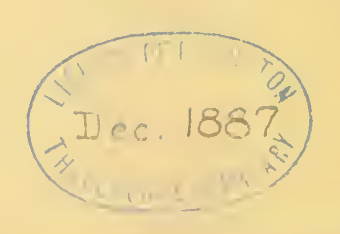

Dec. 1887

HISTOIRE

DES

VAUDOIS D'ITALIE

DEPUIS LEURS ORIGINES JUSQU'À NOS JOURS

PAR

EM. COMBA

PREMIÈRE PARTIE

AVANT LA RÉFORME

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER

TURIN
LIBRAIRIE LŒSCHER





PRÉFACE

"C'est une belle singularité de ce petit peuple d'occuper par l'histoire une place aussi haute en Europe."

Ce mot de Michelet exprime l'opinion commune, et l'on s'habitue à lire des paroles comme celles-ci: " Nous ne retracerons point, même en abrégé, les destinées des Vaudois... Nous ne voulons point refaire leur histoire déjà si souvent écrite et par tant d'écrivains éminents." Il est, dès lors, naturel de se demander quelle peut être la raison de notre nouvel essai. L'histoire des Vaudois étant connue, à quoi bon la refaire?

Voici notre réponse.

L'histoire des Vaudois est moins connue qu'on ne le présume. Son premier âge a été fouillé, discuté; mais on a omis de le raconter, tellement qu'un écrivain de haute compétence a pu dire: " Il est certain que l'histoire des anciens Vaudois est encore à faire." Grave lacune, qui doit paraître singulière. Etait-ce la peine de faire remonter si haut leur origine pour en laisser l'histoire en blanc? On a voulu allonger notre histoire primitive, et qu'en est-il résulté? On l'a aplatie. Elle se vengea, en quelque sorte, en mettant nos historiens sur les dents. Ils la farci-

rent de fables, de traditions ramassées au hasard; puis, embouchant " trompette " et " clairon," l'un d'eux

Fit résonner l'antiquité.

Mais ce son-là, bien que répercuté au près et au loin, laissa planer sur nos origines et sur nos jours d'enfance un nuage épais. Nos flatteurs sont plus à craindre que des enfants terribles. Ils font croire ou rêver que les Vaudois ont eu un âge patriarcal plus ou moins long, apostolique de nom et de fait, et cependant stérile. On aurait existé, mais toujours au berceau; c'est-à-dire qu'on n'aurait pas vécu, mais dormi durant trois, sept, dix siècles! On conçoit qu'une existence aussi insignifiante passât inaperçue; ce que nous contestons c'est qu'elle ait été possible. Revenons à la réalité. Elle nous amènera à reconnaître que, pour être moins longue, l'antiquité vaudoise n'en reste pas moins grande et vénérable.

Voilà pour le premier âge. Quant à l'âge moderne, l'histoire n'est plus à faire; mais il est temps de la retoucher, et surtout de la compléter.

Telles sont les raisons qui motivent ce nouvel essai.

Quant aux matériaux, ils sont fournis par la critique, qui, dans ce cas-ci, n'a été ni aisée ni oiseuse, mais utile et féconde. Reste l'art, toujours long à apprendre, difficile à pratiquer. Ah! que la tâche serait mieux à notre portée si le souci de la vérité pouvait suffire! Ce souci-là, tout modeste qu'il est, fait notre ambition et notre courage.

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

On a dit du premier historien des Vaudois

Que l'histoire au vray racontée
Fut le seul sujet de Perrin.

Hélas! Perrin n'a pas mérité cet éloge, non plus que Léger. Gilles en aurait été plus digne; mais il ne l'aurait pas trouvé de son goût. Au fait, personne n'y a droit; car il exprime l'idéal. " La parfaite vérité, en histoire, est un sommet inaccessi-

ble, " disait Vinet. Nous restons de cet avis. L'idéal demeurant, il nous guidera et nous préservera d'illusion. Mais sans l'atteindre, ne peut-on pas y tendre assez loyalement pour être sûr d'avancer? C'est quelque chose, et nous y tenons. Nous avons écrit cette histoire "le plus près de la vérité que nous avons pu ", comme disait Comines. Cela nous donne le droit de répéter ici un vœu qui, énoncé il y a trente ans, attend encore son accomplissement, savoir que " désormais l'histoire des Vaudois ne soit plus un roman, mais une histoire réelle, d'autant plus belle et plus édifiante qu'elle serait plus humaine et plus vraie."

La division à suivre se présente naturellement ainsi:

Première partie: L'âge ancien qui aboutit à la Réforme.

Deuxième partie: L'âge moderne qui se déroule de la Réforme jusqu'à nos jours.



PREMIÈRE PARTIE

AVANT LA RÉFORME

Nous étudierons ici l'âge primitif de la réaction Vaudoise. Ses origines remontent, par l'idée mère, jusqu'à l'Evangile; mais il importe de débrouiller cette idée du chaos de la légende. Après cela, nous verrons surgir la première source authentique en Valdo et ses disciples, que la tradition a appelés de son nom. Nous suivrons dès lors son cours accidenté jusqu'à la veille de la Réforme. Alors viendra le moment de l'examiner de plus près, afin de discerner ses éléments propres et ceux qu'elle s'assimile, tant dans le domaine des croyances que dans celui de la vie et des mœurs. Avant de toucher au terme, nous aurons acquis la conviction que, somme toute, elle représente, à ce premier âge, vis-à-vis de la chrétienté en général, une tendance réformatrice qui n'a rien de sectaire, et, en face du catholicisme, un mouvement de dissidence qui n'est pas encore le schisme accompli, mais qui finira par y amener.

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES

Analogies de notre histoire avec le cours des fleuves — La question des origines: ce qui la rend difficile — Rapport d'un moine et ce qu'on peut en inférer — Les origines traditionnelles, tant de la décadence que des réactions — Leur écho chez les Vaudois primitifs — Comment un autre moine ergote sur ce point — La tradition vaudoise proprement dite — Comment elle dégénère — Ce qu'elle a de vrai au fond — La source.

Les Alpes qui marquent les confins de la France, de la Suisse et de l'Italie, offrent à l'œil de l'homme le plus sublime des spectacles. Sous tous les cieux la nature a ses tem-

ples, mais là-haut est son dôme à la blanche coupole, son grand autel, "l'autel commun de l'Europe." Une main divine y rassemble les meilleures traditions, la vérité, la liberté, la vertu. On les perd ailleurs; là-haut on les retrouve, on les aspire, fraîches comme l'aurore, suaves comme la fleur virginale et solitaire. Quel délice, quel festin! Il n'est pas nécessaire d'y être né, pour sentir qu'on y revient et s'écrier:

Sento l' aura mia antica!

"La nature, dans ces monts sévères, est si grande, elle s'impose de si haut, qu'elle anéantit tout, sauf la raison, la vérité. Tout temple est petit, ridicule devant ce prodigieux temple fait de la main de Dieu... Un Dieu si grand paraît là-haut, au gigantesque autel des Alpes! Nul temple ne tiendrait devant lui. Là est le nid des Vaudois, l'incomparable fleur qui se cache aux sources du Pô... La petite église vaudoise figure aussi comme la colombe qui sait trouver son grain dans le rocher. Heureuse, heureuse colombelle!" [1] Partout libre, là-haut la nature est souveraine. Elle y a son trône auguste, sa citadelle aux mille tours. Les montagnes arrivent de loin et s'inclinent pour lui rendre hommage. Elle reçoit du mont Rose le diadème aux sept pointes qui va la couronner. Vierge immaculée, de son regard elle reflète l'azur des cieux; mère toujours féconde, elle "donne à l'Europe les eaux et la fécondité, et lui verse en même temps la lumière, la force morale." Les traditions, ces rivières de l'histoire, y jaillissent à l'envi. Telles, par exemple, les traditions de la maison de Savoie et de l'Israël des Alpes, dont les origines sont si rapprochées, par le temps comme par l'espace.

Comparons un instant le cours de nos fleuves des Alpes avec celui de l'histoire des Vaudois.

Ainsi qu'un fleuve, cette histoire intéresse tout d'abord par le mystère même de ses origines. Elle a pourtant sa source distincte, d'où elle tient, avec ses premières eaux, le nom qui reste et que la tradition a marqué d'un sceau ineffaçable. Ensuite, voici les affluents qui, de loin en loin, concourent à l'alimenter. Son cours est susceptible de bien des irrégularités, par-

---

[1] Michelet, *Hist. de France*, vol. VIII, ch. 16.

fois surprenantes, car il s'agit ici d'un peuple vigoureux qui se fraye la voie à travers tous les obstacles, comme font les fleuves des Alpes. A chaque écueil qu'il rencontre, il se raidit et gagne en puissance. La lutte est-elle suspendue? Il s'affaiblit et risque de se perdre. Les gens qui ne jugent que d'après l'apparence peuvent s'y tromper. Il arrive parfois qu'on parle de sa défaite lorsqu'il est victorieux, comme cela se vérifie au sujet du Rhône, par exemple. Le lieu qu'on appelle " la perte du Rhône " n'est-il pas signalé par la plus merveilleuse de ses victoires? Or, voici que le naturaliste qui nous l'explique est amené à faire lui-même le rapprochement qui nous intéresse. " Souvent," poursuit-il, " on a pu croire que l'extermination du peuple Vaudois avait été complète, mais il s'est toujours relevé."

Nous renonçons à multiplier ces analogies, [1] afin d'accentuer celle qui a rapport aux origines. Elle a d'ailleurs pour elle l'évidence même. Qu'il s'agisse du cours de l'histoire ou de celui du fleuve, on aime à se demander d'où viennent les premières eaux, quelles voies elles ont suivies avant d'arriver à la lumière du jour. Ce sont là, dirons-nous à notre tour, " des questions que l'ignorant se pose à la vue des sources et que le savant est loin d'avoir résolues. Que d'études et de recherches sont encore nécessaires avant que l'on puisse, sans craindre de se tromper, suivre l'immense circuit accompli par la goutte d'eau à travers les nuages et les rochers." [2] Notre histoire a, elle aussi, de ces origines obscures et de ces nuages. La goutte d'eau représentera ici l'idée, le principe qui se dégage, pour aboutir à la source.

Ainsi, la question de l'origine des Vaudois mérite un sérieux examen. Les obscurités naturelles la rendent déjà difficile. Elles ont encore été accrues par la polémique des partis. Il en est résulté une véritable confusion. Les solutions proposées sont loin de s'accorder. " Il n'est peut être aucune secte dont l'origine ait été plus contestée que celle des Vaudois, " a dit quelqu'un. A part l'expression de secte, plus ou moins déplacée ici, ce jugement est fondé. On sait, du reste, que

---

[1] La lecture des écrits de Reclus, l'éminent géographe que nous citons ici, en laisse découvrir bien d'autres.
[2] Id. *La Terre*, 1er. vol.

toute question d'origine a de sa nature quelque chose de vague, qui tente l'imagination. Quelle est la religion, la cité, la famille qui ne tende à faire remonter ses origines à des temps fabuleux? Toutes ont leurs commencements dans la nuit des temps, comme la source a ses origines, et l'arbre ses racines, dans la nuit de la nature. Pour les découvrir, il faut les examiner sans préjugé ni parti pris. Si le préjugé s'en mêle, il n'amasse que légendes, et l'histoire ne s'en dégage plus. On ne l'a vu que trop. "C'est le faible de toutes les Eglises, aussi bien que des Etats, de se donner une grande antiquité", pense Basnage. On en devine la raison, car elle n'est pas nouvelle.[1] Avouons-le dès le début: le préjugé a eu sa grosse part dans les recherches relatives aux origines des Vaudois; il a mené un peu tout le monde, les amis aussi bien que les ennemis. Tâchons de nous en émanciper, et, sans plus de détours, abordons ce monotone mais inévitable problème.

On cite souvent ces mots écrits il y a plus de cinq siècles:

" Entre toutes les sectes, il n'en est pas de plus pernicieuse à l'Eglise que celle des Léonistes. Cela pour trois raisons: En premier lieu, parce qu'elle est plus ancienne;[2] car aucuns disent qu'elle remonterait au temps de Sylvestre; d'autres au temps des Apôtres. En second lieu, parceque cette secte est la plus répandue. Il n'est presque pas de pays où elle n'existe. En troisième lieu, parceque, si les autres inspirent de l'horreur à ceux qui les entendent, les Léonistes, au contraire, ont une grande apparence de piété. En effet, leur vie est irrépréhensible devant les hommes, et, quant à la foi et aux articles du symbole, ils sont en règle. Seulement, ils blasphèment contre l'Eglise et le clergé, et l'on sait que, sur ce point, la multitude des laïques n'est que trop facile à se laisser persuader. "

Voilà un témoignage bien authentique. On l'a, par erreur, attribué à l'inquisiteur Rénier Sacconi, établi à Milan et en contact avec les Vaudois d' Italie. Il a été rendu par un de ses collègues, au diocèse de Passau en Autriche, vers l'an 1260.[3]

---

[1] Tite-Live le disait déjà: " Datur hæc venia antiquitati, ut, miscendo humana divinis, primordia urbium augustiora faciat."

[2] Gretser, *Contra Valdenses*, IV. " Diuturnior," dit le texte. Michelet traduit: " plus durable."

[3] Preger, *Beiträge* etc., p. 6-8. V. Appendice n. 1. Sources et Littérature.

Nous y ajoutons foi; mais à une condition, savoir qu'on ne le dénature pas. Il n'affirme aucunement que les Vaudois remontent à un âge antérieur à Valdo; il se borne à relater que quelques-uns y prétendent.[1] Quant à lui, il n'en croit rien. On le devine déjà à sa manière de s'exprimer; on le voit clairement dans la suite, où l'auteur communique son opinion sur l'origine des Vaudois. Il les classe, sans beaucoup de cérémonie, parmi les " hérétiques modernes ", et raconte comment ils sont issus de Valdo. Néanmoins, réduit à cela, ce témoignage a encore une valeur réelle; il nous présente comme le bout d'un écheveau qu'il s'agira de débrouiller. On disait déjà, sans doute parmi les Vaudois, que leurs origines étaient anciennes, vraiment apostoliques, et nous verrons ci-après comment on peut le concevoir et ce qu'il est raisonnable d'en inférer.

La prétention à la succession apostolique, innée à l'Eglise, se fait jour diversement dans le parti catholique et dans les fractions dissidentes. Elle s'exprime là d'une façon plus matérielle et grossière; ici avec plus de vérité, au fond, malgré le peu de souci qu'on y a de l'apparence. D'après la tradition vulgaire, qui, pendant bien des siècles, a exercé sur les esprits un empire croissant, l'Eglise primitive, fidèle, canonique, s'étend jusqu'aux jours de Constantin, sous le règne duquel a lieu la grande chute originelle de l'Eglise et commence l'ère de l'apostasie. C'est qu'alors l'Eglise et le monde se sont réconciliés, et voici comment, selon la légende.

Constantin avait d'abord été un ennemi, un persécuteur de l'Eglise, comme ses prédécesseurs. Atteint de la lèpre, il s'imagina que, pour en guérir, il fallait se baigner dans le sang humain le plus pur. On allait mettre la main sur les innocents destinés à fournir le bain impérial, lorsque le cri de leurs mères se fit entendre. L'empereur s'arrêta; il eut honte. Averti en songe, il s'adressa à Sylvestre, évêque de Rome, pour être guéri, et celui-ci le baptisa dans l'eau claire. Miracle! la lèpre disparut. Alors Constantin rendit publique sa déclaration de foi, ajoutant qu'il reconnaissait la souveraineté de Sylvestre, chef de l'Eglise, seigneur de Rome, de l'Italie et

---

[1] Presque tous se sont mépris sur ce point, historiens et polémistes. On est surpris cependant que Michelet ne fasse pas exception. V. *Hist. de France*, II, 401.

de l'Occident.[1] On dit même que, prenant le diadème d'or qui ceignait son front, il l'en couronna à la gloire de saint Pierre. Cela fait, il se retira en Orient pour ne pas empiéter sur le domaine du pontife. Cependant on avait ouï, durant la cérémonie, une voix venant d'en haut, un cri répété par les anges dans les nuées du ciel: " Aujourd'hui le poison a été répandu dans l'Eglise."[2] Sylvestre l'entendit, comme les autres, mais il n'eut pas honte, lui, de céder à la tentation, malgré l'exemple de son divin Maître et des Apôtres et de ses propres prédécesseurs. Cette fois, le diable eut la victoire. Sylvestre s'inclina devant lui; il reçut la couronne et les biens de la terre. Ainsi, quand César se faisait chrétien, le Pape devenait païen. Dès lors on commença à se séparer de Sylvestre et de ses successeurs; car c'est par eux qu'est venue la décadence, la ruine de la foi et des mœurs.[3]

Telle est la chute originelle de l'Eglise. Elle ouvre un âge nouveau de corruption d'un côté, de réforme de l'autre. Les réactions qu'elle nécessite rappelleront les générations à la foi apostolique, et pleureront celle-ci comme un idéal perdu. Mais cette donation, n'est-elle pas inauthentique? Oui sans doute; néanmoins, elle exprime une vérité réelle. En tout cas, elle servit l'ambition des papes. On reconnaît que c'est en s'appuyant sur elle qu'ils "fondèrent premièrement leur domination temporelle."[4] Contestée déjà vers l'an mille, elle est pourtant encore admise par l'opinion générale. Pendant que les disciples d'Arnaud la rejettent comme apocryphe,[5] aux jours d'Eugène III, saint Bernard écrit à ce pontife qui avait été son élève: "En agissant comme tu fais, tu montres que tu n'as

---

[1] Ps. Isidore, *Edictum Constantini Imperatoris.*

[2] " In donatione illa audita est vox angelorum dicentium in aëre: *Hodie in Ecclesia venenum effusum est.*" Joh. de Parrhisiis, citation d'une *Vita Sylvestri.*

[3] On sait que Constantin renvoya son baptême à la fin de ses jours et que la cérémonie eut lieu à Nicomédie, sous les auspices de l'évêque de cette ville, chef d'un parti arien. La légende commença à la fin du V[e] siècle et fut occasionnée par un baptistère de Rome portant le nom de l'empereur. Au temps des origines de notre histoire, la légende baisse, mais l'ambition papale atteint son apogée et n'en a plus que faire.

[4] Fleury, *Hist. Eccl.*, t. XI, disc. 4.

[5] "Mendacium vero illud et fabula hæretica... ita detecta est, ut etiam mulierculæ super hoc concludant." Wesel, disciple d'Arnaud, *ép. 384* (ap. Mart. et Durand), de Rome, à l'empereur d'Allemagne. La légende ne fut mise à nu que par Laurent Valla, au XV[e] siècle.

pas succédé à Pierre, mais à Constantin." [1] Dante, longtemps après, recueille la légende dans ces vers connus:

Ahi, Costantin, di quanto mal fu matre,
Non la tua conversion, ma quella dote
Che da te prese il primo ricco patre!

Avouons que la tradition faisait trop dépendre les destinées de l'Eglise de la volonté de deux hommes, qui, en vérité, ne méritèrent

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

La décadence avait commencé avant leur apparition sur la scène de l'histoire; ils n'en sont pas les premiers facteurs, mais les organes plus fameux. La tradition vulgaire, qui tend à tout personnifier, s'attacha à leurs noms d'autant plus naturellement qu'ils marquent une date politique distincte, la transition générale et définitive de l'Eglise primitive, libre, humble et pauvre, à l'Eglise asservie, dominante et mondaine. Voilà la raison mère, la base commune des réactions qui se succèdent à travers les siècles de l'évolution romaine, des anciens Cathares à ceux du moyen âge, de Vigilance et de Claude de Turin jusqu'à Pierre de Bruys, Arnaud de Brescia, Henri de Lausanne et Valdo, et de Valdo à la Réforme. Ces réactions que le préjugé ecclésiastique condamne comme nouvelles, sont, à peu d'exceptions près, plus réellement conservatrices que l'Eglise dominante toujours en train d'innover. Vis-à-vis de celle-ci, elles paraissent même rétrogrades. Et quand les premières eurent disparu et que la réaction vaudoise sortit des entrailles de la tradition chrétienne générale, il ne faut pas s'étonner qu'elle réclamât son droit d'apostolicité, et cela, non au moment de son apparition, lorsqu'elle en était encore à espérer la tutelle du pape; mais, qu'on le remarque bien, seulement après avoir rompu avec lui en suite de l'anathème prononcé par les conciles et de la persécution qui l'exécute. De fait, les premiers écrivains qui mentionnent les Vaudois, Bernard de Foncaude, Alain, Pierre de Vaux-Cernaj, Ebrard de Béthune et d'autres, ne font allusion à aucune prétention de leur part de remonter, par l'histoire, à l'âge primitif

[1] "In his successisti, non Petro, sed Constantino." *De Consid.*, t. IV, ch. 6.

de l'Eglise. Elle était là pourtant, assez bruyante et à leur portée, cette prétention; ils l'entendaient de la bouche d'autres protestants, notamment des Cathares; [1] mais pour lors, n'en ayant que faire, ils ne se l'étaient point encore assimilée. Mis au ban de la chrétienté catholique, ils changent d'attitude: ils deviennent plus résolus. Ils s'arment à leur tour, pour leur défense, de la tradition en vogue, et accusant d'apostasie l'Eglise dominante, ils aspirent à une origine antérieure à la décadence. Dès ce moment, savoir au treizième siècle, le témoignage de l'histoire se fait jour, ainsi que l'ont montré les paroles de l'inquisiteur du diocèse de Passau, et comme le prouveront celles qui vont suivre.

"L'Eglise de Christ," rapporte le moine Rénier Sacconi, "continua dans ses évêques et ses autres prélats jusqu'au bienheureux Sylvestre; mais sous le règne de celui-ci elle aurait déchu jusqu'à la restauration, qui serait leur œuvre. [2] Ils disent néanmoins que, en tout temps, il y eut des gens craignant Dieu et qui furent sauvés." [3] Ils croient que le pape Sylvestre, à l'instigation du diable, devint le fondateur de l'Eglise Romaine.[4] "Ils disent," répète le moine Moneta, "que l'Eglise de Dieu aurait déchu aux jours de Sylvestre, et que, de nos temps, elle aurait été rétablie grâce à eux, depuis Valdo." [5] "Ils se disent successeurs des apôtres," ajoute le moine David d'Augsbourg, "et en possession de l'autorité apostolique et des clefs pour lier et délier." [6]

On voit ici, au premier coup d'œil, à quoi se réduit la prétention des Vaudois à l'ancienneté apostolique. C'est l'idée religieuse qui est ancienne pour eux, non le fait de leur origine comme peuple. Ils l'allèguent, cette ancienneté, dans l'unique but de rattacher à ses vraies origines la vérité de leur foi, de leurs principes, dont la tradition a été interrompue par l'apo-

---

[1] "B. Sylvestrum dicunt Antichristum fuisse, de quo in 2 Thess. II, 4. A tempore illo dicunt Ecclesiam esse perditam." Bonacursus, *Vitæ hæreticorum seu manifestatio hæresis Catharorum*, ap. d'Achery, *Spicilegium*, t. I p. 208, et Baluz. Misc. t. II, p. 581. Ce témoin est compétent, car il est sorti des rangs des Cathares.

[2] "Quousque ipsi eam restaurarunt." *Summa*, ap. Mart. et Durand.

[3] "Quod semper fuerunt aliqui qui Deum timebant et salvabantur." *Ib.*

[4] "Instinctu diaboli fuit ædificator ecclesiæ romanæ primus." MS. de Clair mont ap. d'Argentré.

[5] "In temporibus autem istis restitutam esse per ipsos, quorum primus fuit Valdesius." *Adv. Cath.* et *Wald.*

[6] Preger, *Der Tractat D. von Augsb.*, München 1878.

stasie romaine.[1] Cela est si manifeste, que l'inquisiteur Moneta, voulant réfuter la succession idéale dont les Vaudois se réclament, leur oppose l'évidence des faits historiques. On dirait un moine ergotant contre Luther. Il faut l'entendre:

"On verra bien, dit-il, qu'ils ne sont pas l'Eglise de Dieu, si l'on regarde à leur origine. Au fait, leur existence ne date pas de longtemps; car, selon toute évidence, leur origine remonte à Valdo, citoyen de Lyon, qui leur ouvrit la voie il y a environ quatre-vingts ans.[2] Donc ils ne sont pas les successeurs de l'Eglise primitive; donc ils ne sont pas l'Eglise de Dieu. Diront-ils que leur manière de voir date d'avant Valdo? En ce cas, qu'ils le montrent par quelque témoignage! Mais cela leur est impossible. Vous êtes issus de Valdo; dites-nous d'où il est issu lui-même. S'ils disent qu'ils sont issus de Dieu, des Apôtres et de l'Evangile, nous répondons: Dieu ne fait miséricorde que moyennant son ministre, d'après ces paroles: "Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés." Donc, ils ne peuvent avoir été pardonnés à Valdo que par l'office du ministre. Ce ministre, qui peut-il être?... Ont-ils les trois ordres ecclésiastiques? Ils disent que oui. Alors je demande: De qui les tenez-vous? Qui est votre évêque? S'ils répondent: Un tel; je demande: De qui a-t-il reçu l'ordination? S'ils disent: Il la tient d'un quidam; je demande encore: Ce quidam, de qui la tient-il? Remontant ainsi, ils sont contraints d'en arriver à Valdo. Alors on demandera: De qui a-t-il reçu les ordres? S'ils disent qu'il les tint de lui-même, il est clair qu'ils sont en contradiction avec l'Apôtre qui écrit: "Nul ne s'attribue cette dignité s'il n'est appelé de Dieu, comme fut Aaron." Diront-ils que Valdo tint les ordres directement de Dieu? En ce cas, ils ne réussiront pas à le prouver par des témoignages de l'Ecriture. Quelques-uns ont prétendu qu'il aurait reçu l'ordination de la communauté de ses frères, et le premier à raisonner de la sorte fut certain hérésiarque parmi les "Pauvres de Lombardie," un docteur perverti nommé Thomas... Peut-être diront-ils

---

[1] Les expressions *quousque, temporibus istis,* dans Sacconi et Moneta, sont significatives. On ne saurait les concilier avec l'idée d'une tradition historique proprement dite.

[2] "Non enim multum temporis est quod esse cœperunt. Quoniam, sicut patet, a Valdesio cive lugdunense exordium acceperunt." Moneta écrivait ces paroles en Lombardie, l'an 1244.

que leur congrégation et celle de l'Eglise Romaine n'en font qu'une, à la fois sainte et catholique, bien que partagée en deux fractions, dont l' une, l'Eglise Romaine, serait celle des méchants; l'autre, la communauté vaudoise, celle des bons. Mais cela est contredit par le fait que l'existence de celle-ci, depuis le temps de Sylvestre jusqu'à celui de Valdo, ne saurait être démontrée! [1]... Ils disent que l'Eglise de Dieu aurait déchu au temps du bienheureux Sylvestre... Voyons, comment le savent-ils? On ne le voit par aucun témoignage, et ils sont bien forcés de se taire. Une méchante vie n'empêche pas que le ministère soit efficace. Quand Sylvestre aurait péché et aurait été méchant, faut-il en conclure que l'Eglise ait déchu en lui?" [2]

La polémique de ce moine nous laisse donc entrevoir l'état de l'opinion, concernant l'origine des Vaudois, au treizième siècle.

Mais, dira-t-on, cette opinion-là n'est pas l'opinion commune; elle est seulement l'avis de la moinerie fanatique, indigne de toute créance.

Cela n'est pas exact. Moneta rapporte les opinions courantes. D'ailleurs, nous avons affaire ici avec des juges de l'hérésie, qui basent leur témoignage sur ce qu'ils ont mille fois ouï dire au cours de leurs procès; ce qui prouve qu'ils ne sont pas tout à fait incompétents. Sont ils véridiques? Pas toujours, tant s'en faut; mais il vaut la peine de remarquer que, pour le coup, leur témoignage est unanime; que leur but est de diriger les affiliés de l'inquisition dans l'examen et la réfutation des hérétiques. En vérité, on ne voit guère, dans ce cas-ci, ce qu'ils gagneraient à cacher les faits avérés. Les Vaudois sont là pour les montrer ou les rappeler, s'il en existe qui indiquent une origine ancienne, antérieure à Valdo. Le font-ils? Non. Ce point est important. Nos premiers ancêtres tiennent autant que quiconque à en appeler à la tradition des apôtres, perdue mais non oubliée; ils ont à cœur de la faire revivre, qui ne le sait? Mais on ne lit nulle part qu'ils réclament, sur le terrain de l'histoire, au deçà comme

---

[1] "Illa pars a tempore Silvestri non fuit usque ad tempus Valdesii, quod tu possis ostendere."
[2] *Adv. Cath. et Wald.*, l. V, passim.

au delà des Alpes, une origine antérieure à Valdo. Pour achever de nous convaincre, ils n'auront du reste qu'à nous livrer leur témoignage.

Les Vaudois ont, l'an 1218, une conférence avec leurs frères de Lombardie. Quel nom portent-ils? Le nom de " Valdésiens," soit " associés de Valdès." Ensemble ils forment la "Société Valdésienne." [1] Dans leurs débats, on ne surprend aucune allusion quelconque à un temps antérieur à Valdo. C'est à lui que plus d'une question est ramenée, comme au chef, au fondateur de l'institution. Il l'est donc, selon l'aveu même de ses premiers disciples.

A ce fait s'ajoute un témoignage explicite. Nous le relevons d'un document vaudois à leçon double, dont l'une porte la date de l'an 1404. Voici ce que nous y lisons:

" On ne trouve nulle part, dans les écrits de l'Ancien Testament, que la lumière de vérité et de sainteté se soit jamais complètement éteinte. Il y a toujours eu des hommes qui ont marché fidèlement dans la voie de la sainteté. Leur nombre a été réduit parfois à peu de chose, jamais à néant. Nous pensons qu'il en a été de même depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, et qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin; car si l'Eglise de Dieu a été fondée, c'est afin qu'elle demeure jusqu'à la consommation des siècles... Elle conserva longtemps la vertu de la sainte religion, et ses recteurs vécurent environ trois siècles en pauvreté et humilité, à ce que dit l'histoire ancienne, savoir jusqu'aux jours de Constantin. Mais sous le règne de cet empereur, qui était lépreux, il y eut dans l'Eglise un homme nommé Sylvestre, romain. Constantin se rendit auprès de lui, fut baptisé au nom de Jésus-Christ et guéri de sa lèpre. L'empereur se voyant guéri au nom de Jésus-Christ d'une misérable infirmité, pensa à honorer celui qui l'avait guéri en lui livrant la couronne de l'empire. Sylvestre l'accepta. Mais son compagnon, à ce que l'on raconte, refusa d'y consentir, se sépara de lui et continua à suivre le chemin de pauvreté. Or Constantin s'en alla aux régions d'outre mer, suivi d'une multitude de Romains, et construisit la ville qu'il appela de son nom, savoir Constantinople. Donc, de ce temps-là, l'hérésiarque s'éleva aux honneurs et aux dignités et les maux se multiplièrent sur la terre. Nous

[1] *Valdesiani, Socii Valdesii, Societas Valdesiana.* V. le *Rescriptum* relatif à la conférence de Bergame, ap. Preger. Nous aurons à y revenir.

ne croyons pas que l'Eglise de Dieu se soit départie absolument de la voie de vérité; mais une partie céda et, en majorité, comme cela se voit d'ordinaire, se laissa entraîner au mal; l'autre partie demeura longtemps fidèle à la vérité reçue. Ainsi la sainteté de l'Eglise déchut peu à peu.... Mais huit siècles après Constantin, se leva un homme nommé Pierre, à ce que l'on dit, originaire d'un pays nommé Vaud." [1]

Telle est, relativement à leur origine, la tradition primitive des Vaudois. Elle se rattache à la tradition générale, flottante dans l'esprit des générations. Elle s'enracina en Lombardie, au XIVe siècle, et ce n'est que plus tard qu'elle fit son apparition dans les vallées des Alpes, comme on le verra plus loin.[2] D'ailleurs, elle ne porte pas sur l'existence isolée d'une population religieuse quelconque, ni même sur des croyances, mais sur le voeu de pauvreté, que Valdo n'a certes pas inventé, mais seulement rétabli.[3] Le témoignage bien avéré des Vaudois primitifs ne diffère donc pas, au fond, de celui que nous tenons de leurs juges.

Au reste, qui ne voit que la tradition qui nous occupe est déjà en train de dégénérer? Le personnage imaginaire qu'elle place à côté de Sylvestre, puis vis-à-vis de lui, n'est là que pour représenter la fidélité, comme l'évêque romain représente la chute; avec cette différence toutefois, que Sylvestre est un homme en chair et en os qui fait souche comme Caïn, tandisque son compagnon ayant succombé, comme Abel, laisse une tradition sans généalogie. D'abord anonyme, il sera plus tard nommé Léon, sans doute pour expliquer le nom de Léonistes, quand on aura oublié que les disciples de Valdo le portent à cause de leur origine lyonnaise; [4] ou bien, par un procédé encore plus bizarre, on reculera l'apparition de Valdo jusqu'au temps de Sylvestre; il fera avec ce prétendu Léon un seul et même homme, quitte à vieillir comme Méthusalem.[5] Ainsi lancée, la tradition sera encore dénaturée par la Réforme. Adoptant les Vaudois comme ses précurseurs, celle-ci tâchera de se créer par leur

[1] Schmidt, *Aktenstücke*, ap. *Hist. Zeitschrift*, 1852, p. 239. Cf. ms. de Cambridge., vol. A., f. 236-238, et *Nobla Leiczon*, v. 403.
[2] V. les paroles du Barbe Morel, à la fin de ce volume. On remarque une fugitive allusion à la tradition dans le *Lib. sent. inq. Thol.*, p. 377; c'est tout.
[3] "Non principium sed reparacio *nostri ordinis* fuisse dicitur." Lettre de l'an 1368. V. ci-après, p. 251. Cf. R. Sacconi, ci-devant, p. 16, n. 2.
[4] Cl. de Seyssel, *Disp. adv. errores et sectam Valdensium*, 1520.
[5] Iustinger, *Chron.*, à l'an 1420, d'après le texte original, ap. Ochsenbein.

moyen "je ne sais quelle perpétuité secrète pendant le moyen âge, à l'envi de la perpétuité catholique."[1] Elle sera si bien servie, qu'on y parviendra aisément, grâce à la confusion qui se produira, surtout aux jours orageux de la persécution, entre la réaction vaudoise et celles qui l'ont précédée. La légende, comme les vaches maigres de Pharaon, avalera l'histoire; on embrouillera la date des écrits vaudois, et les fausses citations feront le reste.[2]

Mais enfin, que signifie cette légende, sinon l'horreur du vide, de l'abîme creusé par la décadence romaine? Ce pont jeté comme par dessus, ou, si l'on veut, cette voie souterraine, n'est-elle donc qu'un artifice? Non, il se passe là quelque chose de réel, qui constitue le trait-d'union entre la réaction vaudoise et l'Eglise primitive. Quoi donc? On dirait un mystère qui se déroule, et ce mystère c'est la vérité même, l'impérissable vérité. Dans la lutte pour l'existence, c'est elle qui est l'avenir; submergée par l'oppression, tôt ou tard elle surnage. Elle se répercute, de loin en loin, comme l'écho de la voix apostolique; elle traverse la nuit, transmise par ses rares messagers, de main en main, comme un flambeau fugitif.

Et, quasi cursores, vitaï lampada tradunt.

Arbre de vie, elle tombe, hélas! mais elle revit dans ses rejetons.

Uno avulso, non deficit alter.

Ayant les siècles pour elle, son action est lente, graduelle, d'autant plus sûre, malgré les réactions diverses, qui paraissent l'embarrasser. On la croit brisée, flottante au gré des passions, sans lien; mais l'on se trompe. Tout se tient, au contraire, tout se lie dans son développement si varié, comme les anneaux d'une chaîne, qui n'est pas celle des papes, mais la chaîne d'or du libre Evangile. Voilà la succession réelle, vivante et légitime. La réaction vaudoise en est un anneau central, long et précieux; mais encore faut-il reconnaître que l'anneau ne fait pas la chaîne.

Les oracles de Rome ont constaté ces réactions successives, sans y rien discerner de bon ni de logique. Ils reconnaissent qu'il existe entre elles un certain lien d'unité; mais, à les en

---

[1] Michelet, *Hist. de France*, II, 402.
[2] Ce point nécessite des éclaircissements. Voir à l'Appendice. n. 2.

croire, ce lien ne serait que négation toute pure, haine commune ou vanité. Les hérétiques ne sont que des rebelles ou des conjurés. Ils sont comparés, avec assez de monotonie, aux petits renards qui dévastent la vigne mystique, liés ensemble par la queue.[1] La comparaison, malgré sa couleur biblique, est déplacée. Il est vrai que, pour lier les queues, les Samson n'ont jamais manqué. La papauté a eu ses géants, et les géants leurs Dalilas. Mais on pourrait aussi bien tirer parti d'une autre figure que nous fournit un grand poëte, fort vénéré au moyen âge, et dire que l'Eglise Romaine de la décadence, quand elle n'est pas furieuse comme un taureau de Basan, ressemble au quadrupède que Virgile décrit quelque part, où il raconte comment renaissent les abeilles.

Procumbit humi bos.

Le voilà gisant, les entrailles ouvertes et fumantes. Tout à coup, ô prodige! on en voit sortir des essaims d'insectes ailés, produisant un bruissement semblable à celui de la pluie quand elle choit dru des nuages noirs. Abeilles et frelons: voilà la grande armée des hérétiques. Fable pour fable, celle-ci aurait sa raison d'être. Mais nous n'en avons que faire, quand il s'agit de sortir des nuées de la légende pour mettre le pied sur la *terra firma* de la réalité.

Nous dirons donc, pour résumer ce qui précède, que si l'antiquité que l'on prête aux Vaudois, en faisant remonter leur généalogie jusqu'à l'âge primitif du christianisme, n'est qu'une fable, la préparation lente de leur protestation, durant les siècles du moyen âge, est un fait historique.

Voilà quant aux origines de la réaction vaudoise. En ce sens, on peut admettre cette antiquité. Mais Valdo est la source proprement dite; en sorte que c'est par lui que le récit doit commencer. Autant vaut-il s'y résigner de bonne grâce. D'ailleurs, ajouterons-nous avec un de nos critiques, " l'Eglise Vaudoise n'a pas besoin, pour se rendre glorieuse, de faire précéder sa période historique d'une espèce de période fabuleuse, remontant jusqu'aux apôtres. Elle nous parait assez digne de respect, lors même qu'elle ne descend que d'un simple laïque

---

[1] " Caudas ad invicem colligatas, quia de vanitate conveniunt in id ipsum." Inn. III, ap. Baluz. I, *ep.* 94 et 509. La phrase est répétée par ses successeurs.

de Lyon, dont la piété, la modération et le courage peuvent à jamais nous servir d'exemple. Avoir remis en lumière l'Evangile trois siècles avant la Réformation, et l'avoir conservé depuis lors avec une fidélité héroïque au milieu des persécutions et des supplices, c'est à nos yeux assez beau pour que nous nous abstenions d'embellir ce fait certain en y ajoutant une longue période qui n'est pas certaine du tout. Or, nous avons le fait positif de Valdo; pourquoi ne serait-il pas suffisant, aussi longtemps du moins qu'on ne peut pas prouver qu'il y a eu des Vaudois avant lui?" [1] Sans plus de détours, arrivons donc aux faits que nous avons à raconter.

CHAPITRE DEUXIÈME

LES PAUVRES DE LYON

Lyon avant le douzième siècle — Signes de réveil à l'horizon — Pierre Valdo: son origine — Sa conscience se réveille — La chanson de S. Alexis — Le conseil du maître de théologie — Le vœu de pauvreté et ce qui s'ensuit: commencement de séparation, les filles au couvent, les aumônes — La traduction de livres de l'Ecriture — Réunions — L'archevêque Guichard et le chapitre de la cathédrale — Premier procès: Valdo, banni de Lyon, en appelle à Rome — Alexandre III et le troisième concile de Latran — Valdo reçoit l'accolade — Une scène en concile — La crise — L'archevêque Jean aux Blanches Mains chasse les Vaudois et se retire dans un couvent — Perpectives de Valdo — Les foudres du concile de Vérone.

La ville de Lyon est une des plus anciennes métropoles de la France. "Unissant les peuples comme les fleuves," elle attira déjà au temps des Romains une population variée, surtout industrielle et commerçante.[2] Au moyen âge elle fut l'asile d'une fourmilière de fugitifs, n'ayant pour toute fortune que leurs bras et l'eau du Rhône. L'opulence, le luxe, les plaisirs, y coudoyaient la misère, la mendicité, le fanatisme. Les splendeurs de la cité n'éclipsaient pas celles de l'Eglise.[3] La légende de ses origines apostoliques, la mémoire glorieuse des martyrs Sanc-

---

[1] Ch. Schmidt, lettre du 28 avril 1840, ap. Muston, *Israël des Alpes*, préface.
[2] On en a plus d'un indice dans les anciennes inscriptions funéraires. Une d'elles porte: "A la mémoire d'un vétéran des légions, marchand de papier." V. Michelet, *Hist. de France*, vol. II, l. III.
[3] "Civitatis splendorem... longe superavit ecclesia lugdunensis." *Gallia Christiana*, IV, 3.

tus, Attale et Blandine; celle de Potin. son premier évêque, pasteur de héros; enfin, le nom vénéré d'Irénée, vainqueur de l'hérésie, lui avaient ceint le front d'une brillante auréole. Après vint la décadence traînant d'autres gloires. On vit son évêque promu à la dignité d'archevêque et de primat, et, à son côté, le vénérable et gras chapitre des chanoines, enrôlant des fils de princes et des sages. Mais le niveau moral baissait de plus en plus, tandis que celui de la superstition allait montant, comme la marée menaçante qu'aucune digue ne peut arrêter. Dès le temps de Charlemagne on avait pensé conjurer l'envahissement de l'idolâtrie, soit au moyen de décrets de conciles, soit par l'autorité des évêques. Claude de Turin entreprit cette réforme sur le versant italien; son exemple fut suivi à Lyon par Agobard et son disciple Amolo. Ce fut en vain. Le zèle pour le culte des images ne connut plus de bornes. Dieu semblait avoir abdiqué; on aurait dit que le pouvoir du ciel passait aux mains de l'enfant Jésus, sous la régence absolue de la Madone, grâce à l'industrie des chanoines. C'est au chapitre de Lyon, en effet, que revient la piteuse gloire d'avoir inauguré le culte de la Vierge immaculée, environ l'an 1140, malgré les remontrances de S. Bernard et lorsque la corruption était le plus grande. La sainteté de la Madone épuise-t-elle celle de ses dévots? Quoiqu'il en soit, bien que la fête fût dénoncée comme nouvelle, et par la voix la plus vénérée, [1] les chanoines lyonnais gagnèrent leur procès. S. Bernard n'allait-il pas jusqu'à prétendre que les fêtes doivent être abandonnées aux saints du paradis et bannies de cette vallée d'exil et de pénitence? [2] Nos chanoines n'avaient pas son humeur noire. Ils ne trouvaient pas si mal que l'on anticipât sur les joies célestes, et le peuple non plus. Cette nouveauté ne tarda pas à devenir coutume, ainsi que tant d'autres; et la tradition primitive, de plus en plus refoulée sous l'amas des abus, parut ensevelie. Pour être nouvelle, elle n'aurait eu qu'à en sortir, mais à ses périls et risques; car la gent cléricale n'aimant pas les revenants de son espèce, lui aurait fait mauvaise mine. [3] Cela s'était vu, et on le verra encore.

---

[1] "Novam inducendo celebritatem, quam ritus Ecclesiæ nescit, non probat ratio, non commendat antiqua traditio." *Ep. 174 ad canonicos lugdunenses.*
[2] "Patriæ est, non exilii, frequentia hæc gaudiorum." *Ibid.*
[3] L'abbé de Clairvaux dit de cette même Eglise de Lyon que "haud facile unquam repentinis visa est novitatibus adquiescere." *Ibid.*

Cependant, si l'on se résignait à Lyon, de grands signes de réaction apparaissaient à l'horizon. Après Bérenger, la parole de liberté avait éclaté dans la protestation d'Abélard. Celui-ci dut fléchir, il est vrai, mais son coup de bélier avait été funeste; la brèche faite aux murs de la scolastique ne fut plus réparée, mais élargie, et l'on y vit monter un peu tout le monde. La discussion des dogmes et des coutumes de l'Eglise devint générale. "Partout," écrivaient au pape les évêques de France en 1140, "dans nos villes et nos villages, non seulement dans les écoles mais dans les carrefours, lettrés et ignorants, grands et petits, disputent sur les plus graves mystères."[1] C'était comme si le sol de l'Eglise se fût crevassé; de toutes parts il s'en échappait des tourbillons d'idées, de sinistres lueurs. "Les débris ranimés des âges éteints s'entre-heurtaient avec les germes des temps futurs, qui s'efforçaient d'éclore sous des formes multiples et bizarres. La science, mal comprise encore, de l'antiquité grecque; les téméraires conceptions du génie arabe, les traditions altérées du magisme persan et des vieilles théories mystiques qui avaient failli perdre le christianisme à son origine, surgissaient pêle mêle avec de nouvelles interprétations de l'Evangile, audacieusement progressives, et avec des opinions qui cherchaient, au contraire, un asile dans la primitive tradition chrétienne contre les nouveautés de Rome."[2] Il vaut la peine de s'arrêter un instant devant ce spectale nouveau.

Les croisades avaient ouvert la voie aux invasions de l'Orient, aux Sarrasins, aux Juifs, aux Cathares. Ceux-ci ramènent dans l'arène de la discussion le double principe manichéen, du bien et du mal, avec une traînée de légendes gnostiques.[3] On dirait un monstre à deux têtes et à plusieurs queues. De la Bosnie, où ils muent en quelque sorte, ils se répandent en Italie comme une bande de sauterelles et, sans s'attarder, ils passent en Provence et en Languedoc, où les étrangers

---

[1] "Cum per totam fere Galliam, non solum inter scholas, sed etiam triviatim... disputaretur." S. Bern. *Opp.* I. 309. Cf. *ib. ep. 88 ad Cardinales.*

[2] H. Martin, *Hist. de France*, t. IV, l. XXIII.

[3] V. C. Schmidt, *Hist. et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, Paris 1849. Tocco, qui fait ses réserves sur l'origine de la secte, les appelle des "manichei imbastarditi." V. son *Eresia nel Medio Evo*, p. 100 et suiv.

les appellent du nom d'Albi,[1] un de leurs centres. D'autre part, voici deux héros qui sortent de l'école d'Abélard, au cœur même de la France. L'un, le plus jeune, se rendra à Rome, à la fin de sa carrière tourmentée, pour y proclamer la séparation de l'Eglise et du monde et, en principe, celle de l'Eglise et de l'Etat.[2] L'autre repousse, autant que ses devanciers, l'idolâtrie qui envahit le culte, et jusqu'au symbole de la croix. Plus résolument que Bérenger il rejette le dogme de la transubstantiation; avec les Albigeois il condamne les erreurs susdites et le salut des enfants par l'aspersion du baptême; mais quant à leur dualisme païen, il le leur laisse ainsi que leur fureur pour le célibat. Pierre meurt en 1126, victime de la populace ameutée, et Arnaldo meurt en 1155, maigré la populace. Cependant le bûcher de Bruys n'était pas allumé, que déjà l'on avait vu surgir Henri de Lausanne, aussi dit l'Italien. D'abord, on le croyait seulement gagné à la réforme générale déchaînée par Grégoire VII contre la prêtraille dissolue; mais on devina bientôt le disciple, l'héritier et le continuateur de Bruys.[3] A son tour il succombe déjà l'an 1148. Mais la réaction se propage malgré les échecs qu'elle subit. Chassée de Toulouse, son centre, elle essaime de toutes parts sans laisser la ruche dépeuplée. On en surprend une volée à Cologne. Abeilles et frelons, tout s'y mêle. Les Albigeois sont reconnaissables à leur multicolore dualisme; d'autres leur empruntent petit à petit plus d'un élément de réforme, et les voilà en train de condamner les sacrements, sauf le baptême qu'ils réservent aux croyants; ils rejettent la médiation des saints, les offices pour les morts, sans doute parcequ'ils n'admettent plus la doctrine du purgatoire, du moins telle que l'Eglise la définit. Par là ils attaquent le sacerdoce lorsqu'il se donnait plus que jamais comme nécessaire; ils l'évincent et le laïcisent.[4] Ces agissements communs aux Albigeois et aux Henriciens trahissent des points de contact dans les principes. Le plus évident, c'est la profession commune de pauvreté, consé-

---

"Eo quod aliæ nationes hæreticos Provinciales Albigenses consueverint appellare." Math. Paris ap. Bouquet XXII, et P. Vaux-Cernay, *Hist. Albig.* ap. Duchesne.

V. *Hist. Pontif.* ap. Pertz, et la lettre de Wesel à l'empereur Frédéric.

[3] "Hæres nequitiæ ejus... non quidem emendavit sed immutavit." P. le Vén., *Ep. adv. Petrob. hæreticos.*

[4] "Evacuant sacerdotium Ecclesiæ." Evervinus, *ép. à S. Bernard.* ap. d'Argentré, I, 33.

quence directe de la manière dont on envisage alors l'apostasie de l'Eglise dominante. Mener une vie pauvre, c'est le signal du retour à la bonne tradition apostolique; c'est même à la pauvreté, plus qu'à l'amour du prochain, que, à cette époque, on aime à reconnaître les disciples du Christ. Aussi la pauvreté fait-elle leur prestige. " Nous sommes les pauvres de Christ," disent-ils en fuyant devant leurs persécuteurs; " nous menons une vie errante, pourquoi? parceque nous ne sommes pas du monde: vous, au contraire, vous êtes en paix avec lui, parceque vous êtes ses amis." [1] La flèche du Parthe n'était pas plus acérée. Ils se nomment Apostoliques, et ce nom est à lui seul une protestation formidable, si l'on pense que vers ce même temps Arnaldo de Brescia prêchait au peuple romain que le pape n'avait plus le droit de l'afficher. [2] S. Bernard, qui a mission de les combattre, les peint en quelques traits. " Demandez-vous quelle est leur foi? rien de plus chrétien; quelle est leur conduite? rien de plus irréprochable; et, ce qu'ils disent, ils le font. On les voit assidus aux offices, respectueux envers le clergé, libéraux en offrandes; ils vont à confesse et communient. Ils sont en exemple aux fidèles eux-mêmes par leur vie et leurs mœurs; pâles d'abstinence, ils fuient l'oisiveté et gagnent leur pain de leurs propres mains." [3] Cependant on les évite, on les dénonce; bientôt on les appellera Béguins et Béguines, [4] par mépris, ou occasionnellement du nom de S. Alexis, à cause de la vénération qu'ils lui vouent. [5] C'est que, au dire de S. Bernard, toute leur piété ne serait qu'un artifice du diable. Il le dit; mais y croit-il au fond? Notre abbé est piqué et mal à l'aise. L'idéal qu'il boude et maudit chez autrui, il l'a, lui, au fond de son âme. Il s'y mire; il voudrait le voir resplendir dans l'Eglise et ceindre, comme une auréole, la tête de son disciple, le pape Eugène III. C'est la seule couronne qu'il lui souhaite, hélas! en vain. "Oh! que ne puis-je, avant de mourir, voir l'Eglise de Dieu ramenée à l'idéal de son premier âge! Alors, on jetait les filets, non pour ramasser de l'or, mais pour sauver

---

[1] "Nos pauperes Christi." Evervinus, *l. c.*

[2] "Ipsum papam non esse quod profitetur, apostolicum virum." *Hist. Pontif.*

[3] "Si fidem interroges, nihil christianius... Panem non comedit otiosus." *Sermo 65 in Cant.*, ap. Mabillon IV.

[4] "Qui antea Apostolici et Continentes appellabantur, sine dubio postea Beghardi et Beguinæ dicti sunt." Mosheim, *De Beghardis*, Lipsiæ 1790, p. 122.

[5] "Fratres Beghardi... qui iidem et Alexiani, Coloniæ ob reliquias S. Alexii in eorum oratorio asservatas." Citation ap. Mosheim, *l. c.*, p. 552.

les âmes."[1] Sur ce point convergent toutes les protestations, tant celles du dehors que celles du dedans. De là une tendance commune, sinon uniforme, qui remplit l'Europe.

Hoc Europa quidem fuerat jam dogmate plena.[2]

Mais Lyon ne paraissait pas atteinte encore. "Ouverte à tous les marchands du globe,"[3] elle continuait à attirer la jeunesse des environs et plus d'un montagnard désireux de "gaigner." C'était environ l'an 1150. Le siége archiépiscopal était occupé par Humbert II, rejeton par sa mère de la maison du comte de Savoie et Maurienne. Ce que l'on sait à son sujet se réduit à peu de chose. Désira-t-il, comme le pape Célestin V plus tard, la réforme de l'Eglise, et celle-ci lui parut-elle impossible? On n'ose pas le supposer. Il se tint coi, quitte à faire à sa petite façon le *gran rifiuto*. La chronique raconte que, las de gouverner, il se retira dans un cloître pour y finir le reste de sa vie d'une manière conforme à ses goûts, et qu'à sa mort il légua à la cathédrale de S. Etienne, aujourd'hui dite de S. Jean, une maisonnette avec quelques aumônes en souvenir.[4] En ce même temps, ou peu après, vivait à Lyon un homme qui allait se lever pour entreprendre ce que, malgré leur prestige, ni papes ni prélats n'avaient encore réussi à accomplir. On devine son nom: c'est Pierre Valdo.

D'où venait-il? On l'ignore; mais son nom a fait naître plus d'une conjecture. Avant lui plus d'un avait porté le nom de Valdo.[5] Mais son nom est proprement Valdez ou Valdesius;[6] c'est à dire que ce pourrait bien être un surnom ajouté au vrai et unique nom de Pierre et indiquant, sinon son lieu de naissance, du moins celui de ses origines.[7] Alors, ce lieu, où

---

[1] "Quis mihi det, antequam moriar, videre Ecclesiam Dei sicut in diebus antiquis?" *Ep. 238 à Eugène III.*

[2] Poëme manuscrit du Vatican sur Arnaldo. *Coll. Ottoboni*, n. 1463.

[3] Clerjon, *Hist. de Lyon*, IV, 176.

[4] *Gallia Christiana*, vol. IV.

[5] Ch. Schmidt signale plusieurs exemples, ap. Muston, *ib.*, p. XXXIII, n. 2

[6] Ainsi porte le *Rescriptum*, ap. Preger. Les chroniques inquisitoriales, moins précises, ont Valdus, Valdensis, quelquefois Valdius etc.

[7] On n'ignore pas que les noms de famille n'étaient pas encore en usage. Le nom de Pierre est mentionné la première fois, à notre connaissance, dans un écrit de l'an 1395 attribué à tort à Pilichdorf, et bientôt après dans le double MS. vaudois de Cambridge et de Strasbourg, dont la leçon latine porte la date de l'an 1404. Le premier dit: "E regione Waldis Petrus nominatus;" le second plus distinctement encore:" Lo propi nom del cal era Piero duna re-

irons-nous le chercher? Non loin de Lyon, sans doute du côté des Alpes.[1] Ici les avis se partagent. Selon les uns, Valdo serait originaire du Dauphiné.[2] D'autres seraient disposés peut-être à le faire naître plus loin, même en Piémont, où il y avait assez de monts et de vaux boisés. Enfin, on nous rappelle que le pays de Vaud, en Suisse, était ainsi nommé dès avant cette époque,[3] et que le moine Henri de Lausanne était descendu en France par la vallée du Rhône. De là à conclure que Valdo peut être venu à Lyon par le même chemin, il n'y a pas loin.[4] Néanmoins la question n'est pas résolue.[5] Laissons-la donc ouverte, et revenons à Lyon, où est Valdo.

Il aurait eu, à ce que l'on raconte, son habitation près de l'église de S. Nizier, dans une rue nommée ensuite Rue Maudite et, depuis le XIV[e] siècle, Rue Vendrant.[6] Qu'y faisait-il? Le marchand, et si bien, qu'il était en train de s'enrichir. Il courait sans doute les foires et les marchés des environs, menant une vie active et laborieuse. La chronique note à cet endroit qu'il amassait son argent sans trop regarder aux moyens.[7] Si cela

---

gion dicta Vaudia," ou bien: "Cujus proprium nomen Petrus fuit, sed a quadam regione dicebatur Waldis." On appelait Wald, Vauda, Vaudia ou Vaud une localité plus ou moins boisée. Quant à dériver Valdez de Valiis, c'est peine perdue. Des hommes graves ont pris au sérieux les jeux de mots des moines Bernard de Fontcaude et Ebrard de Béthune, qui disent, l'un, que Valdenses dérive de Vallis "eo quod profundis et densis errorum tenebris involvantur;" l'autre, que Vallenses a sa raison "eo quod in Valle lacrymarum maneant." Ce dernier fait aussi des Montanistes de "montani." On lit encore: "Valdenses dicuntur a valido mago, vel a valle, ut alii dicunt, quia in valle orti sunt, quia alio nomine dicuntur pauperes de Lugduno." Schmidt, *Aktenstücke* etc., n. 1. "Petrus de Walle," dit une lettre des Frères de Lombardie de l'an 1368. V. ci-après, p. 250, n. 9. Après cela on s'étonne moins que des écrivains fassent *Valdesi* synonyme de *Vallesi*. Mais ce dernier mot n'existe pas, quoiqu'en disent de Thou, Léger, Brezzi, Gilly etc.

[1] "Il était né à Lyon," dit le *MS. de l'Histoire Véritable des Vaudois*, n. 169, Bibl. du Roi à Turin. Mais ce manuscrit, qui est loin de mériter son titre, est du XVII siècle. Les chroniques du XIV et du XV siècles font naître Valdo hors de Lyon.

[2] Guy Allard, par exemple, prétend que Valdo était originaire de Vaux en Velin ou en Viennois. Melia le répète, *Origin*, etc. p. 15. Gauduel le croit issu du Briançonnais, selon A. Lombard.

[3] D'après des mémoires du XI siècle, le pays de Vaud était désigné par les noms de Comitatus et de Pagus Waldensis, et on appelait son seigneur Dominus Vaudi ou Seigneur de Vaut. V. *Mém. et Doc publiés par la Soc. d'Histoire de la Suisse Romande*, t. VI et VII, passim.

[4] Ochsenbein, *Der Inquisitions-process* etc., p. 23.

[5] Chastel dit tout court que Valdo est ainsi nommé "du marquisat de Vaux, dont il était originaire." *Hist. du Christ.* III, 479.

[6] "Valdenses dictos a Valdeo cive lugdunense, in loco dicto vulgariter *Val gran* moram faciente." *Script. Inq. anon.*, ap. Allix. Cf. Melia, *op. cit.*, p. 2.

[7] "Per iniquitatem fœnoris multas sibi pecunias coacervaverat." *Chron. Laud.*, ap. Bouquet Recueil, XIII, p. 680-682, et ap. Pertz, *Mon. Germ. Script*, XXVI, 447-449. La leçon de Pertz est plus complète.

est vrai, qu'y a-t-il là d'extraordinaire? "Dans la maison du marchand tous se ressemblent," écrivait de nos jours Guerrazzi. C'est trop dire; mais certes, si Valdo n'avait été qu'un usurier, le clergé n'aurait pas songé à lui jeter la pierre. N'avait-il pas en haut lieu des amis, tant dans la cité que dans l'Eglise? Il goûtait, paraît-il, leur société sans se soustraire aux joies de la famille. Comme les autres, il allait à messe. Mais voici que, lors qu'il était le plus à l'aise et qu'on le flattait davantage, sa conscience se mit à parler. Avait-il entendu, aux jours de sa jeunesse, la voix de Henri de Lausanne ou de ses disciples maudire la mondanité générale et crier malheur à ceux qui amassent des richesses iniques? Cela se pourrait; mais son âme s'était endormie. Un accident la réveilla soudain. Un jour, comme il se trouvait de compagnie avec les premiers citoyens de la ville, un de ses amis tomba raide mort à son côté. [1] Alarmé, il se dit en lui-même: Si la mort s'était abattue sur moi, qu'en serait-il maintenant de mon âme? A cette pensée, une vive inquiétude s'empara de lui et le tint en émoi. Un autre jour, – peut-être allait-il à la messe ou en revenait-il, car c'était un dimanche – il vit sur la place publique un ménestrel qui déclamait, entouré de la foule avide. Il s'approcha, prêta l'oreille: le ménestrel récitait d'une voix gémissante la pénitence d'un saint alors en vogue, nommé Alexis, lequel né à Rome, seul héritier de parents riches, s'était marié, mais à peine descendu de l'autel d'hyménée, avait tourné le dos à son épouse et abandonné ses parents pour faire vœu de pauvreté et s'en aller en pélerinage en orient. Quand il revint, personne ne le reconnaissant, il mendia chez les siens un gîte sous l'escalier, et là rendit l'âme. Alors seulement il fut reconnu; mais trop tard. On a retrouvé la vieille chanson de S. Alexis.

Signour et dames, entendés un sermon
D'un saintisme home qui Allessis ot non,
Et d'une feme que il prist a oissor,
Que il guerpi pour Diu son Creatour...
Saulve en est l'ame el ciel nostre Signour,
Li cors en gist a Rome a grant hounour.

---

[1] "Contigit cuidam ex eis mori subito coram eis." Anon. de Passau, ap. d'Argentré I, 92. Les uns ajoutent que cet accident arriva sur le seuil de sa maison (Rubys, *Hist. de Lyon*, p. 268); d'autres, sous le portique (Fl. Illyr., *Catal.*, 1666, p. 631).

Ainsi commence la complainte. Le ménestrel pleure le bon vieux temps et dénonce la corruption de l'Eglise. La vie est courte; elle s'enfuit.

Al tans de Noé et al tans Abraham
Et a Davi que Dieus par ama tant,
Fu bons li siécles: jamais n'iert si vaillans.
S'est empierés, et li biens va morant.
Li ordené vont le loi mal menant:
Trespassé ont le Damediu commant,
Et saintes glises, filles Jherusalem,
De tout en tout se vont afoibliant.
La fois del siécle se va toute falant.
Fraisle est la vie: ne duerra lonc tans.

Que faire, sinon se prêparer pour le ciel? Ainsi fit S. Alexis. Délivré de ses biens et de tout souci d'ici-bas, il ne songe qu'à cela.

En sainte église converse volontiers;
Chascune feste se fait acomungier;
Sainte escriture ço ert ses conseiliers.[1]

Plus d'un trait de la chanson du ménestrel revivra dans la protestation de Valdo. En attendant, celui-ci, vivement intéressé, amena le ménestrel chez lui pour se la faire répéter, car il en avait seulement ouï la fin. Durant la nuit son âme fut troublée. Dès le matin il voulut consulter un maître de théologie, peut-être un des chanoines de la cathédrale, afin de prendre une résolution décisive pour son salut. Ce maître-là en savait long. Il connaissait pour aller au ciel autant de voies que Valdo en avait parcouru pour faire ses foires. Il parla beaucoup. Le marchand en eut les oreilles pleines, mais l'esprit indécis, comme quelqu'un qui, après avoir cherché son chemin, se trouverait soudain au milieu d'un carrefour.[2] Le choix l'embarrassait et il avait hâte. Enfin, " de tous les chemins qui vont au ciel, " fit-il, " quel est le plus sûr? Je veux suivre la voie parfaite." – Ah! répondit le maître, s'il en est ainsi, voici le précepte de Christ: " Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel; après cela viens, charge ta

---

[1] Gaston Paris, *La Vie de S. Alexis* etc., Paris 1872. V. *Rivista Cristiana*, n. de mai 1887.

[2] " De multis modis eundi ad Deum edoctus." *Chron. Laud.*

croix et me suis.[1] Valdo désira sans doute se rendre compte de ces paroles plus que de la légende de S. Alexis. Seulement, il est probable qu'il laissa le chanoine à sa théologie, se réservant de méditer tout seul la page de l'Evangile qu'on venait de lui indiquer. Il se retira chez lui, plein de la parole de Christ. Loin d'en esquiver la portée, en lui attribuant un sens mystique, allégorique et surtout point incommode, comme font de tout temps ceux qui visent à concilier la doctrine du Maître avec l'attachement aux biens de la terre, il la prit à la lettre et, songeant de suite à l'observer, il jeta les yeux sur ses richesses, non pour les dénombrer cette fois, mais pour s'en défaire. Il en parla à sa femme, qui se mit d'abord en grand émoi. Cependant, quand elle eut pénétré son intention, elle se calma. J'ai des biens meubles, lui disait-il, et des biens immeubles: choisis. La liste des biens immeubles était longue: maisons, prés, vignes, bois, fours et moulins, et la rente de tout cela. La femme n'hésita pas; elle choisit les biens immeubles et ne les lâcha plus.[2] L'un et l'autre avaient le sentiment d'avoir choisi la "bonne part," chacun à sa manière. Restait l'argent en caisse ou à réaliser avec la marchandise. Qu'en faire? D'abord, réparer toute injustice qu'il pouvait avoir commise et payer ses dettes: c'était juste[3]; puis en destiner une partie comme dot à ses deux filles, qu'il se décida à enlever à l'influence de leur mère et à placer, à son insu, à l'abbaye de Fontevrault fondée en Poitou, l'an 1106, dans un esprit qui semble venir au devant des idées des Pauvres de Lyon, et par un moine aux allures originales, nommé Robert d'Arbrissel, dont voici en deux mots l'histoire.

Ayant été à l'abbaye de la Roue, il en était sorti pour n'y plus rentrer et s'adonner plus que jamais à la prédication, d'ailleurs avec l'approbation du pape Urbain II. Il ne se fixait nulle part et il était suivi de grandes troupes de l'un et de l'autre sexe. La présence des femmes lui causa des ennuis et il songea à leur fixer une demeure. On ne lui reprochait pas seulement une certaine familiarité indiscrète, qui prêtait à de méchants

---

[1] "Cui magister dominicam sententiam proposuit: *Si vis esse perfectus* etc. Ev. Matth. XIX." *Ibid.* On sait que ces mêmes paroles avaient décidé S. Antoine d'Egypte à se faire ermite.

[2] "Immobilibus hæsit." *Ibid.*

[3] "De mobilibus iis a quibus injuste habuerat, reddidit." *Ibid.*

propos, mais encore son extérieur singulier, sa grande barbe, ses pieds nus, son habit pauvre et déchiré. Tout cela paraissait moins propre à lui donner de l'autorité parmi les simples, qu'à le faire soupçonner de folie par les sages, au nombre desquels était l'évêque Marbode de Rennes, son censeur. En outre, il était accusé de déclamer contre les prêtres et les supérieurs ecclésiastiques, " ce qui faisait que plusieurs curés se trouvaient abandonnés de leurs troupeaux." [1] Quoi qu'il en soit, il fut amené à chercher un asile au désert, sur les confins du diocèse de Poitiers, à deux lieues de Cande en Touraine. " Ce lieu, nommé Fontevrault, était inculte, couvert d'épines et de ronces, et Robert l'ayant obtenu des propriétaires, on y fit d'abord des cabanes pour se garantir des injures de l'air, et un oratoire. Il sépara les femmes d'avec les hommes, et les enferma, les destinant principalement à la prière, et les hommes au travail. Les clercs et les laïques vivaient ensemble; les clercs chantaient les psaumes et célébraient la messe, les laïques travaillaient, et tous gardaient le silence en certain temps. Ils vivaient dans une grande modestie et une grande union et ne nommaient Robert que leur maître, car celui-ci ne voulait pas souffrir le titre de dom ni d'abbé. Il était véhément contre les pécheurs, et ses discours avaient une merveilleuse énergie; mais il était doux pour les pénitents, indulgent aux autres, dur à lui-même, ennemi de l'hypocrisie. Il ne voulait point que ses disciples portassent d'autre nom que celui de Pauvres de Jésus-Christ. En effet, ils vécurent quelque temps de ce que leur envoyaient volontairement les habitants des lieux circonvoisins." [2] Telles furent les origines de cette abbaye fondée en l'honneur de la Vierge Marie. Bientôt les donations affluèrent, grâce à la faveur de l'évêque de Poitiers, qui célébra la mémoire de Robert d'Arbrissel comme d'un " homme apostolique." Au temps de Valdo, le cloître de Fontevrault était à la mode. Il accueillait des filles nobles, des veuves et même des misérables, et l'on pense que, en certains cas, les jeunes élèves pouvaient en sortir après quelque temps, gardant le nom de " Pauvres de Christ " qu'on leur avait appris à aimer.

Laissons maintenant les filles de Valdo en leur solitaire asi-

[1] Fleury, l. LXV, c. 49.
[2] *Ib.* ch. 50.

le, et revenons à leur père, qui n'a pas fini de se dépouiller. La majeure partie de l'argent restait encore. Celle-ci fut réservée aux pauvres et, comme on le verra plus loin, à une œuvre qui fait la gloire de Valdo. La famine sévissait alors un peu partout; la ville de Lyon fourmillait de misérables. Ici encore Valdo ne procéda pas au hasard, mais avec une certaine règle. Rien dans sa manière ne rappelle celle de moines bien connus qui, mus par la velléité de faire de l'éclat plus que par l'amour du prochain, ne songeaient pas au profit que les pauvres pouvaient tirer de leurs richesses abandonnées. Ainsi, que dire, par exemple, de François d'Assise qui jette l'argent de son père par la fenêtre? ou bien, de Gérard Segarelli qui livrait le sien à des fripons qui allaient le jouer? Cela est si choquant, qu'un bel esprit, franciscain rigide pourtant, en a fait la remarque, ajoutant avec un grain d'ironie que Christ a prescrit, il est vrai, de donner son argent aux pauvres, mais non pas aux fripons.[1] Valdo, tout en se conformant à la manière de son temps, est plus sensé. Il médite en faveur des pauvres une distribution régulière de pain, de viande et d'autres aliments. A dater de la fête de Pentecôte, il la renouvela trois fois la semaine, jusqu'à la fête de l'Ascension de la Vierge que l'on célébrait déjà alors à la mi-Août. On lit qu'en ce jour il livra le reste de son argent aux affamés dans les rues, disant à qui voulait l'entendre: “Nul ne peut servir à deux maîtres, à Dieu et à Mammon.” Comme la foule accourait vers lui de toutes parts et que l'on commençait à rire et à croire qu'il perdait la tête, il monta sur un endroit élevé, afin d'être entendu de tous, et parla ainsi:

“Citoyens, mes amis! Je ne suis point hors de sens comme vous présumez. Voici ce que j'ai fait: je me suis vengé sur des ennemis qui m'avaient asservi au point de me rendre plus soucieux de l'argent que de Dieu et plus soumis à la créature qu'au Créateur lui-même. Je n'ignore pas que plusieurs me blâmeront d'avoir fait cela en public; mais je l'ai fait et pour moi qui vous parle et pour vous, mes auditeurs: pour moi, afin que ceux-là me disent insensé, qui me verront à l'avenir posséder de l'argent; mais en partie aussi pour vous, afin que vous

---

[1] “Da pauperibus, non ribaldis.” *Chron. de Salimbene.*

appreniez à mettre votre confiance en Dieu sans plus espérer des richesses. "[1]

C'était la fin. Le lendemain, comme il revenait de la messe, Valdo demanda à un ami de lui donner à manger. Celui-ci l'amenant chez lui, le traita en frère. "Disposez de moi," lui disait-il; "aussi longtemps que je vivrai, je ne vous laisserai pas manquer du nécessaire." Cependant la femme, en ayant eu vent, en fut bouleversée. Elle courut à l'archevêché et y raconta, toute en larmes, l'affront qu'elle venait d'endurer. Sur un signe de l'archevêque, le bourgeois hospitalier fut sommé de rendre son hôte et de l'amener. Quand la femme vit arriver Valdo, le saisissant par l'habit, elle lui cria: "Mon mari, écoute: si quelqu'un doit racheter son âme par les aumônes qu'il te fait, n'est-ce pas mieux que ce soit ta femme que les gens du dehors?"[2] A cela, que répondre? Le mari avait sans doute ses raisons, mais il ne tint pas à prolonger cette scène à la fois ridicule et pénible. Elle finit là. Avant de se retirer, Valdo eut à subir un petit sermon sur sa prodigalité et reçut défense formelle de prendre, en ville du moins, à dater de ce jour, sa nourriture ailleurs que chez sa femme.[3]

Cela se passait l'an 1173, ou peu après, sous l'archevêque Guichard, troisième successeur de celui que nous avons mentionné au début de ce récit.[4]

Jusqu'ici rien ne fait présager le réformateur, bien que l'on sache que le renoncement aux richesses était devenu la condition *sine qua non* de toute réforme populaire. C'est que notre chronique omet un fait important, qui va nous donner la clé de ce qu'on a lu et de ce qui suivra.

En sortant de chez le maître de théologie, Valdo s'était promis de profiter mieux que jamais des trop rares occasions qu'il avait d'ouïr la lecture des Evangiles, en latin sans doute et à l'église. Il n'y manqua pas. Mais cette lecture occasionnelle, parfois inintelligible, dut bientôt l'impatienter. On lisait mal, et

---

[1] "Non enim insanio sicut vos putatis." *Chron. laud.*

[2] "Velut amens effecta... arripiens virum suum per pannos." *Ibid.*

[3] "Non licuit ei... in ipsa urbe cum aliis cibum sumere quam cum uxore." *Ibid.*

[4] "Currente an. MCLXXIII," ainsi commence le récit de la chronique de Laon. Le catalogue de la *Gallia Christiana* porte que Humbert II eut pour successeurs Héraclius, Drogon et ce Guichard qui est ailleurs appelé Guibert, mais par erreur. Ce dernier aurait été installé environ l'an 1165.

Valdo n'était pas versé dans le latin,[1] bien qu'il y entendît quelque chose. Il s'essaya à lire lui-même, avec plus de profit: mais il rencontrait plus d'un obstacle. Averti par cet instinct de vérité qui sert les âmes droites, il devinait pourtant qu'il avait la main sur un trésor plus précieux que les biens de la terre. La parole de Christ tenait déjà son esprit sous un charme divin, tout en liant sa conscience qui ne redoutait pas les chaînes de l'obéissance. Petit à petit, ses préceptes se gravaient dans son cœur. Il aurait voulu tout lire. Afin d'y réussir, il s'associa deux ecclésiastiques, moyennant un peu de cet argent qu'il était heureux, lui, de dépenser, et eux de recevoir.[2] Si ses richesses étaient iniques, n'était-ce pas là le moyen par excellence de s'en faire des amis? D'après le pacte arrêté avec ses collaborateurs, l'un d'eux écrivait sous la dictée de l'autre, qui traduisait du latin dans le dialecte du pays. Le premier s'appelait Bernard Ydros, le second Estienne d'Anse.[3] On commença par les Evangiles, puis l'on passa à quelques autres livres de l'Ecriture, sans négliger de faire un petit recueil de maximes extraites des écrits des Pères de l'Eglise. Valdo ne se lassait pas de relire cette traduction; elle resta comme imprimée sur les tables de sa mémoire et de son cœur.[4] Sans cesse il la méditait et il ne tarda pas à la répéter à d'autres, sans se passionner à l'expliquer. Il y avait alors bien des ménestrels, mais aucun ne colportait l'Evangile. Valdo devint, en quelque sorte, une Bible ambulante. Son auditoire ne fut pas longtemps à se former, car sa maison était ouverte aux pauvres. C'est à eux qu'il s'adressa tout d'abord,[5] leur apprenant mot à mot les premières vérités qu'il s'était lui-même appropriées. On les devine bien. Ne trouvait-il pas à la fois, dans l'Ecriture, la condamnation de

---

[1] Etienne de Bourbon, Richard de Cluny et l'Anonyme de Passau le disent quelque peu lettré; Gaguinus le fait ignare, mais il est docte pour M. Flacius Illyricus, Perrin, Basnage etc.

[2] " Audiens Evangelia, curiosus intelligere quid dicerent, fecit pactum cum dictis sacerdotibus." Et. de Bourbon, ap. A. Lecoy, *Anecdotes historiques*, Paris 1877.

[3] Notre chroniqueur dit tenir ces détails de témoins oculaires, même de ce Bernard qui fut parmi les plus riches de Lyon et ami des moines. Il ajoute qu'il vit souvent Etienne et raconte que, devenu riche à son tour, grâce à la part qu'il eut aux bénéfices du chapitre, il périt en suite d'un accident pendant qu'il se bâtissait une maison. On voit si Ebrard (*Handbuch d. christl. Kirch. u. Dogm. Gesch.*, 1865, II, 317) a raison de soupçonner en eux des Cathares ou des précurseurs de Valdo!

[4] " Cum sæpe legeret et corde tenus firmaret." *Ibid.*

[5] " Pauperes qui ad eum confluxerunt docuit N. T. textum vulgariter." An. de Passau. Cf. avec Et. de Bourbon.

son passé et de la décadence générale de la foi et des mœurs? Soit que nous regardions à nous-mêmes, disait-il, soit que nous considérions le temps où nous vivons, qui ne gémit de l'oubli dans lequel sont tombés les préceptes de l'Evangile?[1] Mais nous avons mieux à faire que de nous plaindre; nous allons les pratiquer en commençant par le tout premier, qui nous invite à renoncer aux biens de la terre pour ne plus dépendre que de Dieu.[2] Ce sera le moyen de ressusciter la vie apostolique,[3] et par elle l'Eglise même.

Ainsi parlait Valdo. Quand sa profession de pauvreté fut notoire et imitée de quelques disciples, il affronta la foule, et on a déjà vu qu'il savait le faire à propos. Il avait remarqué que les Apôtres ne se bornaient pas à mener une vie pauvre, mais qu'ils obéissaient surtout au dernier précepte: "Allez par tout le monde et prêchez l'Evangile à toute créature."[4] Sans réduire les moqueurs au silence, il gagna vite la confiance des petites gens. Ses disciples devinrent pour lui presque autant de collaborateurs, non plus à gage comme les deux ecclésiastiques, mais volontaires. Il les exerçait à la lecture et les affermissait dans leur vocation par une instruction assidue.[5] Ensuite, ils s'en allaient dans les places, dans les ateliers, de maison en maison, et ce qu'ils avaient à dire se résumait pour lors en ces mots: "Heureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux."

Ainsi naissait la communauté vaudoise. Riche d'avenir en raison de sa pauvreté volontaire et de sa fidélité au Maître doux et débonnaire qu'elle s'apprête à servir dans l'humilité et à suivre jusqu'au bout, elle est déjà une protestation vivante contre la mondanité de l'Eglise déchue. Le vœu qui lui sert de lien n'est pas nouveau; il n'aurait alarmé personne si, pour chacun de ses membres, il n'était doublé d'un autre vœu, plus ou moins tacite mais bien réel, celui de la parole libre. "Se

---

[1] "Cœperunt paulatim... sua et aliena culpare peccata." *Chron. laud.*

[2] Déjà Arnaud de Brescia avait vu dans ces mots "beati pauperes spiritu" le "primum mandatum evangelicæ doctrinæ," l'abc de la vie apostolique. V. l'ép. de Wesel à Frédéric.

[3] "Putabat... quod vita apostolica jam non esset in terra." Traité *contra haer. Wald.* attribué jusqu'ici à Pilichdorf.

[4] "Quod etiam Apostoli Christi non solum erant pauperes, imo etiam praedicatores. Coeperunt et ipsi praedicare verbum Dei." *Ib.*

[5] "Multos homines et mulieres ad idem faciendum ad se convocando, firmans eis evangelia." Et. de Bourbon.

faire pauvre," surtout quand on est riche; se faire pauvre, non plus à la manière des gens qui consentent bien à l'être, mais à la condition de ne manquer de rien, c'était rare et beau; mais encore cela ne tirait pas à conséquence. "Evangéliser les pauvres," voilà son souci, son originalité, son idéal, et cela dès l'origine; sa sagesse selon les uns, sa folie selon les autres.

Que va devenir la nouvelle communauté? Humble et naïve, elle marche à l'encontre du péril sans le craindre, ni peut-être s'en douter.

Les amis de Valdo commençaient à le délaisser. Le rencontraient-ils par les rues? Ils avaient soin de ne pas le reconnaître. A son âge, en effet, "passe encore de bâtir"; mais se faire pauvre pour suivre le Christ autrement que les autres! "Assurément il radotait." Sur ce point leur opinion était toute faite. Quant à la gent cléricale, il faut l'avouer, Valdo se l'était aliénée, sans le prévoir du reste. Il avait fait table rase de toute sa fortune; il avait pensé à sa femme, à ses filles, à toutes sortes de créanciers, aux pauvres de la rue, et n'avait rien donné à l'Eglise! Et puis, de quoi se mêlait-il? Quand on est laïque, on se tient coi, même si l'on est quelque peu clerc. Passe encore de faire des aumônes, mais faire des sermons! [1] Etait-ce à y croire? Il est vrai qu'il ne s'avisait pas de monter en chaire; il préférait une borne, lui; mais en un sens c'était pire, car de cette façon la religion était profanée. Pour une aumône qu'il n'avait pas faite à l'Eglise, que de perles jetées aux pourceaux! Cela sentait l'hérésie, et le scandale était d'autant plus lamentable que, pour aller l'entendre, on désertait parfois les magnifiques prêches de la cathédrale.

Ne sutor ultra crepidam,

disait-on d'un air sentencieux au chapitre des chanoines. Une grosse voix ajoutait: Il est temps d'y mettre bon ordre.

Cette voix, Valdo l'avait déjà entendue: c'était celle de l'archevêque Guichard, à qui les affaires ne laissaient pas toujours le loisir de vaquer à la cure pastorale. Une querelle avec la maison du comte de Forès, qui ne voulait pas lâcher ses prétentions sur la ville, l'avait tenu en souci. Ensuite de cette

---

[1] "En faisant des aumônes, il voulut faire des sermons," remarque dans cet esprit-là Moreri, *Dict. hist.*, art. *Vaudois.*

querelle on avait vu le chapitre en émoi; il avait même dû s'enfuir avec l'archevêque, pendant que les maraudeurs pillaient les maisons. Mais Guichard fit tant et si bien qu'il parvint à ses fins. De guerre lasse, et contraint par les circonstances, le comte Guido II lui céda, ainsi qu'au chapitre, tous ses privilèges en échange de quelques châteaux et d'une somme de mille marcs. C'est depuis lors que tant les chanoines que l'archevêque portèrent le titre de comtes. Cela ne dura pas longtemps, car le peuple lyonnais ne voyait pas de bon œil le pouvoir civil entre les mains des prêtres. Il se souleva même contre eux et les contraignit de faire hommage au roi de France. Mais, pour le moment, le chapitre était en liesse et la domination cléricale se prélassait à son aise. Libre des gros soucis de la politique, Guichard avait l'œil sur l'Eglise. Il se rendit l'an 1174 à la dédicace d'une chapelle de Clairvaux. On a prétendu que, deux ans après, il aurait pris part à un synode contre les hérétiques albigeois; que même il y aurait prononcé contre leur chef une sentence de condamnation; mais on a fait erreur.[1] Il voua plutôt son attention à la mission vaudoise, d'abord pour l'inquiéter, ensuite pour l'interdire. S'il était intervenu pour une question de ménage, que ne fera-t-il pas maintenant qu'il s'agit, selon lui, de la maison de Dieu? Sur ce, Valdo fut de nouveau invité à comparaître.[2] Cette fois le prélat le trouva déjà moins docile. On devine qu'il soutenait, avec un accent de conviction qui ne laissait pas d'impressionner, son droit de mener une vie pauvre, de lire l'Evangile et de l'annoncer à la manière des Apôtres. Il ne s'écartait point de la bonne tradition, au contraire. Mais Guichard ne l'entendait pas de cette manière. Pour lui Valdo n'était pas en règle, et il le lui fit bien sentir. Il ouvrit son procès, cita sans doute Valdo et quelques uns de ses frères par devant le synode du diocèse; mais ce n'était que pour la forme. La délibération ne se fit pas longtemps attendre. On les rappela. « Défense vous est faite, leur dit l'archevêque, de vous mêler de la prédication,

---

[1] D'après la *Gallia Christiana*, IV, col. 126, il aurait condamné un certain Olivier, au synode de l'an 1176. Il s'agit du synode de Lombers. L'erreur a été rectifiée, ce synode ayant au lieu l'an 1165. V. Gieseler, *Lehrbuch*, vol. II, 2me partie, § 85.

[2] « Vocati ab archiepiscopo Lugdunensi, » dit Et. de Bourbon. Il est vrai qu'il ajoute: « qui Johannes vocabatur; » mais il se trompe, car Jean ne fut pas archevêque à Lyon sous Alexandre III.

soit de l'explication des Ecritures, comme vous dites. Il ne vous reste qu'à obéir. Autrement nous procéderons selon notre règle.[1] " Pierre se leva et répondit: " Jugez vous-même s'il est juste devant Dieu de vous obéir, plutôt qu'à Dieu; car nous ne pouvons pas refuser obéissance à Celui qui a dit: Allez par tout le monde, annonçant l'Evangile à toute créature.[2] "

Là dessus, Valdo et ses amis furent bannis du diocèse.[3] Il n'en fallait pas tant pour que Valdo prît le parti de s'en aller trouver le pape.

Cela se passait l'an 1177, à la veille du troisième concile de Latran.[4]

On ne s'arrête pas au fait de la visite de Valdo à la ville éternelle, aux jours d'un grand concile. Nos historiens, même ceux qui sont le plus friands de légendes, n'y font pas attention, ou bien ils se prennent à douter hors de propos. Mais avant d'y arriver, disons un mot de ce qui se passait dans le monde, et à Rome surtout.

Le monde résonnait alors du bruit de l'éclatante victoire remportée à Legnano par les villes libres de Lombardie contre l'empereur Frédéric Barberousse. Le pape, qui avait eu maille à partir avec ce dernier, s'en réjouit comme du plus glorieux événement de son règne, quand même il ne jouait guère que le rôle du témoin qui observe le dénouement pour en tirer son profit.[5] En attendant, Frédéric se traînait à Venise, où la paix devait être signée. Le pape annonça son intention d'aller l'y rencontrer, et il n'y manqua pas. Un pacte humiliant pour le chevaleresque monarque fut conclu, et l'on sait que, pour le ratifier, il se résigna à baiser le pied du pontife. On montre encore dans le vestibule de la basilique de S. Marc une dalle de porphyre rouge, qui, au dire des cicérone, marquerait la place

---

[1] " Prohibuit eis ne intromitterent se de Scripturis exponendis vel praedicandis." Et. de Bourbon, *l. c.* Cf. ici *Actes* IV, 17 et 18.

[2] " Magister eorum, usurpans Petri ufficium, sicut ipse respondit principibus sacer lotum, ait: Obedire oportet etc." *Ibid.*, où l'on renvoie à *Actes* V et *Marc* XVI, 15.

[3] " Post, expulsi ab illa terra." Et. de Bourbon, *Ibid.* Le MS. de l'*Hist. véritable des Vaudois* fait condamner Valdo par Guichard (qu'il nomme Guilbert) à ce synode apocryphe de l'an 1176. Cf. Baronius qui fait même erreur. Il n'y a peut être là qu'une confusion de noms ou de date.

[4] D'après la chronique de Laon ap. Pertz, Valdo se décida cette année là à professer ouvertement son voeu de pauvreté et à faire des prosélites.

[5] Gregorovius, dont l'impartialité est reconnue, pense que si le pape eut de la chance, il n'eut pas de mérite: "sein Glück, nicht sein Verdienst." *Gesch. d. Stadt Rom.* 1862, vol. IV, ch. 6.

où s'effectua la grotesque mais imposante cérémonie. L'impression qui en resta fut très-vive. La légende s'en empara, ainsi que la peinture; et sur l'ordre même de la république de Venise, elle fut rendue dans le tableau que l'on voit encore à l'ancien palais des Doges. Frédéric y est représenté au moment où il reçoit sur la nuque impériale le soulier d'Alexandre III, et que celui-ci, ivre d'orgueil, s'adresse à lui-même les fameuses paroles: *Super aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leonem et draconem.* Sa victoire achevée, le pontife, rayonnant comme le soleil, auquel, depuis l'éclipse de Canossa, les successeurs de Grégoire VII ont tant aimé à se comparer, pensa à la faire servir à l'affermissement de son pouvoir, et, par là même, à la paix de l'Eglise travaillée par le schisme. A cet effet, il convoqua à Rome un concile œcuménique pour le premier dimanche de carême de l'année 1179.[1] Trois cent deux évêques y furent présents, avec les prélats, les sénateurs et les consuls de Rome. L'empereur Frédéric y brilla, mais par son absence. Les Gaules étaient représentées par l'archevêque Pons de Narbonne et quelques prélats de second ordre; quant à leur primat, il n'avait pu quitter Lyon.

Quelle est la note qui domine dans ce concile?

On le devine bien vite. Le vent était, plus que jamais, au cléricalisme. Déjà sous Innocent II l'on avait proposé de soustraire l'élection du pape au suffrage des princes et du peuple romain, et le successeur d'Alexandre allait bientôt bénéficier de cette réforme. En outre, on était en train d'émanciper l'élection des évêques du vote des laïques. Après l'indépendance, le clergé réclamait le monopole, et l'évolution initiée par Grégoire VII n'était pas loin de s'accomplir. Les prélats trônaient dans le luxe et l'opulence; la rapacité des nonces pontificaux avait mis en émoi l'opinion générale, car ils dévoraient les revenus de l'Eglise. On les comparait à des sauterelles. Leurs abus furent justement dénoncés. Après les sauterelles, ce fut le tour des renards. On était à la fin de la dernière session, et il ne restait plus qu'à formuler un canon. Celui-ci fut dirigé contre les hérétiques. L'Eglise, y est-il dit, a toujours horreur du sang; toutefois elle doit reconnaître que la crain-

---

[1] A cette époque, l'année commençait et finissait à Pâques. Le concile eut lieu du 5 au 19 mars 1178, d'après la chronique, soit 1179.

te du supplice corporel peut être salutaire. Ainsi donc, considérant que les hérétiques nommés soit Cathares, soit Patarins, soit Publicains, soit autrement, se sont répandus dans la Gascogne, l'Albigeois, le territoire de Toulouse et autres lieux, et qu'ils ne se cachent même plus, comme font quelques uns, mais enseignent publiquement leurs erreurs et entraînent les gens simples, le concile les anathématise, eux et ceux qui leur donnent protection ou asile, et défend à qui que ce soit, sous peine d'excommunication, de les recevoir, soit dans leurs maisons, soit sur leurs domaines, de les protéger ou d'avoir commerce avec eux, de célébrer les offices à leur intention ou de leur octroyer sépulture parmi les chrétiens; enfin, il bénit ceux qui prendront les armes contre eux. Là-dessus, invoquant le secours des princes, les bons Pères leur désignaient, comme aubaine, les biens confisqués, en sus de l'indulgence commune promise aux fidèles.[1]

On le voit, rien dans ces décrets ne concerne les Vaudois. Mais si les Vaudois ont fait appel au Pape, ou s'ils sont cités à comparaître en concile,[2] il faut bien admettre que leur cause a dû subir en cette circonstance un premier examen, suivi d'une solution quelconque. Un écrivain de ce temps rapporte que le concile prononça contre les disciples de Valdo une sentence de condamnation.[3] Mais, au lieu d'anticiper, nous ferons mieux de revenir à Valdo, que nous avons laissé en chemin pour Rome.

Valdo à Rome! Le fait paraît nouveau; mais la raison en est simple. Jusqu'ici l'on n'a pas accordé aux divers témoignages qui l'affirment l'attention à laquelle ils ont droit, bien que ce qu'ils nous apprennent concorde avec tout ce qu'on lit au sujet de Valdo.[4] Mais encore, qu'y allait-il faire? Cette que-

---

[1] " Eos et defensores eorum et receptores anathemati decernimus subjacere. " *Conc. Lat. III. gen., can. 27.*

[2] " Ad concilium quod fuit Rome ante Lateranense vocati. " *Op. cit.*, p. 292.

[3] " In concilio etiam Lateranensi in eos sententia excommunicationis lata est: unde eis etiam communicandum non est, cum sententia Apostolica ab Ecclesia praecisi sunt." Alanus, *Contra Haereticos, Waldenses* etc. Schmidt persiste à croire que cet Alanus est " de Podio." Il se trompe. Il s'agit bien d'Alanus ab Insulis, soit de Lille, mort en 1202. V. *Chron. Alb. monachi Trium Fontium*, ap. Pertz, *Mon. Germ. SS.*, XXIII, p. 881. Dieckhoff a cru ce passage interpolé, mais il est loin de le prouver. Quant à l'inscription signalée par Buxhorn, Blair et Tron, portant que " sous le pontife Alexandre III et l'empereur Frédéric I les Vaudois sont condamnés comme hérétiques," elle est loin d'avoir été constatée.

[4] Outre la Chron. de Laon, v. Moneta, *l. c.*, Schmidt, *Aktenstücke* cités, et le ms. de Cambridge; enfin, la lettre des Frères de Lombardie, de l'an 1368, et Justinger ap. Ochsenbein, p. 86.

stion n'embarrassera que ceux qui sont dupes de leur parti pris. On habille Valdo en réformé et, après cela, on ne peut se faire à l'idée qu'il s'en aille à Rome en bon catholique. On l'affuble quasi en *clergyman*, et voici qu'il pense à faire régulariser son vœu de pauvreté. Au reste, il faut avouer que l'imagination qui a réussi à soupçonner en Dante " un pasteur de l'église albigeoise de la ville de Florence, "[1] aurait pu, au sujet de Valdo, se donner plus libre carrière encore. Cela dit, venons au fait.

Jusqu'ici Valdo n'avait pas le plus petit lien visible de solidarité avec les sectes dissidentes. C'est à des ministres de l'Eglise qu'il avait demandé le premier appui; c'est par respect pour elle qu'il vient de se mettre en route pour Rome. Il avait fait vœu de pauvreté en fidèle catholique, même en catholique de la vieille roche; mais la validité de son acte étant compromise, il demandera au pape de le sanctionner. Rien de plus logique. Pierre de Lyon s'en allant demander l'approbation d'Alexandre III, sera imité plus tard par François d'Assise aux jours d'Innocent III. Mais Valdo a, sous le vœu de pauvreté, un souci tout nouveau. Il craint que la liberté qu'il réclame, moyennant son vœu, pour annoncer l'Evangile, ne lui soit contestée; il espère et d'Alexandre III et du troisième concile de Latran une permission analogue à celle que Dominique, à son tour, invoquera du pape Innocent III et du quatrième concile. Assuré de son droit, il ne désespère aucunement qu'on lui fasse justice; car enfin, il est clair, d'après l'Ecriture et les Pères, qu'il n'innove pas, et il en a pris note. Simplicité, dit-on;[2] mais à qui la faute? Nous allons le voir bientôt. Valdo est arrivé aux portes de la ville de Rome.

Le pape y était entré le 12 mars 1178, après dix ans d'exil. On ne parlait déjà plus des fêtes inouïes qui l'avaient accueilli; car la réconciliation du peuple romain avec ses papes était aussi fréquemment répétée que peu sincère; partant, de courte durée. On machinait quelque nouvel artifice pour secouer le joug de sa tyrannie, et il s'en doutait bien. Quelle destinée que celle de ce peuple, jamais libre, constamment en

---

[1] Aroux, *La clef de la Comédie anti-catholique de Dante Alighieri*, Paris 1855.

[2] " Ces Vaudois eurent la simplicité de demander autorisation au pape; c'était demander la permission de se séparer de l'Eglise." Michelet, *Hist. de France*, Paris 1835-44, vol. II, p. 401-402.

révolution, toujours roulant son rocher de Sisyphe! Elle faisait pitié alors surtout que l'Italie assistait à la renaissance de ses libertés civiles, redoutées par le monarque même qui avait livré au bourreau Arnaldo de Brescia, le grand tribun de l'indépendance. Entre les aspirations romaines et celles du pape, il y avait malheureusement un point commun, savoir l'incurable et stérile ambition de dominer ou, faute de mieux, de se donner en spectacle *urbi et orbi.* Elle n'était pas mal exprimée dans une inscription que Valdo put lire s'il visita la ville:

Roma vetusta fuit, sed nunc nova Roma vocabor,
Eruta ruderibus culmen ad alta fero.

Alexandre III vivait, sinon en prisonnier, du moins comme en pays ennemi.[1] La ville éternelle, hérissée de 361 tours, de 49 châteaux forts et de 6900 remparts, ressemblait moins à la mystique Sion qu'à une gigantesque souricière. Ce qui va nous étonner, ce n'est pas que Valdo y entre, mais plutôt qu'il en sorte. Il est vrai qu'il entre à la suite de centaines d'évêques et de milliers de pélerins qui attirent assez l'attention sur eux pour que son arrivée soit inaperçue. En ce temps-là, rien ne se passait à Rome qui fût de nature à l'intéresser, sauf le concile. On n'y traduisait pas la Bible comme à Lyon; en revanche, on vaquait à des labeurs plus honorifiques. Le docte Albinus allait mettre la main à la collection de documents propres à justifier les droits originaires du saint-siège. D'autres, sur les traces du moine Gratien, compilaient des canons, non sans consulter sa *Concordia discordantium canonum,* qui avait fait fureur. On faisait au sujet de Virgile des trouvailles stupéfiantes. Plusieurs étaient en train de lui attribuer des visions messianiques; même, des interprètes discernaient en lui l'étoile du matin qui avait annoncé le soleil de la papauté et de l'ère nouvelle. On croyait découvrir que l'apôtre S. Paul avait fait un pélerinage à Naples pour visiter son sépulcre. Enfin, il n'était déjà plus un magicien, mais un prophète, un saint, dans l'imagination populaire. La peinture sacrée allait s'en emparer pour l'offrir à la vénération des fidèles, et sa légende était chantée devant les autels.[2] Tout cela se passait à Rome, et Valdo n'en avait pas même eu vent. Mais on lui rendait bien la pareille,

---

[1] "Er blieb in Rom ewig wie in Feindesland." Gregorovius, *ibid.*
[2] Outre Gregorovius, l. c., v. Comparetti, *Virgilio nel medio evo,* vol. I, ch. 7.

car on ne savait, ni qui il était, ni ce qui l'amenait dans la ville éternelle. On l'attendait pourtant, mais en haut lieu. Il y monte et attend. Enfin le tour est venu, pour le pauvre de Lyon, de se présenter au vainqueur de Barberousse.

Arrivé en présence du pape, Valdo fut accueilli en fils bien-aimé de l'Eglise; il eut même la chance de recevoir de Sa Sainteté une solennelle accolade.[1] En fut-il surpris? Moins que nous, à n'en pas douter. Il faut convenir que, après sept longs siècles, l'anecdote est devenue piquante. Mais pourquoi a-t-on voulu voir dans cet acte une marque de bienveillance personnelle? Il ne s'agissait pas de tendresses, mais de la sanction d'un vœu de pauvreté.[2] Aussi ce baiser-là n'a-t-il pas monté l'imagination des Vaudois. On n'en voit nulle mention dans leurs écrits, ni même dans la légende populaire. Décidément, on ne songe pas à le rendre.

Au reste, la sanction octroyée par Alexandre n'impliquait pas la liberté de la prédication, au contraire. Il est donc probable que Valdo prolongea sa visite à Rome dans le but de fléchir la volonté du pontife.[3] Un cardinal qui goûtait sa parole évangélique et sans artifice, s'intéressa à lui, paraît-il, et plaida sa cause.[4] Ainsi rapporte la chronique. Elle ajoute que, en cette occasion, Valdo se serait engagé à ne point se départir de la doctrine des Pères latins, surtout d'Ambroise, d'Augustin, de Grégoire et de Jérôme, que l'on estimait être les colonnes de l'Eglise romaine.[5] Enfin, ne dut-on pas se convaincre, en l'écoutant, qu'il n'avait aucune velléité quelconque de rivaliser avec les prédicateurs attitrés? Sa mission était plus humble. Il ne visait même pas à prêcher, mais à parler.[6] On est donc ten-

---

[1] "Valdesium amplexatus est papa." *Chron. laud.*

[2] La mention de l'accolade est immédiatement suivie de ces mots: "Approbans votum quod fecerat voluntariae paupertatis." *Chron. laud.* Administrée à un simple disciple de Valdo, comme Tron se la figure contrairement à ce que raconte la chronique, elle devient sans doute "bienveillante," même "fraternelle;" mais légendaire. On ne se l'explique pas.

[3] "E disputa devant laresiarca." *MS. de Cambridge.*

[4] "Era aqui un cardenal de Pulha lo cal era amic de lui e laudava la via de lui e la parolla, e amava lui." *Ibid.*

[5] "Promisit servare IV Doctores, scilicet Ambrosium, Augustinum, Gregorium et Hieronymum." Moneta V, 1.

[6] Les Béguins, par exemple, sous l'accusation d'usurper l'office de la prédication, recourent à cette distinction moins subtile qu'elle n'en a l'air. "In suam excusationem fictitie prætendentes quod non prædicant, sed loquuntur de Deo." Mosheim, *De Beghardis*, 1790, p. 206. Cette distinction est admise par les adversaires quand ils y sont intéressés. V. plus loin, à la dispute de Narbonne.

té de croire que, par égard pour Valdo et ses défenseurs, le pape pourrait bien avoir cédé un instant, en attendant une solution définitive. Au fait, une chronique l'affirme,[1] et une autre raconte que Valdo aurait évangélisé à Rome même, et non sans succès.[2] Mais où se passe toute cette dispute? En concile assurément. Entrons-y. Nous allons assister à une curieuse petite scène. Elle nous est racontée par celui qui y joua le rôle principal. C'est Walter Map, du pays de Galles, délégué par Edouard II roi d'Angleterre. Passablement lettré, amateur des muses par moments, badin, pédant, il cache sous les dehors d'une humilité toute monacale une âme courtisane, qui vise à l'effet. On le verra bien, car ses paroles le trahissent vite.

" Je vis au concile, écrit donc notre clerc, des Vaudois, gens ignares et sans culture, ainsi appelés du nom de Valdo leur chef, ci-devant citoyen de Lyon sur le Rhône.[3] Ils présentèrent au pape un livre écrit dans le dialecte des Gaules contenant le texte et la glose du Psautier et de plusieurs écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces gens demandaient instamment qu'on leur reconnût le droit de prêcher. Ils s'en estimaient dignes; au fait, ils n'étaient que des sots, pareils à ces volatiles qui, ne voyant pas les filets, s'imaginent avoir toujours une issue... Moi, chétif, qui me sentais bien petit dans une si imposante assemblée, je ne pouvais pourtant m'empêcher de trouver ridicule que l'on prît au sérieux leur requête et que la décision traînât si longtemps. Invité, je lançai mon dard. On amena donc, en présence de plusieurs théologiens versés dans le droit canon, deux Vaudois réputés parmi les principaux de la secte. Ils n'étaient pas sans prétention, car ils pensaient me réduire au silence. Je m'assis intimidé, je l'avoue, me deman-

---

[1] " Sic accepit a papa prædicationis officium." Moneta, *l. c.*

[2] " Nen dement el meseyme predicant en la cipta fey plusors disciples."

[3] " A primate ipsorum Valde dictos, qui fuerat civis Lugduni super Rodanum." Ce *fuerat* a intrigué la critique. D'après Reuss (*Rev. de Théol.* juin 1851) Map " dit implicitement que Valdo n'était pas au concile " Dieckhoff croit échapper à la difficulté en rapportant le récit de Map à un autre concile. Valdo, chassé de Lyon, n'était plus citoyen de cette ville. Quand même on ne comprend pas que Valdo étant là, Map ne le dise pas. D'autre part, quand il est certain que Valdo est venu à Rome — ce que Reuss admet — s'explique-t-on qu'il ne s'y arrête pas pour plaider sa cause? Qui, mieux que lui, peut la représenter? Mais il faut bien, après tout, laisser ce point indécis. Valdo peut avoir été empêché, par quelque circonstance ignorée jusqu'ici, d'assister, du moins ce jour là, au concile. D'autre part, le récit de Map n'exclut pas sa présence.

dant si, à cause de mes péchés, je ne méritais pas que la parole me fût refusée en un si grand concile. Mais le pontife m'ordonna de les interroger; à quoi j'étais pourtant disposé. Je commençai par les questions les plus élémentaires qu'il n'est permis à personne d'ignorer, sachant bien que l'âne qui broute son chardon ne dédaigne pas la laitue.

— Croyez-vous en Dieu le Père?

— Nous y croyons.

— En son Fils?

— Aussi.

— En l'Esprit Saint.

— Pareillement.

— En la mère de Christ?

— Oui.

Alors toute l'assemblée partit d'un grand éclat de rire.[1] Nos gens se retirèrent tout confus, et ce fut justice. Ils prétendaient guider, quand ils étaient eux-mêmes sans guide, semblables, en ce cas-ci, à Phaéton, qui ignorait jusqu'aux noms de ses chevaux. Ce sont des gens sans demeure fixe. Ils s'en vont deux à deux, nu-pieds, avec une tunique de laine, ne possédant rien. Ils suivent tout pauvres un Christ tout pauvre, comme les Apôtres. Certes, ils ne pourraient pas débuter plus humblement, car ils ont à peine appris à marcher. Mais si nous les admettions, c'est nous qui devrions sortir." [2]

L'appel des Vaudois finit donc par être repoussé. La réponse du concile, rendue par le pape, se résume en deux mots: Vous ne prêcherez en aucun cas, sans le désir et l'autorisation du clergé de votre pays.[3]

Que faire? Il n'y eut pour lors qu'à courber la tête, quitte à

---

[1] *Credere in* ne s'employait guère, dans le latin de l'Eglise, que par rapport aux personnes de la Trinité. La réponse à la dernière question, d'après notre examinateur, eût dû être: " Nous ne croyons pas *en*, mais *à* la mère de Christ." Du reste, si l'on croit quelque part *in matrem Christi*, c'est bien dans l'Eglise de Rome, et d'ailleurs, le jargon de l'école n'avait pas toujours observé cette règle. Ces gros théologiens, séance tenante, coulaient le moucheron et avalaient le chameau.

[2] " Humillimo nunc incipiunt modo, quia pedem inferre nequeunt; quos si admiserimus expellemur." Mapes, *De nugis curialium*, retrouvé et imprimé par Wright. Londres 1850.

[3] Inhibens eidem ne, vel ipse aut socii sui predicacionis officium presumerent nisi rogantibus sacerdotibus." *Chron Land.* " A la perfin receop respost en la cort que la gleysa romana non poya portar la parolla de lui." MS. de Cambridge.

porter à Lyon la grave nouvelle. Valdo put-il y rentrer, ou bien s'attarda-t-il en Italie,[1] peut-être auprès des frères Humiliés de Lombardie, qui réclamaient eux aussi et tout juste alors le droit de la libre prédication?[2] Nous ne saurions le préciser. Il y eut alors ce silence qui précède les grandes résolutions, et l'on se hâta d'y voir un indice de résipiscence.[3] Non, les Vaudois se recueillent pour consulter leur oracle, c'est à dire la voix même de Dieu. D'instinct, ils sont amenés à relire les premiers actes de l'église des Apôtres, dans le livre qui retrace avec tant de vérité leurs rapports avec les chefs de l'antique synagogue. Ils comparent et finissent par se rendre compte de leur situation. Ils sentent comme des écailles tomber de leurs yeux. Valdo n'est pas loin; il se lève, " comme un lion qui se réveille, "[4] et répète le cri apostolique: " Nous obéirons à Dieu plutôt qu'aux hommes." Ce jour-là un réformateur était né. Le mot apostolique reste; c'est leur statut. Le choix est fait, la conscience est sauve et, avec elle, la raison, la liberté. Quelle sera l'issue? On la prévoit bien. Demain la rupture; après, la persécution. En attendant, la mission vaudoise reprend son élan. Pareille au ruisseau momentanément interrompu dans son cours, elle bondit. On se prépare au choc imminent, inévitable. Valdo se multiplie, grâce au concours de de ses collègues, de ce Vivet, peut-être, que l'on mentionne quelque part, et d'autres encore.[5] Par leur moyen, sinon avec eux, il évangélise; la règle vaudoise s'établit. Cela ne suffit pas: il envoie ses frères, deux à deux, visiter les contrées environnantes, et la parole de Christ se répand si bien, que déjà l'on peut dire du diocèse lyonnais ce que Mélanchton écrira au sujet d'une autre contrée au réveil de la Réforme: " L'Evangile résonne en ce pays — *sonat Evangelium.*"

---

[1] " Facent camin per las regions de Ytalia fa aiostament." MS. de Cambridge.

[2] *Chron. Laud.*, ap. Pertz. V. ci-après, au chap. III.

[3] " Quod preceptum modico tempore observaverunt." *Ibid.*

[4] V. ci-après, p. 251. n. 5.

[5] " Valdesium et Vivetum." *Rescriptum*, p. 19, 58. On lui a donné aussi pour callègue certain " socius Johannis " de Lyon. V. ci-après p. 150, n. 9. N'y aurait-il pas là quelque confusion? Füesslin (*Kirch. u. Ketzerhist.*, 1170, 1ère pa t., p. 137) observe que quelques écrivains ayant lu mal le nom du cathare Jean de Lugio, on en a fait Johannis de Lugduno. Moneta et d'autres, jusqu'à Tron, auraient répété le *quiproquo.*

Mais hélas! ce ne fut pas pour longtemps. Alexandre III, forcé par la révolution, avait quitté pour la dernière fois sa papale résidence et venait de mourir le 30 août 1181. Guichard, le vieil archevêque, était mort aussi, laissant son siége en proie aux intrigues qui étaient le prélude ordinaire des nouvelles élections. Il eut pour successeur Jean aux Blanches Mains, ci-devant évêque de Poitiers et déjà désigné pour occuper le siége archiépiscopal de Narbonne.[1] L'installation du nouveau primat des Gaules, à peine décrétée à Rome, où Lucius III avait remplacé Alexandre, fut célébrée par la gaie ville de Lyon, chapitre en tête.[2] Jean aux Blanches Mains se laissa festoyer avec bonne grâce. On le disait homme érudit et éloquent.[3] A dire vrai, il n'avait guère que l'éloquence que prêtent les foudres cléricales. Les fêtes passées, vinrent les affaires. Il était urgent, disaient les vieux conseillers de l'archevêque, d'en finir une bonne fois avec la prédication laïque, qui avait assez longtemps retenti dans les maisons et jusque dans les rues au préjudice du sacré ministère. C'était d'ailleurs la volonté expresse du pontife.[4] Il ne restait qu'à l'exécuter. Jean somma Valdo de comparaître; il lui enjoignit de se taire, ainsi qu'à tous ses disciples. Il menaça; rien ne fit.[5] Enfin, les Vaudois durent prendre le chemin de l'exil. On a prétendu qu'ils étaient plus de huit mille.[6]

Peu d'années après, dans le cloître de Clairvaux, un vieillard décrépit gémissait sur ses péchés. Il lisait avec dévotion les SS. Ecritures et était surtout absorbé par la méditation des Psaumes. Chaque jour il célébrait la messe pour son âme et celle de S. Bernard. Quand il écrivait à des amis, c'était pour leur dire: " Je fais ici pénitence; j'expie mes forfaits; je vous en conjure, intercédez pour mon pardon – *suppliciter exoro quatinus pro reatuum meorum venia intervenire dignemini.*"[7]

---

[1] *Gallia Christiana*, IV, col. 130-133. Etienne de Bourbon l'appelle " aux Belles-mains."

[2] " Annuente papa Lucio." *Ibid.*

[3] " Vir magnæ litteraturæ et eloquentiæ." *Ibid.*

[4] " Mandat dominus Apostolicus quod cessarent, cum prædicatio verbi Dei rudibus et illiteratis non conveniat." Anon. de Passau.

[5] Ici trouve encore son application le passage d'Etienne de Bourbon, que nous n'avons plus à citer.

[6] " Eorum numerus octena millia excedebat." Ughelli, *Italia Sacra*, t. IV, col. 1051, ed. 1719.

[7] *Gallia Christiana*, l. c. Il ne s'agit pas du forfait d'intolérance.

Ce latin-là est authentique. Il a été écrit par la blanche main de Jean, l'archevêque de Lyon, après qu'il eut abdiqué pour faire pénitence.

Eh bien! comparé à ces primats des Gaules qui ont le piteux idéal de s'enfermer au couvent pour y mâchonner le *mea culpa*, Valdo nous paraît grand par le caractère, par la simplicité et la logique de ses convictions. Ce que les archevêques marmottent à la dernière heure, il le porte écrit, lui, sur son front. Il lit la même Bible; mais en homme libre, entouré des âmes qu'il éclaire et sauve par elle. Il a mieux à faire que de se retirer dans la cellule solitaire d'un cloître lorsque la famine de l'ignorance dévore les peuples; il sort à la face du monde, portant la parole de vie et suivi d'une légion de missionnaires.

Chassés de leur ville natale, les Vaudois trouveront plus d'une patrie adoptive. Il faut dire que, jusqu'alors, leur communauté ne s'était recrutée que de pauvres gens, et n'avait entamé ni la noblesse, ni la grasse bourgeoisie. Mais, si le vent est, pour lors, au cléricalisme, l'avenir sera un jour à la liberté. Jusqu'ici c'était le temps de préparation; maintenant la mission de Valdo allait réellement commencer. Il s'y consacra tout entier, et si bien, que le silence se fit autour de lui, et l'on a pensé que c'était le silence de la mort. Quelques uns le pensent encore. Et cependant il était

Nel mezzo del cammin di *sua* vita.

Seulement, comme le poète, il entrait dans une forêt noire, sauvage, pleine de périls. Sa carrière fut longue autant que laborieuse. Il mourut rassasié de jours, environ l'an 1217,[1] en laissant dans les esprits une ineffaçable empreinte, et une place plus difficile à occuper que le siége de son archevêque....

Mais écoutons: la forêt retentit. Est-ce la foudre qui éclate? Oui, c'est l'excommunication majeure prononcée par le pape Lucius III au concile de Vérone, sous les auspices de l'empereur Frédéric, vers la fin de l'an 1183. En voici les termes:

“ Par le présent décret nous condamnons toutes les hérésies. C'est pourquoi nous anathématisons tout d'abord les Cathares

---

[1] On sait que ses deux filles n'avaient pas dépassé l'âge de la première jeunesse. D'autre part, en l'an 1218, à la conférence de Bergame, on parle de sa mort comme d'un fait plutôt récent.

et les Patarins, ainsi que ceux qui se masquent sous le nom d'Humiliés ou de Pauvres de Lyon, les Passagins, les Joséphites et les Arnaldistes. Et comme quelques uns, avec certaine apparence de piété, mais niant le sens réel des paroles de l'Apôtre, s'arrogent le droit de prêcher, bien que ce même Apôtre dise: "Comment prêcheront-ils s'ils ne sont envoyés?" nous comprenons sous le même perpétuel anathème tous ceux qui, en dépit de notre défense et sans être envoyés par nous, oseront prêcher, tant en particulier qu'en public, contrairement à l'autorité représentée par le siége apostolique et par les évêques."[1]

Cette fois, le décret du concile vise les Vaudois en plein. Ils sont hérétiques parcequ'ils s'arrogent le droit de prêcher. La guerre est à jamais déclarée; on les poursuivra par monts, par vaux et par chemins. Que deviendront-ils? Vont-ils périr dans la forêt obscure? Non; ils ont emporté avec eux la lumière qui luit dans les ténèbres.

CHAPITRE TROISIÈME

LA DISPERSION

Un fil conducteur — Les Vaudois entrent en Dauphiné, après la protestation de Pierre de Bruys et de Henri de Lausanne — Les réactions au midi de la France: pourquoi le catharisme s'y propage; ses progrès et son influence — Les Vaudois surviennent: leur dispute à Narbonne avec le clergé catholique, et ce qui s'ensuit — Diégo et la nouvelle tactique des légats missionnaires — Nouvelles disputes à Montréal et Pâmiers — Durand de Huesca se sépare, capitule avec le pape et fonde la règle des Pauvres Catholiques — Bernard Premier suit son exemple. — Fin des Pauvres Catholiques; leur idée survit — Les Vaudois à Metz — Traces de leur mission en Suisse et dans la vallée du Rhin: les Ortlieber — Milan foyer de dissidence — La tendance d'Arnaldo et la dissidence des Humiliés — Les Pauvres de Lombardie: les rétrogrades, le parti conservateur et les progressistes — La conférence de Bergame et la lettre circulaire — La mission au diocèse de Passau et dans le reste de l'Allemagne — La réaction hussite en Bohême et ses rapports avec la mission vaudoise: Frédéric Reiser. — L'Unité des Frères et la participation qu'y ont les Vaudois par leur évêque Etienne d'Autriche — Le fil de la dispersion échappe.

L'expulsion des Vaudois de leur ville natale fut-elle un mal? Il est permis d'en douter, car elle servit leur mission. On aurait

[1] "Qui se Humiliatos vel Pauperes de Lugduno falso nomine mentiuntur... auctoritatem sibi vindicant prædicandi... pari vinculo perpetui anathematis innodamus." *Lucii decr. c. hær.*, ap. Mansi, XXIV.

pu dire d'eux, comme des chrétiens primitifs au lendemain de leur persécution, que "ceux qui furent dispersés allèrent de lieu en lieu, annonçant la bonne nouvelle de la parole." A cette heure de crise, qui ne se figure le rôle de Valdo? N'est-il pas le Moïse de ce petit peuple qui sort du pays de servitude? Il en dirige donc l'exode; chacune des troupes qui s'éloigne a consulté son regard et reçu un mot d'ordre. Il y a du vrai dans la légende qui multiplie sa présence. Où vont-ils tous ces bannis? Au champ de leur destinée. Leur champ, "c'est le monde." Labouré par la discorde et la famine, sillonné par les réactions les plus diverses, il attend les nouvelles semailles. Quand viendra la Réforme, la moisson sera grande.

Une des premières troupes, bientôt suivie par d'autres, se dirigea vers le Dauphiné. On le devine, même sans les indices que l'on a. Plusieurs y avaient leur premier foyer; tous, un refuge possible. Les noms de Pierre de Bruys et de son disciple Henri y étaient encore vénérés; le feu de leur protestation y couvait sous la cendre. Pierre, originaire sans-doute des environs de Gap, [1] avait répandu des principes de liberté et de réforme qu'il avait reçus à l'école et puisés dans les Ecritures. Plus conservateur que son maître Abélard, quant au dogme, il avait néanmoins visé à déraciner des abus grossiers, déjà traditionnels, concernant le culte, qu'il voulait épuré. Il continuait à sa manière la réaction carlovingienne contre l'idolâtrie, dont l'écho avait résonné à Lyon et à Turin, aux temps d'Agobard et de Claude. Après vingt ans de labeur, il avait fini par succomber, victime de son zèle iconoclaste contre l'idole de la croix, à S. Gilles. Cette fin tragique, sinistre prélude des scènes de l'inquisition, fit la plus grande sensation. La moinerie y vit le doigt de Dieu. A Cluny, un oracle du temps prononça que son âme avait passé des flammes du bûcher à celles de l'enfer. [2] Ainsi la réaction se ranima, grâce à l'appari-

---

[1] On n'a pas jusqu'ici d'indice précis sur l'origine de P. de Bruys, mais il a dû naître dans les Alpes Gapençaises. La lettre de P. de Cluny, mentionnée ci-après, le fait supposer. Nous apprenons, d'autre part, de l'érudit abbé Guillaume, de Gap, qu'il existe dans le Gapençais une commune du nom de Bruis (canton de Rosans) appelée Brosium en 1151, Brossio en 1294, Bruey en 1351, Bruys en 1516, qui, selon les usages du XIIe siècle, a pu lui donner son nom. On ne le confondait pas encore, comme firent Iselin et d'autres avant lui, avec un chanoine de Lucques. Fuesslin, I, 191-194.

[2] Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, dans son *Ep. adv. Petrob. hæreticos.*

tion de Henri, disciple du martyr. On ignore son origine. Etait-il sorti de Lausanne, ou de quelque village de Savoie, ou bien était-il originaire d'Italie? Impossible de le préciser.[1] Il était connu, en tout cas. On l'avait vu, à côté de Bruys son maître, dont il était la bouche, une bouche d'or pour le peuple. Il imposait par sa prestance; son regard, sa voix puissante, avaient une singulière animation; sa parole claire, austère et souple, tantôt véhémente comme un vent d'orage ou éclatante comme la foudre, tantôt suave comme le zéphir qui caresse les fleurs au printemps, entraînait les âmes généreuses et touchait les cœurs les plus endurcis. On croyait qu'il lisait dans l'âme de ses auditeurs; même il passait pour prophète;[2] moins à Lausannne cependant, d'où il avait été chassé, ou en Savoie et à Orléans, qu'au midi de la France. Au Mans il fut un instant l'arbitre de l'opinion publique; mais le clergé, voyant son crédit plus que menacé, se ravisa à temps, fit volte-face et le contraignit de se retirer. Est-ce alors qu'il se jeta en Dauphiné? Quelques-uns l'ont prétendu. Il y trouva un peuple moins remuant, plus froid, mais assez favorable pour que les évêques en fussent alarmés. Ils n'eurent pas le courage de lui résister en face. Le moine de Cluny, malin et banal sous son froc vénérable, les raille, mais un peu tard. – Vous voilà interdits, leur écrit-il,[3] coi comme la colombe séduite par le serpent; que dis-je? niais comme le bœuf qui se laisse mener à la boucherie.[4] Il y avait de quoi, vraiment. Vous aviez à vous garer peut-être contre la sagesse des Grecs, la puissance des Romains, la cruauté des Perses, les prodiges de l'Antechrist ou la rage d'une populace ameutée, n'est-ce pas? Honte! Il ne s'agissait que de résister à deux misérables hères.[5] Et maintenant, vous voilà les bras croisés, comme si, parceque Henri le

---

[1] "Ex longinqua regione istuc accedere potuit et fortasse ex Italia, ut postea dicturi sumus," note Mabillon; mais il ne revint pas sur ce sujet. Préf. à son édition des *Opera S. Bernardi*, 1690, VI. Son surnom d'Italicus est-il bien historique, et, s'il l'est, qu'est-ce qui le justifie? La description qu'on a faite de sa personne: voilà le seul indice qui nous reste, et il dit bien quelque chose.

[2] "Visa tantum eorum facie, cognosceret... Asserebant quoque sibi a Domino Deo anticam et authenticam Prophetarum collatam fuisse benedictionem et Spiritum." V. la *chron.* ap. Mabillon, III, 313.

[3] La lettre de P. le Vénérable est adressée aux évêques d'Embrun, de Die et de Gap.

[4] "Facti estis velut columba seducta non habens cor et velut bos ductus ad victimam." *Ib.*

[5] "Duobus tantum homuncionibus... tam facile cessistis." *Ib.*

faux apôtre et ses compagnons ont dû s'éloigner, il ne restait rien à faire. – Henri s'était donc retiré, à ce qu'il parait, pour s'en aller en Provence. Là, il aurait été poursuivi et cité à comparaître devant le Concile de Pise, qui le condamna à faire pénitence dans un cloître. Quand il en fut sorti, il passa en Languedoc, selon les uns, selon d'autres en Guyenne, et la chasse recommença. S. Bernard l'avait provoquée par ses missives à son élève Eugène III; il l'inaugura par ses larmoyantes censures. Le pape délégua sur les lieux le cardinal Albéric, et bientôt Henri, qui se cachait dans les environs de Toulouse, traqué comme une bête fauve, fut arrêté, enchaîné, amené au Concile de Reims et condamné à la prison perpétuelle. Il y mourut bientôt. Ses adhérents, plus ou moins dispersés, laissèrent passer la tempête. Il y en avait toujours encore en Dauphiné, et on le savait à Cluny. L'abbé n'en dormait pas. Dans son épître aux évêques, il examine, réfute les erreurs des hérétiques, point par point, et prie nos prélats de rendre sa polémique profitable à ceux qui se laissent égarer. – Allons! levez-vous, écrit-il encore; pensez que si les maîtres d'erreur sont loin, leur semence demeure; même elle abonde, et, si vous négligez de la détruire, demain l'ivraie aura grandi et endommagera la moisson. [1] Prévenons ce danger. Nous ne voulons pas voir renaître cette inique engeance. [2] – Là-dessus, l'abbé, du fond de son cloître, apostrophe les hérétiques. Sortez au grand jour, si vous l'osez, rebuts de l'hérésie et canaille de schismatiques; sortez, aveugles conducteurs d'aveugles, de l'obscurité qui vous abrite; je vous défie. [3] La vérité n'aime pas les recoins; la lumière n'est pas faite pour rester sous le boisseau; venez donc, accourez à la voix de l'Eglise qui vous appelle. [4]

Ainsi parle notre abbé. Sa voix fut-elle écoutée? Rien ne l'indique. Un demi-siècle se passe, et voici une nouvelle troupe d'hérétiques qui arrive, chassée de Lyon. Elle se niche dans les vallées du Dauphiné et constitue la souche des Vaudois des Alpes. Nous aurons à y revenir. Suivons maintenant leurs frères

---

[1] "Tamen in eisdem vestris regionibus non parva semina reliquisse cognovi." *Ibid.*

[2] "Ne putridæ reliquiæ reviviscere queant." *Ib.*

[3] "Ut de latibulis vestris ad publicum nostrum prodeatis invito." *Ib.*

[4] "Non habet veritas angulos, nec lumen sub modio vult latere." *Ib.*

qui sont descendus plus au midi, vers la terre classique de la renaissance et des réactions.

Ils n'y étaient pas encore parvenus que déjà le vent, jusqu'alors contraire, avait tourné et leur devenait propice. Rendons-nous compte, tout d'abord, de ce nouveau milieu qui les attire.

"Dans la seconde moitié du XII[e] siècle, la protestation sous toutes ses formes a une tendance visible à se condenser dans le midi de la France. On voit les principaux sectaires errants, ceux du moins qui ont laissé un nom dans l'histoire, se concentrer sur ce point, y fonder des congrégations et s'y organiser pour la lutte. Le midi les attirait par sa civilisation supérieure, par sa littérature légère qui s'aiguisait volontiers contre la moinerie et la prélature officielles, et par un tour d'esprit railleur et indépendant. Le beau pays qui s'étend des Alpes au golfe de Gascogne, n'avait jamais été, à vrai dire, bien soumis à l'orthodoxie romaine. L'arianisme y avait régné longtemps avec les rois visigoths, et les souvenirs de cette forme du christianisme se confondaient avec les traditions de la glorieuse indépendance aquitaine. Aux yeux des méridionaux, le catholicisme représentait toujours la religion des hommes du nord, de la conquête et de l'invasion. Ces souvenirs étaient encore si vivants à la première apparition des sectaires, que les défenseurs de Rome ne virent d'abord en eux que les continuateurs de l'arianisme. Il n'en était rien pourtant. L'arianisme, qu'il fût visigoth, burgonde ou lombard, était bien mort sous les coups de la framée franque." [1]

On ne saurait mieux dire. Mais nous expliquons-nous maintenant, dans ces contrées, la floraison presque soudaine de la grandiose réaction des Albigeois? Pas encore. L'arianisme était oublié, cela est certain; mais il est certain aussi que "le catharisme n'a jeté en occident de profondes racines que dans des contrées jadis ariennes, que la conquête franque avait ramenées de force dans l'unité catholique, savoir l'Espagne du nord, la France du midi et l'Italie septentrionale." [2] On a conclu de là, d'une part, que l'arianisme aurait laissé un levain

---

[1] Hudry-Ménos. *Rev. des D. M.* 1867-68, art. l'*Israël des Alpes.*

[2] Réville, art. *Les Albigeois* dans la *Revue des Deux Mondes,* 1 mai 1874.

de protestation contre l'Eglise dominante; d'autre part, que le manichéisme ancien, partout réprimé et oublié à son tour, aurait déposé certains germes que les superstitions du moyen âge relatives à Satan étaient de nature à entretenir et qui, longtemps enfouis dans le sol, auraient fini par éclore au jour propice. Le catharisme faisant de Rome un des siéges de l'empire de Satan et ramenant les jongleries papales au principe même du mal comme à leur source unique et nécessaire, répondait bien à l'antipathie provoquée par les scandales de la vie ecclésiastique, à une hostilité passionnée bien reconnue. Le radicalisme de sa protestation ne devait pas déplaire aux esprits avancés, et sa manière d'expliquer l'Ancien Testament prévenait leurs doutes, bien que son bagage métaphysique dût provoquer le sourire des penseurs et laisser le peuple indifférent. Mais encore, sommes-nous amenés à comprendre que le catharisme oriental l'emporte ici sur les réactions indigènes? Pourquoi nos populations ne suivent-elles pas de préférence leurs propres apôtres, Pierre de Bruys par exemple, Henri de Lausanne ou Valdo? A cette question qui ne laisse pas que d'être épineuse, on a répondu par une observation parfaitement juste,[1] à savoir que le catharisme, tout niveleur qu'il était dans le champ de la dogmatique orthodoxe, réservait assez de besogne à la dialectique la plus raffinée et que, sous un autre point de vue, il se distinguait par son aristocratie de formes. On doit reconnaître que son épiscopalisme, par exemple, était fort accentué, sans rien dire du pape qu'on lui attribue, mais qui ne paraît pas être authentique. Aussi la noblesse goûtait-elle le catharisme et se méfiait-elle des protestants sortis des rangs du peuple. Leur mission était trop démocratique pour les gens aux “ blanches mains.” Mais voici la conséquence: dès que la noblesse cessera de patronner le catharisme, il s'effondrera et sa ruine sera irrémédiable. Alors survivra la réaction vaudoise et la figure de Valdo grandira jusqu'à personnifier, en quelque sorte, la protestation traditionnelle.

Mais nous anticipons. Les Cathares ont encore la haute main au midi de la France, où ils ne se sont d'ailleurs introduits

---

[1] Napoléon Peyrat, *Les Albigeois et l'Inquisition*, Paris 1872. Nous constatons d'autant plus volontiers la justesse de cette observation, que le livre auquel nous l'empruntons fourmille d'hypothèses plus ou moins baroques.

qu'au onzième siècle. L'an 1119, un concile tenu à Toulouse avait prononcé condamnation contre eux et enjoint aux seigneurs de les pourchasser. En 1163, nouveau concile à Tours, sous la présidence du pape Alexandre III. On y réitère la condamnation de l'hérésie cathare; on a l'œil sur Toulouse, que l'on signale comme en étant la source plus voisine. En 1165, troisième concile à Lambers, troisième condamnation. Mais c'était comme si l'on eût dit: Croissez et multipliez, et remplissez toute la terre. L'hérésie gagne la noblesse; elle se propage même dans les rangs des ecclésiastiques et poursuit sa conquête à l'occident, "tant que va le chemin." Encore un concile; mais, cette fois, c'est un concile de Cathares. Il se réunit l'an 1167, à S. Félix de Caraman, non loin de Toulouse, dans le but manifeste de parachever l'institution de la secte. Un évêque nommé Nicétas y arrive de Constantinople, délégué sans doute par les églises cathares de l'orient et investi d'un pouvoir assez réel pour que l'imagination populaire en soit vivement impressionnée. Celle-ci s'en empare, en effet, le fagote à sa façon, et la crédule chronique le présente à la postérité sous le nom magnifique de *Dominus papa Niquinta.* On y remarque, en outre, la présence d'évêques venus de la Lombardie. Les Cathares de Toulouse saluent chaleureusement l'arrivée de ces "bons hommes," comme on avait coutume de les appeler. Emus à jalousie, ils demandent qu'on leur donne un évêque.

Toulouse était donc devenue bien vite le principal foyer de la réaction cathare. Cela s'explique par la place qu'elle occupait dans le monde politique. Son comte, de la lignée des Raymond, était le plus riche seigneur du royaume; à son domaine ressortissaient cinq fiefs environnants, dont les plus considérables étaient ceux de Narbonne et de Béziers. Le vent de l'opinion publique y était à l'indépendance, tant vis-à-vis du roi de France que vis-à-vis du pape, et dès lors favorable aux Cathares, dits Albigeois. L'esprit national s'imprégna si bien de la protestation albigeoise, qu'il finit par en rester inséparable. Le comte de Toulouse assistait, mais pour la forme, au culte catholique. On savait que les Albigeois avaient réunion dans son château et qu'il la fréquentait. Le comte de Foix adhérait à l'hérésie par sa famille; quant à lui, il était quasi libre penseur. "Le pape n'a rien à voir à ma religion," di-

sait-il, " vu que chacun la doit avoir libre." [1] Les troubadours prenaient part à la polémique, et certes l'Eglise dominante ne fut pas moins malmenée dans leurs *sirventes* que dans la polémique religieuse. A les en croire, les prélats aiment trop "les femmes blanches et le vin rouge;" les orthodoxes sont des " Romipètes." Même, ne joua-t-on pas une comédie sanglante qui avait pour sujet " l'hérésie des prêtres?" Le peuple goûtait cela et réservait les titres ecclésiastiques pour l'injure mordante. " Ameriou miou estre capelan," disait-il ironiquement, que d'avoir fait telle chose. La gent cléricale, ahurie, n'osait pas toujours se montrer en public. On raconte que les prêtres allaient jusqu'à cacher leur couronne au moyen de leurs cheveux de derrière la tête. [2] Même les gros bonnets n'étaient pas épargnés, malgré leur gravité et leur pompe accoutumée. Ainsi, lorsque dix ans après le concile cathare, le cardinal légat Pierre Chrysogone visite Toulouse accompagné de l'abbé Henri de Clairvaux, celui-ci se lamente qu'on les accueille avec des huées. On les montrait au doigt, en criant: oh! les apostats, les hypocrites, les hérétiques! [3] Ce qui prouve, selon notre abbé, combien leur visite était nécessaire. " Si elle avait seulement été retardée de trois ans," pense-t-il, " on peut douter que l'on eût encore trouvé à Toulouse des adorateurs du Christ." [4] A cette occasion, il note un détail qui nous intéresse, savoir que non seulement les hérétiques élisaient leurs chefs, mais qu'ils envoyaient en mission des évangélistes pour inculquer dans les âmes un évangile nouveau. [5]

Tel est donc le milieu qui s'ouvre aux Vaudois bannis par le primat des Gaules. On devine l'accueil qu'ils reçoivent. Quant à eux, tout en respirant à pleins poumons la liberté qui les enveloppe, ils ne se sentent pas bien à l'aise, tout d'abord, au milieu de ces gros hérétiques. Ils se méfient trop de leur polémique railleuse, virulente et frivole, pour risquer de se laisser entraîner. Ils sont prémunis par leur raideur même, leur ten-

---

[1] " Quandoquidem cuivis sua religio debet esse libera." Perrin, l. II, c. 8, et Sandius, *Nucleus hist. eccl.*, p. 410.

[2] G. de Puy-Laurens, *Hist. neg. Franc. adv. Albigenses*. Vaissette le reproduit dans son *Hist. du Languedoc*, t. III, p. 129.

[3] " Digito demonstrarent, nos apostatas, nos hypocritas, nos hæreticos conclamantes." Baronius, an. 1178.

[4] C'était même, à l'en croire, l'avis des Toulousains. Les Cathares, on le sait, passaient pour des Ariens. *Ib.*

[5] " Etiam evangelistas qui... nova illis evangelia cuderent." *Ib.*

dance propre; surtout par leur ferme attachement à l'Evangile, ainsi que par le ciment de la fraternité sérieuse qui les unit. Néanmoins, le milieu exerce une action irrésistible même sur le granit. Ils ne lui échapperont pas tout-à-fait. Ils vont acquérir une désinvolture, une souplesse qui les servira, et aussi plus d'élan. Leur esprit trop prosaïque couvera la chanson, que le peuple préfère aux prêches. Leurs leçons de morale cousues de citations des Pères, s'en dégageront comme la chrysalide, pour s'élever plus près de l'idéal, grâce au souffle de poésie qui leur fera pousser des ailes. D'autre part, ils réagissent par leur austérité biblique et leur modération sur le milieu qui les civilise. Le clergé lui-même les apprécie à sa manière. "Ils sont mauvais," dit à ce propos un moine qui ne les épargne pas, "mais, comparativement aux autres hérétiques, ils sont beaucoup moins mauvais."[1] Aussi n'est-il pas étonnant que, l'occasion s'y prêtant, on les oppose aux Cathares. La noblesse, jusqu'alors inaccessible, leur entr'ouvre ses portes, assez pour leur ménager une influence qui rivalisera bientôt avec celle des Albigeois. Ils auront même prise sur l'opinion générale, surtout par le moyen de la dispute publique, qui prélude ordinairement à la conversion des masses et à la persécution. Mais, quant au résultat de leur mission, il faut renoncer à le préciser. Personne aujourd'hui ne répète que les Albigeois "receurent la croyance des Vaudois peu de temps après le despart de Valdo de Lion,"[2] ni même dans la suite, sinon d'une manière partielle et isolée; car il ne s'agit plus de les confondre, comme on a fait jadis de part et d'autre, dans le but que l'on devine.[3] En attendant que le danger les unisse, la liberté les rapproche occasionnellement et parfois si bien qu'il est difficile de distinguer les traces des Vaudois de celles des autres dissidents. Pour une fois qu'ils se sont rangés avec les Catholiques, contre les Albigeois, ils combattent vingt fois à côté de ceux-ci contre l'ennemi commun.

Ces disputes sont encore un signe caractéristique des temps,

---

[1] P. de Vaux-Cernay, *op. cit.*
[2] Perrin, *op. cit.*, l. I, p. 1.
[3] En les donnant comme unis par la même foi, partant solidaires, le jésuite Gretser avait pour but de discréditer les Vaudois; Flacius Illyricus, Léger, Monastier, Basnage, Abbadie etc., celui de les accréditer. "L'ignorance seule ou la mauvaise foi a pu les confondre," dit Hudry-Ménos, *l. c.*

et surtout des lieux dont il est ici question. Si elles témoignent du zèle des missionnaires de Rome, elles disent aussi combien ils devaient, pour s'y résigner, rabattre de leur arrogance. Car, avant de les commencer, les partis en présence avaient coutume de choisir de commun accord des arbitres; il était même admis, de part et d'autre, que l'on devait accepter comme règle l'Ecriture. Le plus souvent l'arbitre nommé était un ecclésiastique romain, pieux, modéré et faible. En ce cas, la sentence n'était guère douteuse; mais, quand on ne croyait ni aux papes ni aux conciles, risquait-on beaucoup de se laisser lier par la sentence d'un individu? Les bonnes raisons, plus que le reste, portaient coup. Les arbitres étaient-ils laïques? Alors l'humiliation était accablante pour les avocats de la mère Eglise. "O honte," s'écrie un chapelain en pareille occurrence; "il faut que l'Eglise et la foi catholique soient tombées en grand mépris pour que l'on s'en remette au jugement des laïques." [1] Nous allons assister à une de ces disputes. Elle a lieu à Narbonne, entre catholiques et Vaudois, et se réduit à une série de chefs d'accusation, à l'attaque et à la réponse, sous la présidence du prêtre Raymond de Daventer. Résumons-la sous la forme naturelle du dialogue. [2]

— Voici, ô Vaudois, le principal grief que nous avons à porter contre vous: Vous êtes, vis-à-vis de l'Eglise Romaine, en état de rébellion. En effet vous n'obéissez plus ni à ses prêtres ni à ses évêques. En agissant ainsi, vous violez les préceptes de l'Ecriture. Ne dit-elle pas expressément: "Si quelqu'un n'obéit pas, ôtez-le?" et encore: "Obéissez à vos conducteurs?" Et de celui qui n'obéit pas, que lisons-nous? "S'il refuse d'écouter l'Eglise, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain." [3] Vous le voyez, vous êtes comme des païens, ensorte que votre part est avec les infidèles. Vous êtes damnés, *digni morte eterna.*

---

[1] Guill. de P. L., *ib.*

[2] V. *Contra Wald.*, ap. Bibl. P. M., t. XXIV. Bernard, prieur de l'abbaye de Fontcaude sur les confins des diocèses de Narbonne et de Béziers, a tissé son traité avec les raisons alléguées dans cette dispute et ajouté à la fin quelques notes qu'il déclare expressément se rapporter à d'autres hérésies. Son but jusque là, il le dit encore, est de signaler aux ecclésiastiques ignares les principes des Vaudois et de montrer comment on les peut réfuter. Ce qui amène à soupçonner que. s'il reproduit en abrégé les raisons de nos dissidents, il se permet d'amplifier ou de compléter celles de ses coreligionnaires. Nous en tenons compte.

[3] 2 *Thess.* III, 14; *Héb.* XIII, 17; *Matth.* XVIII, 17.

— Doucement. Si les évêques et les prêtres obéissaient à la parole de Dieu, vous auriez raison. Mais comme ils désobéissent eux, au contraire, les tout premiers, nous devons choisir entre ces deux voies: ou bien obéir à Dieu et désobéir à l'Eglise, ou bien obéir à l'Eglise et désobéir à Dieu. Tout bien considéré, nous avons pensé que le seul parti à suivre est celui que prit en pareil cas l'apôtre S. Pierre lorsqu'il dit: " Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes." Si donc nous ne marchons pas avec vous, ce n'est que pour ne pas renoncer à suivre la voie de l'obéissance.

— L'erreur se trahit bien vite par ses fruits. Ayant désobéi à l'Eglise, vous voilà en train d'usurper le sacré office de la prédication; vous êtes tous devenus des prêcheurs, hommes et femmes. C'est un scandale, car il est notoire que cet office ne sied pas aux laïques; il leur est même défendu. Il est vrai que l'on peut admettre des exceptions; mais alors, voici comment l'on procède: on examine le laïque qui se présente, afin de s'assurer s'il est ou non un bon catholique. S'il l'est, s'il mène vie honnête et si sa parole ne manque pas de sel, il pourra, sur un signe de son évêque ou de son curé, se hasarder à exhorter son prochain. Du moins, c'est notre opinion. Encore faut-il qu'il n'ait pas l'embarras d'une femme ou des affaires. Que si notre homme est un hérétique, alors nenni, il ne prêchera en aucune façon; ce sera péché de l'entendre, quand même il serait clerc. Vous n'êtes pas tous clercs, tant s'en faut; ce n'est pas le savoir qui vous fait déraisonner; mais voilà votre cas. On comprend que vous alliez disant que l'obéissance n'est due ni aux curés ni aux évêques, ni même à la sainte mère Eglise. Vous prétendez obéir à Dieu! Chansons que tout cela, pur prétexte. Au fait, on le voit bien: vous enseignez autrement que l'Eglise,[1] amassant sur vos têtes sa juste colère.

— Quand nous avons demandé à l'Eglise de nous reconnaître le droit de la parole pour annoncer l'Evangile, vous savez ce qu'elle nous a répondu. On ne nous a pas convaincus d'erreur, et cependant nous sommes loin de nous entendre. C'est que, ce que vous appelez l'exception, c'est pour nous la règle,

[1] " Quia aliter quam S. Ecclesia docent." Gieseler observe que cela doit se rapporter à la méthode biblique de leur enseignement, vu qu'on ne leur reproche ici d'autre hérésie que celle *de inobedientia*.

car c'est ainsi que l'envisage l'Ecriture. Quiconque est capable de répandre la parole de Dieu parmi le peuple est tenu de le faire: tel est le principe évangélique contre lequel échoueront tous vos beaux raisonnements. "Celui qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché," dit S. Jacques au chapitre IV, v. 17. Si donc, sachant évangéliser, nous allions y renoncer, nous commettrions un grave péché.

— S. Jacques ne dit pas "celui qui sait *enseigner*," mais "celui qui sait *faire*." Il y a une différence entre enseigner et faire.

— Hélas, on le voit bien; mais on ne devrait pas la faire si grande. S. Jacques serait étonné d'apprendre que, lorsqu'on obéit au précepte d'annoncer l'Evangile, on ne fait pas ce qui est bien.

— Vous voulez argumenter avec l'Ecriture; eh bien, argumentons. L'Evangile de S. Marc, au chapitre I, v. 23 et suivants, a quelque chose qui vous regarde d'assez près. On y lit qu'il se trouvait dans la Synagogue un homme ayant un esprit impur. Cet homme-là, rencontrant le Christ, s'écria: "Je sais qui tu es, le Saint de Dieu." Mais Jésus le menaça et lui dit: "Tais-toi." Voilà le précepte que vous avez à observer. Le nom de Christ ne doit pas être annoncé par votre bouche, même si vous avez appris à le connaître. Vous répandriez bientôt le poison avec vos belles paroles.

— Votre interprétation est commode, mais sur quoi se fonde-t-elle? Sur un jugement calomnieux que vous portez sur nous. Quand nous aurons répondu que ce n'est pas nous, mais vous-mêmes qui avez un esprit impur, qu'est-ce que cela prouvera? Voyez plutôt, au même Evangile, au chapitre IX, v. 38 et 39: "Jean lui dit: Maître, nous avons vu un homme qui chasse des démons en ton nom, et nous l'en avons empêché parcequ'il ne nous suit pas." A cela que répond le Maître? "Ne l'en empêchez pas, *nolite prohibere eum*," entendez-vous? Car, ajoute le Christ, "il n'est personne qui, faisant un miracle en mon nom, puisse aussitôt après parler mal de moi." Voilà le précepte. Si donc nous prêchons au nom du Christ, lors même que nous ne suivons pas les évêques et les curés, ils n'ont nul droit de nous en empêcher, *non tamen debent nos prohibere.*

— Très-bien, si votre prédication était inspirée par l'esprit

d'obéissance, et si vous étiez animés de ces dispositions bienveillantes qui sont l'indice d'une véritable vocation. Mais avec votre esprit de dispute...

— Soit, nous vous concédons pour un instant que nos dispositions sont telles que vous nous les prêtez. Le cas serait alors prévu par S. Paul dans ces paroles aux Philippiens, ch. I, v. 15 à 18: " Quelques-uns, il est vrai, prêchent Christ par envie et par esprit de dispute; mais d'autres le prêchent avec des dispositions bienveillantes. Ceux-ci agissent par amour, sachant que je suis établi pour la défense de l'Evangile, tandis que ceux-là, animés d'un esprit de dispute, annoncent Christ par des motifs qui ne sont pas purs et avec la pensée de me susciter quelque tribulation dans mes liens." De tout cela, que va maintenant conclure l'apôtre? "Qu'importe; de toute manière, que ce soit pour l'apparence, que ce soit sincèrement, Christ n'est pas moins annoncé: je m'en réjouis et je m'en réjouirai encore." Vous autres, ne pourriez-vous pas aussi vous réjouir? On dirait que vous êtes jaloux.

— Vous nous faites pitié.

— La jalousie est vieille, et vous ne seriez pas les premiers qu'elle a mordus. Nous lisons dans l'Ancien Testament, au livre des Nombres, ch. XI, que deux hommes nommés l'un Eldad, l'autre Médad, ayant reçu l'Esprit de Dieu, s'étaient mis à prophétiser dans le camp d'Israël. Grand émoi. Un jeune garçon courut l'annoncer à Moïse: Eldad et Médad évangélisent dans le camp! A cette nouvelle, Josué, fils de Nun, prit la parole et dit: Moïse, mon seigneur, empêche-les. Mais Moïse répondit: " Es-tu jaloux pour moi? Puisse tout le peuple de l'Eternel être composé de prophètes, et veuille l'Eternel mettre son esprit sur eux! "

— Cela n'a rien à faire avec le cas présent, car vous n'êtes pas des prophètes, mais de faux prophètes.

— Vous le dites; mais cela prouve-t-il quelque chose? On est faux prophète quand on ne parle pas selon les oracles de Dieu.

— Vous êtes des hérétiques.

— Encore une fois, vous ne pouvez être à la fois juges et partie. Le jugement n'appartient pas à vous, mais à celui qui...

— A celui qui nous préside, certainement, à ce pieux et vénérable ecclésiastique, noble par le sang et plus noble par le caractère...

— Tant qu'il vous plaira... Nous voulions dire, en ce moment, que le jugement appartient à Dieu et qu'il est déjà prononcé dans sa Parole. Si l'on nous permettait d'y revenir, ce serait dans le but d'attirer votre attention sur le suprême précepte du Christ, auquel nous faisions allusion il y a un instant. N'a-t-il pas dit à ses disciples, avant de monter au ciel: « Allez partout le monde et annoncez l'Evangile à toute créature? "

— Cet ordre-là ne vous regarde aucunement; il a été donné à l'Eglise, c'est-à-dire aux prêtres. Les laïques n'ont rien à y voir.

— De quelle Eglise parlez-vous? Nous sommes de l'Eglise de Christ et des apôtres, nous désirons suivre la règle de l'Eglise apostolique; voilà notre obéissance ou notre désobéissance, suivant le point de vue. Au temps de S. Grégoire on ne raisonnait pas comme vous, car il disait: " Quiconque a ouï dans son cœur la voix du suprême amour, doit à son prochain la voix de l'exhortation." Et encore: " Pour autant que cela dépend de vous, donnez à pleins verres sa bonne parole à votre prochain; *proximis vestris boni verbi cyathos date.* On pourrait vous rappeler bien d'autres précieuses maximes, devenues lettre morte, hélas! Mais combien qui les ont pratiquées avant nous et qui nous sont en exemple! [1] Ainsi le bienheureux Honoré et saint Equitius, que le même Grégoire mentionne en ses Dialogues; et, encore à notre époque, Paul Raymond dont la sainteté est confirmée par tant de miracles! Voilà des prédicateurs laïques, ce nous semble. Au reste, pourquoi nous arrêter à eux? Qui fut plus laïque que les apôtres, les messagers par excellence de l'Evangile du Maître? [2] Il est vrai que, si nous devions en croire la Synagogue, ils auraient été sans autorité, sans vocation, ignares, incompétents, surtout fort désobéissants.

— Vous n'êtes pas des apôtres; vous n'êtes pas même des laïques munis du mandat de l'Eglise. S. Raymond avait la permission de l'Eglise et vous ne l'avez pas.

— A qui la faute?

— Vous devriez le savoir. Mais le temps presse, et nous voudrions toucher encore un grief. Il porte sur le mode et certains résultats déjà visibles de votre mission illicite. En effet, vous

[1] " Multi laïci verbum Dei in populo fideli disseminaverunt."
[2] " Isti omnes, licet laïci, verbum Dei prædicaverunt."

allez séduisant un peu tout le monde. Qui sont vos prosélytes? Des femmes d'abord; puis encore des femmes, c'est-à-dire des hommes qui sont femmes. Vous attirez à vous des gens sans compétence, des menteurs, des avares; en un mot, des guenilles. Vous commencez, dit-on, par vous adresser aux femmes, et par elles vous arrivez aux maris.[1] N'avez-vous pas honte? Vous êtes comme une bande de taureaux... Vous le savez, l'Ecriture compare les hérétiques à des taureaux.[2]

— Et où sont les vaches?

— Autour de vous; ce sont vos prosélytes, tous femmes, car les hommes que vous convertissez ne sont pas des hommes.[3]

—Il nous répugne de vous suivre sur ce terrain.

— Cela est encore peu de chose. Ce qui est grave, scandaleux, c'est que vous permettez aux femmes de prêcher. Or, nous le demandons, comment conciliez-vous cette licence avec le précepte apostolique: "Que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis de parler?"[4]

— Vous exagérez. Il s'agit moins de prêcher que d'instruire; ce qui fait que le même apôtre peut dire à son disciple Tite, ch. II, v. 3, que "les femmes âgées doivent donner de bonnes instructions."

— Ces femmes-là ne sont pas appelées à enseigner les hommes publiquement, mais les jeunes personnes et d'une manière toute privée. Notez, s'il vous plaît, qu'il s'agit de femmes âgées.

— Ceci mérite considération. Mais, tout en reconnaissant la règle établie par saint Paul, n'y aurait-il pas une réserve à faire pour les prophétesses telles qu'Anne, par exemple, dont il est écrit qu'elle louait Dieu dans le temple?

— Anne avait 84 ans et bien mérité le don de prophétie par son abstinence. D'ailleurs, on ne lit pas qu'elle prêchât, ni qu'elle enseignât; elle parlait du Christ, et c'est tout. Autre chose est de prêcher, autre chose de parler.[5] Il faut distinguer.

— Eh bien! distinguons. Si vous le voulez, nous allons faire une chose: vous prêcherez et nous parlerons. Cela vous plaît-il?

— Votre seul droit c'est de vous taire, car vous êtes des re-

---

[1] "Seducunt mulieres prius, per eas viros."
[2] "Tauros vocant hæreticos." Cf. *Ps.* XXII, 13, et LXVIII, 31.
[3] "Viri femineæ debilitatis."
[4] "Præter errores jam dictos, graviter errant, quia feminas etc. *1 Cor.* XIV, 34.
[5] "Loquuta est de Christo... Non est idem prædicare et loqui." *Luc.* II, 36-38.

belles. On parlait tout à l'heure d'abstinence: ne seriez-vous pas déjà entachés d'hérésie sur ce point? Ne dites-vous pas déjà, comme d'autres, que les aumônes, les jeûnes et les oraisons ne profitent de rien aux morts? Que faites-vous des messes solennelles? Vous ne les fréquentez guère. Seriez-vous assez hérétiques pour nier qu'il y ait un purgatoire? On le dit. Vous méprisez, en tout cas, la maison de Dieu; on assure que de la bouche de plusieurs serait sorti ce propos misérable: Mieux vaut prier Dieu dans une étable qu'à l'Eglise.[1]

Ainsi finit la dispute de Narbonne.[2] Quelques jours après, une sentence écrite de l'arbitre Raymond de Daventer prononçait la condamnation des Vaudois.[3] Cette sentence avait son utilité, comme traduction populaire de celle du concile de Vérone. On se hâta de l'appliquer par des décrets vigoureux, tels que celui d'Alphonse II, roi d'Aragon et marquis de Provence, et celui de l'évêque de Toul. Ils sont l'un et l'autre de l'an 1192. Le premier surtout est d'une virulence inouïe, peut-être en raison même de son inefficacité. "Nous ordonnons," dit le roi, "que les Vaudois ou Ensabatés,[4] qui sont aussi nommés Pauvres de Lyon, et tous les autres hérétiques sans nombre voués à l'anathème par la sainte mère Eglise, soient expulsés de tous nos Etats comme ennemis de la croix de Christ, violateurs de la religion chrétienne et ennemis publics, tant de notre personne que de notre royaume. C'est pourquoi quiconque, à dater de ce jour, osera recevoir dans sa maison, entendre prêcher où que ce puisse être, nourrir ou assister en quoi que ce soit les dits Vaudois ou tels autres hérétiques, nous l'avisons qu'il aura encouru par là même l'indignation du Dieu tout-puissant et la nôtre, et que ses biens seront confisqués sans appel, selon le châtiment réservé à ceux qui se rendent coupables du

[1] Nous avons tenu à mentionner à la fin ces derniers griefs, que Bernard ne range pas parmi les matériaux de la dispute, car s'ils font penser aux Cathares, auxquels ils s'appliquent directement, ils concernent peut-être déjà les Vaudois.

[2] Elle eut lieu environ l'an 1190. Gaucelin fut archevêque de cette ville de l'an 1181 à l'an 1191, d'après Vaissette (III, 128). Il faut admettre un assez long intervalle entre l'exil de Lyon et la dispute qui a lieu au fond du Languedoc, et, d'autre part, un intervalle assez court entre cette dispute et les décrets qui en sanctionnent les conclusions.

[3] "Per scriptum definitivam dedit sententiam, et hæreticos esse in capitulis, de quibus accusati fuerant, pronunciavit."

[4] Ce nom s'explique des Sabates apostoliques qu'ils portaient, ainsi qu'on verra plus loin.

crime de lèse-majesté."[1] Cet édit sent l'Inquisition, mais les Dominicains ne sont pas encore là pour l'exécuter, et il risque de rester lettre morte. Deux ans après, il est rafraîchi par Don Pédro, successeur d'Alphonse, et encore renouvelé en 1197. L'autre édit est dû à Eudes de Vaudemont, évêque de Toul. "Quant aux hérétiques nommés Wadoys," dit-il, "nous ordonnons à tous les fidèles que, au cas où ils en rencontreraient, ils les arrêtent et nous les amènent liés à notre siège du Toul, afin qu'ils soient punis."[2] Voilà des signes précurseurs de la croisade qui éclatera dix-sept ans plus tard. En attendant, ils paraissent n'alarmer personne. Le fanatisme était si bien assoupi au chant des troubadours, qu'on désespérait de le réveiller. Il ne s'agissait déjà plus de forcer l'hérésie dans ses retranchements, mais de se défendre contre elle. Plus d'un ecclésiastique, de guerre lasse, faisait chorus avec les ménestrels; témoin ce moine de Cluny qui écrivait:

Rome nous suce et nous englot,
Rome est la doiz de la malice
Dont sordent tuit li malvès vice;
C'est un viviers pleins de vermine.
Contre l'Escripture divine
Et contre Deu sont tuit lor fet. [2]

Ainsi s'écoulèrent les dernières années du XIIme siècle et les premières du treizième. En ce temps-là un pieux évêque nommé Diégo languissait dans son diocèse. Il avait l'âme tourmentée. Soudain il prit une décision grave. Qu'ai-je à faire ici? se dit-il. J'irai plutôt apporter ma religion aux païens. Il partit, mais pour Rome, car il lui fallait l'approbation du pape. Il ne put l'obtenir. Ce que vous avez de mieux à faire, lui répondit l'inexorable pontife, c'est de reprendre le chemin de votre diocèse. Diégo courba la tête et opéra son retour à petites étapes, accompagné d'un jeune chanoine dont le zèle laissait concevoir les plus belles espérances. Le pontife avait nom Innocent III, et le chanoine Dominique. Ces noms font deviner que quelque chose de nouveau se prépare et que les temps vont changer. Arrivé à Montpellier, Diégo rencontra les trois légats mis-

---

[1] *Edictum Alph. reg. Arag. contra hæreticos*, ap. Bibl. M. P., XXV.
[2] *Stat. Syn. Odon.*, an 1192, ap. d' Argentré, I.
[3] V. la *Bible de Guiot de Provins*, écrite l'an 1203, dans les *Fabliaux et contes des poëtes français* etc., éd. Méon, Paris 1808.

sionnaires qu'on venait de lâcher contre l'hérésie. Ils étaient démoralisés, anéantis, sur le point de renoncer à leur mission désespérée.[1] Ce qui achève de nous abattre, disaient-ils, c'est que chaque fois que nous nous adressons aux hérétiques, ils nous chantent que nous sommes comme les médecins qui, au lieu de songer à guérir les autres, ne feraient pas mal de se guérir eux-mêmes. Il faut en convenir, les mœurs de notre clergé sont abominables. Si l'on n'y porte remède, c'est fini, nous prêcherons dans le désert. Autant vaut-il y renoncer.[2] L'évêque demeura pensif. Tout à coup, le regard illuminé comme par un éclair, il laissa échapper ces mots:

— Ecoutez, il me vient une idée: prêchez d'exemple, vous, les tout premiers.

— Qu'avons-nous donc fait jusqu'ici?

— Vos équipages, ce grand train que vous menez par simple décorum, je le veux bien, croyez-m'en, cela jure avec votre mission et ne sert qu'à la discréditer dans ce pays.

— Et puis?

— Vous irez à pied; vous ne prendrez sur vous ni or ni argent; enfin, vous ferez comme les apôtres.[3] C'est mon avis. Faites cela et le vent tournera.

Dominique appuyait l'avis de son vieil évêque avec tout le feu de ses trente cinq ans.

— Bien, fit un légat; cet avis est le nôtre. Seulement il y a un danger.

— Lequel donc?

— Y pensez-vous? Ce serait innover à notre tour.

— Après les apôtres pourtant.

— Ah! si quelqu'un voulait seulement nous ouvrir la voie! Nous serions décidés à le suivre.

— Eh bien! me voici: c'est moi qui l'ouvrirai.

Là-dessus Diégo se lance, précédé de Dominique, le grand lévrier de la chasse aux hérétiques, et les légats les suivent tout de bon. La mission recommence à nouveau, non sans quelque petit succès.

Voilà un fait entre mille, qui montre combien la protestation

---

[1] "Pro tœdio renunciare volentes." P. de Vaux-Cernay.
[2] "Oporteret eos a prædicatione desistere." *Ib.*
[3] "Per omnia formam apostolicam imitantes." *Ib*

est utile à l'Eglise même qui la condamne. Les hérétiques va-nu-pieds font descendre de leur carrosse les messagers de l'Eglise. On va se battre, mais une victoire morale est déjà remportée. Les débats qui se renouvellent sont chaleureux, bruyants, plus que jamais. Nous en signalerons deux seulement, qui ont rapport à la dissidence vaudoise. Ce sont les disputes de Montréal et de Pâmiers.

A Montréal la dispute dura quinze jours, sous les auspices de deux arbitres laïques. L'orateur dissident, nommé Arnaud Hot, parla longtemps et, néanmoins, si bien que l'impression fut vive dans l'auditoire. C'était pitié, pour tant de bonnes âmes, au dire du naïf chapelain qui le raconte.[1] Du reste, Hot avait beau jeu; il montrait comme quoi le ministère apostolique s'était vicié dans l'Eglise en devenant un ministère d'affaires temporelles. Cela exposé en langue vulgaire et avec le tour d'esprit que l'on devine, devait faire l'effet de la grêle sur la tonsure de nos moines; tellement que nos légats n'y pouvant tenir levèrent brusquement la séance et se retirèrent avec leurs adhérents, le regard plein de ce feu qui bientôt devait allumer les bûchers. Les arbitres, pour le coup, n'eurent rien à prononcer. La désertion en disait plus qu'ils n'auraient su le faire sur la déconfiture des Romipètes. Mais hâtons-nous d'ajouter qu'il n'en fut pas toujours ainsi.

Diégo s'était remis en route pour Osma, son diocèse. Arrivé à Pâmiers, dans le territoire de Toulouse, il fit une nouvelle halte. Bientôt il se vit entouré d'évêques et d'abbés accourus à lui pour implorer son appui. On allait avoir dispute avec les Vaudois, au château même, sous les auspices de Bernard Roger, comte de Foix, dont la femme et une sœur leur étaient affiliées. Une autre sœur avait, à ce que l'on pense, pris parti pour les Cathares. On élut, selon l'usage, un arbitre. Cet honneur échut à certain maître de théologie nommé Arnaud de Campran. Les raisons alléguées par les deux partis ne sont pas rapportées. Il paraît que la lutte fut vive, au point que Claramonde, la sœur du comte gagnée aux Vaudois, se laissa aller à dire quelque chose. Elle fut rabrouée avec une rudesse sans pareille par un moine. "Madame," dit-il, "allez à votre que-

---

[1] Guill. de P. L., *l. c.*, ch. 9.

nouille; les femmes n'ont rien à voir en ces sortes de discussions."[1] On était cependant chez son frère, sinon chez elle; on serait tenté de croire que le comte de Foix fut plus que tolérant en cette circonstance, à moins que, si le moine ne tâta pas du revers de la main de quelque chevalier, il ne l'ait dû aux égards que l'on eut pour la châtelaine, qui, en bonne Vaudoise, avait peut-être adopté la maxime de ne pas rendre le mal pour le mal. L'arbitre se déclara, cette fois, contre les Vaudois, et le résultat de la dispute paraît avoir été fâcheux pour ceux-ci; car c'est à cette dispute même, tenue au château de Pâmiers l'an 1206, que remonte un mouvement de séparation qui finira par ramener quelques dissidents au giron de l'Eglise. Suivons-les; il en vaut la peine.[2]

Parmi les adhérents de l'opposition à l'Eglise, qui avaient assisté à la dispute de Pâmiers, était un certain nombre d'ecclésiastiques, entre lesquels se distingue un certain Durand de la ville de Huesca, non loin des Pyrénées. Ebranlé, alléché peut-être par le zélé Dominique, il se laissa gagner, ainsi que quelques-uns de ses confrères. Le groupe des séparés tint conseil et décida de rédiger une confession de foi à soumettre au pape et de lui demander l'autorisation de garder la règle jusqu'alors observée. Là-dessus, Durand se mit en route pour Rome accompagné de Jean de Narbonne, Guillaume de S. Antonin, D. de Naiaque, Bernard et Ermengard de Béziers, Raymond de S. Paul, Hébrin et d'autres personnes encore qui ne sont pas nommées. Innocent III, sans doute prévenu, leur fit un accueil à la fois paterne et rusé. Il approuva la confession et autorisa la règle, qu'ils durent jurer. En voici les points principaux:

" A la gloire de Dieu et de son Eglise et pour le salut de nos âmes, nous nous engageons à croire de cœur et à confesser de bouche la foi catholique, inviolablement et dans son intégrité, sous l'égide et le gouvernement du pontife romain. Ayant renoncé au monde et destiné aux pauvres ce que nous possédions, ainsi que Dieu le conseille, et nous étant voués à la pauvreté, nous ne sommes point en souci du lendemain et nous n'accepterons ni or ni argent, ni rien de semblable, mais uni-

---

[1] " Ite, domina, filate colum vestram; non interest vestra loqui in hujusmodi contentione." *Ib.*

[2] V. l'épistolaire d'Innocent III, l. XI à XV, passim, ap. Baluzius.

quement de quoi nous vêtir et nous nourrir, jour après jour. Notre règle est d'observer les conseils de la perfection évangélique comme autant de préceptes... Comme nous sommes clercs pour la plupart et presque tous lettrés, nous avons entrepris de nous consacrer à la lecture, à l'exhortation, à l'enseignement et à la discussion contre toutes les sectes d'erreur, et nous comptons proposer que ceux qui sont les plus instruits dans la loi de Dieu et dans les maximes des Pères soient utilisés, dans notre école, pour ramener les errants à la foi et au giron de l'Eglise, sans rien préjudicier à l'autorité épiscopale. Nous avons arrêté de porter le modeste habit religieux auquel nous étions accoutumés, avec les chaussures coupées par en haut et façonnées de telle sorte qu'au premier coup d'œil on connaisse à ne pas s'y tromper que nous sommes séparés des Lyonnais de corps comme nous le sommes de cœur, aussi longtemps qu'ils ne seront pas réconciliés avec l'Eglise. Si des laïques expriment le désir de se rattacher à nous, nous pourvoirons à ce que, sauf ceux qui seraient capables de parler et de disputer contre les hérétiques, ils vivent chez eux religieusement et en bon ordre, travaillant de leurs mains et s'acquittant envers l'Eglise de leurs dîmes, de leurs prémices et de leurs offrandes." [1] La règle ayant été jurée, on accorda à nos transfuges quelques privilèges, en récompense de leur fidélité, tel que celui de n'être pas tenus à prendre les armes contre les Chrétiens ni à prêter serment dans les affaires temporelles, pour autant que cela pouvait se concilier avec le respect d'autrui, et ne pas créer d'embarras à l'autorité séculière. [2] Tous ensemble ils furent englobés sous la protection du pape, qui leur donna le nom de Pauvres Catholiques. Avant de quitter la ville de Rome, Durand promit de payer chaque année un besant en signe de soumission au siége apostolique. [3]

Peu de temps après, le pape reçut les plaintes de l'archevêque de Narbonne et des évêques de son ressort. Elles portaient que Durand et consorts se rendaient intraitables par leur jactance; ils n'avaient rien changé à leurs pratiques et admettaient des Vaudois non encore réconciliés avec l'Eglise à la

---

[1] *Ep. ad Tarrag. archiep.* du 15 janvier 1209.
[2] *Ep. ad Durandum*, même date.
[3] *Ep. Helen. episc.*, 7 juin 1213.

participation de la messe, ouvraient leurs portes à des moines défroqués et, par leurs discours, attiraient des fidèles que l'on voyait ensuite déserter les offices canoniques; en quoi ceux-ci ne faisaient que suivre leur exemple. Innocent se hâta de communiquer ces reproches à ses protégés, les exhortant à ne plus les provoquer, s'ils ne voulaient pas que l'on eût à dire que le remède était pire que le mal.[1] D'autre part il écrivit aux prélats pour calmer leur mauvaise humeur et leur donner une leçon de prudence pastorale, à sa façon. " Ne vous alarmez pas à leur sujet ", leur dit-il. " Visent-ils à tromper l'Eglise ou à éluder sa discipline? Ils seront bientôt pris dans leurs propres filets. Mais s'ils ne font, pour le moment, que retenir quelque chose de leurs anciennes pratiques, peut-être n'est-ce que pure précaution, afin de gagner plus facilement leurs ci-devant coreligionnaires, ces petits renards qui dévastent la vigne du Seigneur. Mieux vaut supporter et attendre de voir les résultats. Aussi longtemps qu'ils ne s'écartent pas des principes essentiels de la vérité, il convient d'user avec eux d'un peu d'indulgence. S'ils ne rompent pas d'un coup avec leurs coutumes passées, c'est là sans doute un moyen de les ensevelir avec une certaine décence qui épargne la pudeur. Pratiquons le mot de l'apôtre: " En homme astucieux, je vous ai pris par ruse."[2]

Si nos prélats se soumirent, ce fut en maugréant. Durand, avec son art de dissimuler et son allure insolente, les agaçait plus qu'un franc adversaire. Leurs plaintes ne tardèrent pas à se renouveler, pour redire à peu près les mêmes choses. Innocent répéta, à son tour, les exhortations à la douceur et à la prudence; même il leur enjoignit de ne point tolérer que ces pauvres hères fussent tracassés; il alla jusqu'à garantir à ces derniers le droit d'élire leur prévôt de concert avec l'évêque du lieu, irrité qu'il était d'ailleurs d'apprendre qu'on laissait hors de l'Eglise des dissidents prêts à y rentrer.[3]

Est-il vrai que, sur ces entrefaites, Durand soit revenu à

---

[1] " Ne error novissimus fiat pejor priore." *Ep. ad Dur. de Osca et fratres ejus*, 3 juill 1210.

[2] " Cum essem astutus, dolo vos cepi." 2 *Cor.* XII, 16. Ce passage revient plus d'une fois sous la plume d'Innocent. *Ep. ad Narb. episc. et suffrag. ejus*, même date.

[3] *Ep. ad Narb. et Tarrag. et Mediol. archiep.*, 4 mai 1211; *ep. ad Durandum*, 3 mai 1211, et *ep. ad Tarrac. et Narb. archiep.*, du même jour.

Rome? On le prétend.[1] Certes, il avait assez d'explications à fournir et de nouvelles faveurs à réclamer. Le fait est que la protection du pontife ne lui manqua jamais. C'est grâce à elle qu'il réussit à fonder plus d'un asile pour les malheureux que l'âge, la maladie ou les privations forçaient de recourir à son assistance.

A ce mouvement des Pauvres Catholiques se rattache celui de Bernard Premier, de Guillaume Arnaud et de quelques autres Vaudois de Lombardie, venus à Rome l'an 1210, et examinés par devant le pontife.[2] On leur fit plus de façons qu'à leurs devanciers, et ils eurent à subir un interrogatoire humiliant.

— Vous me faites l'effet de va-nu-pieds avec vos chaussures rasées à la semelle, leur fit Innocent; c'est de la superstition. Et votre manteau à capuchon, comme il vous fagote! Il jure un peu avec votre chevelure. Vous avez un air trop laïque. Et puis, dites-moi: on m'informe que, par les chemins, vous allez pêle-mêle, hommes et femmes; on dit même que vous logez dans les mêmes maisons, et je ne vous répète pas tout ce qu'on rapporte.[3] Que dois-je croire?

— Nous faisons route avec les femmes, c'est vrai, mais à la façon des apôtres.[4]

— Je n'approuve pas cela, ni certains autres usages que vous n'avez pas abandonnés, à ce qu'il paraît. Ainsi, cette manie qu'ont plusieurs de prêcher, d'administrer l'eucharistie, de confesser, et ces femmes qui se mêlent d'enseigner dans l'Eglise: je ne tolère rien de tout cela, pensez-y.[5]

---

[1] Hurter, *Hist. du pape Inn. III*, l. XIV. Mais ce point ne ressort pas clairement de la correspondance pontificale.

[2] " Vidimus tunc temporis aliquos de numero eorum, qui dicebantur Pauperes de Lugduno, apud sedem apostolicam cum magistro suo quodam, ut puto Bernhardo, et hi petebant sectam suam a sede apostolica confirmari et privilegiari." *Chron. Burchardi et Cuonradi Ursperg.*, ap. Pertz, XXIII, p. 396, et *Ep. d'Innoc. III*, ap. Baluze, XIII, 94, XV, 137.

[3] " Ipsi dicentes se gerere vitam Apostolorum, nihil volentes possidere aut certum locum habere, circuibant per vicos et castella. At Dominus Papa quædam superstitiosa in conversatione ipsorum eisdem objecit, videlicet quod calceos desuper pedem præcidebant et quasi nudis pedibus ambulabant. Præterea cum portarent quasdam cappas, quasi religionis, capillos capitis non attondebant, nisi sicut laici Hoc quoque probrosum in eis videbatur, quod viri et mulieres simul manebant in una domo, et de eis diceretur, quod quandoque simul in lectulis accubabant." *Ibid.*

[4] " Quæ omnia ipsi asserebant ab Apostolis descendisse." *Ibid.*

[5] Ep. du 18 juillet 1211, ap. Baluze.

Ils ne furent donc pas admis, pour lors; mais on prévoit que l'accord n'était pas loin d'être conclu. Après tout, le pape ne s'était pas montré exigeant. Bernard présenta l'année suivante une déclaration en suite de laquelle sa soumission fut acceptée. On le voit dans une lettre écrite par Innocent III à l'évêque de Crémone. Il s'y exprime dans le même sens que précédemment, lorsqu'il s'adressait aux évêques du bas Languedoc. Usez de douceur avec ces gens, dit-il, "car si nous sommes appelés à inviter les boiteux et les aveugles à la noce du Seigneur, même à les contraindre d'y entrer, à plus forte raison ne devons-nous point repousser ceux qui y viennent d'eux-mêmes." C'est-pourquoi nous vous recommandons Bernard Premier et ses confrères. Ils n'étaient que trop entachés d'hérésie; mais ils sont revenus à nous pour se réfugier dans le sein de l'Eglise. [1]

En voyant ces bandes de Pauvres rétrogrades rentrer dans l'Eglise par des chemins différents, nous sommes amenés à nous demander ce qui a pu les distinguer. Leur origine est la même; leur but aussi, au fond. Tant les uns que les autres, ils observent la règle apostolique, particulièrement le vœu de pauvreté. En effet, ils ont abandonné leurs biens aux pauvres; ils n'acceptent ni or ni argent, mais seulement la nourriture et le vêtement. Tous poursuivent leur mission itinérante, non pour évangéliser librement, comme par le passé, mais pour travailler, sous l'égide épiscopale, à ramener leurs frères au bercail. [2] Mais ce dernier trait distingue plus spécialement le parti régi par Durand, tandisque celui de Bernard, moins apte à l'enseignement, ne répudie pas le travail manuel. Celui-là fait penser à l'Ordre de S. Dominique; celui-ci à l'Ordre de S. François. [3] L'idée de ces Ordres Mendiants éminemment anti-vaudois est déjà là, comme en germe. Seulement, avant de naître, ce germe devra mourir. Mais enfin, les Pauvres Catholiques ne réussirent-ils pas à concilier la règle vaudoise avec l'au-

---

[1] "Multo fortius... repellendi non sunt." *Ep. episc. cremon*, 15 août 1213.

[2] Cf. avec les sources citées la *Chron. Burch. et C. Ursperg*, ap. *Mon. Germ. Script.* XXIII, p. 396.

[3] "Exortæ sunt duæ religiones... videlicet Minorum fratrum et Prædicatorum. Quæ forte hac occasione sunt approbatæ, quia olim duæ sectæ in Italia exortæ adhuc perdurant, quorum alii Humiliatos, alii Pauperes de Lugduno se nominabant." *Chron. Usperg.* Cf. Müller, *Anfänge des Minoritenordens*, ap. Brieger, *Zeitschr. f. Kircheng.*, vol. VI.

torité romaine? Apparemment, oui sans doute; en réalité, non; car sans la liberté de l'obéissance à Dieu plutôt qu'aux hommes, cette règle n'est plus vaudoise. Où est donc ici le mérite? S'il y eut mérite, en cette affaire, c'est au pape qu'il revint tout entier. Mais il fut mince, en vérité. On a cru Innocent III bénévole, parcequ'il était souple, comme on a prétendu que ces Pauvres étaient soumis, parcequ'ils avaient l'échine flexible. Si ce pontife usa de son autorité pour ménager la tolérance du clergé, auquel Alexandre III avait trop sacrifié, c'est qu'il n'avait plus à lutter ici avec des hommes de la trempe de Valdo et de ses premiers disciples. La capitulation des Pauvres Catholiques équivalut donc à une palinodie, sinon à un suicide, comme il arrive, hélas! toutes les fois qu'on immole la liberté sur l'autel de la concorde.

Telle fut la destinée de cette petite réaction qui fit plus de bruit que de besogne. Les Pauvres Catholiques ne survécurent pas longtemps à leurs fondateurs, et finirent par se laisser incorporer dans l'ordre des Ermites de S. Augustin, déjà l'an 1256.[1] "Ils s'éteignirent sans qu'on s'en aperçût," dit un écrivain apologiste;[2] leur refuge fut leur tombeau, et ils furent ensevelis avec une décence qui ne laissa rien à désirer. Le pape avait rêvé une autre fin, celle des Vaudois proprements dits, et il avait pensé l'obtenir par le moyen de la discorde. Mais son vœu fut si loin de se réaliser, que les Vaudois ne paraissent pas avoir été même troublés par la désertion des Pauvres Catholiques. On dirait qu'ils les ont oubliés, car ils ne les mentionnent jamais. Nos transfuges ne furent pas regrettés. C'étaient des prêtres, pour la plupart, plus ou moins lettrés, mais aptes à compromettre le caractère laïque de la mission vaudoise. Et qui sait encore si leur doctrine ne couvait pas le vieux levain du manichéisme.[3] Il y avait eu trop de gaîté de cœur dans leur reculade, trop d'artifice dans leurs procédés, pour

---

[1] Helyot, *Hist. des Ordres monastiques*, 1839, vol. II, p. 238 et suiv.

[2] Hurter, *op. cit.*

[3] V. les deux épitres d'Innocent en date du 15 janvier 1209 et du 10 août 1213. Hahn, en faisant cette remarque, va jusqu'à prendre nos séparatistes pour des Manichéens, tout uniment. V. sa *Gesch. d. Ketzer*, I, p. 186, n. 2. Pour se rendre compte de certains points qui, dans leur confession signée, peuvent se rapporter au catharisme, il suffit de supposer que le groupe séparatiste eût admis en son sein quelques convertis du catharisme et visât à faire aussi parmi eux des adhérents. Hahn suppose qu'Innocent III se trompe et qu'il appelle Vaudois des Cathares. Mais Durand et consorts déclarent se séparer "a Lug-

croire que leur profession fût de bon aloi. En pareil cas, mieux vaut la séparation. Elle épure plus qu'elle n'affaiblit.

Les Pauvres Catholiques nous ont menés hors de France. Hâtons-nous d'y rentrer. Avant de la quitter, nous avons à signaler un autre foyer de réaction, tout au nord. Cette fois, nous en verrons émaner un vif rayon de la foi vaudoise.

Metz était, malgré son évêque, une ville de refuge. Elle ne repoussait pas même les Juifs, partout proscrits. "Elle était leur ville, à ceux qui n'en avaient pas, ville mixte s'il en fut jamais."[1] On ne s'étonnera donc pas d'y rencontrer des Vaudois. Quand y arrivèrent-ils? Il n'est pas aisé de le préciser d'une manière rigoureuse. Mais leur arrivée dut suivre d'assez près, sinon l'exil de Valdo, du moins celui de ses frères, sous la persécution de l'archevêque Jean aux Blanches Mains. C'était, lisons-nous, au temps de Bertram, qui fut évêque à Metz de l'an 1180 à 1212.[2] Il veillait si bien, qu'un jour, du haut de la chaire, il reconnut parmi ses auditeurs deux Vaudois qu'il avait vu condamner à Montpellier. Il n'en fut pas plus tôt descendu, qu'il dépêcha l'ordre de les arrêter. Mais l'ordre ne fut pas exécuté. Ils étaient protégés, nous dit-on, "par quelques grands personnages de la cité."[3] Le parti vaudois y avait donc des adhérents; même il devait avoir pris ferme pied dans la bourgeoisie messine. Or cela se passait avant l'an 1199, qui marque la date de ce commencement de persécution. "Leur secte pullulait," affirme la chronique.[4] L'évêque, mis au courant de ce mouvement, en informa le pape Innocent III, et c'est grâce aux lettres de ce dernier que nous le connaissons. On avait mis en circulation une traduction des Evangiles, des Epîtres de S. Paul, des Psaumes et peut-être encore de quelqu'au-

---

dunensibus," et Bernard et ses acolytes sont appelés "Pauperes de Lugduno" dans la chronique qui les mentionne. D'ailleurs, d'après la correspondance du pontife, la confession susdite devait servir de bannière pour une rentrée générale. On verra plus loin qu'elle sera encore utilisée à Milan.

[1] Michelet, *Hist. de France*, II, l. III.

[2] "Quand nous n'aurions pas, à cet égard, le témoignage formel du chroniqueur Albéric," remarque Berger à ce sujet, "nous saurions encore par beaucoup d'autres preuves, que, sous l'épiscopat de Bertram, l'hérésie vaudoise eut à Metz le plus grand développement." *La Bible française au moyen âge*, p. 39.

[3] Cæs. Heisterb., *Mirac.*, dist. V. c. 20, ap. *Bibl. Cisterc.*, II, 138.

[4] "In urbe Metensi pullulat secta quæ dicitur Valdensium." Albéric, auteur de la chronique, est presque contemporain. V. Pertz, *Mon. Germ. Script.* XXIII, p. 878, an. 1199.

tre livre de l'Ecriture; elle était recherchée avidement par un grand nombre de laïques; on se réunissait en secret pour en entendre l'explication, et, dans ces réunions, la parole était libre. Des prêtres y intervenaient-ils pour les réprimander? En véritables disciples de Valdo, nos gens leur résistaient en face, et le pape en prend note.[1] Contestait-on leur droit? Ils en appelaient au témoignage de l'Ecriture. Alors Innocent III s'empare de l'affaire; il en écrit tant au peuple qu'à l'évêque; à celui-là pour l'instruire et l'admonester; à celui-ci pour le diriger dans son enquête. Certes, le désir de comprendre les Ecritures n'a rien que de louable, dit le pape aux fidèles; mais que l'on se réunisse en secret, que l'on usurpe l'office de la prédication, que l'on se passe du ministère du prêtre jusqu'à s'en moquer, voilà le mal, et il faut aviser à y porter remède. Qui ne sait combien est profond le sens des Ecritures? Si, quand il est question de le pénétrer, les doctes mêmes sont contraints de reconnaître leur insuffisance, vous le serez d'autant plus, simples et illettrés comme vous êtes. Aussi la loi divine a-t-elle sagement décrété que toute bête qui touche la montagne sainte doit être lapidée, afin que les petites gens ne présument pas d'atteindre par leur intelligence les sublimes hauteurs de la révélation, et de la prêcher à autrui. L'Apôtre, de son côté, nous exhorte à n'avoir pas de nous-mêmes une trop haute opinion. Faut du savoir; pas trop n'en faut.[2] Il ne vous reste donc qu'une chose à faire, c'est d'obéir. Faites-le librement; alors vous n'y serez pas forcés.[3] A l'évêque, le pape a quelque chose de plus à signifier: Pourquoi ne me dis-tu pas si ces gens errent quant à la foi, s'ils s'éloignent de la doctrine salutaire? Enquiers-t'en sans délai; sache me dire particulièrement qui est l'auteur de cette traduction, quel est son but, quelle foi professent ceux qui la lisent, et la raison de leur enseignement. Vénèrent-ils notre siége apostolique et l'Eglise Romaine? Nous voulons savoir tout cela nettement, pour notre gouverne.[4]

---

[1] "Ipsi eis in faciem restiterunt." *Ep. Inn. III*, l. II, 141, ap. Baluze, Cf. Migne, *Sp.*, 699, 793.

[2] "Dicit Apostolus: Non plus sapere quam oporteat sapere, sed sapere ad sobrietatem." La Vulgate traduit mal, du reste. V. *Rom.* XII, 3.

[3] "Ut qui noluerunt obedire spontanei, discant adquiescere vel inviti." *Ibid.*

[4] "Ut... quid statui debeat, melius intelligere valeamus." *Ep.* 142, *Ibid.*, 12 juillet 1199.

Vis-à-vis des censures et des menaces de Rome, celui qui va être le plus embarrassé, c'est l'évêque, dirait-on. En effet, plusieurs notables de la ville refusèrent de se soumettre, protestant qu'ils ne devaient obéissance qu'à Dieu seul.[1] Ils n'abandonnèrent ni leurs réunions, ni la prédication, ni la lecture des livres saints en langue vulgaire. Veut-on prohiber notre traduction? Qu'on le fasse, disaient-ils; quant à nous, nous la garderons. On a prétendu que, en cette circonstance, l'évêque fut même maltraité.[2] Quoi qu'il en soit, il porta plainte par devant le pontife, surtout contre un certain " maître Crispin, " prêtre, à ce qu'on lit, et un sien camarade. Ce Crespin était peut-être un des auteurs de la traduction; car, s'il se fût borné à expliquer l'Ecriture, l'évêque n'aurait pas jeté de si hauts cris, surtout contre lui. Que fait alors Innocent III? Il charge trois abbés d'intervenir et de procéder, d'accord avec l'évêque, à l'enquête voulue, et à l'application de la discipline ecclésiastique. Cette mission eut son effet, car la chronique raconte que nos commissaires pontificaux réussirent à brûler " quelques livres traduits du latin en dialecte, " et même à " extirper la secte. "[3] Il est vrai que plus d'un exemplaire de la traduction défendue échappa aux flammes. En effet, deux ans après on ordonnait, à Liège, de remettre entre les mains de l'évêque toute traduction des Ecritures, tant française qu'allemande.[4] En outre, la secte fut si mal extirpée, que l'on dut aviser encore à la persécuter. Déjà la croisade avait éclaté; elle sévissait avec furie au midi, quand Innocent III, écrivant à l'évêque Bertram, l'invita à la prêcher contre les hérétiques de son diocèse. Il le fit, et si bien, que le comte de Bar et bon nombre de chevaliers s'enrôlèrent;[5] mais encore ne voit-on pas que les armes aient eu un plus grand succès que les sermons des abbés; car en 1221, " l'hérésie n'était pas éteinte dans la ville de Metz, à ce que dit la chronique,"[6]

---

[1] " Obediendum esse soli Deo. " *Ep.* 235 *aux abbés de Citeaux* etc. *Ibid.*

[2] " Injurias contumeliasque hac de re perpessus." *Gallia Christiana*, XIII, 754.

[3] " Directi sunt ad prædicandum quidam abbates, qui quosdam libros de latino in romanum versos combusserunt et prædictam sectam extirpaverunt. " Pertz, *l. c.*

[4] " Omnes libri romane vel teutbonicè scripti de divinis scripturis in manus tradantur episcopi, et ipse, quos reddendos viderit, reddat." Ce décret est de l'évêque Guido de Palestrina, plénipotentiaire du pape en Belgique. V. Miræi, *Op. dipl. et hist.*, I, 564.

[5] *Gallia Christiana*, XIII, 754.

[6] Cæs. Heisterb., *l. c.*

et la porte y resta ouverte à de nouvelles réactions, qui envahirent les Flandres et se propagèrent jusqu'au cœur de l'Europe.

Revenons maintenant sur nos pas, afin de suivre les traces d'autres réfugiés, qui, par la haute vallée du Rhône et par celle du Rhin, vont gagner, d'un côté, la Suisse et l'Italie; de l'autre, l'Allemagne et, poursuivant leur mission, répandre leurs croyances en Autriche, en Hongrie et jusqu'en Transylvanie.

Ceux qui montent la vallée du Rhône vont peut-être raviver, dans les monts de la Suisse, le souvenir d'Arnaldo de Brescia et de Henri de Lausanne, qui y avaient séjourné moins de cinquante ans auparavant. En tout cas, ils s'y voient précédés par les Cathares, qui ont pénétré là-haut comme presque partout ailleurs.[1] On ignore où ils auraient planté leurs tentes. Près d'un siècle se passe avant que la présence d'hérétiques soit constatée à Berne.[2] Est-ce à eux qu'ils nous ramènent, ou bien se rattachent-ils à une autre réaction? Impossible de le préciser. Mais on en découvrira d'autres traces encore après, soit à Berne même, soit à Fribourg.[3] En l'an 1400, les magistrats de Berne arrêtent qu'aucun individu partageant les croyances des Vaudois ne sera admis aux dignités civiles, ni même comme témoin devant les tribunaux. Cet arrêté se lit dès lors chaque année, le lundi de Pâques, c'est-à-dire le jour de l'élection des deux-cents.[4] Plus tard, le vent de la persécution se lèvera, plus furieux que jamais, et les Vaudois finiront par succomber. Si aucun lien visible ne les rattache à leurs frères d'Italie, il leur arrivera néanmoins d'en entendre par-

---

[1] Les *Fasti Corbeienses* cités par Harenberg (1762, I, p. 72) mentionnent des laïques hostiles "ex Suavia, Suicia et Bavaria," séduits "ab antiqua progenie simplicium hominum qui Alpes et viciniam habitant et semper amant antiqua." Ceux-ci sont appelés Manichéens; quelques-uns, lisons-nous encore, seraient originaires de Hongrie. Gieseler se demandait, il y a un demi siècle, s'il fallait distinguer parmi eux des partisans de Arnaldo de Brescia. D'autres essayent de tordre le sens de ce passage, pour y voir des Vaudois. Mais il est prouvé que tout le passage qui embrasse les pages 45 à 89 des *Mon. Hist.* de Harenberg n'est pas authentique, les *Fasti* susdits ne le contenant pas. C. L. Scheid fut le premier à signaler ce fait, l'an 1758; Pertz a mis à nu la fraude en 1839, dans ses *Mon. Germ.*, III, p. 1 et suiv.

[2] *Chron.* de Justinger, an. 1277 et 1399, ap. Ochsenbein, *op. cit.*, p. 95.

[3] On découvrit 130 Vaudois à Berne, et 53 à Fribourg, dit Herzog, *Real-Encycl.*, 1ère éd. art. *Waldenser.* Cf. Ochsenbein, *op. cit.*, p. 95-122.

[4] "Um des Ungloubens der Sekten Waldensium," en date du 9 déc. 1400. V. *Recueil Diplom. du canton de Fribourg*, t. V, p. 170.

ler,[1] sans doute par les missionnaires que l'on verra venir à eux du fond de l'Allemagne.

Fribourg est une petite ville de passage, entre le Midi et la vallée du Rhin, où nos réfugiés de Lyon ont dû pénétrer de bonne heure. Depuis longtemps cette magnifique vallée était devenue, grâce aux plaisirs qu'elle offrait, le séjour favori des prélats.[2] Juchés dans leurs donjons, ils menaient une vie de parasites, rendue plus scandaleuse par leur avarice. A ce point de vue, le Rhin n'avait rien ou peu de chose à envier au Tibre; ce que les troubadours de Provence et les poëtes italiens ont assez chanté dans leurs stériles invectives, les paysans des bords du Rhin le murmurèrent tout bas dans leurs naïves légendes. En voici une qui est assez caractéristique. Elle se rapporte à la tour que l'on voit encore, au milieu du Rhin, non loin de Bingen, et que l'on appelle " la tour des souris."

Atton archevêque de Mayence, était un homme dur et méchant. De son temps, il y eut disette, et le peuple mourait de faim. Le prélat, au contraire, ayant ses greniers remplis, disait à son âme, comme l'homme riche de l'Evangile: " Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années; repose-toi, mange, bois et te réjouis." Cependant, au dehors, on criait famine; des voix gémissantes invoquaient son secours et troublaient son repos. Toujours il refusait, mais c'était à recommencer. Enfin, dit-il à ces pauvres gens, je m'en vais vous satisfaire. Là dessus, il leur ouvrit tout large un de ses greniers. Mais, dès qu'ils y furent entrés, il ferma la porte et y mit le feu. On se figure les cris désespérés des victimes. L'archevêque, resté debout devant la porte, ricanait et disait à sa suite: " Entendez-vous ces souris comme elles sifflent? " Le silence de la mort se fit bientôt, et Atton retourna dans son château. Mais il ne put dormir. Des souris, sortant des murs, venaient le mordre et le tourmenter, et il croyait entendre les cris des agonisants. Que faire? Il fallut quitter le château, et, pour échapper à ce supplice, chercher un asile dans la tour au

---

[1] Une des femmes accusées d'hérésie vaudoise à Fribourg, l'an 1430, avoue qu'elle a appris de son coreligionnaire Conrad Wasen qu'il y avait dans les contrées romaines bon nombre de gens professant la même foi — " in partibus Romanie." V. Ochsenbein, *op. cit.*, p. 284.

[2] La voix publique l'appela " la belle rue des prélats — *die schöne Pfaffengasse.*"

milieu du fleuve. Ici, pensait le prélat, je serai à mon aise. Mais il se faisait illusion. Les souris nagèrent si bien qu'elles atteignirent la tour, y pénétrèrent, et les voilà en train de ronger notre archevêque. Il en mourut; et son esprit rôde encore, dit-on, autour des murs sombres de la vieille "tour des souris."

On devine bien que les disciples de Valdo, avec leur passion pour la pauvreté volontaire, surtout avec la parole du Christ qu'ils viennent annoncer aux pauvres et aux déshérités, devaient se frayer un chemin au milieu de ce peuple harassé de la mondanité cléricale et rêvant l'idéal. Ils feront des prosélytes à Strasbourg, ville relativement libre, commerçante et riche, où l'évêque avait été tenu si souvent en échec, qu'il fut peut-être le premier en Allemagne à appeler à son aide les moines dominicains. En 1212, la chasse commença tout de bon; on dépista plus de 500 hérétiques. S'agit-il de Vaudois? Nous inclinons à le penser.[1] Ils avouent des croyances qui rappellent les leurs, plus qu'elles ne répondent à celles des sectes diverses qui, du reste, auront ici à leur tour quelque mission à faire. Leur principal surintendant est à Milan; c'est à lui qu'ils font parvenir leurs collectes pour les pauvres. Mais il y en a encore deux autres, l'un en Bohême, surnommé le Picard – serait-ce Valdo? – l'autre à Strasbourg même. Celui-ci, c'est Jean le presbytre. Il précédera une poignée de héros au supplice du feu.

— Veux-tu, lui disent ses juges, que ta cause soit décidée par l'épreuve du fer rouge?

— Ce serait tenter Dieu.

— Ah! tu as peur de te brûler le doigt.

— Eh bien! voici plus que le doigt, voici mon corps. Il est prêt à être brûlé, s'il s'agit de rendre hommage à la parole de Dieu.

Jean marcha au bûcher d'un pas ferme, suivi de ses 79 compagnons, au nombre desquels étaient 12 prêtres et 23 femmes.

Plus tard, en 1216, surtout en 1230, nos hérétiques reparaissent sur la scène du martyre, grâce à la persécution déchaînée par Conrad de Marbourg. Toujours, plus ou moins, la même tendance. L'Eglise est pour eux une synagogue de Satan; le pape, les évêques, les prêtres, des ministres de l'Adversaire; ils se disent disciples des Apôtres et ont pour guide le S. Esprit.

[1] T. W. Röhrich, d'après Specklin, *Mittheilungen aus der Geschichte der evangelischen Kirche des Elsasses*, 1855, 1er vol.

Ils sont si nombreux que lorsque l'un d'eux s'en va d'Angleterre ou d'Anvers à Rome il peut chaque nuit loger chez quelqu'un de ses frères. Ils continuent d'envoyer leurs contributions à leur chef, à Milan.[1] Si ce sont des Vaudois, ne faut-il pas admettre ici un mélange avec des sectaires qui sont en train de survenir? Rien de plus naturel.[2] Le fait est que, après ce temps, le silence se fait autour d'eux; ils ne sont plus mentionnés pendant bien longtemps. Ont-ils disparu? Non; mais leur voix, intimidée par la persécution ou couverte par celle d'autres sectes, ne peut nous parvenir.

Ces autres sectes – car on ne peut éviter d'en dire un mot – quelles sont-elles? D'abord les Cathares, que nous connaissons et sur lesquels nous ne voulons pas revenir ici, d'autant plus qu'ils n'ont pas la haute main comme au Midi. Ensuite les Béguins, dont le siège principal est à Cologne. Ils sont des piétistes incultes, moins soucieux de l'étude des Ecritures que de leurs mystiques et vagues spéculations; vivant en commun, mais sans vœu; partageant leur temps entre les pénitences, le travail et le soin des malheureux. Par leurs premières origines, ils remontent à la fin du douzième siècle; le treizième marque leur époque de floraison.[3] Après, pour éviter la persécution, ils se réfugient dans les rangs des frères tertiaires des ordres mendiants, surtout chez les Franciscains, laissant des portes ouvertes aux Frères du Libre Esprit. Ceux-ci sont plus hardis, sinon par le caractère, du moins par la pensée. D'une part, ils professent des idées panthéistes que leur maître Amaury de Bennes paraissait avoir empruntées à l'école de Scot Erigène: savoir, que Dieu est tout et que l'homme, entre toutes les créatures, est un avec lui par l'esprit; de l'autre, ils partagent la tendance de l'ermite Joachim de Flore, qui venait de proclamer la fin prochaine du deuxième âge de l'humanité, celui du Fils, et l'inauguration du troisième, celui de l'Esprit, prédite pour l'an 1260. Ils abandonnaient l'usage des sacrements en train de

---

[1] *Chron. Domin. Colmar.*, ap. Urstisius, *Germ. hist.*, II, 5, 90; et *Chron. Hirsaug.*, ap. Trithemius, I, 543. Cf. Röhrich, *op. cit.*

[2] Specklin pense qu'il s'agit encore des Vaudois. "Anno 1230," dit-il, "regt sich die Waldenser-Ketzerey wieder hie." *Collectanea in usum chronici Argent.*, à l'an 1230.

[3] Mosheim, *De Beghardis.* Si l'on y lit par exemple les p. 115, 317, 482, 484 et 486, on ne comprendra pas que L. Keller prétende s'appuyer sur le témoignage de Mosheim pour confondre les Vaudois avec les Béguins. Cf. son livre *Die Reformation u. die ältesten Reformationsparteien*, 1885, p. 23.

déchoir, selon eux. Un de leurs premiers centres fut Paris, où ils se réunissaient chez un orfèvre nommé Guillaume. Ils eurent à Strasbourg un nouveau maître, Ortlieb, lequel continua la secte en la renouvelant. Elle reçut, depuis lors, le nom de Secte du Nouvel Esprit. C'est à ce mouvement que se rattache la dissidence strasbourgeoise que nous avons signalée comme un rejeton de la famille vaudoise, soit qu'elle porte le nom d'Ortlieber,[1] soit qu'on la désigne par celui de Winkeler, appliqué dans la suite comme un sobriquet.[2] Tout bien considéré, les principes de cette dissidence locale sont assez caractéristiques. En effet, les Ortlieber s'arrogeaient le droit de confesser, même celui d'administrer le baptême; ils rejetaient le purgatoire, les suffrages pour les morts et l'invocation des Saints; enfin, ils s'abstenaient de mentir, de jurer et de répandre le sang. Nous apprenons, après cela, que leur polémique contre l'Eglise Romaine, surtout en ce qui concerne le sacrement de l'eucharistie, le rituel et autres ordonnances, portait le cachet de la mission des Pauvres de Lombardie, qui va bientôt nous occuper. D'autre part les Ortlieber se distinguaient, et des Vaudois de France et même de ceux de Lombardie, et d'Allemagne, par leurs notions allégoriques entachées de panthéisme, par leur tendance à spiritualiser les dogmes et jusqu'aux actes de la vie de Jésus,[3] compris le sacrement de la Sainte Cène, dont un parti se passait, comme font les Quakers de nos jours.[4] De l'Alsace, où ils avaient leur centre, ils se répandirent de divers côtés, en France, dans la Souabe et jusqu'en Autriche.[5] Ils sont mentionnés la dernière fois au XIV[e] siècle, et l'on ne fait plus mention, dès lors, que des Winkeler, qui disparaissent à leur tour, avec d'autres partis moins connus, tels que les Sifrides, les Tortolans et les Communiés. On comprend donc que la vallée

[1] Les recherches récentes de Müller fixent notre conviction sur ce point, et sur d'autres encore. Nous lui exprimons ici notre vive reconnaissance. V. sur les Ortlieber son livre *Die Waldenser u. ihre einzelnen Gruppen bis zum Anfang des 14 Jahrhunderts*, Gotha 1886, p. 130 et 169.

[2] C'est-à-dire "Winkelprediger," litt. "prædicatores angulorum," par ce que "ipsi secreto *prædicant* et paucis hominibus *in angulis.*" Haupt a reconnu en eux des Vaudois (v. *Die relig. Sekten*, p. 26), et Müller démontre qu'il ne s'est pas trompé. *op. cit.*, p. 165.

[3] Et. de Bourbon, *Anecdotes* etc., n. 343. Cf. Inq. de Passau, ap. *M. Bibl. Patr.*, XXV, p. 266-267. C'est là sans doute que Michelet a pris ses couleurs pour faire les Vaudois un peu trop à sa propre image.

[4] Ce sont les "Sifridenses." Anon. de Passau, *l. c.*, p. 266.

[5] V. Et. de Bourbon, *ibid.*, et l'Inq. de Passau, *ibid.*, p. 264.

du Rhin soit devenue pour l'Allemagne une pépinière de missionnaires. Il se forma là un ferment qui pénétra l'opinion publique jusqu'à une grande distance, réagissant contre les abus de l'Eglise Romaine. Cependant, le siége principal de la réaction vaudoise n'est pas ici; il est dans une contrée qu'il nous reste à visiter, à Milan. Nous allons y descendre sur les traces des réfugiés de Lyon, avant de pénétrer en Allemagne.

Milan, siége un jour de l'empire d'Occident et de l'illustre évêque Ambroise, n'avait pas encore pardonné à Rome de l'avoir éclipsée. Elle gardait, toute résignée qu'elle était, un levain de méfiance et un reste de velléités libérales qui se montraient dans les mœurs des laïques. En s'inclinant devant la tiare, son métropolitain avait perdu l'éclat de son ancien prestige et beaucoup de sa popularité. D'autre part, sa servitude fut récompensée. Rome s'était hâtée de confirmer son autorité archiépiscopale, qui pesait sur dix-huit évêques. Elle atteignait les confins de la vieille Lombardie, touchant au levant au territoire vénitien, et s'étendant à l'occident jusqu'aux Alpes Cottiennes. Le synode milanais rivalisait de gravité avec les conciles, mais on n'y entendait guère que l'écho de l'oracle de Rome, répété par la voix des évêques, soit de Turin, soit d'Asti, comme de Brescia et de Crémone. Ses débats manquaient de ce souffle de vie qui animait les disputes de la commune républicaine. Entre le chef du grand diocèse et le podestat ne régnait pas une invariable harmonie. Plus d'une fois ils se brouillaient, sans en venir aux mains; soit qu'ils fussent redoutables l'un à l'autre, soit que les guerres fréquentes avec d'autres villes libres et les conflits ecclésiastiques eussent pour effet de les distraire. Cependant l'hérésie pullulait dans la métropole. La secte des Cathares y était enracinée, déjà sur le déclin ou absorbée par le parti indigène, moins religieux que politique, dit des Patarins, lequel ne se recrutait plus comme à son origine dans le quartier de la Patarìa, mais dans les palais des seigneurs.[1] Grâce à ce parti, la domination temporelle gérée auparavant par les évêques avait passé entre les mains des magistrats de la commune. Les Patarins éclipsaient et protégeaient de leur ombre les petites associations dissidentes qui pullulaient à la lettre. N'en comptait-on pas jusqu'à dix-sept, seulement à Mi-

[1] Tocco, *op. cit.*, p. 207 et suiv.

lan? C'est du moins ce que nous apprenons d'après le témoignage d'un Vaudois qui y avait longtemps demeuré.[1] Nos réfugiés de Lyon, à peine arrivés,[2] s'y trouvèrent donc en lutte avec plus d'une secte, mais en bon rapport avec d'autres, qui finirent par s'agréger à eux, en quelque proportion. Nous faisons ici allusion aux Humiliés et aux disciples d'Arnaldo de Brescia.

Arnaldo avait rempli de sa renommée l'Italie entière. La voix du martyr retentissait encore dans les consciences. Reprenant, sans l'avoir cherché, le fil principal de l'ancienne réaction puritaine des Donatistes, depuis longtemps interrompue, il avait rappelé au pontife romain que ce n'est pas l'habit qui fait le prêtre, surtout le successeur des Apôtres; que le droit de succession apostolique est basé sur la pratique de la règle primitive, dont le premier précepte consiste dans le vœu de pauvreté.[3] Loin de pouvoir s'allier avec l'ambition de la domination temporelle, ce vœu-là l'exclut absolument. Il faut, disait Arnaldo, que le pape puisse répéter la parole de Pierre: "Je n'ai ni or ni argent"; autrement il est comme le sel qui a perdu sa saveur.[4] En parlant ainsi, l'illustre émule d'Abélard avait creusé un large sillon, où l'on a semé depuis lors à pleines mains les principes de notre liberté politique. Aussi le cardinal qui reconnut en Arnaldo "le prince, le patriarche de l'hérésie politique,"[5] a eu le coup d'oeil juste. Seulement, ne fut-il que cela? On peut en douter. Il ne fonda pas de secte religieuse, mais sa tendance eut un caractère à la fois religieux et politique. Par son côté religieux, il ouvrit donc la voie à plus d'une réaction, et, en Lombardie du moins, il vint au devant de celle de Valdo. Ce n'est là qu'une conjecture, mais plus d'un indice la justifie.[6] Nous

---

[1] "Recognovit quod bene noverat apud Mediolanum septemdecim sectas a se invicem divisas et adversas, quas ipsi eciam de secta sua omnes damnabant, et eas mihi nominavit et differencias earum." Et. de Bourbon, *Anecdotes*, n. 330.

[2] "Fuerunt schismatici judicati. Postea in Provincie terra et Lombardiæ cum aliis hæreticis se admiscentes etc." *Ibid.*, n. 342.

[3] Voir ci-devant, p. 27, note 2.

[4] Cf. la lettre de son disciple Wezel écrivant de Rome, ap. Mart. et Durand, *Coll.* II, 554, et Jaffé, I, 539, 543.

[5] "Politicorum hæreticorum patriarcham atque principem se constituit." Baronius, *Ann. Eccl.*, an. 1141.

[6] "Hominum sectam fecit, quæ adhuc dicitur hæresis Lombardorum," lisons-nous dans l'*Hist. Pontificalis*, ap. Pertz, XX, p. 515. D'autre part Dav. d'Augsbourg, *op. cit.* ch. 20, enregistre les "Arnostuste" parmi les fractions de la communauté vaudoise. Tocco ne craint pas d'affirmer que "i Poveri Lombardi discendevano in diretta linea dagli Arnaldisti." *Op. cit.*, p. 187. Preger, bien que plus modéré, est encore positif là-dessus. *Beiträge*, p. 31. Müller hésite à se prononcer, mais il admet, en tout cas, la possibilité d'un rapport entre le mouvement d'Arnaldo et celui des Vaudois. *Die Wald.*, p. 58.

verrons, en tout cas, se dessiner assez nettement dans la réaction des Pauvres de Lombardie le principe donatiste qu'il avait remis en lumière.

Quant à la réaction des Humiliés, il est maintenant hors de doute qu'elle a donné lieu, à Milan même, à une association distincte, qui présente avec celle des Pauvres de Lyon un lien d'affinité. Nous puisons nos renseignements à la source même de notre histoire. " Il y avait," dit la chronique de Laon, "dans les villes de Lombardie un certain nombre de citoyens qui, sans quitter leurs foyers, observaient une règle qu'ils s'étaient choisie. Vêtus simplement, ils s'abstenaient de mentir, de jurer et de tout procès, s'opposant à la foi catholique. Ils s'adressèrent au pape, lui demandant de sanctionner leur profession. Le pape répondit qu'il autorisait tout ce qu'ils pratiquaient honnêtement et dans l'humilité, mais, ajoutait-il, je vous défends expressément de vous arroger le droit de prêcher en public. Ces gens méprisèrent l'ordre du pontife; ils désobéirent et furent excommuniés. Ils s'appelèrent Humiliés parcequ'ils se contentaient de vêtements simples, non teints. "[1] Cela se passait encore sous le pontificat d'Alexandre III. Un écrivain rapporte que les Humiliés se multipliaient en Lombardie comme les poissons de la mer. Ceux qui nous occupent constituaient sans-doute une branche laïque, sinon une déviation, de l'ordre général de ce nom.[2] C'est à eux qu'il est fait allusion dans les vers suivants:

Sunt et in Italia fratres humiliati
Qui jurare renuunt et sunt uxorati.

Nés vers la même époque, les Pauvres de Lyon et les Humiliés de Milan essuyèrent donc un même refus, de la part du même pontife, et finirent par être condamnés par le même concile de Vérone, qui les distingue à peine,[3] peut-être par ce que leur fusion était déjà faite ou près de s'accomplir. Le nom qui prévalut fut celui de Pauvres; seulement on ne disait plus les

---

[1] " Sed ne conventicula ab eis fierent, signanter interdixit et ne in publico predicare presumerent districte inhibuit. Ipsi vero mandatum apostolicum contempnentes, facti inobedientes, se ob id excommunicari permiserunt. Hii se Humiliatos appellaverunt, eo quod tincta indumenta non vestientes, simplici sunt contenti." *Chron. Laud.*, ap. Pertz, XXVI, p. 449, 450.

[2] V. Tiraboschi, *Vet. Humil. Mon.*, *passim*. Cf. Preger, *Beiträge*, p. 32-34; Müller, *op. cit.*, p. 59 et 60.

[3] " Humiliates *vel* Pauperes de Lugduno, " dit le décret, déjà cité, de ce concile.

Pauvres de Lyon, mais les Pauvres de Lombardie. L'élément vaudois est celui qui prévaut, savoir le principe de l'autorité des Ecritures et de la prédication laïque. Mais sa fusion avec les principes caractéristiques de leurs associés, tel que ceux de la solidarité par le travail plutôt que par l'aumône, et de l'indépendance vis à vis du clergé catholique, tenu comme indigne, donna lieu à la discorde, et celle-ci fut attisée par la persécution. Profitant d'une occasion propice, la communauté avait réussi à obtenir des magistrats un emplacement propre à l'érection d'une école. Bientôt l'école fut bâtie; mais elle provoqua la colère de l'archevêque, qui la fit démolir.[1] L'archevêque avait nom Philippe. Il mourut l'an 1206, et l'école fut rebâtie.[2] Son successeur, nommé Hubert de Pirovano, suivit la ligne de conduite d'Innocent III, comme Philippe de Lampugnano avait suivi celle de Lucius III. Cependant la communauté naissante traversa un moment de crise. Sa franche allure effraya les timides, qui mendiaient encore à Rome des accommodements. C'est alors que Durand d'Huesca, le bon apôtre, revenant de la cour d'Innocent III, entreprit nos gens dans le but de les ramener au giron de l'Eglise, et finit par en rallier autour de lui une centaine qu'il engagea à signer la profession déjà sanctionnée par le pape. En signant, les rétrogrades mirent pour condition qu'on leur accordât le libre usage de l'école susdite ou d'un autre local convenable pour des réunions. Leur pétition, transmise par Durand, trouva l'accueil désiré et Innocent III la recommanda à l'archevêque Hubert. C'était en avril de l'an 1210.[3] En ce même temps, nous apprenons que Bernard Premier traitait avec le pape pour la rentrée d'un certain nombre de ses coreligionnaires, et l'on sait avec quel résultat.[4] Pendant que les rétrogrades retournaient au bercail, les progressistes, qui étaient en grande majorité, se trouvèrent aux prises avec leurs confrères d'outremonts. Ceux-ci représentent, dans cette heure de crise, la tendance traditionnelle et conservatrice. Ils

---

[1] " Quam bonæ memoriæ prædecessor tuus destrui fecerat." Ep. d'Inn. III à l'archevêque et au chapitre de Milan, 3 avril 1210.

[2] " Et nunc iterum est erecta." *Ibid.*

[3] " Pratum prædictum seu alium locum idoneum... concedatis eisdem sine gravi scandalo aliorum." *Ibid.*

[4] La lettre d'Inn. III où cela se lit est du 14 juin 1210. Burchardt fut témoin de la comparution de Bernard et de ses confrères. *Chron. Ursperg.*, ap. Pertz, XXIII, p. 396. Cf. Tiraboschi, *op. cit.*, I, 79.

avaient eu jusque-là la haute main et l'unité s'était maintenue, malgré la distance et plus d'un écueil. Cette fois la discorde éclata et il fallut rompre.[1] La séparation fut pénible, pour les uns comme pour les autres, surtout pour la communauté mère d'outremonts, qui ne se résignait pas à voir ses enfants quitter le toit paternel; car, ne l'oublions pas, les Pauvres de Lombardie sont un rejeton de la souche lyonnaise.[2] Valdo, qui était encore à la direction générale de la communauté,[3] déplora cette division. Il la crut malheureuse à plus d'un égard. Que faire? Il protesta et en fut marri pendant le reste de ses jours. A sa mort, on tenta un rapprochement et, dans ce but, une conférence fut convoquée à Bergame au mois de mai de l'an 1218.[4] Elle compta douze mandataires, six pour les Vaudois d'outremonts, six pour ceux de Lombardie.[5] Diverses questions y furent débattues, et nous allons en prendre note.

On est frappé, au prime abord, de la place qu'y occupe la mémoire de Valdo. Elle plane sur la discussion, et paraît même s'imposer d'une étrange façon. On verra plus loin ce qui en est. D'abord on se rapprocha sur plus d'un point. Les Lombards nommaient leur préposé à vie; les autres élisaient leurs recteurs *pro tempore.* On s'accorda à déférer la nomination à la communauté réunie, en vue de l'intérêt de tous et de la paix, et à lui laisser le soin de décider, soit dans un sens, soit dans l'autre. Même conclusion par rapport à l'ordination des ministres. Quant à la question du travail manuel, le parti ultramontain n'insista plus, comme avait fait Valdo, sur l'absolue prohibition, et celui de Lombardie admit la convenance de le soumettre à un contrôle plus ri-

---

[1] "Cum olim una secta fuisse,... conscissi, in diversas hereses divisi sunt." Dav. d'Augsb., ch. 20. Nous verrons, à notre dernier chapitre, que la célébration de l'eucharistie fut invariable avant cette division: "Eundem modum tenebant ante divisionem quæ fuit inter eos." Mart. et Dur., V, 1755. Bernard Gui explique ces mots en ajoutant: "Videlicet, quando diviserunt se in Pauperes vocatos Lombardos et in Pauperes Citramontanos." *Practica*, 5me p. II, 4.

[2] "Dividitur haeresis Leonistarum seu Pauperum de Lugduno in duas partes. Prima pars vocatur Pauperes Ultramontani, secunda vero Pauperes Lombardi... Isti descenderunt ab illis." Sacconi, *Summa* ap. Mart. et Dur., V, 1775.

[3] Voir ci-après, p. 309, n. 4.

[4] D'après le *Rescriptum her. Lomb. ad Pauperes de Lugduno qui sunt in Alamania*, ap. Preger. Cf. l'examen des 3 mss. qui le contiennent, ap. Müller, p. 22. Le plus ancien serait probablement du XIIIme siècle, au plus tard du commencement du XIVme.

[5] Ceux d'outremonts: "Petrus Relana et Berengarius de Aquaviva qui ambo tunc temporis accionem ultramontanorum annualem juxta suam consuetudinem procurabant, G. de Cremano et G. Turantus, Optandus de Bonate et Julianus." Ceux de Lombardie: "Johannes de Sarnago et Thateus, Thomas et Maifredus, Johannes Franceschus et Jordanus de Dogno." *Ibid.*, n. 15.

goureux. On s'arrêta à un compromis. Serons-nous d'accord sur les autres points? disait-on; celui-là sera résolu de manière ou d'autre. Les griefs qui avaient causé la discorde paraissaient écartés. Sur le baptême et sur le mariage, pas de conflit proprement dit. Il y avait dispute touchant plus d'un fait isolé; il s'agissait de Thomas, de Jean Francigena et d'autres personnes exclues, pour raisons spéciales, de la communauté par les Frères de France. Eh bien, que l'on examine leur affaire à fond; ils sont prêts à donner satisfaction, s'il le faut, et tout finira bien. Mais après tout cela il restait une double difficulté: l'une concernait la mémoire de Valdo; l'autre avait trait au sacrement de l'eucharistie.

— Dites-le tout franchement, fit Pierre de Relana qui partageait avec Bérenger d'Aquaviva l'office de recteur: admettez-vous, oui ou non, que Valdo et Vivet sont en paradis?

— Voilà une question personnelle s'il en fût. Ne ferions-nous pas mieux de l'écarter?

— Alors, autant vaut-il nous séparer tout de bon.[1]

— Notre avis n'a pas changé. Ont-ils, de leur vivant, donné satisfaction à Dieu pour tous leurs péchés? Dans ce cas, ils seraient sauvés.[2]

Ces péchés-là, comment faut-il les entendre? Il ne s'agit pas de péchés ordinaires; la déclaration des Lombards serait trop insignifiante, et l'on ne verrait pas ce qu'elle pouvait bien avoir de choquant pour leurs coreligionnaires. Alors, s'agit-il de fautes qu'on lui avait reprochées dans ses rapports avec les frères de Lombardie? En ce cas, on comprendrait que les Vaudois de France ne fussent pas d'humeur à les avouer, sur la tombe à peine fermée de leur père à tous. Cependant le désaccord s'envenima sur un point plus grave. Hélas! c'est le sacrement de l'eucharistie, symbole de paix, qui devait rallumer la discorde, sans que la dogmatique y fût fort intéressée. Il n'était question, en effet, que du rôle du prêtre reconnu par l'Eglise. Si le prêtre prononce les paroles sacramentelles, le mystère s'accomplit et la célébration est valide, selon les Vaudois d'outremonts; car ce n'est pas la vertu de l'homme, qui opère, mais la parole de Dieu.[3] Cela ne suffit pas, répondent les Pauvres de Lombar-

---

[1] " Pacem nobiscum habere non possent. " *Ibid.*, n. 15.
[2] " Si pro omnibus culpis satisfecerint... posse salvari. " *Ibid.*
[3] " Non homini sed verbis Dei virtutem attribuimus." *Ibid.*, n. 16.

die; il faut encore que le prêtre ne soit pas indigne de son office. Là-dessus, nous ne céderons pas à ceux qui voudraient nous asservir, même s'ils sont plus considérés que nous, car le Seigneur ne fait point acception de personnes. Sont-ils docteurs? Qu'ils méditent l'enseignement transmis par les Pères. Cyprien, par exemple, dit assez clairement que les fidèles ne doivent pas recevoir l'eucharistie des mains de prêtres hérétiques, indignes et profanes. Il est certain, selon lui, que l'eucharistie ne saurait avoir lieu où l'espérance est éteinte et la foi corrompue; où tout est artifice et mensonge. En s'arrogeant l'autorité et la vérité de l'Eglise, l'hérétique fait comme le singe qui, étranger à notre race, est réduit à nous imiter. Intrus parmi nous, maudit de Dieu, mort, voici, il invoque le Seigneur et prononce des paroles de bénédiction; le blasphème dans l'âme, il monte à l'autel. N'est-ce point là un sacrilége? Il pousse l'audace jusqu'à célébrer le saint sacrement de l'eucharistie. Mais, sans le S. Esprit, comment son offrande sera-t-elle sanctifiée? Car Dieu ne saurait exaucer la prière de l'impie.[1] Jérôme, de son côté, nous enseigne que les prêtres qui administrent indignement le sacrement de l'autel, en agissent d'une façon profane. Méconnaissant la loi de Christ, ils s'imaginent, remarque ce père en ses commentaires, que la parole ou l'oraison solennelle suffise pour la célébration, et que ni la justice ni les mérites du célébrant ne soient nécessaires, quand il est écrit, comme l'on sait, que le prêtre qui a péché n'est pas admis à présenter son offrande. Sainte en apparence, aux yeux des fidèles, celle-ci n'en est pas moins souillée en réalité si l'âme du prêtre est impure.[2] Ceux qui vendent ou achètent les ordres sacrés ne sont pas des prêtres légitimes, observe à son tour le pape Grégoire, et l'on dit avec raison que la malédiction pèse à la fois sur celui qui reçoit et sur celui qui donne. Ainsi en est-il lorsqu'il s'agit de simonie. Or, celui qui n'est pas saint, mais

---

[1] "Cum nec sanctificari illic oblacio possit ubi spiritus sanctus non sit, nec cuiquam dominus per eius preces et oraciones prosit, qui dominum ipse violat." *Ibid.* n. 24.

[2] "Sacerdotes, qui eucharistie serviunt et sanguinem eius indigne conficiunt, impie agunt in lege Christi putantes, eucharistiam imprecantis facere verba non vitam, et necessariam esse tantum solempnem oracionem et non sacerdotum merita, de quibus dicitur: sacerdos in quacunque fuerit macula non accedat oblaciones offerre deo." *Ibid.*

sous le poids de l'anathème, comment sanctifiera-t-il autrui? Comment peut-il offrir ou recevoir le corps de Christ, s'il n'en est pas lui-même?[1]

— Des preuves tirées de l'Ecriture feraient mieux notre compte. Vous regardez trop à l'homme; nous préférons, quant à nous, regarder à la parole de bénédiction qui sort de sa bouche.[2]

— L'objection est vieille, et si vous ne savez pas la réponse que faisait le pape Innocent, nous vous la répéterons: "O misérables entre les misérables! vous oubliez ce que le Seigneur dit aux prêtres mercenaires par la bouche du prophète Malachie: "Je maudirai vos bénédictions." [3]

— Vous n'êtes plus d'accord avec vous-mêmes; car autrefois vous partagiez notre manière de voir.

— Oui, lorsque nous étions des enfants. C'est comme dit l'apôtre: "Lorsque j'étais enfant, je parlais comme un enfant, je pensais comme un enfant, je raisonnais comme un enfant; lorsque je suis devenu homme, j'ai fait disparaître ce qui était de l'enfant." [4]

— Il faudra bien y revenir pourtant, si vous voulez encore de l'union.

— Nous ne pouvons croire ce qui est contraire à l'évidence même des Ecritures. Non, nous ne le ferons pas, même quand les Vaudois nous y voudraient obliger. Nous aussi nous tenons à dire: " Mieux vaut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes." Vous le savez, Paul résista à ceux qui pensaient le ramener sous le joug de la loi; et Pierre, lorsqu'il eut exposé l'ordre qu'il avait reçu en vision, touchant la conversion de Corneille, les frères de la circoncision le laissèrent faire; ils ne suscitèrent ni opposition, ni discorde; au contraire, ils glorifièrent le Seigneur. [5]

On était loin de s'entendre. Il est clair que les Vaudois de France craignaient encore le schisme, vis à vis de l'Eglise; ils

---

[1] " Quomodo ergo si sancti non sunt, sanctificare alios possunt?" *Ibid.*

[2] " Audiant illi... dicentes: Ego non symoniacum attendo, sed verba benediccionis, quæ ex illius ore procedunt." *Ibid.*

[3] " O miseri, omnibus hominibus miserabiliores, qui ore sacrilego talia audent fari nefaria.. Dominus per Malachiam, quod malorum sacerdotum benediccio pro malediccione imputetur, ait: Maledicam benediccionibus vestris." *Ibid.*

[4] " Breviter respondemus: Cum essem parvulus etc." *Ibid.*, n. 25.

[5] " Respondemus: quia contra veritatem scripturarum jam propalatam credere non possumus, nec eciam licet Valdesiani in hoc nos vellent cogere, volumus confiteri. Oportet enim obedire Deo magis quam hominibus." *Ibid.*

redoutaient de franchir le Rubicon. Leurs frères de Milan, au contraire, avaient appris à bonne école que la conciliation est un leurre. Ils ne pouvaient se résigner à une protestation sans issue et ils n'étaient pas loin d'anticiper sur la séparation qui devait s'accomplir aux jours de la Réforme.

Après la conférence de Bergame on se quitta pour longtemps.[1] Les confrères de la diaspora devaient être renseignés d'office; d'ailleurs, il importait de prévenir les malentendus. Une lettre circulaire part à l'adresse des "frères et amis résidant au delà des Alpes," au nom du recteur lombard, Othon de Ramezello.[2] L'adresse est vague; cela se conçoit, le champ de la mission lombarde étant en train de s'agrandir. Cependant la lettre ne pouvait guère être destinée qu'aux Frères missionnaires du sud de l'Allemagne, et notamment à ceux qui se trouvaient dans le district de Passau, compris alors dans le duché d'Autriche. Prenons pour guide l'inquisiteur qui y monte la garde; il nous mettra vite sur les traces des lecteurs.

L'inquisiteur de Passau déroule devant nous un petit catalogue où sont indiquées les localités visitées, dans ce diocèse, par nos missionnaires italiens. Il y en a 42, et partout des adhérents. Au sujet de 12 d'entr'elles il ajoute: "Il y a aussi là des écoles."[3] En un cas, on lit même: "Là, aussi des écoles et l'évêque;"[4] c'est à Einzispach. Ailleurs, à Kematen, ce sont "plusieurs écoles," dix à ce qu'il paraît, mais avec cette note lugubre: "Ils y ont occis le curé."[5] Pourquoi? Serait-ce comme en Styrie, où

---

[1] *Cf.* avec une autre conférence, apparemment de Cathares, dans Et. de Bourbon, *op. cit.*, n. 329.

[2] C'est le Rescrit même où nous venons de puiser les données relatives à la conférence. Voici l'adresse: "Oto de Ramezello dei gracia confrater pauperum spiritu, I. de Sarnago, Tadeus Marinus, G. de Papia, L. de Leganio, G. de Moltrasio, I. de Mutina, J. Franceschus, Jordanus de Dogno Bononius atque Thomas dilectis in Christo fratribus ac sororibus, amicis et amicabus transalpes pie degentibus in vero salutari salutem et dileccionis perpetue firmitatem." Preger suppose que le recteur soit Thomas; il se trompe évidemment. Nous croyons avec Müller que la lettre a dû être écrite peu de temps après la conférence, et non pas vers l'an 1230, comme dit encore Preger.

[3] "Et ibi schole." Nous savons déjà que ces écoles sont des lieux de réunion, où l'on accueille spécialement les "magistri" qui arrivent de loin pour visiter les communautés. V. Preger, *Beiträge*, à l'appendice, la notice au n. II, intitulée *Orte in der Diöcese Passau, wo die italischen Armen um 1250 Anhänger hatten.* La date de rédaction de cette notice, ainsi que de la suivante, remonte à l'an 1260.

[4] "Et ibi schole et episcopus." *Ibid.*

[5] "Et ibi schole plures (X) et plebanus occisus est ab eis." *Ibid.* La pluralité des écoles est un indice que, là comme ailleurs, plus d'une secte est à l'œuvre.

l'on avait mis le feu à la grange d'un curé parcequ'il avait logé l'inquisiteur? Ces représailles ont ceci d'étonnant, c'est qu'elles sont rares. Il serait odieux d'en inférer que les mœurs de nos dissidents fussent à l'unisson, surtout quand l'inquisiteur en a fait lui-même l'éloge, et quel éloge! Nous aurons à le citer plus tard, et l'on verra qu'il vaut mieux que beaucoup d'apologies. Notre moine, qui aimait à se rendre compte du mouvement de réforme que son office l'amenait à constater, en distingue une raison principale dans les mœurs qu'il loue chez les hérétiques. Elles font, selon lui, le plus grand contraste avec celles du clergé, qu'il critique avec une égale franchise. Il est vrai qu'il ne songeait pas à publier sa critique. Le jésuite Gretser, qui imprime tant de pages de l'inquisiteur de Passau, omet celle-ci. On la peut lire maintenant;[1] mais que ne l'a-t-on connue à temps! car elle est un aveu qui dispense de tout réquisitoire. Tous les sacrements, y est-il dit, les temples, les fêtes, le culte des saints, les miracles, les reliques, la croix, les pélerinages, les rites funèbres, tout est profané par un clergé frivole, mercenaire, cynique, imposteur. Et, comme si le témoignage d'un inquisiteur n'était pas à l'abri de soupçons, on indique des faits à l'appui. Ce qui frappe le plus c'est le mot de la fin, où notre moine reproche aux prêtres de débiter, entr'autres impostures, que le siége romain est infaillible: " quod sedes romana non possit errare." Mais il y a aussi, pour expliquer ce mouvement de réforme, des raisons d'un autre ordre, tout extérieur. Les schismes qui bouleversaient l'Eglise, les luttes des pontifes entr'eux et avec l'empire, les interdits et la persécution ouvraient de nouvelles portes.[2] L'empereur, du reste, est loin de les protéger, même quand il s'appelle Frédéric II. N'est-ce pas à ce prince que remonte le code qui frappe les nouvelles hérésies comme un crime politique, et les dissidents comme des sujets rebelles? C'est pourquoi le fait de la propagation des Vaudois en Allemagne mérite considération, d'autant plus que, d'après les recherches qu'on est en voie de poursuivre, il aurait surpassé en importance tout ce qui en a

---

[1] V. Preger, *ib.*, la notice au n. III sous le titre: *Der Passauer Anonymus über die kirchlichen Missbräuche.*

[2] " Tempore interdicti exultant hæretici, quia tunc possent corrumpere christianos," dit un inquisiteur cité par Fl. Illyricus, *op. cit.*, p. 653.

été dit jusqu'à maintenant. Déjà au XIII[e] siècle elle fut rapide. A la fin du XIV[e] elle arriva à son apogée, et avait désormais atteint tous les rangs de la société.[1] Les adhérents se multiplient et ne craignent pas de s'appeler "les amis," par opposition à leurs adversaires catholiques qui, d'après eux, sont "les ennemis" ou "les étrangers."[2] Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si, à cette époque, on rencontre les Vaudois sur tous les chemins, de la Lombardie à la mer Baltique et du Rhin jusqu'au Raab; ni si la séparation d'avec l'Eglise de Rome se présente à l'opinion générale comme possible.[3] Mais l'Inquisition réussit à la conjurer grâce à l'assistance du bras séculier, et c'est à la lueur des bûchers que l'on distingue, l'une après l'autre, les principales stations de la mission vaudoise: en Bavière, Ratisbonne; en Franconie, Würzburg, Eichstädt, Nuremberg, Bamberg, Heilsbronn; en Souabe: Augsbourg, Tischingen, Nördlingen, Donawert; en Saxe: Wittenberg, Plauen; en Thuringe, Erfurt; dans les provinces rhénanes, Cologne, Mayence, Friedberg, Spire, Bingen, Trèves, Strasbourg, Hagenau, Weissenburg, Offenburg, Lahr; en Poméranie et dans le margraviat de Brandebourg, Stettin et les environs, Königsberg en Neumark, Dramburg, Angermünde, Prenzlau; en Autriche, Vienne, Steyer et un bon nombre de villages, tant dans le duché même de Styrie que dans les archiduchés; en Hongrie: Budapest, Oedenburg, Günz; en outre, en Transylvanie, en Silésie, en Pologne;[4] enfin, en Suisse, Bâle, Berne, Fribourg, Soleure,[5] ainsi qu'aux Pays-Bas.[6] Parmi les victimes, les prédicateurs itinérants sont au premier rang. Douze d'entre eux furent incarcérés en Autriche, en une seule fois; de leur nombre sont

---

[1] Fr. Iostes, dans sa polémique avec Haupt, avait soutenu que le mouvement vaudois en Allemagne ne sortait pas des rangs du peuple. Haupt, dans sa réplique, démontre qu'il pénétra plus haut. *Der wald. Ursprung des Codex Teplensis*, p. 4-8.

[2] "Nuncupaverunt se inter se *dy Kunden* et nos *dy Frömden*." *Kunder*, en latin *noti*. Ces désignations sont ratifiées par l'usage, tant en Bavière, qu'en Autriche et en Suisse. Haupt, *Die religiösen Sekten* etc, p. 24.

[3] Haupt pense même qu'elle fut sur le point d'éclater, comme deux siècles auparavant au midi de la France. *Ib.*

[4] Nous renvoyons pour les détails à Haupt. *op. cit.*, et, pour ce qui concerne la Poméranie et le Brandebourg, à W. Wattenbach, *Ueber Ketzergerichte in Pommern u. der Mark Brandenburg*, ap. *Sitzungsber. d. kön. preuss. Akad. d. Wiss. 1886.*

[5] Ochsenbein, *op. cit.*

[6] Duverger, *op. cit.*, surtout p. 17 à 27.

Hermann de Mistelgau et Nicolas de Plauen.[1] Quant aux persécuteurs, deux surtout ont bien mérité de l'Eglise, savoir Pierre de l'Ordre des Célestins, et Martin de Prague. Au XVe siècle commence le déclin. Cependant les Vaudois se maintiennent jusqu'à la fin de ce siècle, comme le prouve la persécution qui se déchaîna dans le Brandebourg environ l'an 1480 et ensuite de laquelle un certain nombre de fugitifs passèrent en Moravie et en Bohême,[2] où se prépare un nouveau foyer de réaction qui attire désormais les regards des Vaudois dispersés en Allemagne. Cette réaction est connue, mais il faut la rappeler.

La Bohême en fut l'arène. Celui qui l'ouvrit, ce fut un Autrichien appelé Conrad Stiekna. Il voyait dans les erreurs et les scandales de l'Eglise dominante autant d'indices de la venue prochaine de l'Antechrist, et comme tels il les signala. Son ami Milicz de Moravie ne s'en tint pas là; selon lui l'Antechrist était venu, il s'agissait de le dénoncer. Que fait-il? Il part pour Rome et affiche sa thèse sur la porte de S. Pierre. Cet acte audacieux faillit lui coûter la vie. Matthias de Janow, curé à Prague, monta à son tour sur la brèche; il regarda l'Antechrist en face, disant tout haut ce qu'il en pensait. Selon lui il s'appelle légion, car il est la fausse église des infidèles, composée des moines, des prélats et des papes. Enfin parut Jean Huss. Par sa tendance ecclésiastique celui-ci se rattacha à Wiclif, dont les écrits venaient de se répandre en Bohême, plus qu'à ses propres devanciers. Il apprit de lui non seulement ce que tous les dissidents avaient pensé sur la chute originelle de l'Eglise, ensuite de la donation de Constantin, mais en outre que Satan s'était déchaîné dans la chrétienté au XIIe siècle, par le moyen des moines de l'Inquisition, pour établir le règne de l'Antechrist qui substitue aux lois de Dieu " des bulles nouvelles que Jésus-Christ n'a point faites." Excommunié par le Pape, il en appela directement à Christ sans déférer sa cause au concile. Celui-ci ne voulait pas tant la réforme de l'Eglise que le monopole de la réforme; plutôt que d'y renoncer, il tua le réformateur. Huss monta sur le bûcher le 6 juillet 1415. Après,

[1] Haupt, *Die relig. Sekten* etc. p. 26, et *Der wald. Ursprung* etc., appendice n. 4. Flacius Illyricus en nomme d'autres dans son *Catalogus*, p. 660.

[2] Goll, *Quellen u. Untersuchungen* etc., I, p. 121 et suiv.

ce fut le tour de Jérôme de Prague. Cependant la conscience, victorieuse par le martyre, ressuscite; Jacques de Misa, curé de Prague, célèbre la S. Cène sous les deux espèces. Ce fut le signal d'une guerre longue et sanglante. Les Hussites se divisèrent en deux partis: l'un, national et conservateur, celui des Calixtins,[1] avec Rokycana pour chef; l'autre, dissident et radical, celui des Taborites,[2] dirigé par Procope le Grand. Après diverses vicissitudes, les Taborites modérèrent leur zèle excessif, qui s'était parfois élevé jusqu'au délire; toutefois ils n'abandonnèrent jamais leurs principes distinctifs, savoir:

La Bible, unique règle de foi, indépendamment de l'interprétation des Pères;

La justification par la foi, " somme de l'Evangile et fondement du christianisme;"

Deux seuls sacrements: le Baptême et la S. Cène.

Dès lors l'entente des partis demeura impossible, du moins sur le terrain légal et national. Les Taborites furent dispersés; diverses petites sectes surgirent. Une seule nous intéresse ici, celle de Pierre de Chelcic. Elle professa, entr'autres maximes, l'égalité fraternelle et la séparation d'avec l'Antechrist, c'est-à-dire le pape. Avec cela pas de résistance armée et pas de serment. On le voit, ces maximes viennent au devant de celles des Vaudois; elles sont même un indice de leur présence et de leur action. Chelcic, de l'aveu de l'historien national de la Bohême, serait, par ses croyances, un rejeton de la tendance vaudoise, non moins que de celle des Hussites.[3] La présence des Vaudois n'est pas contestée;[4] on prétend seulement que, en Bohême, ils ne se seraient pas constitués en communautés distinctes.[5] Alors,

---

[1] De *calix*, la coupe. Aussi dits les *Utraquistes* parcequ'ils célébraient la S. Cène sous les deux espèces: *sub utraque*.

[2] Schmidt, dans son *Précis* etc., note que *Tabor*, dans les dialectes slaves, signifie *tente*. Forcés à mener une vie plutôt nomade, à cause de la persécution, ils finirent par attirer ce nom sur leur siége même, dit *le Tabor*.

[3] "Je ne doute plus maintenant que Pierre Chelcicky n'ait connu dès son jeune âge la doctrine des Vaudois et n'y ait trouvé plaisir — u. daran Gefallen fand". Palacky, *Ueber die Beziehungen der Wald. zu den Secten in Böhmen*, 1870. Il ajoute, il est vrai, qu'il n'en dit mot. Goll s'accorde à admettre que Chelcicky, lorsqu'il vint du midi de la Bohême à Prague, adhérait à la tendance des Vaudois, et qu'il y persévéra – " u. habe in der Folge immer an ihr festgehalten." *Quellen*, II, 42, u. 2.

[4] Preger pense même qu'ils étaient nombreux en Bohême, à la veille de l'apparition de J. Huss. *Beiträge* etc., p. 51.

[5] Jusqu'ici, aucune communauté n'aurait été constatée. Palacky, *ib.* Zezschwitz, *Die Katechismen* p. 154; Goll., *op cit.*, p. 37, n. 1.

de quel parti se rapprochèrent-ils? Tant des Calixtins que des Taborites, sans disparaître quant à leur tendance. Ceux-ci les attirent, sans doute, par l'austérité de leur discipline; mais ceux-là s'accordent bien avec eux par leur hésitation à se séparer radicalement de l'Eglise de Rome. Ils exercent encore une certaine influence, et ne sont pas réduits à tout recevoir sans rien donner. Partout où il se trouve du sel, la saveur en émane. Tel parmi les Vaudois d'Allemagne arrive même à prendre place dans la direction générale de la mission hussite. C'est le cas de Frédéric Reiser, par exemple, qui mérite ici une mention spéciale.

Né l'an 1401, dans le village de Deutach, près de Donawert, Frédéric fut instruit dès son enfance dans la doctrine vaudoise par son père qui, en sa qualité de maître, en avait fait profession. A l'âge de 18 ans, il désira se vouer à la carrière de prédicateur itinérant. Son père le conduisit chez un ami, marchand nurembergeois, nommé Jean de Plauen, pour le confier à ses soins. Jean appartenait, comme la famille Reiser, à la dissidence vaudoise; il s'intéressait avec zèle à leur mission et aimait à lui préparer des ouvriers. Etant à Nuremberg, Frédéric apprit à connaître les maîtres vaudois qui visitaient les communautés de l'Allemagne et de la Suisse. Il rencontra aussi l'an 1418, un célèbre maître de Prague, appelé Pierre Payne, qui travaillait déjà à établir une union entre les Hussites et les Vaudois, et qui détermina en ce sens l'activité du jeune lévite. Enfin Reiser prend son essor et se met à parcourir diverses localités de l'Allemagne et de la Suisse. Comme prédicateur, il visite les communautés de ses frères; comme marchand, les clients de la maison de Plauen. Il finit par se fixer à Heilsbronn, près d'Ansbach en Franconie, où il avait réussi à grouper un certain nombre d'adhérents. Mais bientôt il fut en butte à d'étranges vicissitudes. La guerre des Hussites sévissant autour de lui, il fut pris et emmené captif au milieu d'eux. Ici vient le moment décisif de sa vie. A Prague et au Tabor, Frédéric entre en rapport avec les ecclésiastiques, retrouve son vieil ami Pierre Payne et, par son entremise, reçoit l'ordination sacerdotale des mains de Nicolas, évêque des Taborites. Il accompagne au concile de Bâle les députés hussites; de retour en Bohême, il est envoyé par le chef taborite, Procope le Grand, à sa nouvelle des-

tination, dans la petite ville de Landscron. Son séjour en Bohême ne fut pas inutile à la cause de l'union. Il eut à se convaincre que, sans l'appui des Taborites, la mission vaudoise en Allemagne n'avait pas d'avenir et que ses communautés éparses, isolées, presque étrangères les unes aux autres, ne pouvaient que gagner à entrer dans un mouvement qui devait avoir pour effet de les rapprocher et de les rendre solidaires. Il reprit son office de prédicateur itinérant, pour revoir ses frères dispersés, les paître et les amener à l'union désirée. Il s'arrêta surtout à Strasbourg, à Bâle, encore à Heilsbronn, et auprès de ses anciens amis, à Heroldsberg, non loin de Nuremberg. S'il revint en Bohême, ce ne fut guère que pour y obtenir la sanction définitive de ses plans d'organisation. On stipula, au Tabor, l'établissement d'un nombre fixe de prédicateurs itinérants sous la direction de quatre évêques, et la surintendance spéciale des communautés vaudoises de l'Allemagne fut confiée aux mains de Reiser. Depuis lors, il porta ce titre: " Frédéric, par la grâce de Dieu, évêque des fidèles qui dans l'Eglise Romaine rejettent la donation de Constantin." [1] Mais si l'union était faite, l'Inquisition veillait à la défaire et, déjà en 1458, Reiser succombait à Strasbourg. Il paraît que les tourments de la torture lui arrachèrent, comme plus tard à Savonarole, des aveux incohérents. Mais l'on peut n'avoir pas la fibre nécessaire au martyr, et en avoir le cœur. [2] Il monta sur le bûcher, et avec lui Anna Weiler de Franconie, sa fidèle compagne. Leurs cendres, mêlées un instant, furent jetées dans le Rhin. [3]

La même année, Matthieu Hagen, qui avait reçu de lui l'ordination, monta sur un autre bûcher, à Berlin. Il fut plus inébranlable que son évêque, malgré les menaces et les séductions auxquelles ses compagnons avaient fini par céder. [4]

Mais, tandis que les moines de l'Inquisition s'acharnent à faire des ruines, les Frères de Bohême élèvent l'édifice de leur Unité. Il se compose d'éléments divers, tant Calixtins que Ta-

[1] " Friederich, von Gottes Gnaden Bischof der Gläubigen in der römischen Kirche, welche die Schenkung Constantins verwerfen." Haupt, *op. cit.*, p. 46.

[2] " Il cuore, non la fibra." Ce mot est de Gino Capponi qui l'applique à Savonarola, dans sa *St. di Firenze.*

[3] Voir les sources ap. Iung et Boehm. Cette notice est donnée ici d'après Haupt, *op. cit.*, p. 44-46.

[4] Wattenbach, *l. c.*, p. 9-11.

borites, cimentés par la discipline que Pierre de Chelcic venait d'élaborer. Le plan d'après lequel il est ordonné, c'est la loi de Dieu. On le couronna en 1467 par l'élection de neuf ministres, dont l'un fut appelé à exercer l'office d'évêque. Qui le consacrera? Grave question. Pour la résoudre, les Frères firent appel à la fraternité des Vaudois. Il y en avait un certain nombre dans le duché d'Autriche. Leur origine, disait-on, se rattachait à l'ancienne Eglise primitive. On lisait dans un écrit de Chelcic que Sylvestre et Valdo, fuyant la Bête impériale, s'étaient cachés dans les bois; mais que Constantin, ayant embrassé la foi chrétienne, envoya à Sylvestre une monture et le fit ramener à Rome, où il reçut la fatale donation.[1] Valdo ne revint pas, lui; il se tint à l'écart, et protesta contre Sylvestre. " Tu n'agis pas," lui dit-il, " suivant la doctrine et l'exemple que nous ont donné Christ et nos pères, les Apôtres."[2] Cette légende ne fut pas démentie par les Vaudois. Etienne, leur évêque, y croyait lui-même. Les Frères, là-dessus, se décidèrent à s'affranchir du joug de la consécration sacerdotale romaine; ils la déposèrent même solennellement et se procurèrent l'ordination d'un de leurs anciens des mains d'un vénérable ecclésiastique vaudois. Cependant cet acte souleva des doutes. Avons-nous la véritable consécration sacerdotale? Elle nous serait mieux garantie et serait complète si nous la tenions d'un évêque. Ainsi disait-on, et Etienne fut prié d'intervenir. Il conféra l'imposition des mains à Matthias de Kunewald, premier évêque de l'Unité des Frères. Celui-ci se hâta de l'étendre à deux anciens, d'entre ses collègues. Par là, les Frères pensèrent se rattacher à la vraie Eglise et consommer leur séparation d'avec celle de Rome.[3] On a prétendu qu'Etienne tenait sa propre consécration des mains d'un évêque catholique; mais c'est une fable. D'ailleurs, il ne s'agit pas de voir en Etienne un évêque, au sens ordinaire du

---

[1] *Réplique à Rokycana,* ap. Goll. *Quellen* etc. II, 42, n. 4.

[2] " Auch hörten wir von denjenigen, die ihren Ursprung aus der ersten Kirche herleiten, schon damals, als Sylvester jene Dinge annahm, habe ihm sein Genosse Peter nicht nachgegeben, sondern gesagt: Es ist nicht nach der Lehre u. dem Beispiel das uns Christus gegeben u. unsere Väter, die Apostel." Grégoire, *Traité de l'Eglise,* ap. Goll, *op. cit.*, I, 10, 23. Cf. le traité *Wie die Menschen* etc., ap. Goll, I, *Beilage,* F.

[3] Un évêque des Frères alla jusqu'à se persuader que Valdo avait été le premier fondateur de leur réaction, et il ne fut pas seul de son avis. Goll, *op. cit.*, I, 49, n. 3.

mot, mais dans l'acception primitive et scripturaire.[1] Que ne fut-il secondé, en Autriche, par les autres ecclésiastiques vaudois! Leur exemple eût entraîné leurs ouailles à adhérer en corps à l'Unité des Frères. Hélas! ils étaient devenus plus jaloux de leur consécration romaine et de ses privilèges, que de la profession de pauvreté. Les instances d'Etienne furent vaines et, si l'on a dit vrai, son zèle pour l'union l'aurait désigné aux inquisiteurs de l'hérésie qui, à Vienne, le condamnèrent à monter sur le bûcher.[2] Quelques années après, les collègues d'Etienne passaient à l'Eglise de Rome et l'on ne parla plus des Vaudois d'Autriche.

Mais parceque quelques Vaudois dégénérés laissent les Frères à eux-mêmes, faut-il en inférer que la mission vaudoise, en Bohême, ait été inféconde? Certes non, et l'Unité lui doit quelque chose de plus que la main d'association de l'évêque martyr; elle lui doit, en partie du moins, sa cohésion même, sa discipline, que Pierre de Chelcic a reçue des Vaudois autant que de ses aïeux hussites. En tout cas la mission des Vaudois a été féconde pour l'Allemagne; elle y a répandu les premiers germes de la Réforme, la Bible avant Luther.[3] On est aujourd'hui en voie de le reconnaître. "Nous reconnaissons," s'écrie un érudit, "que les Vaudois ont exercé en Allemagne, avant la Réforme, une influence plus vigoureuse et plus étendue qu'on ne l'avait pensé jusqu'ici."[4] Aussi, ajoute un autre écrivain, "leur histoire est loin d'avoir joui parmi nous de la considération qu'elle mérite."[5]

Nous ne suivrons pas plus loin les traces de la dispersion des Vaudois. D'ailleurs elles nous échappent. Mais ce que nous en avons dit suffit comme preuve de leur zèle missionnaire, qui s'étend aussi loin que l'ordre du Maître: "Allez par tout le monde."[6] Moins d'un siècle après leur premier bannissement,

---

[1] F. S. Hark, *Die Entstehung d. alten Brüder-Unitat u. ihres Bisthums*, dans le *Brüder-Bote*, avril et mai 1883.

[2] "Er waltete des Dienstes im geheimen den Waldensern unter den Deutschen u. desswegen ist er verbrannt worden." *Wie sie die Menschen* ecc., ap. Goll.

[3] C'est la thèse que Haupt soutient de nos jours, et sur laquelle nous aurons à revenir.

[4] "Als bis jetzt noch erkannt ist." Preger, *Beiträge*, p. 3.

[5] "Die Geschichte der Waldenser hat bis jetzt keineswegs die Beachtung gefunden, welche sie verdient." Keller, *op. cit.*, p. 20, n. 1.

[6] C'est le mot d'ordre répété à chaque missionnaire qui part. Ainsi, Matthieu Hagen confesse à ses juges que son évêque Reiser l'a envoyé "afin d'annoncer les quatre Evangiles comme les Apôtres lorsque Christ leur dit: Allez etc." Wattenbach, *ib.*

un de leurs persécuteurs avouait qu'ils étaient répandus en tous lieux. "Où est," s'écriait-il, "le pays où leur secte n'existe pas?" [1] Hélas! l'Inquisition aussi se répandait partout, sur leurs pas, éteignant l'un après l' autre leurs flambeaux errants dans la nuit. On assure que l'un des martyrs vaudois mentionnés ci-devant, aurait avoué à ses juges que la cause pour laquelle il mourait "était un feu près de disparaître." [2] Cependant une lumière brille encore là-haut sur "l'autel des Alpes."

CHAPITRE QUATRIÈME

LA RETRAITE DES ALPES

Toute idée religieuse tend, comme l'oiseau, à se faire son nid — Deux faits occasionnent la retraite des Vaudois dans les vallées des Alpes, savoir l'exil de Lyon et la croisade contre les Albigeois — Les Vaudois atteignent le versant italien et s'y établissent, grâce au concours de diverses circonstances — La configuration du pays — Les terrains en friche — Y a-t-il lieu à admettre, dans les vallées italiennes, des traces d'une ancienne dissidence locale? La discussion, sur ce point, amène à constater, sinon la présence, du moins le voisinage de la secte des Cathares — L'Abbaye de S. Marie de Pignerol et le Château de Luserne — Thomas I comte de Savoie et la maison d'Achaïe — Nouvelles colonies: celle des Calabres — Premiers décrets de persécution contre les Vaudois des Vallées: celui de de Turin et celui de Pignerol — L'Inquisition: sa raison d'être et son établissement — Les places fortes capitulent: le podestat Oldrado à Milan et la répression dans les communes — Premiers assauts des moines à Pérouse, Angrogne, Pragelas et dans le Dauphiné — Deux nouveaux décrets: l'un du roi Louis XI, l'autre de la duchesse Jolante — Première croisade contre les Vaudois: Innocent VIII et sa bulle; échecs dans les vallées du Piémont et cruautés en Dauphiné — Une députation vaudoise à Pignerol — Une enquête en Frayssinières et la lettre de Louis XII — Marguerite de Foix et la première glorieuse rentrée — Que se passe-t-il à l'intérieur? Les Barbes, la mission et l'école — Etat des Vaudois à la veille de la Réforme.

Il en est de toute idée religieuse comme des tribus primitives. Après avoir erré quelque temps, elle finit par se fixer dans le lieu où son génie natif doit prendre racine. C'est la loi na-

---

[1] "Fere enim nulla est terra in qua hæc secta non sit." Inq. de Passau, *op. cit.*, ap. Bibl. Max. Patr., c. 4.

[2] "Als ein Feuer, das erlöschen wolle." Ces paroles sont attribuées à Fr. Reiser. Haupt, *op. cit.*, p. 46.

turelle. "A mesure qu'une croyance nouvelle se révèle au genre humain, elle va chercher, pour se développer, une nouvelle contrée. Comme l'oiseau, dès qu'il est né, s'en va trouver, sans les connaître, le climat et l'abri qui lui conviennent; comme la source cachée prend la voie la plus courte et descend vers le lac qu'elle n'a point aperçu; de même, toute idée religieuse, à peine éclose dans le génie d'un peuple, se lève et va chercher dans la nature le type où elle doit s'arrêter." [1] Ainsi en est-il des idées religieuses de l'Orient, jusqu'à l'apparition du christianisme, et c'est aussi le cas des réactions religieuses du moyen âge, jusqu'à la Réforme, qui les couronne. Toutes cherchent leur nid: les Cathares en Bosnie, les Albigeois à Toulouse, les Patarins à Milan, les Joachimites en Calabre, les Amis de Dieu en Alsace, les Apostoliques dans les monts de Novare, les Taborites au Tabor. Aujourd'hui tous les nids de ces vieilles réactions sont déserts. Seul, celui des Vaudois subsiste encore, dans la retraite des Alpes. Il vaut donc la peine d'indiquer les circonstances au milieu desquelles ils furent amenés à s'y établir.

Nous avons remarqué précédemment que, dès leur exil de Lyon, il y en eut qui se réfugièrent en Dauphiné et y constituèrent la souche des Vaudois des Alpes. Ainsi le rapporte la tradition locale, bien constatée. [2] Par exemple, une chronique de Molines, au val du Queyras, dit que "les Vaudois ayant esté chassés de Lyon, ils se réfugièrent en partie dans le pays, et commencèrent d'habiter à Pimouzet; de là ils se dispersèrent à Ginaillaud, au Villar, à la Pisse, aux Prés. Les autres hameaux du pays en ont été exempts." [3] Or, ces désignations correspondent à autant de localités réunies en une petite contrée située à la jonction de la vallée du Pelvoux avec celle de la Durance. Pimouzet, où il est dit que nos réfugiés firent leur première étape, est situé tout au bas du Val Louise, à droite, et porte au-

---

[1] Edgar Quinet, *Mélanges*, au chapitre de l'*Avenir de la religion*, et *passim* dans son livre sur *Le Génie des religions*.

[2] D'après Perrin, qui a eu l'avantage de consulter les mémoires recueillis à son intention au val Luserne et spécialement à Angrogne par Vignaux et d'autres pasteurs des Vallées (v. Gilles, ch. LI), "il est tenu pour très certain entr'eux qu'ils (les Vaudois) sont partis des Vaudois du Dauphiné, Pragela, Fraissinières etc." *Hist. des Vaudois*, Ière partie, p. 150; *ibid.* p. 5, 64.

[3] C'est la chronique dite des *Tranjetons de Molines*, commencée au XVe siècle. Ces mots sont cités d'après A. Muston. V. *Le Témoin, écho des vallées vaudoises*, an IX, n. 47.

jourd'hui le nom de Puy-Saint-Eusèbe. Pinaillaud se trouve à gauche; on lit maintenant Puy-Aillaud. Le Villar est vis-à-vis de Puy-Saint-André, sur la rive gauche de la Durance. La Pisse est placée au fond d'un vallon latéral qui aboutit au Monetier de Briançon. Enfin, les Prés sont au-dessous des Vignaux, autre bourgade du Val Louise qui fut aussi habitée par les Vaudois.[1] De ces diverses localités, plusieurs gravirent la frontière et atteignirent les vallons du versant italien,[2] précédés peut-être par les premiers éclaireurs, s'il est vrai que Valdo y en eût mandé, avant de sortir de Lyon. Cette dernière supposition a été accréditée par Gilles. "On estime," dit-il, "que ces Lyonnois persécutés, prévoyans la nécessité de leur retraite, avoyent envoyé recognoistre, et s'asseurer à l'avance des lieux où ils pourroyent retirer leurs mesnages, avant que les desloger de Lyon." Notre historien ajoute que Valdo "accompagna cette troupe venante vers les Alpes du Piedmont, et y vid son troupeau logé, avant que le quitter pour s'en retourner vers les autres troupes, lesquelles s'estoyent acheminées vers le Septentrion, desquelles il conduisit lui-mesme une partie en Bohême." Tout cela est possible; seulement, il faut le reconnaître, aucun fait ne l'atteste; que dis-je? rien n'accuse la présence des Vaudois aux vallées italiennes des Alpes avant l'an 1209, qui fut la première année de la croisade contre les Albigeois. Cet événement suffirait, à lui seul, à nous expliquer l'émigration qui nous occupe; mais il est probable qu'il eut seulement pour effet d'en accroître les proportions.

Il ne s'agit pas de raconter ici cette croisade fameuse. On sait qu'Innocent III en fut l'âme, Dominique l'apôtre, Simon de Montfort le boucher, et Raymond VI, comte de Toulouse, la plus illustre victime. Celui-ci avait fini, à tort ou à raison, par personnifier, aux yeux de Rome, le mauvais génie de la rebellion, en religion plus encore qu'en politique. Or n'oublions pas que nous sommes au temps du plus puissant des pontifes qui furent jamais, de celui qui couronne les aspirations du

---

[1] Muston, *ib.* n. 49. Un autre bourg du nom de Villar se trouve plus au nord, au dessous de Briançon.

[2] Un MS. de Cambridge, intit. *Origo Valdensium* et dû à la plume d'un inquisiteur du XVe siècle, contient sur nos fugitifs les mots suivants: "Lugdnno fugientes ad ultimas Delphinatus partes, se transferentes in Ebredunensi et Taurinensi diœcesibus in Alpibus et intra concava montium accessu difficilia, plures ibi ex ipsis habitaverunt." Allix, *Some Remarks* etc., à la fin.

vainqueur de Canossa, et dont les prétentions n'ont plus de limites. "Le pape," dit-il lui-même, "ne connaît personnne au-dessus de lui, excepté Dieu. Il est l'intermédiaire entre Dieu et les hommes; moins que Dieu, plus que l'homme. Il est préposé aux peuples et aux royaumes. D'après la loi divine, les rois et les prêtres reçoivent l'onction; le prêtre, cependant, donne l'onction au roi, et non le roi au prêtre. Or celui qui donne l'onction est placé plus haut que celui qui la reçoit. Le sacerdoce est aussi élevé au-dessus de la royauté que l'âme est supérieure au corps. Au commencement du monde, Dieu a jeté deux grandes lumières dans la voûte céleste, l'une pour briller pendant le jour et l'autre pour éclairer les nuits. Comme la lune reçoit du soleil sa lumière, ainsi les princes tiennent de nous leur pouvoir."[1] Telle est la doctrine papale, la règle des actions d'Innocent. Jean-sans-Terre en sut quelque chose. Le roi Philippe Auguste s'en douta aussi. Que dis-je? L'empereur Frédéric ne dut-il pas s'incliner? Or, quand l'empereur et les rois fléchissent le genou, ce n'est pas au roitelet de Toulouse à lever la tête. Si nos prédécesseurs l'ont toléré, il est temps d'en finir, pensa le grand pontife. Dès la première année de son règne, il avait rappelé les moines de Citeaux à leur office, qui était de prêcher la croisade. On avait eu des croisades en Asie; pourquoi ne pas en avoir en Europe? On s'était rué contre les Sarrasins; mais les hérétiques n'étaient-ils pas plus méchants et plus dangereux?[2] Donc, mort aux hérétiques! La croisade fut proclamée à la fin de l'an 1207. Une chasse de géants, digne de l'Olympe et du Tartare. On y invita le roi de France, le tout premier; avec lui, tous les seigneurs de bonne volonté. Les Dominicains, lévriers par excellence, furent déchaînés et, avec eux, toute la moinerie. Malheur au comte de Toulouse! Il se ravise pourtant, il cède et voudrait capituler; c'est en vain. D'ailleurs, il est nécessaire dans cette croisade pour en faire les frais. En fin de compte, il ne s'agit pas tant de le ramener à l'obéissance, que "de prendre les petits renards qui ne cessent de dévaster la vigne du Seigneur."[3] Dix-huit villes, cent soixante-

[1] "Minor Deo, major homine... Sicut luna lumen suum a sole sortitur, sic" etc. Inn. III, *Ep.* 401, et *passim*, ap. Baluz. I.
[2] "Pejores sunt illis." *Ep.* 28, *ib.* XI.
[3] "Ad capiendas vulpeculas," écrit Innocent, *Ep.* 149, *ib.* X.

quatre villages succombent, avec plus de soixante mille habitants. On était convenu, dès le premier jour, de procéder à la façon de l'interdit, comme en Orient. Etait-ce soif de carnage, ou bien stratégie, afin de produire une panique générale qui précipitât la victoire? Il faut bien admettre l'un et l'autre motif pour s'expliquer la tuerie de Béziers, par exemple, où l'on égorgea tous les habitants, y compris les sept mille qui s'étaient blottis, délirants d'effroi, dans l'église de S. Madeleine. "Rien," dit un troubadour, "ne put les sauver: ni croix, ni crucifix, ni autels; il n'échappa, je crois, pas un seul." [1] C'est à cette heure lugubre que l'on rapporte le mot cynique attribué au légat Arnaud: "Tuez-les tous, Dieu connaît les siens." [2] Mort commune ou fuite commune, Albigeois et Vaudois remplissent les chemins; ils s'en vont ahuris, pêle-mêle, surtout vers l'Orient. Ce nouvel exode, comparable seulement à celui que la France vit encore après la révocation de l'édit de Nantes, dépouilla le midi de sa population laborieuse. Où fuir? car l'ennemi est partout, fermant les issues. Cependant un grand nombre réussit à pénétrer dans le Dauphiné, où ils sont accueillis par leurs frères. Bientôt le pays ne peut plus suffire à tant de gens. Déjà les vallées de Freyssinières et Louise sont envahies; mais la marée de l'émigration monte encore, jour après jour. Enfin, les plus nécessiteux se groupent, et gagnent à leur tour la frontière. Le col du Mont-Genèvre sert de passage entre la vallée de la Durance et celle de la Doire; celui de Sestrières met encore celle-là en communication avec les vallons du Cluson et de Pragelas. Or, il n'est pas nécessaire de démontrer que les communications naturelles sont celles qui déterminent les relations entre les populations limitrophes. Des relations habituelles, même intimes peut-être, devaient s'être formées entre celles de ces trois vallées, et la vieille route romaine qui traverse leur territoire en prouve assez l'antiquité. Aussi, nos réfugiés n'ont-ils qu'à suivre le courant établi pour entrer en

---

[1] Fauriel, *Croisade contre les Albigeois, par un troubadour*, p. 37. De Vaux Cernay dit la même chose.

[2] "Cædite eos, novit enim Dominus qui sunt ejus." Ce mot est contesté. Mais, "si le mot est faux, le fait est strictement vrai," dirons-nous avec Duverger, *La Vauderie*, 1885, p. 9. Il ne jure pas, d'ailleurs, avec le rapport écrit au pape par le même Arnaud, où il raconte ce massacre de 20 mille âmes avec l'onction d'un Mahdi et termine en disant: "Facta hostium strage permaxima, spoliata est tota civitas et succensa, ultione divina in eam mirabiliter sæviente." *Ep.* d'Inn., l. XII, 18.

rapports avec les vallées italiennes.[1] Ils descendent, pour la plupart, dans le gracieux vallon de Pragelas, compris alors dans le territoire du comte Gui de Vienne. Le chemin de la Traversette, près du Viso, n'existait pas encore d'après certaine tradition locale qui en ferait remonter la date à l'an1220; mais si le col avait été ouvert aux Sarrasins montés de la vallée du Pô dans celle du Queyras, d'où l'on avait fini, mais à grand' peine, par les débusquer, il l'est aussi bien à nos fugitifs qui le franchissent dans une direction inverse. Par les sentiers du col de la Croix et du Julien, plus d'une troupe s'aventure sur les hauteurs qui dominent nos vallées centrales de Luserne, de Pérouse et de S. Martin. Cependant le gros de la colonie s'était établi au val Pragelas. Il ne tarda pas à se déverser dans les vallées voisines. " S'y étant une fois plantez," raconte un écrivain catholique, " la nécessité les rendit tellement laborieux et adroits à les cultiver jusques aux plus petits recoints que, n'aiant nulle autre occupation ni nul autre moyen de subsister avec leurs familles déjà nombreuses, ils y défrichèrent peu à peu de quoy fournir à leurs besoins. Néanmoins, se voyant fort à l'étroit dans le Pragelas et dans les montagnes voisines qui ne pouvaient les loger tous qu'avec grande peine, car ils se multipliaient furieusement, ils passèrent de là aux montagnes de Piémont qui sont au dessus de Périer et dans la vallée de S. Martin et à celles de Val Lucerne, qui sont le haut des communautés d'Angrogne, de Villar et de Bobbio."[2]

Voilà nos Vaudois arrivés. Ils ont gagné, à la sueur de leur front, ces lieux qui seront leur retraite d'âge en âge. Sur leur tête, le ciel est rarement serein, mais il déroule en avant sa voûte d'azur. A leurs pieds, les ravins se précipitent dans les vallées du Pélis et du Cluson, entrecoupées de vallons resserrés à leur sommet entre leurs parois de granit, mais bordés, plus bas, de collines boisées et verdoyantes. Des sentiers longent les rivières et aboutissent avec elles à la petite ville de Pignerol. Là s'ouvre la plaine du Piémont, sillonnée par le Pô

---

[1] A Muston, *ib.* n. 49. Jusque-là, nous marchons d'accord avec notre poëte. Mais de là à admettre " l'origine italienne des Vaudois du Piémont," il y a ce qu'on appelle *saltus in probando*, un saut fabuleux.

[2] *Hist. véritable* etc. MS. de Turin. Cf. De Rubeis, d'après Perrin, *op. cit.*, l. I, ch. 3.

qui se trahit par ses reflets lumineux. Au nord, elle est dominée par les Alpes neigeuses; au midi, par le noir massif des Apennins presque voilés par la nuée, qui semble dérober à l'œil le mystère de l'avenir. Ramenons nos regards sur nos fugitifs, pour nous rendre raison avec eux de leur présente condition.

On serait tenté de croire qu'ils sont là comme des feuilles dispersées au hasard par l'orage qui mugit derrière eux. Mais il n'en est rien; leur émigration est raisonnée, nous dit Gilles; diverses circonstances la justifient, et c'est grâce à leur concours que l'établissement de la colonie vaudoise sera bientôt un fait accompli.

Tout d'abord, " la situation était favorable à leur condition," [1] au point de vue de la sûreté. Un homme qualifié pour en juger observait naguères que les vallées vaudoises du Piémont, constituées, comme on le sait, par le bassin du Pélis et une partie de celui du Cluson, qui sont deux affluents du Pô, présentent dans leur ensemble " la forme d'un quadrilatère nettement délimité par des crêtes d'un accès difficile." Du côté italien, dit-il, " elles ont des pentes extrêmement rapides et sont séparées par des contreforts courts et abrupts dont les extrémités, formées de roches granitiques, se rapprochent et donnent aux Alpes, vues de Turin, l'aspect d'un mur immense fermant un jardin." [2] On a calculé, en effet, que la double zone qui descend de la crête de la frontière jusqu'à la plaine du Pô, d'un côté, et de l'autre jusqu'au Rhône, est sept fois moins étendue dans la direction de l'Italie que dans celle de la France. En outre, il est digne de remarque que là les vallées sont reliées entre elles par des passages supérieurs et se dirigeant vers une entrée commune, qui peut être facilement fermée; tandisqu'ici les vallées sont indépendantes et s'ouvrent sur la France par des issues séparées qui offrent autant d'accès à l'ennemi. Il est aisé de prévoir ce qui peut en résulter; et d'ailleurs, l'histoire l'a constaté: c'est que, du côté français, la population vaudoise ne s'est guère maintenue que dans les vallées supérieures, qui se rattachent aux vallées italiennes, plus privilégiées; tandisque, de l'autre côté, elle put faire face à l'attaque. On a ainsi

---

[1] Gilles, *op. cit.*, ch. I.

[2] *Les Vallées Vaudoises, étude de topographie et d'histoire militaires*, par A. de Rochas d'Aiglun, chef de bataillon du Génie, Paris 1880.

une explication naturelle du fait, merveilleux quand même, de la conservation des Vaudois dans ces contrées, au milieu d'ennemis acharnés à les détruire. Si l'on compare leur situation avec celle de leurs frères dispersés en tant de pays divers, on comprend que, ailleurs, ils aient fini par disparaître, et l'on criera moins au miracle qu'on n'a coutume de le faire. Les voies de la Providence se révèlent déjà dans le fait de l'arrivée de nos fugitifs et surtout dans les circonstances qui concourent à leur établissement dans cette haute retraite, et il n'est pas raisonnable de ne les vouloir reconnaître que plus tard, en quelques faits isolés seulement et presque de façon à faire penser que le Dieu de l'Israël des Alpes puisse être "un dieu de montagnes."[1] Nos historiens, "plus pieux qu'érudits," remarque à cet endroit un écrivain qui est à la fois l'un et l'autre, "ont attribué à une intervention continuelle de la Providence cette résistance victorieuse aux attaques multipliées de l'ennemi. Il n'était pas besoin de recourir aux interventions mystérieuses pour l'expliquer; il suffisait de regarder attentivement la configuration du pays."[2] Un instinct presque aussi sûr que celui de l'aigle a guidé nos ancêtres vers ces hautes vallées où repose le berceau de leurs générations. Ils pouvaient d'autant plus mettre en Dieu leur assurance, qu'ils cherchaient leur sûreté sous les grandes ailes de la nature. Cet instinct-là supplée, en plus d'un cas, à la savante observation stratégique, sans rendre la foi inutile. La foi, au besoin, fera à elle seule des miracles; qui ne l'a vu? En attendant, on ne peut douter que la situation du nouveau milieu où s'établit la colonie vaudoise ne soit favorable à sa condition, comme dit notre vieil historien, à l'opinion duquel paraissent répondre ces mots de la chronique catholique: "La situation de ces Vallées renfermées de tous côtés de hautes montagnes, fit chercher ces retraites aux hérétiques quand ils furent chassés de France."[3] Après cela, pas n'est besoin de se monter la tête et de recourir à la prophétie, comme fait Léger, qui explique "la situation du

[1] 1 Rois XX, 23.

[2] Hudry-Ménos, l'*Israël des Alpes*, Rev. des D. M., 15 nov. 1867. Du reste, on y regarde parfois. Monastier, par exemple, admet que le Pra du Tour est "inattaquable," et que, de vouloir attaquer Angrogne par certain côté, "c'est folie." *Hist. de l'Eglise Vaudoise*, I, p. 181.

[3] MS. de D. L. Garola dans les archives du comte Emmanuel de Luserne, p. 19-23.

pays" par le dessein de Dieu "qui l'avait préparée, selon la prédiction de S. Jean, pour y conserver la femme revêtue du soleil et qui tient la lune sous les pieds, contre tous les torrens des persécutions que pourroit vomir contre elle le grand Dragon roux." [1]

Revenons aux faits. La situation que nous examinons est encore favorable à nos réfugiés à un second point de vue. Il y avait, dit Gilles, aux vallées des Alpes, "assez de terroirs vuides pour leurs besoins." En d'autres termes, ce pays était encore à moitié en friche, sinon boisé, à l'arrivée de ses nouveaux colons. Ses habitants, groupés çà et là en quelques rares hameaux, "ne cultivoyent guères que les lieux de plus doux air et de plus facile et utile labourage; tellement que ceux-là obtindrent facilement de ceux qui en avoyent et moyennant les deües conventions des terres assez pour leur habitation, labourage et nourriture, ès lieux un peu plus eslevés en toutes les Valées, et y bastirent en tous les quartiers plusieurs bourgades, ès meilleures et plus asseurées." [2] Veut-on s'en convaincre? Que l'on jette seulement un coup d'œil dans quelques uns des plus anciens actes de la maison seigneuriale de Luserne, relatifs à la vallée de ce nom et aux vallons limitrophes d'Angrogne et de Rora, [3] ou bien dans l'acte de donation par lequel Adélaide de Suse céda à l'Abbaye de Pignerol le droit de souveraineté sur le petit territoire qui s'étend le long du Cluson; on y verra que, surtout au val Pérouse et jusque dans celui de S. Martin, les localités incultes abondent et les habitants sont plus rares. Aussi les Vaudois s'y établirent-ils à leur aise et de façon à laisser peu de place à la population catholique; ce que l'on ne saurait affirmer touchant les vallées qui avoisinent la plaine. D'ailleurs, l'aspect que nous présente tout le versant italien, tant au point de vue de la culture qu'à celui de l'habitation, nous le ferait deviner. En effet, on y distingue nettement "quatre zones habitables, superposées et bien distinctes par leurs produits," [4] si bien que l'observateur le plus superfi-

---

[1] *Hist. Gén.*, l. I, ch. 1. Cf. *Apoc.* XII.
[2] Gilles, *ibid.*
[3] Les actes de la maison de Luserne sont manuscrits, privés, mais accessibles, grâce à la courtoisie du comte Emmanuel. Du reste, leur importance, pour cette histoire, est minime. Pour ce qui est de l'acte de donation d'Adelaïde, v. *Mon. Hist. Patriæ*, t. I, p. 607.
[4] A. de Rochas d'Aiglun, *l. c.*

ciel en est frappé et se demande quelle en peut être la raison. Celle-ci consiste en un mouvement de la population, d'abord de haut en bas, lorsqu'arrivés sur les hauteurs, les Vaudois y furent retenus par la nécessité; ensuite de bas en haut, sous la pression exercée plus tard par la persécution des troupes du Duc de Savoie et des bandits déchaînés par le Pape et la moinerie. L'emplacement des hameaux les plus élevés, celui des temples surtout, est significatif à cet égard. Il révèle à la fois la nécessité de se mettre à l'abri des surprises de l'ennemi, et l'effet d'une oppression continue, sanctionnée par les lois. "Chose remarquable," observait-on naguères, "après plus de six siècles et demi que les Pauvres de Lyon sont venus occuper avec leurs familles les localités les plus élevées des vallées vaudoises d'Italie, il ne serait peut-être pas impossible de tracer encore aujourd'hui d'une manière approximative la ligne qui marquait la limite inférieure de l'habitation assignée par les indigènes à leurs frères d'outre-monts, tant il y a de différence entre le patois de la montagne et celui de la plaine, et même, en certaines communes, entre le patois de la colline et celui du bas de la vallée."[1] Mais revenons au sol lui-même; il nous en dit davantage. Au pied des cimes rocheuses, nues et ruisselantes sous leur calotte de neige, le sol n'est recouvert que d'un gazon fin et parfumé, dont on tire profit en été pour l'élevage du bétail. Plus bas apparaissent les arbres résineux, les hêtres et, au milieu d'eux, les premiers chalets. Plus bas encore, voici les châtaigners, des champs de blé et des habitations permanentes. Nos réfugiés durent nécessairement atteindre cette zone pour y puiser leur alimentation, et ce ne fut que petit à petit qu'ils se mêlèrent à la population indigène des coteaux qui avoisinent la plaine, pour y prendre part à la culture des céréales, des mûriers, des arbres fruitiers et de la vigne aux treilles ondoyantes. En attendant, ils exhaussèrent, en quelque sorte, la végétation et tirèrent parti, pour leur subsistance, de toutes les ressources de leur territoire limité. En sorte que "chaque pli porte des champs cultivés, des prés, des maisons et des villages avec leurs encadremens touffus d'arbres fruitiers et de vignes hautes. Aucune partie n'en a

---

[1] Tron, *op. cit.*, ch. XII.

été laissée stérile et la vie, la végétation apparaissent partout où n'affleure pas le rocher nu. En plusieurs endroits le rocher lui-même s'est revêtu et a refleuri, grâce à de la terre rapportée et à un filet d'eau habilement dirigé." [1] Mais c'est le châtaigner qui trône au milieu de cette végétation variée. Il en est le roi. Aussi l'a-t-on nommé l'arbre national des Vaudois. "Le regard le rencontre déployé sur toutes les collines, arrondissant son dôme vert et découpant gracieusement les bords de l'horizon. Il donne un fruit délicieux, de l'espèce dite *lombarda*, renommé pour sa grosseur et son goût sucré, qui est pour la population vaudoise ce qu'est la *polenta* de maïs pour le paysan piémontais et la pomme de terre pour l'Irlandais, la base de la nourriture. Souvent elle n'en eut pas d'autre aux époques de persécution. Aussi cultive-t-elle avec une sorte d'amour filial cet arbre sauveur," [2] qui couvrit de bonne heure le sol occupé par nos ancêtres, et s'éleva jusqu'à une altitude considérable. On dirait qu'ils se hâtèrent de le planter à leur arrivée, ou que, plus tard, ils s'en firent suivre dans leur retraite sur les hauteurs, afin d'avoir à leur portée leur pain nécessaire.

Voilà pour ce qui concerne la situation de nos Vallées, au double point de vue de leur configuration et de la condition du sol. Elle motive bien l'arrivée des réfugiés vaudois et la tentative de s'y établir, sans peut-être suffire encore à expliquer que leur établissement ait pu être stable et permanent. Pour le comprendre, il ne faut pas tenir compte seulement du milieu naturel, mais aussi de celui qu'offre la société, avec ses idées plus ou moins flottantes. Or, sur ce point, nous avons encore à entendre Gilles. "Les originaires et circonvoisins," écrit-il, n'auraient pas été "esloignés de leurs sentimens et cognoissance quant à la religion, ce qu'ils firent cognoistre par la promptitude de grand nombre d'iceux originaires à se joindre avec les dits Lyonnois en la profession de la mesme religion." [3] Là-dessus, il invoque mal à propos le témoignage d'un écrivain catholique de son temps pour conclure que, à leur arrivée aux Vallées, "les Vaudois y ont trouvé la vraye semence de la re-

---

[1] Hudry-Ménos, *l. c.*
[2] Le même, *ibid.*
[3] Gilles, *l. c.*

ligion." [1] Cette conclusion est excessive; elle dépasse les faits. Non, jusqu'ici rien ne la justifie d'une façon positive; en sorte que, si elle a de la valeur, ce ne peut être que comme intuition. En tout cas, pour y parvenir, il faudrait commencer par ne pas la forcer. Que peut donc signifier cette "vraye semence de la religion?" Selon les uns, il s'agirait d'une certaine tendance plus ou moins évangélique et antiromaine, à l'état latent. Selon d'autres, il y faudrait voir des "principes bibliques" proprement dits, déjà florissants dès avant l'immigration vaudoise. A mon avis, la première interprétation ne rend peut-être pas le sens des paroles de Gilles dans toute sa rigueur, mais, si elle l'atténue, c'est pour le faire concorder avec les faits. La seconde, au contraire, force la pensée de Gilles et invente à plaisir. L'opinion qu'elle exprime est absolument gratuite et, partant, insoutenable. [2]

— Donc vous la répudiez.

— Forcément.

— En ce cas, laissez-moi vous dire que je n'en suis pas encore là. Raisonnons un peu; je désire en avoir le cœur net.

— Allons-nous revenir à la question de nos origines?

— Par un côté, pourquoi non? Vous l'avez discutée au début, à un point de vue général, et je vous ai suivi avec attention, tout en me disant que je vous aurais attendu ici, de pied ferme, sur les lieux. Me voici prêt, sinon à objecter, du moins à provoquer les éclaircissements qui me paraissent nécessaires.

— Soit, je vous écoute.

— Je déclare, tout d'abord, que je ne suis guère jaloux de notre prétendue antiquité ou succession apostolique. On s'est plu à raconter que les Apôtres Paul ou Jacques pourraient bien avoir jeté dans notre sol la vraie semence de la religion en allant en Espagne, [3] et cela me fait l'effet d'un rêve, j'allais dire d'un château en Espagne. Lors même que l'Evangile aurait pénétré parmi nous dès l'âge primitif de l'Eglise, au temps des persécutions des Césars, cela ne nous engagerait pas à ad-

---

[1] Mal à propos, disons-nous, car ce témoignage, inexactement rapporté, n'en est pas un; tel qu'il est, il invalide son assertion, au lieu de la justifier. V. Appendice, n. 2.

[2] Elle a été émise, encore récemment, par Tron, *op. cit.*, ch. XII.

[3] Ces contes sont dus à Jacques Brezzi, Timoléon et J. R. Peyran, Pierre Bert etc.

mettre que la foi chrétienne s'y fût enracinée et maintenue d'une manière continue, invariable, comme si nos ancêtres eussent échappé à l'influence du monde plus que les moines qui s'en vont au désert.

— C'est à cette condition, cependant, que l'on a pu s'imaginer que les Vaudois se sont passés de réforme.

— Gilles ne s'est pas aventuré si loin.

— Cela est vrai. Mais Léger y arrive, et Brezzi le dépasse encore, si possible. Celui-ci ne va-t-il pas jusqu'à reprocher à Gilles d'avoir accepté le nom de "réformés?" Si ce n'était qu'affaire de nom, passe encore; mais nenni, il prétend que les Vaudois ont reçu leur croyance des Apôtres ou de leurs premiers successeurs; que depuis lors "elle n'a jamais varié dans nos Vallées," et que, partant, "ils n'ont jamais subi de réformation." [1]

— Voilà qui est étrange, j'en conviens. S'il en était ainsi, il ne nous resterait qu'à nous demander si nous sommes un peuple-momie, ou bien à répéter "l'apologie de notre immobilité évangélique." [2] Le principal champion de la légende vaudoise n'est-il pas lui-même contraint de reconnaître que, "jusqu'au septième siècle, il serait absurde de demander des preuves de la succession apostolique des Eglises Vaudoises?" [3] Jusque-là donc, même jusqu'au temps de Claude, évêque de Turin, aucun indice ne fait soupçonner l'existence, dans nos Vallées, de doctrines chrétiennes et non romaines. En voit-on paraître depuis? Voilà ce que l'on pourrait se demander.

— Bien, commençons par là.

— Muston écrit que Claude, étant espagnol, il est possible qu'en venant en Italie il ait visité les Vaudois; "chez lesquels," ajoute-t-il, "avec un peu de bonne volonté on pourrait même soutenir qu'il avait pris ses opinions." [4]

— Ne vous appesantissez pas. Vous savez que Muston n'a soutenu ce point qu'en passant, car il affirme ensuite que "la doctrine de Claude s'étendit," depuis Turin, "jusqu'aux Vallées." [5] Il n'a donc pas abusé autant qu'il aurait pu le faire

---

[1] Brezzi, *Hist. des Vaudois*, préface. Cf. ch. II, p. 46.

[2] "Quando importava ai Valdesi di fare, per dir così, l'apologia della loro evangelica immobilità." A. Bert, *I Valdesi* ec. p. 32.

[3] Léger, *Hist. Gén.* ec., l. I, p. 131.

[4] *Hist. des Vaudois*, 1834, p. 160.

[5] *Ibid.*, p. 196.

de cette "bonne volonté" qui sert, du reste, à expliquer beaucoup d'affirmations de ce genre.

— Claude a pris ses opinions quelque part, mais c'est évidemment au foyer de la réaction carlovingienne, dont il était l'organe en deçà des Alpes, qu'il en est redevable, ainsi qu'aux Ecritures. Ce point est acquis. Après cela, est-il vrai qu'il se soit "ouvertement séparé," avec la population de nos Vallées, "de la communion de l'Eglise Romaine et du Pape?" Léger le prétend;[1] mais, pour y croire, je n'ai que son opinion. Qu'en savait-il, lui?

— Il arrive, en effet, un peu tard pour témoigner. De lui à Claude il y a aussi longtemps que de Claude aux Apôtres. D'ailleurs, si Claude s'était séparé de l'Eglise Romaine, serait-il possible qu'on l'ignorât?

— Claude lui-même serait quelque peu étonné de l'apprendre, car, de son vivant, il a assez protesté qu'il gardait l'unité et ne voulait ni schisme, ni secte, ni hérésie, tant il est vrai qu'il ne cessait de les combattre.[2] Il était évêque, ne l'oublions pas.

— Il a combattu le schisme, les sectes, l'hérésie, dites-vous. Mais où donc, sinon dans son diocèse? Voilà peut-être la preuve que nous cherchons. Il combat, en effet, les Sarrasins avec l'épée, et l'idolâtrie avec sa parole et ses écrits; mais il ne lance pas un trait contre les gens de nos Vallées. Peut-être sa réaction eut-elle un certain écho dans nos montagnes. Ne serait-ce pas admissible?

— Il a réagi contre Rome, il est vrai; mais sa réaction a été brisée.

— A-t-elle été anéantie au point de ne laisser après elle aucune trace?

— On est fort tenté de le croire, car il nous apprend qu'il était seul à la brêche.[3] Après lui, on dirait le silence de la nuit. Certes, ce serait excessif de prétendre qu'il ne laissa absolument pas de disciples ou d'admirateurs; et, si l'on pense que quelques-uns ont pu se réfugier dans les vallons des Alpes, quoi de plus na-

[1] *Op. cit*, p. 137.
[2] "Non sectam doceo qui unitatem teneo... Sectas et schismata atque hæreses in quantum valui compressi, contrivi et pugnavi et expugnavi, et expugnare in quantum valeo prorsus Deo adiuvante non cesso." *Apol. adv. Theod.*
[3] "Quod homines colebant, ego destrui solus cœpi." *Ib.*

turel? Seulement, comment se fait-il que le souvenir de Claude y soit resté enseveli? Encore de nos jours, on surprend maint souvenir de la retraite de fra Dolcino sur les monts de Novare, grâce à la tradition locale encore vivante. [1] Pourquoi n'a-t-on constaté dans nos Vallées aucun écho de la protestation de Claude? [2] Léger affirme, à la vérité, que la doctrine des Vaudois n'est pas différente de celle de Claude; mais son assertion, bien que répétée par plus d'un écrivain, [3] ne soutient pas l'examen, et n'empêche pas même que Brezzi ne déclare, de son côté, que les croyances de nos ancêtres étaient identiques à celles de Bruys. Non, cela ne se conçoit pas; et, si l'on compare, on se persuade qu'il en est autrement; car les Vaudois ont, autant que toute réaction, leur caractère propre, distinctif. Leur venue aux Vallées ne saurait être mise en doute, et elle suffit à expliquer l'origine de notre population dissidente. A la rigueur, leur établissement est possible dans les conditions marquées ci-devant, auxquelles se joignent d'ailleurs des circonstances politiques dont il sera bon de tenir compte. Mais si nous parvenons à constater, dans les vallées italiennes des Alpes ou à leurs abords, une tendance plus ou moins antiromaine, antérieure à l'arrivée des réfugiés de Lyon, la question sera résolue. Ne le pensez-vous pas?

— Ah! si les archives de la maison de Luserne et des monastères de Pignerol et des environs nous révélaient leur dernier mot, votre thèse serait peut-être renversée.... Vous souriez?

— Ce que vous avancez là me rappelle ce que dit Léger sur l'incendie qui dévora ses mémoires. Sans cet incendie, il nous aurait persuadés. Là, sous la cendre fatale, gît la lumière qui nous manque. Il y en a qui aiment à y penser; Meytre par exemple. [4] D'autres se persuadent que la clé du problème est égarée sous la poussière des manuscrits dans les archives.

---

[1] Artiaco, *Fra Dolcino e la tradizione*, ap. *Riv. Crist.*, V, 145.

[2] "Il est possible," écrivait naguères Charles Hase, "que depuis Claude de Turin se soit maintenue parmi les congrégations ouvrières des vallées des Alpes une tendance qui serait venue au devant de la mission vaudoise et aurait été précisée grâce à son influence." V. son *Hist. de l'Eglise*, Xe édition, an 1877, p. 276. Mais, lorsque nous demandâmes au célèbre historien s'il avait quelque indice à fournir à l'appui de son assertion, il avoua qu'il avait émis là une hypothèse timide, à laquelle il n'attachait aucune importance particulière.

[3] Ex. Gilly dans ses *Wald. Researches*, Hudry-Ménos dans son *Israël des Alpes*, ap. *Rev. des D. M.*, etc.

[4] *Etude sur l'origine des Vaudois du Piémont*, Genève 1871.

Tant il est vrai que l'imagination joue facilement le premier rôle dans ces sortes de questions, et que, aux faits patents, on préfère les rêves. Mais pendant que les uns songent aux archives, d'autres les fouillent. On a pénétré dans les archives de la maison de Luserne, et, jusqu'ici, rien ne s'y lit qui puisse être cité à l'appui de l'opinion qui soupçonne aux Vallées l'existence d'un peuple évangélique dès avant l'arrivée des disciples de Valdo. Et, quant aux archives des monastères, il n'en est pas autrement. Un écrivain qui s'y connait nous le dira. Les premiers germes de l'hérésie vaudoise aux Vallées du Piémont, affirme le baron Manuele di S. Giovanni, y ont été apportés de provinces limitrophes de la France, à la fin du douzième siècle. Avant ce temps, ils n'y ont pas existé, et, aux preuves alléguées par les écrivains les plus accrédités, tant protestants que catholiques, il ajoute celle que voici: " On n'en trouve mention en aucun document authentique, et spécialement dans les actes de fondation et autres actes concernant les monastères et les églises érigés, peu de temps auparavant, dans ces mêmes contrées et dans leurs environs... Ils ne renferment aucune allusion à l'existence d'hérétiques dans leur voisinage. Or, n'est-il pas vrai qu'une allusion de ce genre aurait servi à démontrer l'opportunité de ces fondations contre leurs erreurs et en vue de la défense de la foi catholique? Il est donc probable qu'on n'aurait pas manqué d'y recourir, s'il y avait eu lieu à la faire." [1]

— Soit. Je persiste, néanmoins, à voir poindre à l'horizon de nos Vallées comme des lueurs évangéliques, déjà en plein onzième siècle, et leur proximité me paraît n'être pas insignifiante.

— De quoi s'agit-il?

— Tenez, Pierre Damien ne se plaint-il pas, dans une lettre à la duchesse Adélaide de Suse, que le clergé de ses Etats " n'observait pas les ordonnances de l'Eglise? " C'est Monastier qui nous l'apprend. [2]

— Il fait erreur; Damien ne dit pas cela. La loi du célibat, sanctionnée par le pape Grégoire VII, trouvait partout des récalcitrants, même dans les Etats de la duchesse. C'est pourquoi

---

[1] " Non vi ha alcun cenno che in quei luoghi vi fossero eretici." *Un Episodio della Storia del Piemonte nel secolo XIII* etc., 1874, p. 10-11.

[2] *Hist. de l'Eglise Vaudoise*, ch. IV.

Damien écrit à Adélaïde sur l' incontinence de son clergé – *de clericorum incontinentia.*[1] Il s'adresse, d'autre part, à l'évêque Cunibert de Turin, lui reprochant de permettre aux prêtres de se marier.[2] Il s'agit donc du mariage des prêtres, dont le pape ne veut plus, et qu'il qualifie d'incontinence. Jugez vous-même si cela a rien à faire avec les Vaudois, qui sont chastes, même au sens romain du mot et de l'aveu de leurs ennemis!

— Je n'insiste pas. Mais j'allègue la bulle du pape Victor II à Viniman, archevêque d'Embrun. Elle est de l'an 1057, si je ne me trompe.

— Précisément.

— D'après Hudry-Ménos, on y lirait que l'archevêque Viniman fut invité "à prendre des mesures contre l'hérésie," et averti que son diocèse "en était merveilleusement corrompu." [3]

— Lisons plutôt la bulle. Voici ce qu'elle dit: "L'Eglise d'Embrun, si remarquable autrefois par sa piété et ses richesses, a été plongée dans la misère et la corruption, d'abord par l'invasion et l'atrocité des Sarrasins, ensuite par l'arrivée et le séjour de transfuges et de gens sans discipline, et enfin par la longue oppression que ses pasteurs ont subie." [4] Voyez-vous là une allusion à l'hérésie? Si l'on tient compte des troubles politiques de cette époque, de l'anarchie et des bouleversements causés par les Sarrasins, les Hongrois, tant à Embrun que dans les environs, les paroles de la bulle s'expliquent assez naturellement.

— Si Victor II ne dit pas cela, Urbain II dira quelque chose d'équivalent. D'après Muston, ce pape aurait, l'an 1096, signalé le Val Louise comme "infecté d'hérésie." [5]

— Encore ici, mieux vaut aller droit au texte. Or le texte ne connait pas ces mots-là. [6]

---

[1] *B. Petri Dam. Epist.* 1606, l. VII, ep. 16, *ad Adelaidem ducissam et marchionissam Alpium Cottiarum.*

[2] "Permittis enim ut Ecclesiæ tuæ clerici... velut jure matrimonii confederentur uxoribus." *Ib.*, l. IV, ep. 3, *ad Cunibertum episcopum taurinensem.*

[3] V. son *Is. des Alpes,* dans la *Rev. des D. M.*

[4] *Gall. Christ.* III, p. 178. Cf. *Recherches hist. sur les Hautes Alpes* par l'abbé Guillaume, p. 108.

[5] *Is. des Alpes,* p. XXXII. n. 2.

[6] La vérification s'est fondée sur les indications même que Muston fournit. L'inexactitude a été constatée par P. Albert de Grenoble et P. Guillaume de Gap, auxquels nous exprimons ici notre reconnaissance. La bulle à laquelle Muston fait allusion "ne dit pas un mot d'hérésie ni d'hérétiques".

— Voilà qui me surprend. S'il en est ainsi, il ne me reste qu'à me rabattre sur un dernier argument avancé par Monastier. Citant la chronique dite de S. Thron, en Belgique, il raconte qu'un moine nommé Radulphe, sur le point de se rendre en Italie, se lamentait d'avoir à traverser, au passage des Alpes, " une contrée souillée d'une hérésie invétérée touchant le corps et le sang du Seigneur." [1] Cette chronique remonterait au commencement du XII[e] siècle. Maintenant, où chercherons-nous cette contrée, sinon dans les vallées des Alpes? Jusqu'à preuve du contraire, ces paroles seront pour moi "comme un indice de tendances évangéliques et antiromaines chez les habitants des Vallées avant l'arrivée de Valdo," ou des siens. [2]

— Encore une fois, votre citation est malheureuse. La chronique de S. Thron ne parle pas d'une contrée au passage des Alpes. Radulphe va à Rome, dit-elle, et y arrive dévalisé par des maraudeurs. Il s'y arrête quelques jours et ne sait trop quel parti prendre pour la suite de son voyage. On venait de lui rapporter qu'une des contrées qu'il se proposait de traverser " était souillée d'une hérésie invétérée touchant le corps et le sang du Seigneur." Ce qui augmentait encore son anxiété, " c'était une douleur qu'il avait depuis quelque temps à la hanche. Elle gênait sa marche et ne lui permettait pas même d'aller à cheval." Que faire? Il renonça à son projet et prit le chemin du retour, par le S. Bernard. [3] Il n'y a donc pas lieu à chercher un foyer d'hérésie au passage des Alpes, et, il faut bien l'avouer, avec sa hanche malade Radulphe n'eut guère été en état de visiter nos Vallées. D'ailleurs, l'hérésie à laquelle il fait allusion était, tout juste alors, professée par les Cathares, en Italie et partout; tandisqu'elle fut loin de caractériser les premiers Vaudois.

— Que vous dirai-je? Je m'en veux d'avoir été crédule.

— Hélas! qui n'a fait cette expérience? Ce qui n'empêche pas que cela ne nous arrive par notre faute. Car, ainsi que le disait naguères le major Rochas d'Aiglun, " trop de livres ont été écrits avec légèreté, à l'aide de documents de seconde main,

---

[1] Monastier, *op. cit.*, ch. IV. Cela est répété pas H. Martin, A. Bert et d'autres encore.

[2] Ainsi lit-on dans le *Témoin, écho des Vallées Vaudoises*, an. 1881, au cours d'une discussion sur les origines des Vaudois.

[3] Pertz, *Mon. Germ.*, XII.

pour que le lecteur soucieux de connaître le fond des choses s'en rapporte aujourd'hui à de simples affirmations." [1] Or, au risque de passer pour pédant, un auteur ne doit pas être moins scrupuleux que son lecteur. Voilà pourquoi je ne suis pas loin de vous harasser par mes citations trop fréquentes.

— Je les ai provoquées. D'ailleurs, en les produisant sous mes yeux, vous me facilitez la besogne. Et sur ce point délicat, il en était besoin, tant est grand l'empire de certaines traditions.

— Maintenant résumons. Que devons-nous penser des arguments que l'on avance pour faire dériver notre protestation primitive de la réaction de Claude ou de celle de Pierre de Bruys: sont-ils valables?

— Je me joins à l'aveu d'un homme de conscience, qui a dit à ce sujet: " En bonne conscience, nous ne le pensons pas." [2]

— Si cet aveu vous paraissait hardi, j'aurais le moyen de vous rassurer, car il échappe quelquefois à ceux qui le combattent. En parlant de l'hypothèse de l'antiquité des Vaudois, Hudry-Ménos avoue qu'il ne sait comment l'étayer. " Pour donner à cette hypothèse une base historique, " dit-il, " il faut des documents qui me manquent." [3]

— Alors, il ne reste qu'à conclure.

— Eh bien, malgré tout ce qu'on est forcé de reconnaître, notre conclusion ne sera pas négative. Mon avis est que le point d'attache entre les réfugiés Vaudois et la réaction antiromaine qui agite les esprits au Nord de l'Italie, est fourni par les Cathares, et voici, en peu de mots, les raisons que j'ai de le croire.

Les Cathares étaient répandus dans le nord de l'Italie dès avant le douzième siècle. Déjà vers l'an 1028, on a des indices non équivoques de leur présence au village de Montfort, dans le diocèse d'Asti. [4] Ensuite, on les voit pulluler à Suse, à Coni, à Saluces, à Bagnolo et autres localités aux abords des vallées de Luserne et de Pragelas. Cela étant, nos réfugiés peuvent, à leur arrivée, compter sur leur bon voisinage. Si, avant

---

[1] *Op. cit.*, p. 324.
[2] Ag. de Gasparin, *Le Christianisme au Moyen-Age*, 1859, p. 141.
[3] *Lettre à A. Lombard*, 12 juillet 1865. Ce dernier l'a publiée dans l'Appendice de son livre sur *J. L. Pascale et les martyrs de Calabre*.
[4] Landulphi senioris, *Hist. Mediolani*, II, 27, ap. Muratori, *Rer. Ital. Script.* IV.

la croisade, des Vaudois et des Cathares ont pu se rapprocher et fraterniser, jusqu'à vivre en bonne harmonie sous un même toit, comme on l'a vu par un exemple,[1] il ne sera pas extraordinaire que même chose se répète en face du danger qui les menace tous, ici, dans l'asile des Alpes, et qu'ils se rapprochent plus que jamais. Or c'est précisément ce qui arrive, et je remarque sans la moindre surprise que les premières enquêtes de l'Inquisition constatent la présence des Cathares aux Vallées même. Ils y sont au quatorzième siècle; au siècle suivant, ils y meurent. Le pape Jean XXII signale, en 1332, un certain Martin Pastre, comme y ayant prêché "contre l'incarnation du Fils de Dieu et contre la présence du corps de Christ dans le sacrement de l'autel."[2] Si cette accusation est exacte, elle ne peut concerner que des Cathares. En 1387, le père Septo de Savigliano vient installer son tribunal dans l'église de S. Donà, à Pignerol, et cite à sa barre un grand nombre d'habitants des localités environnantes, tant des monts que de la plaine. Par son procès, il fouille nos vallées, à la lettre. Eh bien, ce qui en ressort le plus incontestablement, c'est la coexistence intime, inextricable des Vaudois et des Cathares. Qu'est-ce qui les a ainsi rapprochés: est-ce un malentendu, ou bien un compromis? Le fait est que les inquisiteurs sont embarrassés de les distinguer.[3] En 1403, le moine Vincent Ferreri visite les vallées des Alpes, et qu'y remarque-t-il? Encore la coexistence de nos réfugiés avec "les Gazares."[4] Enfin, en 1451, voici descendre à Pignerol un homme du val S. Martin, nommé Philippe Régis, pour un procès que lui font les juges de l'hérésie. L'interrogatoire qu'il subit prouve qu'il ne sait plus lui-même faire la différence entre la doctrine vaudoise et celle des Cathares. Et cependant, nous avons ici à faire à un homme qui, en l'absence des Barbes, aurait eu charge de les remplacer tant bien que mal.[5] Il est donc évident qu'un mélange s'est produit entre

---

[1] Je fais allusion à la maison du comte de Foix. V. plus haut, p. 69.

[2] "Specialiter prædicat contra incarnationem Filii Dei" etc. Bref. en date d'Avignon, 8 juillet 1332.

[3] *Processus contra Valdenses in Lombardia superiori*, ap. Bibl. Casan., à Rome, D. III, 18. Ce procès a paru dans l'*Arch. St. Ital.*, an. 1865.

[4] "Quam plures conveni valles hæreticorum tum Waldensium quam Gazarorum perversorum." Vinc. Ferr., ap. *Raynald. contin. ann. Baron.*, an. 1403, n. 24.

[5] "Quando veniebant ad dictas partes, pro majori parte temporis veniebant ad ipsum exponentem, et quando recedebaut aliquautulum coustituebant eum eorum Locumtenentem." Arch. de l'Etat, Turin, Mat. Eccl., Inquisizione, mazzo I, categ. 9. Cette pièce a été publiée par la *Rivista Cristiana* octobre 1881.

les Vaudois et les Cathares, au sein même des Vallées. A quelle date remonte-t-il? Toute la question est là. Est-ce assez de penser avec l'historien des Cathares que leur secte se serait retirée en ces Vallées " dès le commencement du quatorzième siècle?" [1] J'incline à admettre qu'elle n'a pas attendu si longtemps de s'y introduire, c'est-à-dire que les Cathares ont pu tout aussi bien, ou précéder les Vaudois dans leur retraite, ou les y accompagner; [2] ce qui n'empêcherait pas de reconnaître que d'autres encore les aient rejoints dans la suite, durant l'époque de leur établissement, en y arrivant, soit de la France, [3] soit des régions supérieures de l'Italie. [4]

Ainsi donc, même les circonstances religieuses ont concouru à faciliter l'établissement de la colonie vaudoise dans les Vallées du Piémont. Après cela, ne perdons pas de vue les circonstances politiques.

Au moment de l'arrivée des Vaudois l'anarchie menace partout. Le pape règne presque à son gré; il est le "roi-soleil" des nations. L'empereur, avec son cortége de vassaux, gravite autour de lui comme un satellite plus ou moins lumineux, souvent éclipsé. L'édifice féodal est ébranlé; il menace de crouler au cri de liberté des communes. L'Eglise, toujours envahissante, obsède les royaumes, les duchés et les petits seigneurs. Son pouvoir, qui rayonne au loin, pénètre avec celui de l'empire jusque dans les vallons des Alpes Cottiennes. En 1032 s'était éteinte la dynastie royale de Bourgogne. Malgré l'intervention impériale, les châtelains se disputaient les passages de la frontière, comme on avait fait d'ailleurs de tout temps, sous le roi Cottius, les Longobards, les Sarrasins et les Hongrois, à cause de leur importance stratégique et commerciale. Le versant français appartenait au comté du Dauphin, ainsi que le val Pragelas; le versant italien était englobé dans le domaine de Savoie. Les deux princes se contrôlaient de loin en loin. Ils avaient aussi à compter l'un et l'autre avec des évêques

---

[1] Schmidt, *Hist. des Cathares* etc., t. I, p. 186-188.

[2] " Les Albigeois et les Pauvres de Lyon s'y retirèrent," dit le MS. de D. L. Garola, d'ailleurs après Rorengo et Th. Belvedere.

[3] Un courant d'émigration cathare, vers l'an 1250, a été constaté. V. Ch. Molinier, *L'Inquisition dans le midi de la France*, 1881, p. 253-257.

[4] Costa de Beauregard a soutenu que les Cathares en Italie " se réunirent aux religionnaires des Vallées de Pignerol." *Mém. hist.*, citées par Monastier, I, 42.

chargés de priviléges et des abbayes en train de s'arrondir. Parmi ces dernières est l'abbaye de S. Marie de Pignerol, de l'ordre des Bénédictins. Sa fondation remonte à une époque reculée. En 1064, elle avait reçu de la duchesse Adélaïde une riche donation de territoire. Douze ans après, cette princesse lui céda tous ses droits sur les vallées de Pérouse et de S. Martin. Enfin, elle lui fit donation du château de Pignerol et de ses dépendances.[1] Tout cela fut confirmé par les papes Calixte II, Victor II et Urbain II, avec adjonction de nouveaux priviléges.[2] Pendant que l'abbaye de Pignerol florissait, celle de Villar, au val Pélis, était en ruine. Le seigneur de ces lieux avait choisi, pour sa résidence, la colline qui s'élève à droite de la rivière, au point où débouche le vallon de Rora. Il était là, à ce que l'on croit, de part l'autorité du marquis de Suse, pour la garde des passages des Alpes.[3] D'où était-il issu? Il serait difficile de le préciser. On a supposé qu'il avait dans les veines du sang longobard, et peut-être un lien de parenté avec son suzerain. Une tradition de famille, encore vivante, ajoute que le chef de la lignée de Luserne fut un moine.[4] Ce moine-là a mieux servi l'Eglise en brisant son voeu de célibat que s'il l'eût gardé, car la maison de Luserne a fourni plus d'un prieur aux abbayes de S. Juste, de Novalèse, de S. Michel, de Staffarde, de Cavour et de Pignerol. L'arbre généalogique commence avec Henri de Luserne. Son fils Guillaume exerça plein droit de seigneurie dans la vallée. En 1154 il céda à l'abbé de Staffarde des terrains dans les Alpes. Il eut trois rejetons: Henri, dont la lignée s'éteignit bientôt; Hubert, dont sont issus les Manfredi et les Billours; enfin, Pierre d'Angrogne, père de Richard, podestat de Pignerol, et de Bérenger souche des Rorengs. Or, les trois familles des Manfredi, des Billours et des Rorengs, se perpétuèrent jusqu'aux

---

[1] "Me exinde foris expuli, absentem me feci," dit la duchesse dans un des actes de donation. Croset-Mouchet, l'*Abbaye de S.te Marie de Pignerol*, 1845, Notes et Documents. Gilles (*op. cit.* ch. XIV) prétend que l'abbaye "fut fondée l'an 606 par Adélaïde, fille du dernier marquis de Suse." Cette erreur, répétée par Muston (*Hist. d. Vaud.* p. 7), est rectifiée par lui-même (*Is. des Alpes*, I, 253).

[2] Entr'autres priviléges, le monastère eut celui d'être classé parmi les abbayes dites *nullius diœcesis*, qui relèvent immédiatement du pape.

[3] "I vecchi conti di Luserna hanno avuto principio dai primi castellani che furono deputati assistenti ai marchesi di Susa alla custodia de' passi dell'Alpi." Della Chiesa, *Corona Reale*, 1ère partie.

[4] MS. de Garola, passim. Nous tenons ce dernier trait de la bouche du comte Emmanuel de Luserne.

temps modernes. Les deux dernières ont maintenant disparu, à leur tour; celle des Manfredi existe encore. [1] A l'arrivée des Vaudois, la seigneurie de la vallée était donc partagée entre les fils de Guillaume. Le prestige de la maison de Luserne allait croissant. Jusqu'au XIII[e] siècle, on n'aperçoit nulle trace de ses armoiries. Il n'y a là rien qui doive étonner, car il en est de même de celles de Savoie. D'ailleurs, qui ne sait que les armoiries ne se forment que petit à petit? Elles ont leurs origines privées, partant obscures; ensuite elles apparaissent dans le ciel de la publicité, et montent et s'épanouissent avec le nom qu'elles ornent et symbolisent, surtout grâce aux alliances et aux privilèges qui se succèdent, d'époque en époque. Au treizième siècle, le sceau du châtelain de Luserne porte une petite étoile ceinte d'épaisses ténèbres. [2] On y lut, mais plus tard seulement, l'inscription connue: *Lux in tenebris lucet*, et encore: *Verbum tuum, o Domine, lucerna pedum meorum.* Sans attribuer au hasard ce religieux symbole, qui peut bien s'expliquer des origines monacales de la maison de Luserne, il faut convenir qu'il ne dit rien qui trahisse une protestation proprement dite au sein de l'Eglise. [3] Après tout, ce motto-là, comme tant d'autres de son espèce, n'était qu'une lampe sans huile, malgré les épigrammes que l'on a prodigués dans le but de l'enjoliver. [4] Les Vaudois arrivent à point pour allumer cette lampe, et elle luit encore. [5]

---

[1] Elle est représentée par Alexandre marquis d'Angrogne, et Emmanuel comte de Luserne.

[2] Garola dit avoir conservé l'empreinte du sceau du comte Manfredi, de l'an 1256, et il note ce qui suit: " Evvi una lucciola cinta di tenebre, e si legge: *Sigillum Wlielmi Manfredi de Lucerna.* "

[3] Léger et Monastier vont jusqu'à conclure de ces armoiries l'existence de l'Eglise Vaudoise *ab antiquo.* Mais le moyen âge est riche en armoiries de cette espèce. On sait que celles de la ville de Genève, avant la Réforme, portaient le motto: *Post tenebras spero lucem.* Les sequins de Venise, encore au XVI[e] siècle, portaient sur un côté l'effigie du Doge agenouillé aux pieds du Christ, avec l'inscription: *Ego sum lux mundi.* Et les armoiries de Léon XIII n'ont-elles pas une étoile avec ces mots: *Lumen de cœlo?* Tant il est vrai que le nom n'emporte pas nécessairement la chose.

[4] Ils sont assez baroques, du reste. En voici un exemple:

Lucida lucenti lucescit, luxque, Lucerna, tua.

[5] Outre que les Vaudois ont rendu à ce symbole son sens véritable, on peut encore se demander si, sans eux, les armoiries de Luserne ne seraient pas aussi oubliées que celles de la maison de Léon XIII. En tout cas, il est permis de croire que le reflet du nom vaudois leur a profité quand on entend l'abbé Botero de S. Michel chanter

i Manfredi
La cui virtù l' alta Lucerna ammanta
Di Valdo e di Calvin contro gli eredi.

En franchissant la frontière pour descendre dans les Vallées, nos ancêtres échappaient à la domination de Gui VI, comte de Vienne. Ils ont pu le regretter, tout d'abord. Mais serait-il vrai que, en ce moment critique et en face d'un avenir incertain, ils eurent la pensée de solliciter de lui l'annexion des localités supérieures d'Angrogne, qu'ils venaient d'envahir? Une chronique va jusqu'à affirmer qu'ils l'auraient obtenue; mais elle est trop moderne pour mériter créance absolue sur un point aussi particulier. [1] Du reste, y aurait-il là quelque-chose de fort extraordinaire? Cela signifierait que, sous le règne de ce prince, il y avait des accommodements et un brin de liberté; quand, de ce côté-ci de la frontière, tout était anarchie et désordre. Mais un autre prince s'était levé sur le sol d'Italie et, par sa valeur et ses allures libérales, on pressent qu'il va se faire aimer de ses nouveaux sujets.

En effet, le comte Thomas I de Savoie, né en 1178 de Humbert III et de Béatrice de Bourgogne, sorti de tutelle dès l'an 1192, visait alors à réunir ses états héréditaires disjoints par de récentes révolutions. Il avait à se garer contre un double écueil: d'un côté, la réaction cléricale; de l'autre, celle des petits vassaux. A Pignerol, on gémissait sous le joug des moines de l'abbaye. Thomas y avait été appelé par les habitants, déjà en 1198, pour appuyer leurs réclamations contre la juridiction de l'abbé de S. Marie. "C'est la première fois," remarque un chanoine de cette ville, "que l'on voit le pouvoir des princes disputer aux abbés l'exercice de leur puissance temporelle, sans oser toutefois ni la contester, ni la mettre en question." [2] L'évêque de Turin avait, de son côté, provoqué des désordres par ses dures exactions; mais il avait dû céder. Jacques Carisio, abbé de l'ordre des Bénédictins, lui ayant succédé l'an 1206, faisait mine d'entraver les projets du prince. Las de ses menées, ainsi que de celles du prieur de l'abbaye de Pignerol et de quelques autres seigneurs, Thomas prit les armes et porta la guerre en Piémont. Lorsqu'il fut arrivé sous les murs de Pignerol, les bourgeois lui ouvrirent les portes et lui livrèrent la

---

[1] "Angroniam... jam ab Delphinatus principe sollicitantibus Valdensibus præoccupatum." Ughelli, *Italia Sacra*, IV, 1051. S'il s'agissait du Fragelas, on se l'expliquerait mieux.

[2] Croset-Mouchet, *op. cit.* p. 13.

ville en le proclamant leur souverain, au grand chagrin de l'abbé.[1] Le vent était à l'émancipation; il s'agissait, pour les communes, de secouer le joug féodal vieilli et devenu intolérable. Celle de Pignerol fut des premières à réclamer ses franchises, et elle les obtint. Elles datent de l'an 1220. Dès lors son importance ne fit que s'accroître, de jour en jour; elle devint la ville principale de la contrée, encore fort limitée, qui constituait la province du Piémont. Sur ces entrefaites, Thomas fut élevé à la dignité de vicaire de l'empire. Sa politique n'en fut que mieux accréditée. Les Vaudois établis sur les hauteurs des Vallées, commençaient à en descendre, apportant avec eux le sel de l'Evangile. Les moines de l'abbaye en furent alarmés;[2] l'évêque de Turin songea bien à les refouler et même à les chasser de son diocèse, mais il s'agitait en vain. Le prince Thomas, occupé à conjurer des orages plus menaçants, avait besoin de toutes ses foudres; son attention était ailleurs. Pas n'est besoin de le faire aller à la croisade albigeoise, suivi de ses vassaux, pour se rendre compte de sa modération.[3] Il a, d'ailleurs, mieux à faire que de monter la garde pour des moines rénitents et incommodes, quand les Vaudois sont là pour les tenir en échec, au moindre signal. Quant à ses gentilshommes, il va de soi qu'ils observent la même attitude, à la fois discrète et calculée.[4] Donc, la chronique dit vrai lorsqu'elle raconte que, tandisque le prince était "si fort occupé ailleurs, ces chétifs Vaudois qu'on ne connaissait presque pas ou qu'on méprisait comme des misérables, n'eurent nul empêchement, ni de la part de Thomas ni de la part des seigneurs des Vallées du Piémont à s'établir dans ces montagnes à peu près par les mesmes moyens et aux mesmes conditions que dans celles de Pragelas en Dauphiné."[5] Mais poursuivons notre récit. En 1226 Frédéric II descend en Lombardie et y organise le parti des Gibelins. L'année suivante, Turin, Pignerol, avec le comte Gui VII de Vienne, adhèrent à l'unisson à l'alliance lombarde. Le pape Grégoire IX lance l'excommunication contre

[1] "Con gran disgusto dell' Abate," dit Cibrario cité par Croset-Mouchet, *ibid.*
[2] "Territi monachi," dit Ughelli, *l. c.*
[3] C'est l'opinion de l'auteur du MS. de l'*Histoire Véritable des Vaudois*, celle de Garola, de Monastier, d'A. Bert; mais rien absolument ne la justifie.
[4] "In quella valle non vi furono gentilhuomini ch'opponessero all'introdutione dell'heresie, ma ben i monaci dell'Abbazia." Rorengo, *Mem. Hist.*, ch. VI.
[5] MS. de l'*Hist. véritable.*

l'empereur; une armée monte de Milan en Piémont, mais elle est défaite par le comte Thomas. Surmené par de nouvelles complications, celui-ci se laisse ensuite persuader d'octroyer des franchises à la ville de Chambéri; puis il se rend au siége de Turin. Là, la mort le surprend le 1er mars 1233. Amédée IV, son successeur, eut de même à porter son droit à la pointe de l'épée, tant au nord des Alpes qu'au midi. Ici, sa suzeraineté n'était guère enracinée. La ville de Pignerol, ainsi que celle de Turin, professait encore fidélité, mais c'était tout. Que faire? Amédée céda à son frère Thomas II ses droits sur le Piémont, et le constitua son vicaire. Ce dernier se rendit sur les lieux; il traita avec Alboin, abbé de Pignerol, et se fit livrer les priviléges qu'il avait réussi, tout doucement, à reprendre et, par un acte conclu le 31 janvier 1246, il fonda en cette ville la maison dite d'Achaïe.[1] Cet acte lui assurait tous droits sur le château, la ville et le territoire de Pignerol, ainsi que sur la vallée de Cluson; en somme, l'entière souveraineté. De son côté, Thomas II s'engageait à défendre les droits du monastère envers et contre tous. Cette alliance ne paraît pas être de bonne augure pour les Vaudois; mais on ne voit pas qu'elle ait produit dès lors les maux qui en devaient naître.

Les Vaudois furent donc assez longtemps aux Vallées avant d'y être molestés par la persécution; c'est-à-dire que les premiers colons n'eurent pas seulement le temps nécessaire pour s'y établir, mais le loisir d'y croître, multiplier, prospérer et mourir rassasiés de jours, en laissant à leurs enfants un asile assuré. La nature paraissait renouvelée. Chaque printemps le sol offrait le riant spectacle de ses prairies et de ses arbres en fleurs; les champs, verdis par les semailles en croissance, attendaient que le soleil les mûrit pour la moisson. L'hirondelle, de retour sous les toits, mêlait son gazouillement aux cris joyeux des enfants, dans le verger ou dans la cour du village. Le jour venu, la cour se changeait en aire; le hameau était en fête, et le bruit cadencé des fléaux retentissait

en tintant tout autour des batteurs.

La récolte, ainsi inaugurée, allait se répétant jusqu'à la chute

[1] Voir Croset-Mouchet, *ib.* p. 17-19, et les *Transazioni fatte tra li signori predecessori della serenissima Casa di Savoia e li Rev.mi Abbati ed uomini del Monastero di S. Maria in Pinerolo.* Torino 1622.

des feuilles. On assiégeait, l'un après l'autre, les arbres fruitiers; le dernier assaut était réservé à l'arbre national. Sous son ombre, comme déjà sur l'aire, la famille du village se réunissait toute entière, les enfants bien compris, parfois les agneaux et la dernière couvée. La gaieté rayonnait partout, avec la douce lumière; elle brillait dans tous les regards, même, ce jour-là, dans ceux du moine qui montait avec son âne pour faire la quête, sûr qu'il était de ne pas s'en retourner à vide.

Ainsi la colonie prospérait à vue d'œil. Ici encore, comme au Pragelas, les Vaudois "se multipliaient furieusement." [1] Les essaims vont bientôt sortir de la ruche des Alpes. Voici, d'une part, des troupes qui repassent la frontière. Elles vont coloniser les bords de la Durance, entre Cisteron et le comté d'Avignon. Leur activité y est bientôt couronnée d'une prospérité sans égale, qui se révèle assez par la fondation des villages de Cabrières, Mérindol et Lormaret, [2] et l'agrandissement des hameaux existants. D'autres troupes se répandent en Piémont; surtout vers Saluces, dans les vallons de Paesane, de Crussol et d'Onzino; et encore vers Méane et Suse. Plusieurs Vaudois s'aventurèrent plus loin dans la plaine. Mais, de tous ces essais de colonisation, le plus célèbre est sans contredit celui des Calabres.

Le royaume de Naples, conquis par la maison d'Anjou, était en voie de se consolider sous le sceptre du roi Robert. Ce prince prodiguait à ses sujets de grandes promesses de paix et de sécurité. On sait ce que valent ces promesses; néanmoins, quand l'anarchie menace, elles font de l'effet. La voix publique les accréditait. Robert avait en Piémont certains droits, et des sénéchaux à son service en train de ramener à l'obéissance les communes rebelles de Coni, Fossano, Cherasco. Leur milice, toute d'aventuriers et de pillards, promenait la désolation dans les environs, de Saluces à Turin, et plus d'une famille vaudoise s'était retirée à l'abri des monts. De gré ou de force, les communes se soumirent; mais la paix ne paraissait pas s'établir. En attendant, le flot de la population vaudoise débordait; la jeu-

---

[1] Pas n'est besoin pour cela de faire dire à l'auteur de l'*Origo Valdensium*, que les Vaudois réfugiés de Lyon dans les Alpes étaient "plus de cinquante mille" (Léger, *op. cit.* II, p. 32). Cette expression ne se lit pas dans le texte, tel que le reproduit Allix.

[2] La date de la fondation de cette colonie doit être ramenée, d'après Camerarius, à la moitié du XIV[me] siècle; selon de Thou, à la moitié du XIII[me].

nesse, impatiente, voulait une émigration. Sur ces entrefaites,[1] quelques Vaudois se rencontrèrent avec un gentilhomme des Calabres à Turin, dans une hôtellerie.[2] L'occasion était bonne. Avons-nous à faire ici à un personnage attaché au service d'un des sénéchaux du roi et chargé d'enrôler des émigrants? On l'a pensé, et nous inclinons à l'admettre. Or, voici ce qui s'en suivit.

" Ayant entendu d'eux qu'ils avoyent besoin de nouvelles habitations ", nous raconte le vénéré Gilles, " il leur offrit de leur faire avoir des terres vacantes et fructueuses en Calabre, tant qu'ils voudroyent (pourveu qu'ils fussent gens de bien et vertueux) en payant seulement à l'advenir un raisonnable revenu à ceux auxquels elles appartenoyent. Sur quoy le peuple en envoya faire la recognoissance par hommes capables, lesquels ayans trouvé le lieu agréable, leur fut accordée une grande estendue de terroir fertile en tout, comme les fruits naissans d'eux mesmes (et se perdans par faute d'habitans) le démonstroyent. Il y avoit des plaines et collines revestues de toutes sortes d'arbres fruitiers pesle meslés, chastaigniers, noyers, oliviers, orangers, melèses, sapins etc., de bons herbages, bon terroir pour semailles, et propre à plusieurs autres commoditez. Parquoy ils y firent leurs conventions, qu'en payant un tel revenu des terres qu'ils posséderoyent, ils pourroyent habiter à part et entr'eux dresser une ou plusieurs communautez, y establir aussi les conducteurs nécessaires de leurs gens, imposer tailles et exiger sans estre obligez d'en prendre autre permission, ni rendre conte à aucun, sauf entre eux. Ils accordèrent aussi avec les seigneurs et magistrats de tous les droicts ordinaires et casuels qui leur pouvoyent parvenir, et de tout obtindrent instrument authentique, qui depuis fut confirmé par le Roy de Naples Ferdinand d'Arragon. Ces députez estant retournés aux Valées, et ayans rapporté ce que dessus, grand nombre de gens se disposa au voyage, vendans leurs droits de ce qu'ils ne pouvoyent porter, à leurs parens qui demeuroyent.

---

[1] Gilles fait remonter les origines de l'émigration dans les Calabres vers l'an 1315; Perrin, vers l'an 1370; Muston, vers l'an 1340. Avec Vegezzi-Ruscalla, nous inclinons pour la date indiquée par Gilles. V. *Riv. Contemp.*, nov. 1862, p. 161 et suiv., l'art. intitulé: *Colonia piemontese inCalabria.*

[2] Rorengo dit tenir ce détail de la bouche même de Gilles, qui, par ses traditions de famille, nous paraît ici l'écrivain le mieux informé. Du reste, Rorengo est loin de lui rendre justice (*Mem. Hist.*, ch. XVI); mais sa critique est tout à fait insignifiante, et Vegezzi Ruscalla n'y fait allusion que pour la rejeter.

Les jeunes gens se marièrent avant leur despart, puis prenans congé, et s'estans recommandez à la grâce de Dieu, arrivèrent au lieu accordé, près la cité de Montalto en Calabre, environ vingt et cinq journées de chemin loin des Valées. Et tout auprès de Montalto ils édifièrent au commencement le bourg qu'on appella Borgo d'Oltremontani, ayans esgard aux monts Apennins qui sont entre les Valées et ces lieux-là, et peuplèrent le dit bourg. Puis environ cinquante ans après, ceux-ci estans multipliez et accreus par d'autres qui y arrivoyent des Valées de temps en temps, ils édifièrent un autre bourg environ un mille loin du premier, et l'appellèrent sainct Sixte, où fut après l'une de leurs plus célèbres Eglises. En après selon leurs multiplications et nouvelles recreues, lesquelles ils avoyent des Valées, ils édifièrent et peuplèrent Vacarisso, Argentine et sainct Vincent. Puis finalement le marquis Spinello leur permit d'édifier en ses terres Guardia, ville close, en lieu eslevé proche de la mer Méditerranée, avec des notables privilèges pour ceux qui y voudroyent habiter, tellement qu'avec le temps elle devint ville riche et notable. Et en tous ces lieux ces Vaudois ou Outremontains s'y multiplièrent grandement. Après, environ l'an 1400, les Vaudois de Provence estans persécutés à l'instance du Pape séant en Avignon, plusieurs d'iceux retournèrent aux Valées, d'où leurs pères estoient partis, et de là accompagnés de plusieurs des dites Valées, allèrent habiter ès frontières de l'Apouille, vers la ville de Naples, et avec le temps y édifièrent cinq villettes closes, assavoir Monlionne, Montauto, Faito, la Cella et la Motta. Et finalement environ l'an 1500, quelques uns de Fraissinière et d'autres Valées Vaudoises allèrent habiter en la cité de Volturara proche des dites villettes, depuis lesquels les Vaudois des Valées n'ont fait sortie de grande considération pour s'habituer ailleurs. Bien s'estendirent-ils avec le temps aux autres parties du royaume de Naples, et jusqu'en Sicile, et aussi ailleurs." [1]

La population des Calabres s'éleva ainsi graduellement. Aux jours de la Réforme, elle était d'environ quatre mille âmes.[2] Nous dirons plus tard quelle fut la fin de notre colonie. Loin de l'abri de ses montagnes, isolée en terre romaine, exposée aux orages

[1] Gilles, *op. cit.*, ch. III.
[2] Les indigenes compris. Voir Jerôme Zanchi, *Ep. ad Joh. de Lasco*, l. II, p. 360.

de la politique, n'est-ce pas miracle qu'elle ait vécu? Mais elle devra tomber à la première persécution qui sera déchaînée contre elle. Ce qui étonne, de prime abord, c'est que celle-ci ait tardé si longtemps d'éclater, si l'on songe que déjà elle avait été ordonnée par le chef de la maison d'Anjou contre des hérétiques, en majeure partie Cathares sans doute, qui s'étaient répandus plus de cinquante ans auparavant dans les contrées méridionales de l'Italie.[1] Voici néanmoins deux circonstances qui nous aident à le comprendre. D'un côté, les seigneurs de la Pouille et des Calabres, aussi bien que leur roi, furent évidemment intéressés à ne pas gêner l'établissement de la colonie; de l'autre, bien que dénoncé en plein concile, le schisme des Vaudois n'était pas accompli. Ceux-ci allaient, le cas échéant, à la messe, et faisaient encore baptiser les enfants par les curés catholiques. Il est vrai que des missionnaires les visitaient, de loin en loin, pour les instruire dans les S. Ecritures, ouïr leur confession secrète et entretenir leurs rapports avec les frères du Nord; mais cela se passait sans bruit, avec tous les ménagements que le danger rendait nécessaires. En revanche, la persécution commençait à troubler les Vaudois dans leur retraite des Alpes.

On a vu que les moines de l'abbaye de Pignerol n'étaient pas mal placés pour épier l'arrivée des Vaudois. Les premiers à s'en alarmer, ils les dénoncèrent naturellement à Carisio, évêque de Turin, précédemment abbé de leur Ordre. Celui-ci projeta un appel à l'empereur Othon IV, qui venait alors de triompher de son rival en Allemagne et de descendre en Italie pour recevoir la couronne impériale des mains du pontife. Dans ce but notre prélat prépara un édit de persécution et attendit le moment propice pour le soumettre à la sanction du monarque. Mais, lorsque l'occasion allait se présenter, soudain elle s'envola. L'empereur, qui avait déjà octroyé au clergé de Turin certains priviléges,[2] fut excommunié par le pape pour avoir envahi les Etats de Frédéric II roi de Sicile. Là-dessus, il se hâta de repasser les monts, et l'édit ne fut pas signé. Mais la formule

---

[1] Voir les deux édits de l'an 1269 rapportés par Vegezzi Ruscalla, *ibid.* à la fin, et par De Boni, l'*Inquisizione ed i Calabro-Valdesi*, à l'appendice. Le second de ces décrets signale les noms d'environ 70 hérétiques dénoncés par l'Inquisition.

[2] " Eodem anno (1210) Otho IV Imp. Taurini aliquot diebus resedit, plurima privilegia ecclesiis concessit, maxime Ripaltæ Abbatiae." Ughelli, *l. c.*

demeure, et elle a son prix, car les Vaudois y sont mentionnés pour la première fois depuis leur arrivée en Piémont. Sa rédaction remonte vers l'an 1210. En voici la teneur:

"Othon, par la grâce de Dieu, empereur toujours auguste, à son fils bien-aimé l'évêque de Turin: grâce vous soit et bonne volonté. La clémence de Dieu se manifeste visiblement en ceci que, mû par l'erreur de l'incrédulité, il révèle à ses fidèles la vérité de la foi. En effet, le juste vit par la foi, et quiconque ne croit pas est déjà condamné. C'est pourquoi, n'ayant pas reçu la grâce de la foi en vain, nous voulons que ceux qui, au moyen de la méchanceté de l'hérésie, travaillent dans notre empire à éteindre le flambeau de la foi catholique, soient punis avec sévérité et partout séparés de corps de la société des fidèles. Nous te mandons, en conséquence, sur l'autorité des présentes, l'ordre d'expulser de tout le diocèse de Turin les hérétiques Vaudois et quiconque y sème la zizanie de la fausse doctrine et s'oppose à la foi catholique, quelle que soit l'erreur dont il s'étaye, te conférant en même temps permission, toute autorité et plein pouvoir, afin que par tes soins diligents l'aire du diocèse de Turin soit absolument nettoyée de toute méchanceté qui s'élève contre la foi catholique." [1]

Tel fut l'édit préparé par les soins de l'évêque. La griffe impériale y manquant, il resta lettre morte et ne put devenir sanguinaire. Alors, que fit Carisio? Il ne lui resta qu'à déférer l'affaire, soit au prince Thomas, soit au siége apostolique. Le prince n'était guères en humeur de lui complaire; mais il est possible que, en recevant quelques années plus tard les clefs du château de Pignerol des mains du prieur de S. Marie, et sur les instances de ce dernier, il ait autorisé le décret suivant, que nous lisons dans les premiers statuts de cette ville sous une date incertaine: "Quiconque hébergera sciemment un Vaudois ou une Vaudoise devra payer chaque fois dix sols." [2] Cette amende paraît insignifiante, mais on calcule qu'elle aurait

---

[1] "Hæreticos valdelses (sic)... a toto Taurinensi episcopatu imperiali auctoritate expellas." Archives de l'archevêché de Turin, categ. I, mazzo I, n. 17. Pour la discussion, voir Manuel di S. Giovanni, *Un Episodio* etc., p. 11-16, et ci-après, à l'Appendice n. 1.

[2] "Statutum est quod si quis vel si que hospitaretur aliquem vel aliquam Valdensem vel Valdensam se sciente in posse Pinerolii dabit bannum solidorum decem quotiescumque hospitabitur". *Liber Statutorum civ. Pinerolii*, Aug. Taur. 1602, c. 84.

équivalu à 280 francs environ.[1] Le décret, cette fois-ci, est bien authentique. Il est, néanmoins, possible qu'il faille y reconnaître, non la sanction de Thomas, mais celle d'un de ses successeurs.[2]

Voilà quant à notre prince. Le pontife romain prêta naturellement une oreille attentive aux informations de l'évêque déçu par le départ inopiné de l'empereur Othon, dont il avait espéré la précieuse signature. Mais le dard, c'est-à-dire l'anathème, était lancé, et il ne s'agissait pas de le suspendre pour une si petite affaire. Les Vaudois des Alpes ne constituent pas, comme les Albigeois, un péril en la demeure, ni un obstacle à l'établissement de la suprématie papale. Innocent III venait alors d'accueillir au bercail les Vaudois rétrogrades. A bout de patience envers les rénitents, il ne les eût pas ménagés, non plus que leurs confrères, les Cathares. Mais sa puissance avait des limites. Bien que déchaînée contre l'hérésie, la croisade albigeoise était localisée par les circonstances politiques. Ah! s'il avait dépendu de lui de la doubler, en quelque sorte, pour frapper la Lombardie et la purger elle aussi de son hérésie multiple et invétérée, certes, on aurait vu alors le fer et le feu y répandre la terreur, et, dans ce cas, qui peut dire quel eût été le sort de nos réfugiés des Alpes? Cependant, même à ce prix, le pape n'aurait pu se flatter de voir disparaître tous les petits renards, tant sa vigne en était infestée. Pour les détruire, il eût fallu une croisade idéale, universelle, c'est-à-dire impossible. Mais que dis-je? On l'institua bien cette croisade idéale, régulière, qui réalisa les rêves de la tyrannie sacerdotale. Qui ne la reconnait? C'est l'Inquisition. Au lieu de nous ruer comme des loups contre les hérétiques, semble dire à part soi chaque prêtre, guettons-les dans l'ombre, comme fait l'araignée; ou bien, habillés en bergers, avisons à les occire à

---

[1] Vegezzi-Ruscalla, *Miscell. Patria*, vol. 122.

[2] Le recueil des statuts porte en tête la date de l'an. 1220, qui indique l'année où commença sa compilation par ordre de Thomas I. Cette date ne s'étend pas à tous ces statuts indistinctement. Une note, à la fin du premier livre, p. 54, avertit le lecteur que les divers chapitres furent modifiés et sanctionnés *per dominum in concione* le 31 mars 1280. Cf. sur ce point Cibrario, *St. della Mon. di Savoia*, 1ère éd., I, 263, avec Manuel di S. Giovanni, *op. cit.*, p. 16. Herzog tire de ce décret, surtout de l'expression "Valdensem vel Valdensam," deux conséquences: 1° que les Vaudois étaient isolés; 2° que les femmes accompagnaient encore les prédicateurs. *Rom. Wald.*, p. 272-73. Cette dernière déduction nous paraît forcée.

la façon d'Agnelet, " pour les empêcher de mourir." Innocent prévit-il combien ce changement de tactique allait profiter à l'Eglise? Peut-être que non. Il avait prévu, en attendant, que l'Eglise pouvait espérer un puissant secours de la milice des Ordres Mendiants. On raconte même qu'il en eut le délire vers la fin de ses jours. La basilique de S. Jean de Latran lui parut, en vision, sur le point de s'écrouler, quand deux inconnus sortirent tout-à coup de la nuit et s'élancèrent pour la soutenir: c'étaient Dominique et François d'Assise. Quoi qu'il en soit, au quatrième concile de Latran tenu à Rome l'an 1215, il avait confirmé à la lettre la condamnation des Vaudois prononcée plus de trente ans auparavant au concile de Vérone, non toutefois sans ajouter des prescriptions spéciales conçues dans le but d'enserrer le globe ecclésiastique dans les filets de l'Inquisition. Tout évêque y était sommé d'instituer en chaque paroisse une commission laïque de délateurs de l'hérésie.[1] Cependant, quand l'idée fut lancée, on ne tarda pas à s'apercevoir que, par cette voie-là, elle ne pouvait aboutir. La machine était parfaite, mais il y avait une roue qui ne fonctionnait pas, savoir le rôle assigné aux laïques. C'est qu'ils n'ont pas l'instinct lévrier; encore moins le flair que l'on acquiert au séminaire. Grégoire IX le sentit bien, et il déchaîna les moines. Il avait le choix entre deux Ordres: les Franciscains et les Dominicains. On sait que, pour mieux triompher de la protestation vaudoise, tant les uns que les autres s'étaient mis à la contrefaire: ceux-là en menant une vie pauvre, ceux-ci en remplissant, en outre, l'office de la prédication.[2] La vocation des Dominicains surtout était patente. Ils avaient fait leur première sortie dès avant la croisade et se trouvaient sur la piste des hérétiques; ils avaient aussi gagné la confiance des évêques par leur abnégation, leur zèle et leur habileté dialectique. En somme, ils étaient devenus les moines du bon secours. C'est donc à eux que le pape s'adressa. Il réussit, par leur moyen, à discipliner l'Inquisition et à la pousser à l'action d'une manière résolue. Cela n'advint pas en un jour, mais assez vite pourtant. Que fallait-il pour implanter l'Inquisition? Une base solide et légale, savoir: le dogme, le droit, un code et l'appui du pouvoir

---

[1] " Adjicimus insuper ut quilibet Archiepiscopus vel Episcopus etc." *Conc. Lat. IV*, c. III, § 7.
[2] Tocco le reconnaît très nettement. *Op. cit.*, p. 170.

séculier. Or, aucun de ces éléments ne fit défaut. Le dogme était là, à la portée de tous, disant par la bouche de tous les prêtres que l'hérésie est le crime par excellence, parcequ'elle est une offense à la majesté divine. Si quelqu'un s'en rend coupable, il a donc affaire au vicaire de Dieu, juge suprême, et à l'empereur, qui ne porte pas l'épée en vain. Il va de soi que l'hérétique mérite au moins la peine qui frappe le crime de lèse-majesté; donc la perte de tous ses biens, et le trépas. Cependant l'Eglise, pas plus que Dieu, ne veut la mort du pécheur. S'il se convertit, il vivra; mais alors qu'il chante la palinodie et fasse pénitence. Refuse-t-il de se convertir? En ce cas, pas de merci. Il ne suffit pas de l'excommunier; qu'il soit livré au bras séculier et qu'il meure, ce ne sera que justice.[1] Ainsi l'hérésie devient un crime public, même le plus grand de tous ceux que les lois sont appelées à enregistrer. Tel est le droit. Une fois acquis, formulé, on a enfin l'enclume sur laquelle il ne reste qu'à marteler, l'un après l'autre, les codes de la procédure inquisitoriale. Le code dominicain fut sanctionné l'an 1232 pour l'Aragon, l'Allemagne et l'Autriche; l'année suivante il fut autorisé au midi de la France et en Lombardie, grâce aux édits des princes, qui, sur ce point, paraissent rivaliser de zèle avec Grégoire IX. Entre tous ces édits, on conçoit bien que celui de l'empereur est décisif. Cependant l'on s'étonne et à juste titre, de le devoir à Frédéric, le vieil hérétique, et qu'il ait voué à cette vilaine entreprise toute sa fougue teutonique. Déjà lors de son couronnement, à Rome, le 22 novembre 1220, il prend un air olympien et lance, par un décret, ses premières foudres à la face des hérétiques. Frappa-t-il dans le vide? Hélas! non, car ce décret-là inaugure toute une législation. Néanmoins, arrivé à Padoue, il le réitère plus d'une fois, visant la Lombardie. Alors le masque tombe; on voit bien que son intolérance religieuse est au service de sa féroce ambition politique; ce qui l'amène à sacrifier des principes, s'il en a, et à singer le pape lorsqu'il se flatte peut-être de le jouer. Lorsqu'il écrit de Catane à l'évêque de Magdebourg, son légat en Lombardie, au sujet de l'hérésie qui y lève la tête, on dirait

[1] Thomas d'Aquin, le docteur angélique, définira ce point en termes non équivoques. "Non solum ab ecclesia per excommunicationem separari, sed etiam per mortem a mundo excludi... Possunt non solum excommunicari, sed et juste occidi." *Summa* II, 2, 9. XI, art. 3.

qu'il se désole. Quels gémissements! Il est vrai que l'hérésie est hostile, à ce qu'il dit.[1] Il s'en plaint aussi auprès du pape Honorius III, le chargeant même de ses reproches à ces villes libres, trop libres, qui ne lui savent pas gré de son zèle.[2] En attendant, ses décrets passent dans les constitutions et il les multiplie encore. Hier la foudre, aujourd'hui la grêle. Il veut qu'ils soient bien placardés et, surtout, observés de tous ses officiers, podestats, consuls ou recteurs.[3] Il fait plus encore: il se mêle, en bon successeur de Barberousse, d'exciter même les prêtres à la chasse des hérétiques,[4] et de ranimer le zèle du pape,[5] qui ne s'était pourtant pas refroidi. Tout le temps son regard sournois et colère est tourné vers le nord de l' Italie. C'est que là bat le cœur de l'Italie; là palpite un reste de liberté qui lui fait, à lui, l'effet de la peste. Il s'en alarme, à l'en croire. Si elle allait souiller la Mecque de l'Occident, il en serait marri, et il ne voudrait pas en être atteint dans son île sainte.[6] Parle-t-il tout de bon, ou rit-il maintenant sous le masque de sa politique? Quoi qu'il en soit, la liberté de la pensée, dont il est en train d'abuser, a en lui un fatal ennemi, et le tribunal de l'Inquisition ne pouvait être érigé sous de meilleurs auspices. Certes, si l'infernale machine avait fonctionné au gré de ses parrains, elle aurait anticipé sur certaine guillottine à vapeur imaginée de nos jours par un poète satirique, laquelle en trois heures

fa la testa a centomila
messi in fila.[7]

Mais les hérétiques sont gens remuants, qui ne se laissent pas aligner ainsi. En théorie, on y réussit vite. Cathares, Pauvres de Lyon, Patarins, Passagins, Josèphins, Arnoldistes, Spéronistes, etc., tous sont visés, criblés, voués aux gémonies. Un

---

[1] "Quod hostilis invaleat hæresis, proh pudor! in partibus Lombardiæ, quæ plures inficiat." Message en date de mars 1224.

[2] Raynaldi, ad an. 1226, n. 26.

[3] "Hanc constitutionem nostram per totam Lombardiam facias publicari." Message cité.

[4] "Vigor debet ecclesiasticus excitari," écrivit Barberousse l'année de la condamnation des Vaudois au concile de Vérone. Frédéric II suit la même voie, et dit plus résolument: "A viris ecclesiasticis et prælatis examinari jubemus."

[5] "Rogamus beatitudinem vestram... diligentem operam assumatis." Lettre de Messine à Grégoire IX.

[6] V. ses constitutions siciliennes, et Cantù, *Eretici*, Vme discours.

[7] C'est-à-dire: "Tranche la tête à cent mille hommes mis en file." Vers de Giusti.

trait de plume, la signature, et le décret est fait. En pratique, c'est autre chose; encore ici, l'art est difficile. L'opposition fut vive. Les bourreaux eurent leurs martyrs. Au midi de la France, la victoire leur sourit vite, après la croisade. Néanmoins deux inquisiteurs de la province d'Alby furent massacrés. Ceux de Toulouse et de Narbonne échappèrent, non sans peine, au même sort. Enfin, l'hérésie disparut. Des milliers de fugitifs avaient gagné la mer ou les monts pour se réfugier en Lombardie. C'est là que s'amasse la résistance, mais en vain. Elle sera brisée. Honorius III chercha tout d'abord à y appliquer les décrets du dernier concile de Latran. Les podestats furent lents à lui obéir; ils craignaient de soulever les populations. On se borna, pour quelque temps, à de petites vexations. Ici l'on abattait une maison où les hérétiques avaient leurs réunions; là on rasait la tour d'un seigneur patarin. La maison des Vaudois, à Milan, notoire sans doute, puisque le pape en avait ouï parler, échappa-t-elle à ces premières rigueurs? Déjà une fois elle avait été détruite, puis rebâtie.[1] Certes, ses jours sont comptés. Encore un message du pape, et la répression commencera tout de bon. En attendant que les moines de l'Inquisition arrivent ou s'accréditent, l'archevêque entreprendra l'hérésie.[2] Mais on le chasse de la ville. Le calme se rétablit; puis soudain une grosse cloche d'alarme se fait entendre: il s'agit d'un édit de l'empereur Frédéric qui intéresse le pouvoir civil, donc les communes. Le clergé, à peine nanti, tente auprès du podestat un coup décisif; celui-ci hésite encore et convoque l'assemblée du peuple. Elle se réunit le 13 janvier 1228 et décrète: Défense est faite aux hérétiques de demeurer soit à Milan, soit dans les bourgs soumis à sa juridiction; leurs maisons seront démolies, leurs biens confisqués; quiconque les hébergera devra payer 25 livres; quiconque leur louera un logis, 15 livres; enfin, on élira une commission inquisitoriale pour la recherche des coupables; elle sera composée de 12 citoyens et de 4 moines mendiants. C'était une marque de déférence que l'on donnait au pape; mais celui-ci réclamait des actes. L'année suivante un légat fit jurer au podestat et à l'assemblée du

---

[1] Voir plus haut, p. 85.

[2] Il avait nom Henri de Settala. Son épitaphe porte ces mots: *jugulavit hæreses.*

peuple d'observer cette loi, sans merci.[1] On jura tout, mais encore fallait-il attacher le grelot. L'hérésie cathare et le parti des Patarins comptaient des adhérents parmi les premiers citoyens; les plus riches étaient avec eux, donnaient asile aux "parfaits" dans leurs châteaux, comme avaient fait leurs coreligionnaires au midi de la France. Robert Pacta, Lantelmi, les recevaient dans leurs domaines; ce dernier leur livra même un de ses châteaux. Cependant la marée cléricale monte. Le podestat Oldrado flaire le vent et se dit: Il est à la réaction cléricale; eh bien, vogue la galère! Là-dessus, il s'embarque et commence à crier sus aux hérétiques. Il applique les décrets du concile, de l'empereur, de l'archevêque; même il lance un décret de sa façon, disant ce que ci-après:

"Au nom du Seigneur, et cette année 1233 de l'Incarnation. un vendredi, le 15 septembre, indiction septième sous l'administration d'Oldrad de Tresseno, podestat de Milan, le frère prêcheur Pierre de Vérone, en vertu de l'autorité à lui concédée par le pontife contre les hérétiques, comme il est exprimé en une charte attestée et dressée par Obizzon Scazzago notaire milanais, en 1232; en vertu aussi de l'autorité à lui concédée par la commune de Milan et attribuée dans l'assemblée générale contre les hérétiques susdits, comme il est énoncé dans une autre charte extraite et traduite par Singhimbaldo della Torre, notaire et chevalier de cette commune. le dit Pierre statua et ordonna que les chapitres ci-dessous transcrits seraient mis au nombre des autres statuts de cette république, lesquels chapitres sont contenus dans les lettres du souverain pontife adressées au frère Pierre de Vérone, en vertu desquelles sont anathématisés tous les hérétiques, Cathares, Patarins, Pauvres de Lyon, Passagins, Joséphins, Arnaldistes, Spéronistes et autres de noms divers, ayant des faces différentes, mais se rattachant les uns aux autres par les queues, lesquels hérétiques, étant condamnés par l'Eglise de Dieu, doivent l'être pareillement par la justice séculière."

Le décret ne finit pas là, mais il se borne à transcrire les dispositions déjà émises, tant par le pape que par l'empereur. Celles-ci portent que les hérétiques impénitents encourent la

---

[1] Corio, *Storia di Milano*, 2me p., f. 75 b et suiv.; d'après Schmidt, *op. cit.*, I. 156.

peine de la prison perpétuelle; leurs recéleurs ou fauteurs, celle de l'excommunication d'abord, qui entraînait la privation des droits civils, ensuite, en cas d'impénitence, la peine infligée aux hérétiques mêmes. Enfin, le décret conclut comme suit:

" Il n'est permis à aucun laïque de discuter, ni en public ni en particulier, sur la foi catholique, sous peine d'excommunication. Si quelqu'un apprend que les hérétiques célèbrent des conventicules en secret, ou des rites et usages en dissidence avec la communion des fidèles, qu'il se hâte d'en informer son confesseur ou autre personne qui en informe sûrement le prélat, cela aussi sous peine d'excommunication. Les enfants des hérétiques, leurs recéleurs et défenseurs, seront inadmissibles jusqu'à la seconde génération aux offices et bénéfices ecclésiastiques. En outre, les maisons de ceux qui recevront témérairement ces hérétiques dans la ville seront démolies sans délai ni remise. Si quelqu'un connaît un hérétique, et ne le dénonce pas, il sera puni d'une amende de vingt livres, et, faute de la payer, de bannissement, pour n'en pouvoir être relevé que par le payement de la dite somme. Enfin, les recéleurs et défenseurs des hérétiques seront privés de la troisième partie de leurs biens au bénéfice de la commune de Milan; et, s'ils tombent une seconde fois dans la même faute, ils seront chassés de la ville et de la juridiction sans pouvoir y retourner durant un certain temps, avant d'avoir satisfait à la susdite peine."[1]

Le podestat tint parole, et la preuve, c'est qu'une statue équestre lui fut décernée pour honorer le "défenseur de la foi." Elle fut dressée sur la façade de l'ancien palais communal, dans le Broletto Nuovo, dit aujourd'hui la place des Marchands, et elle y demeure. On y lit l'inscription que voici:

Atria qui grandis solii regalia scandis
Civis laudensis fidei tutoris et ensis
Presidis hic memores Oldradi semper honores
Qui solium struxit Catharos ut debuit *uxit.*[2]

---

[1] Cantù, *Storia Univ.*, Documenti, II, n. XVIII, Cf. A. Lombard, *Pauliciens* etc., appendice, lettre L.

[2] C'est-à-dire: "Toi qui gravis les degrés royaux du grand trône du citoyen de Lodi, protecteur et épée de la foi, rappelle-toi toujours ici les honneurs du gouverneur Oldrado, qui éleva ce trône et brûla les Cathares comme il fallait." Muratori, *Antiq. Ital.* V, 90. Giulini, *Mem. della città e campagna di Milano*, t. IV. Cf. Lombard, *op. cit.*, p. 210. Cette statue équestre n'est pas du meilleur goût. Galvano Flamma, tout moine qu'il est, dit à son sujet: "In marmore super equum residens sculptus fuit, quod magnum vituperium fuit." Cantù, *Eretici*, Vme disc.

Mais encore tout cela ne s'effectue pas en un jour, malgré la collaboration de Pierre de Vérone, l'invincible, de Moneta, de Rénier Sacconi et de tant d'autres, qui se donnèrent corps et âme à cette œuvre de répression. Lorsque la persécution avait commencé à sévir, Frédéric II accusa le pape de se relâcher; que dis-je? c'est de complicité qu'il accuse Grégoire IX.[1] Il fallut redoubler de zèle. L'Inquisition fit des prodiges; Milan lava dans le sang des hérétiques l'injure de Frédéric, jusqu'à provoquer les éloges aigre-doux de Grégoire.[2] Malgré cela, le croirait-on? l'hérésie subsistait toujours. Les réunions se tenaient, tantôt chez le gonfaloniere d'Allia, tantôt au château de la Gatta, ou dans celui de Mongano. La rage des inquisiteurs les poussant à des excès inouis, l'indignation du peuple éclata. Pierre de Vérone fut tué; Rénier Sacconi s'enfuit; Moneta n'échappa à la mort qu'en arrêtant, le crucifix à la main, et faisant brûler ceux qui avaient juré de le perdre. Les moines furent encore entravés, dans leur œuvre de répression, par l'influence du tyran Ezzelino da Romano, petit satellite de Frédéric. En 1280, la fameuse Guillelmina, avec ses rêveries sur le S. Esprit dont elle se croyait l'organe, eut tout un peuple d'admirateurs. Mais l'inquisition reprit haleine, et peu à peu le silence se fit. En même temps, les autres communes de la Lombardie se soumirent à leur tour, en traduisant, chacune à sa manière, les édits signifiés par l'autorité de l'Eglise, doublée de celle de l'empire. Mais encore ici, ce ne fut qu'au prix de luttes sanglantes. A Brescia, la résistance avait même anticipé. Le pape Honorius III raconte que les hérétiques incendiaient les églises, et que, du haut de leurs tours, ils jetaient sur la ville des brandons en signe d'anathème contre l'Eglise Romaine et ses adhérents. Il chargea l'évêque de Rimini de s'y rendre, avec l'ordre de raser au sol les tours des seigneurs les plus coupables, et de n'abattre qu'à moitié celles de ceux qui s'étaient le moins compromis. A Monza, à Bergame, à Vérone,

---

[1] "Mediolanensium civitatem, quæ pro maxima parte inhabitatur hæreticis, contra nos et Imperium manifesto favore tuetur." Pet. de Vineis, l. I, ep. 21.

[2] "Mediolanenses autem tunc temporis, formidine pœnæ potius quam virtutis amore, hæreticos, qui civitatem suam pro magna parte inhabitabant, ut famam suam redimerent, et accusationi imperiali liberius responderent, combusserunt." Matth. Paris, H. A. p. 366. Cf. Ripoll., *Bull. ord. fr. præd.*, I, 65. V. Schmidt, *op. cit.*, I, 162.

à Plaisance, à Modène et jusqu'en Ligurie, en Toscane et dans l'Ombrie, partout l'on se battit, à l'approche des moines; mais il fallut enfin succomber. La reine de l'Adriatique, malgré son astuce et son prestige, se résigna elle-même à l'intrusion du tribunal abhorré, quitte à exiger cependant que ses trois "sages pour l'hérésie" fussent admis à y siéger, afin d'en contrôler la procédure.

Ainsi tombaient les places fortes de la réaction dissidente. Les Vaudois sont à peine mentionnés, car les Patarins ont ici la haute main, comme les Albigeois au midi de la France. Il est certain qu'ils subirent plus d'un échec. Malgré tout, cependant, leur école de Milan était debout. Un essaim de missionnaires en sortaient pour butiner au loin, et de tous les coins de l'Allemagne les regards se portaient sur elle comme sur la ruche mère. Plusieurs s'y rendaient encore, jusque vers l'an 1325; les uns, du fond de la Bohême, pour recevoir instruction de ses maîtres vénérés; d'autres, pour faire hommage aux évêques et livrer le montant de leurs collectes.[1] En l'an 1368, la communauté vaudoise donna le dernier signe de vie, à notre connaissance, par l'envoi d'une lettre circulaire adressée aux Frères d'Autriche alarmés par de récentes défections. On était en pleine décadence. Mais au milieu de la grande mer en tourmente, où tout périt, tombe encore un pâle rayon. D'où vient-il? Du phare, qui est là haut sur le rocher des Alpes. Revenons-y. Rome y fixe déjà son regard courroucé, et sa bouche prononce des anathèmes.

Pendant que le tribunal de l'hérésie triomphait partout, grâce à l'odieuse complicité de la papauté et de l'empire, est-il vrai que le châtelain de Luserne aurait réclamé une certaine tolérance en faveur des Vaudois? On l'a prétendu, et l'on ajoute que cet acte magnanime se rattacherait au pacte de soumission à la maison de Savoie, fait ou ratifié l'an 1233.[2] En ce

---

[1] Anon. de Passau, ap. Fl. Illyr., p. 540 et 547.

[2] Les comtes de Luserne se seraient soumis, cette année-là, au prince de Savoie, "a condizione d'esser mantenuti ne'loro privilegi, libero esercizio del culto a' Valdesi, oltre la confermazione senza dubbio delle loro proprietà ed immunità nelle Valli." Nous tenons cette citation de la bonne foi de sieur Gaston de Bez, qui affirme l'avoir lue dans le MS. de Garola intitulé *Documenti Storici di Luserna e Valle* (5 janvier 1831). Nous avons eu ce ms. sous les yeux, mais ces lignes nous auraient échappé, ainsi qu'au comte Emmanuel et à d'autres. Monastier, qui n'a pu les voir, les lit d'avance, en quelque sorte. V. son *Histoire*, vol. I, p. 92, 170 et 186.

cas, la luciole des armoiries de Luserne aurait brillé un instant d'un pur éclat, hélas! bientôt obscurci par les ténèbres de l'intolérance. Avec l'abbé de S. Marie aux aguets et l'évêque de Turin aux écoutes, il faut bien admettre que les moines mendiants ont été invités de bonne heure à venir épier notre asile. Seulement, n'osant guère s'aventurer, et pour cause, ils durent faire étape quelque temps à Pignerol. Enfin, une station fut établie à la Pérouse. Nous la voyons mentionnée sous le règne d'Amédée V, et voici en quelle circonstance. Son arrière-neveu, nommé Philippe, ayant eu en apanage le Piémont, il s'y était rendu et avait reçu le serment de fidélité de ses vassaux de Luserne, de Piossasque et d'autres localités. Sa juridiction s'étendait jusqu'au haut de la vallée de Pérouse, et nous lisons qu'il y soldait un inquisiteur.[1] Il épousa, l'an 1301, la princesse héritière de la maison dite d'Achaïe. A cette même date, il est constaté qu'un moine de Bergame résidait à Pérouse, muni de pleins pouvoirs pour " saisir les hérétiques de quelconque secte condamnés par l'Eglise Romaine." [2] Plus tard, vers l' an 1312, il est fait allusion à un cas de mort par le feu, pour crime de valdésie. [3] L'Inquisition ne s'arrêta pas là; elle réussit à mettre garnison dans le chef-lieu de la vallée de Luserne, sous la protection du seigneur. De là, se glissant dans les environs, les moines pénétraient dans la vallée d'Angrogne jusque chez le curé, et y ourdissaient leurs complots. Ils durent, une fois, payer chèrement leur audace. Un pape rapporte, en effet, que l'inquisiteur Jean Albert de Castellazzo ayant fait mine d'exercer son office, les habitants d'Angrogne se réunirent en hâte, les armes au poing, sur la place publique. Leurs regards courroucés cherchaient le curé Guillaume. [4] Le voilà

---

[1] " 1297. Philippus libravit inquisitori Vaudensium pro medietate expensarum per eumdem inquirendo Valdenses in valle Peruxie." Cibrario ap. Krömer, *Fra Dolcino u. die Patarener*, Leipzig 1884, p. 22.

[2] *Patenti di nomina* etc. Arch. d'Etat à Turin, Mat. Eccles., categ. IX, mazzo I.

[3] " Recepit de XVII sold. pro quodam parvo casali dirupto, sibi vendito pro parte domini, quod acquisitum propter valdesiam cujusdam valdesie combusti". Cibrario, ap. Krömer, *l. c.*

[4] " Quadam die quondam Gulielmum rectorem parochialis ecclesiæ de Engravia Taurin. diocesis celebrata missa per eum in platea dictæ Villæ nequiter occiderunt suspicantes quod dictus rector eos penes Inquisitorem præfatum de ipsorum hæresibus detulisset." Bref de Jean XXII, de l'an 1332, ap. Raynaldus, ad an. 1332, n. 31. *Engravia* est évidemment un *erratum* qui doit se lire *Engronia.* Quant à *villa,* nous ne voyons pas pourquoi Monastier en veut faire un nom propre pour lire *Villar.*

qui sort de sa messe, avec son air câlin et paterne. Un cri s'échappe: A bas! l'espion, le traître. Il tombe. Nos gens descendent en tumulte dans la vallée et assiègent la demeure de l'inquisiteur. Il fallut bien abandonner la place.[1] Castellazzo alla sans doute porter plainte à Pignerol par devant le prince d'Achaïe, et plus loin encore. Le châtelain de Luserne eut son grabeau, et s'il fut sommé de prêter main forte aux juges de l'hérésie, ce ne fut pas alors la dernière fois.[2] Les moines vont revenir sur leurs pas, mais sans bruit. Ne dirait-on pas que la leçon leur profite? En un sens, il n'en faut pas douter; mais si leur adresse augmente, ce n'est pas au détriment de leur zèle. Que se passe-t-il? On le devine peut-être, et c'est tout. Plus tard, en 1374, un inquisiteur succombe à Briquéras, à l'entrée de la vallée; c'est le père Antoine Pavo de Savigliano.[3] Quelque temps auparavant, une émeute avait eu lieu à Suse. On y avait forcé le monastère et dépêché le fameux Pietro di Ruffia, inquisiteur général du Piémont.[4] Là-dessus le pape Grégoire se plaignit auprès d'Amédée VI de Savoie, et prit cette occasion pour l'exhorter à ne pas laisser croître les épines de l'erreur dans ses Etats, à combattre vaillamment contre les hérétiques "aussi vaillammant, ajoute-t-il, que tu l'as fait quand il s'agissait des Turcs."[5] L'évêque de Turin reçut, en même temps, des instructions précises. Que s'ensuivit-il pour lors? Un coup de filet dans l'ombre, des actes de répression encore ignorés. Mais, voici un cri aigu, désespéré, qu'aucune main de fer ne réussit à étouffer. Il nous arrive après avoir retenti pendant des siècles sur les monts et dans les chaumières du Pragelas. C'était Noël de l'an 1400. Tout à coup on annonce l'approche d'un moine franciscain nommé Borelli; lequel, accompagné d'une escorte de sicaires, et ne respirant que violence et carnage, est

---

[1] "Prænominati hæretici ipsum Inquisitorem in quodam castello patenter et publice obsederunt, sic quod oportuit eum inde recedere inquisitionis hujusmodi officio relicto totaliter imperfecto." *Ibid.* Muston attribue arbitrairement ce fait aux Vaudois de la vallée du Pô. *Is. des Alpes*, I, 254.

[2] Rorengo, *Mem. Hist.*, p. 17. Nous lisons là que Jacques d'Achaïe, sur la demande de l'inquisiteur Pierre de Ruffia, ordonna l'an 1354 à différents personnages de la maison de Luserne de faire incarcérer des Vaudois de leur vallée.

[3] Voir sur ce sujet une lettre de Grégoire XI à Amédée VI, rapportée par Raynaldus, ad an. 1375, n. 26. Cf. Rorengo, *ibid.* p. 17. Les deux récits ne s'accordent pas entièrement dans les détails. Ce fait est mentionné dans les *Processus contra Valdenses*, ap. *Arch. St. It.* an. 1865, p. 29-31, et de façon à laisser l'impression que l'homicide n'est pas un Vaudois, mais probablement un Cathare.

[4] Voir encore la lettre susdite de Grégoire XI. Cf. Rorengo, *ibid.*

[5] Lettre de Grégoire XI, à la fin.

en train de s'abattre sur les villages habités par les hérétiques. Pères, mères bondissent de leurs demeures, emportant leurs enfants, et prennent la fuite vers les monts. Mais où fuir quand la neige couvre le sol? Sans gîte, délirants de faim, tombant de fatigue, nos fuyards s'arrêtent, l'un après l'autre. Hommes, femmes, enfants, les voilà qui s'assoupissent sur le sein de la nature, pour ne plus se réveiller. Mais au moins la nature a horreur du sang. On rapporte qu'une bande de ces infortunés s'égara dans les ravins de l'Alberjean. A l'aube, les mères ne serraient plus dans leurs bras que des cadavres, et ils étaient plus de cinquante! Pour le coup, la pitié ne fut pas muette; sa voix parvint jusqu'aux oreilles du pape qui, à ce que l'on prétend, aurait, cette fois, invité l'inquisiteur à user de modération. [1]

Voilà de sinistres éclairs. On présume bien que, par delà la frontière, le temps n'est pas plus serein.

En France, la croisade avait moissonné ses victimes par millies. Les moines dominicains firent queue aux moissonneurs pour glaner le reste. Voici, entre autres, l'inquisiteur Pélisson, Si nous avions le loisir de l'entendre, il nous raconterait plus d'un supplice; par exemple celui d'une femme brûlée le jour de la canonisation de S. Dominique. Il eut deux zélés successeurs, Bernard de Caux et Jean de S. Pierre, dont la docte enquête embrasse 106 localités. Ensuite ce fut le tour de Bernard Gui, le fléau de l'hérésie. Ce dernier fit monter sur le bûcher non moins de 630 personnes. Sur ce, il fut promu évêque. [2] Cependant, il s'agit là de condamnés Cathares; rarement de Vaudois. Mais combien qui, Cathares alors, deviennent Vaudois par la suite! On le devine déjà aux noms que l'on rencontre. [3] Tel hérétique d'ailleurs est accusé directement de vaudoisie.[4] Une religieuse du monastère de Lespinasse, de l'ordre de Fontévrault, est citée pour avoir fait l'aumône à des Vaudois. Le cas est grave. On la condanne à s'en aller *in pace*, c'est-à-dire à être enfermée dans une cellule isolée et à ne voir personne, même

---

[1] Perrin, Léger etc.
[2] Ch Molinier, *L'Inquisition dans le midi de la France au XIII et XIV siècle*, 2me partie, ch. V.
[3] Ex. Arnaud, Pons, Jourdan, Bonet, Maurel, Boer, Pascal, Maraude, Soulier, etc. *Ibid*, passim.
[4] Par ex. le prêtre Jean Philibert, *ibid.* p. 10.

pour recevoir sa nourriture, qui lui sera passée par une lucarne.[1] Enfin, on surprend dans ce procès les rapports existants entre le midi de la France et la Lombardie. Mais comme ils n'intéressent visiblement que les Albigeois, nous n'avons pas à les signaler.[2] Les Vaudois, moins nombreux d'ailleurs, se répandent moins; ils visent davantage à se réunir, et leurs traces ne restent pas ignorées des "chiens du Seigneur,"[3] qui appellent les évêques à les poursuivre. Ceux-ci sont lents à se mouvoir. Alors le pape les fustige. Ainsi fait, par exemple, Benoît XII avec les évêques de Vienne et de Valence.[4] Le nombre des Vaudois avait encore diminué; mais, par suite de l'accroissement de la population des hautes vallées, et surtout après la rentrée en Dauphiné de réchappés d'Italie, advenue environ l'an 1350, il augmenta sensiblement. Le Dauphiné, et même certaines localités de la Provence et de la Savoie, regorgèrent de nouveau d'hérétiques, tellement que le clergé n'osait guère les tracasser ni prêter main forte à l'Inquisition, et que les autorités civiles empêchaient les procès. Grégoire XI dut intervenir. Ses remontrances à Charles V, roi de France, furent vives et répétées.[5] Il en veut surtout au gouverneur du Dauphiné. Mais il réserve ses appels les plus pressants aux archevêques de Vienne, d'Arles et d'Embrun. Ses doléances rappellent singulièrement celles de l'abbé de Cluny, de vénérable mémoire. On nous informe, dit-il à ces trop pacifiques prélats, que vos contrées sont devenues, depuis fort longtemps, un repaire d'hérétiques. Vos prédécesseurs négligèrent de réagir comme il aurait fallu contre cet état de choses, et vous ne suivez que trop leur exemple. S'il en est ainsi, faut-il s'étonner

---

[1] "Vidit et adoravit pluries hæreticos et in pluribus locis prædicationes eorum audivit, pluries recepit eos, dedit elemosinas Valdensibus... Includatur infra septa monasterii etc." *Ibid.* p. 71.

[2] V. Schmidt, *Hist. des Cathares*, 3me période, ch. III. Cf. Molinier, *op. cit.*, 2me p., ch. VI.

[3] Les Dominicains aimaient que l'on attachât à leur nom le double sens dont il est susceptible: *Dominicanes* et *Domini canes*.

[4] "Ad quos abolendos a Benedicto episcopus Valentinus excitatus, censores fidei zelum explicare jussi, denique Humbertus delphinus Viennensis." Raynald., ad an. 1335, n. 63.

[5] "Qui vocantur Waldenses, maxima multitudo, et quod quidam officiales tui dilectos filios inquisitores, non solum non juvant, ut deberent, in suo inquisitionis officio, immo multa impedimenta contra ipsos præstare presumunt." Ces obstacles sont ensuite indiqués. Raynaldi, ad an. 1373, n. 20. Le reproche est renouvelé deux ans après. V. *ibid.*, ad an. 1375, n. 25.

que l'hérésie pullule et se répande autour de vous?[1] Cela se passait l'an 1375. Cinq années plus tard Clément VII donna de son siége d'Avignon le signal de nouvelles représailles.[2] Alors parut sur la scène le moine Borelli, ce féroce franciscain qui se rendit si tristement célèbre dans la vallée de Pragelas. Il somma, tout d'abord, les habitants de Freyssinières, de l'Argentière et de Val Louise de comparaître. C'était pour la forme. Comme ils ne venaient pas, il les fit condamner par contumace, et l'on en brûla plusieurs, surtout du Val Louise, "jusqu'au nombre de cent cinquante hommes, plusieurs femmes et quantité de leurs fils et filles advancés en âge, desquels nous n'avons ici inséré les noms pour n'ennuyer le lecteur," dit Perrin, qui se borne à mentionner Guillaume Marie de Vilar, Pierre et Jean Long, Albert et Jeanne Vincent. Les victimes de cette persécution à petit feu, dans les deux autres vallées, furent moins nombreuses, "jusqu'au nombre de huitante," ajoute le dit historien; parmi lesquelles sont nommées trois femmes: Astrue Berarde, Agnesonne Bresson et Barthélemie Porte. Cette sentence générale fut prononcée dans la cathédrale d'Embrun, l'an 1393, et l'exécution eut lieu à Grenoble.[3] Borelli avait sans doute pris à tâche de prouver que l'Ordre de S. François pouvait se rendre utile au S. Office autant que celui de S. Dominique. La preuve ne fut que trop concluante, soit ici, soit ailleurs, ainsi qu'on l'a vu. Après lui règne dans les localités qu'il a parcourues un silence de plomb, lugubre et froid comme celui qui se fait autour de la chaumière après le passage du vautour. Un demi siècle s'écoule; le danger paraissait déjà éloigné, lorsqu'il s'annonça de nouveau et, cette fois, de manière à laisser deviner les approches de l'orage. Nous voici en l'an 1460. Un moine franciscain, nommé Jean Veylet, s'étant muni de l'autorisation de l'archevêque d'Embrun, reprend le procès de Borelli, de sanglante mémoire, contre les Vaudois des vallées de Frayssinières, d'Argentière et Louise. La paix, la vie, les biens, surtout les biens, sont menacés; l'Inquisition, au moyen de sa

[1] "Audivimus quod in eis (provinciis) hæreticorum multitudo moratur etiam ab antiquo, contra quos vos et prædecessores vestri negligenter omisistis vestrum exercitium exercere; unde fit quod multiplicautur execrabiles hæreses, et haereticorum numerus, proh dolor! adaugetur." Rayn., ad an. 1375, n. 25.
[2] Perrin, I, 113
[3] *Ibid.*, p. 114.

maligne procédure, " les suce et les englot." La détresse de nos gens était grande; la pitié se fit jour autour d'eux, et on leur suggéra de porter plainte directement au souverain. Ils en appelèrent donc à Louis XI. Ce dernier ordonna une enquête, qui fut lente sans doute, mais à leur avantage. Elle constata deux points: d'abord, que les Vaudois n'étaient pas tels qu'il avait plu aux juges de l'hérésie de les dépeindre, mais de fidèles sujets, point méchants ni hérétiques; en second lieu, que la persécution qu'on leur faisait endurer n'était que trop fomentée par l'avarice et la cupidité de ces mêmes juges, à la procédure vénale. Là-dessus, le roi Louis rendit en date d'Arras 18 mai 1478 le décret mémorable qui commence comme suit:

" De la partie des manans et habitans de la Val Loyse, Fraissinière, l'Argentière et aultres de notre païs du Dauphiné, nous a esté exposé que, combien qu'ils ayent vescu et veuillent vivre comme bons Catholiques Chrestiens, sans tenir, croire ni soustenir chose superstitieuse que selon l'observance et discipline de nostre Mère Saincte Eglise, ce néantmoins aucuns religieux Mendians, eux se disans Inquisiteurs de la foy, et autres pour cuider par vexations et travaux extorquer indeuement de leurs biens, et aultrement les travailler en leurs personnes, ont voulu et veulent faussement leur imposer qu'ils tiennent et croyent aucunes hérésies et superstitions contre la Foy Catholique, et sous ombre de ce, les ont mis et mettent en grandes involutions de procès, tant en nostre Cour de Parlement de Dauphiné, qu'en autres diverses contrées et jurisdictions. Et pour parvenir à la confiscation des biens de ceux qu'ils chargent des dits cas, plusieurs des juges, et mesmement les dits inquisiteurs de la foy, qui communément sont Religieux Mendians, sous ombre de l'office d'Inquisiteurs, ont mis et mettent chacun jour en procès plusieurs pauvres gens, sans cause raisonnable. Des aucuns ont mis en géhenne et question sans information précédente, et les ont condamnés de choses dont ils ne furent onques coulpables, ainsi que depuis a esté trouvé; et des aucuns pour les relascher ont prins et exigé grandes sommes de deniers, et par divers moyens les ont injustement vexés et travailliés, au grand préjudice et dommage, non seulement des dits supplians, mais de nous et de toute la chose

publique de notre païs du Dauphiné. Parquoy nous voulans à ce pourvoir, et ne souffrir par telles voyes indues vexer et travailler nostre pauvre peuple, mesmement que les habitans des dits lieux disent qu'ils ont toujours vescu et veulent vivre comme bons Chrestiens et Catholiques, sans avoir jamais cru ni tenu aultre croyance, fors celle de nostre Mère Saincte Eglise, ne soustenu ni vouloir soustenir ni croire quelquechose au contraire, et que par raison nul ne doit estre condamné du crime d'hérésie fors ceux qui par indurée obstination voudroyent pertinacement soustenir et affirmer choses contraires à la sincérité de notre foy; avons par grande et meure délibération, et pour obvier à telles fraudes et abus, vexations et exactions indeues, aux dits supplians octroyé et octroyons, et de nostre certaine science, gré spécial, pleine puissance et authorité Royale et Delphinale voulu et ordonné, voulons et ordonnons par ces présentes, qu'iceux supplians et tous autres de nostre païs de Dauphiné soyent mis hors de cour et de procès; et tous les procès esquels les aucuns d'eux pourroyent avoir esté mis à cause des choses dessusdites, avons de nostre certaine science, pleine puissance et authorité Royale et Delphinale abolu et abolissons, mis et mettons au néant par ces présentes, et voulons que jamais de tout le temps passé jusques aujourd'huy aucune chose ne leur en puisse estre demandée, en corps ni en biens, ni aussi reproché; sinon toutesfois que il y en eut aucuns qui voulsissent obstinément et par endurci courage maintenir et affirmer quelquechose contre la saincte foy Catholique."

En suite de cette abolition, les biens confisqués devront être restitués, sans appel ni délai, à leurs propriétaires, que la volonté du roi protégera à l'avenir contre la rapacité des juges. Car, dit le décret, "pour obvier aux fraudes et abus faits par les dits Inquisiteurs de la foy, avons deffendu et deffendons que l'on ne souffre plus aucuns des dits Inquisiteurs de la foy procéder d'oresenavant contre aucuns desdits habitans de nostre païs de Dauphiné, ne iceux détenir en cause pour les cas dessusdits ou semblables, sans avoir sur ce lettres expresses de nous." [1]

On respire en lisant ce décret, que l'on croirait dicté par un

---

[1] Perrin, *op. cit.*, p. 118-124.

cœur qui bat pour le " pauvre peuple." Il est digne, en tout cas, d'un roi avisé, plus lent que les prêtres à répandre le sang. Sur un point, à vrai dire, il ne laisse pas que de nous surprendre, surtout s'il nous reste dans l'esprit quelque préjugé sur les croyances des Vaudois avant la Réforme. D'après la lettre du décret, ceux que le roi protége se sont donnés en masse comme " bons catholiques chrétiens." Etait-ce lâcheté de leur part, afin de se soustraire à la ruine, ou bien le roi se laisse-t-il mal informer par des agents débonnaires, pris de pitié pour ces pauvres populations opprimées? La raison que nous cherchons peut n'être pas là. Les Vaudois avaient le droit de se donner comme chrétiens, voire même comme bons catholiques, surtout vis-à-vis de leurs persécuteurs qui n'étaient bien ni l'un ni l'autre. D'autre part, le roi n'était pas alors d'humeur à souffrir qu'on passât leur protestation à l'alambic de la théologie; car il est évident que, s'il laisse faire, il perdra l'occasion de rétablir la paix. Ne l'oublions pas, " Loys par la grâce de Dieu roy de France," est " Dauphin de Viennois," comme porte l'adresse même de son décret, et non depuis longtemps; en écrivant au " feal gouverneur de ses païs de Dauphiné," il est intéressé à faire acte de sage politique. L'enquête avait dû lui prouver que la conscience publique, en Dauphiné, était révoltée par les iniquités des moines inquisiteurs. Il importait, dès lors, de lui donner satisfaction et, avec cela, de ne pas s'aliéner l'affection de gens habitant la frontière. Au reste, n'est-ce pas là le sentiment qui aurait prévalu dans la politique des princes, tant de la maison de France, que de celle de Savoie, sans l'action corruptrice et fatale de la curie romaine? Hélas! les princes ne cèdent que trop, mais, plus d'une fois, c'est de mauvaise grâce. Avant de les en blâmer, il faudrait avoir la preuve que leur résistance fut possible. Dans ce cas-ci, on dirait qu'un mot suffit pour arrêter la persécution, et que, le décret rendu, l'appel des Vaudois est satisfait. Mais à quoi bon le décret si on ne le met pas en pratique? Or c'est là précisément ce qui arrive. L'archevêque d'Embrun s'accroche à la réserve qu'on y lit, pour soutenir qu'il existe en effet dans les vallées du Dauphiné " aucuns qui soutiennent pertinacement choses contraires à la foy catholique; " en preuve de quoi il avance un témoignage rendu par des curés et autres agents intéressés à son affaire;

ensorteque le procès est à recommencer. " Pour n'avoir de quoy fournir à de si longs frais," dit Perrin, " la plupart n'eut recours qu'aux fuites, ne se trouvant de tous les persécutés qu'un certain Jacques Paliveri, lequel protesta de l'indeue vexation au préjudice des lettres obtenues de sa Majesté, et demanda copie de leur procédé pour en recourir où de droit. L'Archevêque le laissa en paix, poursuivant ceux qui n'eurent tel courage que de s'opposer à ses violences." A ce qu'il paraît, l'opposition coûta cher même à tel d'entre les plus hardis. Ainsi, " les consuls de Fraissinières Michel Ruffi et Jean Giraud n'en eurent pas si bon compte," ajoute notre historien, " car ayans esté cités à comparaître devant le dit archevêque pour répondre tant en leur nom que des habitans de la vallée, après avoir respondu qu'ils n'avaient rien à dire par devant le dit archevêque d'autant que leur cause était pendante par devant le Roy et son conseil; que donc ils protestaient et demandaient copie; pressés de respondre nonobstant toute protestation au contraire, Michel Ruffi répondit en hochant la tête en son langage: *Veici rages;* et, sur nouvelle instance: *Veici una bella raison;* l'archevêque irrité contre les dits consuls pour un tel mépris les envoya au feu sans autre figure de procès." [1]

Pendant que le clergé du Dauphiné rendait inefficace le juste décret de Louis XI, celui de Turin obtenait un décret inique de la part de la duchesse Jolante, sœur aînée du roi de France et veuve du plus débonnaire des ducs de Savoie.

Déjà avant ce temps, on s'aperçoit à plus d'un indice que l'Inquisition n'a pas reculé dans l'attaque; au contraire, toujours elle veille et saisit chaque occasion qui se présente pour opprimer davantage les pacifiques habitants des Vallées. Un inquisiteur nommé Jacques, de Buronzo près de Novare, las de prêcher au désert et ne sachant comment faire le procès à une population entière, avait obtenu que la vallée de Luserne fut frappée d'interdit. Par ce moyen, qui n'a jamais été sans conséquence au moyen âge, il ne réussit que trop à ramener plus d'un Vaudois au giron de l'Eglise. Cependant, comme la corde trop tendue aurait fini par se rompre, il s'arrêta à temps et invoqua la suspension de l'interdit par le moyen d'un décret de

---

[1] Perrin, I, 126.

Nicolas V, l'an 1453,[1] quitte à reprendre avec un nouveau zèle le cours de sa procédure inquisitoriale. Vingt ans après, les Vaudois ont affaire à un nouvel inquisiteur nommé Jean André d'Aquapendente. Celui-ci nous apprend, dans le décret lancé par lui à l'adresse du seigneur de Luserne, que les Vaudois qui avaient cédé aux menaces de Jacques, son prédécesseur, n'étaient pas devenus des catholiques, mais vivaient et mouraient en impénitents; d'où il a soin de conclure que leurs biens ont cessé par là même de leur appartenir. Il s'agit de recueillir cet héritage, de l'enlever à ceux qui le tiennent, afin de le partager entre le seigneur, l'évêque et le S. Office. Là dessus, intimation directe d'annoncer aux gens de la vallée la gracieuse nouvelle, dès le premier Dimanche qui suivra la communication du décret, après la messe, par le moyen des officiers, auxquels il est recommandé de lire la proclamation bien distinctement.[2] La maison de Luserne avait alors à sa tête une femme. Que faire? Elle se résigna à subir le décret, quitte à ne pas l'exécuter. Elle regretta peut-être de ne pouvoir en appeler à la clémence d'un prince comme Amédée IX, de bienheureuse mémoire. Il était mort il n'y avait que trois ans. Ah! sous son règne les opprimés pouvaient respirer, et les Juifs de Chambéri en savaient quelque chose. Un moine dominicain y ayant prêché pour soulever contre eux la population et les chasser, on était sur le point de leur courir sus, grâce à la faveur d'un gentilhomme fougueux et brutal, nommé Aimar de Varax; quand voici le commissaire ducal qui se présente et menace les fanatiques de l'indignation du prince. Il fallut bien obéir. Mais les temps avaient changé. La ré-

---

[1] "Vallem ipsam ecclesiastico supposueris interdicto." Le bref papal, daté du 17 août, est adressé aux évêques de Turin et de Nice, à l'archidiacre de Vercelli et à Jacques de Buronzo, moine de l'Ordre de S. Dominique, inquisiteur en Piémont. Rorengo, *op. cit.*, p. 19. L'absolution s'étend à tous les hérétiques de la vallée de Luserne et surtout aux Vaudois — "in valle Lucernæ Taurinensis diœcesis commorantes diversarum hœresum, et præsertim Valdensium seu Pauperum de Lugduno labe infecti." Elle est applicable à tous les hérétiques répandus dans les divers diocèses ci-dessus indiqués, même à ceux qui se seraient rendus plus d'une fois relaps — "pluries relapsi fuerint." Ce qui résulte le plus nettement de ce bref, ce n'est pas tant que les hérétiques soient en train de se convertir, comme il le prétend, mais qu'ils sont nombreux.

[2] "Proclamari... alta et intelligibili voce faciatis." Ce décret, daté du 28 novembre 1475, fut donné à Luserne, "in ecclesia dicti loci, præsentibus testibus notaris... coram spectabilibus cum Dominis Lucernæ videlicet Ugeto de Rorengis, Joanne de Giannoto, Gulielmo de Laia, Damiano de Nicia, Filipo de Bobio, Antonio de Campiliono potestate Lucernæ, Jacobo de Beneitinis, ac Domina Catherina tutrix filiorum suorum condominorum ut supra." Rorengo, *ibid.* p. 22-24.

gence venait d'être confiée à la duchesse Jolante, et le moment était propice pour les juges de l'hérésie. Dans les villes, plusieurs Vaudois furent saisis; plus d'un promit de changer de religion, mais ce fut pour eux comme changer de supplice, car ils n'évitaient pas les flammes du remords. La fuite, et par la fuite la liberté: il n'y a pas d'autre issue, se dirent-ils. Et les voilà en chemin, les uns pour la Provence, d'autres pour les Calabres. Cependant l'Inquisition, ayant eu vent de leur projet, tendit ses piéges et ressaisit quelques-unes de ses victimes. Leur sort n'est plus douteux. On a rapporté à cette circonstance les martyres de Jordan Tertian, brûlé à Suse, et d'Hyppolite Roussier et Hugon Chiamp de Fenestrelles, exécutés à Turin; en outre, ceux d'Ambroise Villermin et Antoine Hiun, pendus sur le col de Meane.[1] Il y en eut bien d'autres; mais leurs noms sont perdus. Cependant le grand Inquisiteur méditait une répression radicale. Le décret rendu naguères, au nom de l'évêque de Turin, n'avait pas donné le résultat espéré. Il est vrai qu'on ne pouvait s'attendre à ce que les hérétiques des Vallées fussent d'humeur à laisser violer leurs droits de propriété, maintenant qu'ils y étaient " plantez; " mais les châtelains de Pignerol et de Cavour, surtout celui de Luserne, ne sont pas de reste dévoués à la Mère Eglise. Le fait est qu'ils ne prêtent pas l'appui qu'on leur demande. Eh bien, un bon coup d'éperon, et ça ira. Aux jours du bienheureux Amédée, ces gens-là ne se gênaient guère pour nous, disait le moine; mais, sous la régente, nous allons voir s'ils feront longtemps la sourde oreille. Là-dessus, André d'Aquapendente s'en alla trouver l'évêque Campesio; ensemble ils complotérent; un messager en froc partit pour la campagne de Rivoli où résidait Jolante, et un décret laconique en sortit bientôt, disant ce que voici:

" Jolante sœur aînée des rois de France, tutrice et régente de notre très illustre fils Charles par la grâce de Dieu duc de Savoie.

" Aux chers et féaux châtelains de Pignerol, de Cavour et au seigneur de Luserne, et à tous autres officiers ou lieutenants et aux sujets médiats et immédiats de notre fils, auxquels les

---

[1] Perrin, I, 151. Il n'est pas évident que tous ces noms soient indiqués là à propos, d'autant plus que Perrin y fait aussi mention de Catelan Girard. Gilles se tait; Léger ne nomme que les trois premiers; Brezzi suit Perrin, et est suivi par Monastier.

présentes parviendront, salut. Ayant pris connaissance de la requête et de la lettre de l'Inquisiteur de l'hérésie, dont copie est annexée à la présente, et après examen d'icelles fait par notre conseil en notre résidence, nous vous enjoignons de faire ensorte que tout particulièrement ces gens de la vallée de Lúserne puissent entrer dans le giron de la Sainte Mère Eglise,[1] et à vous tous tant que vous êtes enjoignons par ordre, sous peine d'une amende de cent marcs d'argent pour chacun, et quant aux officiers, sous peine d'être privés de leur charge, que la dite lettre de l'Inquisiteur, dans sa forme, son esprit et sa teneur, et conformément aux exigences du droit, soit par vous reçue, considérée et observée, et que vous la fassiez recevoir, considérer et observer par qui de droit dans son intégrité, et que vous en recommandiez la pleine et entière exécution, sans vous laisser arrêter par quelconque opposition, excuse et exception frivole, et sans attendre un autre mandat ultérieur; et que chacun de vous craigne d'être enveloppé dans les peines ci-dessus édictées. Et puisque toi, seigneur de Luserne, ci-dessus nommé, tu t'es refusé à mettre à exécution la dite requête et, qui plus est, as retenu cette lettre par devers toi, à l'instance du Procureur Fiscal Général de Savoie et par le moyen des susdits officiers ducaux, te citons et t'enjoignons de comparaître le 10 du mois de février par devant notre conseil en notre résidence, où il te faudra te trouver présent et comparaître sous peine d'encourir ce que ci-dessus, afin de répondre par devant le Procureur Fiscal des charges portées et à porter contre toi. Faute de quoi, en ce même jour, par le moyen du conseil, il te sera fait voir et entendre la déclaration des peines édictées et, par suite, des conséquences qui pourront en résulter.

" Donné à Rivoli ce 23 janvier de l'an du Seigneur 1476."[2]

---

[1] " Vobis sic omnino fieri volentes, ut potissime hi de Valle Lucernæ ad gremium Sanctae Matris Ecclesiæ venire possint." Ce mot *venire* a monté l'imagination de deux écrivains; ils le torturent pour lui faire signifier qu'il ne s'agit pas pour les Vaudois de *rentrer*, mais d'*entrer* dans l'Eglise de Rome, et que, par conséquent, selon l'un, " la duchesse reconnaît ouvertement l'antiquité de notre origine, je voulais presque dire notre succession apostolique; " selon l'autre, " à cette époque on ne pensait pas encore à contester à l'Eglise Vaudoise son existence simultanée et antérieure à celle de l'Eglise Romaine." Cf. Brezzi, *Hist. des Vaudois*, 2me partie, p. 19, et Monastier, *op. cit.*, I, 174.

[2] *Raccolta degli editti* etc. Turin 1678, p. 1. Quatre pages plus loin, il est fait mention de 4 édits précédents concernant les Vaudois: deux sont du duc Louis, an. 1448 et 1452; le 3me du duc Amédée IX, an. 1466; le 4me de la duchesse Jolante, an. 1473. Ces édits se bornaient à confirmer les priviléges existants, relatifs à la vallée de Luserne et aux localités voisines de Bubiane, Fénil, Campillon etc. Il n'y est pas question de liberté religieuse.

D'après ce qu'on vient de lire, le refus du seigneur de Luserne paraît avoir été explicite.[1] Cela lui fait honneur. Mais il ne faudrait pas le soupçonner de faire secte avec les Vaudois pour rompre l'union de l'Eglise catholique. Non, tout son mérite consiste à ne pas répondre avec chaleur aux instances plus ou moins arrogantes du S. Office.[2] Car, du reste, ses prédécesseurs ont assez protesté de leur orthodoxie, de leur fidélité et de la sincérité de leurs efforts pour l'extirpation de l'hérésie, tant à Angrogne et à S. Jean, qu'à Bobi et au Villar. Mais est-ce leur faute si, lorsqu'ils se font les instruments des menées inquisitoriales, la population se soulève contre eux-mêmes? C'est cependant ce qui arrive.[3] Quoi qu'il en soit, la régente de Savoie avait à peine signé cet édit que son attention fut détournée par les vicissitudes de son règne. Mais la gent cléricale, qui veillait à empêcher l'exécution de l'édit de Louis XI, travailla si bien que celui de sa sœur Jolante ne demeura pas lettre morte. On essaya de l'appliquer, mais d'abord presque sans résultat. Charles I arrivé au pouvoir, après la mort prématurée de son frère Philibert, envoya sur les lieux pour s'enquérir de l'état des choses,[4] et finit par laisser la décision à la cour de Rome. Ce fut la mèche qui fit éclater la croisade.

---

[1] "Et quia tu Potestas Lucernæ... illa ut supplicatur exequutioni demandare renuisti, imo illas retinuisti." *Ibid.* Ce podestat était Antonio di Campiglione.

[2] "Perchè alcuni officiali e massime Antonio di Campiglione podestà di Lucerna non procedeva con quel calore che richiedeva la causa" etc. Rorengo, *op. cit.*, p. 24.

[3] Voici une requête des seigneurs de Luserne au duc de Savoie. On en ignore la date. "Vobis illustrissimæ D. D. nostro Duci Sabaudiæ, reverenter et devote exponitur parte spectabilium et generosorum Dominorum Lucernæ et Vallis eius. Quod ipsi Domini exponentes, tanquam veri ac fideles orthodoxi Christiani, conati sæpe, et sæpius fuerunt, omnem rabiem, mamillam et labem heresiæ Gazariæ et Apostasiæ, de et a locis Engroniæ, Sancti Joannis, Vilarii et Bobii præfatæ eorum Vallis, abstergere, expellere et exterminari facere, qua labe homines et personæ ipsorum locorum erant et sunt infecti et infecta; ipsis autem Dominis exponentibus, hanc materiam in honorem Dei sollicitantibus, homines et personæ ipsorum quatuor locorum contra ipsos exponentes eorum immediatos Dominos et Superiores insurrexerunt, et arma acceperunt bellumque moverunt etc." Rorengo, *l. c.*, p. 18. N'est-ce pas remarquable que l'hérésie soit désignée là comme *Gazaria* ou *Apostasia*, et que le nom de Vaudois ne soit pas même indiqué? Rorengo en conclut que ses aïeux prennent "Gazari per Valdesi e Valdesi per Gazari." Je ne les crois pas aussi sots. Je ne suis pas loin, quant à moi, d'en inférer plutôt ceci; savoir que les Cathares, comparés aux Vaudois, leur paraissent plus turbulents, et que ce sont eux qui méritent, à leurs yeux, d'être signalés comme révolutionnaires.

[4] "Ho avuta notizia d'altro ordine del Duca Carlo I dell'anno 1484, col quale deputò alcuni delegati a conoscere sopra le violenze commesse ad Angrogna, Villaro e Bobbio, perchè i loro signori s'opponevano alle loro heresie, registrato nel protocollo del Bessone nell'archivio di Chiamberì." Rorengo, *l. c.*, p. 25.

Innocent III avait proclamé la croisade contre les Albigeois; Innocent VIII proclamera la croisade contre les Vaudois. Qui est Innocent VIII? Il ne mérite pas d'être connu comme l'autre, tant s'en faut; mais il nous intéresse de si près qu'il faudra bien en dire un mot, malgré la répugnance qu'il inspire.[1]

Jean Baptiste Cibo était parvenu au siége apostolique grâce à la vénalité de ses électeurs. Rien en lui ne le recommandait. Autant l'autre Innocent avait été puissant par le caractère, autant celui-ci était faible, violent. Les Romains saluèrent son avénement en fredonnant ce distique bien connu:

> Octo Nocens pueros genuit, totidemque puellas:
> Hunc merito poterit dicere Roma patrem.[2]

Mais si Innocent VIII n'avait pas l'âme d'acier, il avait un front d'airain. Loin d'être décontenancé, il maria ses fils à la face du monde et, à chaque noce, on faisait ripaille auprès du Saint Père. Nous renonçons à rappeler certaines scènes lubriques, à peine remarquées, du reste, à cette époque-là. En revanche, on parlait beaucoup d'un personnage mystérieux, prisonnier au Vatican. Son nom était Djem. Fuyant son frère, le sultan Bajazet II, Djem s'était jeté dans les bras du grand Prieur de l'Ordre de Malte. Le pape, flairant l'aubaine, fit un accord avec Bajazet. Je tiendrai, lui dit-il, votre frère Djem sous les verroux de S. Pierre, si vous me payez le service 40 mille ducats par an. L'accord fut conclu; ce qui n'empêcha pas Innocent de chercher encore de l'argent par d'autres moyens. La curie avait fixé un tarif pour les péchés. On pillait, tuait, ou l'on mangeait gras: cela faisait tant. Au lieu de s'amender, on payait des amendes. La chronique romaine raconte à ce sujet une vilaine anecdote. Quelqu'un, causant un jour avec le chambellan de Sa Sainteté, demanda pourquoi les pénitences n'étaient plus de rigueur. C'est que, fit le chambellan, "Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il vive et qu'il paye." On en était là. La ville sainte, en proie à l'anarchie et à tous les vices, appelait sur elle le feu du ciel. Que fit le pontife? Au lieu de vêtir le sac et la cendre, afin de le détourner, il s'érigea en censeur de l'uni-

---

[1] Il n'est pas nécessaire d'être Vaudois pour la ressentir et l'avouer. "Je suis heureux," a dit un historien catholique, "de n'avoir pas à raconter son règne." Cantù, *Eretici* etc., XIme discours.

[2] "Innocent est huit fois père, sans compter ses huit filles. En l'appelant père, Rome ne fera que lui rendre justice."

vers et se mit à faire lui la pluie de feu et de soufre. Il commença par les hérétiques et établit les plus féroces inquisiteurs: en Espagne, Torquemada; en Allemagne, Kræmer et Sprenger, qu'il munit d'une bulle spéciale pour signaler la Germanie comme étant un pays peuplé de sorciers, hommes et femmes, "qui avaient fait un pacte impie avec le diable."[1] Enfin, il prêcha la croisade contre les Turcs, et cela pendant qu'il se faisait le geôlier du sultan!... Eh bien, on ne s'étonnera pas que, pour un innocent de cette espèce, les Vaudois ne soient que des "fils d'iniquité," dignes de la géhenne papale.

Charles VIII avait succédé à Louis XI sur le trône de France, et Charles I, le Guerrier, à sa mère Jolante et à son frère Philibert, le Chasseur. Le pontife accrédita, dès l'an 1485, auprès de ces deux princes un nonce et un inquisiteur général, pour la répression des Vaudois du Piémont et du Dauphiné. Quand l'heure fut venue, il adressa au nonce la bulle qui devait donner le signal de la croisade. Elle porte la date du 5 mai 1487,[2] et commence ainsi:

"Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre fils bien-aimé Albert Catanée archidiacre de l'Eglise de Crémone, notre nonce et commissaire du Siége Apostolique pour les Seigneuries de notre cher fils le noble homme Charles, duc de Savoie, tant deçà que delà les monts, et le Viennois en Dauphiné et la ville de Sédun, y compris le diocèse et lieux circonvoisins, salut et apostolique bénédiction.

"Les souhaits de notre cœur nous portent à aviser, avec une vigilante sollicitude, aux moyens de retirer de l'abîme de l'erreur ceux pour le salut desquels le souverain Créateur de toutes choses a voulu lui-même endurer les souffrances de la nature humaine, et de poursuivre leur salut avec le secours de la grâce divine; nous à qui il a commis la charge et le gouvernement de son troupeau et qui avons à cœur le triomphe de la foi catholique sous notre règne et l'extirpation de la malice de l'hérésie d'au milieu des fidèles. Or il nous est parvenu, à notre grand déplaisir, que plusieurs fils d'iniquité, habitants de la province d'Embrun, sectateurs de cette très-pernicieuse et

---

[1] C'est la bulle *Summis desiderantes*, du 5 décembre 1484.
[2] Léger, qui reproduit cette bulle, donne par erreur la date de l'an 1477. Op. cit., IIme partie, p. 8 à 20.

abominable secte d'hommes malins appelés Pauvres de Lyon ou Vaudois, laquelle s'est malheureusement élevée depuis longtemps dans le Piémont et lieux circonvoisins,[1] et cela par le fait du Malin qui s'efforce avec une mortelle sagacité d'enlacer par d'artificieux détours et dans les ténèbres des précipices les brebis consacrées au Seigneur et de les conduire enfin à la perdition de leurs âmes, se laissant égarer, sous une certaine fausse apparence de sainteté, par leur sens réprouvé, abhorrent fortement de suivre le chemin de la vérité et, observant des pratiques superstitieuses et hérétiques, disent, font et commettent beaucoup de choses contraires à la foi orthodoxe, offensantes aux yeux de sa Majesté divine et très-dangereuses en soi au salut des âmes. Et comme notre bien-aimé fils Blaise de Mont-Royal, de l'Ordre des Prêcheurs, professeur en théologie et inquisiteur général de ces lieux, s'y fut transporté pour les induire à abjurer les susdites erreurs et professer la vraie foi de Christ et pour en extirper toutes sortes de maux, ayant été destiné dans le temps à cet effet par le maître Général du dit Ordre, et en suite par notre bien-aimé fils Dominique cardinal prêtre du titre de S. Clément, légat du Siége Apostolique en ces quartiers-là, et enfin par le pape Sixte IV d'heureuse mémoire notre prédécesseur immédiat, loin d'abandonner leurs très-méchantes et perverses erreurs, se bouchant les oreilles comme le sourd aspic et ajoutant aux maux déjà commis des maux plus grands, ils n'ont pas craint de les prêcher publiquement et d'attirer par ce moyen d'autres fidèles de Christ à ces mêmes erreurs, de vilipender les excommunications, les interdits et les autres censures de ce même inquisiteur, de renverser sa maison et d'en enlever et aliéner les biens, ainsique ceux de plusieurs autres fidèles, de tuer son serviteur, d'en venir à une guerre ouverte, de résister à leurs seigneurs temporels, de ravager leurs possessions, de les chasser avec leurs familles de leurs paroisses, de brûler ou détruire leurs maisons, de les empêcher de toucher leurs revenus et leur faire tout le mal possible, comme aussi de commettre un nombre infini d'autres iniquités pareillement exécrables et abominables."

---

[1] "Nonnulli iniquitatis filii, incolæ Provinciæ Ebredunensis, sectatores illius perniciosissimæ et abominabilis sectæ hominum malignorum Pauperum de Lugduno seu Valdensium nuncupatorum, quæ dudum in partibus Pedemontanis et aliis circumvicinis... damnabiliter insurrexit."

Cela étant, il s'agit maintenant d'aviser aux moyens d'extirper cette maudite secte d'une manière radicale et d'y consacrer toute l'énergie possible. Par conséquent le nonce est autorisé à réclamer la coopération des archevêques et à invoquer auprès du roi de France, du duc de Savoie et des seigneurs, l'appui du bras séculier, selon qu'ils le jugeront expédient, " afin de procéder à main armée contre les dits Vaudois et tous autres hérétiques, et les écraser comme des aspics venimeux," sans rien négliger, ni menaces ni promesses, pour une " si sainte et si nécessaire extermination." [1] A tous ceux qui obéiront, indulgence plénière; en outre, la permission de s'emparer des biens des hérétiques. Leurs voisins, leurs gens de service, compris les débiteurs, sont déliés de toute obligation; mais qu'ils se retirent d'auprès d'eux au plus tôt. Gare aux récalcitrants: tous, princes et roturiers, serfs et seigneurs, seront frappés d'interdit.

Tel fut le signal de la croisade. Ce que les Vaudois avaient enduré jusqu'alors de vexations sanguinaires n'avait été que "roses et fleurs," dit Léger, en comparaison de ce qui va se passer. La région menacée se partageait entre trois souverains: le roi de France, le duc de Savoie et le marquis de Saluces. On a observé qu'ils ne prirent aucune part à la croisade. Cela est faux. Ils l'autorisèrent. Quand ils se seraient bornés à laisser faire, leur attitude eût été pareille à celle du berger qui laisserait entrer le loup dans la bergerie. Mais il n'en fut même pas ainsi. Charles VIII, roi de France, s'empressa de répondre à l'appel du pontife par des ordres exprès, enjoignant aux autorités de prêter leur bras au nonce Catanée. [2] Il est vrai que ces ordres ne peuvent se rapporter qu'au district du Dauphiné; mais quand le roi de France donne l'exemple, le duc de Savoie est bien forcé de courber la tête. Charles I le Guerrier se résigna donc, un peu malgré lui. Il le dira lui-même, et il faut l'en croire. Quant au seigneur de Salu-

---

[1] " Adversus Valdenses prædictos... insurgant, eosque veluti aspides venenosos conculcent; et ad eorumdem hæreticorum tam sanctam tamque pernecessariam exterminationem et dissipationem adhibeant omnes conatus."

[2] Voici ce qu'il dit dans ses mémoires: "Simul ac Pontificis litteræ ad eum perlatæ sunt, presidibus Delphinatus mandavit, ne qua in re Alberto archidiacono ad negotium ex sententia conficiendum deessent." Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, Paris 1684, p. 277 et suiv. Le MS. cité là est à la Bibliothèque Nationale de Paris.

ces, il n'en est pas même question, et, d'ailleurs, il n'est pas le premier intéressé. Albert de Catanée n'eut qu'à entrer dans la voie qui lui était ouverte. Pendant qu'on lui recrutait quelques bandes de soldats, il gagna Pignerol et descendit au couvent de S. Laurent, de l'Ordre des Humiliés. De là, il dirigea quelques moines prêcheurs sur les vallées, afin d'inviter les Vaudois à résipiscence. Mais rien n'y fit. Voyant cela, le nonce laissa écouler le temps de grâce accordé, car, nous dit-il, tout se faisait selon la loi et avec ordre;[1] après quoi les opérations commencèrent. La stratégie du légat ne paraît pas avoir enthousiasmé les connaisseurs. On n'y comprend rien; on dirait une chasse au hasard. Au lieu de diriger ses forces sur un point donné, il les éparpille, afin de ne laisser échapper personne; mais le réseau de ses milices est si bien tendu que les mailles se rompent. La prise, en fin de compte, aurait été médiocre. Ce qui ne laisse pas que de nous surprendre un peu, c'est le silence de ses mémoires au sujet de la double attaque dirigée sur le vallon d'Angrogne. Il n'y fut peut-être pas présent; d'ailleurs, les échecs qu'y subissent ses gens ne sont pas un élément nécessaire pour sa narration, qui est essentiellement apologétique. Arrêtons-nous donc ici, avant de reprendre le fil de son sanglant pélerinage à travers la frontière.

Si nous en croyons la tradition vaudoise, qui a ses témoins, ainsi qu'on le verra, l'attaque dirigée sur le vallon d'Angrogne mérite d'être signalée entre les principales. On sait que, au sommet de ce vallon, est l'asile sacré des Vaudois, "leur dernier refuge terrestre," connu sous le nom de Pré du Tour. Protégé au nord par les crêtes nues de l'Infernet, au sud par le rempart du Vandalin, à l'occident par les collines de Sella Veglia et le mont Roux, il n'est guère accessible que du côté de l'orient; c'est-à-dire que, pour y arriver, il faut entrer par la porte. Or la porte est coupée, à gauche du torrent, dans les rochers qui la dominent comme les bastions d'une forteresse gigantesque. D'ailleurs, on y fait la garde, et quelle garde! si l'on pense que là-derrière sont abrités les vieillards, les femmes et les petits enfants. Aussi l'ennemi n'y a-t-il jamais pénétré aux temps de la persécution. Cette fois il faillit réussir pourtant, mais avant d'y arriver, il avait déjà dû subir un

[1] "Omnia enim juris ordine agebantur." *Ib.*

premier échec. Une bande de croisés venait de gravir la *costière* de S. Jean – c'est ainsi qu'on nomme les collines qui dominent cette localité, aux abords du vallon d'Angrogne. Ils espéraient forcer le passage, au village de Rocciamanéout, lorsqu'ils se virent soudain arrêtés par l'avant garde vaudoise. Bien postés, nos montagnards s'étaient munis de cuirasses et de targes faites de peaux d'animaux ou d'écorce de châtaigners, qui les préservaient contre les traits de l'ennemi. Celui-ci, fort supérieur en nombre, était contraint à tirer de bas en haut. Cependant, l'assaut fut violent, et la position parut un moment menacée. Plus d'un Vaudois tomba, mais à genoux, pour se relever avec courage et resserrer les rangs. Irrités, les assaillants reviennent à l'attaque avec plus d'acharnement. Un des chefs, suivi d'une troupe de soldats, s'avance et crie: "Les miens, les miens vont vous dépêcher."[1] Tous les regards se dirigent sur lui. "O Dieu, aide-nous," s'écrie une voix de femme: *Dio aiutaci.*[2] La tradition, qui s'est emparée de ce personnage, en fait un géant au teint basané, un nouveau Goliath à la bouche pleine de malédictions et de blasphèmes, et l'a nommé le Noir de Mondovi. Tout à coup, soit bravade, soit à cause de la chaleur, il hausse sa visière; une flèche rapide, décochée par Pierre Revel, le terrasse, et la terreur fait le reste. L'ennemi se retire en déroute; mais pour revenir bientôt à l'assaut par un autre chemin. Les Vaudois se hâtent de gagner le sommet du vallon. Les croisés remontent; ils s'échelonnent par bandes à gauche du torrent. Ayant gagné le Serre, ils disparaissent dans le bas-fond qui fait suite à cette colline et s'engagent dans le défilé de la Rochaille, aux abords du Pré du Tour. A ce moment, un épais brouillard s'abat inopinement sur eux et les enveloppe; le sentier qui serpente le long de l'Angrogne se perd dans l'obscurité. Tout à coup, des Vaudois postés en ces lieux sortent de leur retraite; les flèches sifflent à travers la nuée; des rocs roulent avec fracas des flancs de la montagne; le sol tremble. Le ciel, la terre, les habitants

[1] "I miei, i miei faranno la passada." Ce mot est rapporté par Perrin (I, 153). Il le cite sans doute d'après les mémoires de Vignaux qu'il a sous les yeux; et il ajoute: "Voulant dire que ces soldats crioyent à eux pour les mettre à mort." Cette explication nous paraît la bonne, car *passaa* s'emploie en dialecte piémontais pour signifier la mort, et comment Perrin la donnerait-il, d'ailleurs, lui qui ignore ce dialecte, s'il ne la tenait encore d'un auteur compétent?

[2] "Femmes et enfants à genoux criant dans leur langue: *O Dio, aiutaci.*" Perrin, *ibid.*

ont-ils fait ici une sainte alliance contre les redresseurs de l'hérésie? Interdits, les croisés veulent battre en retraite; mais l'étroit sentier est obstrué par les dernières troupes. Cependant, quand le courage manque, la peur reste, aveugle, irrésistible. La reculade commence; les premiers rangs sont renversés et le désordre fait plus de victimes que l'arbalète. Plusieurs, cherchant une issue par les côtés, glissent sur les rocs humides qui bordent le torrent; d'autres les suivent et s'y culbutent à l'envi. De ce nombre fut un personnage devenu fameux dans la tradition locale: savoir le capitaine Saquet de Polonghera, de la province de Coni. Il venait, dit-on, de menacer les hérétiques d'une ruine certaine. "Cestui-ci," rapporte la tradition, "estant tombé d'un rocher dans la rivière qui s'appelle l'Angrogne, fut emporté et jetté par icelle dans un gouffre large et profond qu'elle y fait entre les rochers, d'où il lui est arrivé le nom de gouffre de Saquet, lequel a toujours fait voir sa profondeur et précipice effroyable des eaux qui s'y jettent, jusqu'à ce qu'en l'an 1618, en une grande et soudaine inondation, ce gouffre fut quasi rempli des rochers que la grande furie des eaux y roula, tant y a que par l'espace de plus de cent ans le nom de ce gouffre a aidé à conserver la mémoire de cette victoire signalée envoyée du ciel à son peuple." [1]

La déroute, cette fois, fut complète, désastreuse, et ne dut pas contribuer à apaiser le courroux du nonce. A ce qu'il raconte, il n'en fut pas ainsi sur le territoire du Dauphiné, qui comprenait, on ne l'a pas oublié, la vallée de Pragelas. Catanée fit arrêter et amener en sa présence 22 Vaudois de Briançon et de Césane. Ils étaient, s'il faut l'en croire, d'entre les prin-

[1] Gilles, *op. cit.*, ch. IV. Ce sont là des souvenirs dûs à cette tradition "qui côtoie sans cesse l'histoire vaudoise," comme dit à ce sujet Hudry-Ménos. Perrin et Gilles ne s'acccordent pas dans les détails. Ainsi, Perrin fait tomber le Noir de Mondovi dans la dernière attaque par un coup de flèche qui le frappe "à la gorge," tandisque Gilles le fait périr dans le premier assaut, près de Rocciamanéout, d'un coup de flèche "au milieu des deux yeux." Si Perrin est exact, on pourrait se demander si le gouffre dit *Toumpi Ner* n'aurait pas un rapport avec le sort du Noir de Mondovi. Mais bien que Perrin ait sous les yeux les mémoires de Vignaux, il peut facilement faire erreur. Il lui manquait, pour l'interprétation, le contrôle de la tradition vivante. Gilles écrit un peu plus tard, mais sur les lieux. Le souvenir qui se rattache au gouffre où périt Saquet a été conservé jusqu'à nos jours, ou à peu près. J'observe encore, au sujet de ces capitaines, qu'il n'y en a qu'un de nommé; ils seraient originaires de la même province; ils tombent, d'après le premier narrateur, "en même temps"; l'un et l'autre, d'après le second, ont singé Goliath. Mais ces données sont loin de suffire pour admettre qu'il s'agisse, après tout, d'un seul individu que la légende aurait dédoublé.

cipaux de ces localités. Il ajoute que, non contents d'avoir frappé et couvert de blessures l'inquisiteur Veyleti, ils s'étaient rendus pénibles et redoutables à des magistrats et, en général, aux bonnes âmes qui s'étaient intéressées à leur salut. Et maintenant ne voulaient-ils pas le chasser de céans? Quand nous en aurons fini avec le nonce, pensaient-ils, on nous laissera tranquilles. En un mot, ils avaient troublé l'eau; et Catanée est là pour le témoigner et rétablir le bon ordre. Ils furent donc mis à la torture et on les força d'avouer leurs croyances. Deux d'entre eux ayant refusé de se rétracter, furent livrés au bourreau; quant aux autres, ils rentrèrent, sinon sains du moins saufs, dans le sein de l'Eglise.[1] Cela fut rapporté dans les environs; les moines prêcheurs appelèrent la population à saisir le moment propice pour obtenir grâce; plusieurs, que dis-je? tous les habitants du val Pragelas et des lieux circonvoisins en profitèrent, et leur retour à la foi fut célébré solennellement à Briançon.[2] Tous? mais non, s'il faut avouer, après cela, que ceux de Mentoules, d'Usseaux, de Fenestrelles et de plusieurs villages du val Cluson, voulant éviter pareil sort, se retirèrent sur les sommets des monts et s'y préparèrent à la résistance. Comme on allait commencer l'attaque, les Vaudois envoyèrent deux hommes pour parlementer; ils se nommaient Jean Camp et Jean Désidère. Voici ce qu'ils avaient à dire:

"Les vrais fidèles du val Cluson vous prient, révérends et magnifiques seigneurs, de ne pas vous laisser entraîner par les discours de nos ennemis à nous condamner sans connaissance de cause. Nous sommes les fidèles sujets du Roi et avons à honneur de porter le nom de chrétiens. Nos Barbes, qui sont des personnes instruites et respectables, se déclarent prêts à vous prouver plus clair que le jour, en pleine conférence, soit par l'Ancien soit par le Nouveau Testament, que nous sommes en règle, quant à nos croyances, et que nous méritons, non l'outrage, mais la louange. Car nous ne voulons pas suivre les violateurs de la loi évangélique et ceux qui s'éloignent de la tradition des Apôtres, ni obéir à leurs méchantes institutions. Nous prenons notre plaisir dans la pauvreté

---

[1] Si l'accusation portée par le nonce était vraie, on ne concevrait pas que 20 de ces prisonniers eussent été épargnés.

[2] "Omnes incolæ Pratigelati et circumvicinorum locorum... veniam petiere." *Ib.*

et l'innocence qui ont marqué l'origine et le développement de la foi orthodoxe. Nous méprisons les richesses, le luxe et la soif de dominer; tout cela ne caractérise que trop nos persécuteurs. Maintenant, vous dites qu'on a ordonné de détruire ce que vous appelez notre secte. Prenez garde que vous ne fassiez la guerre à Dieu et que vous n'attiriez sur vous sa colère, et que, croyant bien faire, vous ne vous rendiez coupable d'un grand forfait, ainsi que cela arriva à S. Paul. Nous avons mis notre confiance en Dieu, car c'est à lui que nous nous efforçons d'être agréables, plutôt qu'aux hommes. Nous ne craignons pas ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme. Sachez par conséquent que si Dieu le veut, les forces que vous avez réunies contre nous ne pourront rien."[1]

Le nonce Catanée répondit, et il n'est pas nécessaire de dire comment; on se l'imagine bien. Il prétend que sa réponse terrifia les Vaudois, à ce point qu'ils demandèrent huit jours de temps pour réfléchir, se disant prêts à faire abjuration si on les convainquait d'erreur. Aymar de la Roche, prieur de Mentoules, alla les visiter, et, avec lui, quelques prédicateurs, dans le but de toucher le cœur de ce peuple; mais ils ne furent pas reçus selon leur désir. "Nous sommes dans le vrai; c'est vous qui êtes les séducteurs," leur criait-on.[2] Ils durent s'en retourner sans rien conclure. Alors le nonce, à bout de sa légale procédure,[3] donna le signal du combat. Les Vaudois, retirés

---

[1] Ces paroles si magnifiques par leur simplicité, nous sont transmises par le chef de la croisade; elles sont indubitablement authentiques et méritent d'être citées même dans le latin du nonce:

"Regi fideles obedientesque sumus et veri Christiani dici possumus. Præsti erunt legis nostræ Magistri – Catanée dit ailleurs: "Barbas ipsi vocant" – vitæ merito et doctrina insignes, qui sive in generalibus sive synodalibus conciliis, luce clarius novi et veteris Testamenti auctoritatibus probabunt nos recte de christiana fide sentire, nec insectatione sed laude dignos esse. Quia transgressores evangelicæ legis, longeque ab Apostolorum traditione recedente sequi volumus, et eorum pravis institutionibus obedire; sed paupertate ac innocentia delectamur quibus orthodoxa fides et fundata fuit et crevit. Divitias autem et luxum ac dominandi sitim, quibus nostri persecutores inhiant, aspernamur. Nam quod vobis statutum esse dicitis legem et sectam nostram extinguere, videte ne Deo inimici sitis, neve eius iram in vos provocetis et, sub specie boni, ingens piaculum admittatis, ut Paulus quondam fecisse dicitur. Nos in Deo speramus, magisque ei quam hominibus placere studemus, nec timemus eos qui corpus occidunt, animam autem non possunt occidere. Et tamen scitote quod si Deus voluerit, nihil contra nos vires valebunt vestræ."

[2] "*Se vera sentire, illos seductores esse* vociferantes." *Ib.* Catanée ajoute qu'ils auraient même été battus. Le nonce est-il toujours bien informé, et dit-il toujours la vérité pure? Il est permis d'en douter.

[3] "Omnia prius juris ordine expertus." *Ib.*

sur des hauteurs presque inaccessibles et munis de flèches et de javelots, firent bonne résistance. Néanmoins, il en périt un assez grand nombre, surtout à la défense de la grotte de Mont-Fraisse. Quinze hérétiques d'entre les principaux furent envoyés au supplice. Le lendemain, les croisés assaillirent un autre asile plus escarpé et redoutable, au dessus de la roche de Roderie. Ils réunirent, pour cet assaut, toutes leurs forces. Mais les Vaudois étaient protégés par la nature même des lieux, et les soldats durent reculer devant une avalanche de pierres. Plusieurs furent tués; un grand nombre meurtris, ensuite précipités en bas des rochers. On combattit depuis le point du jour jusqu'au soir, avec beaucoup d'acharnement.[1] Mais ici les persécutés ont affaire à quelqu'un de plus entendu que le Noir de Mondovi et le capitaine Saquet. Le roi Charles VIII avait mandé son lieutenant Hugues de la Palu, lequel, assisté par le conseiller Jean Ribot, allait rondement en besogne. Déjà le lendemain, les croisés remontaient à l'assaut avec des machines de guerre, et les Vaudois durent se rendre. "Prosternés en terre," dit Catanée, "ils promirent d'abjurer, si on leur faisait grâce. La paix leur fut accordée et, sur l'ordre du nonce, toute cette multitude prit le chemin de Mentoules. Là, après la célébration solennelle du rite ordinaire, laissant leur vieux levain et ayant été faits une nouvelle pâte, selon la parole de l'Apôtre, ils rentrèrent dans l'unité catholique."[2]

Ensuite le nonce Catanée passa le Mont-Genèvre et se rendit à Embrun, dans le but de diriger la croisade sur les vallées de Louise et Freyssinières. Il y rappela les menaces et les promesses contenues dans la bulle du pape et réchauffa par sa parole brûlante le zèle des fidèles accourus à lui de plusieurs localités du Dauphiné. Après ce prélude, Hugues de la Palu se lève et, à la tête de son armée, se jette d'abord dans le vallon étroit de Freyssinières. A la vue des soldats, les habi-

---

[1] "Hæretici natura loci tuti, per prona montium ingentia saxa devoluentes, Christianos repulerunt, ac nonnullis cæsis, multis vero vulneratis, ex rupe dejecerunt. Pugnatum tamen est summo mane usque ad vesperam magna contentione animorum." *Ib.*

[2] "Nova conspersio facti, unitati Catholicorum sunt restituti." *Ib.* Muston n'ajoute à ce fait aucune importance et, pour ce, Manuel de S. Giovanni le gourmande assez rudement, comme on peut voir dans ses *Memorie Storiche di Dronero e della valle di Maira*, 1868, parte II, p. 40, n. 2.

tants gagnent les hauteurs et se concentrent sur quatre points différents, surtout sur le roc dit de l'Eglise. Hugues, prenant un chemin de traverse, atteint ces derniers, les force de se rendre et voit bientôt les autres imiter leur exemple. Presque tous descendirent pour faire acte de soumission. " Vous vouiez la grâce: venez me la demander à Embrun," leur répondit le nonce, qui a tout l'air de se rengorger en écrivant cela.[1] Ils y allèrent. Combien étaient-ils? On ne le dit pas.

Restait le Val Louise. Ici la rage des croisés va se donner plus libre carrière, car rien ne les irrite comme le souci que les persécutés ont de leur vie et de leur foi. Ceux-ci se retirèrent pour la plupart dans une grotte qui doit à cette croisade presque toute sa célébrité. Elle est dans les flancs du Pelvoux, le Viso des Briançonnais. Presque à mi-hauteur de cette montagne s'ouvre un couloir étroit, qui y conduit. On nomme cette grotte Aigue Fraide, à cause de la source qui y jaillit sous les glaciers. Au devant de l'ouverture est une plate-forme qui s'avance sur une saillie du mont, d'où le regard domine les ravins environnants. Pour y arriver, il n'y a qu'un horrible sentier suspendu sur des précipices. Là est l'asile où les Vaudois attendent leurs persécuteurs. Ils y avaient des vivres pour deux ans, dit le nonce qui se trouva présent à l'assaut. D'abord, on leur envoya des messagers pour les sommer de faire acte d'obéissance. Ce fut en vain. Voyez, mesurez la hauteur de ces rochers, répondirent-ils, et allez dire à celui qui vous a envoyés que nous sommes résolus à mourir, s'il le faut, pour notre foi.[2] Catanée harangua les dévotes milices et l'assaut fut livré. Mais les pierres commencèrent à rouler, et il fallut renoncer à gagner la plate-forme par une ascension directe. La nuit venue, Hugues de la Palu médita un stratagème, et il voulut l'essayer dès le lendemain. C'était un Dimanche. Il dirigea une troupe de jeunes gens de façon qu'ils arrivèrent à escalader la cime, par derrière et sans être aperçus. De là, ils se dévalèrent l'un après l'autre, au moyen de cordes, sur un roc qui dominait l'entrée de la grotte, tandisque les Vaudois ne les pouvaient voir, ni

---

[1] " De montibus descendentibus Archidiaconi misericordiæ se submiserint: cujus jussu ad veniam petendam misericordiamque consequendam Ebredunum petiere." *Ib.* Chorier, *Hist. du Dauphiné*, t. II, p. 502, dit la même chose.

[2] " Archidiaconi nuntiis rupis altitudinem metiri jussis se inexpugnabiles esse, et pro secta sua mori decrevisse respondissent." *Ib.*

même soupçonner, absorbés qu'ils étaient par l'attaque renouvelée dans le but de les distraire.[1] Le moment venu, on se rua en même temps, d'en haut et d'en bas, contre les assiégés, qui, cette fois, surpris et déconcertés, furent vaincus. L'effroi fut si extrême, que plus de nonante se précipitèrent du rocher. Et les autres? Ils furent grâciés, écrit le nonce.[2] La tradition dit autre chose. Elle dit que les soldats entassèrent à l'ouverture de la caverne une pile de bois vert, y mirent le feu, et transformèrent cet asile en une tombe.[3] Quand on y entra, on aurait trouvé 3000 victimes, parmi lesquelles 400 enfants morts ou dans leurs berceaux ou dans les bras de leurs mères.[4] Selon une autre version, qui exagère dans un autre sens, il ne s'agirait que "de trente familles seulement, composées totalement de 70 personnes, tant hommes et femmes qu'enfants."[5] Mais, dirons-nous à notre tour, "si les Vaudois eussent été si peu nombreux, il n'aurait pas été nécessaire d'envoyer contre eux le lieutenant du gouverneur de la province, avec une petite armée."[6]

La ville d'Embrun vit arriver aussi les pauvres habitants du val d'Argentière, en quête de pardon. Les biens des hérétiques furent généralement confisqués, surtout dans le val Louise, que l'on visa à repeupler de catholiques. "Jamais depuis lors," dit Muston, "l'Eglise Vaudoise ne s'est relevée dans ces vallons."[7] En quittant ces lieux désolés, le nonce laissa à un moine franciscain, nommé François Ploireri, le soin de parachever sa mission. Notre inquisiteur se mit incontinent à l'œuvre. Il cita à Embrun les Vaudois non rentrés encore dans l'Eglise, ou relaps; il leur fit maint procès et les condamna, assisté d'un conseiller du parlement du Dauphiné nommé Pons, afin que son

---

[1] "Super parvula quadam rupe, quæ tumulo Valdensium imminebat, vicissim se magno discrimine dimisere. Quod Valdenses qui... aliquibus semper levibus præliis inferius tentabantur, et ad eos repellendos intenti erant, non animadverterunt." *Ib.* Si Muston avait remarqué ce détail, il n'aurait pas dit que "rien n'était plus simple et plus naturel que de couper les cordes par lesquelles *ils voyaient* descendre leurs ennemis." *Op. cit.*, I, 64.

[2] "Cæteris venia concessa est." *Ib.* "Ipsi vero," répète un autre inquisiteur, "tunc quasi omnes... ad gratiam benigne recepti fuerunt." *Scriptum Inquisitoris*, MS. de Cambridge.

[3] Catanée est plus dans le vrai qu'il ne pense lorsque pour signifier la grotte il emploie le mot *tumulus*.

[4] C'est la version de Perrin, qui est suivi par Chorier et Muston.

[5] Ecrit anonyme cité dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale*, t. I, Grenoble 1846, pp. 455.

[6] *Bulletin* etc., *ibid.*

[7] *Op. cit.*, I, 65.

jugement fût sans appel. La sentence générale une fois prononcée, on l'afficha à la porte, "et au bas d'icelle y avoit 32 articles de la croyance des dits Vaudois." [1]

Encore un trait pour clore le récit de cette croisade. Nous le devons encore à la tradition, recueillie par Gilles. Un bataillon, fort de 700 hommes, gravissant le col d'Abriès, arriva plus ou moins à l'improviste sur les hauteurs de la vallée de S. Martin et s'abattit sur le village de Pommiers, dans la commune de Prali. [2] On l'avait aperçu à temps. Pendant que les croisés se dispersaient pour marauder, les Pralins fondirent sur eux et, sauf le porte-enseigne, tous furent tués, dit Gilles, ou mis en fuite, ajoute Muston. Cet officier s'était caché durant l'action dans un ravin, sous la neige. Le froid et la faim l'en firent sortir, et il fut épargné. "Un peu refroidis," nos Pralins "le laissèrent aller en santé porter la nouvelle de la totale deffaite de ses compagnons." [3]

Ainsi finit la croisade. La date n'est pas fixée encore. Suivant nos historiens, elle aurait eu lieu l'an 1488. [4] Ne font-ils pas erreur? Nous le soupçonnons un peu, car cette date ne s'accorde pas bien avec les circonstances de l'événement. On sait, en effet, que la bulle d'Innocent VIII, proclamée d'abord à Rome le 5 mai 1487, la troisième année de son pontificat, fut répétée moins de deux mois après, le 26 juin, "au couvent de S. Laurent, hors des murs de Pignerol." [5] La saison est propice pour son exécution, et rien n'indique un délai. Donc, l'année de la croisade serait probablement l'an 1487. [6]

Reprenons maintenant notre récit.

Charles I, duc de Savoie, n'avait pas été indifférent aux vi-

---

[1] Perrin, *op. cit.* I, 131.

[2] Monastier (I, 180) fait monter les soldats de Bobi et les croit "détachés de l'armée papiste qui occupait la vallée de Luserne." Il ne suit pas la version de Gilles, à laquelle Muston nous ramène.

[3] Gilles, *l. c.* La date de cette incursion ne saurait être précisée.

[4] Voir Perrin (I, 129, 152), Gilles (I, 39), Monastier (I, 176, 186), Muston (I, 61). Léger, qui n'assigne pas de date, amène le lecteur à la fixer plus exactement.

[5] Léger, II, 20. Innocent VIII était monté sur le siége pontifical le 24 août 1484. Léger imprime, il est vrai, 1477 au lieu de 1487, mais c'est un *lapsus* qu'il corrige lui-même dans les lignes qui précèdent la bulle. Voir *ibid.*, p. 7 et 8.

[6] Un décret rendu par Charles VIII le 4 mars 1488 et reproduit ci-après à p. 169, semble confirmer notre opinion. Jean Rabot, dans la *Généalogie de la maison de Rabot*, publié par Jules Chevalier (Valence 1886), assigne à la croisade la date de l'an 1489. Mais Jean Rabot écrit environ deux siècles après l'événement, savoir en 1676.

cissitudes de ses sujets des Vallées.[1] Leurs maux l'avaient touché, et leur courage aussi. Il délégua un évêque chargé de conférer avec eux et de les rassurer sur ses véritables sentiments à leur égard. Le prélat monta à Angrogne et fut entendu au village de Prassuit. On y arrêta que les Vaudois enverraient au duc une députation composée de douze de leurs principaux, pour lui faire hommage. Charles les attendait à son château de Pignerol. Quelles sottes histoires n'avait-il pas dû entendre sur le compte des hérétiques! Mais, ce qu'on lui avait raconté paraissait avoir aiguisé sa curiosité. Voici les députés. Le duc les accueille avec cette fine débonnaireté qui est dans le sang de la maison de Savoie, et que son jeune âge – il avait alors vingt ans – ne rendait que plus charmante. Il s'excusa, disent les uns, d'avoir toléré une guerre si cruelle; selon d'autres, "il pardonna moyennant une somme de deniers pour les frais d'icelle."[2] Deux versions assez différentes, mais qui ne s'excluent pas, après tout. Quoi qu'il en soit, la paix fut rétablie, et les Vaudois purent se convaincre que sans l'ingérence cléricale, ils auraient pu goûter un peu de liberté. L'audience finit par une causerie familière. On parla des enfants. Le duc, qui revenait à peine des contes de nourrice qu'il avait ouï raconter, demanda en souriant: Est-ce vrai que vos enfants naissent avec la gorge noire, quatre rangées de dents velues et un œil au milieu du front? On lui en présenta, et ils se chargèrent de la réponse. Le duc rougit d'avoir été crédule et s'indigna contre les médisants.

— Voilà ce que raconte la nourrice tradition; y croyez-vous?

— Pourquoi n'y croirais-je pas, quand le fanatisme débite, encore de nos jours, tant de folies ridicules? Ce trait est certainement vrai au fond; autrement on ne se l'expliquerait pas.

Mais le résultat le plus net de la conférence de Pignerol, ce fut la paix, une paix durable qui ne fut plus interrompue, dans les

---

[1] Selon Perrin et Gilles, il s'agirait de Philippe de Savoie. Comment expliquer ce *quiproquo?* Oncle maternel du roi Charles VIII, Philippe aurait été alors "gouverneur du Dauphiné," d'après la *Généalogie* etc. citée ci-devant. Or le Dauphiné comprenait le val Pragelas. Plus tard, en 1496, il monta sur le trône ducal, après la mort de Charles II. Il mourut l'an 1497. Monastier vise à corriger Perrin et Gilles, mais il fait erreur à son tour, car il prétend qu'il s'agit de Charles II. Ce prince naquit le 24 juin 1489, donc un peu tard pour recevoir la députation, et il mourut enfant, le 6 avril 1496. Voir Cibrario *Storia della Monarchia*, au *Specchio cronologico.*

[2] Gilles, *l. c.*

vallées sujettes à la maison de Savoie, jusqu'après la Réforme. En retournant dans leurs foyers, le cœur allégé et joyeux, nos députés firent, au sujet de leur prince, des commentaires que l'on devine et qui se reflètent sans doute dans ceux de nos écrivains. "Dieu a touché le cœur du prince," disaient les uns; "Dieu soit loué," ajoutaient les autres, "notre jeune duc est revenu à l'humeur débonnaire de sa race."[1] On jubila aux Vallées; on alluma des feux sur les cimes, en signe de fête. Mais un deuil mystérieux, inattendu, éteignit bientôt la joie dans les cœurs. Qui l'aurait jamais prévu? Le jeune duc était mort, à Pignerol même, le 13 mars 1490. Est-il vrai qu'il fut empoisonné? On le soupçonna,[2] mais nous n'en savons rien. Ce qui est certain, c'est que le soupçon ne tomba pas sur les Vaudois, et que personne ne mena deuil plus sincèrement qu'eux pour cette mort, qui, d'ailleurs, menaça de leur être fatale, car elle eut pour effet de remettre le pouvoir entre les mains d'une régente. Une autre mort advint seulement deux années plus tard; mais elle ne fut pas regrettée: ce fut celle de l'auteur de la croisade. Innocent VIII venait de recevoir du sultan un singulier cadeau. C'était la relique de la lance qui avait percé le côté de Jésus. Il s'en réjouit si fort qu'il ordonna que l'on sortît processionnellement à la rencontre des messagers de Bajazet, afin de la recevoir et de l'installer en grande pompe. Voilà un symbole qui aurait dû lui dire quelquechose; mais il n'y vit que le profit de la boutique romaine. Comme il allait mourir, un médecin juif lui suggéra, comme dernier remède, de s'abreuver de sang humain. On amena trois jeunes garçons, apparemment sans mères; ils se laissèrent ouvrir les veines pour de l'argent que d'autres mains ramassaient. Mais le sang innocent ne fit rien au pontife, qui en avait déjà trop bu. Il descendit au tombeau le 25 juillet 1492.

Cependant la paix accordée par le duc de Savoie n'avait pas arrêté tous les effets de la croisade. Elle laissa en Piémont une porte ouverte aux vexations de la procédure inquisitoriale, régulière et occulte. Mais au moins la réaction cléricale y avait subi un échec. En Dauphiné, on enviait le sort des sujets de la maison de Savoie, et ce n'était pas sans raison. Il arriva après

[1] Gilles et Hudry-Ménos, *l. c.*
[2] "Con sospetto di veleno," dit Cibrario, *Specchio cronol.*, *l. c.*

la croisade ce qui advenait toujours après la guerre en ces temps de barbarie: les vautours et les corbeaux s'abattirent sur la proie. Les vautours furent représentés par le fisc royal. Le décret suivant le prouve. Il fut rendu le 4 mars 1488.

"Charles.... reçue avons humble supplication de nos amés et féaux conseillers Hugues de la Palu, seigneur de Varas, lieutenant gouverneur de notre pays du Dauphiné, maître Pons, conseiller en notre cour de Parlement à Grenoble, et Charles Baron, notre conseiller et maître d'hôtel, contenant que, par nos autres lettres patentes données à Angers au mois de juing passé, nous les avons commis et députés pour prendre, saisir et mettre en notre main tous les biens et choses quelconques d'aucuns habitants d'icelui pays du Dauphiné, appelés les Vaudois, lesquels, par sentence de notre chier et bien aimé maître Albert de Cappitaneys, docteur en chacun droit, à ce commis par notre Saint-Père le pape, avaient été déclarés à nous confisqués et appartenir à cause des mauvaises sectes et hérésies qu'ils avaient par ci-devant tenues et tenaient contre la sainte foi catholique." [1]

Une autre part des biens confisqués était échue à Jean Baile, archevêque d'Embrun. Elle fut encore accrue, jour après jour, grâce aux confiscations nouvelles. A l'arrivée de son successeur Rostain, en 1497, le patrimoine de l'archevêché était bien arrondi. Ce dernier le vérifia, papiers en mains; il constata aussi que des gens de Freyssinières étaient encore sous le poids de l'excommunication. Donc, se dit-il, je n'irai pas visiter leur vallée maudite. Un jour, ayant rencontré certain Fazy Gay de Freyssinières, celui-ci l'aborda:

— On vous attend là-haut, monseigneur. Ne monterez-vous pas nous voir?

— Nenni.

— Pourquoi, je vous prie?

— L'excommunication qui vous a frappés n'a pas été levée.

— Pardonnez, monseigneur; il y a longtemps que nous en

---

[1] *Bullettin de l'Acad. Delphinale, l. c.*, p. 454. A la page suivante est inséré un extrait de manuscrit communiqué par le maire de Vallouise, d'après lequel la croisade aurait eu lieu, comme le décret royal le fait déjà supposer, l'an 1487. Il est vrai que l'écriture de ce manuscrit, dont on ignore l'auteur, n'est pas contemporaine de l'événement.

sommes quittes. Vous oubliez donc que nous avons eu l'absolution, par décret du roi Louis XI.

— Chansons que tout cela. Vous êtes sous condamnation de par le pontife: *authoritate pontificis romani.* C'est clair, il me semble.

— En sorte que nous serons privés de votre visite.

— Aussi longtemps que vous n'avez pas fait la paix avec le pape, vous ne me verrez pas en Freyssinières.

— Mais alors, à quoi servit notre promesse de vivre en bons catholiques?

— Je n'y puis rien, vous dis-je... C'est-à-dire, je veux bien vous envoyer maître Jean Colombi; il vérifiera ce qui en est. D'autre part, je vais écrire à Rome.

On apprit ensuite que le pape ne répondait pas. Alexandre VI avait besogne ailleurs. C'est précisément alors qu'il attisait le feu qui brûla Savonarole. Sur ces entrefaites, Charles VIII étant mort, Rostain partit pour assister au sacre de Louis XII, et nos gens de Freyssinières envoyèrent leurs délégués au nouveau roi, les chargeant de lui présenter leur éternelle requête. Il s'agissait toujours de recouvrer leurs biens retenus par l'archevêque. Le roi s'en rapporta à son chancelier, qui interrogea Rostain. Celui-ci, haussant les épaules: "Que vous dirai-je? fit-il; ce n'est pas mon affaire. Les biens qu'on réclame ont été confisqués avant mon installation. Il y a à Paris des membres du parlement de Grenoble, le conseiller Rabot entr'autres. Demandez-leur, ils vous informeront." Les députés vaudois furent entendus à leur tour; ils insistèrent. "Nous demandons que le décret de Louis XI, de bienheureuse mémoire, soit observé. Pensez que nos meilleurs biens sont annexés au patrimoine de l'archevêché. Toutes nos réclamations ont été vaines. Après que le roi a prononcé, on nous renvoie au pape, au préjudice de sa légitime autorité!"

Là-dessus le conseil royal décida une enquête. Les commissaires délégués à cet effet arrivèrent à Embrun le 4 juillet 1501. Rostain fut admis, par déférence, à y prendre part. Mais il fut bientôt de fort mauvaise humeur, parceque les officiers royaux refusaient, par délicatesse, ses civilités intéressées; et il le montra bien, d'abord, en leur marchandant le droit de voir les pièces des procès; ensuite, en maugréant tout le temps de l'en-

quête; enfin, en répandant de fâcheux rapports sur leur procédure. Ce qui aigrit surtout le prélat, ce fut que les commissaires octroyassent aux Vaudois sentence d'absolution quant à la contumace, bien qu'avec réserve.[1] Pour le coup il protesta et commença à dire que ses collègues laissaient voir trop clairement par leurs propos qu'ils avaient pris cause pour les hérétiques.

— Nous voulons être justes avant tout. Si nos propos sont coupables, dénoncez-les, monseigneur.

— Eh bien, monsieur d'Orléans, puisque vous m'y invitez, je vous dirai qu'il m'a été pénible d'apprendre ce que vous avez dit à l'hôtellerie de l'Ange.

— Quoi donc?

— Oh! ce que vous avez dit là dépasse tout ce que j'avais pu craindre, et la douleur que j'en ressens est si profonde que je me demande encore si le mot qu'on vous attribue est bien authentique.

— Quel est ce mot, s'il vous plaît?

— Vous auriez dit, à ce que l'on assure: "Je souhaiterais, moi, d'être aussi bon chrétien que le pire de Freyssinières."

— Et cela vous désole?

— Il me semble qu'il y a de quoi.

Mais les malins disaient que ce qui désolait l'archevêque, c'était surtout la crainte d'avoir à rendre aux Vaudois les belles vignes de S. Clément, S. Crespin et Chanteloube, et les possessions de Chasteau Roux.[2]

Sur le rapport des commissaires, Louis XII rendit l'édit suivant:

"Loys par la grâce de Dieu roy de France etc.

"Parcequ'il nous est venu à notice que les habitans de la Freyssinière ont souffert des grands maux et vexations, peines et travaux, désirans leur subvenir et qu'ils soyent restitués en leurs biens, meubles et immeubles, commandons par ces présentes à tous ceux qui détiennent les dits biens: Qu'incontinent et sans delay ils se désistent et départent des dits biens, et les rendent et restituent ausdits supplians ou à leurs procureurs,

---

[1] "Sine prejudicio causæ principalis et juri cuicunque acquisiti."

[2] Perrin I, 137 à 144.

pour eux chacun en son endroit. Et en cas d'oppositions, refus ou delay, nous ayant esgard à leur pauvreté et misère, où ils ont esté longuement et sont encor détenus, sans pouvoir avoir justice, desirans de tout nostre cœur icelle leur estre administrée, en voulons cognoistre en propre personne etc.

"Donné à Lyon le 12 d'octobre 1501." [1]

Après ce nouvel édit, que restait-il à faire, sinon à obéir? L'archevêque ne l'entend pas ainsi. Il distingue. Je ne dois pas mes biens aux habitants de Freyssinières, dit-il; je les tiens de mon prédécesseur. Après cela, voyez s'il est malin! Je veux bien, ajoute-t-il, me ranger à l'ordre de Sa Majesté; rendons les biens confisqués aux Vaudois; je n'attends qu'une chose, savoir que les seigneurs delphinaux me donnent l'exemple. On n'a pas oublié que ces derniers, comme représentants du pouvoir civil, avaient eu leur bonne part. Or, sur ce point, seigneurs et prélats se sont toujours entendus, comme larrons en foire. Plus d'un personnage fut cité par devant le roi. Ils s'excusèrent sans trop de façon, et n'allèrent-ils pas jusqu'à dire que, pour procéder à la réparation désirée, il leur fallait, comme à l'archevêque, l'absolution du pape? Tant il est vrai que l'avarice a des racines profondes. Est-il admissible, après cela, que la bulle papale aurait été obtenue, sinon directement, par un de ses dignitaires en mission à la cour de France? On l'affirme, et nous ne sommes pas loin d'en convenir.[2] En ce cas, il faut avouer que, en désespoir de cause, nos Vaudois ont trouvé un protecteur inespéré, dont la faveur est, du reste, plus vénale qu'efficace. Vénale, car il s'agit du pape qui inspira ce distique bien connu:

> Vendit Alexander cruces, altaria, Christum.
> Emerat ille prius, vendere jure potest; [3]

inefficace, parceque l'archevêque Rostain se moqua de la bulle et ne la considéra pas comme obligatoire. Pour qu'elle le soit,

---

[1] *Ibid.*, p. 145.

[2] Perrin se borne à rapporter que les Vaudois obtinrent une bulle, voire même une double bulle apostolique, et cela par l'entremise du cardinal George de S. Sixt alors en France (I, 147). Muston ajoute, mais sans le prouver, que la bulle fut rendue par César Borgia, qui venait de recevoir du roi de France, "avec le titre de Duc de Valentinois, la partie du Dauphiné dans laquelle se trouvait précisément comprise la vallée de Freyssinière" (I, 76). Nous nous en tenons à la version de Perrin.

[3] "Alexandre vend croix, autels, Christ. Il en a bien le droit, puisqu'il les avait auparavant achetés."

répondait-il, il faut qu'elle procède directement du S. Père. En somme, nous apprenons ici que rien ne vaut contre l'avarice, surtout contre celle des prêtres; et que nos "Pauvres de Lyon" auraient perdu moins de temps, et peut-être moins de leur crédit, à réclamer contre elle, s'ils n'avaient pas perdu de vue l'idéal de Valdo.

Notre récit ne nous a pas amenés jusqu'ici à nous arrêter dans la vallée du Pô, où nous savons néanmoins que les Vaudois s'étaient dès longtemps introduits, soit de France, soit de la vallée limitrophe de Luserne. Avait-elle échappé à la tempête de la croisade? On est tenté de le croire. Albert de Catanée ne paraît pas s'y être rendu, si l'on en juge d'après ses mémoires; aucun fait connu n'y trahit la présence de sa soldatesque, pourtant si fanatique. [1] Que devons-nous en conclure, sinon que les Vaudois ne s'y étaient pas encore assez groupés pour attirer sur eux l'attention générale? A moins qu'on ne préfère croire que, durant l'orage de la croisade, il n'a pas été nécessaire que les foudres romaines tombassent sur eux pour les réduire au silence, et que la petite grêle inquisitoriale peut avoir suffi. Après la croisade, les réchappés du val Luserne, et particulièrement des localités de Bobi et de Rora, auraient contribué à grossir leur nombre, mais aussi le danger qui les menace. Quoi qu'il en soit, la persécution est maintenant sur le point de s'abattre sur eux, et nous la devons raconter. Mais, afin que notre récit ne soit pas trop incomplet, reprenons-en le fil de plus haut.

On se souvient que la vallée du Pô avait reçu des réfugiés de France après la fameuse croisade contre les Albigeois. Ils y étaient parvenus, du moins en partie, par les sentiers plus ou moins battus des environs du Viso. Du reste, toute la frontière jusqu'aux Alpes maritimes fut traversée par le courant de l'émigration; divers points du territoire compris aujourd'hui dans la province de Coni furent atteints, et à plusieurs reprises. Cette ville vit se multiplier les hérétiques, soit dans

[1] Ricotti, qui n'est pas un écrivain fantasque, se permet de débiter sur ce point ce qu'aucune des sources par lui indiquées ne l'autorise à avancer, savoir que les croisés auraient été battus dans la vallée du Pô comme ailleurs. Voir sa *St. della Mon. piem.*, l. III, ch. III, et cf. avec Manuel de S. Giovanni, *Mem. St. di Dronero*, p. 40. Gilles (ch. IV) et Léger (II, 26) disent à peine un mot sur la croisade dans cette vallée; mais c'est une mention en l'air, dont on ne peut rien inférer.

ses murs, soit dans les environs, jusqu'à Dronero, Busca, Savigliano, Saluces, en haut vers la frontière des Alpes, de la vallée du Pô à celle de Maira et au col de Tende. Néanmoins, c'est plus loin, dans les villes libres de la Lombardie, que se déversa en définitive le flot de l'émigration; Coni ne fut guère pour les Albigeois qu'une ville de passage.[1] Au XVme siècle, l'hérésie était loin d'y avoir disparu. En 1417 l'Inquisition demande qu'on lui accorde libre entrée et main forte, car elle aurait appris de bonne source que, en plus d'une localité, les hérétiques abondent, et que même ils jouissent d'assez de faveur pour oser tenir des réunions, enseigner leurs doctrines, au moyen desquelles ils déchirent à belles dents le sein de la mère Eglise et précipitent les âmes dans l'abîme de perdition.[2] On a douté que l'Inquisition ait obtenu, pour lors, l'appui désiré.[3] Trente ans plus tard, son action n'est que trop manifeste. C'était au temps du duc Louis de Savoie.[4] Une chronique locale raconte que, l'an 1445, un incendie ayant éclaté dans une des rues de Coni, une trentaine de maisons furent détruites, et que cet accident parut annoncer les flammes vengeresses de la foi catholique. Le zèle des moines aidant, le présage se réalisa. Vingt-deux habitants du village de Bernezzo furent cités à Coni, et brûlés. De qui s'agit-il? La chronique est ambiguë. "Ils professent, dit-elle, l'hérésie des Pauvres de Lyon que les uns appellent Gazares et d'autres Vaudois."[5] Mais c'est dans le domaine du marquis de Saluces que les hérétiques réussirent à s'établir. Selon l'opinion de plus d'un écrivain, les Cathares auraient eu à Bagnolo un de leurs centres plus renommés,[6] et des Vaudois ont pu s'y mêler. Ce-

---

[1] Le baron Manuel de S. Giovanni se figure que cela n'est pas prouvé. *Mem. St. di Dromero,* p. 39 et suiv. Nous le renvoyons à Molinier, *op. cit.*, ch. VI, où il est question du Registre de l'Inquisition de Toulouse. Voir surtout le voyage du cathare Fournier. Il y a là des données concluantes, qui justifient, sur ce point, l'opiuion de Ricotti, non les négations de son critique.

[2] " In nonnullis partibus dicti marchionatus Salutiarum sunt multi heretici." Lettre des moines inquisiteurs d'Asti et de Turin en date du 8 mai 1417, au régent Valérien de Saluces. Muletti, *Memorie storico-diplomatiche appartenenti alla città ed ai marchesi di Saluzzo,* 1831, V, 6.

[3] Muletti, *op. cit.*, VI, 28.

[4] An. 1440-1465. Le marquisat de Saluces remontait presque au temps d'Adélaïde de Suse et dépendait encore de la maison de Savoie.

[5] Rorengo, *op. cit.*, p. 18. Cf. Fr. Arcangelo di Salto, *Idea di religioso serafico rappresentata nella vita del B. Angelo di Chivasso,* 1664, p. 103.

[6] Telle est la thèse de Manuel de S. Giovanni, *Un Episodio* etc., p. 17 à 21.

pendant ces derniers tendent à se concentrer plus à l'occident, vers les sources du Pô, dans les villages de Pravillelm, Biolet et Bietonet, malgré l'Inquisition qui vise à les détruire.

C'était en 1509, au mois de novembre.[1] Marguerite de Foix, veuve depuis cinq ans du marquis Louis II de Saluces, jeune encore, mais morose et bigotte,[2] "était libre de son pouvoir, mais esclave de son confesseur."[3] Son zèle alarma-t-il les petits seigneurs de Paesane? Il n'y a guère à en douter, et cela expliquerait le conflit de juridiction que nous voyons surgir entre la marquise et ses vassaux. Jaloux de leur droit, ceux-ci prétendaient gérer l'inquisition de l'hérésie de concert avec l'évêque et les moines, sans la participation de la princesse. Que fit Marguerite? Elle acheta les droits des moines et de l'évêque, sans renoncer aux siens, et signifia à ses feudataires qu'elle les délivrait de tout souci quant aux frais nécessaires, y compris le bois pour les bûchers.[4] Là-dessus, le moine Angelo Ricciardino, dominicain, inquisiteur à Saluces, se rendit à Paesane et fit annoncer sur la place que les habitants de Pravillelm, Biolet et Bietonet et du Serre de Momian, eussent à descendre vers lui et faire pénitence. Personne ne descendit. Sur ces entrefaites, on arrêta un inconnu du bourg de Saint-Front, nommé Pierre Faro Julien.[5]

— Dis-moi tout ce que tu sais sur le compte des Vaudois de ton village, lui dit l'inquisiteur; tu sauveras ta vie et tes biens, je te le promets.

— Eh bien, je vous le dirai, moi: ils sont tous hérétiques, du premier au dernier.

---

[1] Gilles fait commencer la persécution de Marguerite de Foix l'an 1500, et Muston l'an 1499. Je n'en découvre pas la raison. Muletti, dont Muston rappelle le témoignage, dit expressément: "Le persecuzioni contro i Valdesi della valle del Po ebbero principio fin dal novembre dell' anno 1509, come imparo dal manoscritto che attentamente io svolgo." *Op. cit.*, VI, 381. Du reste, Muston s'écarte ici plus d'une fois des sources qu'il allègue, et d'autres l'ont remarqué avant nous. V. Manuel de S. Giovanni, *Mem. di Dronero*, p. 40–42, note 2.

[2] "Iuvenis delicata, tota tristis ac languens." Muletti, V, 329. "Madama nostra era tuta del papa, et madama mandava ogni anno a dito papa (Jules II) una trantena de botalli de vino de Pagno et del Chastellaro, perchè el bon vin gli piasia." *Ibid.* VI, 388.

[3] Muston, I, 255.

[4] "Furono liberati d' ogni spesa di commissarii, di fanti e perfino *de lo borelo et de lo facinero.*" Muletti. VI, 381.

[5] "Uomo per assai vici che in lui regnaveno infamissimo," dit le MS. de Giov. Andrea del Castellaro, cité par Muletti, *ibid.* p. 382. Ce manuscrit nous intéresse d'autant plus qu'il est dû à la plume du "consignore" de Paesane et de Castelar.

L'inquisiteur ne désirait pas autre chose. On interrogea un second témoin: même confession, sur tous les autres villages environnants. Sur ce, le 25 novembre, fête de S. Catherine, le moine envoya des sbires, avec l'ordre d'arrêter dans l'église, à l'heure de la messe, les principaux hérétiques de Pravillelm et d'Oncino. On en put saisir deux seulement, nommés François Maria et Balangier Lanfrè.

— Etes-vous Vaudois?

— Nous le sommes.[1]

A cette nouvelle, la marquise fit partir deux cents soldats, chargés de prêter main forte au moine Ricciardino. Celui-ci les dirigea sur les villages de Pravillelm, Bietonet et Oncino. Allez, leur dit-il, amenez-moi tous ces hérétiques. Avertis à temps, la plupart s'enfuirent à Barge avec leur bétail; mais d'autres furent pris et jetés en prison, et l'on pilla les demeures abandonnées. Le procès commença, non sans le secours de la torture, et le 24 mars 1510 Jacques Mainero, Antoine Lanfré, François, Luchino et Guillaume Maria, furent condamnés à être brûlés dès le lendemain. On avait choisi ce jour-là pour le supplice, à cause de sa solennité, car c'était à la fois la fête de l'Annonciation et le Dimanche des Rameaux; et il devait avoir lieu à Croès, sur le territoire de Paesane, dans un pré vis-à-vis de la maison du dit Mainero. Le bûcher était là, attendant ses cinq victimes; mais la neige et la pluie tombèrent en si grande quantité, que l'exécution dut être remise au lundi. La nuit venue, nos prisonniers forcent les grilles de leur fenêtre, s'échappent à grand' peine, en traînant leurs fers jusqu'à Bosco Piano. Là, un ami leur vint en aide; ils brisèrent leurs chaînes et, prenant la clé des champs, ils arrivèrent sains et saufs à Barge. Mais, après cela, se figure-t-on la rage de l'inquisiteur? Il voulut que le spectacle fût donné quand même. Il est vrai qu'il n'y a plus de condamnés; mais on y pourvoira. Il y avait dans les prisons de Saint-Front trois Vaudois à qui l'on avait promis de faire grâce, parcequ'ils avaient tout confessé, sans besoin de torture. L'un d'eux a été nommé, c'est Balangier Lanfré; les autres étaient certains Julian et Maria.[2] Manquer

[1] "Incontinente senza martirio confessarono esser Valdesi." *Ibid.*

[2] "Gienet Julian, Gienet Maria," dit Muletti. Muston lit "Maria et Julia Gienet." Julian et Maria sont des noms de famille, et Gienet un nom de baptême.

de foi à des hérétiques, ce n'est pas un péché; d'ailleurs il faut, de quelque façon que ce soit, que justice se fasse.[1] Ils furent brûlés vifs sur les bords du Pô, le 12 mai de la même année. On arrêta encore beaucoup de leurs coreligionnaires; après les avoir bâtonnés, on les chassait du pays.[2] De ce nombre furent un homme de la famille Bianchi et sa mère, Antoine et George Mainero du Serre d'Oncino et Luchino Verminella de Pravillelm. Nicolas Rosso de Mombracco et son frère montèrent sur le bûcher quelques jours après, à Saint-Front. Enfin, le 18 juillet, la maison où les Vaudois tenaient leurs réunions fut démolie. Au dehors, elle avait une jolie apparence, lisons-nous; au dedans, on aurait dit un labyrinthe.[3] Le village de Pravillelm fut même débaptisé, pour être appelé à l'avenir du nom de S. Laurent. Mais la tradition se moqua de cette cérémonie, et le nom primitif demeura. Tous les biens des hérétiques furent confisqués; un tiers échut aux seigneurs de Paesane et d'Oncino, et le reste à la marquise.[4]

Cependant les fugitifs avaient gagné la vallée de Luserne et s'étaient répartis entre les localités de Rora, d'Angrogne et de Bobi. Le cordial accueil de leurs coreligionnaires ne les consolait pas. Plus d'une fois ils firent parvenir leurs requêtes à Marguerite pour être admis à rentrer dans leurs foyers; mais ce fut en vain. Enfin, ils prirent un parti héroïque, inattendu. " Un homme entr'eux vaillant et courageux, ayant eu promesse des autres exilés d'être suivi et imité, s'en alla bien accompagné et au despourveu visiter les maisons et biens qu'ils avoyent abandonnés, mais alors occupez par les Papistes voisins, et avec son espée à deux mains mit en pièces tout ce qui se rencontra dans leurs biens, hommes et bestes. Puis ayant ainsi exécuté

---

[1] " Perche li altri fusiteno volseno pura fare qualche iusticia..., et gli fu rotta per lo inquisitore la fede, et per Francesco Arnaudo che se desia proqurore de la fede, et fu mal fato a mancargli alla promessa da poi che aviano chonfessato liberamente." MS. *ibid.* p. 383.

[2] " Chrossati et bandesati." *Ibid.*

[3] " La chassa donda li Valdesi fasiano loro sinagoga era chossa bella a vedere, et era fata como esquasi un lanbarinto." *Ibid.* p. 384. Muston voit dans cette maison " le temple des Vaudois," et là-dessus Hudry-Ménos en parle comme du " premier temple vaudois dont il soit fait mention dans les annales de la secte," et pense que " cette innovation provoqua la *razzia* " que nous sommes en train de raconter.

[4] Notre MS. rapporte que les nonnes de Rifredo bénéficièrent aussi de l'aubaine. Leur monastère hérita des biens de Jean Motos condamné, pour hérésie, à la prison perpétuelle.

en un quartier, et prins des biens trouvés en leurs maisons, pour les fraix de leur voyage, se retirèrent en un autre quartier, puis continuans, ils espouvantèrent tellement tous les Papistes d'alentour, que non seulement ils n'osèrent plus se trouver en Pravillelm, Bioletz ni Biétoné, mais mesmes trembloyent dans leurs propres maisons, tellement qu'eux mesmes firent tant envers leur marquise, que finalement ils eurent permission de retourner et habiter en paix en leurs maisons, avec jouyssance de leurs libertez." [1]

Tel est, en gros, le récit de la rentrée des Vaudois de la vallée du Pô dans leurs foyers.[2] Elle eut lieu l'an 1512. La chronique locale qui, pour le noter en passant, ne s'accorde pas mal avec l'histoire de Gilles, ne dit pas le mot de celui qui dirigea cette rentrée; en revanche, elle fournit de nouveaux détails sur les transactions stipulées avec les seigneurs de l'endroit et avec Marguerite, et nous avons la surprise d'y voir intervenir le pape. "L'an 1513, dit la chronique, vers le 8 du mois de juillet, madame ayant vu le pardon et l'absolution du pape Léon aux hommes de Pravillelm, de Biolet, de Bietonet et du Serre de Momian, sa seigneurie pardonna à son tour aux susdits, savoir ce qui était de sa compétence, c'est-à-dire la peine du sang... Madame leur remit en outre les deux tiers de leurs biens, qui n'avaient pas encore été vendus, et les autorisa à s'établir de nouveau chez eux moyennant payement de quatre mille et quatre cents ducats, qu'ils s'obligèrent à verser en un temps déterminé." [3] Mais tous ces biens réunis ne représentaient pas même le tiers de la somme requise; en sorte que, lorsque le temps fut écoulé, la marquise ne touchant pas son argent ordonna aux Vaudois, par un décret rendu le 24 avril 1514, de quitter le pays en trois jours, sous peine de mort. Ce décret parut si cruel, que la conscience publique en fut choquée. On essaya de faire entendre raison à la marquise, qui

---

[1] Gilles, *op. cit.*, ch. IV.

[2] Muletti la résume comme suit: "Nel correre del 1512, non pochi di quegli alpigiani banditi dal marchesato, che si erano rifuggiti nella valle di Lucerna, vennero più volte alle loro case, e trovandone alcune in possesso dei nuovi acquisitori, nè potendo riaverle, per dispetto le incendiavano. Nelle loro scorrerie uccisero cinque uomini e più di cento bestie; terribili conseguenze di più terribili persecuzioni." *Ibid*, p. 385.

[3] "Madama avendo veduto la perdonansa et absolucione que avia fato el papa Liune a li homeni de Praviglierno etc." *Ibid.*

finit par accepter que les Vaudois lui payassent d'abord six cents ducats, et le reste de la somme à raison de quarante ducats par année. Les seigneurs de Paesane, auxquels était échue une tierce partie des biens confisqués, la cédèrent à leur tour aux conditions suivantes: les Vaudois payeront une somme annuelle de dix ducats d'or, à la S. Martin; ils aviseront à maintenir le moulin en bon ordre, et seront tenus d'offrir au châtelain de Paesane perdrix, lièvres et nichées d'éperviers pour le prix de trois gros.[1] Après cela, nous apprenons que les Vaudois de la vallée du Pô commencèrent à mener une vie, sinon paisible, en tout cas moins tourmentée. Marguerite de Foix, plus papiste que le pape, ne se réconcilia jamais avec eux. Il y avait pourtant un certain point commun dans ce mot fort évangélique: *Si Deus pro nobis quis contra nos?*[2] Mais voici la différence: la marquise portait ce mot-là gravé sur une médaille, et les Vaudois dans leurs cœurs. N'était leur foi, on aurait de la peine à s'expliquer leur rentrée, si obscure mais glorieuse, si tant est qu'elle eût pu s'accomplir. Glorieuse, disons-nous: oui, elle l'est déjà, car elle prouve quelque chose de mieux que l'attachement à des biens légitimes, mais matériels qui, du reste, ne leur sont assurés ni par le droit de conquête, ni par celui de rachat, non plus que par celui de naissance. Que prouve la rentrée des Vaudois? L'attachement à leurs foyers, et aussi l'amour, le saint amour de la patrie. Par là, cette entreprise si bornée et cachée dans l'obscurité qui enveloppe le nom, la figure et la mémoire de son héros, est loin d'être insignifiante. On a tenté de la ridiculiser,[3] mais le ridicule est retombé sur les détracteurs. Qui sait, après tout, si cette première glorieuse rentrée

---

[1] Muletti, *ibid.*, p. 386. Ces accords auraient été dûs principalement aux bons offices de François Violi de Saluces et de Bernardin de Biandrata de Saint-Front.

[2] "Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?" *Rom. VIII, 31.* La médaille porte sur un côté cette inscription: *Ludovicus marchio et Margareta D. Fois. 1503;* sur le revers, un aigle aux ailes déployées, avec les enseignes de Saluces et de Foix, et le mot biblique cité ci-dessus. Muletti, V, 381.

[3] Je fais surtout allusion au prieur Rorengo, qui n'a pas assez de sarcasmes pour l'homme à la grande épée, dont parle Gilles. *Mem. Hist.*, p. 91. Que dire, sinon que chacun a ses goûts? Nous laissons à d'autres l'engouement pour les gros bataillons, pour les nonces et les capitaines repus de leur facile gloire. Quand le Prieur reproche à Gilles que les Vaudois rétablissent la réforme avec le "spadone," il oublie, tout d'abord, que tel n'est pas le but de la rentrée des Vaudois de la vallée du Pô; ensuite, il ne voit pas que son argumentation frappe au cœur la théologie de l'Eglise et de son Docteur angélique, flétrissant d'un coup l'intolérance des papes, les prouesses de l'Inquisition et des croisés.

n'a pas contribué à faire naître l'idée de la seconde, dont l'éclat eut, par contre, pour effet de reléguer plus que jamais dans l'oubli nos patriotes de la vallée du Pô?

Maintenant, arrêtons-nous un instant pour jeter un dernier regard à la colonie mère des Alpes. Que se passe-t-il là, au dedans? Nous avouerons sans détour qu'il est impossible de le savoir exactement. La persécution a forcé l'Eglise des Vallées à s'envelopper d'un silence qui la dérobe trop souvent à nos regards. Son histoire a, plus que ses hautes cimes, de ces brouillards qui désespèrent le touriste et mettent sa curiosité à une rude épreuve. Autant vaut-il s'y résigner de bonne grâce, heureux de réussir parfois à entrevoir, à travers de rares interstices, un peu de cette vie cachée, locale, qu'il faut renoncer à contempler dans son entier. Nous avons signalé un certain mouvement de la population, en divers sens. Ce mouvement qui pousse à l'émigration la plus variée ne s'explique pas seulement par l'accroissement numérique des habitants, mais surtout par la répression inquisitoriale, qui enserre en des limites de plus en plus étroites nos colons et leur dispute la propriété, le sol consacré par le travail. Aussi l'émigration devient-elle nécessaire pour notre peuple, et cela d'autant plus qu'elle sert encore à l'expansion de la vie spirituelle; elle est continue, surtout où le danger menace le moins, savoir entre les deux versants des Alpes. Mais là même il y aurait un péril à craindre, celui de la ruine de la communauté par la dispersion, si les Vaudois n'avaient soin de le prévenir, grâce à l'action pastorale de leurs missionnaires.

Qui n'a entendu parler des Barbes? Ils sont les représentants les plus légitimes des Vaudois du premier âge, à tel point que ceux-ci héritent, en quelque sorte, le surnom de *barbets.* Le nom de Barbes ne fut pas créé, mais emprunté à l'usage vulgaire. Il signifiait oncle. [1] On sait qu'anciennement – et cela se voit en-

---

[1] Du latin *barbanus,* mot usité au moyen âge pour rendre la notion de *patruus, avunculus,* oncle. Adélaïde de Suse mentionne deux *barbani* dans l'acte de donation cité plus haut, relativement à l'abbaye de S. Marie de Pignerol. Ducange produit encore d'autres exemples. Voir son *Glossarium.* Ménage observe, dans ses *Orig. ital.*, que *barbanus* serait dérivé de *barba,* "perchè per lo più sou barbati i zii." On a aussi fait la remarque, moins raisonnée selon nous que plaisante, que les Barbes ont conservé la barbe alors que les curés commençaient à la raser. *Barbanus* ne s'employait guère qu'en Lombardie; on sait que le mot *barba* est usité aux Vallées vaudoises du Piémont et dans le Vénitien. Les Grecs modernes ne désignent-ils pas du nom de βάρβα l'*avunculus,* l'oncle maternel? C'est encore Ménage qui nous l'apprend.

core – l'oncle était un personnage marquant dans la famille, surtout lorsque, renonçant au mariage, il se vouait tout entier à elle. Il était le gardien jaloux de ses traditions, le tuteur ou le pédagogue.[1] Les enfants le vénéraient à l'égal du père, voire même davantage, lorsque celui-ci n'avait pas le souci de son office. Par extension, le mot oncle devint un titre de respect que l'on adressait à tout homme vénérable, soit par l'âge soit par le caractère. Le Barbe vaudois est donc comparable aux anciens d'Israël et de l'Eglise primitive.[2] Il n'est pas le prêtre, et il n'aspire pas à le devenir; il fait mieux, il l'éclipse.[3] Son autorité essentiellement morale est alimentée par la décadence du sacerdoce officiel, et devient d'autant plus réelle, que la consécration ecclésiastique est plus illusoire. Le Barbe ne veut pas le schisme dans la famille de Dieu; il veut la discipline; il ne s'arroge pas, comme règle, le privilége d'administrer les Sacrements: il vise avant tout à prêcher la bonne leçon des Ecritures, à visiter et confesser les fidèles. De là le titre de maître appliqué aux Barbes, tant par les disciples que par les adversaires,[4] et conséquemment l'usage qui assigne aux lieux de culte et aux réunions qu'ils y président, le nom d'écoles.

On a essayé de dresser une liste des Barbes, savoir des chefs de la dissidence des Vallées des Alpes avant la Réforme;[5] mais il y faut renoncer. Voici les noms des principaux:

Barbe Paul Gignoso de Bobi.
Barbe Pierre du Piémont.
Barbe Antoine du Val de Suse.
Barbe Jean Martin du Val S. Martin.
Barbe Matthieu de Bobi.
Barbe Philippe de Luserne.

---

[1] *Patruus*, selon les classiques, signifiait oncle, censeur, tuteur, homme grave et sévère. "Ne sis patruus mihi," dit Horace. La plupart de ces notions se retrouvent dans le mot *barba*.

[2] πρεσβύτερος signifiait à la fois l'âge et la gravité qui rendent vénérables, sans la moindre parcelle de la notion cléricale propre de son dérivé *prebstre*. Or *barba* conserve ce même sens.

[3] Père, abbé, pape, pope etc., sont autant de titres synonimes, avec lesquels celui de Barbe n'a aucun rapport d'identité.

[4] L'Inquisition les appelle *barba*, pl. *barbæ*, ou bien *magistri*. Voir par ex. l'interrogatoire de Régis, déjà rappelé, ou encore Seyssel, *Adv. errores et sectam Valdensium.*

[5] Léger fournit le rôle des principaux Barbes. Il n'est pas long, et il englobe néanmoins avec les noms de Pierre de Bruys, d'Henri de Lausanne et de Valdo, ceux de plusieurs chefs de communautés cathares. *Op. cit*, I, 202. Cf. Perrin, *op. cit.*, et Chabrand, *Vaudois et Protestants des Alpes*, 1886, p. 277.

Barbe George du Piémont.

Barbe Etienne Laurens du Val S. Martin.

Barbe Martin de Méane.

Ceux-là auraient demeuré dans les Vallées, dit Léger. [1]

Barbe Barthélemi Tertian de Méane.

Ce dernier était-il du même sang que Jordan Tertian, le martyr? Léger rapporte qu'il était surnommé "le Barbe aux grandes mains."

Barbe Jean Girard de Méane.

Barbe Tomasin Bastia d'Angrogne.

Barbe Barthélemi Bastia d'Angrogne.

Le premier se retira à Genève pour y faire l'imprimeur; le second mourut dans la Pouille, et le troisième en Calabre.

Barbe Jacques Bellonato d'Angrogne.

Barbe Jacques Germano du Val Pérouse.

Barbe Jean Benedetto.

Barbe Jean Romagnolo de Sienne.

Barbe Francesquin du Val Freyssinières.

Barbe Michel Porta du Vallouise ou de Pragelas.

Barbe Pierre Flot de Pragelas.

Barbe Jacques *di* Legero. [2]

Il ne s'agit pas de préciser le temps auquel ils ont vécu, ni même de les englober dans une même époque. Rappelons encore les noms connus de quatre contemporains de la Réforme:

Barbe Pierre Masson de Bourgogne.

Barbe George Morel de Freissynières ou de Chanteloube.

Barbe Jean de Molines.

Barbe Daniel de Valence.

On les a appelés aussi pasteurs; ils le sont en effet, mais leur paroisse, c'est la tribu dispersée de l'Israël des Alpes. Tel d'entre eux pourrait dire comme Wesley plus tard: "Ma paroisse c'est le monde." Ils sont à la fois des messagers de Dieu et de leurs frères, ayant à cœur de remettre la lumière de l'Evangile sur le boisseau, de resserrer les liens qui unissent les communautés et de raviver partout la foi languissante. Leur tâche est si grande qu'ils ne peuvent y suffire, et souvent leurs graves et sobres épîtres pastorales doivent suppléer, tant bien que mal, à leur

---

[1] *Ibid.* p. 203.

[2] Ce *di* est dû à la plume de Léger.

absence forcée. La lettre suivante est caractéristique, à la fois par le fond et par la forme; aussi nous l'insérons sans y toucher. Elle est due à la plume du Barbe Barthélemi Tertian, qui l'adressa à ses frères du Val Prajelas.

"La present ès per advertir la vostra fraternità, pagant lo meo debit, de mi a vos, de la part de Dio, maximament sobra la cura de la salù de las vostras armas, segond lo lume de verità departi a nos del Altissime, que la plaza a un chascun de lo mantenir, acreisser et favorir segond possibilita, et non venir a mens de tot bon principi, uzanças et costumas donàs de li nostres Antecessors, et a nos non degnes. Car poc profeitaria a nos esser muda de l'instantia paternal et dal lume dona de Dio a nos, per donar nos a la mundana et diabolica et carnal conversation, abandonant lo principal, que ès Dio, et la salù de las armas, per la breo vita temporal. Car lo Seignor di en l'Evangeli: *Qual cosa profeita a l'home si el gaigna tot lo mond, et suffre distruiment a la sua arma; car meil seria a nos non aver conoissù la via de justitia, que avent la conoissua far lo contrari.* Car al judici de Dio nos saren non escusivols e damna plus profondament, car plus fort torment serè donna a li plus fort e a li plus conoissent. Per la qual cosa yo prego vos per la carità de Dio, non voilla diminuìr, ma accreisser la carità, la temor et l'obedientia degna a Dio, et a vos entre vos, et totas bonas costumas apparterent et auvias et entenduas de la part de Dio et nostra, et ostar et purgar d'entre vos tot deffect et mancament conturbant la paaz, l'amor, et la concordia et tota causa de vos ostar la libertà de servici de Dio, èt la vostra salù; et de l'administration de la verità, si vos desirà que Dio vos prospere li ben temporals e spirituals[1].... Et si cubità esser heritiers de la soa gloria, faça ço quel di: *Si tu voles entrar a vita, garda li meo commandament.* Item: *Fazè que entre vos non se musse juoc, ni gourmandarias, ni ribauderias, ni bal, ni autras desordonnanças, ni questions, ni l'engan, ni barat, ni usura, ni malvolenças, ni discordias.* Ni voilla supportar entre vos, ni sostenir personas de mala vita ni que done scandol et mal example entre vos; ma carità et fidelità regne entre vos et tot bon exemple, tractant l'un l'autre

[1] Léger omet par inadvertance quelques mots qu'il traduit ainsi: "Car vous ne pouvez faire chose aucune sans luy." *Op. cit.*, I, 200.

enaima un chascun volera esser faict per si meseime. Car autrament non ès possible alcon poer esser salva, ni haver la gratia de Dio ni de home en a quest mond, ni en l'autre la gloria. Et tot aiço s'apparten principalment mantenir et favorir a li regidors et gouvernadors. Car quand li cap son enferm, tuit li membres ensemp se dolon. Pertant si vos sperà et desirà possessir vita eterna, et bona voouz, et bona fama et bon crédit, et prosperar en aquest mond en li ben spiritual et temporal, purga de tota vita desordonnà entre vos, loqual non abandonna unqua li sperant en si. Mas sapia aiçò per sort que Dio non exaucis, ni habita com li peccador, ni en l'arma malvolent, ni à l'home sotmès a li peccà. Pertant un chascun pause lo seocor sobre la soa via, et fugia li perill si el non vol perir en lor. Non autre per lo present, sinon que vos mettas en effect acquestas cosas, et Dio di paaz sia com tuit vos et accompagne nos a las vrayas devotas et humils orations, salutant tuit li fidel et amà de Christ.

" Totus vester Bartholomeus Tertianus, ad omnia secundum Deum possibilia paratus."

Les Barbes gèrent avec une sollicitude toute spéciale les rapports de la colonie mère des vallées des Alpes avec la colonie filiale des Calabres; ils en sont l'incarnation, en quelque sorte. Tel est le zèle voué par eux à la dernière, que l'on dirait parfois que le centre ecclésiastique se déplace, par exemple à la fin du XIV[e] siècle. Selon une opinion vulgaire, constatée par les procès inquisitoriaux, le chef des Vaudois réside dans la Pouille; [1] un moine affirme, après une enquête, que c'est de là qu'il est pourvu à la prédication dans les Vallées; [2] pourquoi donc? sinon parceque les Barbes vont et viennent sans cesse entre ces deux pôles de la mission vaudoise en Italie? Chemin faisant, ils visitent des frères, les communautés éparses qui les attendent pour se réunir et recevoir, avec leur message, l'absolution des péchés. On a prétendu qu'il y avait, presque en

---

[1] Voir les *Processus contra Valdenses* de l'an 1387, passim. Ainsi, p. 40 il est dit: " Magistris valdensibus missis a summo pontifice eorum de Pulia... Promisit servare ritum et omnia que magistri valdeuses predicant in manibus predicti Johannis Baridon de Pulia missi in partibus istis (a Barge) a papa eorum de Pulia." De là à faire dériver les Vaudois des Pauliciens, il n'y a qu'un pas selon A. Lombard. V. son art. *Martyrs de Calabre* inséré dans *Choses vieilles et choses nouvelles*, Lausanne 1865, et son livre intitulé *Pauliciens, Bulgares et Bons-Hommes en Orient et en Occident*, Genève 1879.

[2] Vincent Ferreri, après sa visite aux Vallées, écrit: "Nullus prædicaverat nisi Waldenses hæretici, qui ad eos consuetudine veniebant de Apulia bis in anno." Raynald., an. 1403, n. 24.

chaque ville principale, une maison affectée à ces réunions. A la vérité, sauf le local de Milan, que nous n'avons plus à rappeler, rien n'est précisé à cet égard. Mais la tradition, si vague soit-elle, est unanime. Voici, à ce sujet, ce que Gilles raconte: "Les Barbes, nous dit-il, avoyent à Florence une maison à eux appartenante, avec deniers pour leur besoin et nécessité, allans et venans par l'Italie. Ils en avoyent aussi une à Gênes, et plusieurs disciples, comme aussi à Venise, où le ministre Gilles en une visite qu'il y fit fut asseuré par les fidèles qu'ils y estoyent environ six mille. Il y en avoit aussi grand nombre à Rome, et quasi partout ailleurs." [1] Y a-t-il là quelque exagération? Cela est possible, assez probable même. [2] En tout cas, la maison ne fait pas règle; elle est l'exception. Soit vertu, soit nécessité, les missionnaires vaudois, suivant l'exemple des Apôtres, acceptent pour eux-mêmes et pour leurs réunions, l'hospitalité de leurs coreligionnaires. [3] Après cela, signalons les assemblées générales, où s'affirme l'unité de foi et d'action. On les convoquait avec la plus grande circonspection; tellement que, pour la plupart, elles furent ignorées de la police de l'Eglise. C'est à peine s'il en est fait mention, une ou deux fois, dans la chronique de l'époque. Voici une allusion à une assemblée de ce genre. "Il nous est parvenu," dit le pape Jean XXII dans son bref de l'an 1332, "que dans les vallées de Luserne et dans le territoire de Pérouse les hérétiques, et surtout la secte des Vaudois, se sont si fort multipliés, qu'ils se permettent de s'assembler fréquemment, en forme de chapitre, et leurs réunions comptent parfois jusqu'à cinq cents personnes." C'était au temps du duc Aimon le Pacifique, et du prince Philippe d'Achaïe. Si ce nombre paraît considérable, il y a moyen pourtant de s'en rendre raison sans qu'il soit besoin de se demander s'il s'agit là de Vaudois seulement. Il n'y a qu'à admettre

---

[1] *Op. cit.*, ch. III. Cf. avec Perrin, Léger etc.

[2] Nous ne serions pas les premiers à le supposer. V. Herzog, art. *Waldenser*, dans la *Real-Encycl.*, 1ère édit., p. 518.

[3] Les *Processus contra Valdenses* mentionnent invariablement les réunions comme ayant lieu dans la maison de l'un ou l'autre d'entre les hérétiques dénoncés; plusieurs sont signalées dans les vallées de S. Martin et de Pragelas. Telle réunion est exceptionnellement nombreuse. Ainsi, nous lisons p. 34: "Martinus Carbonarius vidit modicum super Perruxiam unam congregationem valdensium numero CCXI, et unus magister sedebat super cathedram et prædicabat omnibus." On signale là, comme prédicateur, Jean Borrelli, "filius condam Antonii Borrelli de Villario Pyonasche, cui pater fuit combustus," Pierre Pascal du val S. Martin, François Zapella de Piossasque, Turin d'Angrogne etc. Dans l'interrogatoire de Régis, je vois mentionné "lo gros Amchel de Fraissinière," d'autres Barbes de Méane, de la Pouille etc.

ce qui saute aux yeux, savoir que l'assemblée se compose, non seulement de Barbes, mais aussi de fidèles, selon l'exemple de l'Eglise primitive suivi par les Cathares. Quant à leur caractère, ces assemblées générales sont essentiellement missionnaires, et elles le montrent, soit en gérant les intérêts de la mission vaudoise, soit en s'associant à celle de leurs frères, en Italie et ailleurs, surtout en Allemagne. Il fut décrété plus d'une fois de recueillir des contributions en argent et de les faire parvenir aux chefs de la dissidence hussite.[1] Il y avait des assemblées périodiques, régulières, pour l'expédition des affaires courantes, et il y en avait d'extraordinaires, selon les nécessités du jour. Toujours elles visaient à "conserver l'union," à maintenir l'uniformité des églises." On y voyait parfois accourir des députés "de tous les quartiers de l'Europe où se trouvoyent des églises vaudoises," qui fussent en état d'en envoyer. "Tel fut," nous dit Gilles, "le synode tenu au Laus du Valcluson au temps de nos plus prochains ayeuls, auquel se trouvèrent cent et quarante pasteurs des Vaudois venus de divers pays. Ils maintenoyent aussi ès autres temps leur communication par lettres, autant qu'ils pouvoyent."[2]

Le rôle des Barbes est donc de la première importance. Ils sont à la fois les lévites et les juges de l'Israël des Alpes. Il nous reste maintenant à nous demander d'où ils sortent. On ne devenait pas Barbe comme l'on devenait oncle. Il y avait, dit-on, une école des Barbes. Que savons-nous sur cette école?

Ecartons, tout d'abord, une équivoque. On se laisse parfois tromper par les mots. Il y a école et école. Nous avons remarqué plus haut que l'on appelait de ce nom les réunions plus ou moins publiques, présidées par les "maîtres," c'est-à-dire par les ministres de la communauté. Cet usage trahit, ainsi que nous venons de le dire,[3] l'esprit de la dissidence. Ajoutons

---

[1] Une de ces coutributions est signalée l'an 1431, par ces mots: "Nonne etiam in Delphinatu est quædam portio inter montes inclusa, quæ erroribus adhærens prædictis Bohemorum, jam tributum imposuit, levavit et misit eisdem Bohemis, in quibus fautoria manifesta hæresis prædictæ debet judicari?" Mansi, *Conc. Coll.*, t. XXIX, p. 402. Cf. Palacky, *Das Verhältniss der Waldenser zu den ehemaligen Sekten in Böhmen.*

[2] *Op. cit.*, ch. II.

[3] Voir au ch. III, p. 92. On pourrait ajouter aux exemples indiqués le fait signalé par Heisterbach. Cet écrivain raconte qu'à l'occasion de l'entrée de l'empereur Othon à Rome, deux ecclésiastiques de sa suite y trouvèrent une réunion publique présidée par un hérétique, et voici comment il s'exprime: "Simul ingressi sunt cuiusdam hæresiarchæ scholas. Locum quem tunc legebat is erat:

que, sous la plume des inquisiteurs, l'expression s'explique encore de leur point de vue catholique romain, qui ne leur permet pas d'appliquer la phraséologie ecclésiastique aux usages d'une secte. Quoi qu'il en soit, force nous est de distinguer et, il faut le dire, en certains cas cela n'est guère facile. Ainsi, lorsque le moine Vincent Ferreri informe ses supérieurs que les écoles vaudoises trouvées par lui au vallon d'Angrogne ont été détruites,[1] que veut-il dire? Est-ce de réunions interdites qu'il s'agit là, ou bien de la démolition de quelque local qui leur serait affecté, ou enfin de l'école des Barbes? Tout cela est possible, après tout, d'autant plus que si l'école des Barbes a une maison en propre, c'est apparemment au Pré du Tour qu'elle existerait, d'après la tradition. Cependant le Pré du Tour ne connaît guère que les ruines du temps, la persécution n'y ayant pas pénétré, du moins avant la Réforme. Un autre auteur protestant, Flacius surnommé Illyricus, dont le témoignage est souvent rappelé sur le point qui nous occupe, rapporte que, d'après les procès de l'Inquisition, il existait en Lombardie, en plein XIVme siècle, des écoles, c'est-à-dire une espèce d'académie, où l'on enseignait la "saine théologie chrétienne;" on envoyait de la Bohême et de la Pologne des contributions, et plus d'un étudiant partait de la Bohême pour aller suivre les leçons de ses "maîtres vaudois."[2] Pour le coup, nous surprenons l'école, ou plutôt une école vaudoise.[3] Seulement, où était-elle? A Pré du Tour, ont répondu jusqu'à hier nos écrivains modernes, à l'unisson.[4] Mais ils font erreur; non que Pré du Tour ne doive

---

Jam judicium mundi venit; jam princeps mundi huius ejicietur foras. Quem locum ita glossavit: Ecce Christus diabolum principem huius mundi vocavit, quia hunc mundum creavit. Cum quo... satis diü disputavit." *Ill. Mir.*, l. V, ch. 26. On voit, du reste, qu'il s'agit là d'une réunion cathare.

[1] "De scholis Waldensium, quas inveni in valle quæ dicitur Engroiia (sic), et earum destructione... taceo de præsenti." *L. c.*

[2] "Fuerunt enim in Longobardia veluti Scholæ seu Academiæ quædam hujus veræ Christi theologiæ... Habeo inquisitionem in Bohemia et Polonia contra Waldenses sub Rege Johanne circa 1330 Domini annum factam, ubi inter alia diserte fit mentio collectarum, quos fratribus et Præceptoribus suis in Lombardiam soliti sunt mittere, et in alia inquisitione invenio eos esse solito sex Bohemia causa discendi Theologiam, ad suos Præceptores Waldenses in Lombardiam proficisci, velut ad Scholam seu Academiam quandam." Matt. Fl. Illyr., *Catal. Test. Ver.*, Francof. 1666, p. 638 et 639.

[3] Tron n'en voit qu'une. *Op. cit.*, p 63.

[4] "Cette Ecole n'était autre que le Collége des Barbes," écrivait un professeur de la Tour en juin 1866, dans l'*Echo des Vallées*, art. *L'Ecole des Barbes.* "Questo istituto era la Scuola de' Barbi Valdesi," répétait un autre professeur à Florence, en 1872, d'après le *Resoconto Stenog. delle Conf. Evangeliche*, p. 43. L'un et l'autre rattachaient leurs assertions à une citation incomplète des paroles de M. Fl. Illyricus.

pas être compris, à la rigueur, dans les limites alors assignées à la région de la Lombardie; mais parceque notre auteur désigne Milan comme étant la résidence des maîtres de théologie dont il est ici question, et par conséquent le siége de leur école. Il ajoute, en effet, que déjà vers l'an 1212 il y avait à Milan des adhérents de la doctrine vaudoise, et que des Alsaciens avaient envoyé des collectes à ces Milanais, "comme à leurs maîtres." [1] Cela concorde parfaitement avec le témoignage que l'on recueille dès cette époque. En effet, l'école de Milan est signalée déjà par Etienne de Bourbon. Cet inquisiteur nous apprend qu'un Vaudois arrêté à Jonvelle sur la Saône, près Jussey, lui avoua qu'il avait quitté son pays depuis plus de dix-huit ans pour aller étudier à Milan la doctrine qu'il était en train de répandre. [2] Du reste, Flacius n'ignore pas l'existence des Vaudois dans les vallées des Alpes; il montre, au contraire, qu'ils y avaient survécu à la persécution; mais il ne constate. dans les actes inquisitoriaux, aucune mention de leur école. Cela nous amène à penser que l'école du Pré du Tour n'a pas fait tout le bruit qu'on lui attribue, et qu'on la confond absolument avec l'école de Milan lorsqu'on écrit, par exemple, que "le Collége des Barbes a fourni tant de pasteurs et tant d'évangélistes à toutes les régions de l'Italie. et même à la Bohême, à la Moravie, à la Hongrie etc." [3] Mais l'école des Barbes a existé et, quoique modeste, elle a eu sa besogne et son mérite, que nous sommes loin de méconnaître. Si l'on n'y forge pas des foudres d'éloquence, on y enseigne à devenir quelque chose de mieux que des "chevaucheurs de balai." [4] Loin du bruit des grands villes, on y respire, à l'ombre des Alpes la paix nécessaire à la méditation des Ecritures. La foi grandit dans cette austère solitude où le caractère se forme comme les rochers de granit.

---

[1] "Nauclerus narrat eodem tempore (1212) etiam Mediolani et circa fuisse ejusdem sententiæ ac doctrinæ homines, misisseque Alsatos Mediolanensibus, tanquam Praeceptoribus suas collectas, sive eleemosynas. Unde licet conjicere utrosque fuisse Waldenses." *Catal.* p. 639.

[2] "Quod bene erant octodecim anni quod ab illa terra recesserat, causa heresis addiscende. Qui. ut ipse recognovit nobis, per totum dictum spacium apud Mediolanum studuerat in secta hereticorum Valdensium." *De Septem donis Sp. Sancti.* V. D'Argentré, I, 86. Cf. avec la nouvelle édition de A. Lecoy de la Marche, Paris 1877.

[3] *Le Témoin*, 22 déc. 1876, art. intitulé: *Une pierre précieuse en forme de Table*, signé E. Bonnet pasteur.

[4] Perrin, *op. cit.*, p. 12.

Après cela, que sait-on sur cette école? Voici en quelque mots:

Le Collége des Barbes remonte par ses premières origines, à Valdo lui-même.[1] Il ne fait, après lui, que se multiplier.. Les Vaudois des Alpes ne furent pas longtemps avant de le rétablir pour leur propre compte; leur tendance même, biblique et didactique, leur en fit une nécessité. Si, après cela, l'on considère les circonstances de leur nouvelle condition, les besoins que dut provoquer l'émigration, on reconnaîtra que, si le Collége n'existait pas auparavant, il eût certes fallu l'inventer. Il paraît avoir eu, du moins pendant un certain temps, une résidence fixe, que tout nous invite à chercher à Pré du Tour, où l'on en conserve d'ailleurs un vague souvenir. Son nom y est resté attaché à un petit hameau situé à gauche de la rivière et dominant le vallon.[2] Une maison, que l'on voit à l'extrémité supérieure de ce hameau, a gardé jusqu'à hier une singulière relique. Il s'agit d'une large table en pierre ayant plus de deux mètres carrés de superficie et environ dix centimètres d'épaisseur, et pesant au delà de quatre vingts myriagrammes. "On croit généralement," observe ici le pasteur de cette localité, "que cette table réunissait autour d'elle les élèves qui fréquentaient l'ancienne Ecole des Barbes. Il peut en rester très commodément une bonne douzaine." Dans le temps, on y aurait lu des inscriptions, ajoute-t-il; mais l'on n'y voit plus qu'une croix, laquelle pourrait bien être "un argument en faveur de l'antiquité," fort relative du reste, de cette relique. "Le travail que l'on a dû faire pour donner à cet énorme bloc la forme d'une table, et les efforts presque cyclopéens qui ont été nécessaires pour la transporter et l'introduire dans l'étroite pièce où nous l'avons trouvée, montrent bien que tout cela est plutôt le fait d'une association d'hommes que celui d'une seule famille."[3] Quoi qu'il en soit, le nom de Collège,

---

[1] Voir Tron, *op. cit.*, le chapitre sur l'Ecole.

[2] Il est appelé *lou Coulégé*, savoir *le Collége*. Voir Bonnet, art. cité. Les personnes qui visitent Pré du Tour y entendent quelquefois des propos comme les suivants: *As-tu vî moun figl? — Sì l'ai vî passâ a mount vër lou Coulege — Dount soun li tei maoutoun? — I soun lai d'lai dar Coulege.* Il s'agit donc d'une localité bien déterminée.

[3] *Ibid.* Quand Mr. Bonnet mit la main sur cette table et la fit transporter par "vingt hommes des plus vigoureux" à la place qui lui a été destinée, savoir dans une chambre contigüe à la chapelle vaudoise, elle était couverte d'une poussière humide et trahissait visiblement l'usage qu'en faisaient ses ci-devant

fixé par la tradition locale, a survécu, et il sera difficile de l'expliquer sans admettre l'existence, au Pré du Tour, de l'Ecole des Barbes, avec ou sans la table de pierre. La relique nous intéresse médiocrement. Par contre il serait intéressant de savoir au juste ce que l'on apprenait à l'Ecole vaudoise. Là-dessus le Barbe Morel rapporte ce qui va suivre: [1]

" Tous ceux qui doivent être reçus parmi nous nous le demandent à genoux, [2] dans le seul but de faire acte d'humilité, et cela pendant qu'ils sont encore avec leurs parents; ils demandent, dis-je, à ceux d'entre nous qu'ils rencontrent, qu'il leur plaise de les admettre au ministère et de prier Dieu pour eux afin qu'ils soient rendus dignes d'un si grand office. Quand nous nous réunissons, nous faisons part de leurs demandes aux frères présents, et, si on leur rend un bon témoignage, ils sont admis par assentiment général à recevoir instruction. Car presque tous nos récipiendaires nous viennent de la classe des bergers ou des agriculteurs; ils sont âgés, pour la plupart, de 25 à 30 ans, et tout à fait sans culture. Nous les tenons à l'épreuve pendant trois ou quatre années au plus, et seulement durant deux ou trois mois de l'hiver, afin de nous assurer si leur conduite est irréprochable. [3] Ce temps est employé à leur enseigner à épeler et à lire, à leur faire apprendre par cœur les Evangiles de Matthieu et de Jean, les Epîtres dites canoniques, et une bonne partie de celles de Paul. Après quoi, nos récipiendaires sont conduits en certain lieu, où plusieurs de nos femmes, appelées sœurs, vivent en célibat. Ils y demeurent une, parfois deux années, vaquant d'ordinaire, si je dois l'avouer, à des occupations terrestres. A la fin, les susdits écoliers sont admis à l'office pastoral et à la prédication, moyennant l'administration de l'imposition des mains et du sacrement de

---

propriétaires. *Horresco referens:* " ils y déposaient leurs bassins pleins de lait." Faut-il conclure de là que telle ait pu être sa destination originelle? Mr. Bonnet répond: " On ne se serait pas donné tant de peine s'il avait seulement été question de loger des bassins à lait que l'on a l'habitude de placer tout simplement sur une planche même non rabotée." Quant à l'opinion d'après laquelle cette table aurait servi en outre aux réunions de l'administration de notre Eglise," qui peut-être par ce fait aurait porté dès les temps anciens le nom de Table Vaudoise," il suffira de l'enregistrer comme une relique de la légende.

[1] La lettre de Morel existe en double leçon, savoir en dialecte vaudois et en latin, mais avec plus d'une variante.

[2] " Cum genolh plega," ou bien " genibus curvis."

[3] " S'ilh son de manieras covenivols e agradivols," ou bien: " Si congruis praestent moribus."

l'Eucharistie; et, ainsi instruits et enseignés, on les envoie évangéliser, deux à deux." [1]

D'après ce rapport, le programme de l'Ecole aurait été fort rudimentaire. Il est difficile d'y retrouver tous les éléments d'une préparation complète, tels qu'on s'est plu à les détailler: le latin, les langues vivantes, l'arithmétique, la morale, l'histoire de la philosophie, la médecine, la chirurgie, et l'éducation technique et professionnelle, plus la quadruple théologie. [2] D'autre part, si les paroles de Morel sont authentiques, il ne s'ensuit pas qu'on les doive appliquer, à la lettre, à toutes les phases de l'Ecole des Barbes, alors en décadence et apparemment dispersée, ni particulièrement au Collège de Pré du Tour, dont il ne fait pas mention. Durant sa période de floraison, cette école avait pu être un foyer de lumière, sans remplir le cadre plus ou moins fantastique auquel nous venons de faire allusion. Or, c'est cette période qui semble se refléter dans la tradition courante et spécialement dans une page de Gilles qu'il vaut la peine de citer:

"Ce peuple vaudois a eu des pasteurs fort doctes, et bien versés ès sciences, langues et intelligence de l'Escriture saincte, et des Docteurs de l'ancienne Eglise, comme appert par leurs escrits. Mais sur tout, tous ces Barbes ont esté fort laborieux et vigilans, tant à bien instruire leurs disciples en la piété et crainte de Dieu, comme en l'exercice des œuvres de charité et spécialement à transcrire tant qu'ils pouvoyent les livres de la S. Escriture, pour l'usage de leurs disciples, avant qu'ils eussent la commodité de l'imprimerie; car, comme eux y estoyent merveilleusement bien versés et assidus à la lire, aussi en recommandoyent-ils soigneusement la lecture à leurs auditeurs.. Ils estoyent fort soigneux à bien instruire la jeunesse, et surtout les escholiers de bonne espérance qui leur estoyent envoyés pour estre instruits en la vraye piété, et sciences, du nombre desquels ils choisissoyent ceux qu'au deu temps ils recongnoyssoyent propres pour parvenir au sainct Ministère, lesquels ils retenoyent toujours auprès d'eux, les exerçans en

---

[1] "Hoc modo instructi ac edocti ad evangelizandum bini emittuntur." V. pour le texte latin Scultetus, *Annalium Evangelii* etc. p. 294-316, ou bien Dieckhoff, *die Wald.*, appendice n. I; pour le texte vaudois, le MS. de Dublin intitulé: *Epistola ad Oecolampadium*.

[2] Voir l'art cité: *L'Ecole des Barbes*.

toutes choses nécessaires, jusques à ce qu'ils y peussent estre utilement employés, renvoyans les autres à leurs parens, ou leur enseignant quelque honeste mestier. Car chacun de ces Barbes, outre la cognoissance et exercice du Ministère, avoit aussi la cognoissance de quelque mestier, et spécialement de médecine et chirurgie, en quoy ils estoyent fort entendus et en grande estime, et s'y exerçoyent tant pour en pouvoir secourir charitablement leurs disciples au besoin, que pour leur servir de couverture et d'aide pour les frais qu'il leur faloit faire ès voyages loingtains et dangereux." [1]

En lisant ces paroles, on comprend que sous leur nom très modeste, les Barbes furent après Valdo les Pères de l'Eglise Vaudoise. Mais encore, chaque institution a ses vicissitudes. Après le progrès, le déclin. Or, à la veille de la Réforme, tout décline: la foi, les lumières, la vie, et sans la lanterne de Morel, l'Ecole même qui les représente échapperait à nos regards. Et ne dirait-on pas que le peuple Vaudois va disparaître? Il n'en est pas là pourtant; mais, après la croisade, il y a recul; on se cache, on dissimule, il se fait un silence presque lugubre. Les Frères de Bohême en sont si frappés, qu'ils se demandent s'ils sont restés seuls à protester. Ils votent une enquête, et une députation part pour l'Orient. Après avoir visité Constantinople, la Thrace, la Palestine et l'Egypte, elle retourne et expose aux Frères assemblés le résultat de sa mission. Il est piteux, nul, disent-ils; notre voyage a été une corvée inutile. La fausse doctrine, les mauvaises mœurs, la superstition et le relâchement de la discipline sont devenus la plaie générale; le monde est plongé dans le mal. Cependant l'enquête n'était pas achevée. Quelque temps après, savoir l'an 1497, une nouvelle députation se met en route pour l'Italie et la France. Elle se compose de deux hommes: l'évêque Lucas de Prague, qui avait dirigé la première mission, et Thomas le Germain.[2] Cette fois le résultat fut plus réjouissant. Nos députés trouvèrent en plusieurs localités de l'Italie des hommes craignant Dieu, mais ignorés; ainsi à Rome par exemple, où ils échappaient à la mort par la dissimulation, et à la superstition et à la

[1] *Op. cit.*, ch. II.

[2] Ce dernier est donné comme "indoctus" et mentionné aussi sous le nom de Thomas de Landskron. Il avait déjà visité les Vaudois du Brandebourg qui avaient fini par se réfugier auprès des Frères de l'Unité.

mondanité, grâce à leurs réunions clandestines.[1] Un jour les Frères s'en vont faire visite à un Vaudois. On parle de Rome, de la Bête de l'Apocalypse, du faste, de la corruption générale. C'était sous le règne des Borgia. Le Vaudois déplore comme eux ce qu'il voit; il s'indigne.

— Mais pourquoi ne protestez-vous pas à la face du monde?

— Ah! bien oui, cela servirait à grand chose. Je connais quelqu'un qui fit comme vous dites; savez-vous ce qui lui est arrivé?

— Quoi donc?

— Il avait osé dire bien haut: Pierre n'agissait pas comme fait son successeur.. On le prit, on le cousut dans un sac, et maintenant il boit l'eau du Tibre.[2] Ici, voyez-vous, on est libre de pécher tout son soûl, de parjurer, de mentir, de se vautrer dans tous les vices; mais quant à dire la vérité, il ne faut pas trop s'y risquer; il y va de la vie. En somme, m'est avis que mieux vaut manger la bête que de s'en faire manger: je m'en tiens là.[3]

— Et le devoir de rendre témoignage, qu'en faites-vous?

— Par exemple, je ne vois pas le mal qu'il y a en ces temps-ci de faire comme Nicodème, comme Joseph d'Arimathée et tant d'autres.[4]

Cela déplut aux bons Frères.[5] Ils blamèrent le Vaudois, quitte à faire comme lui, à tout prendre. Ils avaient leurs bonnes raisons pour voyager sans bruit. Est-il vrai qu'ils furent témoins, à Florence, de la mort de Savonarola? Ce n'est qu'une conjecture. Mais le but de leur mission les amena – avant ou après leur visite à Rome, c'est ce que nous ne saurions dire – aux vallées des Alpes.[6] Ici l'accueil fut cordial, et l'entente par-

---

[1] "Vulgo iguotos," dit Lasitius, ap. Comenius, *Exc.* IX. "Hi passim invenere in Italia, Roma quoque, aliquos vera pietate et religione Deum colentes, in profana atque superstitiosa gente, cum periculo et variis difficultatibus degentes, et clandestinis congressibus exercentes religionis studium." Camerarius, *Historica Narratio* etc., p. 120.

[2] "Hoc ipsum cernens et clara voce: *Non sic Petrus* dicens, sacco protinus inclusus aquam Tiberis bibit." Lasitius, *ibid.*, ou ap. Goll, I, Beilage P.

[3] "Malle se ita bestiam devorare, quam ab ea devorari." *Ibid.*

[4] "Tuebatur suam opinionem illo Josephi et Nicodemi, occultorum Christi discipulorum, exemplo." *Ibid.*

[5] "Quod quidem sinceris Fratribus displicuit." *Ibid.* Ce mot de commentaire et ce qui suit est de la plume de Comenius.

[6] "Inciderunt et in Gallia in Waldenses," remarque Lasitius. Mais Camerarius dit: "in Gallia togata," autrement dite Cisalpine; donc en Piémont. Là-dessus, on discute encore, mais sans profit. Il n'était pas nécessaire de passer notre frontière pour se trouver en communication avec les Vaudois, tant du Dauphiné que du Piémont.

faite.[1] Ils furent impressionnés par le nombre des Vaudois; mais surtout réjouis de voir l'esprit qui les animait.[2] Après avoir conféré avec eux à souhait et non sans profit réciproque,[3] ils les quittèrent en emportant deux lettres latines, dont l'une adressée par les Vaudois au roi Ladislas le Clément, pour la défense de leurs frères réfugiés en Bohême; l'autre, de la plume d'un certain Thomas "de fonte Citiculæ," et destinée aux prêtres utraquistes. La lettre à Ladislas témoigne non seulement de la survivance de la dissidence vaudoise dans les vallées du Piémont, mais encore de l'ardeur de sa polémique.[4] L'oppression n'avait fait que l'attiser davantage. Etant forcée de dissimuler, elle n'en devenait que plus concentrée et redoutable. Si la patience échappe aux opprimés, est-ce étonnant? Songeons, d'ailleurs, que cette fois ils sont soumis à un supplice qui menace quelque chose de plus précieux que la vie. On calomnie leurs mœurs. Aussi, leur indignation éclate; il faut les entendre. Ne va-t-on pas jusqu'à affirmer que nous nous livrons, dans nos assemblées, aux actes de l'immoralité la plus révoltante? Savez-vous que non contents de nous forcer à nous réunir dans des cavernes, les Pharisiens osent prêcher que nous y pratiquons l'inceste?[5] Il est notoire pourtant que, depuis plus de quarante ans, il n'y a personne parmi nous qui ait violé impunément la règle des bonnes mœurs.[6] Mais tout leur est licite, parceque nous passons pour hérétiques. Eh bien, ils se trompent; ils sont eux les hérétiques, quand ils calomnient et nous persécutent. En médisant ainsi, ils pensent vous persuader, ô bon Roi, de chasser nos gens de votre royaume, comme autant

---

[1] "A quibus hospitaliter accepti sunt atque tractati." Lasitius, *ibid.*

[2] "Plurimi tunc sunt reperti. Cum quibus gratulantibus tantam veritatis scientiam Fratribus, et gaudentibus colloquio ipsorum." Camerarius, *ibid.*

[3] "Multum versati, et de religionis negotio sententias contulerunt, et admonitione alicubi sua eos adiuverunt." *Ibid.*

[4] "Quædam aliquando audacius importuniusque disseruntur, quam rei temporique conveniebat," pense Lasitius. Nous aurons à y revenir. Un MS. de Dublin, auquel nous puisons, contient un fragment considérable du texte vaudois de cette lettre qui commence ainsi: "Al Serenissimo princi Rey Lancelao."

[5] "Car entre las autras cosas ilh predican enayma cans molestos, o renos, che nos haven per ley: dona te a tot demandant, che nos donen nostras deleictanczas per cavernas resconduas, o scuras, cum qual que qual nos occorra, o sia de mayre, o de filha, o de molher, o de seror, che e es de lor maniera, o costuma, e non de nos." *Epistola al Ser. Rey Lancelau.*

[6] "Dio devant gardant e perseverant nos d'40 an e de plus non es auvia fornicacion non punivol enayma entre nos." *Ibid.*

de pestiférés.[1] Qu'avons-nous à répondre, sinon qu'on daigne examiner notre vie avec équité?[2] Au reste, notre grande espérance est d'être trouvés dignes de souffrir pour la justice. Quoi qu'ils fassent, nous ne serons pas ébranlés; non, rien ne nous séparera de l'amour de Christ, dirons-nous avec l'Apôtre; on ne parviendra pas à arracher cette plante que Dieu a plantée et que nous avons arrosée de notre sang. O Roi, soyez-en assuré: plutôt que d'abandonner la vérité et de suivre la voie de fausseté, nous endurerons, avec le divin secours, les chaînes, la prison et l'exil pendant bien longtemps encore et en toute patience.[3] Mais pourquoi donc les prêtres nous haïssent-ils? Parceque leurs œuvres sont mauvaises, et que notre vie les condamne. Hypocrites, adonnés à tous les vices, ils profanent le temple de Dieu et attirent sur eux sa juste colère. La graisse les étouffe, et ils prêchent le jeûne; ils se vautrent dans la débauche et prônent la chasteté; ils défendent de fréquenter les tavernes, et le soir ils sont ivres. Et c'est quand ils sont pleins de luxure et d'iniquité, qu'ils osent se présenter devant Dieu pour les pécheurs! Mais leurs prières ne montent pas plus haut que le toit de l'église.[4] Ils ne pensent qu'à dominer, à thésauriser et, grâce à eux, l'Eglise se peuple de chevaux et de mulets. Que dit l'Esprit saint, par la bouche du prophète? Ne devenez pas comme le cheval et le mulet qui sont sans intelligence. C'est comme s'il disait: Ne vous livrez pas à l'oisiveté, ne désirez pas être à la crèche, comme des chevaux et des mulets, qui ne font que manger, et qui, une fois repus, frottés et étrillés, déposent leurs ordures et s'abandonnent à leurs voluptés, comme vous. Ces mulets sont plus oisifs encore que les chevaux. Cela fait penser aux moines, car ils sont pires que les curés. Il y a encore entre les mulets et les moines une autre analogie, et la voici: Les mulets ne sont ni des chevaux ni des ânes; ils tiennent des deux. Ainsi les moines: ils ne sont, proprement, ni hommes ni démons; ils ont bien hérité la nature de l'homme, mais

---

[1] " Ild dyon, o mot bon Rey, de gitta lor del vostre Regne aquilh pestillencials p. o. v. o. b., car petit de levan corromp tota la massa." Ces initiales se lisent ordinairement ainsi: " Picards ou Vaudois ou Béguards."

[2] " Si alcun examine dreytament la nostra vita."

[3] " O serenissime Rey... devant que nos habandonan la verita e segan la falsita, nos sostenren cum laiutori divin, ligam, carcers, exilhament, per grant temp pacientissimament."

[4] " Non monte sobre lo teyt de la gleysa."

aussi les erreurs et la tromperie du diable.[1] Aussi que vaut leur messe? Que nous importe leur absolution, quand leur bénédiction même est chargée de malédiction? Ils bénissent et Dieu maudit. Dès lors, qu'avons-nous affaire à l'église? Mieux vaut ne pas y aller.[2] Ils nous en font un crime; mais notre justification est dans ces paroles de David: "Je haïrai l'église des méchants et je ne m'assiérai point avec les félons." Oui, nous les méprisons et les fuyons; car ils sont devenus comme l'ordure, comme la fumée de la lampe qui s'éteint en répandant l'obscurité et une puanteur mortelle.[3]

La hardiesse de ce langage trahit l'influence des Frères de Bohême, qui avaient assez reproché aux Vaudois leur indécision. Cette influence est d'ailleurs avouée dans un autre écrit postérieur de quelques années seulement, où les Vaudois exposent les motifs de leur séparation d'avec l'Eglise Romaine.[4] Nous aurons à y revenir. Il est impossible, après cela, de suivre les circonstances de ce réveil de l'indépendance vaudoise qui précède la Réforme, ses vicissitudes, l'action qu'il exerce et les réactions qu'il subit. Après la protestation virulente, viennent les accommodements. Haïr l'Eglise et tourner le dos aux prêtres, c'est vite dit; mais cela provoque les vexations de tout genre; c'est un acheminement au martyre, surtout quand on est épié à chaque pas;[5] car parmi ces imitateurs des Apôtres. il y a des Judas. Il n'y a là rien d'étonnant; mais ils est navrant quand même de le constater. "Parmi les gens du bas peuple" – nous citons les paroles du Barbe Morel de Frayssinières – "nous avons de faux frères qui s'en vont secrétement vers les moines, les évêques, les magistrats ou autres agents de l'Antechrist, et ils leur disent: "Que nous donnez-vous si nous livrons entre vos mains les docteurs des Vaudois? Nous savons

---

[1] "Car de lome ilh han la natura, mas del demon las errors e lengan."

[2] "Ilh benayczisson, e Dio maleiczis... Nos non intren en las gleisas de lor."

[3] "Nos despreczen e fuye lor, car ilh son fait enayma stercora de la terra e enayma lo fum de la lucerna steincta, loqual manda neyror e pudor mortal."

[4] "Nos haven conoissu per luoc de totas las cosas ia dictas per las sacras scripturas, per li script human e per predicacions de moti de la part de l' unità de li boemienc." *Ayczo es la causa del departiment de la gleysa Romana.* MS. de Dublin, p. 71.

[5] "Proditores.... inter plebeculam sæpicule pullulant." *Ep. à Ecolampade,* ap. Scultetus. Il est vrai que ces mots furent écrits plus tard, mais ils se rapportent à la génération qui précède la Réforme aussi bien qu'au temps de leur rédaction.

où ils se cachent." En effet, nous n'osons nous montrer partout publiquement. Là-dessus ils se concertent; après quoi, ces agents viennent de nuit et armés pour nous arrêter, souvent à notre insu. Ainsi commence à nouveau la persécution; il arrive ordinairement que tel d'entre nous est mené au bûcher et parfois suivi au supplice par plusieurs de nos gens, ou bien forcé à payer une forte somme d'argent." [1] En de telles circonstances on comprend que, pour échapper au danger, plus d'un Vaudois fasse encore acte de présence à la Messe, [2] quitte à dire tout bas, au lieu de l'Ave Maria, ces mots qui jurent un peu avec la liturgie: " Caverne de brigands, Dieu te confonde! " [3] Tout cela est possible, même avec le réveil; c'est l'ombre dans le tableau. D'après les allusions de Claude de Seyssel, archevêque de Turin aux premiers jours de la protestation de Luther, [4] le réveil persiste; et le petit peuple qu'il méprise est encore à craindre dans sa profonde retraite. Il constate, en effet, un état voisin du schisme, car les Vaudois professent qu'il ne faut pas recevoir les sacrements de la main du prêtre; [5] il déplore que certaines gens ajoutent foi aux discours de leurs Barbes hérétiques; [6] il juge à propos d'écrire un livre pour réfuter leurs croyances et, avant de déposer la plume, il conjure ses ouailles de se garder de "ces faux prophètes qui viennent à elles en vêtements de brebis, mais qui, au dedans, sont des loups ravisseurs. [7] Mais notre prélat n' avait pas fini d'écrire sa polémique, que déjà le monde retentissait du cri d'alarme lancé de Wittemberg et, il n'en faut pas douter, plus d'un écho en était parvenu jusqu'aux vallées des Alpes. L'année suivante Luther comparut à la diète de Worms, mais pour disparaître aussitôt de la scène publique, dans la retraite de la Wartburg. Quand on le croyait mort, il descendit de la montagne, comme Moïse, avec le livre de Dieu,

---

[1] " Quantum vultis nobis dare, et in manus vestras Waldensium doctores trademus." *Ibid.*

[2] " Sacramentorum signa plebeculæ nostræ non nos, sed Antichristi membra administrat." *Ibid.*

[3] Gilles, *op. cit.*, ch. IV.

[4] Né en Savoie, il fut évêque de Marseille, puis archevêque de Turin, où il passa ses dernières années, savoir de 1515 à 1520.

[5] " Sed et dimittendorum peccatorum nullam sacerdotes nostros potestatem habere aperte protestantur, et proinde neque illis confitendum esse affirmant, neque sacramenta reliquia ab his suscipienda." *Adv. errores et sectam Valdensium*, éd. 1520.

[6] " Quicumque ab his barbis et hæreticis decepti estis." *Ibid.*

[7] " Hortamur et obsecramus ut ab istis falsis prophetis caveatis." *Ibid.*

et la Réforme se répandait de ville en ville. En même temps, elle avait surgi à Zurich, à Bâle, et gagnait les environs, grâce à la prédication de Zvingli et d'Œcolampade. Un enfant du Dauphiné arrive ensuite à Genève et y voit la lampe de la foi sur le point de s'éteindre. On y lisait encore cette inscription: *Post tenebras spero lucem.* Farel la rallume, et ses premières lueurs viennent à la rencontre de la petite lumière qui luit isolée sur le chandelier des Alpes. Trois générations auparavant l'évêque Reiser avait avoué, dit-on, en présence de la mort, qu'en Allemagne la réaction vaudoise était près de disparaître. Elle disparut, en effet, comme l'étoile du matin qui se perd dans la clarté du jour. Quand le soleil de la Réforme se leva, la petite lumière vaudoise brillait peut-être, sinon aussi vive, du moins aussi pure que par le passé; mais, en présence de l'astre nouveau, on crut la voir pâlir. Morel le témoigne avec une simplicité qui est encore du premier âge, et une attente naïve, joyeuse, qui rappelle celle des anciens prophètes. " Salut! béni sois-tu, mon seigneur," écrit-il au réformateur de Bâle; "nous venons à toi d'un pays éloigné, le cœur plein d'allégresse, dans l'espoir et l'assurance que, par ton moyen, l'Esprit du Tout-Puissant nous éclairera." [1]

Voilà le dernier mot de l'histoire des Vaudois avant la Réforme. Le cri du navigateur qui voit poindre le Nouveau Monde à la blanche lueur de l'aurore, ne fut ni plus sincère ni plus joyeux, ni de meilleur augure. On dirait que l'écho, répétant au fond des nos Vallées la voix de Siméon, salue la consolation de l'Israël des Alpes.

CHAPITRE CINQUIÈME

LA LITTÉRATURE

Remarques préliminaires: Le dialecte vaudois et vue générale des matériaux.

Versions des Ecritures: Versions primitives, qui ont disparu : celles de Valdo et des Vaudois de Metz — Versions anciennes qui ont survécu, mais que l'on conteste: manuscrits de Lyon et de Paris — Versions plus récentes, mais reconnues:

---

[1] " Salve, mi Domine benedicte Œcolampadi... A longinqua regione animo vehementer exultanti ad te venimus, sperantes atque multum confidentes prædictum spiritum per te nos illuminare." Morel à Ecolampade, ap. Scultetus, *op. cit.*

mss. de Cambridge, de Grenoble, de Dublin et de Zurich — Spécimen comparatif — Rapports entre ces versions et ce qu'on en infère touchant leur origine — Une version en langue étrangère: ms. de Tepl. — *Ecrits en prose:* Ceux qui ont péri — Glanures d'écrits originaux — Compilations de source catholique: le Docteur et le Verger, un traité acéphale, la Glose de l'Oraison dominicale, les Vertus, la Cantica — Compilations de source hussite: l'épître au roi Ladislas, le traité sur la Cause de la rupture avec l'Eglise Romaine, le recueil du Trésor et de la Lumière de la foi contenant: les Dix commandements, les Sept Sacrements, le Purgatoire, l'Invocation des Saints, le Pouvoir donné aux vicaires de Christ, l'Antechrist et les Interrogations mineures. — *Ecrits poétiques:* le Mépris du monde, la Barque, l'Oraison ou confession des péchés, le Nouveau Confort, le Nouveau Sermon, l'Evangile des quatre semences, le Père Eternel; enfin, la Noble Leçon, avec notes critiques. — Ce qui ressort, en somme, de ce chapitre.

Valdo commença son œuvre entre deux écrivains. Sans être lettré, il donna naissance à une littérature qui eut la chance de vivre, même de survivre à telle autre qui a disparu; à celle des Cathares, par exemple.[1] En sorte que, vue à distance, elle frappe le regard comme une végétation isolée au milieu des sables. Son champ a attiré les glaneurs dès avant la moisson, qui n'est pas achevée. Entrons-y, à notre tour, pour y lier notre gerbe ou glaner, du moins, quelques épis. Mais pour y entrer, il faut avoir la clé. Or, qui ne le sait? La clé d'une littérature, c'est son idiome. Le moment est donc venu de nous en enquérir.

Pour plus de clarté, prenons ce sujet d'un peu haut, à l'aide d'un bon guide.

" Après avoir conquis notre sol, lisions-nous naguère, les Romains voulurent nous imposer leur langue. Ils y réussirent presque complètement; mais, par le contact perpétuel entre les vainqueurs et les vaincus, le latin ne tarda pas à se corrompre. Cette corruption se fit diversement dans le vaste empire des Césars, suivant les influences auxquelles il fut soumis; de telle sorte qu'on peut dire que la langue vulgaire se subdivisa bientôt en autant de variétés qu'il y avait de populations ayant une langue différente avant la conquête. Des dialectes qui prirent ainsi naissance, les uns durent à des circonstances heureuses un développement politique et littéraire qui les

---

[1] " Nous ignorons de la manière la plus absolue," dit Ch. Schmidt, " si un livre cathare a échappé aux flammes." *Op. cit.*, II, p. 2. Il faut peut-être excepter aujourd'hui le *Rituale* découvert par Cunitz et, selon quelques-uns, une version du N. T.

éleva au rang de *langues;* ce sont le français, l'espagnol, le portugais, l'italien, le provençal et le valaque. D'autres, au contraire, restèrent incultes et confinés dans des régions peu étendues; ils tombèrent à l'état de *patois*. Nos patois, en France, ne sont point, comme on l'a dit longtemps, des enfants dégénérés du français; ils en sont les frères, des frères humbles et rustiques, c'est vrai, mais des frères légitimes dont le développement s'est arrêté à des périodes diverses de leur croissance... Les patois de la France peuvent se subdiviser en deux grandes classes: les uns se rapprochent du français ou *langue d'oïl*, et les autres du provençal ou *langue d'oc*. La langue d'oïl descend, dans le Dauphiné, jusqu'à la rive droite de l'Isère entre le Rhône et l'embouchure de la Bourne; là elle franchit la rivière pour embrasser une partie du Royannais, du Vercors, la vallée de la Gresse, celle du Drac jusqu'au Trièves, et enfin la partie inférieure de celle de la Romanche. A partir de la Grave, la limite paraît se diriger, en suivant de hautes crêtes à peu près désertes, vers le mont Thabor puis vers le mont Cenis. En suivant du nord au sud, entre le mont Thabor et le mont Viso, la chaîne principale des Alpes qui forme la ligne de partage des eaux, on rencontre, sur le versant oriental, les vallées de Bardonnèche, d'Oulx et de Pragelas, aujourd'hui italiennes... En descendant vers le sud, on trouve ensuite les vallées de S. Martin, d'Angrogna et de Luserne, généralement connues sous le nom de Vallées vaudoises... Plus au sud encore, la vallée du Pô prend naissance sur le flanc du mont Viso et va déboucher dans les plaines de Saluces... A l'extrémité méridionale du marquisat de Saluces se trouve la vallée de la Vraita. Le versant occidental est occupé par les vallées du Monêtier, de Névache, de Bryançon, du Queyras, de Vallouise et de l'Argentière. Ces deux dernières s'étendent sur les flancs du mont Pelvoux. Toute la région que nous venons d'indiquer forme, au centre même des Alpes, un pays distinct, avec ses mœurs originales et son langage particulier. Ce langage, qui est un dialecte de la langue d'oc, est presque devenu une langue, grâce aux écrits des Vaudois... Mais, pressé de plus en plus par les envahissements de ses deux puissants voisins, l'italien et le français, il tend à disparaître... Réduit à l'état de patois simplement parlé, il perd ses traditions, ses règles, son unité, et se subdivise

en un certain nombre de variétés où les anciens termes font place peu à peu aux mots des langues enseignées dans les écoles, mots plus ou moins défigurés par les habitudes de prononciation locale." [1]

Jusque là, l'accord entre les philologues est parfait. Abordons maintenant le sujet spécial qui nous occupe.

Si le dialecte du Queyras paraît avoir résisté plus que les autres à l'influence étrangère, celui des Vaudois n'est point absorbé. Ayant été plus écrit que ses voisins, on comprend que cette circonstance ait contribué à le perpétuer pendant des siècles, et on s'étonne seulement que l'on n'ait pas mieux réussi, jusqu'à ce jour, à en décrire le caractère. Non, le dialecte vaudois n'est pas encore fixé, malgré tout le mal que se donne la critique savante. On en discute l'origine et la formation, sans aboutir à une conclusion définitive et unanime. Rappelons, tout d'abord, les opinions contradictoires auxquelles a donné lieu la discussion.

Perrin touche à peine ce point. Il se borne à dire que les écrits vaudois ont été rédigés dans une langue " en partie provençale, en partie piedmontoise." Gilles, Léger et leurs successeurs, n'ont pas mis son avis en question. Faut-il y reconnaître la voix de la tradition? Nous inclinons à le croire. En ce cas, la critique aurait, dès le premier jour, fait mine de la corriger. On sait que ses recherches ont été inaugurées par Raynouard, le chef de file, et que celui-ci s'est exprimé à ce sujet de la façon la plus catégorique. " Le dialecte vaudois est identiquement la langue romane," dit-il. " Les légères modifications qu'on y remarque quand on le compare à la langue des troubadours, reçoivent des explications qui deviennent de nouvelles preuves de l' identité." [2]

Voilà en présence les deux opinions principales qui se disputent le champ jusqu'à aujourd'hui. Laquelle devrons-nous adopter? Avant de nous décider, consultons les oracles.

" La patrie originaire du dialecte vaudois," écrit Diez, " doit être le lyonnais, où vécut Pierre Valdo. Le dialecte ne devint

---

[1] Chabrand et Rochas d'Aiglun, *Patois des Alpes Cottiennes*, 1877, préface.

[2] *Choix des poësies des troubadours*, 1817, vol. II, p. CXL. Notons en passant que l'opinion de Raynouard se rattache à sa théorie de la langue romane primitive, qu'il ne s'agit plus de discuter, quand on sait qu'elle est abandonnée.

proprement le vaudois que par l'émigration des partisans de Valdo dans le Piémont, dont le dialecte influa sur leur langue, qui était provençale." [1] Maintenant, quel rapport y a-t-il entre le provençal et le lyonnais? W. Foerster, digne successeur de Diez, a constaté dans une lettre que nous tenons de lui, que le lyonnais échappe, sur certains points, à l'influence du provençal et qu'il s'écarte du dialecte vaudois pour se rapprocher du français. [2] Dès lors, il n'y a pas lieu à faire dériver notre dialecte de celui de Lyon. [3] Rien assurément n'empêche d'imaginer que des Vaudois primitifs aient porté avec eux le dialecte lyonnais dans nos Vallées; mais avant d'en admettre l'implantation, nous exigeons qu'on nous en signale des traces. Jusqu'à ce jour, personne n'y a réussi. Après cela, l'influence du dialecte piémontais ne doit pas être exagérée. Diez l'accentue trop vivement. Si l'ancien vaudois lui paraît déjà différent du provençal dans tel de ses caractères phoniques, le vaudois moderne s'en éloigne bien davantage, " pour se rapprocher de l'italien," au point que "sa provenance de l'ancienne langue est sujette à de grands doutes." [4] Grüzmacher avait incliné à favoriser cette opinion, [5] ainsi que Herzog et Dieckhoff. [6] Montet l'adopte résolument, presque mot pour mot; [7] il abonde même dans

---

[1] *Grammaire des langues romanes*, vol. I, p. 100. J'ai retouché ce passage d'après l'original.

[2] Le lyonnais, écrit Foerster, est un dialecte à base provençale quant aux règles des sons et à la formation du verbe et du substantif, ainsi que par le vocabulaire. Mais pour nous borner à un point tout à fait élémentaire, l'*a* latin s'y transforme selon un procédé phonétique particulier au français, et devient *i* ou *e* sous l'influence des palatales. Ses verbes forts aussi se laissent franciser. Le dialecte vaudois, au contraire, ne connaît pas ce genre de transformation; il garde son type provençal même dans les verbes forts.

[3] C'était l'opinion de Grüzmacher, d'après son article sur la Bible Vaudoise. V. *Jahrbuch f. rom. u. engl. Literatur*, 1862, p. 398. Diez l'accepta, mais en l'atténuant.

[4] *Ibid.*, p. 101. Diez note à cet endroit que Biondelli (*Saggi* etc., p. 481) " le rattache sans hésiter au piémontais." Mais Biondelli a lu notre dialecte dans une mauvaise version *sui generis*, ni vaudoise ni piémontaise, des Evangiles de Luc et de Jean, due à la plume de Pierre Bert (Londres 1832). Du reste, plus d'un maître de langues néo-latines en est encore là. Même la grammaire de Diez n'est pas exempte d'inexactitudes. Par exemple, n'affirme-t-il pas que " la lettre *l*, après une consonne, se dissout en *i* à la manière italienne ? " Les mots qu'il cite signifient que, sur ce point, ses recherches se sont arrêtées à la Tour. Les Vaudois des vallées de Pérouse et de S. Martin ne disent pas *ghiesia*, *kiar*, *piassa*, mais *gleisa* ou *gleiso*, *clar*, *plassa* ou *plasso*. La particule affirmative n'est pas *si*, mais *oui* dans la vallée de S. Martin et *oui* et *si* dans celle de Pérouse.

[5] *Waldensische Sprache*, dans l'*Archiv* de Herrig, 1854, vol. XVI, 4me liv., p. 400.

[6] *Rom. Wald.*, p. 31, et *Die Wald. im Mittelalter*, 1851, p. 37, n. 1.

[7] Les exemples glanés par Montet dans la page de Diez sont précisément ceux que nous avons relevés comme erronés. *Hist. litt. des Vaudois du Piémont*, Paris 1885, p. 11 et 12.

ce sens. Selon lui, “le dialecte piémontais finit par supplanter le Vaudois,” dès les temps de la Réforme. Comme preuve, il avance que “les actes du synode d'Angrogne de 1532 sont écrits dans un idiome très voisin de l'italien.”[1] Mais la rédaction de ces actes n'est pas seulement voisine de l'italien; c'est de l'italien, tel qu'on le parlait alors. L'usage plus ou moins officiel de cette langue implique-t-il le caractère du dialecte local? Une pareille conclusion serait plus que hasardée, et nous aurions ensuite à inférer de l'usage de la langue française, introduite à son tour, une conclusion toute différente. Du reste, Montet est encore fort modéré, si on le compare à Muston, qui recule de quelques siècles l'influence première de l'italien pour lui attribuer l'éclosion du dialecte vaudois. Il s'abandonne si bien à cette opinion que, en présence des résultats les mieux avérés de la science des langues néo-latines, il a tout l'air de vouloir déraciner notre dialecte de son terrain naturel, pour le reléguer on ne sait où; car il ne réussit pas à le classer comme il prétend, “dans la famille des dialectes de formation italienne.”[2] Notre poëte espère-t-il, par ce nouveau détour, ramener la foi à notre antiquité apostolique?[3] En ce cas, qu'il se désabuse. Son argumentation pèche par la base. On le lui a montré[4] et, à l'heure qu'il est, il n'est pas loin de s'en douter.[5] Pour achever de le convaincre, voici un moyen bien simple. Ne prétend-il pas que les écrits les plus caractéristiques de notre ancienne littérature sont le fruit mûr du dialecte de nos Vallées, qu'il dérive de la souche italique, plutôt que de celle de Provence, et qu'ils nous ramènent au temps de l'apparition de Valdo? Eh bien, nous placerons sous les yeux des lecteurs un spécimen du dialecte indigène du haut Piémont, tel qu'on le parlait au XII[e] siècle. Il est extrait d'un manuscrit renfermant quelques notes d'homélies prononcées en ce temps-là. Le sujet est piquant; le langage est tel, qu'on a été près de

---

[1] *Ibid.*, p. 11.

[2] *Aperçu de l'antiquité des Vaudois des Alpes d'après leurs poëmes en langue romane.* Pignerol 1881, p. 11.

[3] C'est son but manifeste. “L'origine des Vaudois indigènes est donc antérieure à celle des Vaudois immigrés,” aime-t-il à conclure. *Ibid.*, p. 26.

[4] Voir l'art. de W. Foerster, dans la *Riv. Cristiana*, mars 1882.

[5] “Ma démonstration eût pu être mieux instruite,” avoue-t-il. V. son *Examen de quelques observations sur l'idiome et les manuscrits vaudois.* Pignerol 1883. pag. 8.

l'attribuer à quelque Barbe vaudois. Il s'agit de l'explication du passage de l'Evangile où il est dit que Christ chassa du temple ceux qui y trafiquaient.

Aquesta sentenza e aquest flael dun Xrist catze cels qui vendean e acatavan el temple de so pare, oi en aquest iorn regnen, zo son li hereti qui acaten e venden les maisuns de Deu. Zo sun las ecclesies *qui est una...* Si cum dit Salomun in *canticis: Una est columba mea,* zo est la gleisia. Aquesta columba sovent es vendua e achataa a *symoniacis hereticis,* qui son li mal volpil qui vasten e meten a vilta l'esposa de Xrist... *Capite nobis vulpes parvulas que demoliuntur vineas,* zo est prendi nos las petite volp qui catzun a mal nostre vigne... Lanzai lor las pere e catzai los de la vigna... Vos qui devez varder la vigna zo est sancta ecclesia, decatzai los heretis. E cum que los catzare? Cum lo flael *de resticulis.* Zo sun le parole de Xrist qui dis: La mia maisun si est maisun d'oraciun, mas vos en avez fait balma de lairuns. Lo premer maistre d'aquisti larun simoniay si fo un encantaor qui avea num Symon Magus... Enquora regna en la xrestianta a questa heresia qui confunt e destrui la gleisa qui est maisun e vigna de Deu, mult la peora e aflevolis. E li pastor, zo son li evesque e li prever, non tenent plai, mas il meesme o fan o consenten. Or que deven far cil qui son bon homes e an lor corage vers Deu? Dolent e corrozos en deven eser e preer Deu que el per la soa misericordia los fatza venir a emendement que il no seien dampnai... Or nos vardem que nos non abiam cum lor compaignia si nos volem aver la misericordia de Deu e aver part ab los saint apostoil, li quail foron car ami del nostre seignor Jhesu Xrist qui en la sancta cros sofri passiun per reemer l'umana generaciun.[1]

Entre ce dialecte-là et celui des Vaudois il n'y a certes pas l'affinité qui relie celui-ci au provençal; ce ne sont que des analogies, qui trahissent le voisinage, non un même sang.[2]

Quoi qu'il en soit, pour revenir à la thèse de Muston, si notre poëte a le droit d'être seul de son avis, il s'est mis, à l'occasion de sa récente polémique, dans une étrange situation. D'une main, il vise à enfoncer une porte ouverte, en soutenant que le

---

[1] *Galloitalische Predigten aus Cod. misc. lat. Taurinensis D. VI. 10ten Jahrhunderts herausgegeben von* W. Foerster, ap. *Rom. Studien,* vol. IV, p. 1 et suiv. 14me homélie. Il serait intéressant de les comparer avec les *Sermons du XIIme siècle en vieux provençal.* publiés par Fr. Armitage, Heilbronn 1884.

[2] Champollion Figeac avait dit: "Ce recueil de sermons m'a paru appartenir à a langue et à l'église des Vaudois de Piémont." Le professeur de Bonn est d'un avis différent. Il démontre que le dialecte de ces sermons ne présente pas le type caractéristiqne du provençal, mais les traits distinctifs d'un dialecte gallo-italique parlé en Piémont, et qu'il suffit de comparer ces fragments avec nos anciens écrits et notre patois moderne, pour voir que le dialecte vaudois ne s'y retrouve pas. *Ibid.* p. 43. D'autre part Preger est amené à son tour, par des raisons internes, non plus linguistiques mais historiques, à conclure avec la dernière évidence que ces sermons ne sont pas vaudois, mais sans doute d'un ecclésiastique prêchant à des ecclésiastiques. V. *ibid.* pag. 80.

vaudois ne doit pas être rangé dans "la famille française;" [1] de l'autre, il invoque l'appui des maîtres de la philologie comparée pour rejeter les résultats acquis à l'histoire des idiomes néo-latins. [2] S'il est, en effet, un résultat qui soit désormais acquis, c'est à la fois l'origine et le caractère provençal de notre dialecte. Sur ce point, les faits sont si marquants, du moins pour ceux qui en font l'objet d'une étude spéciale et approfondie, que c'est peine inutile de les contester. Le professeur W. Foerster nous écrivait encore naguère, après une rapide enquête faite aux Vallées vaudoises: "Le dialecte vaudois antérieur à la Réforme est du pur idiome provençal. Quant au dialecte vaudois moderne, il est lui aussi du provençal tout pur; mais il faut se garder de le comparer au provençal ancien. On s'en convaincra aisément en le comparant avec les patois modernes de la Provence cisrhodanienne. Je dois seulement avouer, après mes récentes recherches, que les traces de l'influence du piémontais y sont plus insignifiantes que je ne l'avais cru. Sans doute, ce n'est pas à la Tour qu'il est aisé de le constater. Mais partout où les Piémontais de la plaine n'ont pas pénétré, le dialecte provençal demeure intact quant à la grammaire. Il existe, il est vrai, un certain nombre de mots communs aux Vaudois et aux Piémontais et que l'on ignore sur l'autre versant des Alpes Cottiennes; mais ce nombre est minime." Quant aux mots que nous devons à l'influence lente, mais irrésistible, de la langue française, il est notoire qu'ils n'altèrent pas encore la constitution proprement dite de notre dialecte.

Ainsi donc les progrès de la linguistique nous ramènent au principe établi par le maître Raynouard, d'après lequel le dialecte vaudois est provençal et par l'origine et par le carac-

---

[1] *Aperçu* etc., p. 11. C'est là qu'aboutit la première argumentation de Muston. La page suivante commence ainsi: "L'idiome vaudois est de formation italienne, et non française."

[2] Notre vénéré poëte en est à soutenir que le français est "la première des langues modernes qui soit sortie du latin;" ce qui ne l'empêche pas d'affirmer, à la même page, qu'il est "né du rapprochement de la langue d'oc et de la langue d'oïl." Il classe le Roman de la Rose dans la littérature provençale, et allègue des mots italiens pour démontrer l'origine italienne du dialecte vaudois, sans se demander si ces mots n'appartiennent pas aussi bien au provençal. Il en cite, après cela, d'espagnols, mais provençaux en même temps, pour avancer que "la formation de l'idiome vaudois aurait eu lieu avant que les trois langues (italienne, provençale et espagnole) eussent été complètement distinctes." Comme si l'on pouvait juger du caractère d'une langue par quelques mots de son vocabulaire! V. *Aperçu* etc., *passim*, particulièrement p. 2, 5–11 et 30.

tère. Ce qui n'empêche pas que, à ce sujet, il se produise encore des opinions fort divergentes. Mais, si nous ne faisons erreur, ces divergences ne se rapportent pas à notre dialecte écrit, plus ou moins ancien, mais au dialecte parlé qui tend à s'en séparer.[1] Pendant que le français continue son action délétère, l'influence du patois piémontais, auquel se joint l'italien, va se fortifiant depuis les évènements politiques qui ont ouvert l'Italie à la liberté et ramené les Vaudois dans l'arène publique. Notre dialecte, né provençal, est en train de se transformer et de se décomposer, et cela non seulement dans la vallée de Luserne, mais déjà dans celle de Pérouse. Si jusqu'à hier il a paru ne se distinguer de l'idiome de Provence que par le fait qu'il est oriental et trahit des traces du patois du Piémont, il faut désormais s'attendre à le voir envahi par ce dernier. Il est vrai qu'on lui prédit obscurément une autre destinée. Il s'agirait, selon quelques-uns, de l'agréger à je ne sais quel groupe secondaire de dialectes, encore à former. On parle vaguement d'un "sous-groupe de dialectes à base latine, intermédiaire entre les langues d'oc et de si d'un côté, et la langue d'oïl de l'autre,"[2] et l'on s'appuie sur l'avis du professeur P. Meyer, d'après lequel il serait possible de "soutenir indifféremment que le langage des Vallées Vaudoises se rattache au provençal, ou qu'il se rattache à l'italien," ou bien de voir en lui "un langage roman, comme l'italien et le provençal, mais se tenant à égale distance de l'un et de l'autre."[3] Les faits montrent que, si l'influence du piémontais et du français est indéniable, la base provençale est encore là, visible jusqu'à l'évidence. Du reste ce langage est nuageux; arrivons à quelque

---

[1] C'est ce qui explique particulièrement les variations, plus apparentes que réelles, de Montet, qui après ce qu'on a lu admet cependant que l'ancien vaudois est un "dialecte provençal" ou "dérivé du provençal." *Op. cit.*, p. 13 et 17.

[2] Lettre d'un professeur au Collége de France à A. Muston. *Examen* etc. p. 5.

[3] Lettre de P. Meyer à Muston, 17 nov. 1881. *Ibid.*, p. 7. Nous avons écrit à notre tour au Dr. P. Meyer. Voici ce qu'il a eu l'obligeance de nous répondre: "A dire vrai, je crois que par sa culture la langue des Vallées se rattache au mouvement provençal et français, comme par ses formes mêmes elle a un rapport étroit avec l'idiome du Dauphiné; mais je ne sais si des affinités linguistiques ne pourraient pas être constatées du côté de l'Est. Les documents que j'ai pour la partie du Piémont où sont Pignerol et Saluces ne me suffisent pas." D'autre part il a avoué à Muston qu'il n'a vu les MSS. de Cambridge et Dublin que "superficiellement et sans s'y intéresser." Son avis n'est donc pas formé, et le temps de l'invoquer pour la solution de la question qui nous occupe n'est pas encore venu.

chose de concret. On nous a mentionné une découverte du professeur Ascoli de Milan; tel d'entre ses disciples, en Italie, la prône avec chaleur et l'on va jusqu'à se figurer qu'elle entraînera l'agrégation prochaine de notre dialecte, à un groupe nouveau. Voici ce qui en est: Ascoli affirme avoir reconnu aux environs des Alpes, mais du côté de la France et de la Suisse, jusqu'au Jura et aux Vosges, une intéressante famille de dialectes réunissant, outre certaines particularités caractéristiques qui lui seraient propres, des traits communs avec le français et le provençal. Elle ne doit pas sa formation à un concours tardif d'éléments divers, mais à ses propres traditions historiques et indépendantes, plus ou moins comme les idiomes néo-latins dont le type est reconnu. Cette famille attendait d'être constatée à son tour, et Ascoli a eu le mérite de la décrire, même de lui assigner un nom. Elle s'appelle franco-provençale.[1] Mais la description tracée par Ascoli ne comprend pas le dialecte des Vallées; elle le laisse tout près, à la frontière. Est-ce hasard? Non, car ce maître ne pourrait pas être plus explicite. En effet, à quoi distingue-t-il la famille franco-provençale? A ce signe, savoir que l'*a* atone ou privatif qui se conserve intact en provençal, s'altère ici, comme en français, et se transforme, après une palatale, en *ie*, *i* ou *e*. C'est là, dit Ascoli, un des phénomènes les plus caractéristiques des patois franco-provençaux.[2] Il est clair, dès lors, que le dialecte vaudois, re-

---

[1] Ascoli, *Schizzi franco-provenzali*, dans l'*Arch. glottol. ital.*, vol. III, pp. 61-120. Boehmer continue quand même à lui appliquer le nom de "burgundisch." *Roman. Studien*, *passim.*

[2] "L'antitesi più decisiva tra l'idioma provenzale e l'idioma francese, si maní-festa ne' riflessi dell' A latino, così in accento come fuori di accento. L'A tonico rimane incolume, anche nel francese, quando egli sia in posizione; ma fuor di posizione vi si suole alterare, e si riduce di solito ad *e*. Così, *arme* arma, âpre *ásper*, *quart* quartus, *quattre* quáttuor; ma *aimer* amáre, *aimée* amata, etc. Nel provenzale, all'incontro, e nell'antico in ispecie, l'A tonico si rimane costantemente incolume: *aspre*, *amar*, *amada* etc. L'A essendo atono nella sillaba finale, riducesi nel francese ad un' *e* muta; nel provenzale rimane *a* (che ne' moderni dialetti è prevalentemente *o*). Così: fr. *couronne*, pr. *corona;* fr. *aimée*, pr. *amada*. Ora tra i fenomeni più caratteristici de' vernacoli franco-provenzali, egli è codesto dell' avervisi *ie*, *i*, *e* per l'antico A' preceduto da suono palatile." *Ibid.*, p. 70 et suiv. Tout Vaudois peut tirer la conclusion. Nous disons *courouna* et *courouno*, *amâ*, *cantá* ou *ciantá*, *prijá*, *bucá*, *mingiá* etc. Foerster, en constatant cela, soutient en conséquence que le groupe tracé par Ascoli englobe le lyonnais et exclut le vaudois; ce qui résulte, du reste, des précédentes observations. A. Rösiger, au sujet d'une colonie vaudoise en Allemagne, place le vaudois écrit, des Vallées et du Dauphiné, *à côté* du groupe franco-provençal, et il explique sa décadeuce par l'intrusion du français. *Neu-Hengstedt* (Bourset), *Geschichte u. Sprache einer Wald. Colonie in Württemberg*, Greisswald 1882.

produisant particulièrement en ce point le type provençal, ne saurait être classé dans la famille décrite par Ascoli, aussi longtemps, du moins, que le trait distinctif qui la caractérise demeure tel qu'il l'a défini.[1] Mais cette définition est-elle juste et immuable? On en a douté; même elle fut sérieusement contestée dès son apparition. Meyer a soutenu que le mode de groupement tenté par Ascoli est erroné par la base, et il ajoute à ce sujet une observation qu'il est bon de rappeler. "Le nouveau groupe proposé par Ascoli, dit-il, groupe qui n'offre aucune unité géographique, échappe-t-il, du moins, à l'inconvénient de réunir des dialectes fort dissemblables? Pas le moins du monde. Il réunit des dialectes qui offrent un très petit nombre de faits choisis entre beaucoup, comme particulièrement spécifiques. Il est de toute évidence que le dauphinois ressemble plus au provençal qu'au franc-comtois et au lorrain, et pourtant le lorrain, le franc-comtois et le dauphinois sont englobés dans le nouveau groupe, duquel est exclu le provençal." Quoiqu'il en soit de cette définition de Ascoli, que nous n'avons pas à discuter ici, il est certain que le groupe qu'elle caractériserait ne saurait englober le dialecte des Vallées. En attendant, le fait que ce dialecte porte une des traces les plus caractéristiques de l'idiome provençal est bien avéré, quand les nouvelles combinaisons viennent s'y briser, comme on a pu le voir par cet exemple.[2]

Telle est la conclusion à laquelle nous nous sommes arrêté. Hâtons-nous d'en tirer une conséquence pratique qui portera sur le sujet de ce chapitre.

Quand on anticipe sur la transformation de notre dialecte ou qu'on le sépare de la branche mère, on est inévitablement condamné à ne plus comprendre comment s'explique la genèse et la formation de notre littérature. Muston, aidé par l'imagination qui sert les poëtes, ne voit-il pas germer notre littérature sur le versant italien des Alpes, dès avant Valdo?[3] Mais

---

[1] *Romania*, an. 1875, p. 293-296.

[2] Le professeur Morosi, de l'Institut Supérieur de Florence, qui étudie le dialecte vaudois, en a convenu après l'examen d'une traduction de la *Nobla Leiczon* dans les principaux patois de nos Vallées et du Queyras, que je viens de lui soumettre, et il me permet de constater ici son adhésion.

[3] C'est sa vieille thèse déjà émise dans sa *Bibliographie* p. 81-93, et p. 101. Il disait là que "notre idiome dans lequel sont écrits nos anciens livres vaudois

il doit suffire de l'avoir rappelé. Herzog lui-même n'est pas loin de se fourvoyer, quand il pense que les écrits vaudois, déjà compilés en partie sur le latin, auraient revêtu dans leur seconde rédaction une forme provençale et subi, après cela, une nouvelle révision pour devenir vaudois.[1] Notre littérature ainsi tamisée serait celle que nous présentent les manuscrits que nous possédons. Voilà une genèse qui tend à se compliquer. Si celle que Muston adopte sent l'absurde, celle-ci sent la fiction. Nos anciens écrits n'ont pas besoin d'être retraduits pour devenir provençaux. Ils le sont, et leur caractère vaudois se révèle par de fort légères modifications, dont Montet nous a donné, après Grüzmacher, un intéressant spécimen.[2]

Maintenant que nous avons indiqué l'origine de l'idiome vaudois et la place qu'il occupe, allons à la recherche des écrits marqués de son empreinte.

Ces écrits gisent à l'état de manuscrits dans une dizaine de bibliothèques, savoir à Cambridge, à Dublin, à Paris, à Grenoble, à Carpentras, à Genève, à Zurich, à Munich, sans parler de Lyon et du village de Tepl en Bohême.[3] Ils sont échelonnés, quant à la date, du XIIIe au XVIe siècle. Si l'on en pouvait deviner l'histoire, quel intérêt n'offrirait-elle pas? Hélas! elle nous échappe, et nous sommes réduits à glaner quelques traits relatifs aux collections de Cambridge et de Dublin. L'idée de ces collections remonte à l'archevêque Usher. Déjà l'an 1611 il était en quête de documents relatifs à l'histoire vaudoise. En 1634 il mit la main sur une série d'écrits vaudois fort rares. Il la tenait d'un jurisconsulte français, et il l'avait payée environ 550 francs. Elle passa tout entière à la bibliothèque du Collège de la Trinité, à Dublin. Et lorsque, l'an 1655, Samuel

(XIIe au XIVe siècle), n'était pas la langue vulgaire de la France," par où il entendait à la fois les dialectes de la Provence, du Dauphiné et du Lyonnais. Il ajoutait, qu'il "se rapproche bien plus de la langue du huitième siècle que de celle du douzième." Muston en est encore là, d'après ses derniers écrits. Quand même, il admet que, comparé au dialecte actuel de la vallée du Rhône, le nôtre "offre le plus d'analogies avec l'ancien roman," dont il ne dériverait pas!

[1] "Es muss nun allerdings die Möglichkeit zugegeben werden, dass die uns unbekannten Urschriften in einer ältern Sprache geschrieben waren, die bereits in den ältesten der uns erhaltenen Abschriften etwas verwischt ist." *Rom. Wald.*, p. 45. Comme exemple d'application, v. son étude sur la *Cantica*.

[2] *Op. cit.*, p. 13-17. Il est vrai que Meyer observe que cet aperçu "aurait pu sans dommage être omis." *Romania*, XIV, 319. Mais jusqu'à aujourd'hui les romanistes n'ont rien suppléé de mieux.

[3] Strasbourg est exceptée, le ms. vaudois qui y existait ayant péri dans l'incendie de la bibliothèque, du 23 au 24 août 1870.

Morland se rendit, sur l'ordre de Cromwell, auprès du duc de Savoie dans le but d'y plaider la cause de nos aïeux persécutés, le vieil archevêque près de mourir l'exhorta à profiter de cette occasion pour se procurer des mémoires et autres écrits authentiques, d'où l'on pût espérer quelque nouvelle lumière sur leurs croyances. L'envoyé britannique prit à cœur de le faire et, à son retour, il déposa à la bibliothèque de l'université de Cambridge une précieuse collection de nos vieux manuscrits. Qu'arriva-t-il? Au siècle dernier, un italien attaché au service de la bibliothèque enregistra cette collection parmi les écrits espagnols; en sorte qu'ils restèrent ignorés jusqu'à l'an 1862. On devine, d'autre part, la provenance des manuscrits conservés à la bibliothèque de Genève; mais elle n'est pas certifiée. Léger y déposa, l'an 1662, un volume qu'on ne réussit pas à reconnaître, à la description qu'il en donne. On lit cependant sur la couverture d'un de ces manuscrits une notice qui nous révèle qu'il appartient aux églises des Vallées du Piémont, "qui prient les Genevois de le leur conserver."

On le voit, ces détails sont loin de nous fournir les éléments nécessaires pour une description historique des sources de notre littérature. Ne serait-ce pas ici le lieu d'y suppléer au moyen d'une énumération aussi complète que possible, d'après l'ordre chronologique ou celui des matières? Certainement si le triage critique était achevé, et si une partie des matériaux n'était pas sujette à élimination. Il s'agirait d'épurer nos catalogues, plutôt que d'en compiler un nouveau, qui n'ajouterait rien à ceux que l'on connaît.[1] Bornons-nous, pour le moment, à classer ces matériaux d'une manière très générale, qui suffise aux besoins de la narration.

Les deux écrivains qui fonctionnèrent auprès de Valdo, l'un comme traducteur et compilateur, l'autre comme copiste, nous paraissent presque typiques. En tout cas, ils ont eu une longue généalogie de traducteurs ou compilateurs, et de copistes. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point. Mais si notre littérature ne brille pas par son originalité, il est juste de con-

---

[1] V. Léger, vol. I, ch. 3. Le catalogue que nous lisons là avait déjà été donné par Sir Morland, dans son histoire. V. encore et surtout Muston, *Bibliographie*, à la fin du dernier volume de son *Is. des Alpes;* Todd, *The Books of the Vaudois;* Herzog, *Rom. Wald.*, p. 46-66; Montet, *Hist. litt.* p. 1-11.

sidérer que les anciens Vaudois n'ont pas ambitionné de place au soleil comme écrivains; ils la cèdent tout entière au Livre de Dieu. Ceux qui réfléchissent conviendront qu'ils n'ont pas eu le loisir d'écrire; toute leur vie était à l'action, et leur activité littéraire est reléguée dans l'ombre, derrière la Bible. Dès lors il n'est que logique d'accorder ici aux versions de l'Ecriture qu'on leur attribue toute la place qu'elles méritent, ne fût-ce que pour réparer une lacune. Après la revue sommaire que nous allons en faire, nous aborderons celle de leurs écrits divers, qui seront groupés en deux catégories: d'abord les écrits en prose, ensuite les écrits poétiques.

Cela dit, commençons.

1. *Les versions primitives.*

On admet sans conteste qu'il a existé des essais de traduction des Ecritures en langue vulgaire avant l'apparition de Valdo, et qu'elles ont servi à alimenter en quelque mesure la piété des croyants et à nourrir la dissidence. Les Cathares en ont-ils créé, ou du moins en ont-ils fait usage? Ce n'est pas certain.[1] En tout cas, " la Bible française du moyen âge remonte au moins, par ses origines, aux premières années du XIIme siècle."[2] Lambert le Bègue, contemporain de Valdo, s'occupait de la traduction des Ecritures. Néanmoins, il est vrai de dire que l'étude de la Bible, qui marque, ainsi qu'on l'a vu, le début de notre histoire, caractérise à un degré éminent notre littérature primitive.[3] Ce fait demeure incontestable. Mais on l'a exagéré, et il arrive que chaque fois qu'il se produit un trait nouveau en rapport avec le mouvement scripturaire au moyen âge, plus d'un écrivain se hâte d'y reconnaître l'action des Vaudois. Signale-t-on les traces d'une version biblique antérieure à Valdo? Alors, au lieu de s'arrêter, on s'élance et, grâce aux procédés d'une critique peu scrupuleuse, le saut est bientôt fait.[4] On s'y prend de la façon suivante: Voici, dit-on, des citations litté-

---

[1] Ch. Schmidt, *op. cit.*, II, p. 117 et 274. Cf Reuss, *Rev. de Th. et de Phil. chrét.*, 1852, p. 330.

[2] C'est par ces paroles que débute le savant livre de S. Berger, *La Bible française au moyen âge*, Paris, 1884. Cf. Reuss, *Fragm. litt. et critiques relatifs à l'histoire de la Bible française*, ap. *Rev. de théol. et de phil. chrétienne*, 1851, pag. 322.

[3] Même Perrone l'a reconnu. " Il punto di partenza della setta valdese fu lo studio della Bibbia," dit ce jésuite à la p. 49 de son pamphlet: *I Valdesi*, etc., Torino 1871.

[4] Tron hésite pourtant. Op. cit., p. 23.

rales de l'Ecriture, que nous avons glanées dans tel d'entre les anciens poëmes des Vaudois. Ce poëme remonte à l'âge de Valdo, peut-être même avant lui. Lancé de la sorte, on conclut lestement. Si l'on se bornait du moins à arguer que Valdo a eu ses devanciers, la logique serait moins boiteuse. Mais non, on prétend que les versions antérieures à Valdo sont nécessairement vaudoises, et l'on ne se doute pas que l'on avance comme preuves de fort mauvaises raisons. On allègue des citations; mais songe-t-on à les vérifier? Quelqu'un qui a pris la peine de le faire, a été amené à les nier sans beaucoup de façons. "Je nie formellement, dit Reuss, que dans aucun de ces poëmes il y ait une seule citation littérale d'un passage de la Bible, et lors même qu'il y en aurait, elles pourraient venir directement du latin."[1] D'ailleurs, il n'existe pas de poëme ni de traité vaudois dont la date remonte même jusqu'à Valdo.

A. La version de Valdo.

On n'a pas oublié les circonstances au milieu desquelles elle s'est produite.[2] Valdo désireux, comme il était peu lettré, de comprendre les Evangiles, appela à son aide deux prêtres résidant comme lui à Lyon. L'un était grammairien et se nommait Etienne, de la ville d'Anse en amont de Lyon sur la Saône. Il eut plus tard un bénéfice dans la cathédrale. L'autre faisait profession d'écrivain, et avait nom Bernard Ydros. Le marchand leur assigna le travail de la manière suivante: l'un devait dicter la traduction en langue vulgaire; l'autre l'écrire. Ainsi firent-ils. "Ils écrivirent de cette façon plusieurs livres de la Bible et de nombreuses citations des saints réunies par titres et qu'ils appelaient sentences."[3] D'après ce témoignage qui a, pour être admis, plus de titres qu'aucun autre,[4] Valdo eut à ce travail une part à la fois grande et modeste. Il en a tout le mérite, au fond, sans qu'il soit nécessaire de lui créer une gloriole de lettré, ni d'en faire un critique. Gilly ne va-t-il pas jusqu'à signa-

---

[1] *Ibid.*, p. 324.

[2] V. ci-devant, p. 36.

[3] "Similiter multos libros Bibliæ." Ce *similiter* paraît intriguer plus d'un lecteur, Berger par exemple, qui traduit "également." *Op. cit.*, p. 37.

[4] Etienne de Bourbon, moine dominicain, était né à Belleville sur le Rhône vers la fin du XII[e] siecle; il fut inquisiteur 25 ans, habita Lyon et y mourut l'an 1261 environ. Il peut dire: "Secundum quod ego (audivi) a pluribus qui priores eorum (Waldensium) viderunt et a sacerdote illo... qui dictus fuit Bernardus Ydros." *Anecdotes historiques* etc. p. 342. Le récit est répété par Echart et par d'autres encore.

ler à Lyon un comité de révision, à l'instar de ceux qui sont nés de l'école moderne?[1] Son zèle est déplacé, il faut en convenir. On ne réussit pas, quelque effort que l'on fasse, à se figurer Valdo renfermé dans son cabinet comme un chanoine de la cathédrale, collationnant péniblement des manuscrits de Vercelli, de Brescia et de Vérone, pour en dégager la leçon à établir pour les versions subséquentes, tant de France que d'Italie, et même d'Espagne.[2] Néanmoins, si plaisante qu'elle soit, cette fiction cache une idée sérieuse, que nous signalerons plus loin. Ne quittons pas le terrain des faits. Nous allons y glaner quelque notice sur notre version primitive. Pour cela descendons de Lyon à Rome, sur les traces de la députation vaudoise au troisième concile de Latran.

Depuis 1173 ou 1177, date de la conversion de Valdo, jusqu'à 1179, année du concile, l'intervalle est trop court pour que l'on puisse songer à y chercher l'origine d'une version nouvelle, autre que celle qui nous occupe. La version vaudoise, qui a été vue à Rome et présentée à Alexandre III, est donc celle de Valdo, peut-être augmentée et déjà revue. Or, voici le témoignage de celui qui l'a vue, et que nous connaissons déjà. Nous ne faisons que le rappeler. "Nous avons vu au concile," écrit-il, "des Vaudois qui présentèrent à notre seigneur le Pape un livre écrit en gaulois, auquel étaient contenus le texte et la glose du Psautier et d'un grand nombre de livres des deux Testaments."[3] Voilà ce que nous dit Map, après Etienne de Bourbon. Tant l'un que l'autre, ils auraient pu être plus explicites. Après qu'ils ont parlé, on voudrait en savoir davantage sur la nature de cette version, son étendue et son idiome. Il y faut distinguer deux éléments: la traduction et la glose. Là-dessus nul doute. Mais comment les définir? Reuss

---

[1] "Like the translators of our own authorized version." *The Rom. version*, Introd. p. C. Il invente à plaisir au sujet de la composition de ce comité. Ebrard a vu dans les deux prêtres des Cathares; je l'ai noté plus haut. Gilly en fait deux Lombards. "As their names indicate, natives of Lombardy, Ydros and Ansa being towns in the north of Italy." *Ib.* p. XCIX. Reuss avoue que ses connaissances géographiques "ne vont pas aussi loin." Après cela, Gilly leur donne un associé, encore "from Lombardy;" savoir Jean "de Lugio," qui serait, selon lui, une abréviation de "de Lugduno." Et voilà un manichéen travesti siégeant dans le comité vaudois! Du reste, la méprise qui a donné lieu à la création de ce nouveau personnage a été signalée ci-devant, p. 47, n. 3.

[2] Gilly, *ibid.* Tron demeure de l'avis de Gilly. Voir *Pierre Valdo*, p. 25.

[3] "In quo textus et glossa Psalterii plurimorumque Legis utriusque librorum continebantur." *Op. cit.*, dist. I, c. 31.

s'y est appliqué en vain. S'il était prouvé que Map ait examiné les livres auxquels il fait allusion, et qu'il ait su assez le dialecte dans lequel ils étaient écrits, "nous devrions nécessairement admettre," pense-t-il, "que le travail des Lyonnais était une Bible glosée, et comme ce genre d'éditions ou d'exemplaires était très commun, cela ne ferait aucune difficulté."[1] Mais, d'autre part, n'est-il pas probable que si Map avait été chargé de discuter avec les députés vaudois, il devait pouvoir se mêler de leur affaire avec connaissance de cause? Nous sommes donc amené à croire que la version vaudoise primitive comprenait un certain nombre de livres plus ou moins isolés, accompagnés de notes, sinon de commentaires, le tout réuni en un volume.[2] C'était au maximum un recueil "un peu complet," comme dit Tron. Quant à l'idiome, il est assez indiqué par les circonstances locales de la rédaction. C'était l'idiome parlé alors à Lyon. Mais encore, quel est-il? Cette question, si naturelle il y a 35 ans, est sur le point d'avoir une solution définitive. L'ancien idiome lyonnais serait, entre ceux qui pullulèrent en France, "un des mieux connus." Il est classé dans le groupe franco-provençal.[3] S'il en est ainsi, Reuss peut répéter, et nous avec lui cette fois, qu'il est "impossible d'admettre que le dialecte qui a dû servir au travail des trois citoyens de Lyon ait été celui que nous trouvons dans les documents vaudois."[4] Ce n'est pas davantage le cas de le confondre avec celui de Provence, qui a servi à d'autres traductions. Que devons-nous conclure, sinon que la version vaudoise primitive a disparu? Seulement, cette disparition peut être plus apparente que réelle, après tout. On pense qu'elle est perdue, et l'on a raison; mais elle pourrait être enfouie où on ne la cherche pas, savoir dans une ou plusieurs des versions subséquentes, à commencer par celle de Metz qui va maintenant nous occuper.

---

[1] *Revue* etc. 1851, p. 332–334. Les doutes émis là par Reuss nous paraissent excessifs. Cf avec son livre *Die Geschichte der heiligen Schriften N. T.*, 5me éd., § 465.

[2] Berger est de cet avis. *Op. cit.*, p. 37 et 38. Seulement, pourquoi pense-t-il que ces livres et ces notes "différaient d'origine et de caractère?" Cette réserve ne semble pas motivée.

[3] C'est, nous l'avons noté plus haut, l'opinion arrêtée de W. Foerster. Muston dit que le lyonnais au temps de Valdo, "était déjà le dialecte français ou la langue romane dérivée." *Bibliographie*, p. 101.

[4] *Revue* etc., 1851, p. 335. Muston émet la même opinion, à un point de vue différent. V. *l. c.*

B. La version des Vaudois de Metz.

Encore ici, qu'il nous suffise de rappeler les circonstances en courant. On les connaît.[1] Cette fois nous avons un pape pour témoin; mais son témoignage n'en vaut pas mieux pour cela, car il n'est pas immédiat. On se souvient que, répondant à l'évêque Bertram, Innocent III lui écrit: "Tu m'as signifié par lettre que, tant dans le diocèse de Metz que dans la ville même, une multitude nombreuse de laïques et de femmes, entraînée par je ne sais quel désir de connaître l'Ecriture Sainte, se fit traduire en langue française les Evangiles, les Epîtres de S. Paul, le Psautier, les Moralités sur Job et plusieurs autres livres."[2] A ce sujet, il provoque des éclaircissements qui nous échappent.[3] Innocent III ne nous mène donc pas loin. Mais, en somme, il tient ce qu'il dit là de l'homme le mieux placé à Metz pour le renseigner; il le constate et ne le met point en doute; c'est même là-dessus que se fonde son enquête. Il ne lui reste, en effet, qu'à savoir qui est l'auteur de la traduction et dans quel esprit elle a été écrite.[4] On est près de le deviner d'après un mot qui suit. L'auteur est peut-être un prêtre, nommé Crespin, sinon un sien ami, car l'évêque se plaint d'eux tout particulièrement.[5] Quoi qu'il en soit, la traduction fut exécutée sur l'invitation expresse des Vaudois,[6] qui imitèrent en cela l'exemple de leur chef de file. Elle ne put être écrite que sur le texte latin, dans le dialecte du pays.[7] Quand survinrent les abbés pour la détruire, quelques exemplaires tombés entre leurs mains furent livrés aux flammes.[8]

Voilà ce qui nous paraît résulter assez clairement du témoi-

---

[1] V. ci-dessus, p. 76.

[2] "Evangelia, Epistolas Pauli, Psalterium, Moralia Job et plures alios libros sibi fecit in gallico sermone transferri." Migne, Sp 699. Une autre lettre adressée à trois abbés porte ces mots: "Multitudo gallicæ cuidam translationi divinorum librorum." *Ibid.*, *Sp.* 695.

[3] Bertram répondit sans doute; mais sa deuxième lettre, comme la première, est ignorée. Pour savoir ce qui en est, il faudrait avoir la clé des archives secrètes du Vatican.

[4] "Quis fuerit auctor translationis illius, quæ intentio transferentis... cum opinionem et vitam eorum penitus ignoremus qui sacras Scripturas taliter transtulerunt." *Ibid.*, Sp. 689.

[5] "Magister Crispinus presbyter et R. socius ejus." *Ibid.*

[6] "Multitudo non modica, tracta quodammodo desiderio Scripturarum... *sibi fecit transferri.*" *Ibid.*

[7] "In gallico sermone." *Ibid.*

[8] "Quosdam libros de latino in romanum versos combusserunt." *Ibid.* Cette expression, qui peut se rapporter à d'autres livres, doit indiquer avant tout ceux qui avaient été particulièrement défendus, savoir les livres sacrés.

gnage que nous venons de rappeler. C'est dire que nous regrettons de ne pouvoir suivre ici Berger dans ses déductions, selon nous, un peu hasardées. " A-t-on réfléchi, " écrit-il à cet endroit, " qu'il peut s'agir ici de tout autre chose que d'une traduction, qui aurait disparu sans laisser de traces, des quatre Evangiles et des quatorze Epîtres de S. Paul? Et si l'on retrouvait un manuscrit *des Evangiles et des Epîtres des dimanches et fêtes*, accompagné d'un commentaire étendu; si ce manuscrit était lorrain par sa langue, messin par sa provenance et si sa date nous ramenait presque exactement à l'époque d'Innocent III, pourrait-on se refuser à reconnaître en lui un des débris de la littérature vaudoise et peut-être un témoin des persécutions de 1199? Combien plus, si la dimension même et tout le caractère du manuscrit semblaient nous montrer un de ces petits livres écrits sans luxe et qui pouvaient se cacher, tels que devaient être les livres des bourgeois de Metz et des pauvres de Lyon!.. C'est un petit volume écrit en longues lignes, le texte en rouge, la glose en noir. L'écriture est au plus tard du commencement du XIIIme siècle. Le dernier feuillet contient des indulgences accordées aux frères Mineurs et écrites cent ans plus tard... Le volume renferme, ainsi que l'a fait remarquer l'abbé Lebeuf, les Evangiles de la quinzaine d'avant Pâques, avec quelques Epîtres du même temps et la paraphrase attribuée à Haimon. " Après, Berger cite les premières lignes de cette paraphrase, et la fait suivre de ces réflèxions: " Jamais on n'a vu une œuvre plus religieuse, plus sobre de sentiment, moins scolastique, plus convenable, en un mot, à l'édification de ces hommes simples et religieux qu'on appelait Vaudois, sans qu'à ce moment ce titre impliquât un reproche quelconque fait à leur doctrine. En même temps, le commentaire est irréprochable au point de vue de l'orthodoxie, et c'est bien le caractère que devait avoir, non point un livre vaudois, car les Vaudois ne faisaient point de livres à ce moment, mais un ouvrage de piété tel qu'ils pouvaient le faire traduire et qu'ils devaient l'aimer. Parmi les centaines de manuscrits de la Bible française qui se sont conservés, presque tous plus ou moins glosés et commentés, celui-ci est assurément le seul dont le commentaire aussi bien que le texte conviendraient presque

encore aujourd'hui à un chrétien, quel que soit le culte qu'il professe. "[1]

Tout cela est fort intéressant, mais ne suffit point à nous convaincre. Nous n'objecterons pas sur le terrain linguistique, bien que la question de la langue, discutée par le professeur de la Faculté théologique protestante de Paris, soit loin d'être résolue à ce que nous apprenons. Nous supposons que " l'Evangéliaire lorrain présente tous les traits de l'orthographe messine dans ses plus anciens monuments, " et nous ne voulons pas " demander si ce manuscrit, qui est écrit tout entier de la même main, ne présente pas des variétés de langage qui pourraient autoriser à conclure à une différence entre le dialecte dans lequel il a été écrit et celui dans lequel il a été copié. " Mais après cela, l'hypothèse qui nous occupe explique-t-elle le reste? Il s'en faut encore quelque peu, à notre avis. D'abord, tandis qu'il était question d'une version, il ne s'agit plus maintenant que de péricopes glosées.[2] Ensuite, et ce point nous paraît important, la version vaudoise comprenait les Psaumes; or le livre indiqué par Berger ne les a pas. Il s'étonne que la version messine ait disparu " sans laisser de traces; " mais ne se résigne-t-il pas à croire qu'il en a peut-être été ainsi de celle de Lyon, cent fois supérieure par l'éclat du prestige et le prix des souvenirs qui s'y rattachent? Si la version messine a disparu, c'est apparemment parcequ'elle était vaudoise. En revanche, la version paraphrasée par Haimon subsiste, peut-être parceque rien ne la rend suspecte, ni l'orthodoxie irréprochable, ni le nom de l'auteur, qui est bien l'évêque de Halberstadt.[3] Bertram a-t-il pu ignorer qu'il s'agissait de la traduction d'un manuel de piété catholique, dû à la plume d'un confrère? S'il l'a su, pourquoi le taire dans sa première lettre au pontife, et surtout, pourquoi s'en formaliser? S'il l'a ignoré, est-il à pré-

---

[1] *Op. cit.*, p. 40-42. L'Evangéliaire dont il est question dans ces lignes se trouve à la Bibl. de l'Arsenal, n. 2083.

[2] M. Reuss qui n'avait pas vu le ms. décrit par M. Berger, et ne le connaissait que par l'indication de l'abbé Lebeuf, dit déjà que " s'il n'a contenu que les péricopes, il ne répond pas à l'idée qu'on se fait d'une version vaudoise. " *L. c.*, p. 341.

[3] Ce point est fixé maintenant. Berger l'a contesté. " C'est une erreur, " disait-il. Selon lui, l'auteur devait avoir été Hamon de Landacob, moine de Savigny, ordre de Citeaux, en Normandie. *Ibid.*, pag. 46 et 47. Mais H. Suchier a prouvé qu'il s'agit bien de l'évêque Haimon V. son art. *Zu den altfranzösischen Bibelübersetzungen*, ap. *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1884, p. 413 et suiv. Berger avoue maintenant que, sur ce point du moins, son critique a raison. Montet a suivi Berger. V. *op. cit.* p. 2.

sumer que l'enquête dirigée par Innocent III et exécutée par les abbés, n'ait pas servi à lui ouvrir les yeux? Et alors, pourquoi ces abbés brûlent-ils la traduction? Nous ne refusons pas de rapporter, s'il y a lieu, l'Evangéliaire signalé ci-dessus au mouvement biblique de Metz, mais pourquoi exclurait-il une version moins fragmentaire? Quand Berger nous apprend que " les Psautiers, glosés et non glosés, étaient nombreux à la fin du XII[me] siècle," et qu'il nous rappelle que " les environs de l'an 1170 ont été marqués, dans toute la contrée qui s'étendait de Lyon aux pays wallons, par un mouvement biblique des plus remarquables," il ne nous reste qu'à conclure, mais sans lui, qu'il y avait donc assez de place au soleil, et pour la version vaudoise, et pour celle du manuel de l'évêque de Halberstadt. [1]

Voilà pour ce qui a trait à nos versions bibliques primitives. Jusqu'ici nos recherches n'ont abouti qu'à signaler des versions qui ont disparu. Mais d'autres ont survécu à la persécution. On en compte, tout d'abord, une ou deux anciennes, plus ou moins contestées. Vient ensuite une version relativement moderne. Mentionnons-les, avec leurs manuscrits, d'après l'ordre chronologique.

2. *Les versions anciennes.*

Chacune est représentée par un manuscrit.

A. Le manuscrit de Lyon. [2]

Plusieurs indices signalent le manuscrit de Lyon à l'attention du critique. Il est un peu *sui generis* comparé à ceux qui le suivront dans cette revue sommaire. Il en diffère, en effet, et de plus d'une façon: d'abord, par l'extérieur; ensuite, par l'ordre des livres. Ce sont premièrement les Evangiles, les Actes, puis l'Apocalypse et les Epîtres catholiques; enfin, les Epîtres de Paul, mais avec cette double particularité, que les Epîtres aux Thessaloniciens précèdent celle aux Colossiens, et que cette dernière est suivie de l'Epître aux Laodicéens, con-

---

[1] Voir pour ce qui concerne le *Moralia Job*, outre Berger et Suchier, quelques observations de Foerster dans l'avant-propos qui précède *Li sermon saint Bernart* édités par lui en 1885, p. XI.

[2] Bibl. du Palais-des-Arts, A, I, 54. Pour la description, voir Gilly, *l. c.* p. LVII-LXI; Muston, *Bibliog.*, p. 94; surtout Reuss et Foerster qui l'ont eu entre les mains, l'un pour l'analyser, l'autre pour transcrire l'Evangile de Jean. V. *Revue* etc. 1852, p. 334 et suiv., et la *Revue des langues romanes*, t. V, n. 3 au commencement.

nue au moyen âge, mais tombée depuis dans l'oubli. Si, après cela, on remarque l'absence de la division actuelle par chapitres, on a la preuve que le manuscrit de Lyon remonte à un âge reculé, vu que cette division date de l'an 1250 et ne fut reçue que beaucoup plus tard.[1] Le texte ne présente que deux lacunes.[2] A cet indice déjà significatif, il s'en ajoute plus d'un qui oblige à faire dater le manuscrit du XIIIme siècle. Il trahit, en outre, une main peu versée dans la langue latine. Cette main est-elle vaudoise? Fleck, de Giessen, qui fut le premier à examiner le manuscrit de Lyon, en a attribué la version aux Vaudois; néanmoins, il hésita un peu, et se demanda si elle ne proviendrait pas aussi bien de la secte albigeoise. Il s'en ouvrit à Fauriel, qui se serait borné à constater que son idiome diffère du roman parlé dans la vallée du Rhône. Gilly se hâte, ainsi que Muston, de l'enregistrer parmi les manuscrits vaudois, sans tenir compte de la différence considérable qui le sépare du dialecte des Alpes. Selon Reuss, le contraste saute aux yeux. Comparant, au point de vue linguistique, la version de Lyon avec celle des manuscrits de Zurich et de Dublin, il écrit: "Non seulement le matériel linguistique diffère, chacune employant un grand nombre de mots inconnus à l'autre; mais la grammaire aussi reconnaît d'autres règles, d'autres formes, d'autres désinences. Sans doute, en comparant les deux idiomes avec le français du nord et celui d'aujourd'hui, ces nuances semblent disparaître; on reconnaît des deux côtés une forme de langue qu'on pourra appeler provençale, si l'on prend ce terme dans une acception très large; mais il n'y a que la légèreté la moins attentive, l'absence de tout instinct philologique, qui puisse ne pas remarquer les différences. Le dialecte représenté par les manuscrits de Zurich et de Dublin, dialecte qu'on nous dit être réellement celui des vallées du Piémont, se rapproche de l'italien; c'est très certainement un idiome des Alpes, et nous admettons sans peine qu'il appartient au versant oriental de la chaîne. Le dialecte du manuscrit de Lyon n'a rien de commun avec les formes particulières à l'italien; il se rapproche de l'espagnol, il appartient à la famille de ceux que l'on a compris

[1] Cela n'empêche pas que le MS. n'ait une division par chapitres, celle du Codex Vaticanus.
[2] Ce sont: Rom. VII, 18 à VIII, 28, et Luc XXI, 37 à XXIII, 14.

dans la langue limosine, langue autrefois propre aux pays qui s'étendent depuis l'Auvergne jusqu'en Murcie, et dont le siége principal était la Catalogne et le Languedoc." [1] Là-dessus Reuss affirme "avec une parfaite assurance," que la version qui nous occupe est cathare par son origine et son caractère. En général, on partage son avis est surtout depuis une découverte due à un de ses collègues. De quoi s'agit-il? Voici en très peu de mots.

Le texte de la version de Lyon est suivi de quelques feuillets dans lesquels on a cru lire un petit rituel de la secte cathare ou albigeoise. L'auteur de cette découverte est Cunitz, qui s'empressa de publier le dit rituel avec des notes fort utiles. [2] Dès ce moment la question fut vidée, pour Reuss tout d'abord, ensuite pour Herzog, Berger et d'autres écrivains, sauf Foerster, qui ne s'est pas rendu et qui mérite qu'on l'écoute. En l'an 1872, ce savant philologue consacra ses vacances à transcrire tout l'Evangile de Jean, qu'il livra à la presse six années plus tard. [3] Il ne perdit pas de vue ce travail, qu'il aurait désiré compléter. Son opinion est donc basée sur l'expérience, aussi bien que celle que l'on a vu s'exprimer si carrément. La voici: "Le dialecte du Nouveau Testament lyonnais est du pur provençal parlé sur la rive droite du Rhône, probablement dans les départements de l'Aude ou du Tarn. Je crois que cette version est vaudoise; seulement le dialecte dans lequel elle est écrite n'est pas tel qu'on l'a connu aux Vallées. Il n'est qu'à son origine, et le rapport d'homogénéité n'implique pas celui d'identité, qui manque. Je le répète, mon avis est que le manuscrit lyonnais appartient aux Vaudois. On sait qu'ils ont afflué surtout dans le département du Tarn." Voilà ce que nous écrit le professeur de Bonn. Nous ne demanderions pas mieux que de nous ranger ici encore à son avis; mais il nous reste un petit scrupule. Admettant, ce qui ne parait pas être absolument incontestable, que le manuscrit lyonnais a

---

[1] *Revue* etc , 1853, p. 75. Reuss ajoute en marge la note suivante: "L'idiome *limousin* (parlé par les Cathares) omet volontiers l'*n* nasal, forme les pluriels en *s*, change en *z* le *d* placé entre deux voyelles, termine la première personne du pluriel des verbes en *m*, les participes et en général les noms à l'état absolu en *s*, et cet *s* devient un *z* après le *t*, etc. Pour la différence des mots et même des plus usités, j'en ai recueilli des exemples par centaines dans toutes les parties du Nouveau Testament."

[2] *Ein katarisches Rituale*, Jena 1852.

[3] *Revue des langues romanes*, 15 mars et 15 avril 1878.

été écrit dans la contrée que Foerster indique, quelle raison positive avons-nous de penser qu'il soit le fait des Vaudois? Ceux-ci y ont afflué, observe-t-il; mais n'y eut-il pas là des Albigeois déjà avant eux? Il suffit, nous semble-t-il, de rappeler que, parmi les localités englobées dans ce département, il y a celle d'Albi d'où les Cathares ont tiré le nom qu'ils portent dans le midi de la France. Quoiqu'il en soit, nous avons tenu à enregistrer ici la déclaration de notre savant philologue, et nous la ferons suivre d'un aveu de Reuss lui-même. "Je puis affirmer de la manière la plus formelle et la plus positive, écrit ce dernier, que la version des Cathares, telle que je la connais par le manuscrit de Lyon, ne connaît pas la moindre trace des dogmes particuliers à cette secte." [1] Après cela, que dire, sinon que le rituel seulement pourra décider la question, du moins en quelque mesure? Foerster qui vient encore de l'examiner, pense qu'il n'est pas aussi cathare qu'on le prétend, et il incline à le croire vaudois.[2] Ce n'est point là notre opinion. Nous reconnaissons que le rituel présente des traces non équivoques de catharisme. La mention de la doxologie de l'oraison dominicale, étrangère à la Vulgate et au culte romain; la citation du Prologue de l'Evangile de Jean, qui servait ordinairement à l'office albigeois; l'acte de confession et l'expression relative aux péchés de la chair; surtout la cérémonie du *consolamentum* ou du baptême spirituel; en voilà assez pour nous fixer sur l'origine du rituel,[3] quitte à reconnaître qu'il ne révèle pas le dualisme qui distingue la secte cathare, même

---

[1] *L. c.* p. 87. Il est vrai que, dans un article postérieur, Reuss prétend qu'il faut excepter deux passages: 1. celui qui substitue dans l'oraison dominicale *panem supersubstantialem* (d'après Matthieu) à *panem quotidianum* (d'après Luc), et ajoute la doxologie, suivant le rite grec; 2 Prov. VIII, 22, traduit d'après le grec *ὁ Χύριος ἔκτισέ με.* non d'après la Vulgate *Dominus possedit me.* Reuss voit là un indice des rapports du catharisme avec la tradition de l'Eglise grecque. *Rev. citée*, 1852, pag. 327. Tout cela est fort problématique. Ne suffit-il pas d'admettre que la version du ms. de Lyon est puisée dans un texte différent de notre Vulgate ordinaire? Après cela les traces de catharisme que Reuss distingue dans les versions vaudoises ne nous offusqueront pas. Haupt a démontré ce qui en est, savoir qu'elles n'existent que dans sa plume.

[2] C'était l'opinion de Chelle, dont on lit une note dans le ms. même disant: "Ce ms. contient une traduction du N. T. à l'usage des Vaudois, d'après le texte et suivant l'ordre de la Vulgate. Il paraît de la première moitié du quatorzième siècle. Il est terminé par un rituel vaudois." Aujourd'hui, observe Reuss, on y lit deux fois le mot Albigeois à la place de Vaudois.

[3] Voir le *Rituale, passim.* Cf. Reuss, *ib.* 1852, p. 338. Il est intéressant d'y remarquer l'interprétation donnée aux passages suivants: Jude 23; Matth. X, 8, et Marc XVI, 17 etc.; Matth. III, 11, Jean I, 26 etc., Jean XX, 21.

dans ses croyances modérées, et cela par une raison toute simple, du reste, savoir qu'il était contraire à l'usage d'afficher ce dualisme dans les actes du culte.[1] Mais ces réserves faites, il nous paraît que l'importance accordée ici à l'adjonction du rituel est trop absolue. On a soutenu, il est vrai, que les passages bibliques qu'il cite répondent d'une manière frappante au texte correspondant de la version à côté; mais on a eu soin d'ajouter qu'il y a plus d'une variante, donc des exceptions. Or, ces exceptions ne confirment ici aucune règle. Ce rituel ne prouve point que la version qu'il accompagne soit d'origine cathare, mais seulement que les Albigeois l'ont adoptée. Si l'adjonction d'un formulaire devait suffire pour résoudre à fond une question de cette nature, cet argument, à lui seul, déciderait la question si controversée aujourd'hui, qui se rapporte à la version de Tepl.

B. Le manuscrit de Paris.[2]

Ce manuscrit nous présente les livres du Nouveau Testament, avec plusieurs lacunes.[3] L'ordre de succession de ces livres n'est pas celui de la Vulgate, ni celui de nos Bibles ordinaires. Les Actes y suivent bien les Evangiles, mais les Epîtres catholiques précèdent celles de Paul, comme dans les manuscrits grecs, ainsi que dans divers documents du moyen âge. Le texte ne connaît pas encore la division actuelle par chapitres. Il rappelle les lectionnaires de l'ancienne Eglise. Les péricopes des Evangiles et des Epîtres pour le dimanche et les fêtes sont marquées, soit au moyen de titres spéciaux, soit par un intervalle et une différence dans l'écriture. Jusqu'ici l'âge du manuscrit n'a pas été fixé; mais plus d'un indice, et notamment ceux qui portent sur l'idiome, le feraient remonter assez haut. L'inventaire en fixe la date à la première moitié du XIV[me] siècle, et

---

[1] On nous rapporte que Reusch, occupé dernièrement à ordonner les papiers de Doellinger, y aurait trouvé une réfutation de la thèse de Cunitz. Mais Doellinger n'a pu, dans ce travail, tenir compte de la *Practica* de Bernard Gui récemment imprimée. Que l'on compare la cérémonie du *Consolamentum* d'après le *Rituale* avec le rapport de cet inquisiteur (*ibid.* V[e] p., I, 2 et 3), et l'on verra que Cunitz a raison. Le Rituale est cathare.

[2] Bibl Nationale, fonds français, n. 2425 (ancien 8086 de la bibl. du Roi). Pour la description, v. Gilly, *op. cit.*, introd. p. LXVI-LXIX; Reuss, *Revue* etc. 1852, p. 343.

[3] Constatons les suivantes: Tout l'Ev. de Matthieu, les 20 premiers versets de Marc, 2 Jean v. 4 à la fin, la 3[e] Epître de Jean, celle de Jude et les 3 premiers v. de l'Ep. aux Romains, les ch. II à IV de la 2[e] Ep. à Tim., et les 2 premiers v. de l'Ep. à Tite. Enfin, voici quelques omissions: Marc XI, 1-11; Luc XVI, 1-12; XVII, 30-XVIII, 10 etc. Berger estime que ces omissions sont généralement faites en vue d'abréger, ou par négligence des copistes.

Berger confirme ce point. Quel est son idiome? C'est le provençal. Donc il n'est pas démontré que la rédaction soit le fait des Vaudois. C'est vrai; même rien ne prouve qu'elle ait été exécutée à leur intention. Néanmoins, tel signe paraît trahir un usage significatif; ainsi, par exemple, l'index qui signale en marge les passages qui étaient le sujet ordinaire de la prédication vaudoise. Ce doigt-là trahit la main d'un colporteur vaudois, selon Berger.[1] Mais il faudrait lire plus d'un passage pour s'en convaincre. En voici un ou deux exemples:

Non vulhas temer, petita companha, quar plac a nostre payre dar a nos lo regne... Car ieu habitaray en els e seray lur dieus e il seran mon pobol... Car laveniment del senhor sappropria... Car ancar un petit tant cant cel quees avenir venra e non tarzara.[2]

Le passage suivant est marqué d'une grimace grotesque et menaçante:

O vos ricz fatz ara ploras u dolas. Las vostras riquezas son fachas poyridas e las vostras vestimentas son maniadas darnas.[3]

Encore une fois, il serait arbitraire de tirer de pareils indices une conclusion absolue concernant l'origine de la version en question. Nous constatons, d'autre part, qu'elle nous est beaucoup moins contestée que celle de Lyon. Même c'est à peine si l'on peut dire qu'elle soit contestée. Reuss, qui n'est pas facile, l'a reconnue pour authentique, bien qu'il n'ait pas eu l'occasion de soumettre le manuscrit de Paris à un examen fort rigoureux, comme ce fut le cas pour celui de Lyon. L'unique réserve qu'il ait faite consiste à douter que la version qui nous occupe doive, bien que vaudoise, être rangée dans le groupe que nous allons mentionner.[4]

Il s'agira maintenant d'une version en plusieurs exemplaires distincts seulement par de simples variantes.

3. *La version moderne.*

Elle est représentée par quatre manuscrits. Disons un mot de chacun d'eux.

---

[1] " On ne peut guère douter que ce précieux volume n'ait été vers le XVme siècle entre les mains d'un colporteur vaudois. " *Revue historique*, janvier 1886.

[2] Luc X, 32; 2 Cor. VI, 16; Jacques V, 8; Héb. X, 37.

[3] Jacq. V, 1. Voici d'autres passages indiqués: Luc XV, 11; XIX, 42: Ev. de Jean II, 17; III, 18; VI, 5; X, 23; Actes XIV, 21; XV, 29; XVI, 18; XVII, 34; Jacq. II, 8; V, 12; 2 Pie. II, 6; Rom. V, 12; 1 Cor. II, 9; X, 16; XV, 54; 2 Cor. IV, 13; VI, 16; Eph. II, 1; 1 Tim. I, 3; III, 12; Héb. XI, 9, etc. Nous devons ces notes à l'obligeance de M. Berger.

[4] *Revue de théol.* etc. 1852, p. 324.

A. Le manuscrit de Cambridge.[1]

On a cru ce manuscrit perdu. Il n'était pas même égaré mais seulement ignoré; ce qui a donné au bibliothécaire de l'université de Cambridge la satisfaction de le révéler, il y a environ un quart de siècle. Sa provenance nous intéresse directement, car Sir Samuel Morland, qui le déposa où il se trouve aujourd'hui, le tenait de la main de Léger.[2] Il englobe en gros le Nouveau Testament, plus quelques fragments de l'Ancien et des livres apocryphes. Ses lacunes le rendent plus défectueux que les précédents.[3] L'ordre des matières est le suivant: les Evangiles, les Epîtres de Paul, le chapitre VI des Proverbes et les chapitres V et VI de la Sapience, les Actes, les Epîtres catholiques, dont les dernières manquent ainsi que l'Apocalypse. La division actuelle par chapitres paraît ici pour la première fois; elle est marquée en rouge, au moyen de chiffres romains, ainsique par des lettres initiales ornementées. Selon Bradshaw, l'écriture serait de la fin du XIVme siècle, et Montet a confirmé son avis. La langue, à défaut d'autres indices, ne laisse aucun doute sur l'origine de cette version.

B. Le manuscrit de Grenoble.[4]

"J'ai lieu de croire, écrit Muston, que cette Bible est celle que le synode vaudois acheta à un particulier de Pragela, pour l'envoyer à Perrin, à qui elle fut apportée par le fils de Vignaux. Perrin l'échangea contre des documents historiques fournis par un conseiller au parlement de Grenoble, nommé Vulçon. Celui-ci légua sa bibliothèque au parlement ou à l'évê-

---

[1] Bibl. de l'Université, ms. vaudois, Dd 15, 34, ou vol. F. Pour la description, voir Bradshaw, ap. Todd, *Books* etc., p. 214. Cette description, corrigée au moyen de notes que Bradshaw nous avait destinées, a été revue et complétée par son successeur, M. Robertson Smith, à qui nous exprimons ici notre reconnaissance.

[2] Léger, *Histoire* etc., I, p. 21-22. Cf. Morland, *Hist. of the Evang Churches of Piedmont*, p 98.

[3] Voici les lacunes constatées: Le commencement de Matthieu jusqu'à VII, 10; tout Marc; Luc III, 7, jusqu'à la fin; Jean VI, 33-XIII, 28, et XV,21-XX, 29; l'Epitre aux Romains, la 2e aux Corinthiens, l'Ep. aux Colossiens, et les 2 aux Thessal., sauf les tout premiers mots de la 1ère, écrits par mégarde et sans titre; la 1ère à Tim. jusqu'à II, 7; l'Ep. à Philémon et celle aux Hébreux; Actes IV, 17-V, 4; XXII, 5-25; XXVI, 5, jusque vers la fin. Enfin, le MS. finit à 2 Pie. II, 5. Rien donc, ni des Epîtres de Jean ni de l'Apocalypse.

[4] Bibl. de la ville, n. 488 (ancien 8595). Pour la description, v. Champollion-Figeac, *Nouv. recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France*, 1809, p. 24 et suiv.; Gilly, *l. c.*, p. XLIV-LI; Muston, qui dit dans son *Examen* etc. que c'est "la seule Bible vaudoise qu'il ait étudiée un peu;" *ibid.* p. 36, et *Bibliog.* p. 95; Herzog, *Rom. Wald.* p. 62; Reuss, *Revue* etc. 1852, p 342. Ce ms. fait double emploi avec celui de Carpentras.

ché, et après leur suppression la plupart de ces livres passèrent dans la bibliothèque de la ville." [1] Le manuscrit de Grenoble ne comprend cependant pas la Bible, mais le Nouveau Testament, sans lacunes cette fois; en outre, l'Ecclésiaste, douze chapitres des Proverbes, dix chapitres de la Sapience et quinze chapitres du livre de Jésus, fils de Sirach. [2] Voici l'ordre dans lequel les livres se suivent: les Evangiles, les Epîtres de Paul et les Epîtres catholiques, les Actes et l'Apocalypse. Viennent ensuite les fragments que nous venons d'indiquer, tant de l'A. T. que des Apocryphes, et quelques morceaux exégétiques ou homilétiques sur les Béatitudes et l'Oraison Dominicale, avec une table de péricopes pour les dimanches et les fêtes. [3] La division par chapitres est celle de la Vulgate. [4] Les livres sont introduits au moyen de prologues empruntés à Jérôme. L'écriture serait du XVIme siècle, selon Herzog; [5] en tout cas, assez rapprochée de l'âge auquel on fait remonter les manuscrits que nous devons encore mentionner.

C. Le manuscrit de Dublin. [6]

Ce manuscrit est si lisible, que l'on est tenté de croire que c'est celui auquel Perrin fait allusion lorsqu'il écrit: "Nous avons en main un Nouveau Testament, en parchemin, en langue vaudoise, très-bien écrit, quoy que de lettre fort ancienne." [7] Cela est d'autant plus probable qu'il existe, parmi les manuscrits vaudois conservés à Dublin, tel écrit qui est annoté de sa main. Herzog l'ayant transcrit, déposa la copie à la bibliothèque im-

---

[1] *Examen.*, etc. p. 36-37. Cf. Perrin, *op. cit.* p. 57.

[2] Ch. Figeac et Muston mentionnent, au lieu du livre de Jésus, fils de Sirach, celui des Cantiques. Gilly s'en rapporte à ces deux écrivains. Nous suivons Herzog qui a vu le ms. après eux.

[3] Cette table est écrite sur papier. Elle commence ainsi: "Aici commença lo registre de li evangeli de las Escripturas per lo cercondament del an premierament en lavenament del Segnor."

[4] En gros, selon Muston et Herzog. Mais Reuss fait remarquer que s'il y a quelques différences d'avec l'ordre actuel, celles-ci se rencontrent aussi dans certains mss. de la Vulgate.

[5] Ch. Figeac a cru ce ms. du XIIIme siècle, mais il s'était laissé fourvoyer par Léger et Perrin, qu'il acceptait comme guides pour l'appréciation de l'âge des écrits vaudois. Gilly le reconnaît en passant: "C. F. follows the error caused by Perrin's misstatements." Quand même il adhère, sur ce point, à son opinion que Herzog écarte nettement.

[6] Bibl. du Collége de la Trinité, Cl. A, Tab. IV, n. 13. Pour la description voir surtout un art. du *British Mag*, de Todd, réimprimé dans son *Book* etc., p. 1-7. En outre, Gilly, *l. c.* p. XXVIII; Muston, *l. c.* p. 95; Reuss, *l. c.* p. 342; Herzog. *l. c.* p. 55.

[7] Perrin, *l. c.*

périale de Berlin,[1] dans l'espoir que le gouvernement prussien qui l'avait favorisé dans son travail, en aurait ordonné l'impression; ce qui n'a pas eu lieu. Nous avons là le Nouveau Testament en entier; en outre, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique, la Sapience et les 23 premiers chapitres du livre de Jésus, fils de Sirach. Pas de lacune. On devine, en parcourant ce manuscrit, qu'il est la copie d'un exemplaire plus ancien,[2] que Gilly et Muston ont cru, mais à tort, être celui de Grenoble.[3] Le premier a abandonné cette opinion, pour n'admettre qu'une "certaine affinité."[4] L'ordre des livres se présente comme suit: les Evangiles, les Epîtres de Paul, les Actes, les Epîtres catholiques et l'Apocalypse. Ensuite viennent, en guise d'appendice, les cinq livres sapientiaux de l'Ancien Testament, suivant la Vulgate, tels qu'on les a indiqués. Presque chaque livre est précédé d'un prologue de Jérôme. La division du texte répond à celle des chapitres actuels, sauf de très légères exceptions, et n'accuse aucune subdivision. La main du copiste a ajouté, à la fin de l'Apocalypse, ces mots: "Deo gratias 1522." Cette date indique manifestement celle du manuscrit et personne ne le conteste. Une autre main a noté en marge un assez grand nombre de passages parallèles.

D. Le manuscrit de Zurich.[5]

D'après une note qui se lit en tête de ce manuscrit, nous apprenons qu'il fut donné à l'académie de la ville, en 1692, par un pasteur vaudois nommé Guillaume Malanot.[6] Une seconde note, moins récente, dit encore en latin que le Nouveau Testament y contenu a été traduit et écrit "dans l'ancien idiome vaudois-piémontais par certain Barbet, soit ministre de cette Eglise."[7] Il s'agit donc, une fois de plus, d'un exemplaire du Nouveau Testament issu de nos Vallées. Tout le Nouveau

---

[1] Cette copie consiste proprement en une révision de l'Evangile de Jean publié par Gilly et la transcription immédiate des autres livres du N. T.

[2] Herzog l'a supposé d'après certaines petites omissions et fautes légères qu'aucune leçon de la Vulgate n'explique. Il les indique dans ses *Rom. Wald.* p. 55 et 56.

[3] Todd, *Book* etc, p. 190.

[4] *Rom. version,* p. XXXVI.

[5] Bibl. de la ville, C. 169, 706. Pour la description, v Gilly. *l. c.*, p. LII-LVI; mais surtout Reuss qui l'a examinée à fond, *l. c.*, p. 344 et suiv., et aussi Herzog, *ibid.* p. 61.

[6] "Guilelmus Malanotus pastor pedemontanus valdensis hoc N. T celeberrimae Tigurinae Academiae dono dedit die decimo Septembris 1692."

[7] "Per Barbetum quemdam, i. e. ministrum ejusdem ecclesiae."

Testament s'y trouve, en effet, avec très-peu de lacunes.[1] Les livres s'y succèdent selon l'ordre reçu aujourd'hui, savoir les Evangiles, les Actes, les Epîtres de Paul, les Epîtres catholiques et l'Apocalypse. Sauf de légères variantes, qui ont été marquées,[2] le texte présente encore ici la division ordinaire par chapitres; en outre, la subdivision des chapitres en 4 à 7 sections ou péricopes signalées au moyen des premières lettres de l'alphabet. Enfin, on lit en marge l'indication d'un grand nombre de passages parallèles, dont plusieurs sont de l'Ancien Testament et des livres apocryphes.[3] Elle est écrite de la main du copiste. L'âge du manuscrit est fixé. La subdivision prouve déjà qu'il ne peut remonter au delà de l'an 1490, ni descendre en deçà de l'an 1550.[4] Mais voici un indice encore plus significatif. Il est prouvé depuis assez longtemps que cette version a tenu compte, surtout après l'Epître aux Romains, du texte grec publié par Erasme en 1516.[5] Ce fait ne constitue pas une version à part. Le manuscrit de Zurich est la copie d'une version plus ancienne un peu corrigée, voilà tout.

Après ces remarques rudimentaires sur les manuscrits qui nous ont conservé les versions existantes, il ne sera pas hors de propos d'en extraire quelques passages parallèles, de façon à fournir un petit spécimen comparatif. C'est dans ce but que nous reproduisons ci-après le prologue de l'Evangilé de Jean et des fragments du Sermon sur la Montagne, entre autres l'Oraîson Dominicale; enfin, la parabole de l'enfant prodigue.[6]

---

[1] Savoir: le commencement de Matthieu jusqu'à III, 17; Actes XXVII, 14 à 32; Apoc. XX, 6, à XXI, 23.

[2] Reuss en a compté six. *Ibid.* p. 345.

[3] Il n'y a pas moins de 32 livres de l'A. T. indiqués de cette manière; avec eux, Judith, Tobie, le 4me livre d'Esdras, la Sapience, l'Ecclésiastique, le 13me chapitre de Daniel, c'est-à-dire l'histoire de Susanne. Herzog mentionne aussi le livre de Jésus, fils de Sirach.

[4] Ce genre de subdivision date, pour l'Ancien Testament, de l'an 1490. La division par versets a été introduite de 1551 à 1560. Reuss, *l. c.* p. 347-349.

[5] Reuss, *Revue*, etc., 1853, p. 80-85.

[6] Ce spécimen est puisé en partie dans les textes reproduits par Gilly, Reuss, Foerster, Todd et Chabrand. Nous avons profité des corrections manuscrites que Herzog a faites sur les reproductions de Gilly, et surtout de sa copie du Nouveau Testament de Dublin. Mais encore, notre spécimen serait incomplet et aussi moins exact sans la coopération des professeurs Berger de Paris, Clédat de Lyon et Ulrich de Zurich, du Dr. Ingram de Dublin, et des bibliothécaires Bradshaw et R. Schmidt, de Cambridge. Nous tenons à leur exprimer ici à tous notre vive reconnaissance.

MS. de Lyon

In principio erat verbum, et verbum erat apud Deum e Deus era la paraula. Aisso era el comenzament ab Deu. Totas causas so faitas per lui, e senes lui es fait nient. Zo qu'es fait en lui era vida e la vida era lutz dels homes. E la lutz lutz en tenebras, e las tenebras non la presero.

MS. de Paris

Lo filh era al comensament, el filh era am Dieu, el filh era Dieus. Aquest era al comensament am Dieu. Totas cauzas foron fachas per el, e nenguna causa non fon fach senz el. So que fon fach era en lui vida, e la vida era lus dels homes. E la lus lus en tenebras. e tenebras non comprenseron lui.

MS. de Cambr

Lo filh era al c zament, e lo filh e pres Dio e Dio era Aiczo era al co ment enapres Dio. cosas son faictas p e alcuna cosa non ta sencza luy. Ço faict en lui era vi vita era lucz de E la lucz luczit en nebras, e las teneb compreseron ley.

F

DU SERMON

MS. de Lyon

Bonaurat so li paubre per esperit, quar de lor es lo regnes del cel.

Totz hom qui au la mia paraula aquesta et la fa, es semblantz a l'home savi qui endefiquet sa maiso sobre peira. E deissendet la pluia. e vengro li fium. e bufero li vent. et espeissero la maiso, e no cazet. quar fermada era sobre ferma peira. E totz hom qui au la mia paraula e no la fa. es semblantz a l'home fol qui endefiquet la sua maisso sobre arena. E deissendet la pluia, et vengro li fium, et espeissero. e la meissos cazet, e fo grans lo cazementz.

MS. de Cabridge

. . . .
. . . .

Tot aquel loqual au aquestas m rollas e fay lor sere semblant al ba loqual hedifique la soa maison s peira. E la ploya deiscende e li fiu gron e li vent bufferon e embriv aquella meison e non cagic. Car er sobre la ferma peira. E tot aquel aquestas mias parollas e non fai l semblant al baron fol loqual hedi soa maison sobre larena e la pl sende e li fium vengron e li vent b e embriveron en aquella maison E lo trabucament de ley fo grant

MS. de Lyon

Le nostre paire qui es els cels sanctificatz sia lo teus noms, avenga lo teus regnes e sia faita la tua volontaz sico el cel et e la terra. E dona a nos lo nostre pa qui es sobre tota causa. E perdona a nos les nostres deutes aissico nos perdonam als nostres deutors e no nos amenes en temtation. Mais deliura nos de mal.

MS. de Carpentras

O tu lo nostre payre lo cal si cel. lo tio nom sia sanctifica. Lo gne vegna. La toa volonta sia fayt ma illi es fayta al cel sia fayta en l Dona nos encoy lo nostre pan co perdona a nos li nostre peca enay perdonen a quilh que an peca de non nos menar en temptacion ma d nos de mal. Amen.

OGUE

S. de Grenoble	MS. de Dublin	MS. de Zurich
filh era al comencza- e lo filh era ena- Dio e Dio era lo filh, era al comenczament es Dio. Totas cosas aitas per luy, e al- cosa non es fayta luy. Czo que fo fait era vita, e la vita ç de li ome. E la çic en las tenebras, enebras non cumpre- ley.	Lo filh era al comencza- ment, e lo filh era ena- pres Dio e Dio era lo filh. Aiczo era al comencza- ment enapres Dio. Totas cosas son faitas per luy, e alcuna cosa non es faita sencza luy. Ço que fo fait en luy era vita, e la vita era lucz de li home. E la lucz lucit en las tenebras, e las tenebras non cum- preseron ley.	Lo filh era al comeneza- ment, e lo filh era enapres Dio, e Dio era lo filh. Aic- zo era al eomenczament enapres Dio. Totas cosas son faitas per luy, e al- cuna cosa non es fayta sencza luy. Czo que fo fait en luy era vita, e la vita era lucz de li home. E la lucz luczit en las tenebras, e las tenebras, non com- preseron ley.

TS

MONTAGNE

MS. de Dublin	MS. de Zurich
ure per sperit son beneyra, ear lo ne de li cel es de lor messcyme.	Li paure per sperit son beueura, car lo regne de li cel es de lor.
aquel que au aquestas mias parol- fay lor sere semblant al baron savi l edifique la soa meyson sobre la . E la ploza deysende e li fium ven- e li vent bufferon e embriveron en a maison e non cagic. Car era funda la ferma peyra. E tot aquel que au las parollas e non fay lor sere sem- al baron fol loqual edifique la soa n sobre larena. E la ploya deysende m vengren e li vent bufferon e em- on en aquella mayson e cagic e lo camcnt de ley fo grant.	Tot aquel lo qual au aquestas mias pa- rollas e fay lor sere semblant al baron savi loqual a edifica la soa meyson, sobre la peyra. E la ploya desende e li fium vengron e li vent bufferon e embriveron en aquella mayson e non cagic. Car illi era fonda sobre la ferma peyra. E tot aquel que au aquestas mias parollas e non fay lor sere semblant al baron fol loqual cydifique la soa mayson sobre larena. La ploya deysende e li fium vengron e li vent bufferon e enbriveron en aquella mayson e cagic e lo trabucament de ley fo grant. ....

MS. de Dublin	MS. de Zurich
u lo nostre payre, lo qual sies en lo teo nom sia sanctifica. Lo teo vegna. La toa volunta sia fayta na illi es fayta al cel sia fayta en a. Dona a nos enquoy lo nostre pan dian, e perdona a nos li nostre de- ayma nos pardonen a li nostre de- E non nos menar en tentation, ma ra nos de mal. Amen.	O tu lo nostre payre loqual sies en li cel lo teo nom sia santifica. lo teo regne vegna, la toa volunta sia fayta enayma illi es fayta al cel sia fayta en terra. Don- na nos encoy lo nostre pan cottidian. E nos perdonna li nostre pecca enayma nos perdonen a aquilh que an pecca de nos. E non nos menar en temptacion. Mas deyliora nos de mal.

MS. de Lyon

Us hom ac dos fils e dix lo plus ioves daquels al paire, paire dona a mi ma part de laver que mi pertanh. E departie ad els laver, e no seguentre moutz dias aiustec totas sas causas lo fils plus ioves. Et ance sen en autra terra en regio londana, et aqui espendec tot so aver ab las meretretz (1) vivent luxciosament. E seguentre que fo aiço tot cosumat, faita es grans fams en aquela regio. Et el comenzec fraitura az aver. E ance et aiustec se ab u ciutada daquela regio, e trames lo e sa vjla que gardes los porx. E cobezeiava omplir so ventre dels esparx de que maniavan li porc, e negu hom no li dava. Mais essi tornatz dix cant servent e la maiso de mo paire avondo de pas, mais eu aici perisc de fam. Levarei et anarei al meu paire, e direili: Paire pequei el cel e denant tu e ia no so dignes esser apellatz tos fils fai me sico i de to sirventz. E levant vene a so paire. E cum encara fo lunh vi lo lo paire de lui, e pres lin misericordia, e corentz gite se sobrel col de lui e baisec lo, e dix a lui lo fils: Paire pequei el cel e denant tu; ia no so dignes esser apelatz tos fils. E dix lo paire a sos sirventz: Viasament aportatz u vestiment prim e vestetz lol, e datz li anel e sa ma, e causamenta els pes, et aduzets i vedel gras et aucisetz lo, e maniarem largament. Qui aquest meus fils era mortz e resuscitec, peric es atrobatz. E comenzero a largueiar. Et era lo fils de lui maier el camp. E cum vene et apropiec de la maiso auzic las simphonias els corns (2) e apelec us dels sirventz e demandec a lui que era aiço. et el dix a lui: Tos fraires vene et aucis lo teus paire i vedel gras que salv lo recep. E saub li mal, e no la vole intrar. Peraiço lo paire de lui issitz comenzec lo apregar. Mais el respondentz dix al paire. Vec te que tot an eu servisc a tu et anc lo teu mandament no traspasei, et anc nom donest i cabrit que ab los meus amix manies. Mais al seguentre lo teu fil aquest que despendec tot so aver ab las meretritz vene et aucizest a lui u vedel gras. Et el dix a lui: Fils tota ora est ab mi e totas las mias causas so tuas. Mais largueiar et alegrar nos covenia, que tos fraire aquest mortz era e resuscitec, peric es atrobatz.

MS. de Paris

Uns oms at dos fllhs, e dis al lo plus iove des fillis: paire dona la part della sustancia que me a E departie lur la sustancia. Et non gaire iorns lo filh plus iove a das totas sas cauzas annet en pel nage en lunhana terra. et aq' vive xurieusament destrui sa sustanc pueisque ac degastadas totas sa zas fon fac grans fams en aquell ra. Et el meteis comenses a beson aiustet se amb u day cella terra mes lo en sa vila que pogues pays porcs. E desirava implir son vent las castanhas que maniavan li p nenguns non lui donava. E retor si dis: O quans logadiers an habu cia de pan en la mayzon de mon et ieu perisc aysi de fam. Levara et annaray a mon paire e diray ly: re peccat ay contra lo cel e dava e non sui dignes que sia appellat filh. Si ti plas fay me aysi con u loguadiers. E levet se e venc a son E can fon davant son paire el pa vi e fo mogut de misericordia. E ves lui et abrasset lo. E dis li lo Paire ieu ay peccat contra lo cel vant tu: yeu non sui dignes ess pellatz ton filh. E l paire dis a so Aportatz tost la prima estola e lui e das li lanel en la ma, e caus ta es pes de lui. et aduzes lo vedel et aucizes lo e maniem e sadole quar aquestz mos filhs era mortz vioudes, era perit et es trobatz. menceron a maniar. E l plus a fills de lui eran el camp. E veng foras e can foron prop de lostal a estrument e van demandar a un lo que es ayso, e l sers va dir: Tos res es vengutz e tos payres fes a vedel gras e fa gran festa. E aqu endignat e non velia intrar. Ad paire issi e comenset lo a pregar dis a son paire: Yeu ay servit per tant de temps et anc non trap ton comandament, ni anc non mi d mosel que manies â mes amix. Et a ton filh que es vengut a devorar stancia en mala vida e per el as lo vedel gras. E l paire va li dir tu iest â mi tota ora e totas mas zas son tienas, e covenia far festa, aquest tos fraires era mort e revi era perit et es trobatz.

---

(1) *Ab las meretretz* est étranger au texte et pris dans le v. 30.
(2) Le texte latin dit *chorum*. Le traducteur a lu sans doute *cornua*.

MS. de Grenoble

home ac duj filh, e lo plus jove dis re: O paire. dona a mi la partia substancia que se coven a mi. E ie a los la substancia. E enapres oti dia, lo filh plus jove, ajostas cosas, ane en peregrinage en lo- region. e degaste aqui la soa sub- ı. vivent luxuriosament. E pois c consuma totas cosas, grant fam en aquella region. E el commencee besogna, e ane e se ajoste a un n da quella region. E trames le soa vila qu'el paisses li porc. E va umplir lo seo ventre de las si- ue manjavan li porc, e alcun ne ı a le. Me retorna en si dis: Quanti ar habundian de pan en la mei- l meo paire, mes (!) yo perisso aici ı. Yo me levarey e anarey al mio direy a le: O paire, yo pechey e devant tu e ia non soy degne ppela lo teo filh, fay mi enayma li teo mercenar. E levant venc al ire. Mes come el fos encara de o seo paire vec lui e fo mogu de cordia, e corrent. eagic sobre lo le e bayse le. E lo filh dis a le: e, yo pechey al cel e devant tu soy degne esse apella lo teo filh. paire dis al seo serf: fo (!) rapor- ;ament la purmiera vestimenta e le, e done anel en la man de le amentas en li pe, c ameni vedel l'occien. e manjen e alegran: car meo filh era mort e es reviscola, perdu e es atroba. E commencee- egrar. Mes lo filh de le plus velh camp e cum el vengues e s'apro- la meison, auvic la calamella e ıpania, e appele un de li serf e de qual fossan aquestas cosas. E a le: Lo teo fraire vene e lo teo oceis vedel gras. car el reccop lui les el fo endegna e non volia in- de lo paire de le issi, commence li; mes el repondent dis al seo Vete yo servo a tu per tanti an ıe non tranpassey lo teo comman- t. e unque non dones a mi cabri manjes cum li meo amic. Mes e aquest teo filh lo qual devore la bstancia cum las meretrices es tu occies a le vedel gras. Mes el lui: O filh. tu sies tota via cum totas las mias cosas son toas, mes ventava manjar e alegrar, car teo fraire era mort e es reviscora perdu e es atroba.

MS. de Zurich

Un home havia duy filh, e lo plus jove dis al seo payre: O payre donna a mi la partia de la substancia que se coven a mi. E el departic a lor la substancia. E enapres non moti dia lo plus jove filh aiosta totas cosas, anne en pelegrinaie en lognana region e degaste aqui la soa substancia vivent luxuriosament. E pois quel hac consuma totas cosas grant fam fo fait en aquella region. E el comence a haver besong e anne e aioste se a un cittadin daquella region. E el trames luy en la soa vila quel paisses li porc. E de- sirava de umplir lo seo ventre de las si- licas que maniavan li porc, e alcun non en donava a luy. Mas el retorna a si dis. O quanti mercenar habundia de pan en la maison del meo payre, mas yo periso aici de fam. Yo me levarey e anarey al meo payre e direy a luy: O payre yo pequei al ciel e devant tu e ia non son degne esser apella lo teo filh, fay a mi enayma a un de li teo mercenar. E le- vant venc al seo payre. E cum el fossa encara de long lo seo payre vec luy e fo mogu de misericordia e corrent eagic so- bre lo col de luy e bayse luy. E lo filh dis a luy: O payre yo pequey al cel e devant tu jo non soy degne esser apella lo teo filh. Mas lo payre dis a li seo serf: Aporta viaczament la pruniera vesti- menta e veste luy e donna anel en la man de luy e cauezamenta en li pe de luy. E amena vedl gras e aucie luy e manien e nos alegren; car aquest meo filh era agu mort e revisque e era peri e es atro- ba. E comenceron a maniar. Mas lo filh plus velh era al camp e cum el vengues e se apropies a la mayson, auvic la sin- fonia e la cumpagnia, e el apelle un de li servitor e demande qual cosa fos aiezo. E aquest dis a luy. Lo teo frayre venc e lo teo payre aucis vedl gras e reccop luy salf. Mais lo frayre fo endegna et non volia intrar. Donca lo payre issic e comence a pregar luy. Mas el respon- dent dis al seo payre: Vete yo servo a tu per tanti an e unca non trapassey lo teo comandament. e unca non donies a mi un cabri que manjes cum li meo amic. Mas pois que aquest teo filh venc loqual degaste tota la sua substancia cum las meretriez, tu aucies a luy vedel gras. Mas el dis a luy: O filh tu sies tota via cum mi et totas la mias cosas son toas. Mas la coventava anos maniar e alegrar. Car aquest teo frayre era agu mort e revisque, era perdu e es atroba.

On se doute bien que ce spécimen n'est pas destiné à servir à une étude comparative au point de vue de l'exégèse; mais seulement à reproduire la différence des dialectes. Une étude exégétique exigerait un tableau plus étendu, comprenant, en tout cas, de nombreux fragments du livre des Actes, où se trahit plus qu'ailleurs la variété des sources ou des leçons suivies par le traducteur. Néanmoins, il ressort assez clairement de ce spécimen que nos six manuscrits ne représentent que trois versions principales, rendues en autant de sous-dialectes distincts. La troisième version a donné lieu à une série de recensions différant seulement par de légères nuances. Il est vrai que le ms. de Zurich a ses nuances à lui, qui en font presque une recension à part; mais ce n'est guère que dans la seconde partie du Nouveau Testament qu'on les rencontre. Sont-ce là tous les manuscrits que l'on a rattachés à l'histoire de la Bible vaudoise? Non; mais ceux que l'on indique, outre ceux-là, ne sauraient figurer dans ce tableau. On a mentionné un manuscrit d'Aix, mais il demeure ignoré,[1] et quant aux autres, ils ne sont pas vaudois.[2] Qui nous dira, cependant, si telle recension n'a pas eu le sort de nos versions primitives? Qui dénombrera tous les manuscrits perdus? Si l'on songe aux traits relatifs à l'usage de la traduction des Ecritures, si fréquents dans les actes de l'inquisition, dans les décrets des conciles et les chroniques où se reflète la vie religieuse des Vaudois; si l'on considère que la persécution qui a réduit à néant la littérature albigeoise a visé la nôtre du même œil et l'a vouée à la même destruction, tellement qu'elle eût peut-être disparu à son tour si elle n'avait trouvé un refuge dans nos Vallées ou sous la main de nos bienfaiteurs, il sera facile de reconnaître qu'une ou plusieurs recensions de la version des Ecritures peuvent bien avoir péri avec les manuscrits qui les représentaient. Ce refuge même ne fut pas de reste à l'abri des surprises des "ennemis" et de certains "faux frères," malgré la diligence de nos Barbes "à transcrire tant qu'ils pouvoyent les livres de la Sainte Ecriture pour l'usage de leurs disciples."[3] Or il est notoire que les

---

[1] Lelong, *Bibl. Sacra* I, 369. Cf. Gilly, ap. Todd, *Books* etc., p. 164.
[2] Je fais allusion à ceux qu'enregistrent Gilly (*Rom. vers.*, p. LXXVIII) et Muston (*Bibliog.*, mss. bibliques II, VI et VII). On s'est surtout laissé tromper par le titre de la *Bible des Pauvres*, de Paris. Elle est définitivement écartée.
[3] Gilles, op. cit., préface et ch. II.

manuscrits qui ont survécu à la destruction qui les menaçait, sortirent presque tous de nos Vallées.[1] Plusieurs faillirent s'égarer même sous les verroux des bibliothèques, bien que celles-ci tiennent certainement à les "conserver" comme dit le régistre de celle de Genève, plus qu'à en permettre la "glorieuse rentrée." Bref, nos manuscrits ont eu leur bonne part à notre conservation "miraculeuse." Il est donc naturel de penser que cent exemplaires de nos versions ont disparu dans l'oubli, où nos recherches et nos regrets pourront facilement les suivre, mais hélas! sans les en tirer. Aussi, ce que nous avons à faire de mieux, c'est de porter le regard sur ces précieuses reliques de la Bible vaudoise, afin de nous enquérir de leurs rapports, pour savoir s'il y a lieu à constater l'unité originelle que Gilly avait espéré découvrir, lorsqu'il essaya de ramener nos versions à celle de Valdo, comme à leur source.[2]

Les six manuscrits que nous avons enregistrés diffèrent tout d'abord quant à l'âge. Si celui de Lyon est du XIII[e] siècle et celui de Paris du XIV[e], les quatre autres nous transportent à la veille de la Réforme. Ils se distinguent par conséquent, ainsi qu'on l'a vu, quant à la langue, mais non d'une manière radicale. C'est la même langue, voire le même dialecte; mais tandisque là se reflète encore l'âge des troubadours, ici l'on sent la décadence et le refuge. Rien n'empêche donc qu'ils soient ramenés à une origine commune, du moins par ce côté. En est-il de même au point de vue théologique? A la vérité ils ne présentent aucune trace, ni de ce dualisme qui caractérisait à un haut degré la théologie albigeoise, ni d'aucune autre hérésie quelconque.[3] Mais si cette circonstance est plutôt embarrassante pour ceux qui persistent à voir dans la version plus ancienne la main des Cathares, elle nous prévient en faveur de l'hypothèse qui l'attribue aux Vaudois. Ceux-ci échappent à l'influence d'une dogmatique particulière. Leur idéal, c'est la Bible révélée au peuple avec la plus scru-

---

[1] Particulièrement de la vallée de Pragela. Perrin, ch. III, p. 57. Cf. Léger, I. 23, 24.

[2] "May have been wholly or partially the production of Waldo and his associates." *Rom. Vers.*, Introd. p. XCVI.

[3] Ce fait est bien avéré. M. Berger nous écrit, après ses dernières recherches: "Il m'a été impossible de découvrir, soit dans la Bible cathare (?), soit dans les textes vaudois, le moindre mot qui indique une origine hérétique, ou qui laisse entrevoir d'une manière quelconque la théologie du traducteur."

puleuse fidélité; c'est là leur ambition, leur souci. Un inquisiteur l'a remarqué; il dit que, voyant qu'on n'observait pas l'Evangile "à la lettre," ils présumèrent de le traduire de cette façon-là dans la pratique.[1] D'où il est permis d'inférer qu'ils ne visèrent pas à le traduire autrement sur parchemin. Or la traduction que présentent nos versions est si littérale que les meilleurs juges en sont frappés. "Le traducteur a traduit mot à mot son texte," dit à ce sujet S. Berger.[2] Si, après cela, on considère que cinq sur six des versions existantes ont passé par leurs mains, et que plusieurs expressions qu'on y remarque leur sont familières et se rencontrent dans leurs traités,[3] faudra-t-il se borner à conclure que l'usage ne prouve pas l'origine, et que de pareilles expressions indiquent seulement l'influence de la lecture assidue des livres saints? Cela parait un peu forcé; mais passons. Si les Vaudois n'ont pas écrit la version qu'ils remanient, sera-t-elle la production d'une plume catholique? Certaines analogies rendent cette supposition admissible, il faut en convenir. Seulement, dans ce cas, s'explique-t-on que la version chère aux Vaudois et odieuse à l'Eglise qui n'a pas assez de décrets pour la condamner, soit d'origine orthodoxe? La première défense faite aux laïques d'avoir chez eux des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, est surtout l'œuvre des conciles de Toulouse, de Tarascon et de Béziers. Elle est conçue en des termes qui trahissent à la fois une vive irritation et le dessein arrêté de réagir contre une tendance enracinée, qui est le fait des hérétiques en général et des Vaudois en particulier.[4] Où donc chercherons-nous les auteurs de la version défendue si ce n'est dans leurs rangs? Si cette version n'est pas trop vieille, elle pourrait bien être en rapport direct avec celle de Valdo. Est-elle plus ancienne? Alors on ne verrait trop ni l'opportunité du travail de

---

[1] "Quia sensu proprio verba evangelii interpretari præsumpserant, videntes nullos alios evangelium juxta literam omnino servare, quod se facere velle jactaverant." Dav d'Augsb.

[2] Je tiens encore ce mot de sa correspondance privée, dont je suis autorisé à faire mon profit et celui des lecteurs.

[3] Ex. "Ora Dio," à *Actes* X, 26 (Cf. Herzog, *Rom. Wald* p. 321), et "filh de la vergena," "pena," etc. *passim*.

[4] "Arctissime inhibemus," dit le décret du concile de Toulouse, an. 1229. "On trouve dans les informations ou dans les jugemens," dit Vaissette, "que les hérétiques nommés vulgairement Vaudois dans le pais lisoient l'Evangile en langue vulgaire." *Hist. du Languedoc*, III, 411, an. 1237.

Valdo ni l'importance qu'il y rattache, et que ses persécuteurs ont reconnue à leur façon. Néanmoins il nous manque, pour toucher à une solution, plus d'une donnée positive, surtout relativement au texte qui aurait servi de base à ce travail. Haupt a incliné un instant à penser qu'il pouvait s'agir de la version latine antérieure à Jérôme, mais il n'insiste pas, et Berger repousse absolument cette supposition. "Pour le moment," écrit ce dernier, "on peut avancer avec toute probabilité que le texte latin sur lequel la Bible provençale a été traduite, n'a guère été en usage au midi de la France après le milieu du règne de S. Louis, et que ce texte différait assez peu du texte ordinaire, excepté dans le livre des Actes. Quant à ce livre, il est impossible de croire que les Vaudois aient, comme parait le penser M. Haupt, préféré sciemment les leçons de l'Itala, où ils aimaient, nous dit-on, à retrouver les citations des Pères. Il est certain, au contraire, que ceux qui ont rendu la Bible en provençal, quels qu'ils soient, ont traduit simplement un certain texte mêlé de fragments de l'ancienne version latine, que nous possédons plus ou moins complètement dans plusieurs manuscrits dont le chef de file est le fameux Codex Toletanus. Ce texte était probablement assez largement répandu, depuis le temps des Visigoths, sur les deux versants des Pyrénées."[1] S'il en est ainsi, le texte que nous cherchons nous ramènerait en Languedoc vers le commencement du XIIIe siècle; d'où il résulterait que le traducteur aurait vécu vers cette même époque, plus près des Pyrénées que de Lyon. De cette façon, l'origine de la version du manuscrit de Lyon serait en train de s'expliquer, mais son trait-d'union avec celle de Valdo devient plus que jamais invisible, et l'on se prend à douter qu'il y en ait eu un quelconque. Mais arrêtons-nous. Le texte dont on nous parle, le saisit-on bien? "A peu près," nous dit Berger. Donc la base que nous cherchons n'est pas encore absolument constatée. Si cette base, quelle qu'elle soit, devait encore être un peu reculée quant à la date, et si on allait découvrir qu'elle ait été à la portée de Valdo, il n'y aurait pas loin à admettre que nos manuscrits, à commencer par celui de Lyon,[2] marquent des recensions plus ou

---

[1] *Rev. Historique*, 1er art. cité.

[2] Muston fait dire à Foerster que "cette traduction est peut-être de Valdo lui-même." *Examen* etc. p. 35. Mais il fait erreur. Non seulement Foerster ne

moins distinctes de la version primitive, ou certaines phases de cette lente évolution qui constitue l'histoire de la Bible vaudoise. En attendant, la paternité de nos versions ne peut pas être attribuée à Valdo avec connaissance de cause, comme Gilly se l'était figuré. Le dernier mot de la critique contemporaine sur cette question confirme la réponse qui lui a été faite il y a plus de trente ans. La voici: rien n'indiquant un rapport saisissable entre la plus ancienne version provençale et celle de Valdo, les origines de la Bible vaudoise sont encore dans l'obscurité où la laissent toutes les conjectures.[1]

Avant de clore cet aperçu relatif aux traductions de l'Ecriture, mentionnons ici, comme en appendice, une version écrite dans un idiome étranger au milieu natif de la réaction vaudoise.

4. *Une version en langue étrangère.*

Il s'agit de celle dont on discute aujourd'hui à propos de la découverte récente du manuscrit de Tepl.[2] Cette découverte a rallumé une vieille querelle, dont le feu couvait sous la cendre. Si la tradition vulgaire a salué en Luther le premier traducteur de la Bible en langue allemande, on sait que le parti catholique ne s'y est pas résigné, et qu'il a ses raisons pour lui contester cette gloire. Du reste, le réformateur n'y a nullement prétendu. Comment y aurait-il même songé, s'il savait que la Bible allemande avait été imprimée au moins 17 fois avant

---

dit pas cela, mais il ne pourrait le dire sans inconséquence. Autre est le dialecte de Lyon, autre l'idiome de Provence. Ce que Foerster admet, c'est que l'idiome du ms. de Lyon est si peu inconciliable avec notre dialecte, qu'il le contient déjà en germe. J'ajoute que, d'après Berger, il est à espérer qu'on trouvera le lien qui unit cette version avec celle des manuscrits du XVIe siècle. "Je ne sais," dit-il, "si le ms. de Paris n'est pas bien près d'être ce trait-d'union." *Ibid.*

[1] Reuss déclarait en 1851: "Il m'est impossible pour le moment de reconnaître le travail de Valdo dans les mss. bibliques vaudois qui existent aujourd'hui." *Rev. citée*, p. 328. Voici maintenant ce que M. Berger nous écrivait récemment: "Il n'y a aucune raison de penser qu'il y ait une relation quelconque entre les versions provençales et vaudoises, et Valdo. Tout conspire à exclure cette hypothèse... Il faut donc, jusqu'à preuve du contraire, lui dénier la paternité de la version provençale qui a été celle des Vaudois." En mentionnant ces paroles de l'éminent professeur de Paris, nous lui devons de reconnaître qu'il tente toutes les issues pour arriver à "la preuve du contraire." Qu'il daigne agréer ici nos souhaits de bonne réussite, avec l'expression de notre vive gratitude.

[2] Bibl. du couvent des Prémontrés de l'abbaye de Tepl, près de Marienbaden, en Bohême, VI, 139. Pour la description, v. la Préface du Codex Teplensis imprimé en 1881-1884.

lui?[1] Il est même prouvé qu'il s'en est servi;[2] ce qui n'empêche pas que sa version, à la fois classique et nationale, n'ait bien réellement inauguré une nouvelle période littéraire. Maintenant on se demande avec un vif intérêt à qui revient le mérite de la traduction primitive. Catholiques et protestants y prétendent à l'envi. Ceux-ci sont fort disposés à reconnaître dans cette traduction un des fruits de l'opposition qui précéda la Réforme. Quand parut le manuscrit de Tepl, l'attention des savants fut attirée sur le fait que le texte qu'il présente répond mot à mot à celui des trois premières éditions de l'ancienne Bible allemande.[3] Alors Louis Keller, écrivain original, très-laïque et versé dans l'histoire des sectes du moyen-âge, signala le manuscrit de Tepl comme vaudois.[4] Un autre écrivain, Hermann Haupt, qui adhère au parti vieux-catholique, étaya cette opinion d'une manière rigoureuse.[5] Mais son travail fut bientôt l'objet d'une réponse virulente, due à la plume catholique de Franz Iostes.[6] La discussion fut reprise, de part et d'autre;[7] plus d'un théologien y participa, et elle eut de l'écho en France, en Angleterre, et jusqu'en Amérique.[8]

En voilà assez pour intéresser un peu tout le monde à ce manuscrit de Tepl qui a l'air de recéler un mystère, sinon de nous ménager une surprise. Il présente le Nouveau Testament

---

[1] Kraft, *Die deutsche Bibel vor Luther*, Bonn 1883.

[2] Biltz, *Die neuesten Schriften* etc., art. inséré dans l'*Archiv für das Studium der neuereu Sprachen u. Litteraturen*, vol. LXXVI, n. 1 et 2.

[3] Le P. Klimesch, auteur de la publication du Codex Teplensis, ne s'en était pas douté tout d'abord. Biltz fut le premier à éclaircir ce point. V. les *Sonntagsbeilagen d. neuen Preuss. Ztg.*, Nos du 3 et du 17 juillet 1881. Rappelons ici qu'il existe encore un autre ms. conservant l'ancienne version allemande. Il a été décrit par Rachel, *Die Freiberger Bibelhandschrift*, 1866. Ce savant démontre que les deux mss. ont un lieu visible de parenté quant au texte de la version.

[4] Voir son livre *Die Reformation u. die älteren Reformparteien*, 1885, pp. 257 à 260.

[5] Dans sa brochure intitulée *Deutsche Bebelübersetzung d. mittelalterlicheu Waldenser*, 1885.

[6] Son pamphlet a pour titre: *Die Waldenser u. die vorlutherisehe deutsche Bibelübersetzung*, 1885.

[7] C'est d'abord la réplique de Haupt: *Der waldensische Ursprung des Codex Teplensis u. der vorlutherischen deutschen Bibeldrucke gegen die Angriffe von Dr. Iostes*, 1886; ensuite celle de Keller: *Die Waldenser u. die deutschen Bibelübersetzungen*, 1886; enfin, la nouvelle réponse de Jostes: *Die Teplerbibelübersetzung, eine zweite Kritik*, 1886.

[8] Berger, *Revue Historique*, deux articles insérés aux tomes XXX et XXXII, 1886. Il appuie l'hypothèse de Keller et de Haupt. Ph. Schaff, au contraire, s'est hâté de se ranger de l'avis de Iostes. V. *The Independent*, 8 oct. 1885. Karl Müller y incline (V. *Zeitschrift f. Kirchengeschichte*, vol. VIIIe 3e liv.) sans donner aucune raison péremptoire.

en entier, plus l'Epître aux Laodicéens. Si cette dernière nous rappelle le manuscrit de Lyon, l'ordre des livres nous ramène à celui de Grenoble. En effet, on voit ici défiler d'abord les Evangiles, puis les Epîtres de Paul et les Epîtres catholiques; enfin, les Actes et l'Apocalypse. L'Epître aux Laodicéens est insérée entre la seconde aux Thessaloniciens et la première à Timothée. Ce manuscrit commence et finit avec des fragments qui rappellent le rituel de Lyon, mais, cette fois, sans faire penser aux Cathares. C'est d'abord un mot de S. Victor sur la confession des malades, suivi d'un régistre des péricopes pour les dimanches et les fêtes, et de trois passages d'homélies de Chrysostôme entremêlés de paroles d'Augustin sur l'utilité de la lecture des livres saints et le sacerdoce des laïques. Ces passages sont en latin. Voilà pour le début. A la fin vient une exposition succinte des sept articles de foi et des sept sacrements. Si l'on ajoute que le volume est en tout petit format de poche, annoté en marge et usé, il sera facile de deviner qu'il s'agit là d'un mauel de piété aussi commode que pratique. Quant à l'âge, divers indices le fixent au XIVe siècle.

Maintenant arrivons au point qui nous intéresse ici. Ce manuel trahit, à n'en pas douter, une origine dissidente. C'est l'opinion de ceux qui l'ont examiné sans préjugé ecclésiastique, comme a fait Biltz, par exemple. "J'ai plus d'un motif de retenir comme un fait certain, dit ce savant philologue, que la primitive traduction allemande a son origine en dehors du milieu de l'orthodoxie, au sein de la dissidence." [1] Keller a signalé avec vivacité certaines différences assez caractéristiques entre le texte de cette traduction primitive suivie par Luther, et celui de la version reçue par l'Eglise Romaine. Il ressort de là un frappant contraste dans la couleur dogmatique. [2] Mais l'origine dissidente une fois admise, est-on fondé à conjecturer que la version soit vaudoise? Pas nécessairement. [3]

---

[1] "Scheint mir aus mehr als einer Ursache gewiss." Art. *Die neuesten Schriften* etc.

[2] *Die Waldenser* etc., p. 84 et suiv. Berger pense que Keller s'engage là dans une voie périlleuse, qui peut l'amener à des découvertes fort inattendues; car, sait-il sur quel texte se fonde la version qu'il analyse? V. la fin du second article de la *Rev. Historique*. Cf. Kolde, *Gött. gel. Anz.*, 1887, n. 1.

[3] Biltz, par exemple, l'attribue vaguement aux Amis de Dieu, d'autant plus, dit-il, que la préface de la Bible allemande, édition de Cologne, nous apprend que cette Bible circulait depuis longtemps dans les vallées du Haut-Rhin. *Ibid.* Nous remarquons cependant, après Haupt et Berger, que les Vaudois de Stras-

On n'y est amené que par des indices spéciaux, que nous devons du moins indiquer.

La version de Tepl, observe Haupt, rappelle singulièrement celle de Dublin; elle présente un certain nombre d'expressions particulières aux Vaudois, telles que "fils de la vierge" et "peine," au lieu de "fils de l'homme" et "géhenne;" [1] on y remarque les mêmes divergences d'avec la Vulgate. En outre, le régistre des péricopes répond à celui qui accompagne le Nouveau Testament de Grenoble, et les sept articles de foi mentionnés à la fin seraient tout juste ceux que les missionnaires vaudois s'engageaient à professer au début de leur ministère.[2] Jostes, d'autre part, généralise l'usage de ces expressions, de ces péricopes et de ces articles de foi, dans le but de faire voir qu'il n'aurait rien de caractéristique ni de probant; mais le ton de sa polémique et les artifices qu'il accumule sont un obstacle à la conviction qu'il vise à propager. Berger est intervenu pour indiquer une solution inattendue. Selon lui, la version allemande primitive, à laquelle correspond le Nouveau Testament de Tepl, présenterait des traces non équivoques d'interpolations puisées à l'ancienne version antérieure à Jérôme, l'auteur de la Vulgate, ainsi que d'expressions empruntées à telle version provençale. Ne serait-elle pas "traduite en partie par les soins des Vaudois sur un original écrit dans un des dialectes provençaux?" Voilà son hypothèse. Jostes la trouve plaisante. Mais Berger, comparant les textes, surprend des indices nouveaux et se confirme dans son opinion, si bien que l'on commence à la partager, bien que la pleine lumière ne soit pas encore faite. Si l'on réussit à démontrer que la version allemande est basée sur le provençal, on ne sera pas loin de conclure qu'elle est l'œuvre des Vaudois, car, ne l'oublions pas, les fragments catéchétiques qui l'accompagnent dans le manuscrit de

---

bourg (1400) et de Bâle (1430) possédaient la Bible allemande. Déjà le syuode de Trèves (1231) constate que les hérétiques de cette ville l'avaient entre leurs mains. Or plusieurs d'entr'eux paraissent avoir été vaudois. Si, après cela, on tient compte du très-petit format du volume de Tepl, on ne sera pas loin d'y reconnaître un de ces *petits livres* que les évangélistes vaudois portaient avec eux, caché sous le vêtement de bure.

[1] Gilly avait déjà remarqué que l'expression "lo filh de la vergena" joue le rôle indiqué ci-dessus dans la version de Dublin, et qu'on la rencontre aussi dans celles de Zurich, de Grenoble et de Paris, et dans plusieurs écrits vaudois, mais non dans la version de Lyon. *Rom. vers.*, p. XLII et 95.

[2] On fait allusion à ceux que Ch. Schmidt a publiés en 1852.

Tepl indiquent déjà qu'elle a servi à l'usage de leur culte. En ce cas, l'Eglise Romaine aurait eu plus raison qu'on ne le pense de reprocher à Luther d'avoir marché sur les traces des Vaudois,[1] et ses avocats devraient le reconnaître de meilleure grâce.

Après les versions des Ecritures, nous devons passer en revue les autres écrits, en prose et en vers, que l'on attribue aux Vaudois. On est surpris, au premier coup d'œil, qu'ils soient si nombreux, quand on n'en découvre presque pas de traces dans les actes de l'inquisition, et l'on ne peut s'empêcher de penser que ce terrain qui n'est plus inexploré, grâce aux consciencieuses recherches de plus d'un écrivain et surtout après le beau livre de Montet que nous aurons maintes fois à consulter, cache encore plus d'une surprise. Souvent, en lisant certaines pages, un doute se présente soudainement, et l'on se dit: est-ce bien là le style vaudois? D'autres pages écartent ce doute-là, puis d'autres le ramènent. Mais nous n'allons pas nous égarer dans le monde fantastique des hypothèses. Il s'agit ici de narrer les faits plus ou moins acquis. Entre le préjugé aveugle de ceux qui acceptent comme vaudois tout ce que le sac de la tradition nous livre, sans même réclamer le bénéfice de l'inventaire, et les négations d'une critique aventureuse, il y a tout l'intervalle désirable pour notre tâche, qui doit consister à prendre acte de l'état de la question, sans prétendre la résoudre sur tous les points. D'ailleurs, nous réservons nos remarques générales pour la fin du chapitre.

Cela dit, enregistrons, tout d'abord, quelques écrits qui ont péri.

“ Nous avons du passer par des persécutions sans nombre, qui ont failli souvent détruire tous nos écrits; ensorteque c'est à peine si nous avons pu sauver la Sainte Ecriture.”[2] Ces mots touchants de nos Frères de Lombardie sont susceptibles d'une application générale. Ils disent assez que la série des écrits disparus serait longue, si on pouvait les énumérer. Mais il faut nous contenter de quelques courtes indications.

---

[1] On sait, en effet, qu'à la diète de Worms, le représentant de la cour de Rome dit au réformateur: “Plurima eorum, quæ adducis... Waldensium sunt, Pauperum de Lugduno sunt... hereses.” P. Balan, *Mon. Ref. Luth.*, 1884, p. 182.

[2] V. une lettre de l'an 1368, que nous reproduisons ci-après.

La glose qui accompagnait la version de Valdo aurait disparu avec elle, croyons-nous, peut-être en donnant lieu à une de ces expositions plus ou moins étendues que nous voyons se produire dans la suite. Un inquisiteur rapporte, après l'an 1250, que les Pauvres de Lyon savaient tirer parti de textes isolés qu'ils empruntaient aux Pères, à Augustin, à Jérôme, à Ambroise, à Chrysostôme et à Isidore; ils les traduisaient, dit-il, et les inculquaient à leurs auditeurs.[1] Il fallait, pour cela, avoir en main un recueil. Etait-ce le recueil primitif, plus ou moins révisé et augmenté, ou bien un traité nouveau, dans le genre de ceux qui nous sont parvenus? Nous l'ignorons. A Fribourg, une femme fut interrogée au sujet d'un livre contenant l'explication, sinon la simple traduction, des Evangiles et des Epîtres de Paul.[2] Il est naturellement impossible de dire s'il a existé un rapport quelconque entre ce livre et le travail de Valdo et celui des Messins; ou bien si rien ne relie ces premiers essais avec telle d'entre les compilations encore existantes, que nous devrons signaler tout à l'heure. Un écrit versifié, mentionné sous le titre des *Trente degrés de S. Augustin* et contenant une description de l'échelle des vertus chrétiennes,[3] a donné assez de mal à la critique. Herzog a cru en surprendre la traduction dans le traité des Vertus, qui nous occupera ci-après[4]; mais Montet déclare, après mûr examen, qu'il n'est pas enclin à admettre cette hypothèse. Voilà encore un écrit qui aurait disparu. Ce ne serait pas le dernier. On a beaucoup discuté, ces derniers temps, un petit catéchisme vaudois contenant les *Sept Articles de foi sur la Divinité et les Sept articles sur l'Humanité* ainsi que les *Dix Commandements* et les *Sept œuvres de miséricorde*,[5] cela en rapport avec des fragments analogues que nous présente le manuscrit de Tepl; mais

---

[1] Dav. d'Augsb., ap. Preger, p. 29.

[2] "Expositiones," dit l'acte inquisitorial. Ochsenbein, *op. cit*,, p. 220. Cf. *ibid.* p. 251 et 387.

[3] "Finxerunt quosdam rithmos, quos vocant triginta gradus s. Augustini, in quibus docent quasi v rtutes sectari et vicia detestari." Dav. d'Augsb., ap. Preger, p. 35.

[4] *Abriss der gesammten Kirchengeschichte*, 1879, vol. III. p. 406.

[5] "Articulos fidei septem de divinitate, et septem de humanitate, et decem precepta dechaloghi, et septem opera misericordiæ, sub quodam compendio et sub quodam modo ab eis ordinato et composito, dicunt et docent." Bern. Guid., *Practica inquisitionis hereticæ pravitatis* (Paris, 1886), p. 250.

au fait on ne se flatte pas encore de l'avoir retrouvé.[1] Que dire, enfin, de traités comme le *Livre des justes*, à peine mentionné dans un fragment épistolaire du XIVe siècle,[2] et d'autres livres auxquels les inquisiteurs font allusion sans même les nommer, comme c'est le cas à Fribourg, à Strasbourg et sans doute encore en plus d'une localité?[3] Laissons tout cela et arrivons à la littérature existante.

Notre revue commencera par les écrits en prose.

On considère comme définitivement écartée la haute date assignée par Perrin, Léger et leurs répétiteurs jusqu'à Monastier, à divers écrits qui n'ont pas leur place au début de cette revue. Il s'agit, comme l'on sait, d'une confession de foi, d'un catéchisme et de quelques traités polémiques relatifs au culte des Saints, au Purgatoire et à l'Antechrist. Ces écrits appartiennent, de l'aveu de Gilly, " à une période beaucoup moins reculée."[4] Ne suivons pas la légende, même dans le but de la réfuter; elle ne servirait qu'à nous distraire.

On se demande si aucun des Vaudois du premier âge n'a fixé la tradition historique concernant Valdo et ses premiers disciples. Gilles observe, à la vérité, que " nos pères ont toujours eu plus de soin de bien faire en toutes sortes, que d'escrire et conserver la mémoire de leurs faicts."[5] Cela n'empêche pas de croire pourtant que le fait de leurs origines a dû parfois les préoccuper, ne fut-ce que pour les besoins de la polémique. Du reste, ce que nous affirmons résultera d'un vague indice que nous signalerons ci-après. Ainsi le *Livre des Justes*, qui a disparu, touchait, du moins en un passage, à l'origine des Vaudois. A notre avis, ce passage est contenu dans le fragment historique cité plus haut, au chapitre des origines. De quel côté est le texte primitif? C'est ce que nous ne saurions dire. Notre littérature historique primitive se réduit donc à si peu de chose,

---

[1] Il ne peut guère être question que d'une compilation, d'après l'observation de l'inquisiteur. Cf. ces sept articles de foi avec le Credo, d'après Thomas d'Aquin. V. du reste la *Zweite Kritik* de Jostes, p. 9-10.

[2] *Cod. S. Florian.* XI, 152.

[3] A Strasbourg il s'agit d'un livre dont le "magister" se sert pendant son office; à Fribourg il est question d'écrits divers en plus d'une langue, surtout d'un traité où il était dit que les suffrages et autres œuvres de ce genre ne servent de rien pour les âmes des trépassés. Röhrich, *op. cit.*, p. 49; Ochsenbein, *op. cit*, p. 250 et 191.

[4] "They were of a much later period." *Rom. vers.*, introd. p. XXXV-XXXVII

[5] *Op. cit.*, ch. II.

que l'on comprend que Gilles n'en ait pas eu connaissance. Si du moins les lettres les plus importantes nous étaient parvenues, quel trésor! Mais nous pensons que leurs destinataires même doivent avoir pris le parti de les détruire, pour la raison que l'on devine. Quoiqu'il en soit, c'est à peine s'il nous reste trois ou quatre de leurs épîtres circulaires. La plus ancienne a été rappelée: c'est celle des chefs de la communauté des Pauvres de Lombardie à leurs frères d'Allemagne, après la conférence de Bergame. Elle ne fut pas la seule de cette espèce, et nous sommes heureux de pouvoir insérer ici, tout au long, une lettre de l'an 1368, récemment transcrite des manuscrits de S. Florian, en Autriche. Elle fut écrite par les Frères lombards nommés Jean, Girard, Simon et Pierre, et adressée à des coreligionnaires affligés par la défection de quelques renégats.[1] La voici:

"Nous avons reçu votre lettre avec le respect qui lui est dû. Elle nous apprend plusieurs choses qui ne laissent pas de nous affliger grandement. Mais nous sommes à bonne école. L'exemple des anciens doit nous profiter, nous rappelant que la couronne de gloire est au prix d'une patience à toute épreuve. La parole du Seigneur ne dit-elle pas que c'est "par la patience que nous possèderons nos âmes?"[2] Car autrement, après avoir été élevés aux jours de la prospérité, on serait bientôt abattu. Souvenons-nous de ce que dit le Psalmiste: "Tu nous as éprouvés, ô Dieu! Tu nous as fait passer au creuset comme l'argent. Tu nous as amenés dans le filet; tu as mis sur nos reins le fardeau des tribulations."[3] Nous sympathisons avec vous, frères, dans l'adversité, comme nous avons été avec vous dans les meilleurs jours, selon la parole de l'apôtre: "Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui."[4] C'est pourquoi nous vous exhortons à rendre grâces, dans les jours mauvais, à Celui qui est puissant, pour ramener la joie après la détresse...

---

[1] Cette lettre est en latin. V. Cod. S. Florian, vol. XI, p. 152. La transcription en est dûe à Karl Müller professeur à Giessen, qui a eu la bonté de nous la remettre. Nous l'en remercions d'autant plus vivement, que son travail a été difficile.

[2] La citation est prise dans la Vulgate, qui n'est pas fort correcte. Segond traduit: "Par votre persévérance vous sauverez vos âmes." *Luc*, XXI, 19. Il va sans dire que la lettre ne connaît pas la division par versets.

[3] *Ps.*, LXVI, 10-11.

[4] 1 *Cor.*, XII, 26.

"Vous nous avez appris à quelle perfidie vous êtes exposés, de la part de ceux qui sont nos ennemis communs quant à la foi; mais elle ne nous sera pas en obstacle, si nous prêtons l'oreille à la voix du Psalmiste: "Heureux qui saisit tes enfants et les écrase sur le roc." [1] Nous devons écraser nos petites passions sur Christ, notre rocher, en regardant à l'exemple qu'il nous donne et à ses préceptes. [2] "Il est nécessaire, dit-il, qu'il arrive des scandales." [3] Nous lisons au livre de Job que lorsque les fils de Dieu se présentèrent devant l'Eternel, Satan vint aussi au milieu d'eux. Ainsi font ces gens-là. Ils voudraient, par leur instabilité, empêcher votre constance et introduire au milieu de vous leurs erreurs par des procédés iniques. "Voici, le méchant prépare le mal; il conçoit l'iniquité et il enfante le néant. Il ouvre une fosse et il la creuse, et il tombe dans la fosse qu'il a faite. Son iniquité retombe sur sa tête, et sa violence redescend sur son front. Je louerai l'Eternel à cause de sa justice; je chanterai le nom de l'Eternel, du Très- Haut." [4] Or comme, à ce sujet, vous avez imploré notre secours, suivant le mot de Salomon qui dit que "le frère secouru par son frère est une ville forte," [5] nous sentons qu'il s'agit ici de protéger nos propres membres et de nous efforcer de porter avec vous le fardeau qui pèse, d'ailleurs, sur nos propres épaules, ainsique l'apôtre nous enseigne.[6] Nous prions tout d'abord le Seigneur, afin qu'il entende vos gémissements et qu'il vous exauce au jour de la détresse, selon ce qui est écrit dans sa parole, [7] où il nous dit encore: "Invoque-moi au jour de la détresse; je te délivrerai et tu me glorifieras... Donne-nous du secours contre la détresse! Le secours de l'homme n'est que vanité. Avec Dieu, nous ferons des exploits; il écrasera nos ennemis." [8] Après cela, comme nous ne pouvons pas et ne voulons pas répondre à toutes les objections que font les méchants, nous prions de tout notre cœur que l'Auteur de toutes choses tire sa louange de vo-

---

[1] *Ps.*, CXXXVII, 9.
[2] "Parvulos motus animi nostri ad Christum debemus allidere."
[3] *Matth.*, XVIII, 7.
[4] *Job*, II, 1, et *Ps.*, VII, 15-18.
[5] V. *Prov.*, XVIII, 19, mais d'après la Vulgate. D'après le texte, le sens de ce passage est différent.
[6] *Gal.*, VI, 2.
[7] *Ps.*, XX, 1-5, 7; CXIX, 1; CXX, 1; CXLI, 1, 2.
[8] *Ps.*, L, 15; LX, 13, 14.

tre bouche, comme de celle des enfants. Dites-lui: "Seigneur, ouvre mes lèvres, et ma bouche publiera ta louange."[1] Qu'il nous suffise de répondre à quelques-unes des accusations que l'on nous adresse.

"A ce qu'il paraît, l'on s'efforce de prouver par beaucoup de raisonnements que notre vie n'a pas de mérite, quant au salut; cela pour trois motifs principaux: 1° parceque nous manquons de savoir; 2° parceque nous n'avons pas d'autorité, ce qui est faux, ainsi qu'on le fera voir bientôt; 3° parceque, d'après nos adversaires, notre vie n'est ni bonne ni honnête; dès lors, ni sainte ni méritoire... Examinons cela, point par point.

"On reproche donc à nos frères d'être ineptes et sans culture. Nous l'admettons, du moins jusqu'à un certain point. Nous reconnaissons, avec l'apôtre, que nous n'excellons pas à faire de beaux discours ou de subtils raisonnements; mais il nous reste pourtant quelque connaissance spirituelle.[2] Un paysan instruit par la grâce de Dieu n'a rien à envier au prince qui aurait appris tout ce que débite la mondaine science. Bernard disait que, à ce point de vue, les gens simples seront plus heureux au dernier jour que les avocats. Mais lisez plutôt ce que S. Paul écrit aux Corinthiens: "Je détruirai la sagesse des sages, et j'anéantirai l'intelligence des intelligents. Où est le sage? où est le scribe? où est le disputeur de ce siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse du monde?... Car la folie de Dieu est plus sage et la faiblesse de Dieu est plus forte que les hommes. Considérez, frères, que parmi vous qui avez été appelés, il n'y a ni beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles. Mais Dieu a choisi les choses folles du monde, pour confondre les sages; Dieu a choisi les choses faibles du monde, pour confondre les fortes; et Dieu a choisi les choses viles du monde et celles qu'on méprise, celles qui ne sont rien, pour réduire au néant celles qui sont, afin que nulle chair ne se glorifie devant Dieu. Or, c'est par lui que vous êtes en Jésus-Christ, lequel est devenu pour nous sagesse, par la volonté de Dieu, et justice et sanctification et rédemption, afin, comme il est écrit, que celui qui se glorifie se glorifie dans le Sei-

---

[1] *Ps.*, LI, 17.

[2] "Fatemur enim nos, ut apostolus ait, imperitos sermone vel sermocinali scriptura, non tamen sine sciencia spirituali."

gneur."[1] Vous voyez donc, très-chers frères, que, d'après l'enseignement de l'apôtre, la foi chrétienne ne doit pas être confondue avec la sagesse de tel ou tel prédicateur. Il a convenu que cette foi fut prêchée par des gens qui ne pouvaient tirer vanité de leur puissance, de leur sagesse et de leur naissance. Ainsi en est-il des apôtres, qui furent les premiers prédicateurs; car, comme dit Grégoire, Dieu a choisi pour le message de la prédication, non des rhéteurs ou des philosophes, mais de simples pêcheurs absolument dénués de toute culture scientifique...[2] Vous comprenez alors que Jésus s'écrie: "Je te loue, Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages et aux intelligents, et de ce que tu les as révélées aux enfants."[3] Pourquoi cela? C'est que, dit encore S. Paul, "la science enfle, mais la charité édifie. Si donc quelqu'un croit savoir quelque chose, il n'a pas encore connu comme il faut connaître. Mais si quelqu'un aime Dieu, celui-là est connu de lui."[4] Là-dessus nous apprenons que la parfaite connaissance doit remplir les sept conditions suivantes:

"1. Elle doit être humble, et ne point s'enfler: *humilis sine inflacione.* La science qui est humble dit comme le Psalmiste: "Je n'ai ni un cœur qui s'enfle, ni des regards hautains; je ne m'occupe pas de choses trop grandes et trop relevées pour moi."[5] Au contraire, la sagesse qui enfle rappelle une des plaies de l'Egypte, cette poussière qui produisait des ulcères formés par une éruption de pustules.[6] Telle est la science mondaine. Mais celle de Jésus Christ est différente. Elle dit: "Apprenez de moi, car je suis doux et humble de cœur."[7]

"2. Elle doit être sobre, sans présomption: *sobria sine presumptione.* En effet, "que nul ne présume d'être plus sage qu'il ne faut," dit l'apôtre.[8]

"3. Elle doit être véritable, et ne pas faire de dupes: *vera sine*

---

[1] 1 *Cor.*, I, 19-21, 25-31.

[2] Là sont répétées les paroles de S. Paul, que le rédacteur entremêle de quelques mots d'explication.

[3] *Matth.*, XI, 25.

[4] 1 *Cor.*, VIII, 1-3.

[5] *Ps.*, CXXXI, 1.

[6] *Exode*, IX, 9.

[7] *Matth.*, XI, 29.

[8] *Rom.*, XII, 3, mais d'après la Vulgate, qui est inexacte.

deceptione. Alors il n'arrivera pas que les hommes apprennent, sans parvenir à la connaissance de la vérité.[1]

"4. Elle doit être utile pour l'édification d'autrui: *utilis cum proximorum edificacione.* C'est le but indiqué par ces paroles: ' Qu'il ne sorte de votre bouche aucune parole mauvaise, mais, s'il y a lieu, quelque bonne parole qui serve à l'édification et soit un bienfait pour ceux qui l'entendent."[2]

"5. Elle doit être salutaire, étant accompagnée de l'amour de Dieu et du prochain: *salutifera cum Dei et proximi dileccione.* Raison pour laquelle il est écrit: "Quand j'aurais la science de tous les mystères et toute la connaissance... si je n'ai pas la charité je ne suis rien."[3]

"6. Elle doit être libérale, et se communiquer gratuitement: *liberalis cum gratuita communicacione.* Il faut pouvoir dire: ' Je l'ai apprise avec sincérité, je la communique sans envie, et je ne cache point ses richesses."[4]

"7. Elle doit être active, prompte et efficace: *efficax cum prompta operacione.* Car, dit l'Ecriture, "celui qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché."[5]

"Enfin, rappelons à ce sujet quelques maximes de Bernard. Notre connaissance doit remplir une triple condition: quant à l'ordre, quant au mode et quant au but. Premièrement, quant à l'ordre; car de savoir ce que l'on fait et non l'ordre dans lequel cela doit se faire, ce n'est pas savoir d'une manière parfaite. En second lieu, quant au mode; parcequ'elle doit avoir pour compagne la charité qui constitue le mode et la forme de la connaissance et de toutes les vertus, tellement que sans elle la connaissance serait vaine. Enfin, il importe que notre connaissance ait un but; car ce n'est pas pour la vaine gloire, mais pour la gloire de Dieu que nous devons connaître. Il y en a qui connaissent pour être connus. Une telle science n'est qu'une honteuse vanité. D'autres connaissent, mais seulement pour connaître. Leur science n'est qu'une honteuse curiosité. D'autres visent à faire marché de leur science. Celle-ci n'est

---

[1] 2 *Tim.*, III, 7. Le texte de la lettre porte *ut* au lieu de *ne*, mais ce ne peut être qu'un *lapsus*.
[2] *Ephés.*, IV, 29.
[3] 1 *Cor.*, XIII, 2.
[4] *Sapience*, VII, 13.
[5] *Jacques*, IV, 17.

alors qu'une honteuse cupidité. Mais il y en a aussi qui appliquent leur savoir à édifier et à s'édifier. C'est là la science de la prudence et de la charité.

" Ainsi, très-chers frères, ne soyez pas en doute quant au savoir. Il ne s'agit ni de s'en passer, ni d'abonder à la façon des gens du monde, mais de posséder en abondance la vérité qui édifie. Espérons que le Seigneur, par sa grâce, nous élèvera de notre abaissement, car il est écrit: " Quiconque s'abaissera sera élevé." [1]

" Venons au second chef d'accusation. Nos adversaires disent, en outre, que nous manquons d'autorité. A les entendre, notre ordre n'est pas établi sur le véritable fondement; nous ne le tenons pas des apôtres, puisque nous n'administrons pas tous les sacrements. Ils allèguent le passage connu: " Je te donnerai les clés du royaume des cieux; " [2] ensuite, l'ordre de l'apôtre S. Paul à Tite pour l'établissement de presbitres dans l'île de Crète; [3] puis, la tradition sacerdotale lévitique; enfin, ils concluent que personne ne peut donner ce qu'il n'a pas reçu. Eh bien, nous leur concédons tout cela. S'ensuit-il que notre autorité soit diminuée? Au contraire, elle n'en sera que plus grande. Admettons avec eux l'origine et la descendance dont ils parlent, et demandons-leur: Est-ce que les évêques ordonnés par les autres apôtres, qui reçurent de Pierre l'autorité plénière, sont ordonnés comme par lui? S'ils disent que non, nous répliquons par ces mots: " Ayant appelé ses douze disciples, il leur donna le pouvoir; " et encore: " Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel." [4] S'ils disent que oui, alors il est clair que tous leurs successeurs eurent le même pouvoir, selon ce mot du Psaume: " Leur retentissement parcourt toute la terre; leurs accents vont aux extrémités du monde." [5] Ainsi s'expliquent ces paroles du Seigneur: " Ce n'est pas pour eux seulement que je prie, mais encore pour ceux qui croiront en moi par leur parole... Je leur ai

---

[1] *Matth.*, XXIII, 12. Lire à ce sujet 2 *Cor.*, III, 5; *Rom.*, XII, 3; 1 *Cor.* IV, 20; *Eccles.*, X, 1-6.
[2] *Matth.*, XVI, 19.
[3] *Tite*, I, 5.
[4] *Matth.*, X, 1; XVIII, 18.
[5] *Ps.*, XIX, 5.

donné la gloire que tu m'as donnée."[1] Or notre ordre dérive de là, savoir des apôtres. A ce sujet il y a un fait à noter. Au temps de Constantin, le pape Sylvestre ayant reçu le trésor, ses associés protestèrent, disant: "Nous avons reçu du Seigneur le précepte de ne posséder aucun bien temporel. "Ne prenez ni or, ni argent, ni monnaie dans vos ceintures, a-t-il dit; ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni souliers, ni bâton; car l'ouvrier mérite sa nourriture." Et encore: "Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel; puis viens et suis-moi." Ainsi fut. "Pierre, prenant la parole, lui dit: Voici, nous avons tout quitté, et nous t'avons tous suivi."[2] Mais Sylvestre répondit: "Si vous ne demeurez avec moi, je vous enverrai en exil."[3] A l'ouïe de ces paroles, ils se réjouirent, disant: "Nous rendons grâces à Dieu, car si l'on nous refuse la terre, pour avoir observé ses préceptes, il nous offre le ciel. N'a-t-il pas dit: "Quiconque aura quitté, à cause de mon nom, ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, ou ses maisons, recevra le centuple et héritera la vie éternelle?"[4] La nuit après, comme ils disputaient encore avec Sylvestre, une voix retentit dans le ciel. "Aujourd'hui le venin a été répandu dans l'Eglise de Dieu." Ayant ouï cette voix, les pauvres de Christ allérent de l'avant avec plus de courage, et ils furent chassés de la synagogue. Ainsi s'accomplit la parole qui dit: "Ils vous excluront des synagogues, et même l'heure vient où quiconque vous fera mourir croira rendre un culte à Dieu."[5] Ils furent donc dispersés sur toute la terre. En s'en allant, ils dirent à Sylvestre et à ses successeurs: "Nous vous laissons la terre, mais nous recherchons le ciel.[6] "C'était Sylvestre qui leur avait enjoint de partir. Ils s'appliquèrent à mener vie pauvre; leur nombre se multiplia pendant bien longtemps. Enfin, l'envie des faux chrétiens sévissant contre eux, ils furent poursuivis jusqu'aux extrémités de la terre. Leurs ennemis disaient: "Brisons leurs

---

[1] *Jean*, XVII, 20, 22.
[2] *Matth.*, X, 9; XIX, 21, 27,
[3] "Nisi mecum manseritis, terram vobis prohibebo."
[4] *Matth.*, XIX, 28, 29.
Jean, XVI, 2. Cf. *ibid.*, v. 33, et XIII, 16.
[6] "Terram vobis relinquimus, nos vero celum appetimus."

liens."[1] Cela n'empêche pas nos adversaires de prétendre que les chrétiens n'ont été persécutés que par les payens. Ils lisent mal les Ecritures; car on y voit que les prophètes n'ont pas été mis à mort par les payens, mais par les Juifs. Jean Baptiste fut décapité par Hérode. Jésus Christ vint au milieu des siens et ils ne le reçurent point, mais le livrèrent à la mort. Jacques frère du Seigneur, fut encore tué par eux, et beaucoup d'autres disciples souffrirent la persécution de leur part. Tout cela est écrit pour notre instruction,[2] et afin de nous servir d'exemple.[3] Ce qui est arrivé à S. Paul le prouve assez.[4] Il est donc évident que les élus sont exposés à la persécution de tous côtés, tant de la part des payens et des juifs, que de la part des faux chrétiens et de tout le monde, selon la parole du Seigneur qui a dit: "Vous serez haïs de toutes les nations, à cause de mon nom."[5] Quand il est dit tout, rien n'est exclu. Il est donc certain que les saints seront persécutés par leurs frères, jusqu'à la fin du monde. Néanmoins ils ne pourront être entièrement détruits.[6] La puissance des méchants a des limites; elle ne saurait porter atteinte à la foi. "Ils ont projeté du mal contre toi; ils ont conçu de mauvais desseins, mais ils seront impuissants,"[7] dirons-nous à notre tour. Plus les disciples de Christ sont persécutés, plus leur zèle s'enflamme et leur nombre se multiplie. Il en est d'eux comme de l'arbre dont parle Job. "Un arbre a de l'espérance: quand on le coupe il repousse, il produit encore des rejetons; quand sa racine a vieilli dans la terre, quand son tronc meurt dans la poussière, il reverdit à l'approche de l'eau, il pousse des branches comme une jeune plante."[8] Or, au sujet de ces branches, vous devez savoir ceci, c'est que jadis, quand les serviteurs de Christ semblaient avoir disparu à cause de la persécution, un homme se leva. Il avait nom Pierre du Val, et avait un compagnon, Jean Lyonnais, ainsi appelé de la ville de Lyon.[9] Nos adversaires voyent en

---

[1] *Ps.*, II, 3.
[2] *Rom.*, XV, 4.
[3] 1 *Cor.*, X, 6.
[4] *Rom.*, XV, 30 et suiv.
[5] *Matth*, XXIV, 9.
[6] *Matth.*, X, 23 et suiv.
[7] *Ps.*, XXI, 12.
[8] *Job*, XIV, 7-9.
[9] "Petrus de Walle et ejus socius Johannes Ludinensis a Ludone civitate dictus (sic)."

lui un fou, parcequ'il fut chassé de la synagogue. Il surgit comme un rejeton, d'un arbre arrosé de l'eau de l'esprit saint; peu à peu il prospéra. A ce que l'on dit, il n'aurait pas été le premier fondateur, mais le réformateur de notre ordre.[1] S'il a été exclu de la synagogue, ce n'est que par le jugement des hommes, non par celui de Dieu. Cela est arrivé à d'autres.[2] Ensorte qu'il a pu dire à son tour, comme l'apôtre: " Pour moi, il m'importe fort peu d'être jugé par vous, ou par un tribunal humain... Je ne me sens coupable de rien " — car la conscience n'a rien à me reprocher. — " Je ne suis pas pour cela justifié " — c'est-à-dire que je ne me crois pas juste pour cela — " mais celui qui me juge c'est le Seigneur."[3] Voilà les Vaudois, dont vous avez sans-doute ouï parler. Ils furent appelés de ce nom, et enfin aussi Pauvres de Lyon, pour avoir longtemps demeuré dans cette ville. On rapporte que ce qui amena Pierre à suivre la pauvreté, qu'ils ont professée peu avant lui et qu'ils professent encore, croyons-nous, d'après le Livre des Elus, ce fut ce mot de l'Evangile qu'il avait lu ou entendu: " Si tu veux être parfait, va," et ce qui suit.[4] Il se leva comme un lion qui se réveille,[5] il fit son œuvre et s'en alla à Rome et encourut la réprobation des méchants.[6] Mais il persévéra, et son exemple apostolique amena plusieurs à embrasser la règle de pauvreté, car il se souvenait de cette parole du Seigneur: " Si deux d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander une chose quelconque, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux. Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux."[7] Maintenant on n'a pas manqué de dire qu'il agissait par orgueil. Voilà un jugement bien téméraire; un péché contre le précepte du Seigneur: " Ne jugez

---

" Tanquam ramus a vero trunco aqua sancti spiritus irrigato paulatim pullulans, non principium sed reparacio nostri ordinis fuisse dicitur."

[2] *Jean*, IX, 34.

[3] I *Cor.*, IV, 3, 4.

[4] " Dicti sunt Waldenses et postremum Ludinenses pauperes a Ludone civitate, in qua multo tempore conversati sunt... Viam scilicet paupertatis, quam predicti viri secuti sunt pauco ante eum tempore et adhuc sequentes eorum secuntur ut credimus juxta librum electorum."

" Tamquam leo a somno consurgens."

Le mss., très-difficile à lire, est ici un peu embarrassant. On croit lire: " Sic in curiam ut habetis (ou bien " hereticus ") est ingressus ab invidis reprobatus." " Curia " ne peut se rapporter qu'à Rome.

[7] *Matth.*, XVIII, 19, 20.

point," et contre l'exhortation de l'apôtre: "Ne jugez de rien avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur qui mettra en lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et qui manifestera les desseins des cœurs. Alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due." [1] Augustin lui-même ne dit-il pas que "celui qui prononce un jugement téméraire sur les pensées secrètes du cœur commet un péché, surtout lorsqu'il s'agit d'une personne qui n'est connue que par ses bonnes œuvres?" Sachant donc par expérience que l'œuvre de cet homme était bonne, on doit s'étonner de leur audace à juger comme ils font. Si cette œuvre ne venait de Dieu, elle ne serait déjà plus, tant elle a essuyé de persécutions. [2] Mais l'œuvre de Mahomet est debout, dira-t-on; elle est cependant des hommes, et non de Dieu. C'est vrai; néanmoins cela ne prouve pas la stabilité de sa croyance. Disons plutôt que, par sa patience, Dieu l'a "livré à son sens réprouvé," [3] et qu'il l'a toléré aussi pour éprouver les siens, selon qu'il est écrit: "Il faut qu'il y ait aussi des sectes parmi vous, afin que ceux qui sont approuvés soient reconnus comme tels au milieu de vous," [4] c'est à dire pour exercer leur sagesse, comme explique Augustin... Pierre donc et tous les fidèles furent tenus d'en agir ainsi, en vertu du précepte du Seigneur: "Fuyez de Babylone, et que chacun sauve sa vie, de peur que vous ne périssiez dans sa ruine." [5]

"On objecte encore que ce que nous affirmons là n'est pas prouvé. Parcequ'ils lisent dans le Livre des Justes cette expression de l'historiographe: "à ce que j'ai ouï dire," [6] ils en tirent une raison pour douter. Mais l'écrivain n'entend pas signifier par cette expression qu'il doute de ce qu'il rapporte; il évite d'employer un langage téméraire, [7] c'est tout. La raison pour laquelle nous ne pouvons montrer ce que nous avançons,

---

[1] *Matth.*, VII, 1; 1 *Cor.*, IV, 5.
[2] *Actes*, V, 38.
[3] *Romains*, I, 28.
[4] 1 *Cor.*, XI, 19.
Jér., LI, 6. Cf. *Matth.*, X, 5; *Eph*, IV, 17; *Apoc.* XVIII, 4.
[6] "Ut audivi." Cette expression se trouve précisément dans le fragment historique signalé ci-devant. Voici la phrase: "Post autem annos DCCC a Constantino, surrexit quidam, cujus proprium nomen Petrus, *ut audivi*, fuit, sed a quadam regione dicebatur Waldis." V. mon *Introd. alla Storia della Riforma in Italia*, Appendice, n. 1. Il y a évidemment un rapport entre ce fragment ou l'écrit dont il est tiré, et le Livre des Justes. L'homogénéité des matières est d'ailleurs évidente.
[7] *Col.*, IV, 6.

est double. La première consiste dans l'absence des témoins. Personne n'a vu ou entendu le vrai commencement de la chose, parcequ'il y a de ceci fort longtemps. La seconde raison est plus importante: c'est que nous avons dù passer par des persécutions sans nombre, qui ont failli souvent détruire entièrement nos écrits, ensorte que c'est à peine si nous avons pu sauver la Sainte Ecriture.[1] Nous pouvons dire parconséquent avec l'apôtre que "nous avons reçu du Seigneur ce que nous avons enseigné."[2] Et si même le dit Pierre Vaudois n'avait pas reçu comme les autres, ce qu'à Dieu ne plaise — car nous avouons qu'il a reçu l'ordination sacrée comme presbitre, avec Jean son compagnon et confrère du même ordre, et nous ne doutons pas qu'il n'ait été confirmé en icelle par ce cardinal dont vous avez ouï parler, qui lui fut favorable — est-ce qu'il n'aurait pas pu recevoir, avec ses frères, l'imposition de la main des prêtres qui embrassèrent en si grand nombre cette règle?[3] Quelques uns parmi nous se souviennent encore du frère Jean de Bourgogne et de deux frères Mineurs qui abandonnèrent leur règle pour celle des Vaudois; comme aussi de l'évêque Bestardi, qui pour nous avoir été favorable, fut appelé à Rome et n'en revint plus; et de cet autre prêtre qui fut conduit au bûcher.

"Que l'on cesse donc de nous disputer notre autorité. Nous l'avons reçue et du Seigneur et de nos supérieurs. Du reste, nous savons avec l'apôtre que "toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu."[4] Il est possible qu'il n'en soit pas ainsi pour nos adversaires, et que ce qui arrive coopère à leur détriment; car qui n'aime pas, demeure en la mort.

"Arrivons au troisième chef d'accusation, qui porte sur notre

---

[1] "Est duplex: prima est propter testium absenciam. Nemo enim hominum est qui audiverit seu viderit proprium rei principium, quia multum tempus jam est elapsum. Secunda racio magis principalis est propter persecuciones innumeras, quas passi sumus; unde multociens producti sunt libri nostri quasi in nichilum, ita ut vix sacram paginam possemus reservare."

[2] 1 *Cor.*, XI, 23. "Accepi... quod tradidi vobis," dit la lettre.

[3] "Et licet Petrus dictus Waldensis non accepisset, quod absit (fatemur enim fuisse presbyterum sacris ordinibus ordinatum cum Johanne suo socio sive confratre ejusdem ordinis et postmodum ab illo cardinali de quo audistis favente eidem confirmatum non dubitamus), tamen multi et innumerabiles sacerdotes qui hanc vitam sive fidem secuti sunt, nonne fratribus imponere poterunt?" On sait que ce cardinal est mentionné dans le fragment historique.

[4] *Rom.*, VIII, 28.

conduite. Ils la condamnent pour plus d'un motif. D'abord nous sommes, selon eux, des mercenaires. C'est ce qu'on pourrait dire plutôt de ceux qui abandonnent les brebis aux loups, parcequ'ils "ne se mettent point en peine des brebis."[1] Ensuite ils disent que nous n'administrons pas les sacrements ecclésiastiques comme font les autres. Nous répondrons là dessus avec l'apôtre: "Ce n'est pas pour baptiser que Christ m'a envoyé, c'est pour annoncer l'Evangile, et cela sans la sagesse du langage, afin que la croix de Christ ne soit pas rendue vaine."[2] Nous rappellerons en outre ce qu'il dit plus loin: "Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile."[3] Il paraît de là que tous ne peuvent pas porter la charge entière. Or, parceque nous n'administrons pas ces sacrements *in articulo mortis*, ils font accroire que plusieurs d'entre nous meurent sans communion. Cela est faux, car le Seigneur dit: "Celui qui croit en moi, celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle;" et encore: "Celui qui me mange vivra par moi."[4] Là dessus Augustin a dit: "Crois, et tu as mangé."[5] Les vrais croyants ne sont donc pas privés du bénéfice de ce sacrement. Hélas! il n'y en a que trop qui se communient, et qui meurent néanmoins sans communion, comme il y en a qui meurent avec la communion, sans s'être communiés. L'union avec Christ et avec la sainte Eglise, c'est déjà la communion."[6]

"Saluez tous vos amis en commun. La paix de Christ et la communion du Saint Esprit soit avec vous tous, amen."

Ainsi finit la lettre des Frères de Lombardie. Nous n'en avons omis que ce qui intéresse médiocrement. Elle ne resta pas sans réplique. Nous relèverons d'une lettre du renégat Siegfried ces mots seulement: "Indiquez-nous les lieux; nommez les personnes qui exercent le ministère des sacrements. Vous ne le pouvez en aucune façon. Vous entendez les confessions,

---

[1] *Jean.*, X, 13.
[2] 1 *Cor.*, I, 17.
[3] *Ibid.*, IX, 13, 14.
[4] *Jean*, VI, 54-57.
[5] "Crede et manducasti."
[6] "Cum communio sit unitas Christi et sancte ecclesie."

c'est tout. Pour le reste, vous renvoyez les gens à l'Eglise. Celle-ci, au contraire, administre au peuple les sacrements et tant d'autres bénéfices; tandisque vous ne retenez qu'une confession qui n'est qu'un demi sacrement... Vous vous vantez, il est vrai, de vos bonnes œuvres, de vos vigiles, de vos jeûnes, de vos prières, de vos supplications et actions de grâces." [1] Une autre réplique porte la signature d'un renégat nommé Jean. [2] Elle repousse l'accusation faite contre ceux qui abandonnent les brebis de Christ aux loups ravisseurs, et contient quelques observations touchant les origines vaudoises. "Votre Règle, d'après ce que j'en ai appris, dit que, tout comme la lumière de la foi n'a jamais manqué d'Abraham jusqu'à Christ, ainsi n'aurait-elle pas manqué non plus de Christ jusqu'à aujourd'hui. On y lit aussi que, au commencement, votre communauté s'était si fort multipliée, que vos fidèles réunis en synode s'élevaient parfois jusqu'à mille ou sept cents... Comptons plutôt les années. De l'incarnation du Seigneur jusqu'à l'empereur Constantin, ce sont 314 ans. C'est alors que Sylvestre fut chef et recteur de l'Eglise. De Constantin et Sylvestre jusqu'au fondateur de votre secte, 800 ans. Ajoutez 200 ans écoulés depuis la fondation. C'est pendant ce temps qu'elle a, dit-on, manifestement existé. Il reste à peine 50 ans pour arriver à aujourd'hui, c'est à dire à l'an de grâce 1368, durant lesquels vous avez cessé de prêcher publiquement." [3]

Mentionnons enfin une ou deux lettres des Vaudois de France ou des Vallées. Celle du Barbe Tertian aux fidèles de Prajela est connue. Nous l'avons reproduite d'après Léger. Il y a une lettre qui mérite d'être rappelée: savoir la *Lettre aux Amis*. Elle remonte, par les manuscrits de Cambridge et de Genève,

---

[1] "Auditis solum confessiones: pro reliquis mittitis ad ecclesiam populum.... Vos tamen unum semisacramentum." La lettre est adressée: "Profunde speculacionis viris, fratribus in Italia etc."

[2] En voici l'adresse: "Dilectis, utinam in Christo fratribus universis et specialiter hiis quorum legacio ad nos usque pervenit, Johannes, Petrus et eorum consodales salutem in domino Jesu Christo."

[3] "Vestra Regula narrat, ut ego memorie mee tradidi, quod sicut a tempore Abraham usque ad Christum nunquam deficit lucerna fidei, sic a Christo usque ad nunc. Dicitur eciam ibidem, quod in principio vestri ordinis vehementer multiplicati fuerint fideles vestri qui aliquando M, aliquando verso (?) DCC in uno synodo congregatur... Et a Constantino et Silvestro usque ad inventorem vestre secte DCCC, additis CC annis ab invencione, quibus manifeste dicitur eam extitisse, remanent vix L anni usque nunc sc. anno domini MCCCLXVIII, in quibus predicare publice desit." Nous voilà encore ramenés au fragment historique.

au commencement du XVme siècle, sinon plus haut. Il est vrai que Montet la range parmi les "ouvrages imités," mais il ne nous dit pas pourquoi. L'original ne prouve pas qu'elle soit suspecte, loin de là,[1] et son contenu moins encore. Il s'agit là d'une épître pastorale destinée à l'édification de "tuit li fidel ami, ama serf d'Jeshu Xrist," invités à se souvenir des grâces que Dieu accorde à son peuple, afin de les faire servir à leur sanctification. En la lisant, on croirait entendre le premier appel dirigé aux Vaudois pour les ramener au Dieu de leurs pères. On y surprend, en tout cas, des indices d'un relâchement auquel il s'agit de résister. L'accent de l'autorité est sensible. Du reste, qu'on en juge par ce qu'on y lit. Dieu qui nous a appelés, nous bénit les uns et les autres et en diverses manières, y lisons-nous; mais le diable s'évertue d'autant plus à défaire et corrompre en nous son œuvre. Veillez donc, afin de ne pas tomber dans les piéges de l'orgueil et de la convoitise. Le temps est court; il s'enfuit. Donc, que chacun use des biens passagers en vue du salut éternel. Etes-vous maris? vivez avec vos femmes de telle manière qu'elles ne puissent détourner votre cœur de la crainte de Dieu. Etes-vous pères? aimez vos enfants et montrez-le en les élevant sous une continuelle discipline, ensorte qu'ils deviennent ses enfants. Que rien ne vous soit une occasion de chute, de peur que le souci des biens de la terre vous fasse perdre de vue le royaume du ciel. Gardez-vous de tout mal, en pensée, en parole et en actions. C'est par la voie des mauvaises œuvres que les fous périssent. Tout ce qui est mal nous détourne de la charité qui nous oblige envers nos frères. Or, n'oubliez pas d'ajouter à l'amour de Dieu celui du prochain, que vous devez aimer comme vous-mêmes. L'Ecriture nous enseigne que celui qui n'aime pas son frère périra, mais que l'amour du prochain accomplit la loi. Evitez par conséquent toute malice et toute querelle; recherchez la paix avec tous les hommes, rendant le bien pour le mal et bénissant ceux qui vous maudissent, afin que vous puissiez hériter l'éternelle félicité.

---

[1] Les ministres et prédicateurs vaudois savaient assez généralement le latin, et les doubles leçons, latine et vaudoise, ne sont pas rares. Nous en avons encore un exemple dans les écrits de Morel.

La lettre s'arrête là.[1] A côté de ces fragments historiques et épistolaires, il y en a d'une couleur différente. à la fois dogmatique et lyturgique. Charles Schmidt en a reproduit quelques-uns d'un manuscrit latin de la bibliothèque de Strasbourg.[2] Il y reconnaît la *Règle* des anciens Vaudois, et celle-là même, apparemment, que l'on a vu mentionnée ci-devant et que les ministres apprenaient par cœur.[3] Nous y avons, outre le Credo en sept articles, des formules relatives à l'administration des sacrements, surtout à celle de la confession et de l'ordination. La critique joint de nos jours les fragments conservés dans le manuscrit de Tepl. Après cela, n'oublions pas le discours sur la *Parole de Dieu*, qui se trouve à la bibliothèque de Cambridge, dans le volume qui contient le fragment historique sur les origines. Ce discours traite du sujet très-délicat de l'ordination ou transmission de l'office du ministère de la parole.[4] Il en distingue quatre espèces: celle qui ne relève que de Dieu, celle de Dieu et des hommes, celle qui ne relève que de l'homme; enfin, celle que s'arrogent les faux prédicateurs. On devine l'application; elle s'annonce déjà dans les paroles du commencement: "Il y a des gens qui veulent lier la parole de Dieu, en suivant leur volonté! "[5] Mais la voici clairement exprimée: " Les prêtres et les curés font périr le peuple de la faim et de la soif d'entendre la parole de Dieu... Non seulement aujourd'hui ils ne veulent ni écouter ni recevoir la parole de Dieu, mais au contraire, pour qu'elle ne soit point publiée, ils rendent des ordres et établissent des lois selon leur volonté, pour en empêcher la libre publication. Le pays de Sodome obtiendra plus facilement qu'eux le pardon de ses fautes... Il faut prêcher librement l'Evangile de Christ, car il est manifeste qu'il vient de Dieu... Dans les temps anciens, tous pouvaient prêcher. C'est pour cela qu'Eldad et Médad sur lesquels reposait l'esprit du Seigneur prêchèrent licitement sans que Moïse fut requis. Pour

---

[1] Du moins selon le texte de Genève publié par Hahn, *Gesch. d. Wald.*, p. 623-626.

[2] *Aktenstücke* etc., ap. *Zeitschr. f. die hist. Theol.*, 1852, p. 238 et suiv. Schmidt les a publiés sous le titre connu de *Regule secte Waldensium* et pense que tout cela forme un discours.

[3] " Vestra regula narrat, *ut ego memorie mee tradidi*, " disait le renégat Jean, que nous venons de citer.

[4] " Trametament, " dit le MS. V. Montet, *op. cit.*, p. 136-139.

[5] " Alcuns volon ligar la parolla de Dio segont la lor volontà. "

la même raison, les humbles de Christ, sur lesquels reposa l'esprit du Seigneur, sans que le pape fut requis, ou l'évêque, purent prêcher licitement au peuple la parole de Dieu. Plût à Dieu que les prélats eussent aussi l'esprit de Moïse: ils n'empêcheraient point ceux qui chantent à toi, Seigneur! et ils ne leur cloraient pas la bouche." Voilà un langage qui nous rappelle singulièrement celui qui avait été tenu par les Vaudois à la dispute de Narbonne. Il est caractéristique et nous ramènerait assez vite aux origines de la dissidence, si quelques-unes d'entre les citations entremêlées dans le texte n'indiquaient pas une date postérieure. En effet, après les Pères on y cite S. Bernard, le pape Innocent III, même Nicolas de Lyra et Jean d'Andrea. Ces derniers ont vécu en plein quatorzième siècle. De là à la date que Montet préfère, la distance est trop grande; nous hésitons à la franchir. Si le manuscrit est du milieu du XVe siècle, cela ne prouve pas que la date que nous cherchons doive être fixée au même temps. Il faut admettre comme règle que la date d'un manuscrit est postérieure à celle de l'écrit, et non pas que le manuscrit en constitue le tout premier exemplaire, sauf preuve certaine. Le fait que notre discours se trouve à côté du fragment historique, dans le même manuscrit, et qu'il présente un point de contact avec lui dans son allusion à la légende de Constantin, [1] serait de nature à faire admettre à peu près la même date pour les deux. Alors, pourquoi ne pas préférer celle qui est assignée au fragment, savoir la fin du XIVe siècle? D'autre part, il n'y a pas de doute que la date qui nous occupe ne peut guère être postérieure à l'an 1440, car ce fut alors que Laurent Valla réfuta la légende de la donation de Constantin; et l'on sait que sa réfutation fit assez de bruit.

Voilà ce que l'on a glané de plus original dans notre prose ancienne. Passons aux traductions ou compilations.

Nous nous demandions, un peu plus haut, ce que pouvait bien être devenue la glose qui accompagnait notre version primitive des Ecritures, et nous inclinions à penser qu'elle avait disparu. Seulement il y a plus d'une manière de disparaître. La vieille glose gît peut-être dans tel d'entre les recueils qui nous

---

[1] L'allusion est dans ce passage: "Dont lo es script que Costantin dis a Silvestre e a tuit li successor de luy meseyme: Nos donen la nostra corona en la testa."

sont parvenus. En tout cas, les sentences des Pères groupées autour de la Bible vaudoise semblent s'être amassées et multipliées comme les polypes autour d'un rocher, témoins les traités intitulés le *Docteur* et le *Verger de Consolation*. Ces deux centons font, en quelque sorte, miroiter au regard des centaines de citations dont la provenance répond justement à la description que nous avons relevée ci-devant dans les paroles de l'inquisiteur David d'Augsbourg. Elles sont empruntées, en effet, à Augustin, à Jérôme, à Ambroise, à Grégoire le Grand, à Isidore de Séville, mais aussi à d'autres écrivains plus récents.[1] Après ces deux traités, vient un ouvrage acéphale, qui roule en style monotone sur les vertus et les vices, laissant son titre accroché à la haie des passages qui protègent sa route, ou décomposé en plusieurs rubriques, savoir: Les *Dix Commandements*, les *Sept péchés mortels*. les *Sept dons du S. Esprit*, la *Taverne*, le *Bal*, le *Péché de la langue*, les *Vertus théologales*, les *Vertus cardinales*, les *Biens de nature et de grâce*, et les *Six choses plus honorables au monde*. Ces morceaux divers, sauf les deux sur la taverne et le bal, se lisent aussi dans un traité intitulé la *Somme le Roy*, composé l'an 1279 par un moine prêcheur nommé Laurent sur l'ordre de Philippe III roi de France. Mentionnons ensuite le traité de l'*Imposition de la pénitence*, où l'on a reconnu un manuel de confesseur, et les *Treizaines*, régistre de péricopes pour l'année ecclésiastique. Ce régistre est divisé en quatre sections, comprenant chacune treize dimanches; de là, son titre. Notons, en passant, que s'il répond aux missels de l'époque, il ne présente aucune analogie avec celui qui accompagne les versions bibliques de Grenoble et de Tepl, et que nous avons quelque motif de croire, sinon vaudois, en tout cas moins commun que celui-là. Enfin, écartons sans trop de ménagements cet amas d'interprétations allégoriques et baroques, qui a trop long temps circulé dans l'Eglise, d'abord sous le nom de *Physiologue*, puis sous celui d'*Animanczas*, car il est démontré depuis quelques années qu'il est d'origine mi-païenne, savoir gnostique.[2] En réduisant ces écrits à leur juste va-

---

[1] Montet, p. 57 et suiv.

[2] La découverte est dûe au prof. Alphonse Mayer. Le traité original est grec. Pitra l'a publié dans son *Spicilegium Solesmense*, vol. III, p. 338 et suiv. Voir le

leur, qui est minime, la critique nous a rendu un véritable service, et leur fit, il faut le dire aussi, beaucoup d'honneur. Mais il lui reste encore de la besogne. Trouvera-t-elle le bout de cet écheveau embrouillé qui s'appelle *Glosa Pater?* Un premier examen a révélé dans cette paraphrase de l'oraison dominicale de surprenantes variations. Il faut dire qu'il nous en est parvenu cinq exemplaires et qu'ils n'appartiennent pas tous à la même époque. De ces divers exemplaires découlent au moins deux leçons bien distinctes, et toute une série de divergences. Selon la leçon la plus ancienne, que l'on fait remonter par ses deux manuscrits jusqu'au XVe siècle, la transubstantiation, crûment exprimée, est doctrine de vérité; d'après la leçon la plus récente, qui a subi l'influence de la Réforme, elle est doctrine de mensonge. Le progrès et le remaniement sont aussi évidents l'un que l'autre. Mais cette leçon primitive, catholique quant à la pensée, est-elle aussi vaudoise? On nous permettra d'en douter. Montet hésite sur ce point. Après avoir classé cet ouvrage parmi les " écrits imités, " il suspend son jugement et se demande si, après tout, il ne rentrerait pas dans la catégorie des simples traductions. [1] Et qu'est-ce, après tout, que ce livre des *Vertus* dont la critique fait si grand cas, jusqu'à y puiser les superstitions qu'elle nous attribue? Il renferme, il est vrai, maintes citations des livres saints, entremêlées à celles des Pères; mais tout n'y est-il pas catholique? En quoi s'y révèle l'idée vaudoise? Montet, qui en a fait l'objet de patientes recherches, a été contraint d'avouer, et il a même montré, que l'on n'y découvre " aucune trace quelconque d'opposition à l'Eglise Romaine ou à ses dogmes. " [2] Nous renonçons à en donner l'analyse, laissant également de côté les *Peines* et les *Joies du Paradis*, ressassées dans les *Choses à venir*. Nous ne ferons pas l'énumération des homélies insignifiantes et farcies d'allégories monacales, que présente par ci par là la collection de nos vieux manuscrits. On reconnaît, à la lecture de ces diverses productions, que la critique n'a pas achevé son triage, et qu'au lieu de la narguer

---

compte-rendu de Mayer dans les *Sitzungsberichte d. philos-philol u. hist. cl. d. k. Akad. d. Wissenschaften zu München*, 1880, 5e liv.

[1] *Op. cit.*, p. 76. Cf. *ibid.* p. 43-46.

[2] *Op. cit.*, p. 72. Cf. *Rivista Cristiana*, x, p. 235.

il vaut mieux profiter de ses recherches. Jusqu'ici, que nous a-t-elle refusé, en fait d'écrits, que nous soyons fondés à réclamer? C'est leur date qu'elle conteste, plus que leur authenticité. A cet égard nous sommes loin d'accepter ses résultats comme définitifs; nous croyons qu'elle devra, ou bien revenir sur ses pas, ou bien nous conduire plus loin; faire remonter quelques uns de nos livres plus haut, ou bien les rejeter. Mais n'anticipons pas sur nos considérations finales. Nous ne sommes pas quittes avec la prose de la première période. Il y a un livre que la critique apprécie particulièrement et qu'elle est loin de rayer de notre catalogue. A-t-elle raison? Voyons ce qui en est. Il s'agit du livre du *Cantique*. Herzog l'a examiné de près.[1] Montet nous informe qu'il a refait son travail, et il en adopte les conclusions, c'est à dire qu'il classe ce livre parmi les écrits vaudois "imités d'ouvrages catholiques."[2] Est-ce juste? Il est difficile de l'admettre, et voici pourquoi.

Le Cantique est un commentaire du livre de ce nom, attribué au roi Salomon. Distinguons-y la traduction et le commentaire proprement dit. La traduction est calquée sur la Vulgate ordinaire, dont elle trahit même les altérations. Sa division ne répond pas à celle des chapitres. Rien donc n'empêcherait de faire remonter ce livre assez haut dans le XIII[e] siècle, si l'on n'y rencontrait telle expression empruntée, dit-on, à Thomas d'Aquin. Quant au commentaire, il coule en pleine tradition catholique, voire monacale, avec sa quadruple méthode d'interprétation fort peu historique mais, en revanche, tropologique, anagogique et surtout allégorique.[3] Ne le devine-t-on pas, du reste, aux analogies déjà constatées qu'il présente avec les écrits d'Apponius, d'Angelomus, de Bruno d'Asti et de l'abbé de Clairvaux? Si l'on y découvre, en outre, des traces visibles d'un original latin,[4] on ne sera pas loin de soupçonner ici une de ces mille paraphrases dûes au moyen âge, sur le livre de l'Ecriture qui nous occupe. Herzog en con-

---

[1] V. *Rom. Wald.*, p. 72-76; mais surtout l'étude détaillée qu'il en a fait dans la *Zeitschrift f. die hist. Theol.*, 1861, 4[me] livraison.

[2] *Op. cit.*, p. 64-68.

[3] "Li 4 entendement ezo es estorial, alegorial, tropologial, anegogial." *Cantica*, III, 10.

[4] "Nos latin diczen," dit le commentateur (VIII, 1). Voir en outre l'allusion au sens de martyr, en latin (IV, 1), et surtout les vers latins de la fin.

vient, tout d'abord. Même, ne va-t-il pas jusqu'à dire qu'il ne saurait avoir été écrit dans le circuit des Alpes Cottiennes, et qu'il y aurait été seulement retouché dans le but d'en faciliter la lecture? [1] Seulement, il tire de ces prémisses une conclusion inattendue, en prétendant voir la condition des Vaudois se refléter dans le Cantique mieux qu'en aucun autre écrit. [2] Montet partage son avis; même il affirme que ce commentaire suppose évidemment " un long développement de la secte." En est-il réellement ainsi? Nous ne le pensons pas.

On rencontre plus d'une fois, dans le Cantique, des appels et des emprunts à l'Ecriture; mais il n'y a là rien d'inusité. Herzog l'avoue; passons. Voici des censures à l'adresse des prêtres indignes, des mauvais catholiques, des hérétiques, des schismatiques, en somme, contre " la gleysa de li malignant. " Les temps sont tristes; les fidèles sont persécutés, parfois mis à mort, en proie aux loups et aux léopards. Ne sont-ce pas les accents de la famille vaudoise éplorée que nous entendons? Pas nécessairement; ce sont peut-être les notes monotones de la vieille lamentation cléricale, qui est déjà sur les lèvres d'Apponius, d'Angelomus et de tant d'autres, avant cette époque. Ouvrons au hasard un des sermons de S. Bernard; nous y lirons l'exhortation " à haïr l'église des malicious, " selon la parole du prophète: " Ju haï l'église des malicious, et ensemble les fellons ne serai mies. " [3] J'ouvre ensuite les sermons gallo-italiques prêchés vers ce même temps en Piémont, probablement par un clerc à des clercs, et j'y rencontre des expressions analogues. Il y est fait mention de persécutions, de martyrs, de lions et de léopards, seulement il s'agit de persécutions des Juifs et des empereurs. Ceux-ci sont les lions. Quant aux léopards, ils désignent les hérétiques, tâchés de perverses doctrines, qui dévorent l'Eglise comme Arius, Sabellius et les Simoniaques, dont la race n'est pas éteinte. [4] Les écrits des moines fourmillent, au XIII[e] et au XIV[e] siècle, d'exemples analogues plus frappants encore; car les protestations, au moyen âge, ne sont

---

[1] *Zeitschrift, l. c.* Cf. *Rom. Wald.*, p. 31-34, et 63-65.

[2] " Ein so lebenvolles Bild der waldensischen Zustände wie es sonst nirgends gefunden wird. " *Zeitschr., l. c.*

[3] Foerster, *Li sermon saint Bernart*, serm. XXI.

[4] " Enquor n'est asez. " *Rom. Studien, l. c.*

pas plus vaudoises en raison de leur virulence, que celles des chanoines de la renaissance ne sont calvinistes ou luthériennes. Mais il y a d'autres indices qui ont paru plus concluants. Ce sont, tout d'abord, certaines allusions fugitives, mais répétées, aux " Pauvres de Christ, " au " peuple, " à " l'église des Pauvres, " aux " parfaits " et aux " saints, " par opposition aux méchants. Qui peuvent-ils être, demande notre critique, sinon des Vaudois? Nous répondons que ces dernières désignations sont en vogue chez les catholiques,[1] et que celle de " parfait " est susceptible d'application diverse, surtout quand elle est vaguement employée, comme c'est ici la cas. Enfin, quoi de plus indéterminé que l'appellatif de " Pauvres, " à une époque où la pauvreté était l'idéal de tant de gens, y compris les moines? Il y eut des " Pauvres de Christ " dès avant Valdo, témoin le monastère où il relégua ses filles. Les Béguins ont porté, eux aussi, ce nom. Il existe une " Bible des Pauvres " fort ancienne, qui n'a aucun rapport avec les Vaudois; et l'on n'a pas oublié l'ordre des Pauvres Catholiques, ressuscité, en quelque sorte, par celui de S. François, tout composé de preux chevaliers de la déesse Pauvreté, pour laquelle plusieurs ont souffert le mépris du monde, la colère des prélats et la persécution. Du reste, s'il y a ici quelque trait qui réponde à la manière vaudoise, il servira à nous faire comprendre le motif de la traduction, si tant est qu'on n'y doive pas reconnaître les traces d'une simple retouche. [2] N'en exagérons pas l'importance; d'autant plus que, après les analogies, il y a à noter des divergences. Ainsi, cette interprétation multiple qui noie le sens réel du texte, qu'a-t-elle à faire avec l'école de Valdo? Ce point sera éclairci plus loin; [3] mais en attendant, constatons ici quelques exemples. Le commentateur du Cantique nous apprend que tous les nombres, jusqu'à 10, sont parfaits, ainsi que ceux de 100 et de 1000; que, par reines, il faut entendre les âmes des saints; par concubines, les hérétiques et les faux prédicateurs. Ailleurs, il analyse la noix, et y distigue la " scorcza, "

---

[1] Il y en a des traces dans les *Gallo-ital. Predigten;* on aura remarqué que même celle de *bons homes* s'y retrouve. V. notre citation ci-devant à p. 204.

[2] Ex., la désignation de peuple, de troupeau ou d'église des Pauvres, déjà mentionnée, et le passage relatif au *jus gladii* (V, 16) et des expressions comme " filh de la vergena " (VIII, 4), " devant pausa " (VI, 9), etc.

[3] V. au chapitre suivant, à propos de la règle de foi.

la " grolha " et le " garilh, " pour nous révéler que la première signifie les tribulatîons, la seconde la patience et la troisième l'âme adonnée aux bonnes œuvres. Les prédicateurs sont figurés de mille façons, voire par les pommes grenades ou le nombril.[1] Est-ce là le style des disciples de Valdo? Nous le contestons. Que l'on remarque, en outre, que non seulement la doctrine du traité est catholique, mais qu'elle n'est que cela· Les citations de l'Ecriture reviennent assez fréquemment, comme dans plus d'un autre traité catholique de cette espèce, du reste. Mais pourquoi, au lieu de se tenir collé à la Vulgate, le rédacteur n'a-t-il pas recours à la traduction courante? d'autant plus qu'il s'adresse à des frères. Que dis-je? il s'adresse à une entière communauté, même à des femmes, recommandant l'exercice de la discipline, la chasteté, enfin, se recommandant soi-même, de crainte que les " preyres al poble de Dio " ne méprisent son enseignement à cause de son jeune âge: " per la mia joventù. " Herzog observe, en cet endroit, qu'un catholique n'eut pas osé s'exprimer aussi librement, et qu'il n'est pas probable qu'il eut parlé latin à des femmes. Mais ce langage devient il beaucoup plus naturel dans la bouche des Vaudois? Que chacun en juge comme il lui plaira. Il nous semble, quant à nous, que le rédacteur primitif est un ascète affilié aux Béguins, sinon à un ordre régulier. En est-il ainsi? Alors tout s'explique: le latin, l'allégorie, la dogmatique, le style. Si, après cela, ce rédacteur s'annonce comme un " cavalier " épris de la " gloriosa lautissima pauretà, "[2] nous ne serons pas tentés de chercher ses camarades parmi les pâtres de nos Alpes.

Pour toutes ces raisons, il sera permis de conclure que le traité du Cantique nous ramène probablement, par son origine, à une source étrangère à la réaction vaudoise.

Les écrits en prose que nous avons encore à mentionner échappent à l'influence catholique. En revanche, ils portent l'empreinte de la réaction hussite; mais hâtons-nous d'ajouter que celle-ci nous paraît avoir été exagérée sur quelques points.

---

[1] " L'emburilh son li predicador " (VII, 2).

[2] Cf. VI, 9; IV, 4; VI, 2.

Le premier qui se présente à nous est une lettre, l'*Epître au roi Ladislas*, mordante apologie, déjà citée.[1]

En second lieu, le traité sur la *Cause de la rupture avec l'Eglise Romaine*. L'influence hussite y est avouée.[2] Il contient un exposé de la doctrine, de la morale, du culte et de la discipline, à un point de vue tout à fait dissident, à la fois vaudois et hussite; ensuite, une réfutation générale du catholicisme. Les raisons de la rupture avec l'Eglise Romaine sont donc assez détaillées. Les principales ont un caractère purement moral et se réduisent à ce point: les vices du clergé et son insouciance du salut des âmes. Ces vices sont fustigés sans miséricorde. Le dogme compte aussi pour quelque chose dans les raisons de la rupture, mais il n'en est pas "la causa," au fond, comme il le sera aux jours de la Réforme. Les points de contact avec Rome sont encore assez marqués, et il est curieux de voir s'exhaler ici même, à propos de rupture, un reste d'admiration pour l'Eglise dont on s'apprête à sortir. Du reste, la base de cette compilation est connue; elle consiste en un écrit hussite moins étendu, relatif aux "causes de la rupture," de l'an 1496.[3] D'après plus d'un indice, il aurait vu le jour dans l'intervalle qui sépare les bûchers qui ont brûlé Savonarole à Florence, et la bulle de Léon X à Wittemberg.

Maintenant vient une série de traités, dont les sources vont nous paraître de plus en plus évidentes. Quant aux sources, il faut rappeler surtout la Confession de foi des Taborites de l'an 1431. Les traités sont connus en majeure partie sous le titre de *Trésor et lumière de la foi*.[4] Nous allons les énumérer.

En premier lieu vient le traité des *Dix Commandements*. On y reconnaît une compilation à double origine, catholique et hussite. Par celle-là, il remonterait assez haut dans l'âge ancien; celle-ci aurait contribué à rendre sa polémique nette et vigoureuse, surtout relativement au culte de la Vierge et des Saints, que les Vaudois n'admettaient déjà plus, du reste.

---

[1] V. ci-devant, p. 194-196. MS. de Dublin.

[2] V. ci-devant, p. 196, ou bien au ms. de Dublin p. 71. Nous citons ces deux mss. d'après une copie que nous tenons du regretté professeur von Zezschwitz.

[3] Cf. sur ce point l'art. de Zezschwitz sur les Frères de Bohême. *Real-Encycl.*, 2me éd., p. 655-658, et Goll, *Quellen u. Untersuchungen*, 1ère liv., p. 28. Le professeur Goll nous informe que au lieu de "Bohémiens" (voir ci-devant, p. 196, n. 4) c'est "Utraquistes" qu'on lit dans l'original.

[4] Cela d'après trois mss. de Cambridge, Dublin et Genève. Montet, p. 50-53.

Nous avons ensuite le traité des *Sept Sacrements.* Il est presque calqué sur la confession taborite, bien qu'il présente certaines divergences. Si le nombre de sept fait encore règle, l'exception tend manifestement à s'introduire. Le deuxième sacrement, celui de la "cresma," est considéré comme dénué de toute base scripturaire; d'autres sont modifiés quant à l'interprétation, particulièrement ceux de la pénitence, de l'ordination et de l'extrême onction.

Suit le traité du *Purgatoire rêvé.*[1] Ce titre-là en dit assez. Le rêve du purgatoire est le fait de l'Eglise latine ou romaine. Parmi les noms cités, il y a celui de maître Jean Huss "de sancta memoria." Du reste, ce traité n'est guère plus qu'une traduction de deux fragments de la confession taborite.[2]

Nous voici au traité de l'*Invocation des Saints.* Il consiste en une formelle réfutation du culte des Saints, sur la base de la dite confession. Ce culte est, selon notre compilateur, un acte de véritable idolâtrie, par lequel l'homme tourne le dos à Dieu pour adorer la créature. Les citations de l'Ecriture et des Pères abondent; même Wiclef, "lo doctor evangelic," a ici une place.[3]

Le traité qui suit est le *Pouvoir donné aux vicaires de Christ*, traduction d'un fragment du *Traité de l'Eglise* de Jean Huss. Quoique littérale, cette traduction semble s'écarter légèrement de la pensée de l'auteur, du moins sur le point de la foi. Tandis que Huss parle de recevoir Christ par la foi, le traducteur veut qu'on le reçoive par la *fides formata*, selon la formule de Thomas d'Aquin. Ce trait a été spécialement relevé.

Arrivons au traité de l'*Antechrist.* Ce morceau n'existe que dans les citations, heureusement étendues, que nous fournissent Perrin et Léger. Son origine hussite avait été soupçonnée par

---

[1] *Purgatori soyma.* Herzog, *Rom. Wald.*, App. n. 1, reproduit le texte comparé des MSS. de Genève et Dublin. Le MS. de Genève seulement est complet.

[2] Lydius, *Waldensia*, t. I, p. 42 et suiv., 90 et suiv. Montet a raison de s'étonner que Léger ait pu assigner à ce traité la date de l'an 1120.

[3] Léger rappelle dans son *Histoire* (I, 162) que la superstition du culte des Saints est ancienne, et se hâte de conclure: "Il faut donc de nécessité que le traité sus-dit, que les Vaudois opposoient à la doctrine *naissante* ou *nouvelle* de l'Invocation des Saints, soit encore de beaucoup plus vieille date que celui de l'Anti-Christ." et il fait remonter celui-ci à l'an 1120, savoir "cinquante ans avant Valdo!"

Dieckhoff, mais Goll a le mérite de l'avoir démontrée.[1] Elle remonte, en effet, à Lucas de Prague. Le compilateur vaudois ne s'est pas rigoureusement conformé à l'ordre primitif des matières, mais les divergences paraissent être minimes. D'après sa définition, l'Antechrist n'est pas une personne, mais une personnification assez vague de la rébellion hypocrite à l'Eglise de Dieu et à ses statuts légitimes. On nous en décrit les actes, les conséquences qui en dérivent et les apparences qui les masquent. Montet conjecture que, à l'origine, ce traité a pu n'en former qu'un avec celui qui roule sur la cause de la rupture avec l'Eglise Romaine, parceque ce dernier se retrouve en partie dans les fragments de l'Antechrist conservés par Perrin et Léger.

Enfin, enregistrons le traité des *Interrogations mineures*. C'est un catéchisme dont l'origine a passablement intrigué les investigateurs, à la tête desquels figurent les professeurs Zezschwitz et Goll. On ne voulait d'abord y voir qu'une recension du catéchisme des Frères de Bohême, de l'an 1524. Dieckhoff et Herzog furent d'avis qu'il fallait ramener les deux catéchismes à une source unique, bohémienne, mais perdue. D'après Zezschwitz, le catéchisme vaudois serait antérieur à celui des Frères de Bohême, ce qui n'empêcherait nullement l'admission d'une source commune; seulement il faudrait la chercher plus haut dans la littérature de ce pays. Goll fit depuis lors la découverte d'un manuscrit en langue tchèque, où il crut reconnaître le texte original du catéchisme bohémien. La question en est encore là. [2]

Ici finit notre revue des écrits en prose du premier âge. Pour être absolument complet, il faudrait mentionner encore telle production qui a pu nous échapper, sous l'amas des compilations; nous devrions signaler le remaniement de plus d'un écrit déjà signalé, de la *Pénitence* ou du *Glosa Pater*, par exemple, ou encore des lettres et mémoires qui ont paru à la veille de l'introduction de la Réforme dans les vallées des Alpes Cottiennes. Mais une revue sommaire a des limites qui

---

[1] Cela dans un écrit en langue tchèque sur Lucas de Prague. Voir Montet, p. 173-175.

[2] Montet, p. 176. Nous apprenons que Goll a laissé à M. J. Müller de Herrnhut le soin de poursuivre les recherches sur ce point.

s'imposent. D'ailleurs, quant à ces lettres et à ces mémoires, leur rapport direct avec l'âge suivant nous oblige à renvoyer à plus tard ce qui les concerne. Passons donc à la dernière partie de notre chapitre, que nous allons consacrer aux écrits poétiques.

Après avoir traversé la forêt quelque peu obscure de notre prose embarrassée de citations et hérissée de problèmes, on n'en regrette pas les charmes; ils sont rares et trop mélangés. On se réjouit plutôt à la perspective de sortir à la gaie lumière du jour, ou de voir les astres qui brillent au ciel de la poésie. Notre comparaison, un peu hasardée peut-être, servira à introduire de quelque façon le sujet qui doit nous occuper.

Le ciel de la poésie vaudoise n'est pas peuplé comme la forêt de la prose, loin de là. Point d'astres de première grandeur; mais ils sont visibles pourtant, même sans le télescope. Plus d'un, sans doute, aura disparu. Mais s'il avait brillé d'un éclat un peu vif, ne l'eût-on pas signalé? Nous avons déjà mentionné une prose rimée, dite *Rithmes de S. Augustin*, modeste petite comète qui a filé dans l'oubli.[1] On ne peut guère espérer de nouvelles découvertes. La dernière, due à Muston, date de l'an 1849, et se rapporte à un écrit connu, mais dont on n'avait deviné ni la mesure, assez boîteuse du reste, ni la rime. Tout ce qui nous est parvenu forme un gracieux petit groupe. La *Noble Leçon* est le poëme principal; après viennent sept poésies moins brillantes: le *Mépris du monde*, la *Barque*, le *Nouveau confort*, le *Nouveau sermon*, l'*Oraison*, l'*Evangile des quatre semences* et le *Père éternel*. Avons-nous là des productions unies seulement en apparence, comme les étoiles d'une constellation quelconque, ou bien forment-elles réellement un groupe, comme qui dirait celui d'une planète avec son petit cortége de satellites? Il y a entre elles "comme un air de parenté," observe Montet, qui, du reste, ne se hasarde pas à en inférer une communauté d'origine. D'après Muston on les aurait vues poindre à l'orient et tendre à

---

[1] "L'inquisiteur qui mentionne ces *Rithmes* nous en indique l'objet, et il ajoute qu'ils ne sont pas le seul essai de ce genre. "Callide inserunt ibi ritus suos et hereses, ut melius alliciant ad ea discenda et forcius inculcent ea memoriter, sicut nos laycis proponimus symbolum, oracionem dominicam, et alia pulchra huius modi causa confinxerunt carmina." Dav. d'Augsb., ch. 17.

l'occident; mais d'autres sont d'un avis tout différent et pensent que, même sans être planétaire, notre groupe suit naturellement la direction inverse; c'est à dire que la majeure partie de nos poésies aurait la même provenance que nos versions des Ecritures et la plupart des autres écrits en prose, et nous serait venue de France, avec les réchappés des persécutions. On verra ce qui en est en temps et lieu. Il s'agit maintenant de mentionner une à une ces huit poésies, en réservant pour la fin quelques notes critiques sur la Noble Leçon.[1]

1. Le *Mépris du monde.*[2]

Ce poème roule sur les vanités de la vie et de ses faux biens, jusqu'au vers 95me que voici:

L'onor del mont yo te volh racontar.

On s'attend à un nouveau développement; mais vingt vers plus loin le poème est brusquement interrompu. Il serait donc incomplet. Plus d'un écrivain a remarqué, vers la fin, certaines allusions qui ne paraissent inspirées ni par le spectacle, ni par l'expérience de la vie rude que l'on mène dans les vallées des Alpes. Ces tours, ces palais, ces gros banquets, ces belles vignes et ces jardins spacieux ramènent la pensée en arrière, à la vie luxurieuse de la plaine et des opulents seigneurs de Provence, plutôt que sur les humbles domaines du châtelain de Luserne et des pâtres de nos vallées. Parmi ces descriptions, il en est une qui a été particulièrement admirée; c'est celle de la mort.

Tot czo qu'es crea de carn la mort destruy e auci;
Illi apremis li grant e li petit asi;
Illi ten de li noble la poysenecza,
E non ha d'alcun neuna marczeneianeza.
A li duc e a li princi illi es mot cuminal;
A jove asi a velh illi non vol pardonar.
Par alcun enging non po scampar lo fort
Qu'el non sia atrissa sot lo pe de la mort.

2. *La Barque.*[3]

Ce poème commence en décrivant

De la humana condicion la vilecza.

---

[1] Toutes, sauf une, ont été publiées par Hahn, *op. cit.*, p 560 et suiv.

[2] *Lo Despreczi del mont,* d'après deux mss., l'un de Genève, fin du XVe siècle, l'autre de Dublin, commencement du XVIe. Poème de 115 vers décasyllabes.

[3] *La Barca,* d'après les deux mss. cités contenant la poësie précédente, plus un ms de Cambridge du commencement du XVe siècle. Poème de 56 stances de six vers alexandrins, dont la 48e est irrégulière, étant de 7 vers.

L'homme, formé du plus vil des quatre éléments, vit dans un monde plein de misère, d'iniquités et de vanités de toute espèce. A la fin il sera la proie des vers. Mieux vaudrait pour lui qu'il ne fût jamais né. La mort le menace. Quand viendra-t-elle? Il l'ignore. S'il ne s'y prépare, elle le surprendra; alors, ruine et perdition. Donc réveillons-nous pour mener une vie sage. La vie d'ici-bas est comparable à une barque en route vers le port, c'est-à-dire vers le royaume de Dieu. Nous sommes les passagers. Tout dépendra de la manière de charger la barque, car une fois arrivé, on ne pourra plus changer sa marchandise. Heureux l'homme qui se trouvera l'avoir chargée d'or et de pierres précieuses, plutôt que de bois, de foin et de paille. Mais celui qui n'y aura pas fait attention sera à plaindre.

Lo paure marinier que la barca guidaré
A l'intra d'aquest port trey gran cri gittaré.
Diczent: Ay, ay, ay! del grant paur qu'el auré;

et il sera abîmé dans l'enfer. A quoi lui serviront alors les richesses amassées? C'est pourquoi, ô pécheur, regarde, vois ta misère. Veux-tu n'avoir rien à craindre? Humilie-toi devant Dieu, crie à lui, afin qu'il te fasse miséricorde. Ensuite, présente-toi au confesseur et dis-lui:

Yo peccador, a Dio e a vos soy vengu.
Que vos me done bon conselh e vera penitencia.

Confesse-toi à cœur ouvert, sans rien cacher,

E cant tu te seres confessa entierament
De tuit li tio pecca, cum plor et pentiment,

prends la résolution de n'en plus commettre, garde-la,

E non te sia greo d'far bona e vera penedencza.

tandis qu'il en est temps;

Car en enfern non ha redempcion,
Ni alcuna perfectivol, ni bona confession;
Del cal nos garde Dio per la soa passion
E nos alberge tuit en la soa sancta maison.

Muston prétend que la conclusion du poème est que le pécheur reconnaisse ses fautes et " qu'il n'accepte pour pilote que Jésus Christ et pour seul trésor que ses mérites. " [1] S'il en était ainsi

[1] *Bibliographie*, p. 107.

nous aurions devant nous une poésie protestante, au lieu qu'elle est à peine vaudoise. Certaines expressions assez triviales trahissent le jargon des moines; [1] quelques mots paraissent indiquer un âge relativement moderne. [2] En tout cas, il est assez douteux que cette poésie ait été écrite dans les vallées du Piémont, à moins que l'on admette qu'il y ait eu occasion de dire là comme ailleurs:

Li autre meton lor temp en servir ben lo cors,
De beore e de manjar e pilhar grant deport;
En cantar e ballar meton poc de mesura,
E la noyt e lo jorn segont lor grant luxura,
Durmir e repausar sencz neuna mesura;
En ornar ben lo cors, aquil es lor grant cura.

3. L'*Oraison.* [3]

Cette pièce un peu voilée sous la prose qu'elle traîne, a été signalée par Muston. [4] Perrin et Léger l'ont traduite, sans en deviner la poésie, sous le titre de *Confession des péchés des anciens Vaudois.* C'est, en effet, une confession des péchés. Elle commence ainsi:

O Dio de li rey e Segnor de li segnor, yo me confesso a Tu,
Car yo soy aquel peccador que t'hay mot offendu.

On y discerne bien vite la pensée jaillissante de la lecture des Psaumes et un exemple de cette confession à Dieu recommandée dans la Barque. L'analyse ici est difficile, tant le parallélisme et les répétitions abondent. Essayons pourtant.

O Seigneur, j'implore sur moi ton pardon, car j'ai grandement péché. Je ne puis m'excuser en aucune manière, car j'ai commis le mal, non par ignorance, mais par méchanceté et par ingratitude, et me suis éloigné de tes statuts pour m'abandonner aveuglément à mes convoitises. Je n'ai pas seulement péché contre toi directement; je me suis encore rendu coupable envers le prochain. A l'heure qu'il est, je confesse que

---

[1] Voir surtout quelques vers des strophes 17 et 19, que l'on nous dispensera de citer.

[2] Ex. " en général " et " pas," aux vers 74 et 314. Tron fait chanter la Barque au XIIe siècle.

[3] *Oraçon,* d'après le ms. de Dublin rappelé ci-devant, fol. 47, a. Ce sont 94 vers d'inégale mesure, voire parfois démesurés, à rimes simplement assonantes.

[4] V. l'*Echo des Vallées,* 1849, n. 10, p. 154 et suiv., et la *Bibliog.* de l'*Israël des Alpes,* p. 129.

mon repentir est misérable. Qu'est-il, comparé à mon iniquité? Toutefois, Seigneur, tu le vois: j'en gémis à tes pieds.

Segnor Dio, tu sabes tot czo que yo hay confessa;
Encara hi a moti mal que yo non hay reconta.
Mas tu sabes li mal pensier e li mal parlament
E las perversas obras que yo fax a temp present.
Segnor, perdona me, e dona me alongament
Que yo poisa far penitencia en la vita present:
E dona me tal gracia al temp que es a venir
Que ayre tant lo mal que yo non lo facza plus,
E ame tant las vertucz e las garde al meo cor;
Que yo ame tu sobra tot, e te teme tant fort
Que yo haya fayt lo teo placzer al jorn de la mia mort.
E dona me tal fiancza al jorn de jujament
Que yo non tema demoni, ni autre pavantament.
Ma iste a la toa dreita seneza defalhiment
Segnor, tot ayczo sia fayt per lo teo placziment.
Deo gracias! Amen.

Muston n'admire pas ces vers sans réserve; mais ce qu'ils ont de défectueux lui paraît un indice de "haute antiquité." [1] Tel vers ferait supposer que l'auteur a lu la Noble Leçon. En tout cas, cette pièce a incontestablement le cachet de la dissidence vaudoise.

4. *Le Nouveau confort.* [2]

Le sujet est indiqué dans le commencement:

Aquest novel confort de vertuos lavor
Mando, vos scrivent en carità e en amor;
Prego vos carament per l'amor del Segnor,
Abandona lo segle, serve a Dio cum temor.

D'abord vient une description quelque peu monotone de la misère de cette vie; après cela, quelques passages saillants; par exemple ces trois quatrains sur la foi et les œuvres:

San Jaco mostra e aferma clarament
Que l'ome non se salva per la fe solament;
Se el non es cum las obras mescla fidelment;
La fe sola es vana e morta verament.

E sant Paul conferma aquest tal parlar,
Que l'auvidor de la ley non se poiré salvar;
Si el non vol cum la fe las obras acabar,
La corona d'gloria non es degne de portar.

---

[1] *Bibliographie, l. c.* Le rédacteur de l'*Echo des Vallées* n'hésite pas à sal er en l'Oraison un poème venant s'ajouter aux "nombreux poèmes composés il y a cinq ou six siècles."

[2] *Lo Novel confort,* d'après les trois mss. indiqués. Poème de 300 vers, soit de 75 quatrains. Il manque un vers au 40.me quatrain.

Car enayma en l'ome son dui compliment,
L'esperit e lo cors en la vita present;
Enayma la fe e las obras son un ligament
Per local l'ome se salva, e non ja d'autrament.

Plus loin, le poète résume la loi de Jésus Christ et exhorte le lecteur à lui soumettre son cœur rebelle.

Emperczo al seo cor se conven batalhar
E a li seo desirier fortment contrastar,
Cum la sancta scriptura lo cor amonestar,
D'esperità cadena fermament lo ligar.

Qu'il serve donc le Seigneur avec un esprit de crainte et de fidélité, supportant patiemment les tribulations, même la persécution et le martyre; que les souffrances achèvent de purifier son âme et de la préparer pour le ciel. Du reste, l'œil de Christ, le bon berger, est sur ceux qui le suivent, pour les garder. Ne les a-t-il pas scellés comme siens? Ils sont " lo seo petit tropel, " ses brebis et ses agneaux. Aussi, il les appelle par leurs noms, les mène à ses pâturages et à la source même de la vie. Il en a été ainsi dès le commencement, et il est fidèle jusqu'à la fin. Ceux qui le suivent auront part à sa victoire, à son couronnement et à son triomphe. Conclusion:

O car amic! leva vos del dormir,
Car vos non sabe l'ora que Xrist deo venir:
Velha tota via de cor en Dio servir,
Per istar a la gloria, lacal non deo fenir.
Ara vene al dia clar e non sia negligent,
Tabussà a la porta, faczè vertuosament,
E lo sant sperit vos hubrirè dvoczament
E amenarè vos a la gloria del cel verayament.
Vene, e non atendè a la noyt tenebrosa,
Lacal es mot scura, orribla, espavantosa;
Aquel que ven de noyt, ja l'espos ni l'esposa
Non hubrire a lui la porta preciosa.

Raynouard, frappé de la perfection relative du rhythme, a émis le premier l'opinion que ce morceau ne peut être fort ancien. La langue, d'ailleurs, ne le prouve-t-elle pas assez? Si l'on admet une date qui nous rapproche de la Réforme, on se rendra d'autant mieux compte, soit de ce qu'on y lit sur la persécution, soit de l'allusion aux " méchants antechrists. "

5. *Le Nouveau sermon.* [1]

Voici dessiné le contraste entre le vulgaire qui pèche tout son soûl, et la sainte noblesse des repentants. On nous décrit d'abord ceux qui vivent pour le monde, ensuite ceux qui vivent pour le ciel. Les hommes se sont égarés, débute le poète. Il y en a peu qui aient le souci de bien faire, pour devenir des élus. On voudrait le paradis, mais ne pas se donner de peine pour l'acquérir. Or qui ne sait que l'œuvre de notre salut réclame toute notre énergie? Encore ici, vouloir c'est pouvoir, si l'on est guidé par le savoir. La sagesse conseille à chacun de servir Dieu; mais tel qui l'a compris, s'en va en perdition tout uniment. C'est le sort de beaucoup de gens qui se laissent séduire par la convoitise. A cet égard, princes et roturiers, marchands, usuriers, artisans et ecclésiastiques, tous se donnent la main. Ces derniers sont les plus scandaleux.

> Aquesti han promes, per propria voluntà,
> De segre Yeshu Xrist per via de povertà.
> E ensegnar a li autre la via d'vita e d'salvacion:
> Ma car fan plus lo contrari ilh son fait pejor d'tuit.
> Entende saviment que yo non dic d'li bon,
> Que son serf del segnor, ma dic d'li fellon.

Jouissent-ils, tous ensemble, de l'argent qu'ils amassent? Eh! non; ils tremblent trop de le perdre. En attendant arrive la mort; il faudra bien alors s'en détacher. Donc, fuyons la convoitise des biens du monde. D'autre part l'excessive pauvreté a ses piéges; il ne faut pas s'y laisser prendre. Gagnons honnêtement notre vie, donnons le superflu, et nous aurons un trésor au ciel. Cependant, tandis que les uns thésaurisent, d'autres suivent les désirs de la chair et s'adonnent à l'oisiveté, à la gourmandise et à la luxure. Ils s'apercevront, à la fin, qu'ils ont servi un vase fragile. La mort les précipitera en enfer. Là chaque péché sera suivi de sa peine. Auras-tu porté des vêtements somptueux? Tu y seras nu et grelottant. Auras-tu trop dormi? Ta couche sera envahie par des insectes. Auras-tu fait bonne chère? La faim et la soif te dévoreront. L'impur, transi de froid, sera fouetté par la tempête. [2] Après le rire in-

---

[1] *Lo Novel Sermon,* d'après les trois mss. connus. Poème de 408 vers, divisé en 21 couplets. La longueur du couplet comme celle du vers est inégale.

[2] Dante tire parti de la même idée dans son *Inferno,* V, 31-45.

sensé, des larmes sans fin; les folles chansons se changeront en malédictions, et tel qui aura brillé par sa beauté, sera noir comme charbon. Apprenons donc à ne donner à notre corps que la nourriture et le vêtement, et à le tenir en bride. Mais voici encore une bande de pécheurs; ils ont l'orgueil pour enseigne. Celui-ci, parcequ'il est établi sur les autres, n'a que du mépris; celui-là ne respire que vengeance; tel autre abonde dans son propre sens, ou bien il jure et se parjure, menace et maudit. Leur fin est dans l'étang ardent de feu et de soufre.

Telle est la triple cohorte de ceux qui servent le monde, la chair et le diable. Mais il y en a aussi qui servent le Seigneur. On peut les ranger en trois catégories.

La primiera paria es de li contemplant
Lical son dit perfeit en seguent pauretà.
Vivent concordialment en paez e en carità;
Per paya auren lo regne que Dio lor ha dona.
Ma l'autra compagnia que ven al segont gra
Es la nobla guarnacion, clara per castità,
Amant Dio e lo proyme, lavorant justament.
Retenent per lo vivre, donant lo remanent.
Aquesti auren terra nova per la dreita hereta,
La cal Xrist ha promes a li sio benaura.
Ma la tereza paria es de li noceia
Gardant lo matrimoni fidelment e en bontà,
Departent se de mal, faczent vertuos lavor,
E ensegnant a li lor filh la temor del Segnor.

Tous ensemble, ceux-ci sont les élus, les rachetés du Christ. L'humilité est leur bannière. Ils sont une " petita compagnia," mais leur valeur ne se mesure pas à leur nombre.

Aquilh son poc per numbre, que portan aquella ensegna;
Ma ilh son mot per valor, car en compagnia degna,
Czo es Jeshu Xrist, filh de sancta Maria,
Que li conforta mot e lor mostra la via
Novella, e vivent, e de salvacion.

Par la langue, ce poème n'est certes pas ancien; il touche peut-être au XVI[e] siècle. Les allusions qu'on y trouve aux plaisirs d'une société opulente, luxurieuse et frivole, rappellent la civilisation des grandes villes beaucoup plus que la vie rustique et dure des Alpes.

6. *L'Evangile des quatre semences.* [1]

C'est une paraphrase de la parabole du semeur. L'analyse

---

[1] *L'Avangeli* ou *li Evangeli de li quatre semencz,* d'après les deux mss. de Genève et Dublin. Pièce de 300 vers, divisée en 75 quatrains monorimes.

sera donc superflue. L'exposition se déroule sans prétention. Elle est sobre, naïve et touchante. L'occasion était belle pour les allusions polémiques; mais l'auteur les évite, comme on le verra par les vers suivants:

Aquisti fals oysel son li maligne sperit,
L'escriptura o demostra, e en l'evangeli es script:
E volon devorar lo tropellet petit
Del cal es bon pastor lo segnor Yeshu Xrist.

Aquesta mala herba, semencza de tristicia,
Czo son li filh fellon, plen de tota malicia,
De persegre li just han mota cubiticia,
Volent lor deviar la divina justicia.

Tribulacions lor donan e li trabalhan fort,
Faczen a lor motas angustias e torment entro a la mort:
Mas li just son ferm; en Xrist han lor confort;
Al regne de paradis istaren cum deport.

Emperczo temon Dio, gardant se de mal far;
La ley del Segnor s'efforczan de gardar
E totas adversitas en paciencia portar,
Entro que sia vengu lo temp del meisonar.

Les applications qui portent sur la bonne semence nous intéressent particulièrement. Glanons les principales.

D'aquesta tal semencza son li bon auvidor,
Que scoutan volentier la vocz del Salvador;
Ben lor par docza, bona, complia d'resplendor;
De bon cor la recebon, cum spiritual amor.

La parolla divina se planta en lor cor,
E ferma la soa reicz dedincz e de for,
Que per neuna adversita non es arracha ni mor.
Fin son, a tota prova, coma lo metalh de l'or.

Ben venczon lo demoni e la soa temptacion.
E la soa grant batalha, e la soa decepcion.
La parolla de Xrist tenon cum devocion
Cum totas bonas obras, complias de perfeccion.

Non lor po noyre vent ni autra mala tempesta,
Ni la perseguecion, ni autra causa molesta,
Non volon laisar Xrist qu'es lor veraya testa,
Mas amon lui e lo temon, e lo servon cum festa.

Non temon lor torbilh de la cura mondana.
De la mala cubicitia, ni de la gloria vana,
Ni desirier carnal ni temptacion humana;
Car servison a Dio cum la fe cristiana.

Lor mayson hedifican per durar longament,
Cavant en aut fan ferm fundament
En la cantonal peira de Xrist omnipotent.
Non la po more fluz, ni u dilivi ni vent.

Paures son per sperit de la cura temporal;
Non segon avaricia, la reycz de tuit mal:
Mas queron las riqueczas e lo don celestial,
La corona de gloria, lo regne perpetual.

Per czo meton lor cor en servir Yeshu Xrist
Per aquistar riqueczas al regne sobre dit,
Al cal non pon intrar li avar e li cubit;
L'escriptura o demostra, e en sant Paul es script.

Si alcona vota ploran en la vita present,
Suffrent las angustias e moti apremiment,
Ilh seren benaura al dia del jujament;
Istaren a la dreyta de Xrist alegrament.

Mot son pacific, human e ben suffrent:
Non se volon deffendre, non son mal repondent,
Mas porton en paciencia greo cosas entre la gent;
Emperczo son apella filh de Dio tot poysant.

Tribulacions suffron, e persequecion grant;
Son tormenta e aucis, e en grant carcer istant;
Per czo son plen de temor e de grant spavant,
Sovent d'un luoc en autre fuon trafugant.

E cant perdon la roba de que devon campar,
Conven qu'ilh se fatigon en fort lavorar,
Car non van mendigant, ni almona demandar:
Del lavor de lor mans se volon ajudar.

Per czo son benaura, enayma es script,
E volon ben complir czo que lo Segnor ha dit,
Que non faczan venjancza de grant ni de petit;
Non rendan mal per mal ni maldit per maldit.

Après ce qu'on vient de lire, on n'a pas de peine à admettre que l'origine de cette poésie doive être cherchée non loin du refuge des Alpes Cottiennes, peut être encore avant les dernières grandes persécutions.

7. *Le Père éternel.*[1]

Nous avons là une poésie *sui generis* dans le groupe vau-

[1] *Lo Payre eternal,* d'après les trois mss. indiqués. Poème de 156 vers divisé en 15 sections, soit 52 strophes de trois vers chacune. Chaque section est composée de 3 strophes, dont la 1ère se rapporte au Père, la 2me au Fils, la 3me au S. Esprit. Le poète s'adresse aussi directement à la Trinité, deux fois au cours du poème, en 2 strophes, et une fois à la fin. Une lettre majuscule précède chaque strophe, réunissant les trois vers par une accolade et annonçant le sujet; c'est un P. un F ou un S, et aussi un T. Le titre ne répond donc pas au sujet. Il est pris dans les premières paroles.

dois. D'abord, elle diffère des autres par l'idée, toute dogmatique, voire scolastique; ensuite, par le style, par l'artifice qui y règne aux dépens de la simplicité et prouverait, à lui seul, que cette pièce n'a aucun rapport avec les origines de notre dissidence, mais constitue une production exceptionnelle, sinon étrangère, où l'on cherche en vain cette grâce jointe au pittoresque des images, et ce naturel que l'on admire dans les autres poésies. Du reste, une courte citation en dira plus que beaucoup de paroles. Voici les trois premières et la dernière strophe.

O Dio, payre eternal poisant, conforta me!
Enayma lo tio filh l'armé gouverna me:
Enayma degainant, retornant a tu, recep me!

Ameistra me, Dio filh sapiencia
D'entendament e d'auta sciencia,
En parolla e en veraya speriencia.

Dio sperit, bonta, vita de tota gent,
Dona me la toa gracia en la vita present;
E a la fin tu me garda de tot amar torment.

Dio antic, novel, per ta bonta un en tres,
Hosta de mi lo ment que destruy en mi czo qu'es.
Lausor sia a tu, ben compliament de tot cant es.

Devons-nous admettre, avec Herzog, que cette poésie fourmille d'allusions au catharisme, et penser avec Montet que l'auteur était sorti de la secte albigeoise pour embrasser les principes de Valdo et que, dans ce poème, "il se pose en adversaire" des doctrines cathares? Nous n'en sommes pas convaincu; les passages cités à l'appui de cette hypothèse nous semblent insignifiants, et, pour y voir tout cela, il nous a paru qu'il fallait beaucoup de "bonne volonté." Pour le dire en passant, nous n'avons pas su voir non plus que les Albigeois fussent stigmatisés dans le débonnaire Evangile des quatre semences, et, s'il y a là une "énonciation intentionnelle des vérités anticathares," nous avouons qu'elle a échappé à notre attention; ce qui revient à dire que nous n'y croyons pas encore. On prétend que cette allusion au catharisme se retrouve dans notre principal poème, qu'il s'agira maintenant d'examiner.

8. La *Noble Leçon.*[1]

La poésie des Vaudois sent naturellement leur école. Le titre de sermon ou de leçon répond assez bien au caractère de ses pièces les plus remarquables. Mais il y a leçon et leçon. Celle-ci excelle par le contenu; en sorte que nous lui devons notre attention d'une manière toute spéciale.

Le but de la Noble Leçon est indiqué dans les premiers vers:

O frayres, entende una nobla leiczon:
Sovent deven velhar e istar en oracion,
Car nos veyen aquest mont esser pres del chavon;
Mot curios deorian esser de bonas obras far,
Car nos veyen aquest mont de la fin appropiar.

Quant à la matière même du poème, en voici un résumé.

Breoment es reconta en aquesta leyczon
De las tres leys que Dio done al mont.
La prumiera ley demostra a qui ha sen e raczon,
Ço es a conoiser Dio e honorar lo seo Creator.
. . . .
Ma la seconda ley, que Dio done a Moysent,
Nos ensegna a temer Dio e servir luy fortment,
Car el condampna e punis tot home que l'offent.
Ma la tercza ley, lacal es ara al temp present,
Nos ensegna amar Dio de bon cor e servir purament.
. . . .
Autra ley d'ayci enant non deven plus aver,
Si non en segre Yeshu Xrist, e far lo seo bon plaçer.

Ce résumé n'est pas satisfaisant.[2] Les vers que nous venons de citer indiquent un des traits saillants du poème, ou, si l'on veut, le squelette, et il évident que, envisagée à ce point de vue, la *Noble Leçon* présente les trois sections successives marquées par Muston: la première se terminant au vers 135; la seconde au vers 203, la troisiéme au vers 343; ensuite l'application finale

[1] La *Nobla Leiczon,* poème en vers alexandrins, d'après les trois mss. indiqués, plus un fragment qui existe à Cambridge. Raynouard a été le premier à reproduire ce poème, avec traduction. Il a pris pour base le mss. de Genève, et tiré parti de la copie de Léger. Il s'est glissé mainte erreur dans cette reproduction, ainsi que dans celle de Gilly, et encore dans celle de Herzog, déjà beaucoup moins inexacte. Nous prendrons aussi pour base la leçon de Genève, d'après la seule copie diplomatique qui existe et qui est due à Apfelstedt. Le lecteur est prié d'en tenir compte, afin de s'orienter dans la numération des vers que nous aurons à citer dans les pages qui suivent. Ce poème compte, dans le mss. de Genève, 473 vers.

Herzog soupçonne l'interpolation des vers 431 à 447 et fait remarquer le rapport direct qui existe entre les vers qui précèdent et ceux qui suivent. Mais cela ne suffit pas à la démontrer. *Rom. Wald.*, p. 78-79.

ou la conclusion. Nous n'essaierons pas ici de substituer une autre division. Seulement, ce squelette admis, hâtons nous de lui rattacher ce qui est nécessaire à constituer un corps. C'est à quoi servira notre analyse.

La fin du monde approche; les signes avant-coureurs l'annoncent. L'heure du jugement va sonner pour chacun. Alors

Li bon iren en gloria e li mal al torment.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à consulter l'Ecriture. On y verra aussi que les bons sont en petit nombre. Si nous désirons en être, apprenons à invoquer le secours de la sainte Trinité, aimons le prochain et dirigeons le regard de l'espérance sur les biens à venir. Notre salut est à ce prix. Mais les méchants n'y trouvent point leur plaisir. Entraînés par l'amour du monde, ils abandonnent les promesses et la loi de Dieu; même ils contraignent les autres à les suivre. Aussi le mal a tout envahi. D'où vient-il? Voici: Adam a péché le premier; la semence du péché a passé à ses descendants et, avec le péché, la mort. Mais les bons sont rachetés par la passion de Christ. Le mal n'a fait que s'accroître avec les générations humaines. D'abord, nous avons corrompu en nous la noble loi de la nature, qui nous enseignait à aimer Dieu, à le servir, à garder le pacte sacré du mariage et aimer le prochain comme nous mêmes. Alors s'est avérée la menace de Dieu, contrairement à ce que l'on dit aujourd'hui, qu'il n'a pas fait l'homme pour le laisser périr. Le déluge vint et détruisit les félons. Noé et sa maison furent épargnés et Dieu s'engagea à ne plus envoyer de déluge sur la terre. Mais les descendants de Noé s'étant fort multipliés, se livrèrent au mal et doutèrent de la fidélité de Dieu. Afin de se prémunir contre le déluge, ils bâtirent une tour ou cité de refuge. Dieu rendit vaine leur folle entreprise; il confondit leur langage, en sorte qu'ils durent se disperser. Comme ils continuaient à transgresser la loi naturelle, cinq villes furent consumées par le feu du ciel. Tous leurs habitants périrent, sauf Lot, sa famille et ses hôtes, sa femme exceptée cependant, parcequ'elle fut désobéissante. Après cela, Dieu appela Abraham à sortir de son pays. Par son moyen il se prépara un peuple à part, qui vécut d'abord en Egypte et qui, délivré du joug de l'oppression par la main de Moïse, passa la Mer Rouge et entra

au désert où il reçut la loi écrite sur les tables de pierre. Alors régna la discipline parmi le peuple de Dieu. Etabli finalement dans la terre promise, il y prospéra en raison de sa fidélité. Ensuite, devenu infidèle, il dut s'en aller en captivité à Babylone; il en fut ramené à Jérusalem, après son repentir. Mais ce repentir ne dura guère. Bientôt il n'y eût plus qu'un petit reste de gens pieux, qui observaient la loi.

Mas hi ac alcuna gent plen de si gran falsità;
Ço foron li Pharisio e li autre scripturà;
Qu'illh gardesan la ley mot era demostra,
Que la gent o veguessan, per esser plus honra;
Mas poc val aquel honor que tost ven a chavon:
Illh persequian li sant e li just e li bon.
Cum plor e cum gemament oravan lo Segnor,
Que deisendes en terra per salvar aquest mont,
Car tot l'uman lignage annava a perdicion.

Alors Dieu envoya l'ange à une "nobla donczella de lignage de rey," pour lui annoncer qu'elle mettrait au monde Jésus, le Sauveur. Jésus naquit pauvre; il échappa à la persécution occasionnée par la visite des "trey baron," choisit douze apôtres,

E volc mudar la ley que devant avia dona;
El non la mude pas, qu'illh fos habandona,
Mas la renovelle, qu'illh fos melh garda.

La nouvelle loi est supérieure à celle de Moïse; le sermon sur la montagne en fait foi. Jésus, ayant reçu lui-même le baptême pour le salut des hommes, conféra à ses apôtres le pouvoir de baptiser et d'instruire toute créature dans la loi de l'Evangile. A ce pouvoir, il ajouta celui de faire des miracles et de prédire l'avenir. Il leur avait prescrit de suivre la voie de pauvreté, et les avait instruits au moyen de paraboles qui nous ont été conservées dans le Nouveau Testament. Il suit de là que, si quelqu'un aime le Christ et désire l'imiter, il doit commencer par lire l'Ecriture. On y verra

Que solament per far ben Xrist fo persegu
. . . .
E cant el faczia mais de ben, plus era persegu.

A la fin, Jésus fut trahi et crucifié.

Tant foron li torment amar e doloyros
Que l'arma partic del cors per salvar li peccador.

Après sa résurrection, il apparut à ses disciples et leur pro-

mit d'être avec eux jusqu'à la fin; puis il monta au ciel, d'où le S. Esprit descendit sur les apôtres le jour de Pentecôte. Dès lors ceux-ci s'en allèrent dans le monde prêchant l'Evangile, et bientôt l'on vit naître un peuple de croyants.

Cristians foron nomna, car ilh creyan en Xrist.

Les uns et les autres furent persécutés; non par les saints, car cela ne s'est jamais vu, mais par des gens qui agissaient surtout par ignorance. Aujourd'hui l'on persécute comme alors, et l'on se dit ses disciples!

Mas enapres li apostol foron alcuns doctors
Lical mostravan la via de Xrist lo nostre Salvador.
Mas encar sen troba alcun al temp present,
Lical son manifest a mot poc de la gent,
La via de Yeshu Xrist mot fort volrian mostrar,
Mas tant son persegu que a pena o pon far;
Tant son li fals Xristian enceca per error;
E maiorment que li autre aquilh que devon esser pastor,
Car ilh perseguon e aucion aquilh que son melhor,
E laysan en pacz li fals e li enganador.
Mas en ezo se po conoyser qu'ilh non son bon pastor,
Car non aman las feas si non per la toyson.

Après cela, on réserve la louange au méchant. C'est lui que l'on encense comme "prudom e leal home." Mais que ceux qui en agissent ainsi prennent garde: à la fin ils seront confus. Il ne leur servira de rien d'appeler le confesseur à la dernière heure. D'ailleurs, nous allons voir par un exemple comment l'on a coutume de s'y prendre.

Cant lo mal lo costreng tant que a pena po parlar.
El demanda lo prever e se vol confessar;
Mas segont l'escriptura, el ha trop tarcza, lacal di:
"San e vio te confessa e non atendre la fin!"
Lo prever li demanda si el ha neun pecca;
Duy mot o trey respont e tost ha despacha.
Ben li di lo prever qu'el non po esser asout,
Si el non rent tot l'autruy e smenda li seo tort.
Mas cant el au ayczo, el ha grant pensament.
E pensa entre si que, si el rent entierament,
Que remanrè a li seo enfant. e que dirè la gent;
E comanda a li seo enfant que smendon li seo tort,
E fay pat cum lo prever qu'el poysa esser asout:
Si el n'a cent lioras de l'autruy o encara 2 cent,
Lo prever lo quitta per cent sout o encara per menez
E li fay amonestanceza e li promet perdon,
Qu'el faça dire mesa per si e per li sio payron

E lor empromet perdon sia a just, o sia a fellon.[1]
Adonca li pausa la man sobre la testa;
Cant el li dona mais, li fay plus grant festa,
E li fay entendament que el es mot ben asout:
Mas mal son smenda aquilh de qui el ha li tort.
Mas el serè enganna en aital asolvament;
E aquel que li o fay encreyre hi pecca mortalment.
Ma yo auso dire, car se troba en ver,
Que tuit li papa que foron de Silvestre entro en aquest,
E tuit li cardenal e li evesque e li abba,
Tuit aquisti ensemp non han tanta potesta
Que ilh poissan perdonar un sol pecca mortal:
Solament Dio perdona, que autre non ho po far.

Les pasteurs et les fidèles dignes de ce nom n'en usent pas ainsi. Leur confession est sincère et rigoureuse. C'est que, si l'on veut suivre Jésus Christ, il faut pratiquer ces trois vertus: la pauvreté spirituelle, la chasteté et l'humilité.

Telle est la loi permanente, la voie qui nous est ouverte. Marchons y, pensons à veiller

E esser mot avisa del temp de l'antechrist,
Que nos non crean ni a son fait ni a son dit,
Car segont l'escriptura, son ara fait moti antechrist,
Car antechrist sont tuit aquilh que contrastan a Xrist.

Encore une fois, la fin approche; bientôt viendra le jugement, quand les cieux et la terre seront ébranlés. Plaise à Dieu que, ce jour-là, notre part soit à la droite du juste juge, à jamais et à perpétuité.

Tel est, en somme, le contenu de la Noble Leçon. Nous n'envisagerons pas ici la doctrine spéciale qui la caractérise; mais on a déjà le sentiment, et nous le montrerons d'ailleurs plus loin, qu'elle répond point par point à celle des Vaudois. Nous voudrions plutôt examiner la question, si controversée encore, de la date du poème.

D'après une interprétation devenue traditionnelle, la Noble Leçon aurait précédé les jours de Valdo; selon la critique moderne, sa date ne remonterait qu'à la veille de la Réforme. Nous montrerons que la tradition cache un préjugé, et que la critique a procédé, dans cette question, avec une certaine précipitation qui n'a pas hâté la solution définitive.

[1] Ces deux derniers vers manquent dans les mss. de Genève et de Dublin. Ils sont reproduits du ms. de Cambridge, d'après Morland.

Le grand cheval de bataille, dans la dispute qui s'est engagée relativement à la date de notre poème, a été fourni par deux vers qu'on lit de deux manières différentes. La leçon suivie d'abord a été celle-ci:

Ben ha mil e cent ancz compli entierament
Que fo scripta l'ora car sen al derier temp;

L'autre leçon, généralement suivie de nos jours, est la suivante:

Ben ha mil e 4 cent ancz compli entierament
Que fo scripta l'ora car sen al derier temp.

De ces deux leçons, quelle est la vraie? Voilà, au fond, à quoi se réduit toute la question. Entrons dans quelques détails, et abordons, tout d'abord, l'examen de celle qui porte la plus ancienne date.

Raynouard l'a traduite littéralement. Il dit:

Bien a mille et cent ans accomplis entièrement
Que fut écrite l'heure que nous sommes au dernier temps. [1]

Mais l'a-t-il aussi bien interprétée? "Le poème de la *Nobla Leiczon*, écrit-il, porte la date de l'an 1100." Raynouard n'a pas réfléchi de reste à ce qu'il remarque là, sans doute parcequ'il ne pensait qu'à s'approprier l'interprétation populaire et traditionnelle de Morland, Léger et leurs répétiteurs, intéressé, d'ailleurs, comme il était, à la rattacher à sa théorie de la langue romane primitive. Reuss, habitué à un langage plus rigoureux, ouvre ici de grands yeux et s'écrie: "Le croirait-on? La presque totalité des auteurs qui ont écrit sur ces vers et le poème d'où ils sont tirés, prétendent qu'ils contiennent directement et explicitement l'indication de l'époque du poète, l'an 1100 de notre ère. [2] Cela revient à dire qu'au moment de la naissance du Seigneur quelqu'un aurait prédit la fin du monde dans un temps donné et que son écrit aurait fait autorité à la fin du onzième siècle! Cela a-t-il le sens commun? Où sont donc les écrits inspirés, ou passant pour tels, contemporains de l'an

[1] Sir Morland traduit erronément *car* par *for*, qui répond au français *car*. Léger ne commet pas cette erreur. On sait que *car* avait deux sens, dont l'un est rendu par *que*, le seul qui soit applicable dans ce cas-ci.

[2] Ex. Léger, I, 161, et tous les anciens; Raynouard, II, 137 et suiv., Hahn, I, 65; Leroux de Liney, p. 7; Muston, *passim;* Flathe, I, 247; Monastier, I, 105 et suiv.

premier? Comment a-t-on pu, l'un après l'autre, répéter une assertion si absolument contraire aux faits les mieux établis de l'histoire sainte et que les enfants savent par cœur? Evidemment le *terminus a quo* pour compter les 1100 ans du poète doit être l'époque d'un écrit faisant une pareille prédiction, laquelle, de son temps, préoccupait les esprits et éveillait dans son parti une attentive anxiété." [1] Maintenant, quel est cet écrit? Selon Reuss, "ce ne peut être que l'Apocalypse," et il pense qu'il n'est pas même nécessaire de le prouver. Herzog n'est pas de cet avis; il croit que l'écrit désigné par le poète doit être la première épitre de l'apôtre Jean, que les Vaudois connaissaient tout aussi bien que l'Apocalypse. [2] Quoiqu'il en soit, comme la tradition faisait remonter ces deux écrits à la fin du premier siècle, soit qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre, la question n'est pas changée. Il faut donc compter les 1100 ans depuis l'an 100 environ. Veut-on appliquer à la lettre l'indication donnée par le poète? Nous sommes déjà transportés en deçà de l'an 1200. Car il est juste de reconnaître que cette indication, assez ronde et générale, porte moins sur l'année que sur le siècle; elle signifie que le douzième siècle est accompli et dépassé depuis quelque temps. [3] Nous concluons que, si la leçon du vers cité est exacte, son interprétation littérale fixe la date du poème au commencement du XIIIe siècle, c'est à dire de l'an 1200 à 1240. Muston ne s'est pas encore rendu à l'évidence de ce calcul. Il est vrai qu'il ne date plus la Noble Leçon de l'an 1100; le nom de Vaudès qui s'y trouve ne lui paraît plus une preuve de l'antériorité des Vaudois à Valdo, et il se résigne à "reporter après Valdo cette composition." Nous en prenons acte. Mais pourquoi s'arrêter avant le terme indiqué dans le poème? C'est ce que fait notre historien lorsqu'il prononce que la Noble Leçon "serait de la seconde moitié et

---

[1] *Rev. de Théol.* etc., an. 1851, p. 325.

[2] *Rom. Wald.*, p. 85. Cf. 1 Jean II, 8, avec les vers 451 et 453. Ce dernier vers rend l'expression de l'apôtre à la lettre. Montet adopte l'opinion de Herzog. Celle de Néander, qui rapporte le vers de la Noble Leçon à des passages de S. Paul, paraît abandonnée.

[3] Todd., *op. cit.*, p. 183 et 184, observe qu'on ne lit pas *ben han*, mais *ben ha*, et que l'on dirait en latin: *Undecies centum anni completum est.* Il ajoute que le provençal, non plus que le latin, ne se prête pas à l'accord du verbe singulier avec un nom pluriel. Est-il besoin, après cela, de démontrer la force des deux adverbes réunis: *ben* et *entierament?*

probablement de la fin du XIIe siècle," quitte à ajouter que "l'on pourrait sans anachronisme la rapprocher encore un peu de notre temps." [1] On le doit, selon nous; l'aritmétique et la logique l'imposent, et c'est là sans doute ce qui détermine un pasteur vaudois à conclure, dans une récente étude sur la Noble Leçon: "Nous sommes conduit à fixer la composition du poème à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, disons entre 1190 et 1240." [2] Sur ce point l'accord n'est donc pas loin d'être complet, et nous sommes d'autant plus heureux de le constater, que l'occasion de le faire n'est que trop rare.

Maintenant, il s'agirait de justifier cette date. Au point de vue historique, rien n'est plus facile. Personne n'ignore que, au commencement du XIIIe siècle, l'on s'attendait à la fin du monde; plusieurs prédisaient un bouleversement universel. Bref, ce fut une heure de crise générale. [3] Sans se laisser gagner par les idées apocalyptiques de Joachin de Flore et de son école, les Vaudois cèdent quelque chose à l'esprit de l'époque; ils distinguent à leur tour les grandes étapes de l'humanité; mais, à leur manière, c'est à dire d'après la leçon de l'Ecriture, ainsi qu'on l'a vu. Cependant le fait qui, à nos yeux, justifie le plus clairement la date à laquelle nous venons de nous arrêter, le voici: la Noble Leçon répond en plein et directement au témoignage des inquisiteurs sur leurs principes de doctrine et de morale au moyen âge. Ce point sera mis en lumière plus loin. Seulement, il faut reconnaître que les considérations que l'on expose ordinairement à ce propos, les nôtres comprises, ne s'appliquent pas exclusivement au XIIIe siècle; elles ne prouvent pas que la composition de la Noble Leçon fut impossible au siècle suivant, tant s'en faut. Ce qui nous fixe au XIIIe siècle, c'est uniquement l'indication du poète. S'il avait écrit:

Ben ha mil 2 cent ans compli entierament,

---

[1] V. la préface nouvelle dont Muston fait précéder l'édition, ni revue ni réimprimée, de son *Israël des Alpes*, remise dernièrement en vente. Il s'en tient là, car il dit à p. 16 de son *Examen* etc.: "Je ne veux retenir que ceci, c'est que la Noble Leçon avait paru ou parut à l'époque de l'arrivée de Valdo" dans les Vallées.

[2] H. Bosio, *La Nobla Leyczon considérée au triple point de vue de la doctrine, de la morale et de l'histoire*, ap. *Bull. de la Soc. d'Hist. Vaudoise*, n. 2, p. 20-36.

[3] V. le chapitre des *Fraticelli*, dans mon *Introduzione alla Storia della Riforma in Italia*, 1881, p. 285 et suiv.

nous serions aussi bien à notre aise; tout le poème s'expliquerait encore par les raisons qui justifient la date authentique, parcequ'elles sont de nature générale.

Mais cette date est-elle bien authentique? Voilà le nœud de la question. Le critique Dieckhoff de Goettingen en douta avant d'en avoir un motif même apparent. C'est dire que son doute peut être arbitraire. Ce savant homme, doué de beaucoup de pénétration, mais d'une imagination trop hardie, se mit un jour à rêver que la Noble Leçon n'était pas issue directement de la réaction vaudoise, et pouvait bien être une émanation de celle des Taborites, du XVe siècle. Alors, que faire des vers qui indiquent la date? Eh bien, pensa notre critique, ils sont interpolés! L'idée de faire éclore notre poème en Bohême est presque ridicule. Elle n'a pas intéressé les philologues, ni fixé longtemps l'attention des lecteurs. Herzog ne la mentionne que pour la réfuter en peu de mots.[1] On en était là, lorsque le bibliothécaire de l'université de Cambridge mit la main sur les manuscrits déposés par Sir Morland, et que l'on croyait perdus, sinon volés par les Vaudois ou leurs amis.[2] Ce jour-là Bradshaw fut en liesse. Il parcourut nos vieux manuscrits; bientôt son regard se fixa sur un exemplaire de la Noble Leçon. En lisant les vers qui nous intéressent ici, il y surprit une variante.

Ben ha mil e * cent an compli entierament
Que fo scripta l'ora car sen al derier temp.

Le point que nous marquons d'un astérisque présente une éraflure. S'aidant de la loupe, le bibliothécaire finit, dit-il, par distinguer un 4 à peine reconnaissable sous le coup du canif. *Habemus confitentem reum*, s'écria-t-il. Sa satisfaction fut

---

[1] Il prétendait: 1. Que la Noble Leçon ne porte pas l'empreinte originale de la réaction vaudoise. 2. Que les Vaudois ne s'appelaient pas de ce nom avant le XVe siècle. Herzog n'eut pas de peine à montrer que le critique de Goettingen faisait erreur sur le premier point, et que, quant au second, la Noble Leçon n'autorise pas à imaginer que les Vaudois se fussent appelés eux-mêmes de ce nom, mais plutôt à croire qu'il fut infligé de bonne heure par les adversaires. Cf. *Die Waldenser* etc. p. 339, et *Rom. Wald.*, p. 80-81.

[2] Les sottises débitées par le *British Magazin* sur le compte de Morland et de Léger, soupçonnés d'avoir fait passer à Genève les mss. de Cambridge, suffiraient sur le continent pour discréditer une revue quelconque. V. Todd, *Books* etc. p. 135-150. Il n'est donc pas juste de les citer comme spécimen " digne de l'école critique."

vive.[1] Un *meeting* fut convoqué et Bradshaw s'y montra à la hauteur de la circonstance. Après avoir signalé bien haut la découverte des manuscrits, et avoué tout bas l'oubli dans lequel on les avait laissés par ignorance, il les passa en revue volume par volume, de manière à rappeler les cercles concentriques que le roi de l'air décrit dans les nues avant de s'abattre sur son objectif. Enfin, le voilà en présence de l'éraflure. Il la constate, et fixant de nouveau le chiffre arabe gisant sous le fer du faussaire, il procède à son identification, en le comparant avec les autres 4 que l'on rencontre en plus d'une pièce du même volume. L'analogie le frappe et constitue un premier indice. Mais voici la preuve. Au volume suivant de la série qu'il a découverte, se trouvait un très-court fragment jusqu'alors inexploré, contenant les premiers vers seulement de la Noble Leçon, écrits comme de la prose, en lignes ininterrompues. Là, plus de mystère; le quatre est évident, en chiffre romain:

Ben ha mil e cccc anz compli entierament
Que fo scripta l'ora ara sen al derier temps.

Voilà la seconde leçon. Est-elle plus authentique que la première? La critique, cette fois, n'admet presque pas la discussion. On dirait que, fatiguée de douter, elle est devenue crédule. Les manuscrits en présence sont au nombre de quatre. Leur âge serait fixé. Deux sont à Cambridge, et remonteraient l'un au commencement et l'autre au milieu du XVme siècle. Ceux-là présentent la date moderne. Les autres se trouvent à Genève et à Dublin; le premier serait de la fin du XVme siècle; le second ne daterait que du XVIme. Ceux-ci portent la date ancienne. Maintenant, selon Bradshaw, Todd, Herzog et Montet, il n'y a que la peine de conclure. Encore hier Montet écrivait: " La question d'époque de la Noble Leçon, le seul des poèmes dont nous puissions fixer approximativement la date, est tranchée par l'âge respectif des divers *codices* qui la contiennent. "[2] Eh bien, puisqu'il faut l'avouer, la question n'est pas résolue pour nous; nous gardons encore un doute. Sommes-nous certains qu'il n'y a pas eu de manuscrit de la

---

[1] " It is highly satisfactory. " *Discovery* etc. ap. Todd, *op. cit.*, p. 210-223.
[2] *Op. cit.* p. 132.

Noble Leçon antérieur à celui de Cambridge et au fragment qui l'accompagne? Si ce manuscrit a existé, a-t-il porté la date ancienne ou la date moderne? En d'autres termes, quelle garantie avons-nous que la leçon de Cambridge soit seule authentique, quand pour le croire il faut s'interdire de la prendre au sérieux? On n'essaie plus ici de compter les siècles à dater de l'an 100, car on serait porté au siècle de la Réforme. Montet paraît d'abord vouloir faire exception, mais il s'embrouille à vue d'œil. On en jugera d'après ses propres paroles: "Dans les plus anciens manuscrits, écrit-il, les manuscrits B et C de Cambridge, l'un de la première moitié, l'autre du milieu du XVe siècle, l'auteur vaudois affirme qu'il écrit au XVme siècle.

Il y a bien mille et quatre cents ans accomplis entièrement
Depuis que fut écrite l'heure que nous sommes au dernier temps.

"L'auteur prenant pour point de départ de sa chronologie l'époque à laquelle la première épître de saint Jean fut écrite, c'est-à-dire environ la fin du premier siècle de notre ère, les quatorze cents ans dont il parle nous conduisent en plein quinzième siècle." [1] Pardon, un siècle, plus quatorze siècles accomplis entièrement, nous conduisent au commencement du XVIme siècle. C'est une affaire de "sens commun," selon Reuss; ne l'oublions pas. Si quelqu'un a eu ce sens-là, c'est bien le poète, qui pensait à ce qu'il disait. Mais le copiste, c'est différent. Peu jaloux de l'intégrité du texte, ignare ou médiocrement soucieux des règles de la prosodie, il a pu commettre ici une erreur. Il n'est pas nécessaire d'imaginer, avec Muston, que les quatre manuscrits aient été écrits sous la même dictée, pour admettre avec lui qu'il est possible que le copiste arrivant à ces mots: *Ben ha mil e cent an*, se soit dit: Eh non, nous sommes au quinzième siècle; il faut mettre: *Ben ha mil e 4 cent an.* [2] Pour un copiste, passe; le sens commun ne lui est pas aussi nécessaire qu'au poète et à... ses critiques.

Voilà, quant à nous, l'obstacle qui nous arrête. Car, tout ce qu'on allègue, en outre, au sujet de cette date moins ancienne, est sans valeur probante. Qu'ont ici à faire, par exemple, les arguments tirés de la mention des persécutions, ou des allusions

---

[1] *Ibid.*, p. 132-133. Du reste Montet adopte la même méthode pour l'interprétation de l'autre leçon. Est-ce soutenable?
[2] *Examen* etc., p. 45.

à la venue de l'Antechrist? Les persécutions sont de tous les siècles, et l'idée de l'Antechrist est aussi répandue au XVme siècle qu'à une époque antérieure, si ce n'est même davantage. On s'étonne que le poème parle encore de Sarrasins; mais si l'expression était vieille, cela prouve-t-il qu'elle fût inusitée? D'autre part, la mention de l'évêque Sylvestre a paru trahir une date récente, parceque, dit-on, la légende qui s'y rattache ne se fit pas jour parmi les Vaudois à l'époque de leur origine, mais seulement dans la suite. Qu'est-ce que cela signifie? Cette légende n'a pas laissé de traces dans toutes les recensions du poème. Le manuscrit de Dublin en est exempt, Sylvestre n'y étant pas nommé. Herzog le constate, mais pour observer que "son nom a pu être introduit dans une recension postérieure!"[1] Voilà un autre *imbroglio*. Le manuscrit de Dublin est le plus récent, de l'avis unanime des paléographes, et Sylvestre est mentionné dans les *codices* de Cambridge et de Genève. Ces manuscrits offrent donc des variantes qui ne sont pas insignifiantes; elles indiquent plus d'une recension. Qui nous dit que la recension de Genève ou celle de Dublin ne soient pas antérieures à celle de Cambridge? L'âge de ces manuscrits ne tranche aucunement la question; leur indépendance est possible, malgré l'âge, qui d'ailleurs ne paraît pas fixé avec la dernière précision. Le manuscrit plus récent peut rendre une recension plus ancienne; ensorteque la leçon que portent ceux de Genève et de Dublin, relativement à la date du poème, ne s'explique pas nécessairement par une fraude pieuse, et l'éraflure de Cambridge que l'on attribue à la main d'un faussaire, est peut-être l'acte d'un correcteur un peu gauche, mais scrupuleux; et qui sait encore s'il n'est pas dû à la main même du copiste? Quoiqu'il en soit, l'explication n'est pas sûre et la question de la date du poème est si peu résolue que nous désespérons qu'elle puisse l'être sur le terrain purement historique. Remettons-en donc la solution entre les mains des philologues, non toutefois sans leur prédire que, s'ils se donnent l'air de la trancher à la légère, comme cela ne s'est que trop vu, leur verdict n'aura d'autre effet que d'entêter les gens dans leurs préjugés. Nous espérons un résultat plus satisfaisant, que les

[1] "Dieser Name wurde wahrscheinlich in einer späteren Recension aufgenommen." *Rom. Wald.*, p. 84.

progrès récents de la philologie néolatine doivent d'ailleurs faciliter. [1] Nous le hâtons de nos vœux, d'autant plus que la date de la Noble Leçon servira, une fois établie, à déterminer celle des autres écrits poétiques.

Nous voici à la fin de notre chapitre. Qu'en ressort-il, en somme? Nous l'avouerons sans détours: l'impression qui reste est mélangée et peu nette. A quoi cela tient-il? Certes cela peut s'expliquer en partie par les imperfections de notre analyse; mais après cet aveu, nous demandons aussi que l'on ouvre les yeux pour discerner une cause bien autrement grave et profonde, qui gît dans la nature même de notre littérature, telle qu'on se la représente aujourd'hui. En effet, les deux éléments principaux qui la composent divergent trop par la pensée; ils ne sont pas homogènes. La poésie porte, comme règle, l'empreinte vaudoise; mais la prose ne la porte guère que par exception. Celle-là est authentique, et par le fond et par la forme; sauf peut-être en un cas. Pour s'en convaincre, il suffit de lire. Tout, hors quelques particularités minimes, y rappelle ce que nous apprenons des juges de l'hérésie sur le caractère dogmatique et moral de la réaction vaudoise. Celle-ci, au contraire, cache des sources étrangères; tellement que pour amasser les doutes sur son authenticité, il suffit, ici encore, de lire. Combien de pages qui n'ont de vaudois que la forme, la traduction, qui sait? rien que le nom peut-être. Faut-il s'étonner alors que la critique y ait cherché des couleurs pour barbouiller l'originale figure de nos ancêtres, jusqu'à la faire paraître catholique? [2] On verra que les inquisiteurs leur rendent meilleure justice. Oui, ce que les Vaudois perdent à être connus par la prose qu'on leur attribue, ils le regagnent grâce aux écrits des juges de l'hérésie et au témoignage des persécuteurs. Qu'est-ce à dire

---

[1] P. Meyer écrivait à Muston le 17 déc. 1881: " Depuis que j'ai écrit mon article de 1866, j'ai vu les mss. de Dublin et ceux de Cambridge, mais superficiellement et sans m'y intéresser. Tout cela m'a paru du XVe siècle, au plus tôt. " Comment donc, même les mss. fixés au commencement du XVe siècle et à la fin du XIVe ? C'est un peu fort. Mais Meyer ne sera plus longtemps de cet avis. " J'ai l'intention, nous écrivait-il très récemment, de faire un jour un travail d'ensemble sur la littérature vaudoise, étant très-peu satisfait de tout ce qui existe sur le sujet." Fœrster s'est engagé de son côté. Il écrivait il y a 5 ans que, selon lui, le texte de la Noble Leçon ne remonterait pas au delà du XIVe siècle, et il se réservait de le démontrer un jour, désirant d'abord publier une grammaire du dialecte vaudois. V. *Riv. Cristiana*, 1882, p. 102. Nous apprenons que cette promesse est en voie de s'accomplir.

[2] V. Montet, *passim*, et après lui Bridel, Anderson Scott, etc.

alors, sinon que, à côté d'une poésie vaudoise, nous avons une prose qui ne l'est que très-peu? Ce doute-là s'était présenté à notre esprit au commencement de cet aperçu; il nous a poursuivi et, parvenu au terme, nous avouons qu'il ne nous a pas quitté.[1] Mais à quelque chose le doute est bon; il nous enlèvera à la contradiction dans laquelle se meut de nos jours la critique, et nous fournira le moyen de rétablir les faits concernant la vie religieuse de notre dissidence.

CHAPITRE SIXIÈME

LA VIE RELIGIEUSE.

L'idée mère, pour ce tableau, est fournie par Valdo — La règle de la vie religieuse, c'est la loi de Christ d'après l'Ecriture — Les Vaudois ont-ils adopté la méthode d'interprétation de la scolastique? — Leurs croyances dérivées, quant au fond, de la tradition catholique, sont réformées sur deux points: l'eschatologie et le culte — Leur morale, calquée sur les préceptes de l'Evangile, trahit l'influence du catharisme et s'accentue dans la protestation contre le mensonge, le serment et la peine de mort — Noms divers: celui qui reste — La communauté et le triple voeu d'admission — Evêques, presbitres et diacres; l'évêque et l'administration générale — Les chapitres — Le culte: remarques sur les temps, les lieux, les éléments — Le Benedicite — La prière: l'Oraison Dominicale seule pratiquée, l'Ave Maria abandonné — La leçon des S. Ecritures: lecture, mémorisation, prédication — Les Sacrements: leur nombre d'après la pratique vaudoise — Variations dans la notion et l'observance du baptême — L'ordination par l'imposition des mains: formulaire — La confession et les pénitences — Le rite eucharistique et le pain béni — La polémique — Mœurs: éloge et calomnie — Usages divers: costumes, déguisements, le colporteur — L'époque du déclin: la vie religieuse dans les vallées des Alpes vers la fin du XV[e] siècle et aux approches de la Réforme, d'après les témoignages des inquisiteurs, de l'évêque Seyssel et du Barbe Morel — Considérations finales.

Le cadre de notre histoire est achevé. Songeons maintenant à esquisser le tableau de la vie religieuse des Vaudois. Il faudrait le peindre, mais ce n'est pas notre affaire. Tâchons du moins d'en fixer les traits principaux, et demandons-nous,

---

[1] Nous venions d'écrire ces lignes, lorsque nous lûmes l'avis émis par le professeur K. Müller sur l'origine de notre littérature. " Tout ce que l'on donne comme littérature vaudoise, avant la période hussite, est de source catholique, sans exception — ohne Ausnahme aus hatholischen Kreisen stammt u. niemals waldensisch gewesen ist." *Zeitschr. f Kircheng*, de Brieger, 1886, p. 506. Voilà une thèse passablement radicale. Dommage que l'auteur n'ait pas cru, jusqu'ici, devoir la justifier, et que le temps lui ait manqué pour le faire selon qu'il l'avait annoncé dans la préface de son travail *Die Waldenser* etc.

tout d'abord, où est l'idée mère qui rayonne ici et qui détermine le caractère propre de la réaction qui nous occupe.

Il n'y a pas de doute à cet égard: il faut la chercher en Valdo. Il fut le père, l'Abraham de l'Israël des Alpes, avant d'en être le Moïse. Il eut, en somme, tout ce qui constitue le réformateur, et il excella à faire passer en autrui ses propres convictions. [1] Aussi laissa-t-il une empreinte profonde, ineffaçable. Son individualité puissante domine l'âge précurseur de la Réforme. Il se leva au milieu d'un monde de serfs attachés à la glèbe papale, pour suivre le Christ en obéissant à sa parole. Tout son programme est dans l'ordre qui retentît au fond de sa conscience: " Toi viens, et suis-moi. " Il s'étend à tous les préceptes de la loi évangélique, depuis celui de la pauvreté volontaire jusqu'à celui de la libre prédication. Ces deux préceptes extrêmes se touchent ici; ils n'en font qu'un, au fond. Cette unité est l'idéal de la réaction vaudoise. Les Franciscains et les Dominicains l'ont bien vu; même ils en ont été saisis, mais en l'asservissant à la papauté, ils l'ont dénaturé. Si la réaction vaudoise présente un type original, c'est de Valdo qu'elle le tient. Les Ordres Mendiants n'en sont guère que la contrefaçon ou la caricature. [2] Entre le principe vaudoîs et celui de ces moines, il y a toute la distance qui sépare l'obéissance de l'obédience. Si Valdo fut, selon ses disciples, " comme un lion qui se réveille; " les moines furent des *canes Domini*, mais des chiens qui se laissent emmuseler. En somme, l'idée vaudoise se résume dans ce cri apostolique: " Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes." Donc Valdo imite les apôtres; il les continue, parceque le pape n'en garde pas, comme il prétend, la véritable tradition. De là le double aspect que revêt la réaction vaudoise, suivant le point de vue auquel on se place pour l'envisager. D'une part elle est positive, car elle est avant tout un acte d'obéissance à Christ; de l'autre, elle est négative, par le fait qu'elle entraîne conséquemment la rebellion contre son prétendu vicaire. Selon les uns, elle porte dans son enseigne le principe vital de toute réforme digne de ce nom; selon les autres, elle proclame

[1] " Avea l' istinto del riformatore religioso, e ben sapeva trasfondere altrui l'intimo suo convincimento. " Tocco, *op. cit.* p. 169.

[2] Tocco semble n'y voir que cela. " Come ad imitazione dei Poveri di Lione sorsero i Poveri d' Assisi o frati minori, così ad imitazione dei predicatori valdesi nacquero i frati predicatori. " *Ibid.*, p. 170.

l'hérésie mère de toutes les discordes. Rien cependant n'y trahit l'anarchie, et il y a loin du libre examen pratiqué par Valdo à celui qu'on arbore aux temps modernes. La liberté est considérée par les Vaudois primitifs comme condition de l'obéissance; elle n'émancipe l'âme du joug de l'Eglise que pour la ramener captive aux pieds de son chef divin.

Telle est l'idée mère qui préside à l'évolution vaudoise. Descendons de ces considérations générales sur le terrain des faits à constater. Et d'abord, voyons quelle est la règle qui gouverne la vie religieuse des Vaudois.

Cette règle n'est pas nouvelle. Il n'y a qu'à avancer la main pour la prendre dans l'arche de la tradition, où gîsent les trésors de la foi.

Sacrés ils sont, car personne n'y touche.

Il n'est pas absolument défendu d'y toucher; mais ce n'est plus l'usage, grâce au préjugé clérical qui a presque fait oublier l'ancienne pratique et la voix des Pères de l'Eglise, comme Augustin et Chrysostôme. De temps en temps cette voix avait un faible écho dans la parole des curés; alors les Vaudois prêtaient l'oreille. Valdo fit ainsi, on s'en souvient; ses disciples de même. Un jour un prêtre fit une homélie sur ce mot de l'Evangile: “ Le semeur sortit pour semer sa semence.” S'il y avait un texte propre à intéresser les Vaudois, c'était bien celui-là. Il dit là-dessus des paroles qui furent recueillies dans notre dialecte. En voici quelques-unes:

“ La parole de Dieu est le salut des âmes des pauvres; c'est le remède de ceux qui languissent; c'est la nourriture de ceux qui ont faim; c'est l'enseignement de ceux qui demeurent; c'est la consolation des affligés; c'est le rejet des vices; c'est l'acquisition des vertus; c'est la confusion des démons; c'est la lumière des cœurs; c'est la route du voyageur. La parole de Dieu engraisse les pensées de l'homme de toutes les vertus. La parole de Dieu te fait connaître si tu es un animal sans raison ou un homme raisonnable. La parole de Dieu est le commencement de la vie spirituelle. La parole de Dieu est la conservation, non seulement des vertus et des grâces, mais de toute la foi chrétienne. ” [1]

---

[1] D'après deux mss. de Cambridge et de Dublin. V. Montet. p. 85.

Cependant les Vaudois ne se bornent pas à ces pieux épanchements; ils raisonnent. L'Ecriture est la source par excellence de la connaissance religieuse. Supérieure à la raison, à la tradition, à l'autorité de l'Eglise, elle s'impose comme règle de foi.

L'Escriptura di, e nos creire o deven.
Ayczo deven creire, car l'Evangile ho di. [1]

Ils y distinguent trois lois successives: la loi naturelle, la loi de Moïse et la loi parfaite de Jésus-Christ. Celle-ci est seule permanente. La méditer et l'observer, c'est toute leur sagesse. C'est aussi leur vie.

Si Xrist volen amar e segre sa doctrina,
Nos conventa velhar e legir l'Escriptura. [2]

Il serait puéril de prétendre que nos ancêtres fissent de la critique sacrée, lorsque personne n'y songeait. Ils connaissent l'Ecriture d'après la Vulgate. Mais après ce que l'on vient de remarquer, on ne s'étonne pas qu'ils traduisent préférablement le Nouveau Testament. [3] Ils ne sont que logiques. Leurs essais de traduction de l'Ancien Testament sont partiels, à en juger par ce qui nous en est parvenu, et ils n'excluent pas les livres apocryphes. Du reste, si leurs notions, relativement au canon des Ecritures, trahissent d'abord l'influence du catholicisme, elles seront modifiées plus tard par celle de la Renaissance et de la Réforme. [4]

La règle étant donnée, comment l'interprètent-ils?

Au temps de Valdo, on allait par quatre chemins pour arriver à connaître le sens des Ecritures. Ces chemins avaient été battus par les Pères, les théologiens et les moines. Valdo goûta peu cette méthode; il n'avait pas de temps à perdre. S'il avait entendu de plusieurs façons le précepte qui occasionna sa conversion, il est probable qu'il n'eût quitté ni sa métairie ni ses moulins. Il apporta dans l'étude des Ecritures le sens

---

[1] *Nobla Leiczon*, v, 19, 214.

[2] *Ibid.*, v. 282-283.

[3] Quelques-uns n'étaient pas loin de laisser l'ancien de côté. " Vetus Testamentum non recipiunt ad credendum ", observe Dav. d'Augsbourg, " sed tantum aliqua inde discunt, ut nos per ea impugnent et se defendant, dicentes quod superveniente ewangelio vetera omnia transierunt." Une variante dit simplement: " Vetus Testamentum non habent vel recipiunt, sed evangelia." Ch. 5.

[4] Par ex, dans les traités de l'*Antechrist* et de la *Cause de la Rupture*, on assigne aux épîtres 2me et 3me de Jean un rang inférieur à la 1ère. Cf. sur ce point la lettre d'Œcolampade aux Vaudois.

pratique qui l'avait guidé dans les affaires. Son interprétation lui fut reprochée comme étant trop littérale. Donc elle ne s'accordait pas avec la méthode scolastique, quoiqu'en pense de nos jours plus d'un écrivain. [1] Est-il même probable que Valdo ait choisi une méthode particulière? Nous ne le pensons pas. Il nous fait, à nous, l'impression de s'être passé de théorie, voire d'interprétation, au sens théologique du mot. [2] La parole de Christ était assez claire; il ne s'agissait pour lui que d'en livrer la traduction littérale. Son école resta fidèle à ce principe; elle ne forma nulle part des théoriciens. Bernard Gui affirme, touchant les Vaudois répandus au midi de la France, qu'ils tenaient à observer les préceptes de l'Evangile tels qu'ils étaient écrits, sans commentaires. [3] En Allemagne, en est-il autrement? David d'Augsbourg et son collègue de Passau reprochent à leurs victimes de trop s'attacher au sens littéral et de rejeter toute interprétation mystique. [4] Il ne paraît pas que la méthode allégorique ait été goûtée par nos ancêtres, aux vallées des Alpes, car Morel écrivant à Œcolampade en était encore à lui demander s'il croyait que cette interprétation fut admissible et adaptée à l'instruction du peuple. [5] Il est vrai que certaines compilations vaudoises de source catholique, comme le traité des Vertus et le commentaire du Cantique, l'avaient admise. C'est sur elles que Herzog et Montet se rabattent pour attribuer à nos pères la quadruple interprétation scolastique. Mais avec ce procédé là, nous irions loin.

Nous le répétons, les Vaudois ne sont pas des théoriciens. Ne leur demandons pas de formules. Leur réaction essentiellement morale ne fait d'abord qu' une brêche assez légère à la dogmatique traditionnelle, pareille au ruisseau des Alpes

---

[1] Ainsi Herzog et Montet. V. *Rom. Wald.* p.130-135, et *Histoire Littér.*, p. 81-84.

[2] L. Desanctis a soutenu de nos jours que l'interprétation de l'Ecriture Sainte n'est pas nécessaire, cela à un point de vue tout pratique et afin de couper court aux sophismes de la théologie romaine. Ce qu'il y a de vrai dans cette opinion, les Vaudois primitifs l'ont pratiqué.

[3] "Nec aliquam expositionem super eis recipiunt." *Practica*, p. 252. Il s'agit là des préceptes relatifs au serment etc.

[4] "Sensu proprio verba evangelii interpretari presumpserunt, videntes nullos alios evangelium juxta literam omnino servare, quod se facere velle jactaverunt... Mysticum sensum in divinis SS. refutant." Il font à leurs croyants l'impression de suivre la leçon vraie: "boni et sancti homines, qui haberent rectam scripturam." Wattenbach, *Ueber die Inquisition gegen die Wald. in Pommern u. der Mark Brandenburg*, Berlin 1886, p. 44.

[5] "An sensus allegorici sint admittendi, et si ad plebem docendam sint utiles." Scultetus, *Ann. Evang.* etc., 1620, p. 295-315, vers la fin.

qui coule longtemps sous le névé dont il s'alimente, avant que celui-ci s'affaisse. Cette brêche n'est pas l'œuvre de la spéculation, mais de la pratique de la morale évangélique. Il sera facile de s'en rendre compte.

La vie nouvelle, selon la loi parfaite, commence par le repentir. Il marque le premier degré de l'échelle de perfection.

La ley de Yeshu Xrist haven habandona
Car non haven temor ni fe ni carita.
Repentir nos convent e non deven tarezar. [1]

Chacun devant se repentir avant que la mort le vienne surprendre, il n'y a pas de temps à perdre. Si Dieu attend le pécheur, s'il prolonge le temps de sa patience, ce n'est que durant notre pélerinage ici bas.

Car Dio atent lo peccador e li dona alongament
Quel poysa far penitencia en la vita present. [2]

Ce principe n'amène-t-il pas à nier le purgatoire? Il est loin d'y conduire, il en faut convenir. N'oublions pas que, au XII[me] siècle, la doctrine du purgatoire était contestée, non seulement par les Cathares, mais même au sein de l'Eglise Romaine. Du reste, nous ne sommes pas réduits à ces inductions vagues; nous avons à notre portée les témoignages les plus explicites. Il n'y a que deux chemins, disent les Vaudois; l'un est le chemin de la vie; l'autre, celui de la mort. [3] Le premier conduit droit au paradis; le second, en enfer. Pas de milieu.[4] Les plus anciens écrits vaudois ne connaissent pas le purgatoire; [5] on le mentionne, il est vrai, dans les écrits subséquents, mais pour le réfuter. [6] Fut-il rejeté dès l'origine, c'est à dire déjà à Lyon? Ce point est douteux. [7] Quoiqu'il en soit, le purgatoire est

---

[1] *Nob. Leiczon*, v. 410-420.
[2] *Ibid.*, v. 446-447.
[3] L'enseignement des "duæ viæ" est constant dans les écrits vaudois. Il est constaté, d'autre part, par les actes inquisitoriaux. Il est donc caractéristique. Est-il nécessaire, pour s'en rendre compte, d'y voir un point d'attache avec la Διδαχή dite des douze Apôtres, comme fait L. Keller par exemple? V. Harnack, *Texte u. Untersuchungen*, vol. II. Il est plus simple, à notre avis, d'y reconnaître une des maximes du sermon sur la montagne.
[4] "Dicunt et docent quod anime, quando exeunt de corporibus, immediate vadunt, vel in paradisum... vel in infernum, et non est alius locus animarum post hanc vitam nisi paradisus vel infernus." *Practica*, p. 252.
[5] "Il n'en est pas question dans nos plus anciens documents," avoue Montet; "le mot *purgatori* ne se rencontre dans aucun écrit de cette époque." *Op. cit.* p. 89.
[6] Ainsi dans le traité du *Purgatori soyma*.
[7] D'après Bernard de Fonteaude, on dirait que la pensée des Vaudois qu'il a connus n'est pas fixée sur ce sujet. *Op. cit.*

la première doctrine romaine décidément écartée,[1] outre celle du monopole de l'interprétation de l'Ecriture et de la prédication. Il y a des peines qui servent à purifier l'âme; mais ce sont celles de la vie présente.[2] De là à rejeter la purification par les peines d'une autre vie, il n'y avait qu'un pas.[3] Voici la conclusion: Le purgatoire n'existe pas;[4] ce sont les prêtres qui l'ont inventé pour justifier les messes pour les morts, les suffrages, les indulgences et les grasses aumônes. Tout cet échafaudage croule donc par la base.[5] Même la doctrine de l'intercession des Saints devient illusoire, et leur culte est ébranlé.[6] C'est que ni la Madone ni les Saints ne peuvent rien pour le salut des pécheurs, sinon par leur exemple, qui les rend dignes de vénération. Les Vaudois vénèrent les Saints, mais avec discrétion. Ils apprennent de bonne heure que l'adoration n'appartient qu'à Dieu seul. "Nous devons à Dieu crainte, honneur et obéissance sur toutes choses," lisons-nous dans la Glose de Notre Père; ensuite nous devons à la bienheureuse Vierge Marie honneur après Dieu entre toutes les créatures, car c'est la mère de Christ; ensuite honneur de ressemblance à tous les Saints qui reposent dans la gloire avec toute la cour céleste. Ensuite nous devons obéissance à nos supérieurs."[7] Il serait plus que hasardé de conclure de ce passage que Marie et les Saints partageassent avec la divinité l'honneur de l'adoration, même de simple doulie, d'après le jargon de la scolastique. On a raison de n'y voir que l'expression un peu vague d'un hommage religieux. Mais encore, cet hommage là est-il bien authentique? Le passage est puisé à une source trop mélangée,

---

[1] "Primo... purgatorium esse non credunt." *Aktenstücke,* dans la *Hist. Zeitschr.* 1852, p. 253.

[2] C'est dans ce sens qu'Etienne de Bourbon mentionne la "pœnam purgatoriam," et Rénier Sacconi la "præsentem tribulationem."

[3] "Dicunt et docent quod vera pœnitentia et purgatorium de peccatis est tantummodo in hac vita et non in alia." *Practica,* p. 252. Cf. Limborch, *Lib. sent. inquis. Tholos.,* Amsterdam 1692, *passim.*

[4] "Negant post hanc vitam esse purgatorium." *Practica,* p. 247. "Dicunt non esse purgatorium." Dav. d'Augsb., ch. 5.

[5] "Consequenter orationes et elemosinas ac missarum celebrationes et alia suffragia pietatis que fiunt a fidelibus pro defunctis, ipsi asserunt non prodesse." *Practica,* p. 247. Cf. *ibid,* p. 246, 248, 252, et *Lib. Sent.,* p. 208; *Cons. Tarrac.,* p. 1800; *Alanus,* ch. 12, p. 387-388; Wattenbach, *Ueber die Inquisition* p. 57-59, 60-61.

[6] "Non concedunt sanctos intercedere pro nobis, sive pro vivis vel defunctis." *Aktenstücke* etc.

[7] Montet, p. 91.

et quand on nous cite une homélie de source un peu suspecte, dans le but de montrer que Marie est pour les Vaudois la "regina del cel,"[1] on se heurte au témoignage de leurs propres juges. En effet, ceux-ci nous apprennent que les Vaudois, en Allemagne par exemple, n'admettent pas que le repos des Saints soit troublé par nos prières.[2] S'ils devaient prier pour les pécheurs toutes les fois que ceux-ci leur en donnent l'occasion, leur bonheur ne serait pas fort digne d'envie.[3] Non, ils ne sont pas au courant de nos misères et ils n'y peuvent rien.[4] Ils ne sauraient les voir, absorbés qu'ils sont dans la contemplation de la divinité.[5] Les invoquer, c'est peine perdue, voire péché mortel.[6] Le secours vient de Dieu, unique objet de notre foi.[7] Il a expié notre péché sur la croix, en son Fils né de la Vierge Marie, et il réclame de nous l'obéissance à sa loi sainte et des œuvres dignes de repentance. Notre salut est à ce prix. L'homme n'est pas sauvé par la foi seulement.

Si el non vol cum la fe las obras acabar,
La corona de gloria non es degne de portar.

Les œuvres sont la démonstration de la foi, et un gage de notre élection. Mais il y en a peu qui s'appliquent à les pratiquer. Comme s'il suffisait de désirer le paradis pour l'avoir! On se trompe. Dieu le promet, comme le pain de chaque jour; mais il faut le gagner.

Poc curan d'obrar per que ilh sian eleit;
Ben volrien paradis, a cant per desirar,
Ma czo per que el s'acquista non volrien gaire far;
Ma segont l'escriptura la lo conven comprar.[8]

Nous voilà ramenés en pleine tradition catholique. On cherchera en vain dans le credo des Vaudois primitifs les croyances caractéristiques du protestantisme, quoiqu'en disent nos apolo-

---

[1] Homélie sur Hérode et Hérodias, citée par Montet, *ibid.* Cf. le traité sur les *Tribulations*.

[2] "Venerationem sanctorum dicunt esse ydolatriam." *Aktenstücke* etc. Cf. Ochsenbein, *op. cit.*, p. 110; Preger, *Beiträge*, p. 246.

[3] "Si pro nobis deberet orare, et alii sancti, quid tunc gaudii haberent?" Wattenbach, *ibid.*, p. 55.

[4] "Quia beata Maria nullam haberet potestatem, nec sancti." *Ibid.*

[5] "Quia non averterent faciem suam a Deo et a facie sancte Trinitatis." *Ibid.*, p. 56.

[6] Haupt, *Der wald. Ursprung*, p. 36.

[7] "Ideo solum Deum invocaverit... In solo Deo figere fidem." *Ibid.* Le passage de la Glosa Pater fut corrigé dans ce sens par les Vaudois. Montet, *l. c.*

[8] *Nov. Sermon*, v. 10 et suiv.

gistes à outrance. "Lorsque les Vaudois se sont séparés, ils n'avaient encore que très-peu de dogmes contraires aux nôtres," dit Bossuet. Il aurait eu raison s'il s'en était tenu là. Mais en ajoutant qu'ils n'en avaient "peut-être point du tout," [1] il vient déjà à la rencontre de la critique moderne, qui est sur le point de s'égarer. Il est juste de reconnaître que les Vaudois ne visent pas à réformer les croyances. Ils portent dans leur drapeau un idéal moral, la règle parfaite qui se résume, en pratique, dans le triple vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance à la loi de l'Evangile.

Si nos volen amar e servir Yeshu Xrist.
Poverta spiritual de cor deven tenir.
E amar castita, e Dio humilment servir. [2]

On a observé que, autant leur dogmatique se rattache à la tradition catholique, autant leur morale rappelle celle des Cathares, du moins dans les préceptes qui échappent à l'influence du double principe. Encore ici l'analogie est frappante. Nos ancêtres ont rejeté après eux la doctrine du purgatoire et les pratiques y relatives; ils ont tout l'air de leur emprunter les articles qui condamnent le mensonge, le serment et la peine de mort. Les traits communs ne se bornent pas là; nous en constaterons plus d'un encore, relativement à l'organisation et au culte. Cependant n'avons-nous pas vu que l'origine du mouvement vaudois est pure de tout mélange cathare? Cela est vrai, mais les premières déviations de la tradition catholique, sauf celle qui porte sur la prédication laïque, ne datent pas de Lyon. Quand même, il nous paraît que l'influence des Cathares a été exagérée, [3] et que l'on n'a pas assez tenu compte de ce fait, savoir que la morale vaudoise est calquée, en quelque sorte, sur le sermon et les préceptes de Christ. [4] En voici les points saillants:

Si n'y a alcun bon que ame e tema Yeshu Xrist.
Que non volha maudire ni jurar ni mentir.
Ni avotrar ni aucir ni prener l'autruy,

---

[1] *Hist. des Variations*, XI, 37.
[2] *Nobla Leiczon*, v. 426-428.
[3] Tocco, *op. cit.*, p. 139-150. K. Müller, *op. cit.*, p. 136-138.
[4] Keller a fort accentué ce point. *Die Reformation* etc., p. 48 et suiv. Cf. Dieckhoff, *op. cit.*, p. 189, et Zezschwitz, *Die Katechismen* etc., p. 102, où nous lisons: "Für die Armen von Lyon hatte die Bergpredigt die Bedeutung des Evangeliums *κατ᾽ ἐξοχήν*."

Ni venjar se de li seo enemis.
Ilh dion quel es vaudes e degne de punir.[1]

Trois de ces préceptes ont été fort accentués. Ce sont ceux auxquels nous venons de faire allusion. Considérons-les à part.

1. Le précepte contre le mensonge.

Selon les Vaudois, tout homme est tenu de dire la vérité, tant par égard à son prochain que par respect pour soi-même. Le mensonge tue l'âme.[2] Les juges de l'hérésie durent, tout d'abord, goûter ce scrupule. Ne facilitait-il pas leur tâche? Il est vrai que, en présence de la torture et du bûcher, on chercha des accommodements. Pourquoi ne pourrait-on pas esquiver les questions captieuses de l'inquisiteur? De là le langage ambigu, équivoque, torturé de tant de pauvres victimes qui n'ont pas le courage nécessaire pour affronter le martyre. Il est assez constaté par les interrogatoires, qui l'analysent minutieusement, avec une sagacité qui siérait à des philologues, mais qui répugne ici, car ce travail fait l'effet d'un bistouri promené en chair vive. Les sophismes sont même classés, étiquetés, avec les soins que l'on donnerait aujourd'hui à une collection de coquillages, de fleurs ou de reliques précieuses.[3]

2. Le précepte contre le serment.

Tout homme doit s'abstenir de jurer. Selon les Vaudois, le serment n'est licite en aucun cas. "Ne jurez aucunement," dit l'Evangile, "ni par le ciel parce que c'est le trône de Dieu, ni par la terre car c'est son marchepied, ni par autre créature que ce soit, car vous ne pouvez rendre blanc ou noir un seul cheveu; mais que votre parole soit oui, oui, non, non. Ce qu'on y ajoute vient du malin." Ils inculquent assidument ce précepte, nous dit un de leurs juges, et ils font fi de tout commentaire.[4] Le serment est classé par eux parmi les péchés mortels. Si quelqu'un est contraint de jurer,[5] il doit se hâter

[1] *Nob. leiczon*, v. 364-368.

[2] "Dicunt quod homo non debet mentiri; quod omnis qui mentitur occidit animam." *Practica*, p. 251, et *passim*. Cf. Alanus, II, 15-17; Limborch, *Lib. Sent.*, *passim*; *Consult. Tarrac.*, p. 1797; Rén. Sacconi, *l. c.*, etc.

[3] Voir par ex. la *Practica*, Vme p., II, 7. 8. On y distingue les sophismes "per verborum equivocationem, per conditionis adjectionem, per responsionis extorsionem, per admirationem, per translationem etc." Cf. Dav. D'Augsb. ch. 43.

[4] "Quia Deus prohibuit omne juramentum in Evangelio... Et ista verba multum imprimunt credentibus suis." *Practica, ibid*, ch. 6. Cf. *ibid.* ch. 3 et IIIme partie, ch. 34, où l'on voit que les Vaudois s'appuient aussi sur les paroles de Jacques V, 12.

[5] "Si aliquis de credentibus ipsorum compellatur." *Ibid.*

de confesser son péché et faire pénitence. C'est la règle partout, tant en France,[1] qu'en Italie et en Allemagne.[2] Mais l'exception est tolérée, voire autorisée, afin d'éviter la ruine totale de la communauté, déjà menacée par tant de dangers. Jadis, observe un inquisiteur, les Vaudois avaient établi de ne point jurer du tout. Alors ils tombaient facilement dans nos mains, et l'on en dépêcha un grand nombre.[3] Aujourd'hui ils sont prudents; ils jurent aussi, seulement pour échapper au supplice et ne pas se décéler entre eux.[4] Ils veillaient surtout à ne pas compromettre leurs maîtres, qui étaient particulièrement exposés. Trahir un maître, c'était commettre le péché contre le Saint Esprit.[5] De là, ajoute notre inquisiteur, ces réponses évasives et trompeuses qui nous donnent tant de mal et qui rendent notre tâche presque désespérée.[6] Plutôt que de mourir, ils nient, jurent et se parjurent, sauf le cas qu'il s'agisse de gens déterminés à confesser leur foi jusqu'au bout, ou de leurs maîtres.[7]

3. Le précepte contre la peine de mort.

Ce précepte doit être précisé, car il a donné lieu à des méprises et à de fausses déductions. Entendons encore ici le témoignage des juges.

Les Vaudois affirment, dit Bernard Gui, que tout jugement étant défendu par Dieu, est un péché, et que le juge qui, en quelconque cas et pour quelque motif que ce soit, condamne un homme au supplice ou à la mort, agit contrairement au saint Evangile où il est écrit: "Ne jugez point, afin que vous

[1] Cf. Alanus, ch. 18–19; Limborch et Pierre de Vaux Cernay, *passim*, et les *Consult. Tarrac.* de l'an 1242, etc.

[2] "Pauperes Lombardi concordant... in juramento." R. Sacconi, *l. c.* "Dicunt illicitum esse omne juramentum, etiam de vero, et peccatum mortale. Sed tamen dispensant ut juret quis pro evadenda morte corporis vel ne alios prodat vel secretum revelet perfidie sue." Dav. d'Augsb. ch. 5. Cf. Anon. de Passau, p. 547.

[3] "Per hoc facile tunc poterant deprehendi et multi de medio auferri." Dav. d'Augsb., ch. 18 et 31.

[4] "Pro se vel alio a morte defendendo." *Ibid.*, ch. 18. Tel accusé pense pouvoir jurer s'il s'agit de témoigner la vérité; mais c'est là une déviation de l'usage vaudois. Wattenbach, *Ueber die Inquis.*, p. 63–65.

[5] "Dicunt enim esse crimen inexpiabile et peccatum in Spiritum Sanctum prodere aliquem de secta sua perfectum." *Practica*, Vme partie, 3. Cf. Dav. d'Augsb., ch. 5.

[6] "Hereticos deprehendere vel convincere modo est valde difficile, ut quasi desperent." Dav. d'Augsb., ch. 28.

[7] "Exceptis valde raris, qui pertinacius errores suos aperte confitentur, qui eciam perfecti apud eos reputantur et pro magistris reputantur vel habentur. *Ibid.*, ch. 31.

ne soyez point jugés." Ils en appellent aussi au commandement qui dit: "Tu ne tueras point," sans tenir compte des commentaires.[1] Le même principe est professé en Lombardie et ailleurs.[2] Il ne porte pas seulement sur une forme particulière de la peine de mort ou sur son application aux hérétiques, comme l'on pourrait se figurer; non, il condamne toute mort violente, par l'épée comme par le glaive de la justice.[3] En Allemagne, quelques-uns paraissent en avoir étendu l'application aux animaux, peut-être sous l'influence de la superstition cathare.[4] De là à mettre en question le salut des violateurs de profession, savoir des princes, des seigneurs et des officiers de justice, il n'y a certes pas loin.[5] On comprend alors que les Vaudois aient été soupçonnés d'anarchie par des gens qui les connaissaient mal ou qui cherchaient un prétexte pour les calomnier.[6]

Ajoutons, sur ce point, que la condamnation de la peine de mort impliquait naturellement la réprobation du meurtre et, par extension, de tout acte sanguinaire. Car l'horreur du sang n'était pas ici une grimace, comme dans l'Eglise dominante, mais un sentiment vrai et sincère.[7]

Tels sont les traits caractéristiques de la croyance et de la morale des Vaudois. On voit assez qu'ils se détachent de plus en plus du monde et de l'Eglise officielle. Et ne forment-ils pas aussi une société distincte ayant son organisation spéciale? Il

---

[1] "Sine expositione debita." *Practica, l. c*, Cf. Alanus, ch. 20-23, et les autres sources indiquées.

[2] "Concordant cum primis... in justitia sæculari." R. Sacconi.

[3] "Dicunt non licere occidere maleficos per judicium seculare." Dav. d'Augsb., ch. 5. Cf. Anon. de Passau, ap. Flacius, *Catal. test. verit.*, 1597, p. 547.

[4] "Quidam quadam supersticione asserunt, quod eciam animalia et bruta non liceat occidere, ut pisces, oves et huiusmodi. Cum autem volunt talia manducare, suspendunt ea super ignem in fumum, donec per se moriantur. Pulices eciam et huiusmodi animalia excuciunt contra ignem vel vestem ipsam intingunt in aqua calida, et tunc nolunt ea occidisse, sed dicunt ea per se mortua esse." Dav. d'Augsb,, *ibid.*

[5] "Damnant et reprobant imperatores, reges et principes, marchiones, lantgravios, duces, barones, justiciarios juratos, judices et scabinos propter quodcunque homicidium quamcunque judicialiter et juste factum." P. Célestin, ap. Preger, *Beiträge* etc., n. 72. Cf. Anon. de Passau *l. c.*, et Wattenbach, *op. cit.*, p. 65.

[6] *Index errorum*, n. 8, ap. *Max. Bibl. Patr.*, XXV, p. 308.

[7] On dira que la résistance des Vaudois, dans les temps de persécution, ne prouve pas cette horreur. Nous répondons qu'il ne faut pas attribuer aux Vaudois primitifs et proprement dits les agissements des simples fidèles, et que, d'ailleurs, si la théorie est aisée, la pratique est difficile. Quant à la critique, elle n'est pas seulement aisée, mais odieuse dans ce cas-ci, surtout de la part des catholiques.

est temps de nous en enquérir. Commençons par constater les noms que les Vaudois se donnent ou qu'ils se laissent infliger.

Le premier nom qu'ils ambitionnent, celui de Pauvres de Christ, n'est pas nouveau, non plus que celui de Frères.[1] Les catholiques les appellent tantôt du nom de Valdo, leur maître, tantôt Pauvres de Lyon ou Léonistes, pour marquer leur origine, ou encore Insabatés, à cause des sabates qu'ils avaient coutume de porter. "On les nomme Pauvres de Lyon, observe Etienne de Bourbon, parceque c'est là qu'ils ont commencé à faire profession de pauvreté; quant à eux, ils s'appellent Pauvres en esprit, parceque le Seigneur dit: Heureux les pauvres en esprit."[2] Si le nom de Pauvres de Lyon nous ramène à la souche originelle de la réaction vaudoise, celui de Pauvres de Lombardie désigne le plus prospère de ses rejetons. Aux vallées des Alpes, nous ne retrouvons que les trois noms qui ont trait à l'origine lyonnaise et à Valdo. Le seul qui reste, c'est celui de Vaudois.[3] Si le nom de Valdo est susceptible de plus d'une interprétation, ainsi qu'on l'a vu,[4] il en est autrement de celui de Vaudois: qui désigne les disciples du réformateur de Lyon, quelle que soit la localité qu'ils habitent. Cela résulte à la fois du témoignage des juges de l'hérésie,[5] et de la tradition vaudoise primitive,[6] encore attestée au XVIme siècle,[7] et reconnue par Gilles. "Le peuple susdit venu de Lyon, écrit notre historien, fut par les adversaires appelé Peuple Vaudois à cause de Valdo, combien que le dit peuple refusoit au commencement ce titre, non pour mépris de Valdo, mais pour ne préjudicier au nom très-digne de chrestien et n'avouer d'estre sectaires et schismatiques comme leurs adversaires les en accusoyent faussement, et du dit refus appert tant par les livres des dits Vau-

---

[1] "Ipsi inter se vocant se Fratres seu Pauperes Christi." *Practica, l. c.*, n. 9.

[2] *Matth.* V, 6. "Vocant autem se pauperes spiritu, propter quod Dominus dicit: Beati pauperes spiritu." *Anecdotes* etc., n. 342. Cf. *ibid*, n. 330.

[3] Plus exactement *Valdésiens.*

[4] Voir ci-devant, p. 28, n. 7. C'est à la légende que l'on doit l'idée de dériver "Waldenses a valido mago vel a valle," et le nom de "Petrus a Valle."

[5] Etienne de Bourbon, informé à Lyon même, écrit: "Dicuntur Valdenses a suo heresiarcha." *Op. cit.*, n. 330. Map qui examina la députation vaudoise à Rome, écrit à son tour: "Waldesii a primate ipsorum Valde dicti." *De nugis curialium, l. c.* Alanus, Gui, Vaux-Cernay etc. rendent la même témoignage.

[6] V. surtout le *Rescrit* des Pauvres de Lombardie.

[7] Dans la lettre des Vaudois de Provence aux Protestants d'Allemagne, de l'an 1535, nous lisons: "Valdenses olim invidiosè nominati." Schmidt, *Aktenstücke, l. c.*

dois, que de leurs adversaires. En l'épistre qu'ils écrivirent au roy de Bohème Ladislas, ils se nomment le petit troupeau chrestien faussement appelé Vaudois, et entr'autres aussi par le livre intitulé *Vittoria Triomphale* du moine cordelier Samuel de Cassini, où il dit au premier chapitre: "Tu dis que tu n'es pas Vaudois, mais membre de l'Eglise de Christ." On voit donc, conclut Gilles, que ce nom leur a été imposé contre leur gré par leurs adversaires."[1] Or le nom de Vaudois est le seul qui ait survécu au premier âge.

Abordons maintenant ce qui a rapport à l'organisation.

Si la réaction vaudoise ne s'était pas heurtée aux traditions de l'Eglise, il est probable que les coreligionaires de Valdo auraient accepté, vis-à-vis du clergé, l'office de coadjuteurs, au bénéfice du peuple; ce qui fut le cas pour les premiers disciples de S. François d'Assise. Mais ils furent condamnés et chassés. Alors, que faire? Se décident-ils à fonder des églises indépendantes, à côté de l'Eglise Romaine, ou bien prennent-ils le parti de poursuivre, comme à distance et secrètement, leur œuvre missionnaire, sans faire de schisme? Ce point n'a pas été examiné d'assez près par nos historiens; que dis-je? on a cru, sans raison, à un mouvement schismatique, tandisque la mission vaudoise ne dépassa jamais, du moins en terre gauloise et aux vallées des Alpes, les bornes de la simple dissidence. Les Vaudois évangélisent, confessent et communient, mais en laissant les fidèles dans l'Eglise où ils sont nés. Ceux-ci bénéficient de leur cure pastorale, sans se dessaisir de leur position comme membres de l'Eglise Catholique.[2]

— Vous faites une distinction entre les Vaudois et leurs fidèles. Voilà qui est étrange. Est-elle bien fondée?

— Certainement; mais elle n'est évidente qu'à l'origine. Après, elle se maintient particulièrement dans la tradition française, relativement conservatrice, à tel point, qu'à la veille de la Réforme elle n'avait pas disparu encore dans nos vallées

---

[1] *Histoire* etc., ch. II. Perrin avait émis le même avis. "Valdo commença à enseigner les peuples lesquels de son nom furent appelés Vaudois," dit-il. Et au sujet de ceux des Alpes, réchappés de Lyon, il ajoute: "Lesquels de Valdo furent appelés Vaudois."

[2] Dieckoff avait entrevu cela; même il l'avait démontré en partie. Mais le professeur Müller a l'honneur de l'avoir mis en lumière dans le livre cité, p. 11 et suivantes.

La tendance au schisme est un des traits caractéristiques des Frères de Lombardie; mais encore elle n'aboutit pas, et on l'a bien vu.

— Il faudra revenir là-dessus.

— Eh bien, voici un fait qui a été constaté. Le nom de Vaudois, non plus que celui de Pauvres de Lyon ou de Lombardie, ne désigne pas, dans la littérature inquisitoriale des premiers siècles, des communautés dissidentes, ni leurs fidèles, mais des prédicateurs itinérants, indépendamment du peuple des croyants qu'ils évangélisent.[1] Les inquisiteurs d'Allemagne font encore la même distinction; mais ils sont les premiers à étendre occasionnellement ces noms à ceux qui, sans faire partie de la "secte," y adhérent pourtant.[2] Nous n'insistons pas. Les faits que nous allons exposer seront autant de preuves à l'appui de notre observation.

Nous venons de rappeler que les Vaudois aimaient à s'appeler du nom de "Frères." Cela se comprend d'autant plus qu'ils avaient une même règle et menaient vie commune. Ensemble ils formaient une association dite la "Fraternité" ou la "Communauté" ou simplement la "Société."[3] Frères et sœurs furent bientôt désignés du nom de "parfaits," sans-doute emprunté à l'usage cathare, parcequ'ils professaient la loi parfaite. Les fidèles qui goûtaient les maximes vaudoises, mais qui n'étaient pas admis à la profession de la règle, étaient dits les "imparfaits," ou, plus ordinairement, les "amis" ou les "croyants."[4] Pour voir comment se recrute la communauté primitive, nous devons remonter une fois de plus au temps des origines.

Quand Valdo eut fait vœu de pauvreté, on a vu qu'il gagna des prosélites qui s'engagèrent à l'imiter. Tous se défaisaient de leurs biens, menaient vie chaste au sens ecclésiastique du mot, et sur l'ordre de leur maître, s'en allaient deux à deux, de bourgade en bourgade, lisant ou prêchant l'Evangile.

---

[1] Müller établit nettement cette distinction sur le témoignage de Bernard de Fontcaude, Alain de l'Ile, Ebrard de Béthune, Pierre de Vaux-Cernaj, Pierre de Tarragon, la *Doctrina de modo procedendi,* Bernard Gui et le *Liber Sentent. Inquis. Tholos.*, ap. Limborch. Voir *op. cit.*, p. 12-15.

[2] Ces inquisiteurs sont Dav. d'Augsbourg et l'Anon. de Passau. *Ibid.*, p. 15-16.

[3] Voir *passim* les sources citées. On l'appelle aussi la "Famille."

[4] "Perfecti enim inter eos...; imperfecti vero..." Inq. anon. de Passau, *l. c.*, p. 266. Sur la désignation de "credentes," voir Et. de Bourbon, *l. c.*, p. 294; la *Practica*, IIIme partie, n. 34; Vme partie, II, 5 et 9, et ailleurs encore.

La société ainsi fondée déjà à Lyon, s'accrut après la première persécution et se multiplia en tous lieux, notamment au midi de la France et en Lombardie. On continua à exiger, pour l'admission, le triple vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance au supérieur. Voilà la règle générale. Entrons ici en quelques détails.

"Quand on était reçu dans cette société dite de la Fraternité, rapporte Bernard Gui, et que l'on s'était engagé à obéir à son supérieur et à observer la pauvreté évangélique, on devait dès ce moment-là observer la loi de chasteté, ne rien posséder en propre; conséquemment, vendre tous ses biens, en remettre le prix à la caisse commune et vivre des aumônes des fidèles, qu'il appartenait au chef de distribuer à chacun, selon son besoin."[1] Ces aumônes étaient de diverse nature. Elles consistaient soit en argent, soit en denrées qu'on réalisait en deniers comptants;[2] sans parler du logis, de la nourriture, et des vêtements que les frères étaient sûrs de recevoir dans leurs visites missionnaires. La société recevait, en outre, des legs.[3] Il en était ainsi un peu partout. Seulement, voici une différence à noter, relativement à la question du travail. Tandisque les Vaudois de France renonçaient à toute occupation matérielle, afin de s'adonner exclusivement à leur mission,[4] quitte à simuler un métier quelconque s'il s'agissait d'éviter l'attention des sbires ou des suppôts du Saint-Office,[5] les Pauvres de Lombardie et leurs frères d'Allemagne réclament à cet égard une entière liberté.[6] Que dis-je? ils se font gloire de travailler et reprochent au clergé romain son oisiveté.[7] On devine le parti

---

[1] "Ex tunc debent servare castitatem et non habere proprium, et vivere de elemosinis." *Practica*, Vme partie, II, 5.

[2] "Dedit pecuniam... Plurics vendidit bladum in foro quod datum erat Valdensibus et reddidit eis pecuniam." *Lib. sent. inquis. Tholos.*, p. 224, 233. Cf. *ibid.* p. 232; Dav. d'Augsb., ch. 7, et Wattenbach, *Ueber die Inquis.*, *passim.*

[3] "Legavit in infirmitate, de qua decessit, clamidem suam Mandine Valdensi et viginti solidos societati pauperum de Lugduno." *Form. inquis. Carcass.*, n. 14.

[4] "Ambulant inquiete nil operantes," dit Bern. de Fontcaude. "Non laborant manibus suis postquam sunt facti perfecti, nec faciunt aliquod opus ad lucrandum." *Practica*, *l. c.* Cf. Alanus, ch. 24; Ebrard de Béthume. ch. 25.

[5] "Nisi forsitan in casu ad dissimulandum." *Practica*, *l. c.*

[6] *Rescriptum her. Lombard.*, n. 6 et 7, cité ci-devant au ch. IIIme.

[7] "Comedunt panem otiosum, nil operantes; nos vero manibus operamus," disent-ils d'après l'Inquisiteur de Passau, qui observe que c'est là leur principe: "Omnem clerum damnant propter otium dicentes eos manibus debere operari sicut apostoli fecerunt." *Bibl. Max. Patr.*

qu'ils tiraient des paroles de l'apôtre saint Paul,[1] dans leur vive polémique. Ils finirent toutefois par envisager la question d'une autre manière et se ranger à la règle de leurs frères de France.[2]

Arrivons au second vœu, celui de chasteté.

Encore ici, Valdo donna l'exemple. On n'a pas oublié son renoncement à la vie de famille, sa séparation d'avec sa femme. Il consentit, il est vrai, sur l'injonction de l'archevêque, à prendre ses repas chez elle; mais ce retour fut suivi de la séparation définitive. Eût-il pu exiger de ses frères le vœu de chasteté, s'il ne l'avait observée lui-même? Ceux-ci l'observaient dès le jour de leur entrée dans la communauté. Le candidat avait-il femme? Il devait s'en séparer. S'agissait-il de l'admission d'une femme mariée? Elle se séparait de son mari, bon gré mal gré.[3] Hâtons-nous d'ajouter que la sanction de la communauté était nécessaire; en sorte que le caprice était contrôlé.[4] Mais les Pauvres de Lombardie exigeaient que le pacte conjugal fût indissoluble, sauf le cas prévu par la loi de l'Evangile, et que par conséquent ni le mari ni la femme n'eussent le droit de s'y soustraire sans le consentement de l'autre partie.[5] Au reste, cela n'empêche nullement les Lombards d'insister autant que leurs frères de France sur l'observance du vœu de chasteté de la part des affiliés; et cette pratique se retrouve parmi les Vaudois d'Allemagne.[6] Au surplus, la mention des femmes ne s'explique pas toujours de la même manière. Tantôt il s'agit de femmes admises dans la communauté moyennant le vœu régulier;[7] tantôt il pourrait bien être question de simples fidè-

---

[1] 1 Cor. IX, 4; 2 Thess., III, 7.

[2] Müller observe que, à la fin du XIVme siècle et au commencement du XVme, l'absteution du travail est regardée par les Vaudois d'Allemagne comme un progrès. *Op. cit.*, p. 125. Cf. Röhrich, *op. cit.*, p. 42 et 51, et Krone, *Fra Dolcino*, p. 201, au sujet des "Regulæ Valdensium."

[3] "Dicunt quod uxor a viro recedere eo invito et e contrario, et sequi eorum societatem vel vicim continencie." Et. de Bourbon, *ibid.*, n. 342. Cf. *Mart. et Durand*, V, 1754 et suiv., et *Aktenstücke*.

[4] "Non salvatur nisi per voluntatem utriusque, nisi occasio justa intervenerit secundum quod communi videbitur." *Rescriptum*, n. 12.

[5] "Credimus legitime coniugatos nisi ob fornicacionis causam aut utriusque consensum neminem debere separare et hoc obsecramus fratres ultramontanos credere et fateri." *Ibid.*, n. 9.

[6] "Nec coniuges (habere), quas, si antea habuerunt, relinquunt." Dav. d'Augsb., ch. 7.

[7] C'est à ces sœurs régulières que nous croyons devoir rapporter ces mots d'Alanus: "Mulierculas secum ducunt et eas in conventu fidelium prædicare faciunt." Cf. *Aktenstücke*.

les,[1] sinon de quelque ordre local et subordonné qui nous échappe. Il est certain, en tout cas, que la communauté reconnut à la femme, du moins à l'origine, le droit de participation au triple vœu prescrit par la règle.[2]

Le troisième vœu était celui d'obéissance.

Valdo avait fait ce vœu-là à Dieu, comme les autres, du reste. Tel qu'il l'entendait, il ne plut pas au pape. Il le garda néanmoins. Qu'arriva-t-il? Valdo supplanta le pape, en quelque sorte, aux yeux de ses frères, qui le reconnurent comme étant à la fois le fondateur de leur ordre et leur supérieur légitime. Il fut dans la communauté de Lyon ce que Zinzendorf a été au siècle dernier dans celle de Herrnhut, c'est à dire l'évêque de ses frères. Il les régit par le prestige de son individualité puissante, plus que par l'exercice du droit qui lui fut conféré.[3] Son opinion dut quelquefois s'imposer au delà de son désir, et il est fort possible qu'il ait senti autant que ses subordonnés le poids de son pouvoir. Il fut à la fois évêque et recteur général de la communauté.[4] Quelle tâche et quelle responsabilité que la sienne, au milieu de la dispersion! Est-il étonnant qu'il n'ait pu sauvegarder partout l'unité, jusque dans nos villes de Lombardie en proie à tant de discordes? Ses frères réunis à Bergame peu après sa mort lui attribuaient de commun accord un mot qui ne laisse pas d'être quelque peu obscur pour nous, savoir qu'il n'admettait pas que la direction suprême fut déférée à un seul, soit de son vivant, soit même après sa mort.[5] Ces paroles n'expriment pas seulement le sentiment que le chef uni-

---

[1] Ainsi s'expliquerait peut-être la déclaration suivante rapportée par l'Inqu. de Passau: "Sed unusquisque nostrum uxorem suam habet."

[2] Voir l'indication surabondante des témoignages à l'appui, ap. Müller, *op. cit.*, p. 73, n. 3.

[3] "Magister eorum," dit Et. de Bourbon.

[4] "Sciendum quod dixerunt quod Valdesius ordinem habuit ab universitate fratrum suorum." Moneta, *Adv. Cath. et Vald.*, p. 403. Thomas, le Lombard, admet le fait puisqu'il s'efforce de le justifier vis-à-vis de l'Eglise Romaine. En effet, dit-il, "quilibet de illa congregatione potuit dare Valdesio jus suum sc. regere seipsum et sic tota congregatio illa potuit conferre et contulit Valdesio regimen omnium, et sic creaverunt illum omnium pontificem et prælatum." Moneta répond que, si ce raisonnement justifie l'office du recteur, il ne légitime pas celui du sacerdoce, que Valdo ne pouvait recevoir de cette manière, d'après le point de vue catholique. Dieckhoff n'avait pas reconnu en Valdo la charge sacerdotale, et Preger fut le premier à signaler son erreur. *Beiträge*, p. 19-21

[5] "Se nolle aliquem in societate ultramontanorum aut ytalicorum fratrum fore prepositum in vita sua nec post mortem." *Rescriptum*, n. 4. Les Lombards avaient, on s'en souvient, leur "prepositus" à vie, nommé Oto de Ramezello, lequel signait "Dei gracia confrater pauperum spiritu."

que élu par les Lombards ne pouvait être reconnu par les Vaudois d'outremonts, mais encore la conviction que la direction devait être partagée. Rien ne prouve que Valdo se soit jamais arrogé, à lui seul, le suprême pouvoir. Il eut sans doute pour collègue, dans le rectorat, ce Vivet qui occupa, à côté de lui, un rôle éminent, et dont le nom est uni au sien dans le souvenir des députés réunis à la conférence de Bergame. En tout cas, nous voyons siéger dans cette réunion deux recteurs des Vaudois de France, savoir Pierre de Relana et Béranger d'Aquaviva.[1] Ils n'étaient pas élus à vie, comme le préposé lombard, mais à terme, pour l'année seulement.[2] La résidence de ces surintendants n'est pas indiquée; mais les Pauvres de Lombardie avaient sans doute leur chef à Milan. Du reste, cette résidence n'était pas absolument fixe, quand leurs confrères, évêques, presbytres et diacres, auxquels étaient dévolus les divers offices de la communauté, menaient vie itinérante.

— Qu'est-ce que cela: des évêques?

Oui, nous constatons ici bien distinctement trois catégories de ministres: les évêques, les presbytres et les diacres.[3] L'évêque est élu par les presbytres et les diacres réunis. Il a le pouvoir d'administer les sacrements de pénitence, de l'ordre et de l'eucharistie, et de prêcher l'Evangile où bon lui semble; en outre, c'est lui qui donne aux presbytres mission de prêcher et d'ouïr les confessions.[4] Enfin, il peut absoudre de tout péché quiconque se confesse à lui, et remettre entièrement ou en partie la peine due pour les péchés, quoique ce dernier cas soit plutôt rare.[5] Le presbytre reçoit le pouvoir d'ouïr les confessions, non celui de remettre les peines, ni celui d'administrer le sacrement

---

[1] *Rescriptum*, n. 15. Cf. Müller, *op. cit.*, p. 33.

[2] " Qui ambo, lisons-nous à leur sujet, tunc temporis accionem ultramontanorum annualem *juxta suam consuetudinem* procurabant." *Ibid.*

[3] Un accusé Vaudois déclare " quod in Ecclesia non sunt nisi tres Ordines: episcopalis, sacerdotalis et diaconalis." *Lib. sent.* p. 290. Cf. *ibid.* p. 289, 291 etc. Moneta écrit: " Ordinem ecclesiasticum ipsi ad minus triplicem *confitentur*, scil. Episcopatum, Presbyteratum et Diaconatum, sine quo triplici Ordine Ecclesia Dei non potest esse, nec debet, *ut ipsi testantur.*" *Op. cit.*, l. V, ch. I. " Peregrinantur," dit l'Inq. de Passau, " et ita Lombardiam intrantes visitant Episcopos suos." On verra plus loin que les évêques n'ont pas été admis par les Vaudois des Alpes.

[4] " Ad cujus potestatem pertinere dicunt sacramenta penitentie et ordinis et eucharistie ministrare, necnon Evangelium ubicumque voluerit predicare, et potestatem predicandi Evangelium et confessiones audiendi presbiteris dare." Bern. Gui, *Practica*, IIIme p., II, ch. 35 intitulé: *Ordines quos dicunt Valdenses esse in sua ecclesia, scilicet episcopi, presbyteri et dyachoni.*

[5] " Licet communiter hoc non fiat." *Ibid.*

de l'eucharistie.[1] Quant au diacre, il est associé par l'acte même de l'ordination au vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Avant l'admission dans l'ordre du diaconat, personne n'est parfait.[2] Ceux qui adhèrent aux pratiques vaudoises sans passer par l'ordination ne comptent pas au nombre des membres de la communauté proprement dite; ils ne sont pas des frères, mais des amis. C'est de ceux-ci que les frères reçoivent les moyens de subsistance.[3] Les diacres sont les organes de cette œuvre de subvention; ils pourvoient d'office aux nécessités de l'évêque et des presbitres.[4] Ils n'ont pas le pouvoir d'ouïr les confessions.[5]

Ce qu'on vient de lire sur les évêques n'est pas aussi clair, au prime abord, que ce qui a trait aux autres charges. On se demande, par exemple,[6] quel rapport il existe entre l'office de l'évêque et le rectorat. Les informations nous font défaut sur ce point particulier. Il est naturel de penser, toutefois, que les recteurs étaient choisis parmi les évêques, sans que l'élection entraînât l'identification des offices d'évêque et de recteur, qui avaient chacun son caractère propre et distinct. Seulement, l'évêque recteur est-il chef unique? Il paraît que oui, car la mention du chef unique est fort explicite.[7] Mais n'avons-nous pas constaté, en un cas, la coexistence de deux recteurs? Cela est vrai. Toutefois, rien n'empêche de penser que l'un fût le recteur en titre, et l'autre son adjoint; n'est-ce même pas vraisemblable? D'autre part, si le chef est unique en sa qualité de recteur, il ne l'est pas comme évêque.[8] Il y a plus d'un évêque.

---

[1] "Ad potestatem presbiteri pertinet confessiones peccatorum audire, non tamen potest penas peccatorum remittere, nec potest celebrare." *Ibid.*

[2] "Taliter ordinatus dyachonus efficitur de eorum statu cum voto quod facit paupertatis, castitatis et obedientie; nec ante receptionem dicti ordinis aliquis est perfectus in eorum statu." *Ibid.*

[3] "Alii qui non sunt ordinati vocantur credentes et amici eorum, a quibus etiam recipiunt sustentationem." *Ibid.*

[4] "Ad dyachonum pertinet ministrare tam majori quam presbiteris necessaria corporis." *Ibid.*

[5] "Non tamen habet potestatem audiendi confessiones." *Ibid.*

[6] Ainsi Müller, *op. cit.*, p. 86-88.

[7] "Major omnium," dit Gui. Il l'indique aussi comme "majorem seu majoralem." Ces deux titres marquent-ils le même office, ou bien ce *seu*, qui signifie *ou*, est-il employé là dans le sens de *et*, selon un usage fréquent au moyen âge? Cf. *Lib. sent. inq. Tholos.*, p. 346 et 377 où il est fait mention de certain Crispinus "qui erat major inter eos."

[8] Ce point ressortira de ce que nous aurons à dire plus loin sur l'ordination. Gui suppose comme possible la participation d'autres "majores" à cette ordination, et il dit que le presbitre n'est admis à lui imposer les mains qu'en cas

Or les évêques, comme tels, sont égaux. L'élection à la charge épiscopale est donc distincte de l'élection à la charge d'évêque recteur.[1] Celui-ci préside les ordinations. Est-il absent? Un autre évêque le remplace. N'y a-t-il pas d'évêque? Le droit de présidence passe aux presbytres. Il résulterait de là que la différence entre l'évêque et le presbytre n'était pas aussi grande que chez les catholiques. Cette différence consisterait moins dans la dignité même, que dans le droit de préséance. Il est vrai que l'évêque avait en outre le privilège de présider la célébration de l'eucharistie et de prononcer l'absolution complète, et que ce privilège ne passe pas en entier aux presbytres, même en cas de délégation spéciale.

On sait maintenant qui est le "supérieur" qui reçoit les vœux des nouveaux frères, et dont il est écrit que "tous sont tenus de lui obéir comme font les catholiques à l'égard du pape."[2] Il a la haute main dans la direction générale et il préside les chapitres. Il décide et dispose ce qui concerne les presbytres et les diacres; c'est lui qui les désigne pour recueillir, avec les confessions, l'obole des fidèles; enfin, il contrôle leur gestion.

Nous venons de faire allusion aux chapitres. C'est le moment d'en dire un mot, pour clore ce qui a trait à l'organisation.

Il y avait sans-doute des chapitres particuliers ou de district, puisqu'il est fait mention de "chapitres généraux;" mais les chroniques gardent le silence sur ce qui les concerne. Quant à ces derniers, c'est autre chose. Nous apprenons qu'ils se réunissaient, du moins au XIVme siècle, une ou deux fois par an et, d'ordinaire, dans une grande ville, afin d'éviter plus facilement l'œil de l'ennemi. Pour mieux réussir, les Frères se déguisaient en marchands et, sans bruit, l'on se réunissait chez quelque coreligionnaire de vieille date.[3] Les parfaits, évêques,

---

d'absence ou de décès des collègues "majores." Qui dit "major" dit donc évêque, et viceversa. Mais le "major" est-il nécessairement "majoralis?" Nous inclinons à croire que non, et que "majoralis" équivaut à "major omnium."

[1] Telle est l'opinion de Müller, qui la justifie assez clairement, à notre avis. *Ibid.*, *l. c.*

[2] "Valdenses habent et constituunt sibi unum superiorem super se, quem vocant Majoralem suum, cui omnes tenentur obedire sicut omnes catholici sunt sub obedientia domini Pape." *Practica*, Vme partie, II, 5. Cf. *Lib. sentent.* etc., p. 291.

[3] "Singulis annis tenent aut celebrant unum vel duo capitula generalia in aliqua sollempni villa occulte quantum possunt, convenientes in aliqua domo con-

presbytres et diacres, y étaient convoqués. Ils étaient tous admis à participer aux élections. A eux s'ajoutaient peut-être les fidèles de l'endroit.[1] L'autorité du chapitre était souveraine, bien que limitée pourtant par le pouvoir du supérieur qui le présidait d'office, le consultant et le contrôlant à la fois. C'est là que la diaconie rendait ses comptes; c'est là que l'on décidait des intérêts généraux de la mission, surtout de la délégation des presbytres ou des diacres auprès des frères et amis de diverses contrées.[2]

Telle est l'organisation des Vaudois. Elle fut en vigueur surtout en France et en Lombardie. Ici elle diffère quelque peu, mais dans les noms ou les titres, plutôt que dans les offices mêmes. Le chapitre général fonctionne sous le nom de communauté, usité aussi de l'autre côté des Alpes, ou bien sous celui de congrégation; le simple évêque est appelé ministre; l'évêque en chef, nous l'avons dit, porte le titre de préposé. En Allemagne, on devine vite ce qui en est, quand on sait que c'est l'influence des Pauvres de Lombardie qui y prévaut. Néanmoins, comme celle des Pauvres de Lyon y joua aussi un certain rôle, surtout en Bohème, il ne serait pas étonnant que l'uniformité y ait été moins rigoureuse qu'au dessous des Alpes. L'union avec les Hussites et les Frères de Bohème entraîna par la suite des modifications dont nous n'avons pas à tenir compte. L'évêque Etienne, le martyr de Vienne, est peut-être le dernier Vaudois qui ait porté ce titre.

Entrons maintenant dans le sanctuaire de la vie religieuse, pour examiner le culte des Vaudois.

On pourrait distinguer ici entre le culte qui réunit les Vau-

---

ductam per aliquem vel aliquos de credentibus diu ante." *Practica, l. c.* Le même instinct se retrouve chez toutes les dissidences. Ces mots répondent, par exemple, d'une manière frappante à ce que l'inquisition de Venise nous apprend au sujet de la réunion anabaptiste qui eut lieu en cette ville l'an 1550. Voir la *Riv. Cristiana,* 1885, janvier et mars.

[1] Par exemple dans le cas mentionné ci-devant, p. 185-186. Müller n'est pas de cet avis. Selon lui, l'idée d'admettre la présence de laïques au chapitre tenu aux Vallées au XIVme siècle, est absolument erronée. *Op. cit.*, p. 89. Mais est-il prouvé que la règle n'admît pas des fidèles? Nous en doutons un peu. V. ci-devant, p. 255, n. 3. Avec notre interprétation, le nombre signalé, soit par Jean XXII, soit par les frères séparés Jean et Pierre, s'explique plus aisément.

[2] "In illis capitulis major omnium ordinat et disponit de presbiteris et dyachonibus et de mittendis ad diversas partes et regiones ad credentes et amicos suos pro confessionibus audiendis et elemosinis colligendis, et audit et recepit rationem de collectis et de expensis factis." *Practica, l. c.*

dois entre eux et celui auquel s'associent les fidèles. A quoi bon? Nous retrouverions, d'un côté comme de l'autre, les mêmes éléments. D'ailleurs, il faut avouer que, sur le premier point, les renseignements n'abondent pas. On devine bien que leur règle les assujettissait à des pratiques régulières. Ils avaient sans-doute un culte individuel et un culte en famille, c'est-à-dire entre les membres de la communauté, lorsque celle-ci n'était pas dispersée par mille chemins; mais nous en apprenons très-peu de chose. Peu nous importe, après tout, car les éléments de ce culte intime vont se révéler à nous dans le culte extérieur, auquel est admise la présence des fidèles. Seulement, il ne faut pas chercher ici la régularité qui distingue les pratiques de l'association proprement dite. Pas de lieu de culte consacré, cela va de soi. Au commencement les Vaudois se présentent au peuple dans les églises et les chapelles; mais la persécution les force à se réfugier, comme les chrétiens primitifs, dans le sanctuaire de la famille, chez leurs amis. On se réunit en secret, en des lieux retirés, parfois dans les antres de la terre.[1] Si le vent de la persécution a cessé, on se hasarde en plein air, dans le temple majestueux de la nature. Quant aux temps, ils ne sont pas fixes, sauf peut-être dans les grandes villes, où le nombre des adhérents abonde. Dans les villages, le jour est marqué par la visite du missionnaire. On saisit l'occasion au passage; d'autant plus qu'elle ne s'offre guère qu'une fois l'an, vers l'époque de Pâques. Ce que nous avons de mieux à faire, pour nous initier aux formes du culte vaudois, c'est de nous attacher au pas du ministre qui arrive. Il sera notre guide et, à son occasion, nous apprendrons à connaître, l'un après l'autre, les éléments du culte, surtout le *benedicite*, la prière et la leçon des Ecritures; enfin, les sacrements.

A un petit signe convenu ou à un simple mot, le ministre est bientôt reconnu, même s'il arrive pour la première fois. Il n'est pas seul, d'ordinaire; il est accompagné de son jeune coadjuteur.[2] Ils descendent chez un ami qui s'apprête à les

---

[1] V. Dav. d'Augsb., ch. 9.

[2] "Bini et bini circumeunt." Map, *l. c.* Cf. Wattenbach, *Ueber die Inq.*, p. 44. C'étaient le "major" et le "minor," le "senior" et le "junior," le "payre religios major" et le "menor," dits aussi le "devant pausa" et le "menor pausa." Ce "minor" ou "junior" paraît avoir été un diacre.

loger. De ce moment, chaque repas, surtout celui du soir, donne lieu à une réunion plus ou moins eucharistique, qui rappelle de loin la communion quotidienne des temps apostoliques. Le ministre y prononce le *benedicite.* Cet usage nous est décrit par un inquisiteur dans les termes suivants:

" Avant de s'asseoir à table, ils la bénissent en disant: *Benedicite, Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison, Pater noster.* Sur ce, le plus âgé dit en son dialecte: " Dieu, qui a béni cinq pains d'orge et deux poissons pour ses disciples au désert, bénisse cette table, ce qu'elle porte et ce qu'on y ajoutera." Puis, faisant le signe de la croix, il la bénit en disant: *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen.* De même, quand ils se lèvent de table, soit au dîner soit au souper, ils rendent grâce par ces paroles de l'Apocalypse, que le plus âgé prononce en son dialecte: " La louange, la gloire, la sagesse, l'action de grâces, l'honneur, la puissance et la force soient à notre Dieu, aux siècles des siècles." Ensuite il dit encore: " Dieu rende bonne récompense et bon échange à tous ceux qui nous font du bien et qui nous bénissent, et qu'après nous avoir donné le pain matériel il nous donne le pain spirituel. Dieu soit avec nous et nous avec lui à jamais." Et les autres répondent: " Amen." Soit pendant la bénédition, soit au moment de rendre grâces, ils joignent souvent les mains et les lèvent au ciel." [1]

Après le dîner, le ministre commence à exhorter les personnes qui l'entourent si, toutefois, il n'y a pas lieu de se défier des domestiques ou des gens qui surviennent du dehors. Mais le prédicateur se réserve ordinairement pour après le souper, lorsque les fidèles, revenus de leurs travaux, ont le loisir de se réunir et que la nuit est tombée. Cette heure-là est plus sûre. Alors on se recueille et le culte proprement dit a finalement lieu. Nous n'essaierons pas d'en indiquer l'ordre; mais il se clôt, en tous cas, par la prière. [2] Les autres éléments sont la lecture des livres saints, la prédication et la communion. Quant au chant, il ne pouvait en être question lorsque, pour ne pas attirer l'attention des voisins, on devait fermer les fenêtres et

---

[1] *Practica,* Vme partie, II, 5. Le *benedicite* est déjà mentionné dans les *Consult. Avinion.*, 1235, et les *Tarracon.*, 1242. L'usage ne fut pas adopté partout. "Sie den Segen nicht sprechen," avoue Anguilla Brechiller de Fribourg dans son interrogatoire, 23 mars 1429. V. Ochsenbein. *op. cit.*, p. 186.

[2] " Facta predicatione, flexis genibus." *Practica, l. c.*

parfois se passer de lumière ou l'éteindre. Le silence le remplace et les Vaudois le goûtent plus que le chant d'église.[1] Examinons de plus près les actes du culte, afin d'en discerner le caractère propre.

D'abord, la prière.

Ce sera bien vite dit, car la prière des Vaudois consiste dans l'oraison dominicale. N'est-elle pas l'unique prière prescrite, la prière par excellence? On gagne plus à la dire une fois, qu'à faire chanter une messe.[2] Aussi, d'après les procès de l'inquisition, les Vaudois s'en tiennent là et la répètent avec une assiduité que les catholiques devaient trouver exemplaire. Les paroles qui suivent en font foi. Nous les empruntons encore à Bernard Gui: "Ils disent beaucoup de prières pendant le jour, et ils enseignent à leurs fidèles à en dire comme eux et avec eux. Voici comment ils s'y prennent. Ils s'agenouillent par terre, s'inclinent et s'appuient sur un banc ou sur tel autre objet propre à cela, et tous se mettent à prier en silence et assez longtemps pour dire trente ou quarante fois le Notre Père, et parfois davantage. Ils font cela régulièrement tous les jours, quand ils se trouvent seuls avec leurs fidèles ou adhérents, avant et après le dîner et le souper, le soir avant de se coucher, le matin quand ils se lèvent, et encore plusieurs autres fois durant le jour, tant le matin qu'à midi. Ils ne disent ni n'enseignent ni ne pratiquent d'autre prière que celle-là."[3] Mais ne récitent-ils pas l'*Ave Maria?* Non, ils s'en tiennent là.[4] On a prétendu encore assez récemment qu'il ne devait pas être surprenant "d'entendre des Vaudois répéter l'*Ave Maria.*"[5] Les faits ne justifient pas cette assertion. Le soin qu'ont les Vaudois de répéter l'o-

---

[1] Un accusé étant interrogé "an canticum ecclesiasticum crediderit magis valere quam simpliciter sub silencio celebrari," répond qu'il a appris "quod melius esset sub silencio fieri." Il s'agit de la messe, mais cet aveu est significatif quand même. Un autre déclare aux juges que "melius secrete orare," et que "esse cantum sicut grunnitum porcorum ante portam." Un troisième avoue avoir chanté, à l'Eglise bien entendu, mais pour n'être pas remarqué. Un quatrième dit qu'il ne pense pas que le chant glorifie Dieu, et qu'il vaut mieux le servir dans le secret de son cœur. Wattenbach, *op. cit.*, p. 31, 34, 62, 63.

[2] Unum Paternoster plus valeat quam decem campanarum sonitus, et plusquam Missa." Inq. de Passau.

[3] "Nullam aliam orationem dicunt tunc nec docent nec habent nisi orationem *Pater noster.*" *Practica, l. c.*

[4] "Non orant aliud nisi Pater Noster, non addendo Ave Maria vel symbolum." *Aktenstücke* de Schmidt.

[5] Montet, p. 92.

raison dominicale, ils le mettent à laisser de côté l'*Ave.* "Ils n'en font nul cas," dit Bernard Gui.[1] S'il leur arrive de le réciter, c'est par exception, et ils s'en excusent. Après tout, disent-ils, est-ce péché que de réciter un passage de l'Evangile?[2] Il importe de le savoir par cœur, ne fut-ce que pour embarrasser, au besoin, les juges de l'hérésie.[3] Mais il arrive à plus d'un de se trouver embarrassé, au contraire, pour avoir négligé de pratiquer.[4] Il leur en coûta aussi, et plus souvent, de ne pas savoir réciter le Symbole dit des Apôtres.[5] Les Vaudois ne le méprisent point; ils en retiennent, ainsi qu'on l'a vu, les principaux articles; mais ils n'adoptent pas tous la forme reçue; car, disent-ils, Christ ne l'a pas prescrite.[6] Ils ont un credo rédigé à leur façon, dont ils sont même fiers, au dire d'un inquisiteur.[7] Il ne s'ensuit pas que ce credo prit place parmi les éléments du culte ordinaire. Mais si la prière dominicale excluait les autres oraisons ou pratiques en usage dans l'Eglise, ne laissait-elle pas de place à la prière libre ou improvisée? Comme règle, non. Demande-t-on, après cela, si cette règle n'avait pas ses exceptions? Notre réponse ne peut être que celle-ci: rien, pas un mot ne l'indique. Ne lit-on pas que quelques uns ne se permettaient pas même d'adopter comme prières les Psaumes?[8] La prière était longue ou brève, suivant le nombre de fois que

---

[1] "Nec aliquid reputant salutationem beate Marie Ave Maria." *Ibid.*

[2] Un accusé avoue que son confesseur vaudois lui a prescrit de réciter cent fois le Notre Père, et non l'Ave Maria, mais en ajoutant que l'Ave c'est de l'Evangile: "esse evangelium et non esse peccatum si diceret." Wattenbach, *Ueber die Inquis.*, p. 33.

[3] Voici les aveux de deux accusés: 1. "Quod dixerint sibi heresiarce, quod Avemaria scire deberet propter homine." 2. "Jusserunt tamen ei scire Avemaria propter sacerdotes de hoc fortasse quesituros." *Ibid.*, p. 56.

[4] "Plurimi eorum ignorant Ave Marie." *Index* etc., ap, Bibl. M. P., p. 307. Témoin cette femme qui le récita ainsi: "Ave *Marge* gracia plene Domine *deken ey* benedictus Jhesus Cristus amen." Wattenbach, *ib.*

[5] "Nec symbolum apostolorum *Credo in Deum.*" *Practica, ib.* Cf. Inq. de Passau, ap. Fl. Illyr. qui note: "Id est negant Symbolum esse orationem." Il est si vrai qu'ils ne le récitent pas, que Gui observe que pour les surprendre il n'y qu'à leur demander: Savez-vous dire *Je crois en Dieu?* Ils répondront: "Nescio, quia nullus me docuit ita." En Alsace, il n'en est pas de même, d'après Etienne de Bourbon, non plus qu'aux vallées des Alpes.

[6] "Dicunt illa per Romanam Ecclesiam et non per Christum fuisse ordinata seu composita." *Ibid.* Comment concilier ces paroles avec la légende du Credo composé de 12 articles ayant chacun un apôtre pour auteur? Hahn l'étale comme vaudoise, parcequ'il l'a trouvée dans un écrit soi-disant vaudois mais de source catholique. *Op. cit.*, p. 605-611. Cf. avec les *Articles de la Fe* reproduits par Montet, *op. cit.*, *Pièces justificatives*, n. 3.

[7] "In illo plurimum gloriantur." *Ibid.*

[8] "Non orant Psalmos ac orationes alias quantumcunque devotas." *Index* etc.

l'on répétait l'oraison dominicale; ce qui dépendait absolument du bon vouloir du ministre ancien, qui avait la présidence.[1]

Un autre élément du culte vaudois consiste dans la lecture et l'affirmation des Saintes Ecritures. Il est caractéristique. Un mot suffirait à le définir; c'est la leçon.[2] Le rôle des Ecritures dans les réunions de Lyon et de Metz a été signalé. Il nous aide à nous rendre compte de la connaissance générale, parfois extraordinaire, dont les plus simples fidèles étaient susceptibles. Si les saints livres sont moins répandus alors qu'on est porté de nos jours à se le figurer, ce n'est pas que le zèle fasse défaut. On se les passe de maison en maison, à toutes les heures. Tous à la tâche, hommes et femmes, petits et grands, la nuit comme le jour, ils apprennent de plus d'une manière; aucun ne se lasse.[3] Un disciple de sept jours en instruit déjà un autre.[4] Ce travail, pareil à celui des abeilles aux champs, suppose une ruche. La ruche, ici, c'est la réunion; disons mieux, c'est l'école. On y arrive à la dérobée, pour apprendre. Le ministre, c'est à dire le maître, est là, son petit livre à la main,[5] contenant des portions diverses de l'Ecriture, parfois le Nouveau Testament en entier, avec des morceaux choisis de l'Ancien.[6] On reconnaît bien l'esprit de Valdo, tant ses disciples sont fidèles à la mission qu'il a fondée. Quelques-uns, plus lettrés, se servaient du texte latin; mais la plupart s'en tenaient au texte vulgaire, tout uniment.[7] Tel inquisiteur prétend qu'il y en avait qui prêchaient sans savoir lire. Et pourquoi non? En ce cas, ajoute-t-il, ils ci-

---

[1] "In orando non habent numerum determinatum, sed senior inter eos incipit orationem et facit eam vel prolixam vel brevem, secundum quod sibi videtur expedire." *Aktenstücke, l. c.* L'auteur venait de dire que les Vaudois ne font d'autre prière que le Notre Père. Comme pénitence privée, cette prière est répétée un grand nombre de fois, ainsi que nous le verrons.

[2] "Praedicatio vel lectio". *Conc. Tarrac.* de 1242.

[3] "Omnes, scilicet viri et feminae, parvi et magni, nocte et die, non cessant docere et discere. Operarius enim in die laborans, in nocte discit vel docet." Inq. de Passau.

[4] Apud nos vero", dit un colporteur vaudois, "tam feminæ quam viri docent, et discipulus septem dierum docet alium." *Id.*

[5] Ochsenbein, *op. cit*, p. 284,387 etc., et Röhrich, *op. cit.*, p. 40, 49 etc.

[6] Il est difficile d'admettre que ce livre, qu'ils tenaient à pouvoir cacher au besoin, contînt toute la Bible, bien qu'elle ait été peut-être traduite toute entière, du moins en Allemagne. "Novum Testamentum et Vetus vulgariter transtulerunt," dit en effet l'Inq. de Passau.

[7] "Pro maiori parte sunt illiterati, et scripturam lingua materna in corde retinentes et exprimentes." *Aktenstücke* etc.

taient de mémoire, et non moins fidèlement pour cela.[1] Tous visaient à inculquer le texte, sans commentaires;[2] car, disaient-ils, ce qui n'est pas conforme au texte de l'Ecriture n'est que fables.[3] Valdo avait affirmé la Sainte Ecriture, rien que cela; ceux-ci font de même. Aussi, que s'ensuit-il? Leurs auditeurs l'apprennent.[4] Hommes, femmes, vieillards et enfants, jusqu'à l'humble petite fille, tous écoutent et repassent dans leur esprit la parole de vérité.[5] Ils la ruminent au culte; ensuite, de retour à leurs foyers, chacun la rumine encore à d'autres, selon l'expression aussi précieuse que triviale d'un de leurs juges;[6] c'est à dire qu'ils l'écrivent à l'envi sur les tables de la mémoire, pour la méditer jour et nuit. C'est leur passion et aussi leur mérite. Du reste, leur application n'aurait pas été remarquée si, au lieu d'avoir pour objet le livre de Dieu, elle se fut répandue sur les gros volumes que d'autres consultaient sans profit durable. Il n'avaient qu'un livre, mais c'était le livre. Dès l'enfance, chacun l'épelle, ligne après ligne, apprenant à la fois à lire, à penser, à croire et à prier. Quelqu'un s'excuse-t-il de ne pouvoir rien apprendre? On lui répond: "Essaie de retenir un mot par jour. Au bout de l'année tu en sauras tant, et te voilà lancé."[7] D'autres se distinguaient par leur bonne volonté. "J'ai vu, raconte Etienne de Bourbon, un paysan qui n'avait été qu'un an chez un hérétique vaudois. Il avait si bien ruminé tout ce qu'il avait ouï lire, qu'il savait mot à mot quarante Evangiles du Dimanche." Il n'était pas le seul de son espèce. "J'ai vu, ajoute ce même inquisiteur, des laïques sachant presque en entier les Evangiles de Matthieu et de Luc, surtout les discours du Seigneur; tellement qu'on n'en pouvait guère citer un mot qu'ils ne fussent à même de continuer de

---

[1] "Habent Evangelia et Epistolas in vulgari communiter et etiam in latino, quia aliqui inter eos intelligunt, et aliqui sciunt legere, sed ea corde tenus didiscerunt." *Practica*, *ibid.*, ch. 6.

[2] "Expositiones sanctorum respuunt, et tantum inhærent textui." Inq. de Passau."

[3] "Quicquid prædicatur quod per textum Bibliæ non probatur, pro fabulis habent." *Id.*

[4] *Consult. Avinion.*, 1235.

[5] "Puellas parvulas docent verba evangelii et epistolas, ut a puericia consuescant." Dav. d'Augsb., ch. 15. Cf. ch. 5.

[6] "Alter alteri ruminat... Ruminant aliis." Et. de Bourbon, *op. cit.*, n. 349.

[7] "Disce quotidie unum verbum." Inq. de Passau.

mémoire."[1] Encore un exemple. Il s'agit, cette fois, d'un paysan autrichien. "J'ai vu et entendu, dit l'inquisiteur qui nous en parle, un agriculteur qui savait par cœur tout le livre de Job, mot à mot, et j'en ai connu d'autres qui savaient parfaitement leur Nouveau Testament. "[2] Ces cas-là sont plutôt rares, à en juger d'après la manière dont ils sont racontés; quand même, ils confirment le principe caractéristique des Vaudois. Ils ne savent pas tous réciter le credo, mais ils sont prêts à répondre de leur foi.[3] Cela offusque le clergé; tant d'audace pique les juges de l'hérésie, d'autant plus qu'elle équivaut à une protestation plus ou moins directe contre la docte ignorance des gros bonnets de l'Eglise. On prétendait, en effet, qu'il était plus facile de rencontrer, parmi les simples fidèles vaudois, des gens sachant réciter le texte des Ecritures, que de trouver un docteur capable d'en dire seulement trois chapitres de suite.[4] Nos théologiens bondissaient: Eh bien, vous récitez les Evangiles ou les Epitres! Qu'est-ce que cela? Vous avez raison d'en être fiers, vraiment! Nos écoliers savent leur grammaire à 12 ans, et avalent n'importe quel livre latin. Ne sont-ils pas cent fois plus doctes que vos maîtres, qui à 60 ans n'ont d'autre bagage que des versets de la Bible emmagasinés dans leur mémoire?[5] Si vous saviez mieux votre grammaire, vous liriez l'Evangile d'après le sens véritable, et vous ne le fausseriez pas.

— Par exemple?

— Tenez: S. Jean dit que Christ " est venu chez les siens et que les siens ne l'ont point reçu – *sui eum non receperunt*," et vous lisez: "les pourceaux ne l'ont point reçu; confondant un peu malicieusement *sui* avec *sues*.[6]

— Allons, vous avez l'air de voir là une allusion personnelle.

---

[1] *Anecdotes* etc., n. 349.

[2] "Et plures alios, qui N. T. totum sciverunt perfecte." Inq. de Passau.

[3] "Statim offerunt se promptos ad respondendum de fide sua." *Practica*, Vme partie, II, 5.

[4] " "Qui tria capitula continuata N. T. literaliter sciat corde." Inq. de Passau.

[5] "Omnis gloriacio eorum est de singularitate, quod videntur sibi pre ceteris scioli, quod aliqua evangeli verba vel epistolarum sciunt corde vulgariter recitare. In hoc preferunt se nostris non solum laycis sed eciam literatis, stulti. non intelligentes quod sepe puer XII annorum scolaris cencies plus scit quam magister hereticorum LX annorum, dum iste sola illa scit, que usu corde affirmavit, ille vero per artem grammatice mille libros scit legere latine et ad literam intelligere quoquo modo." Dav. d'Augsb., ch. 13.

[6] V. Ev. de Jean, I, 11. "Pius jocus," note Flacius.

— Vous feriez mieux de vous mêler d'autre chose, et de nous laisser notre latin.

On ne manquait pas de répartir que, avec tout leur latin, les docteurs catholiques n'étaient pas arrivés à la plus nécessaire de toutes les connaissances, dont la source ne tarissait jamais au culte vaudois.

Au reste, la leçon du maître n'était pas limitée à la lecture. En prêchant sur les Evangiles et les Epîtres, il alléguait les exemples et les maximes des saints hommes de Dieu. "Ainsi est-il écrit dans l'Evangile, ou dans l'Epître de S. Pierre, ou de S. Paul, ou de S. Jacques.[1]" Là était tout son raisonnement, d'après le rapport d'un inquisiteur, qui ajoute que "cela ne l'empêchait pas d'invoquer à l'occasion le témoignage de tel saint ou de tel docteur, pour autant que le texte de l'Ecriture lui paraissait respecté; autrement il n'en avait que faire".[2] Il appliquait, en somme, les préceptes de l'Ecriture, sans discuter les dogmes. Sa prédication roulait sur les vertus et les vices, sur les bonnes œuvres, sur la maxime de "ne pas faire aux autres ce que l'on ne voudrait pas que l'on nous fit;"[3] surtout, sur le devoir de ne point mentir, ni jurer, ni répandre le sang. Il concluait: Le temps presse; confessez vos péchés et faites pénitence.[4]

La visite achevée, nos missionnaires reprenaient leur route, accompagnés de quelques-uns de leurs auditeurs et, chemin faisant, ils expliquaient encore les Ecritures.[5]

On pense bien, cependant, que cette visite ne finissait pas avec la prédication de la pénitence. Elle donnait encore lieu à l'administration des sacrements en usage auprès des Vaudois.

Nous touchons aux sacrements. Le sujet est important et demande toute notre attention. Il s'agira de savoir combien

---

[1] "Dicendo et allegando: Istud dicitur in Evangelio, vel in epistola sancti Petri." *Practica, l. c.*

[2] "Dicta Sanctorum nihil curant, nisi quantum pro secta eorum confortanda retinent: sed tantum Novum Testamentum ad literam observant." *Index* etc.

[3] On voit que le préjugé qui attribue à l'Evangile cette maxime, dans sa forme négative, n'est pas d'hier. Il n'est pas probable qu'il soit le fait de gens qui apprenaient par cœur les Ecritures. Ce serait donc le juge qui montrerait ici le bout de l'oreille. *Practica, l. c.*

[4] "Dicunt et docent credentibus suis quod confiteantur sibi peccata sua et audiunt confessiones eorum." *Ibid.*

[5] "Predicationem suam faciunt in domibus credentium suorum, aliquando in itinere seu in via." *Ibid.*

de sacrements sont reconnus par les Vaudois et comment ils les modifient, surtout dans la pratique.

"Les Vaudois," écrit Montet, "entrent en compétition avec le sacerdoce catholique quant à la prédication; mais ils acceptent de ses mains les sacrements."[1] Cela est vrai au tout commencement; mais peu à peu, quand la première condamnation des Vaudois fut sanctionnée par le concile de Latran et que la persécution se fut déchaînée par le moyen des inquisiteurs, la question des sacrements changea d'aspect. Quelques-uns furent délaissés, surtout par les Pauvres de Lombardie et d'Allemagne. D'abord, celui du mariage qui n'avait rien à faire avec la règle vaudoise. Il subsistait toujours pour les fidèles, et les Vaudois n'en disputaient pas l'administration au clergé; il leur arriva seulement de ne pas l'apprécier autant que le célibat et d'en restreindre les droits, sous la double influence de la tradition romaine et des principes cathares.[2] Ils négligèrent aussi de bonne heure les sacrements de la confirmation et de l'extrême onction, et finirent par les rejeter, du moins en quelques districts de l'Allemagne.[3] Les autres sacrements, savoir ceux du baptême, de l'ordination, de la confession et de l'eucharistie, sont pleinement reconnus; mais les Vaudois, forcés d'en revendiquer la participation, grâce toujours à l'intolérance qui les opprime, en modifient plus ou moins la pratique. C'est ce que nous allons constater, tout d'abord, par rapport au baptême.

Sur ce point les Vaudois ne furent ni des luthériens ni des baptistes, comme on l'a prétendu. Ils étaient si bien, à l'origine, sous l'empire de la tradition catholique, qu'une réaction ne tarda pas à se faire jour. Sans baptême point de salut, disaient-ils à l'unisson, quitte à ajouter, encore suivant cette même tradition, qu'il pouvait être administré par le premier

---

[1] *Op. cit.*, p. 36.

[2] "Matrimonium dicunt esse fornicacionem iuratam, nisi continenter vivant." Dav. d'Augsb. ch. 5. "Mortaliter peccare conjuges, si absque spe prolis conveniant." Inq. de Passau. Il faut enregistrer ici une opinion isolée: "Quod erraverit Ecclesia clericis matrimonium prohibendo, cum etiam orientalis concedat ut contrahant." *Id.*

[3] "Confirmacionis sacramentum respuunt. Unctionem extremam respuunt et oleum consecratum et crisma nil valere plus quam aliud." Dav. d'Ausgb., *ib.* Cf. Inq. de Passau, *ib.* Il n'en fut pas de même à Fribourg. V. Ochsenbein, *op. cit.*, p. 187. D'après Dav. d'Augsb., *l. c.*, "magistri eorum imponunt manus discipulis vice illius sacramenti." L'imposition des mains remplaça donc, occasionnellement du moins, la confirmation. Un autre inquisiteur dit la même chose, ap. Preger, *Beiträge* p. 69, n. 14.

venu.[1] Cependant il se manifesta bientôt de ce côté des Alpes une divergence d'opinions très-sensible. Plusieurs commencèrent à soutenir que les enfants peuvent être sauvés sans le baptême.[2] Il paraît même que cette opinion prévalut quelque temps en Lombardie et quelque part en Allemagne.[3] Pendant que les Pauvres de Lyon continuaient à reconnaître comme valide le baptême administré par l'Eglise, en Lombardie on s'affranchissait de cette pratique superstitieuse. Pourquoi ne baptisez-vous pas? demandaient les catholiques. On a lu la réponse: "Ce n'est pas pour baptiser que Christ nous a envoyés; c'est pour annoncer l'Evangile."[4] Les Frères de Lombardie ne s'arrêtèrent pas là dans l'abandon des rites; ils arrivèrent à faire bon marché de la prétention à administrer les sacrements, dont leurs devanciers s'étaient montrés si jaloux. Autrement s'expliquerait-on que tel d'entre leurs transfuges leur écrive sur un ton de défi: "Quels sont les sacrements que vous administrez? Vous ne gardez plus qu'un demi sacrement, celui de la confession; c'est tout. Pour les autres, vous renvoyez les gens à l'Eglise."[5]

Passons au sacrement de l'ordination.

Ce n'est plus de l'ordination au sens ordinaire qu'il s'agit, cela est évident. La pratique de ce sacrement est une conséquence du vœu d'obéissance à Dieu, que le pape et le clergé n'acceptent pas et que les Vaudois font, dès lors, à leur su-

---

[1] Ce parfait accord momentané, entre les Vaudois de France et ceux de Lombardie, est signalé par le *Rescriptum*. Il s'agit bien là du baptême "aque materialis." Il est valide, non seulement s'il est administré "per homines laycos et maliciosos," mais même s'il l'est "per mulieres etiam meretrices." *Ibid.*, n. 8, 11, 17.

[2] On s'aperçoit, à l'accent des Frères lombards, qu'ils en sont préoccupés dans leur Rescrit. "Dicimus quod nemo aque materialis baptismum respuens potest salvari, parvulos vero non baptizatos minime credimus salvari et hoc oramus eos credere et fateri." *Ibid.*, n. 8. Il y avait donc des Frères qui rejetaient cette doctrine.

[3] R. Sacconi écrivait quelques années plus tard: "Pauperes Lombardi... dicunt quod infantes salvantur sine baptismo." Dav. d'Augsbourg, *l. c.*, ajoute: "Quidam dicunt baptismum non valere parvulis eo quod nondum — une variante dit *nunquam* — actualiter possint credere." On lit encore: "Quod ablutio, quæ datur infantibus, nihil prosit." Inq. de Passau. Cf. Et. de Bourbon, *op. cit.*, n. 343. Ce dernier écrivain note au sujet des Cathares: Dicunt baptismum parvulis non proficere ad salutem, qui nec motum nec actum habent fidei". *Ibid.*, n. 346.

[4] Voir ci-devant, p. 254.

[5] "Certe non habetis. Auditis solum confessiones; pro reliquis mittitis ad ecclesiam populum. Cum igitur ecclesia populis ministret et sacramenta et multa alia beneficia et vos tamen unum semisacramentum..." *Cod. S. Flor.*, *l. c.*

périeur. Quand même, nous avons encore là une ordination proprement dite, et il n'est pas juste de s'imaginer que, pour les Vaudois primitifs, " le premier venu, portant des sabots, pouvait monter en chaire et annoncer la parole de Dieu."[1] Mais ne professent-ils pas l'égalité? Vis à vis des prêtres, sans-doute; mais on a vu qu'ils ont une règle. Il en faut tenir compte afin de ne pas se tromper sur le caractère de leur sacerdoce. Ils condamnent le privilège exclusif, mais la distinction entre le sacerdoce spécial et le sacerdoce universel demeure, malgré des paroles qui en feraient douter. "Ils disent," à ce que rapporte un inquisiteur, "que le sacrement des ordres est nul, et que tout bon laïque est prêtre, selon l'exemple des Apôtres qui furent bien, eux, des laïques. Que dis-je? Tout laïque, d'après eux, même les femmes, doivent prêcher."[2] Mais encore, ces laïques sont ordonnés,[3] et voici de quelle manière. Bernard Gui nous décrit successivement l'ordination de l'évêque, du presbitre et du diacre.

"L'élection de l'évêque terminée, après une prière commune et la confession privée des péchés, suivie d'une confession générale et publique, s'il y a parmi eux un évêque, c'est à lui de fonctionner; sinon, un des presbytres présents se dispose à prier et, pendant qu'il récite l'oraison dominicale, il impose la main sur la tête de l'élu, afin qu'il reçoive le Saint Esprit. Après lui, tous les autres, tant presbytres que diacres, imposent les mains, chacun à son tour. Ainsi s'accomplit l'ordination de l'évêque, sans autre formalité, sans la moindre marque de tradition, sans onction d'aucune espèce ni ornements sacrés, mais uniquement par la prière et l'imposition des mains."[4] L'ordination du presbytre se fait d'une manière analogue. "Après la prière et la confession des péchés", ajoute Gui, " l'évêque impose la main sur la tête du candidat; ensuite tous les presbytres présents

---

[1] Ad. Franck, *Réformateurs et Publicistes*, 1864, p. 162.

[2] " Sicut Apostoli laici erant." Inq. de Passau. Cf. Bern. de Fontcaude et Alanus.

[3] Les laïques non consacrés sont distincts de la communauté. " Quidam dicuntur perfecti eorum, et hii proprie vocantur Pover de Leun." Dav. d'Augsb. ch. 7. " Alii qui non sunt ordinati, vocantur credentes et amici eorum;" non pas " frères." *Practica*, IIIme p., 35.

[4] " Sic, sine aliqua alia forma verborum... per solam orationem et manuum impositionem apud eos episcopus ordinatur." *Practica*, IIIme p., ch. 5, intitulé: *Ordines quos dicunt Valdenses esse in sua ecclesia, scilicet episcopi, presbyteri et dyachon*.

font de même. afin qu'il reçoive le Saint Esprit." On a vu que, en cas d'absence de l'évêque, le presbytre peut procéder à son ordination.[1] Il sera donc admis, à plus forte raison, à procéder de même s'il s'agit de l'ordination d'un presbytre. Enfin, voici le tour du diacre. "Quand un diacre a été élu, l'évêque seul, après la prière et la confession d'usage, lui impose les mains, en récitant l'oraison dominicale. afin que le candidat reçoive le Saint Esprit." Tout finit là. Ainsi, conclut notre inquisiteur avec un étonnement presque naïf, l'ordination s'accomplit sans plus de formalité que cela: la prière et l'imposition des mains; qu'il s'agisse d'évêques, de presbytres ou de diacres, de laïques ignares ou de lettrés. Il suffit qu'ils aient été approuvés et élus de la façon qu'on vient de lire.[2]

Telle était, selon Bernard Gui, la pratique de l'ordination parmi les Vaudois de France. Nous ne sommes pas réduits à ces seuls renseignements. En voici qui ont rapport à une autre branche de la famille vaudoise.

"Quand ils veulent admettre quelqu'un dans leur coutume," dit un autre inquisiteur, "ils l'examinent d'abord pendant un certain temps,"[3] après une instruction déjà prolongée.[4] Au moment de l'ordination, ils exigent de lui la confession de tous les péchés dont il a souvenir, depuis sa jeunesse. Du reste, pour être reçu dans leurs rangs, il faut être chaste."[5] Ici est mentionné un détail important qui échappa, à ce qu'il paraît, aux recherches de Bernard Gui, à moins qu'il n'ait été ajouté plus tard, ce qui n'est pas impossible. On interroge, lisons-nous, le candidat sur les sept articles de foi, c'est à dire qu'on lui demande s'il croit:

1. Un Dieu en trois personnes, un par nature.
2. Un Dieu créateur de tout ce qui existe, tant des choses visibles que des choses invisibles.
3. La promulgation divine de la loi de Moïse au Sinaï.

---

[1] "Potest tamen ordinare majorem seu majoralem ipsorum." *Ibid.*

[2] "Tam layci et ydiote, quam etiam litterati, dummodo probati prius fuerint in dicta secta et electi postmodum, sicut superius est expressum." *Ibid.*

[3] "Prius per aliquod tempus examinant eum." *Aktenstücke.*

[4] "Nec omnes ad hanc formam assumuntur, sed prius diù informantur, ut et alios sciant docere." Dav. d'Augsb., ch. 7.

[5] "Quia alias nullus suscipitur nisi sit castus et ab omni consortio mulierum immunis, quoad opera carnalia." *Aktenstücke* etc.

4. L'incarnation du Fils de Dieu dans le sein de la Vierge.
5. L'élection de la sainte Eglise.
6. La résurrection de la chair.
7. Le jugement à venir.

Les autres articles du credo ne sont pas mentionnés.[1] On interroge, en outre, le candidat sur les sept sacrements. Quand aux vœux qu'on exige de lui, ce sont les trois que l'on sait: obéissance, pauvreté, chasteté,[2] plus les deux engagements que voici: Quand il sera en prison ou en danger de mort, il ne rachètera pas sa vie, ou celle de ses frères, par un faux serment ni par aucun autre péché mortel; et il n'entretiendra pas avec ses parents des rapports d'intimité plus grands que ceux qui l'unissent à ses frères.[3]

Abordons un troisième sacrement assidument pratiqué par les Vaudois, savoir celui de la pénitence.

Ce sacrement répond si parfaitement au caractère de la réaction vaudoise, que l'on pourrait presque dire que, s'il n'avait pas existé, les Vaudois l'auraient inventé. Tout d'abord, ils prêchaient la pénitence, mais sans confesser. L'administration de ce sacrement, de la part des Vaudois, signala une des premières conséquences de leur rupture avec le clergé. Ils se bornèrent à le consacrer par une pratique pieuse. Plusieurs crurent l'avoir rétabli; ils disaient que le pouvoir des clefs, perdu par les papes, avait passé à Valdo.[4] Leur notion de la pénitence est déjà connue par les citations empruntées à leurs écrits. Elle est puisée à la fois dans l'Ecriture et la tradition. Sincère, rigoureuse, leur confession s'adresse à Dieu, mais elle est loin d'exclure, comme on se l'est figuré, l'office du confesseur. Cet office est conditionné et limité, selon l'esprit de l'Evangile et certaines notions libérales du temps découlant de l'enseigne-

---

[1] "De aliis articulis nullam faciunt omnino mentionem." *Ibid.*

[2] "Vota vero que ab eo requiruntur sunt hec; primo, ut promittat obedientiam Deo; secundo castitatem...; quarto, quod nullam habeat spem seu sustentationem manuum suarum, sed paupertatem voluntariam imitetur." *Ibid.* Le 3me point est relatif au serment, et le 5me aux rapports avec les parents.

[3] "Non redimat vitam eorum, in captivitate constitutus, vel quocunque mortis periculo preventus, falso juramento vel aliquo peccato mortali... Quod non habeat maiorem confidentiam de consanguineis suis, quam de aliis hominibus ejusdem secte." *Ibid.*

[4] "Credunt quod a beato Clemente citra exclusive, nullus successit B. Petro apostolo aut Liuo vel Clementi, qui haberet potestatem ligandi vel solvendi usque ad Don Valdense." V. Martène et Durand, V, col. 1754.

ment des Pères. Il n'est que réformé. Plus d'une fois les Vaudois tirent parti des maximes de Pierre Lombard, afin de rappeler que le droit de pardonner appartient uniquement à Dieu, et que l'office du confesseur consiste, d'une part, à annoncer ou déclarer le pardon,[1] de l'autre, à diriger par ses conseils évangéliques l'âme qui se repent et lui prescrire la pénitence.[2] Entre le confessional romain et la conscience vaudoise, il n'y avait pas le trait d'union nécessaire pour qu'il en fût ainsi. Les Vaudois s'étaient retirés peu à peu; ainsi firent leurs fidèles, que l'on voyait bien revenir encore au prêtre, mais seulement en cas de nécessité, ou bien pour éluder la vigilance des persécuteurs.[3] Même en ce cas, ils ne confessent guère au prêtre que les péchés véniels.[4] Mieux vaut, disaient-ils communément, se confesser à un laïque pieux, qu'à un prêtre indigne.[5] D'ailleurs, ce laïque en a le pouvoir autant que personne.[6] Une des raisons qui poussaient les pénitents à se confesser aux Vaudois, c'est qu'ils étaient sûrs d'avoir bonne pénitence. Cette confession n'était pas plus fréquente que celle de l'Eglise. Elle avait lieu au moins une fois l'an,[7] dès l'enfance.[8] En revanche, elle était sérieuse, complète, sûre et efficace.[9] Les petites gens, dans les districts reculés de l'Allemagne, allaient jusqu'à lui attribuer une espèce de vertu magique. Un péché remis par les Vaudois l'est tout de bon; on en est net comme

---

[1] "Ponunt solum Deum a peccatis absolvere." Et. de Bourbon. "Sacerdos non est uisi pronunciator... Non valeut indulgeutiæ prælatorum, cum nullus peccatum possit dimittere, nisi solus Deus." *Index errorum.* Cf. *Lib. Sent.*, *passim.*

[2] "Ille cui fit confessio peccatorum, solummodo dat consilium, quod debeat homo facere, et injungit poeniteutiam, et hoc potest facere homo sapiens et discretus, sive sit sacerdos, sive uon." *Lib. sent. inq. Tholos.*, p. 290. Cf. *Nobla Leiczon*, v. 408-413, la *Barca* etc. *passim.*

[3] "Ipsi eciam ad ecclesiam ficte vadunt, offerunt et confitentur et communicant ficte." Anon. de Passau, ap. Flacius, p. 547. Cf. Dav. d'Augsb., ch. 14 et 21.

[4] V. Röhrich, *op. cit.*, p. 39, 53 et 68. Du reste, tous ne font pas la distinction entre les péchés véniels et les péchés mortels. "Dicunt quod omne peccatum sit mortale, et uullum veuiale," note l'inquisiteur de Passau.

[5] "Non tenetur quis confiteri sacerdoti, si præsto sit laicus." Alanus, l. III, ch. 9 et 10.

[6] "Bonus laicus potestatem habet absolvendi." Inq. de Passau.

[7] Wattenbach, *Ueber die Inq.*, p. 35, 36, 42 etc.

[8] Dès l'âge de 10 ans. *Ibid.*, p. 36.

[9] Des accusés s'expriment ainsi: "Tenuerit eos pro confessoribus melius presbiteris potentibus dimittere sibi peccata... Sanctos homines, melius peccatoribus dimittere peccata presbiteris," etc. *Ibid.*, p. 30, 42.

si l'on venait de naître.[1] Si quelqu'un se confesse à ces saints hommes là et qu'il meure avant la fin de l'année, il est sûr de s'en aller droit au ciel.[2] C'est qu'ils ne sont pas ordonnés comme les autres. Ils tiennent leur autorité de Dieu.[3] Ils l'ont reçue d'un ange du ciel. Tous les sept ans ils y montent, voire chaque année, pour écouter la voix de la divine sagesse et recevoir le sceau sacré de leur mission.[4]

La forme de l'absolution varie. On en connaît deux, dont l'une usitée en France, l'autre en Allemagne. La première est attribuée à l'évêque, auquel était réservé le droit de l'absolution complète. Quand il absout, rapporte l'inquisiteur Gui, il dit ainsi: " Dieu t'absolve de tous tes péchés. Je t'enjoins la contrition pour tes péchés jusqu'à la mort, et de faire... telle pénitence."[5] La seconde formule qui nous a été conservée est moins sommaire. "Que notre Seigneur qui pardonna à Zachée, à Marie Madeleine et à Paul, qui délivra Pierre de ses chaînes, et Marthe et d'autres pénitentes, daigne te remettre tes péchés. Le Seigneur te bénisse et te garde; le Seigneur fasse luire sa face sur toi et te fasse miséricorde; le Seigneur tourne sa face vers toi et te donne la paix. Et que la paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence, garde ton cœur et tes pensées en Jésus-Christ. Béni sois-tu par Dieu le Père et le Fils et le Saint Esprit. Amen."[6] Pendant l'absolution, le confesseur imposait probablement la main sur la tête du pénitent.[7]

La pénitence, toujours rigoureuse, était parfois excessive.[8] Elle

---

[1] " Tanquam a pueritia... Sicut quando quis nascitur de ventre matris." *Ibid.*, p. 42, 44.

[2] " Si moriretur ipso anno, statim evolaret ad celum... Cui loqueretur semel in anno, non posset dampnari." *Ibid.*, 45, 43.

[3] " Non ordinatos presbiteros, nec missos ab ordinario... Habent potestatem a Deo... ab ore Dei." *Ibid.*, p. 42, 44.

[4] " De septennio ad septennium venirent ante paradisum ad audiendam sapientiam... Semel in anno venirent ad paradisum duo ex ipsis et reciperent ibi a Deo autoritatem melius presbiteris dimittendi peccata." *Ibid.*, p. 44.

[5] " Dicit ita: Deus te absolvat ab omnibus peccatis tuis, et ego injungo tibi contritionem de peccatis tuis usque ad mortem, et talem pœnitentiam faciendam." *Practica*, IIIme p., 35.

[6] *Aktenstücke* etc. Cette formule est rapportée en vieux dialecte allemand.

[7] " Dicunt confessionem in morte facile abolendam, vel per manus imposicionem alicuius doctoris ipsorum." Dav. d'Augsb., ch. 22. Cf. Anon. de Passau, p. 545.

[8] Tel cas de désertion est motivé par la rigueur excessive de la pénitence. Ex. Wattenbach, *ibid.*, p. 47.

consistait en jeûnes et oraisons.[1] Nous sommes déjà prévenus que, par oraisons, il faut entendre ici la répétition de l'oraison dominicale. Elle est prescrite pour chaque jour, surtout pour le dimanche.[2] L'Ave Maria, par contre, ne l'est jamais; il n'est que toléré, et l'on en sait la raison. Quant au jeûne, les Vaudois l'observaient en France comme suit: Le lundi et le mercredi, mi-jeune, qui n'excluait pas l'usage des viandes; le vendredi et une partie du carême, jeune rigoureux, non par scrupule, car Christ ne commande pas de faire maigre, mais afin de ne pas occasionner du scandale.[3] Leurs frères de Lombardie paraissent avoir suivi une coutume analogue, plus sévère peut être.[4] Le vendredi, jeûne à pain et eau, sauf cas de labeur, de voyage ou de maladie. Ils jeûnaient aussi le samedi.[5] Le confesseur, quoique rigide,[6] avait des égards pour la santé; il accordait parfois l'usage d'un peu de vin, ou de bière légère.[7] Point de confessional, cela va sans dire; mais quand même la confession n'était ouïe qu'en secret, ordinairement dans la maison hospitalière où logeait le ministre et où se tenaient les réunions.[8]

Enfin, les Vaudois attachent une haute importance au sacrement de l'eucharistie.

Ce sacrement aussi subira, entre leurs mains, un commencement de réforme. A la vérité, ils professent croire au dogme de la transubstantiation, qui était vieux de quelques siècles.

---

[1] " Puta orationes, vel jejunia, vel utrumque," ajoute Gui après la citation de la formule d'absolution de l'évêque. Ce mot répond exactement aux pénitences que nous constatons dans les procès.

[2] Wattenbach observe que, comme règle, les pénitents devaient dire cette prière jusqu'à 50 fois, les jours ouvriers; le dimanche, environ 100 fois. *Ibid.*, p. 45. Cf. *Lib. sent.*, *passim*.

[3] " Ne ceteris veniant in horrorem, quia dicunt quod carnes concedere quacumque die non est peccatum, quia Christus non prohibuit vesci carnibus nec precepit ab eis abstinere." *Practica*, Vme p., II, 5.

[4] " Quidam autem... affligunt se multum ieiuniis et vigiliis et huiusmodi." Dav. d'Augsb., ch. 5. Cf. les paroles de Siegfried ci-devant, p. 255.

[5] " Quatuor dies in ebdomada jejunant, videlicet 2am, 4am, 6am ferias et sabbatum, unum illorum dierum in pane et aqua, scilicet feriam sextam, nisi in itinere vel in alio gravi labore sive alia causa rationabili impediantur." *Aktenstücke.* Cf. Fl. Illyricus, p. 559.

[6] " Jejunandum in pane et aqua." Wattenbach, *ibid.*, p. 46.

[7] " In pane et cervisia... In pane et tenui cervisia." *Ibid.*

[8] " Supra celarium in camera." *Ibid.* p. 49,42. Les pénitents ignorent souvent le nom des confesseurs. *Ibid.*, p. 41.

Cette profession est commune aux Vaudois de France et à ceux de Lombardie. On a vu que leur désaccord ne portait pas sur le dogme même; ils différaient dans la manière de l'expliquer. D'après les Vaudois de France, la transubstantiation s'opère par la vertu magique des paroles sacramentelles; ou bien, elle dépend du caractère officiel du prêtre, ou encore de la médiation toute-puissante de l'Homme-Dieu. Leurs frères lombards mettent l'accent sur cette dernière causalité, sans l'admettre comme suffisante. Selon eux, il importe médiocrement que le célébrant soit un homme sacré; il doit être avant tout un homme de bien, attendu que Dieu n'exauce pas les prières des méchants. Voilà des opinions diverses qui entraînent une certaine diversité dans la pratique. On accepta la consécration sacramentelle même de la part des laïques, à peu près comme le baptême.[1] Plus le célébrant était sacré, au point de vue de l'Eglise, plus on semblait mettre en question son autorité morale.[2] Mais enfin, en toute cette discussion, on ne voit jamais pointer le doute sur la réalité de la transubstantiation. En fut-il toujours et partout ainsi? Certainement non. Ce doute ne tarda pas à surgir, non seulement parmi un groupe de Vaudois de l'Alsace évidemment influencé par des notions étrangères à leur dissidence,[3] mais aussi en Allemagne.[4] Il trouva une forme toute prête dans l'interprétation symbolique adoptée par les Cathares. Plus d'un inquisiteur rapporte que, dans leurs réunions, les Vaudois célébraient ce sacrement en récitant les paroles de consécration, et qu'ils se l'administraient réciproquement, comme à la cène du Sei-

---

[1] "Quod concessum est cuilibet homini sine peccato mortali consecrare illud." R. Sacconi. "Quidam dicunt tantum per bonos fieri, alii autem per omnes qui verba consecracionis sciunt." Dav. d'Augsb., ch. 5. "Quod bonus laicus, etiam mulier, si sciat verba conficiat." Anon. de Passau, ap. Fl. Illyr., p. 545.

[2] "Quod sacerdos in mortali peccato non possit conficere." Anon. de Passau, *l. c.* En France, il y a ce mot à relever des *Consult. Tarracon.*, *l. c.*, p. 1800: "Quod in sacramento altaris panis et vinum postquam consecratum est, non efficitur corpus et sanguis Christi, si sacerdos sit peccator, et quemlibet reputant peccatorem, nisi sit de secta eorum." Ces mots sont répétés dans la *Practica*, Vme p., II, 3.

[3] V. ce que nous avons observé au sujet des Ortlieber, au ch. 3,^me p. 83, et cf. avec Et. de Bourbon, *op. cit.*, n. 343.

[4] "Corpus Christi et sanguinem non credunt vere esse, sed panem tantum benedictum, qui in figura quadam dicitur corpus Christi, sicut dicitur: Petra autem erat Christus, et simile." Dav. d'Augsb., ch. 5. Cf. Haupt, *Der wald. Ursprung*, p. 36, n. 8.

gneur.[1] On commençait alors à soustraire la coupe; mais les Vaudois la conservaient.[2] Maintenant rappelons comment ce rite était célébré parmi eux au commencement, c'est à dire au XIIIe siècle:

"Les Pauvres de Lyon, lisons-nous, célèbrent leur messe une fois l'année, savoir le Jeudi Saint. A la nuit tombante, celui qui préside réunit autour de lui, s'il a reçu l'ordre de prêtrise, tous les membres de sa famille,[3] de l'un et l'autre sexe; il fait dresser devant eux un banc ou un coffre, que l'on couvre d'une nappe propre, sur laquelle on place un grand verre de vin pur et un gâteau sans levain.[4] Alors celui qui préside prend la parole et dit: Prions Dieu que, dans sa miséricorde, il nous pardonne nos péchés et nos transgressions, et daigne exaucer nos prières. A cet effet, nous allons dire sept fois Notre Père, à la gloire de Dieu et de la sainte Trinité. Sur ce, tous s'agenouillent et disent sept fois l'oraison dominicale; puis ils se lèvent. Alors celui qui consacre fait le signe de la croix sur le pain et la coupe et, après avoir rompu le pain, il en donne un morceau à chacun; ensuite il passe à tous la coupe. On reste debout tout le temps de la célébration. Ainsi se clot leur sacrifice. Ils croient fermement et confessent que c'est là le corps et le sang de notre Seigneur Jésus Christ.[5] S'il reste quelque chose du sacrifice, ils le gardent jusqu'à Pâques et finissent de le manger ce jour-là. Que s'il y a là quelqu'un qui demande à le recevoir, ils le leur donnent. Pendant l'espace d'une année, ils ne donnent plus à leurs malades que du pain béni et du vin.[6] Telle était, à l'origine, la coutume des Pauvres de Lyon ou Vaudois, avant que la division eût éclaté entr'eux."[7]

---

[1] "Sicut in cena Christi." Dav. d'Augsb., *ibid.* "Conficiunt in vulgari et dant sacramenta." Anon. de Passau, p. 546.

[2] "Conficiunt in picario, i. e. poculo domestico, pro calice." Anon. de Passau, p. 547.

[3] "Ille qui præest inter eos, si est sacerdos, convocat omnes de sua familia," c'est à dire de la société, pense Müller. V. l'appendice à la *Disp. inter cathol. et pater. hæreticum*, ap. Mart. et Durand, *Thes. nov. anecdot.*, t. V, 1754. Gui reproduit ce morceau, mais avec quelques variantes. *Practica*, Vme p., II, 4.

[4] "Unum bonum scyphum de bono vino puro et unam fugaciam azimam." *Ib.*

[5] "Credunt firmiter et confitentur quod istud est corpus et sanguis Domini nostri Jesu Christi." *Ib.*

[6] "Nisi panem benedictum et vinum." *Ib.*

[7] "Omnes Pauperes utriusque sectæ eumdem modum consecrandi tenebant, scilicet prædictam ante divisionem quæ fuit inter eos." *Ib.*

On a tiré de ce témoignage les déductions suivantes:

Les Vaudois de France ne célébraient donc le sacrement de l'eucharistie qu'une fois l'année, le Jeudi Saint. Cette célébration ne s'étendait qu'aux membres réguliers de la communauté primitive. Néanmoins, on permettait à d'autres personnes d'y assister, même d'y participer s'il restait quelque chose des espèces consacrées. La consécration des espèces impliquait la transubstantiation. Elle était faite par un prêtre et, comme règle, par le chef, s'il avait reçu l'ordre de prêtrise. Le pain et le vin bénis, que l'on distribuait pendant le reste de l'année, ne sauraient être confondus avec les espèces consacrées; ils en différaient évidemment. Enfin, cette forme de célébration est celle qui était en usage auprès de la communauté, à son origine, c'est à dire avant la séparation. Les Frères de Lombardie ne l'auraient pas conservée.[1]

Telle paraît être la règle; mais elle a ses exceptions. Encore ici, on se passe du prêtre, s'il le faut, c'est à dire quand on est obligé de choisir entre un prêtre suspect, mercenaire, et un bon laïque.[2] En ce cas, on se donne réciproquement la Cène.[3] La forme varie donc. Quelques-uns, lisons-nous, célèbrent leur communion de Pâques comme suit: L'un d'eux prend un pain azyme et le met sur une petite planche; il place à côté une cuillère de bois avec de l'eau. Après avoir prononcé la bénédiction, il communie et passe les espèces aux autres. La cérémonie finie, il jette au feu la planche et la cuillère.[4] Il est vrai, avoue ici le rapporteur anonyme, que cette façon-là est peu goûtée; elle répugne même à la plupart des maîtres vaudois, qui aiment tout autant communier à l'Eglise ou se passer de communion pendant des années entières. Alors ils se

---

[1] Müller, *op. cit.*, p. 82. Ces détails sont rattachés en partie à la *Summa* de R. Sacconi; en partie à la *Disputatio inter Catholicum et Patarinum hæreticum;* enfin, à la *Doctrina de modo procedendi contra hæreticos.*

[2] "Dicunt quod malus sacerdos non potest conficere". A côté de ce principe, qui prédomine, surgissent des opinions diverses. Ainsi: "Quilibet potest absolvere, conficere et ligare, dummodo sciat verba." *Aktenstücke, l. c.* Encore: "De corpore vero Domini sentiunt (Pauperes Lombardi) etenim pejus quam primi (Pauperes Ultramontani), dicentes quod coucessum est cuilibet homini sine peccato mortali consecrare illud." *Reg. Vald.* ap. Krone, p. 202. Cf. Ren. Sacconi. Ce droit paraît avoir été reconnu même à la femme. "Bonus laicus, etiam mulier, conficiat." Inq. de Passau, ap. Flacius. Et. de Bourbon dit: "Quidam.. dicentes quod ordo requirit sexum virilem; alii non faciunt differenciam.. Vidi hereticam que super arcam ad modum altaris paratam consecrare.. " *Op. cit.*, n. 343.

[3] "Sibi mutuo partecipantes". Dav. d'Angsb., ch. 5.

[4] "Quo facto, tam asserem quam cochlear in ignem projicit comburenda." *Index* etc.

cachent pour n'être pas observés.[1] En outre, tous les Vaudois n'attendent pas le Jeudi Saint pour faire leur communion. L'usage est général, il en faut convenir, mais il n'exclut pas, en plus d'un cas, la communion fréquente, même quotidienne, si l'occasion y porte.[2] Cependant, nous avons ici un petit doute. Le rapporteur n'aurait-il pas confondu la communion eucharistique, proprement dite, avec celle du pain béni? Nous voilà ramenés à ce dernier rite, pour essayer de le comprendre.

Comment s'explique-t-on cet usage du pain béni? On n'en a pas donné, jusqu'ici, une raison satisfaisante. Il faut reconnaître que les allusions que présentent nos sources, à ce sujet, sont rares et obscures.[3] Ce pain n'étant pas celui de la communion proprement dite, ne se rapporterait-il pas au *benedicite* prononcé aux repas? On sait que cet usage est venu, comme tant d'autres, des Cathares. " Ces repas devaient, dans l'intention des premiers pratiquants, renouveler les agapes des premiers chrétiens, et symboliser, non pas la participation aux bienfaits de la mort du Christ, mais la communion, la fraternité entre tous les membres de la secte. Là où les parfaits étaient nombreux et pouvaient visiter souvent leurs fidèles, ils leur bénissaient du pain en assez grande quantité pour qu'ils pussent en manger tous les jours. Dans les temps de persécution, quand les parfaits, obligés de se tenir cachés, ne pouvaient faire leurs tournées qu'à de rares intervalles, cet usage dut se modifier; on ne mangeait alors du pain béni qu'aux occasions solennelles, surtout aux fêtes de Noël et de Pâques; des messagers fidèles le portaient dans les villes et dans les villages aux croyants, et ceux-ci le conservaient religieusement. On

[1] " Plurimi tamen magistrorum suorum abhorrent hoc... Abscondentes se... paschali tempore, ne a Christianis agnoscantur." *Index* etc.

[2] " Quod semel in anno fideles communicant, hoc reprobant, quia ipsi quotidie comunicant." Inq. de Passau.

[3] Voici celles que Müller a recueillies: " Credentes qui comederunt panem et *picem* in die cene juxta maledictum morem suum a Valdensibus benedictum, cum firmiter existiment ipsi consiliarii quod Valdenses tunc credunt conficere corpus Christi." Qu'est-ce que ce *picem?* Peut-être un dérivé de *picarium* ou de *piceum*, la coupe. V. *Consult. Avinion.*, 1235. Cf. Ducange, sur ce mot. " Si cum eis (c'est à dire avec les Cathares et les Vaudois) comedit aut bibit vel de pane benedicto ab eis accepit." *Consult. Tarrac.*, 1242. " Si pacem ab hæreticis vel Valdensibus vel panem ab eis benedictum a quocunque sibi missum vel datum scienter et dampnabiliter receperunt." *Consult. Narbon.*, 1243. " Accepisse pacem a mulieribus valdensibus, comedisse eciam de pane in cena domini ab ipsis Valdensibus benedicto... Et multociens pacem ab eis accepit et comedit de pane et *pisce* benedicto a Valdensibus in die cene." *Form. Inq. Carcass., n. S.*

n'était plus tenu alors de le manger en commun, en célébrant une agape; on en prenait en secret une parcelle, en commémoration de son admission dans la communauté des croyants et de la fidélité qu'on devait aux Bonshommes et à leur Eglise."[1] Voilà pour ce qui concerne les Cathares. Que ce rite ait passé de la communauté cathare à celle des Vaudois, il n'y a rien là qui nous surprenne.[2] Seulement, chez les Vaudois, le pain béni ne remplace pas l'eucharistie, soit par ce qu'ils y rattachent une interprétation dogmatique différente, soit parce qu'ils hésitent encore à faire secte à part. En attendant, l'usage du pain béni constitue une première déviation. De là à l'eucharistie réformée, il n'y a pas loin.

Telles sont les diverses modifications apportées par les Vaudois à l'observance des sacrements.

On voit, par ce qui précède, que la vie religieuse des Vaudois a, comme l'arbre de leur histoire, ses ramifications variées. Impossible d'identifier, par exemple, la réaction originelle, qui se répand en terre gauloise, avec celle qui a sa source en Lombardie et qui, de là, rejaillit diversement dans la Suisse, en Alsace, dans la Souabe et en Autriche. Du reste, ces variations sont encore accentuées dans la polémique contre l'Eglise dominante.

Les Pauvres de Lyon sont des dissidents, non des schismatiques. En effet, ils n'invitent pas les fidèles à secouer le joug de l'Eglise Romaine. Ils reconnaissent au clergé le droit d'administrer les sacrements, dans la pensée que leurs ouailles en bénéficient.[3] On a prétendu que les Vaudois auraient même exhorté leurs auditeurs à fréquenter l'Eglise et à y payer les dîmes.[4] Cela a pu avoir lieu occasionnellement, afin de ne pas provoquer de représailles trop fâcheuses, et nous l'admettons.

---

[1] Schmid, *Hist. de Cathares*, II, 130-131.

[2] Si Müller y prêtait son attention, ne trouverait-il pas que l'origine de ce rite est, après tout, moins mystérieuse qu'il ne pense?

[3] "Quando audiunt confessiones, dicunt confitentibus quod quando confitebantur sacerdotis non dicant nec revelent eis quod confessi fuerunt ipsis Valdensibus." Encore: "Si confitebantur peccata sua semel in quadragesima vel ante pascha proprio sacerdoti." *Practica*, Vme p., II, 6 et 9. Cela n'empêche pas de comprendre que les croyants négligent de se confesser aux curés. *Lib. sent.* etc. p. 241 et *passim*.

[4] "Eatis ad ecclesiam, solvite decimas et jura sua clericis." *Consult. Tarracon.* an. 1242.

Cependant, s'il s'agit de raisonner pour leur propre compte, ne mettent-ils pas en doute l'autorité morale du sacerdoce catholique,[1] tant celle du pape que celle des prélats?[2] Ils vont plus loin encore; ils ne montrent nul souci de leurs excommunications,[3] non plus que de leurs décrets et statuts.[4] Ils ont leur motif pour cela: c'est que le clergé romain a renié la pauvreté apostolique. Voilà le crime, le péché mortel qui rend son autorité vaine et son sacerdoce inefficace, tellement que, d'après l'opinion vulgaire, au lieu de paître les âmes, ils feraient mieux de s'en aller garder les pourceaux.[5] Quel progrès depuis la conférence de Bergame! Mais ce langage, si rude pourtant, ne tire pas toujours à conséquence. Ils sont eux, pensent-ils, l'Eglise dans l'Eglise; la réforme est possible sans le schisme, sinon dans la tête, du moins dans les membres. Cette remarque s'applique surtout aux Vaudois de France. Ceux de Lombardie et d'autres pays sont moins patients; leur protestation s'élève contre l'Eglise avec une indignation redoublée. L'Eglise Romaine, disent-ils, n'est plus l'Eglise de Jésus-Christ, mais l'église des méchants, la bête, la femme impudique décrite dans l'Apocalypse.[6] Il fait bon en sortir, car elle n'est gouvernée que par les Scribes et les Pharisiens. Quiconque leur obéit est damné.[7] C'est nous qui sommes l'Eglise de Christ, et qui veut être sauvé doit nous suivre.[8] L'autorité de l'Eglise de

---

[1] Voir les citations alléguées par Müller, *op. cit.*, p. 95, n. 1.

[2] "Non esse subjectos domino pape... nec aliis prelatis Romane Ecclesie." *Practica, ibid.*, ch. 3.

[3] "Asseverant se non posse excommunicari ab eisdem romano pontifice et prelatis." *Ibid.*

[4] "Sanctiones canonicas decretalesque constitutiones summorum pontificum et statuta de jejuniis et de festis colendis ac decreta Patrum predicta secta devians a via et recta semita non recepit nec valere reputat, sed spernit et respuit et condempnat." *Ibid.*

[5] "Melius esset vobis quod essetis custos porcorum quam quod celebratis missam, quia estis in peccato mortali." Ainsi dit Crispinus à un curé. *Lib. sent.*, p. 253.

[6] "Ecclesia malignantium et bestia et meretrix quæ leguntur in Apocalypsi." Ren. Sacconi. Cf. Anon. de Passau, ap. Fl. Illyr., p. 544, et Dav. d'Augsb., ch. 5.

[7] "Omnes obedientes dampnari." Dav. d'Augsb., *ibid.*

[8] "Quod ipsi sint Ecclesia Jesu Christi... Ipsi soli juste vivant." Anon. de Passau, *l. c.* "Se solos esse Christi Ecclesiam et Christi discipulos affirmabant." Dav. d'Augsb., *l. c.* Cf. *Index* etc. "Dividunt unitatem Ecclesie credentes et dicentes hominem virtuose viventem solum in sua fide salvandum." *Aktenstücke, l. c.* Keller interprète arbitrairement ce passage, pour attribuer aux Vaudois la doctrine du salut par la foi seule. *Die Ref.*, p., 249.

Rome est nulle. Le pape a perdu le droit de se donner comme le successeur des apôtres, quand il est devenu le chef de l'apostasie. Avec lui chancelle toute la hiérarchie, déjà frappée d'interdit. Dès lors, qu'avons-nous à faire de dîmes, régalies, prébendes, dotations, legs, priviléges, immunités, dispenses, indulgences, canonisations, vigiles, litanies, légendes, miracles, reliques, fêtes, dédicaces, consécrations, chandelles, cendres, palmes, chrêmes, purifications, pélerinages, temples, eau, sel, encens, mitres, chasubles, et le reste? Quelle boutique! [1] Il n'y a pas jusqu'aux tombeaux qui ne soient profanés par la bénédiction des mercenaires. Mieux vaudrait être enseveli en plein soleil, et nous le voudrions bien si nous en étions libres. [2] Ah! que l'argent que l'on prodigue en ornements serait mieux dépensé au profit des pauvres! [3] Si nous avions voix au chapitre, nous dirions aux prêtres: fainéants que vous êtes, gagnez votre pain comme les autres, [4] au lieu de perdre votre temps à l'Eglise après l'avoir gaspillé au séminaire. [5] Tout leur travail consiste à anéantir la loi de Dieu, pour établir leurs traditions, comme faisaient les Pharisiens. [6] Et quelles traditions! C'est à peine si on laisse subsister la défense des sept péchés mortels, au lieu qu'il faudrait ajouter celle du mensonge, de la médisance et des jurements, et avoir dix préceptes plutôt que sept. [7] Du reste, on en biffe bien d'autres. La violence, la persécution, ne sont-elles pas une continuelle violation des lois divines? Les convictions ne doivent pas être forcées, mais libres au contraire. [8] Alors que dire du meurtre? As-tu le pouvoir de donner la vie? Non. Donc, tu n'as pas celui de l'ôter. [9] La mort fait assez de ravage, si l'on pense que tout péché est mortel. [10]

---

[1] "Haec omnia dicunt agi propter quæstum." Inq. de Passau.

[2] "Velle etiam potius sepeliri in campo quam in cœmeterio, si Ecclesiam non timerent." *Ibid.* Cf. *Index* etc.

[3] "Ornatum Ecclesiæ dicunt esse peccatum, et quod melius esset vestire pauperes, quam ornare parietes." Inq. de Passau.

[4] "Universitates scholarum... reputant inutiles et temporis perditionem." *Index* etc.

[5] "Omnem clerum damnant propter otium, dicentes eos debere manibus operari." *Ibid.*

[6] "Quod omnes observantiæ religiosorum sint traditiones Pharisæorum. Quod traditio Ecclesiæ sit traditio Pharisæorum." Inq. de Passau.

[7] "Hoc vocant decem precepta." *Ibid.*

[8] "Quod nemo cogendus sit ad fidem." *Ibid.*

[9] "Sicut nos non posse vivificare, sic non debere occidere." *Index* etc.

[10] "Quod omne peccatum sit mortale." Inq. de Passau.

Bien fol est celui qui pense lui arracher sa proie par des suffrages. Nous estimons, quant à nous, que " si un arbre tombe, il reste à la place où il est tombé," comme dit l'Ecclésiaste. Le juste n'a aucun besoin de suffrages; quant au méchant, ils ne lui font rien. S'il en est ainsi, à quoi servent les messes pour les morts? La messe! Les Apôtres ne connaissent pas cela.[1] Tout ce qu'on y étale et ce qu'on y marmotte n'est que mensonge, sauf la parole de Christ.[2] Mais on y tient parcequ'elle vide les bourses. Où est le culte que pratiquaient les Apôtres? Il a disparu. Voyez ces images: quelle idolâtrie! On n'a pas honte de rendre hommage même à l'infâme croix où notre Seigneur à été cloué. On se prosterne de ci, de là, baisant la main au prêtre et le pied au pape, comme s'ils étaient plus dignes que l'apôtre Pierre ou plus saints qu'un ange du ciel. Leur chant, qu'est-ce? Entendez le joli vacarme: on dirait un grognement d'animaux immondes, une clameur d'enfer. Le temple, qui devrait être une maison de prière, n'est qu'une maison de pierre, quand elle n'est pas de paille.[3] Mieux vaut prier dans sa chambre, voire dans l'étable. Tout est faussé, jusqu'à la circonscription paroissiale, qui est à la base même de leur constitution ecclésiastique. Il n'est pas juste de diviser le sol et la population de cette manière.[4] Quant à nous, nous nous en tenons à la doctrine de Christ et des Apôtres et nous nous passons des statuts de l'Eglise.[5] Règle générale: tout ce qui ne se trouve pas indiqué dans l'Evangile doit être répudié.[6] Pour être légitimes, les ordonnances de l'Eglise doivent remonter au moins jusqu'au jour de l'ascension du Seigneur. Autrement, elles sont comme non avenues.[7]

On sent, sous ces paroles, un feu près d'éclater. Certes, la lutte

---

[1] " Quod missa nihil sit, quia Apostoli eam non habebant," *Ibid.*

[2] " Nisi tantum verba Christi vulgariter," savoir les paroles sacramentelles. *Ibid.* Cf. *Index* etc.

[3] " Ecclesiam vocant *Steinhauss* vel *Strohhauss*... Ecclesiam muratam reputant ut horreum... nec Deum ibi habitare autumant " (v. Actes, XVII, 24).

[4] " Quod terra et populus non sit per Parochias dividendus... Quod omnia jura parochialia sint tantum ad inventiones." *Ibid.*

[5] " Quod doctrina Christi, sive Apostolorum, sine statutis Ecclesiæ sufficiat ad salutem." *Ibid.*

[6] " Omnes consuetudines Ecclesiæ approbatas, quas in Evangelio non legunt, contemnunt." *Ibid.*

[7] " Omnia Statuta Ecclesie post ascensionem Christi dicunt non esse servanda nec alicuius esse valoris." Dav. d'Augsb., ch. 5. Ce principe est radical, mais encore vaudois. Cf. entr'autres sources, sur la polémique, les 92 articles énumérés par l'inquisiteur Pierre, ap. Preger, *Beiträge*, p. 68.

est vive. Quel élan! Mais la victoire reste au feu des bûchers. Après la lutte, le déclin. La réaction recule; elle rentre dans son milieu originel, qui est celui de la dissidence, tout en se rapprochant de celle de France et des vallées des Alpes, qui avait paru d'abord trop conservatrice. Il est tard cependant. Le désarroi a commencé; les rangs s'éclaircissent; les plus vaillants se débattent dans l'ombre; bientôt ils disparaissent dans la nuit.

Nous voilà arrivés presque au terme de notre aperçu, pour ce qui a trait à la vie religieuse primitive des Vaudois. Avant de lier notre gerbe, jetons un regard en arrière sur le champ que nous venons de parcourir. Il y a encore plus d'un épi à glaner, par exemple sur les mœurs et les usages. Il est vrai que, pour ce qui est des mœurs, quelque chose en a été dit. Mais il y a un point qui demande à être éclairci. Il est fort délicat.

La pureté de mœurs des Vaudois a été reconnue d'une manière si générale, que plus d'un juge de l'hérésie en fait foi. Nous citerons, comme exemple, le témoignage rendu par l' inquisiteur de Passau:

" On peut les reconnaître à leurs mœurs et à leurs discours. Ils sont réglés et modestes; ils évitent l'orgueil dans leurs vêtements, qui sont d'étoffe ni précieuse ni vile. Ils ne se mêlent d'aucun trafic, ne voulant pas s'exposer à mentir, à jurer ou à tromper. Ils vivent du travail de leurs mains, en ouvriers. Leurs maîtres eux-mêmes sont des tisserands et des savetiers. [1] Ils n'accumulent pas, mais se contentent du nécessaire. Ils sont chastes, surtout les Léonistes, [2] modérés dans leurs repas; ils ne fréquentent ni les cabarets ni les danses, ne goûtant pas ces sortes de vanités. Ils se tiennent en garde contre la colère. Toujours au travail, ils trouvent le moyen d'étudier ou d'enseigner. Aussi, il prient peu. [3] Ils vont à l'Eglise, participent au culte, se confessent, communient et assistent au

[1] Ce détail, qui est vrai des Vaudois d'Allemagne, ne l'eût pas été, en général, de ceux de France. Le reste est susceptible d'une application générale.

[2] " Casti etiam sunt, maxime Leonistæ." *Max. Bibl. Patr.*, XXV, col. 272. Cette leçon est sans doute plus exacte que celle de Fl. Illyricus qui dit: " Casti etiam sunt Leonistæ." *Catal.* p. 658-659.

[3] " Semper operantur, discunt et docent, et ideo parum orant." *Ibid.* On lit aussi au même volume, col. 263: " Operarius enim in die laborans, in nocte discit vel docet: et ideo parum orant propter studium." Au lieu de " semper operantur," Fl. Illyricus dit: " si autem operantur, vel discunt vel docent, etc."

prêche, mais ils ont leurs fins: c'est pour arriver à prendre en faute le prédicateur.[1] On les reconnaît aussi à leur discours, à la fois sobres et modestes.[2] Ils fuient la médisance et s'abstiennent de toute parole bouffonne ou oiseuse, comme du mensonge. Ils ne jurent pas; ils ne disent même pas " en vérité " ou " certainement," ni rien de pareil, car, selon eux, cela équivaut à jurer. "[3]

Voilà un portrait qui n'est pas à dédaigner. Il est assez net pour nous suffire, sauf à chercher maintenant comment s'explique une vilaine calomnie qui jure avec ce que nous venons de lire ainsi qu'avec tout ce que nous savons, d'ailleurs, sur la morale et les mœurs des Vaudois.

On répandait, au sujet de leurs réunions, des soupçons assez horribles pour n'être que ridicules, s'ils n'étaient pas infâmes. Que disait-on, en deux mots? A un moment donné, raconte plus d'un écrivain catholique, on éteignait les lumières. C'était, ajoutent-ils, le signal convenu de désordres qui n'ont pas de nom.[4] Cette noire calomnie est si répétée, que nous voulons nous en rendre compte. A cet effet, distinguons ici la cause et l'occasion. La cause, c'est la haine, le préjugé, ces deux yeux de l'esprit fanatique qui a toujours été le démon de la religion dominante, officielle, dès l'antiquité. Les chrétiens primitifs en furent déjà victimes. " On racontait que dans leurs agapes, où ils assistaient avec leurs mères et leurs sœurs, les lumières s'éteignaient à un signal convenu et que des adultères ou des incestes se commettaient dans l'ombre."[5] L'injure est donc vieille, mais d'autant plus tenace. Les apologistes du premier âge eurent à se garer contre elle.[6] Quand les rênes de la do-

---

[1] " Ut capiant in sermone." *Ibid.*

[2] " Cognoscuntur etiam in verbis præcisis et modestis." *Ibid.* Au lieu de ces mots, Fl. Illyricus lit comme suit: " Consimiliter et mulieres eorum sunt modestæ."

[3] " Nec dicunt *verè* vel *certè*, et similia: quia hæc reputant juramenta." *Ibid.*

[4] " Stinserunt lumina dicendo: Quilibet faciat pro quo est ibi: quis habebit teneat." V. les procès de l'an 1387 insérés dans l'*Arch. St. Ital.*, an 1865, et examinés dans la *Rivista Cristiana*, 1876, p. 169 et 217; le procès de Philippe Régis dans cette même revue, 1881, p. 363; celui du Barbe Martin reproduit par Morland et Allix et que nous analyserons plus loin; en outre, voir ci-devant p. 194, et Rorengo, *Mem. Hist.*, ch. 2, et Léger, l. I, p. 182, etc.

[5] Gaston Boissier, à qui ces paroles sont empruntées, ajoute: " Cinq siècles auparavant on avait reproché le même crime aux fanatiques réunis pour célébrer les bacchanales." *Rev. des D. M.*, 15 avril 1876. L'origine de la calomnie est donc payenne.

[6] V. Minutius Felix, *Octave*, ch. 8; Athénagoras, *Leg.*, ch. 3; Tertullien, *Apol.*, ch. 2 et 7, etc.

mination passèrent entre les mains de l'Eglise catholique, ses prêtres répétèrent la vieille injure, avec mille autres erreurs et préjugés de même origine et, depuis lors jusqu'à aujourd'hui, elle a été appliquée aux sectes les plus diverses. Rien n'excuse leur méchanceté. Il est vrai que certaines sectes gnostiques de l'âge primitif ont pu prêter au soupçon de pratiques immorales. Mais quand nous voyons ce soupçon se perpétuer sans la moindre preuve à l'appui, au sujet des Cathares par exemple, et s'attaquer à tout mouvement de réforme, ne faut-il pas reconnaître que le virus de l'intolérance payenne a passé dans le sang du sacerdoce catholique? L'histoire des Vaudois, qui présente plus d'une analogie avec celle des chrétiens primitifs, nous la rappelle encore par le trait qui nous occupe. La vieille calomnie est lâchée contre eux dans le but de venger le culte officiel contre ceux qui dénonçaient les vices et les scandales de ses prêtres.

Telle est la cause, et voici l'occasion:

Les réunions des Vaudois avaient lieu en secret, à la faveur des ténèbres. On allumait une lampe et, souvent, après avoir fini la lecture, on l'éteignait de peur d'être remarqué par les voisins. Combien de fois la chétive lampe ne fut-elle pas éteinte en pleine réunion, sur le moindre petit signe d'alarme! Quelque fois elle n'était pas même allumée. Nous n'inventons pas; ce sont les inquisiteurs eux-mêmes qui nous l'apprennent. "La prédication terminée," observe l'un d'eux, "ils s'agenouillent pour la prière, et il leur arrive de faire éteindre la lumière, s'il y en a une, afin de n'être pas vus et surpris par les gens du dehors."[1] Les timides en étaient impressionnés, parfois même effrayés s'ils étaient novices.[2] Cela est donc avéré et se conçoit, d'ailleurs, parfaitement. Croit-on que les inquisiteurs retirèrent l'infâmante injure? Non; elle ne leur était pas inutile.[3] Ils ne savent pourtant comment l'étayer; les témoignages manquent ou bien ils se contredisent; plus d'une fois ils sont le fait de gens

---

[1] "Aliquando faciunt extingui lumen, si sit ibi, propter hoc, ut dicitur, ut non videantur vel deprehendantur ab extraneis seu exterioribus non consentientibus in facto eorum." *Practica*, V[e] p., II, 5.

[2] "In nocte maxime perterrebatur," avoue une femme, "propter ablacionem luminis in commodo ubi sedebat." Wattenbach, *Ueber die Inq.*, p. 40.

[3] "Dicitur," dit Gui en référant la circonstance que nous venons de signaler. Ailleurs il montre bien qu'il n'a pas rejeté la calomnie.

suspects, sans scrupule, terrorisés par la torture,[1] ou séduits par l'espérance d'échapper au supplice, sinon par l'appât de quelque aubaine. Quoiqu'il en soit de ces témoins, ils ne méritent aucune créance. Et de qui l'apprenons-nous? Encore d'un inquisiteur, qui déclare net que, s'il s'agit des Vaudois, il n'admet pas ces sortes de vilenies. "C'est de nuit surtout qu'ils se réunissent, dit-il, à l'heure du sommeil, afin de vaquer plus librement à leurs rites iniques. On raconte que, après avoir éteint leurs lumières, ils se mettent tous à paillarder; mais je ne crois pas que cela se puisse dire de cette secte et, à la vérité, je n'ai jamais ouï rien de pareil de la bouche de gens dignes de foi."[2] Encore la calomnie ne s'arrêtait pas là. Elle dénonçait l'apparition d'animaux ridicules, et du diable en personne, à qui le culte était rendu, au dire des commères. En vérité, il fallait être crédule et dépravé pour y croire. Hélas! on y croit encore,[3] et la vieille calomnie en enfante de nouvelles. Il n'y a d'autre parti à prendre que celui de les supporter avec la résignation des ancêtres.

Nous constatons, en attendant, que la pureté des mœurs vaudoises a été confirmée par le témoignage de ceux-là même qui avaient tout intérêt à la contester. Sans-doute, ils ont leurs réserves, car ils ne sont pas théologiens pour rien. On dirait, à les entendre, qu'ils se font les avocats du diable. Au lieu de conclure du fruit des bonnes mœurs que l'arbre qui les porte ne saurait être mauvais, ils font tout juste le contraire. C'est que, disent-ils, les mœurs des Vaudois présentent un double aspect: d'un côté, les rapports envers les hommes; de l'autre, les rapports envers Dieu. Ce côté-là, le seul visible, est lumineux; celui-ci est dans l'ombre de l'hérésie. Ici donc, la réa-

---

[1] C'est ainsi que s'expliquent, dans le *Processus contra Valdenses*, ap. *Arch. St. It.*, les dépositions de Galosna et de Bech. Le premier rétracte son dire; le second se contredit de deux façons: d'abord dans sa déposition même, ensuite en affirmant que les hérétiques dont il parle "nunquam tangent mulierem, et mulier unquam virum nec aliam personam quamcumque." Du reste, les hérétiques donnés là comme Vaudois sont principalement des Cathares.

[2] "Quod autem, ut dicitur... extinctis lucernis pariter fornicentur, non puto istius esse secte, nec aliquod horum veraciter intellexi ab illis, quibus fidem adhiberem." Dav. d'Augsb., ch. 10. C'est des Cathares que cela se disait: "Cathari dicuntur hoc facere." Cf. *ibid.*, ch. 5. Cela est répété dans la Practica, Vme p., II, 5.

[3] Voyez les observations de G. Amati sur les procès déjà indiqués, dans l'*Arch. St. It.*, et ce que débitait n'a guère le procureur Pagano de Cosenza, à propos de la secte des Saints de Calabre. *Tribuna*, 12 janvier 1887.

lité, savoir le mensonge; là, l'apparence, c'est-à-dire l'hypocrisie.[1] De cette façon, le diable a la bonne part, grâce à la haute métaphysique des inquisiteurs. Quant à nous, peu nous importent leurs déductions. Leur témoignage n'a de valeur qu'en tant qu'il porte sur la vie extérieure. Or ce témoignage est tel, qu'on a eu raison d'y voir le plus haut éloge.[2] La critique, qui a tant fouillé, n'a rien découvert qui soit de nature à l'atténuer. Si quelqu'un l'atténue, ce sont les Vaudois eux-mêmes, comme on le verra plus loin dans leur confession aux pères de la Réforme. Ce trait achève de les caractériser. Il nous montre que leur vie religieuse, comme l'or au creuset, se révèle dans son dernier éclat, qui est sans contredit l'humilité.

Disons maintenant un mot sur les usages. Nous n'en sommes pas à les ignorer; mais nous ajouterons quelques traits, ne fût-ce que pour combler une ou deux lacunes trop visibles dans notre esquisse.

Les Vaudois primitifs se distinguaient, comme l'on a vu, par un costume particulier. Ils portaient barbe et chevelure, une tunique de laine,[3] un manteau et une chaussure particulière.[4] Ils coupaient leurs souliers par dessus, afin de rappeler l'usage apostolique des sandales,[5] et les marquaient par un signe ressemblant à un bouclier. On les appelait pour cela les Ensabatés.[6] Un moine qui s'est fait remarquer par ses gauches plaisanteries, se moque d'eux à sa façon: "Ils trouvent plus commode, dit-il, de croiser les courroies de leurs sandales, que de crucifier leurs membres; ils couronnent, non leur tête, mais leur chaussure."[7] Ce signe était cependant une croix aux jours de la persécution. Il disparut peu à peu, mais non avant la fin du treizième siècle.[8] La persécution força les Vau-

---

[1] "Magnam habent speciem pietatis, eo quod coram hominibus juste vivant." Inq. de Passau, *ibid.*, p. 264. "Speciem sanctitatis et fidei pretendentes." Et. de Bourbon, n. 342.

[2] "Konnte den Waldensern ein grösseres Lob aus dem Munde des sie verfolgenden Glaubensrichters werden?" s'écrie Haupt, *Die relig. Sekten*, p. 25.

[3] "Laneis inducti," dit Map.

[4] Voir ci-devant, au sujet des Pauvres Catholiques, p. 71 et 73.

[5] "Sandaliis desuper perforatis." Innocent III, Epist. XII, *l. c.*

[6] "Insabbatati dicti sunt, quia... speciale signum in modum quasi scuti in parte superiori cotularium deferebant, in quo signo ab aliis suis complicibus et credentibus differebant." *Practica*, Vme p., II, 2.

[7] Eb. de Bétune, *Contra Valdenses*, ch. 25, ap. *Bib. M. Patr.*, XXIV, p. 1572. Cf. P. Vaux Cernaj, ap. Duchesne, Hist. Franc. SS. V, 557, ou Bouquet, Recueil, t. XIX, 6.

[8] "In domo tua te presente in loco multo suspecto plures latentes heretici

dois à user de beaucoup de prudence, et même d'astuce. Ils voyageaient le plus souvent de nuit, portant avec eux de quoi se déguiser, au besoin, afin d'éviter les espions et de pouvoir s'évader ou passer inaperçus d'une maison à l'autre.[1] Un jour un de leurs chefs fut arrêté. Il avait sur lui de quoi rivaliser avec Protée, au dire d'un inquisiteur.[2] Avait-il été vu une fois, vite il changeait d'habits. Tantôt il se vêtait en pèlerin, tantôt en pénitent; un jour il était savetier, un autre jour barbier, moissonneur ou faiseur d'arbalètes.[3] En se déguisant ainsi les Vaudois n'avaient pas seulement pour but d'échapper au danger. Souvent ils ne voulaient qu'éviter le préjugé et trouver plus d'accès comme missionnaires. Alors ils se donnaient l'air de merciers ambulants. Un inquisiteur nous fait assister à une de leurs visites, tant la description qu'il en donne est fidèle. La scène se passe sur les confins de l'Autriche et de la Bavière.[4]

"Ils tâchent de s'insinuer dans la familiarité des familles nobles, et il faut admirer leur adresse. D'abord, ils offrent aux messieurs et aux dames quelque marchandise attrayante, des anneaux, par exemple, ou des voiles. Après la vente, si l'on demande au mercier: Avez-vous autre chose encore à nous offrir? ce dernier répond: J'ai des pierres plus précieuses que ces objets;[5] je vous les donnerais bien, si vous m'assurez que l'on ne me trahira pas auprès du clergé. Ayant reçu cette assurance, il ajoute: J'ai une perle si brillante, que tout homme peut apprendre, par son moyen, à connaître Dieu; j'en ai une autre si resplendissante, qu'elle allume l'amour de Dieu dans le cœur de

---

cum libris et sandaliis et varia supellectilia sunt inventi." *Form. inq. Carcass.*, n. 8. Voici comment on décrit un presbytre arrivé du Dauphiné à Avigliana un siècle plus tard: "Niger, cum quadam oppellanda de panno bruno et uno mantello de blaveto scuro." *Processus*, ap. *Arch. St. It.*, n. 39, p. 8.

[1] "Vadunt autem in diversis habitibus vestium... ne agnoscantur, et cum transeunt quandoque de domo forte in domum, aliquod onus deferunt palee vel vasis, et in obscuro vadunt, ne quis perpendat quid agant." Dav. d'Augsb., ch. 8. Cf. ch. 17.

[2] "Aliquando quidam maximus inter eos fuit captus, qui secum ferebat multorum artificiorum indicia, in que quasi Proteus se transfigurabat." Et. de Bourbon, *op. cit.* p. 293.

[3] "Si quereretur in una similitudine, et ei innotesceret, in alia se transmutabat. Aliquando ferebat habitum et signacula peregrini, aliquando baculum penitenciarii et ferramenta; aliquando se fingebat sutorem, aliquando barbitonsorem, aliquando messorem." *Ibid.* Cf. *ibid.*, p. 280.

[4] Nous puisons cette description à sa source, savoir dans les écrits de l'inquisiteur de Passau, *Max. Bibl. Patr.*, XXV, col. 273.

[5] "Habeo pretiosiores gemmas."

quiconque la possède.[1] Ainsi de suite. Il parle de perles au figuré. Après cela il récite quelque pieux passage, tel que celui de Luc: *L'ange Gabriel fut envoyé*, etc., ou des paroles de Jésus-Christ, comme celles qui commencent ainsi: *Avant la fête* etc.[2] Lorsqu'il a commencé de captiver l'auditeur, il ajoute: *Les Scribes et les Pharisiens sont assis dans la chaire* etc., ou bien: *Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux; vous n'y entrez pas vous-mêmes, et vous n'y laissez pas entrer ceux qui veulent entrer;* ou encore: *Gardez-vous des Scribes... qui dévorent les maisons des veuves et qui font pour l'apparence de longues prières.*[3] L'auditeur demande: à qui s'adressent ces imprécations? Il répond: Aux prêtres et aux moines.[4] Ensuite l'hérétique compare l'état de l'Eglise Romaine avec ce qui concerne son parti. Vos docteurs, dit-il, sont fastueux dans leurs vêtements et leurs mœurs. Ils aiment les premières places aux festins et d'être appelés maîtres, rabbi, rabbi! Mais nous ne cherchons pas de tels rabbins.[5] Ils sont incontinents; tandisque chacun de nous a sa femme et vit chastement avec elle.[6] Ils sont ces riches et ces avares auxquels il est dit: *Malheur à vous, riches, car vous avez déjà reçu votre consolation.* Mais nous, nous sommes contents si nous avons la nourriture et de quoi nous vêtir. Ils sont ces voluptueux auxquels il est dit: *Malheur à vous qui dévorez les maisons des veuves*, etc. Nous, au contraire, nous suffisons à nos besoins d'une manière ou d'une autre. Eux combattent, suscitent des guerres, font tuer et brûler les pauvres. C'est d'eux qu'il est dit: *Quiconque tue par l'épée sera tué par l'épée.* Nous, au contraire, nous souffrons de leur part la persécution pour la justice. Ils mangent le pain de l'oisiveté, en fainéants. Nous, au contraire, nous travaillons de nos propres mains. Ils veulent être seuls docteurs; aussi c'est à eux qu'il est dit: *Malheur à vous qui avez enlevé la clef de la*

---

[1] " Tantum rutilat, quod amorem Dei accendit in corde habentis eam. "
[2] " *Luc* I, 26; *Jean* XIII, 1.
[3] " *Matth.* XXIII, 2, 13; *Marc* XII, 38-40.
[4] " De clericis et religiosis. "
[5] " Rabbinos vero tales non quærimus. "
[6] Déjà cité, p. 309, n. 1. On serait tenté de conclure de cette déclaration qu'il ne s'agit pas ici de ministres. Mais il est bon de se rappeler que ceci se passe dans le milieu où le sacerdoce général a été le plus accentué, et où l'on condamnait même le célibat forcé des prêtres. V. ci-devant, p. 322, n. 2.

science etc.[1] Chez nous, les femmes enseignent comme les hommes, et un disciple de sept jours en enseigne un autre. Il est rare, parmi eux, le docteur qui sache dire par cœur et mot à mot trois chapitres consécutifs du Nouveau Testament; au lieu que chez nous, il est rare qu'un homme ou une femme ne sache réciter le texte en langue vulgaire. Et, parce que nous avons la véritable foi de Christ, et que nous enseignons tous une vie sainte et une pure doctrine, les Scribes et les Pharisiens nous persécutent à mort, comme ils ont fait, d'ailleurs, avec Christ lui-même.[2] Outre cela, ces gens là disent et ne font pas; ils lient des fardeaux pesants et difficiles à porter, et les mettent sur les épaules des hommes, et ne veulent même pas les remuer du doigt. Quant à nous, nous pratiquons tout ce que nous enseignons.[3] Ils s'efforcent, eux, de garder les traditions humaines plus que les préceptes divins; ils observent les jeûnes, les jours de fête et vont à l'Eglise, attachés qu'ils sont aux règles prescrites par les hommes. Il nous suffit, quant à nous, de persuader les gens à observer la doctrine de Christ et des Apôtres.[4] De même, ils chargent les pénitents de punitions très-sévères, qu'ils ne touchent pas du doigt. Nous, au contraire, à l'exemple de Christ, nous disons au pécheur: Va maintenant et ne pèche plus désormais, et nous leur remettons tous les péchés en leur imposant les mains.[5] A l'heure de la mort, nous envoyons les âmes au ciel; mais eux les envoient toutes en enfer. — Après ces propos, l'hérétique dit à son auditeur: Voyez maintenant quelle est la religion la plus parfaite, la foi la plus pure, de la nôtre ou de celle de l'Eglise Romaine; pensez-y, et choisissez.[6] Une fois détourné de la foi catholique par de telles erreurs, on nous abandonne. Celui qui y ajoute foi se met à les favoriser et à les défendre; il cache l'hérétique dans sa maison des mois entiers et s'initie de cette façon à tout ce qui concerne leur secte."

Voilà un récit plein de vérité. Et que de simplicité et quel charme! Reste à savoir maintenant à quelle catégorie peut

---

[1] Voir ces divers passages *Luc* VI, 24, *Matth.* XXIII, 14, *Apoc.* XIII, 10, et *Luc* XI, 52.

[2] " Quia veram fidem Christi habemus, et sanctam vitam et doctrinam docemus omnes nos, ideo .. " etc.

[3] " Nos vero omnia facimus quæ docemus. "

[4] " Nos vero tantum doctrinam Christi servare suademus et Apostolorum."

[5] " Per manus impositionem omnia peccata relaxamus. "

[6] " Eligite eam. "

bien appartenir le personnage qu'il met en scène. On y a vu un Barbe.[1] Mais n'oublions pas que nous ne sommes ni aux vallées des Alpes ni sur le chemin des Calabres, et qu'il s'agit apparemment ici d'un homme marié. Etait-ce un colporteur? On l'a cru aussi, et on le croit encore?[2] Nous avons là, en tout cas, un Vaudois comme il y en avait beaucoup, nés pour l'évangélisation, comme les Dominicains pour la chasse aux hérétiques; sans consécration peut-être, sans salaire, sans le souci du rapport à ses supérieurs, mais zélé quand même. Que ne peut le zèle de cet homme! Une rivière l'empêche d'arriver vite au hameau où on l'attend: il la traverse à la nage, et c'est en hiver![3]

Il est vrai que, avec tout leur zèle, nos missionnaires se bornent généralement à chercher les brebis dispersées, afin de les conduire aux sources de la vie et de les paître par la lecture de la parole sainte. On ne manque pas de le leur reprocher. Si vous avez raison, pourquoi vous cachez-vous? Quittez votre retraite; laissez là votre modeste mission itinérante et sortez au grand jour, à la face du monde; prêchez aux pécheurs scandaleux. Mais non, vous préférez aller à ceux qui sont pacifiques, doux et rangés.[4] La réponse était facile. Comment prêcherions-nous publiquement, quand nous sommes montrés au doigt comme des hérétiques et traqués comme des bêtes fauves?[5] Ce n'est point là une excuse, mais bien la vérité. En pareille circonstance, non seulement ils évitaient le bruit, mais ils se réunissaient peu, en petit nombre[6], et avec mille précautions. Avant de commencer, on s'assurait s'il n'y avait pas, parmi les présents, de personne suspecte.[7] Il y avait, d'ailleurs, plus d'un moyen de se recon-

---

[1] V. *Echo des Vallées,* 1ère année, n. 7.

[2] C'est l'idée de la gracieuse poésie de feu le professeur G. A. de Félice, intitulée *Le Colporteur Vaudois.*

[3] " Audivi ab ore credentis cujusdam, quod quidam hæreticus, quem novi, ad hoc tantum, ut cum a fide nostra averteret, et ad suam perduceret pervertetque, nocte hyemali tempore per aquam, quæ dicitur Ibsa (Fl. Ill. dit: *Ibis*) natavit ad ipsum. " L'inquisiteur ébahi s'écrie ici: " Erubescat negligentia fidelium Doctorum... Observa fervorem in docendo et discendo. " Inq. de Passau.

[4] " Hoc tu Valdensis hæretice non facis; non vadis ad mundum, non prædicas peccatoribus magnis... sed solos illos attrahis, quos audisse esse pacificos, quietos, silentiosos, compositos." *Contra Vald.*, ap. *Bibl. M. Patr.*, p. 277-299, ch. 10 et 11.

[5] " Non possum esse talis lucerna publica propter instantes persecutiones, quia vocant me hœreticum." *Ibid*, ch. 13.

[6] Sept, douze, vingt personnes, d'après Wattenbach, *ibid.*, p. 49.

[7] " In locis occultis docent et discunt, nec aliquem admittunt, qui non sunt fidei eorum. Cum in unam conveniunt, primo dicunt: *Cavete ne inter vos sit curvum lignum,* id est, ne aliquis extraneus adsit, et suam doctrinam præcipiunt

naître, entre fidèles, surtout dans la façon de se serrer la main.[1] Il est évident que tous n'avaient pas vocation pour s'adresser aux multitudes. Plus d'un l'avouait tout bonnement.[2] Quand l'occasion était propice, les Vaudois ne manquaient pas de la saisir. On les vit alors disputer sur la place publique, prêcher partout, même sur les toits, et les juges de l'hérésie en surent quelque chose.[3] Certes, si la Réforme n'éclata pas avant Luther, ce ne fut pas leur faute.

Tel a été, en général, l'état de la vie religieuse des Vaudois à leur âge primitif.

En lisant ce qui précède, un doute a surgi peut-être dans l'esprit de plus d'un lecteur. Nous le comprenons. Habitué à lire du roman plus que de l'histoire, sur le sujet qui nous occupe, certains détails lui ont paru, sinon nouveaux, du moins un peu bizarres et, en tout cas, insuffisants. Légèrement froissé, il nous soupçonne de cacher quelque chose. Le silence que nous avons gardé jusqu'ici sur l'état particulier de la vie religieuse dans les vallées des Alpes, lui semble suspect. En voyant miroiter, en quelque sorte, les principes et les pratiques des anciens Vaudois répandus en France, en Alsace, en Lombardie, en Allemagne et en Autriche, il a pensé tout haut: Cela ne m'éclaire pas sur la foi de mes ancêtres proprement dits, et rien ne m'empêche de croire qu'ils ont professé dans ces vallées la bonne tradition apostolique restée invariable malgré la révolution des siècles. Ce qu'on nous dit sur nos coreligionnaires d'outremonts et même de ceux de Lombardie nous touche de près sans doute, mais ne saurait s'appliquer à nous, d'autant plus qu'ils n'ont pas toujours été d'accord sur tous les points. Si l'on a vu les Vaudois de France garder leurs sentiments vis à vis de leurs frères de Lombardie sur certaines pratiques secon-

---

occultare clericis." Inq. de Passau. Ce mot figuré était sans doute convenu, et peut-être impliquait-il aussi l'idée que l'on ne se flattait pas de "raddrizzare il becco agli sparvieri."

[1] En Piémont, le signe convenu consistait, pour les hommes, à toucher le petit doigt en disant: Soyez le bien venu. La femme touchait deux doigts: "De more ipsorum est quod mulieres tangunt duos digitos et homines digitum auricularem ad cognoscendos se ipsos hereticos intra se." *Processus*, ap. *Arch. St. It.*, n. 39, p. 6, 7, 32.

[2] "Quod haberent potestatem a Deo predicandi hominibus, sed non omnibus." Wattenbach, *ib.*, p. 44.

[3] L'Inq. de Passau dit, touchant la prédication des Vaudois en Lombardie, Provence et autres localités, que les foules accouraient pour les entendre, "et in publico disputabant, et populum vocabant ad stationes solennes in foro, et in campo, et prædicabant in tectis." Ap. Fl. Illyr., p. 642.

daires, il sera permis de conclure que nos ancêtres auront eu, à leur tour, quelque chose à garder. Or c'est là ce qu'il nous tarde de connaître.

Cette objection sert notre plan, car elle nous donne l'occasion de revenir à notre exposition pour la compléter, et elle justifie d'avance certaines répétitions qui sont, d'ailleurs, inévitables. Il ne faut pas oublier, en effet, que notre aperçu sur la vie religieuse des Vaudois n'a pas atteint le XV[e] siècle. Il n'a marqué, jusqu'ici, que l'époque primitive et celle de la floraison. Nous avons encore devant nous l'époque du déclin, qui précède la Réforme. Où chercherions-nous, sinon aux vallées des Alpes, ce qui manque à notre esquisse? Ce sera aussi le moyen de mettre en relief la tradition, beaucoup trop ignorée, de nos ancêtres plus directs.

Cette tradition a été constatée par les inquisiteurs; ensuite par un évêque de Turin; enfin par un de nos Barbes. Il n'y a qu'à en prendre acte d'après leur propre témoignage. Celui des inquisiteurs porte sur le temps de la croisade et les premières années suivantes; donc sur la fin du XV[e] siècle.

On se souvient qu'Albert Catanée fit subir aux Vaudois plus d'un examen. Il y en eut qui scellèrent leur foi par le martyre; d'autres faiblirent et se rétractèrent. C'est sans doute sur leur procès que ce grand inquisiteur fonda le rapport auquel nous allons emprunter la page qui nous intéresse.

" Ces hérétiques n'excellant ni par le savoir ni par les qualités de l'esprit, ils ne mettent pas en doute les mystères occultes de notre religion, comme qui dirait celui de la procession du S. Esprit, sur lesquels des hommes fort doctes ont pu émettre des opinions différentes. Tout à leur profession de pauvreté, ils ont poussé la démence et l'aveuglement jusqu'à dérober aux Apôtres, aux Martyrs et aux autres Saints et à la Majesté divine, le culte et l'hommage qui leur sont dûs. Ils pensent, en effet, qu'il ne faut pas élever à Dieu des temples, ni lui chanter des louanges. Leur mépris pour les Saints est si grand, qu'ils croient que leurs prières ne sont d'aucun bénéfice pour les hommes. Aussi disent-ils qu'il ne faut ni les invoquer ni les fêter. Enfin, ils travaillent à abattre plusieurs institutions très-légitimes qui servent à maintenir les chrétiens dans la pratique du devoir; car ils croient et prêchent ce qui suit:

L'Eglise Romaine est une maison de mensonge.

Ses décrets sont sans valeur.

Ce ne sont ni les ordres ni la dignité qui font le prêtre, mais le mérite. Les ordres et l'office ne comptent pour rien, la dignité étant en raison de la bonté morale.

Les âmes, après la mort, montent droit au ciel ou descendent en enfer.

Le feu du purgatoire n'existe nulle part.

Les prières pour les morts sont vaines et superflues, n'étant dues qu'à l'avarice du clergé.

Les images de la Divinité et des Saints doivent être abolies.

L'eau bénite est ridicule.

Les prêtres doivent mener vie pauvre et se contenter des aumônes.

La prédication de la parole de Dieu doit être libre et accessible à tous.

On ne doit tolérer aucun péché, même dans le but d'éviter un mal plus grand.

Si quelqu'un a commis péché mortel, il ne faut pas lui obéir.

La confirmation et l'extrême onction ne doivent pas figurer au nombre des sacrements de l'Eglise.

Le baptême doit être célébré avec de l'eau claire, sans huile sainte.

L'usage des cimetières est vain; on l'a inventé pour trafiquer. Peu importe la manière d'ensevelir les corps.

Le temple de Dieu est vaste; il embrasse la création entière, et c'est prétendre limiter sa puissance que d'ériger des temples, des monastères et des chapelles, comme si la bonté divine devait s'y rendre plus propice.[1]

Les vêtements ecclésiastiques, la décoration des autels, les coupes, les vases sacrés, tout cela est insignifiant pour la religion.

Le prêtre peut consacrer et administrer le corps de Christ en tout temps et en tout lieu. Les paroles sacramentelles sont suffisantes.

C'est en vain qu'on invoque les suffrages des Saints qui rè-

[1] "Templum Dei late patere, orbem terrarum illud esse; coarctare ejus potentiam qui templa, monasteria, sacella construunt, tanquam divina bonitas magis favens et magis propitia in illis sit."

gnent avec Christ au ciel, car ils ignorent ce qui se passe; ils n'entendent pas les prières et, quand même ils les entendraient, ils n'y peuvent rien.

Le chant et les répétitions des heures canoniques n'est que du temps perdu.

Le travail ne doit être suspendu que le septième jour, savoir le dimanche.

Les fêtes solennelles des Saints doivent être rejetées.

Les jeûnes établis par l'Eglise ne sont d'aucun profit.

Les indulgences et les censures doivent être considérées comme nulles.

Telles sont les rêveries des Pauvres de Lyon. Non contents de les propager dans leurs conciliabules, ils ont la hardiesse de les prêcher et de les affirmer publiquement." [1]

On remarquera que chacun de ces articles nous ramène à la tradition générale des Vaudois, particulièrement à celle de France. Rien dans cette énumération détaillée n'annonce la plus minime déviation. Ils sont d'ailleurs confirmés par des procès de cette même époque, concernant des Vaudois de Freyssinières, un Barbe nommé Martin, arrêté à Oulx, et une femme du diocèse de Valence. [2] En les examinant avec attention, voici ce qu'on y trouve:

Catanée a raison lorsqu'il observe que les Vaudois ne " mettent pas en doute les mystères occultes," soit les dogmes, de la religion catholique. La métaphysique, la théologie proprement dite demeure intacte. C'est sur la doctrine du culte et telle autre qui s'y rattache, que portent les principales divergences. Le purgatoire est rejeté parcequ'il n'existe pas, sauf en cette vie, [3] vu que son invention est due à l'avarice des prêtres. [4] Notre sort se décide dès ici-bas: après la mort, les dévotions n'y changeront rien. [5] A Dieu seul appartient l'adoration, comme au

---

[1] " Hæc sunt Pauperum de Lugduno opiniones et deliramenta. Nec jam satis habebant in conciliabulis communicare, sed propalam prædicare atque adstruere audebant." *Op. cit.*

[2] Voici trois pièces qui s'y rapportent: 1. *Scriptum Inq. cujusp. anon.* 2. *Proc. Inq. contra Barbam Martinum.* 3. *Proc. Inq. contra Peyronettam.* Elles sont reproduites par Morland et Allix d'après des mss. de Cambridge.

[3] "Tantum purgantur viventes in præsenti. " *Scriptum*, ap. Allix, p. 300. Cf. les procès, *ibid.*, p. 311, 323, 324.

[4] " Ad extorquendas pecunias pro missis et orationibus dicendis quæ de nihilo prosunt. " *Ibid* , p. 311.

[5] Bona opera quæ fiunt ante mortem hominis plus prosunt quam omnia quæ fiunt post mortem." *Ibid.*, p. 323.

Créateur.[1] Marie et les Saints n'étant que des créatures, ils n'y ont aucune part. D'ailleurs, n'est-il pas douteux qu'ils entendent nos prières? En tout cas, le secours ne peut venir que de Dieu.[2] Que faire de l'Ave Maria? Faut-il le répéter comme pénitence? Non, il n'est pas une prière comme Notre Père qui, étant enseigné de Dieu, doit nous suffire.[3] Les images sont vaines.[4] Quant aux fêtes, il nous faut distinguer. Il y a les fêtes proprement dites, que Dieu a ordonnées, savoir le Dimanche et les fêtes de Noël, Pâques, l'Ascension et Pentecôte. Il va de soi que nous sommes tenus de les observer.[5] Les autres ne sauraient être obligatoires, ni exclure le travail.[6] Libre à chacun d'en agir selon sa conscience, mais qu'avant tout le Dimanche soit observé, quitte à honorer aussi la mémoire des Apôtres ou de tel autre d'entre les Saints.[7] Du reste, Dieu n'est pas à l'Eglise plus qu'ailleurs. Autant vaut-il le prier à la maison, voire à l'étable; il est présent partout.[8] L'Eglise Romaine est devenue une Babel, une Synagogue de Satan;[9] c'est l'église des méchants.[10]

Les prélats sont mondains, scandaleux,[11] partant impropres à leur office; car le pouvoir légitime, dans l'Eglise de Christ, est toujours en raison de la sainteté de ceuxqui l'exercent.[12] L'office

---

[1] *Ibid.*, p. 301, 309, 310, 322.

[2] *Ibid.*, p. 301, 310, 322, 323, 324. On y lit aussi que l'apôtre Pierre mérite créance, mais non Paul: " S. Paulum vero non credunt quia fuit assassinus! " N'y aurait-il pas là un indice d'influence cathare?

[3] " Ave Maria non est oratio sed anuunciacio et salutatio, et ideo non injungunt in pœnitentiam eis qui sunt de eorum secta quod dicant Ave Maria, et quod solus Pater Noster est vera oratio, quia a Deo facta fuit oratio illa." *Ibid.*, 310-311. Cf. p. 317.

[4] *Ibid.* p. 324.

[5] " Festa quæ sunt praecepta a Deo, prout est Dies Dominicus, festum Nativitatis Domini, festum Paschæ, Ascensionis et Pentecostes, sunt celebranda." *Ibid.*, p. 311. Cf. p. 301.

[6] " De festivitatibus Sanctorum et Sanctarum per Romanam Ecclesiam introductis non est curandum, quod licitum est omni die opus servile exercere." *Ibid.* p. 301. " Alia autem festa Virginis Marie et Sanctorum sunt festicula, et qui non vult, non tenetur illa celebrare, quia non sunt præcepta." *Ibid.* 311.

[7] " Dies Dominicales super omnia alia festa... solemniter coli. Alia vero festa dicebant fuisse per Ecclesiam inventa, quæ non erant de necessitate colenda, imo poterat aliquis operari in ipsis, exceptis festivitatis Apostolorum et aliis majoribus." *Ibid.*, p. 323. Cf. p. 309 où nous lisons: " Credunt in S. Petrum, et post ipsum in S. Gregorium " etc.

[8] " Quia Deus est ubique." *Ibid.*, p. 300, 311, 324.

[9] " Domus confusionis, Babylon, meretrix et Synagoga Diaboli. " *Ibid.*, p. 300.

[10] " Ecclesia malignantium. " *Ibid.*, p. 299.

[11] *Ibid.* p. 323.

[12] " Quantum quis habet sanctitatem, tantum habet facultatem et potestatem in Ecclesia. " *Ibid.*, p. 299. Cf. p. 311.

du clergé romain est donc une vaine formalité; ses pratiques sont nulles et son eau bénite bien innocente.[1] Dieu a béni l'eau depuis le commencement de la création, et il la bénit chaque année le jour de l'Ascension, avec tout ce qui existe.[2] L'eau de pluie est aussi bonne.[3] Les aspersions sont donc chose indifférente, comme le chant qui les accompagne.[4] S'il en est ainsi, l'Eglise a-t-elle droit à la dîme et aux offrandes? Certainement non. Restent les aumônes; mais au lieu de les faire au curés, nous les donnerons aux pauvres. On criera, mais que nous importe? Les censures cléricales nous touchent peu. Nous ne sommes tenus d'obéir ni à l'Eglise, ni à ses prélats; pas même au pape, car il n'est pas saint, loin de là.[5] Il y a longtemps qu'il a usurpé le pouvoir qu'il exerce. Depuis le bienheureux Sylvestre, il n'y a plus eu de pape véritable.[6] Une fois, nous avions la même règle; mais les prêtres s'étant adonnés à l'avarice et aux vanités du monde, nous avons dû nous séparer afin de garder la règle de pauvreté.[7] Comme nous ne sommes pas nombreux, nous vivons cachés, et pour cause.[8] Mais, quoiqu'on en dise, nous sommes l'Eglise de Dieu,[9] et ceux qui ne sont pas avec nous iront en perdition.[10] Nous ne sommes qu'une poignée de gens; mais c'est peut être à cause de nous que le monde n'a pas péri.[11] Notre règle défend tout serment,[12] même les jurons mitigés;[13] elle condamne la peine de mort, sauf pour crime d'ho-

---

[1] *Ibid.*, p. 300, 311, 323.

[2] "In die Ascensionis Domini." *Ibid.*, p. 311. Cf. p. 324.

[3] "Aquæ pluviales sunt ejusdem virtutis." *Ibid.*, p. 301.

[4] *Ibid.*, p. 300, 323, 324.

[5] "Summus pontifex, ex quo non observabat sanctitatem quam debebat observare, non habebat aliquam potestatem, dicendo de eodem in hæc verba: *Autant malvais est le Pape comme nengun autre.*" *Ibid.* p. 323. Cf. p. 300.

[6] "A beato Silvestro non fuit verus Papa." *Ibid.*, p. 299.

[7] "Ipsi prœdicatores sive magistri hujusmodi sectæ et sacerdotes seu viri ecclesiastici olim solebant esse unius et ejusdem legis et ordinis; sed cum ipsi viri ecclesiastici voluerunt insequi avaritiam et vanitates hujus mundi, et ipsi prædicatores in ipsa paupertate manere voluerunt, ideo fuit facta inter eos divisio, et effecti fuerunt inimici." *Ibid.*, p. 324.

[8] "Cum numerus ipsorum prædicatorum et aliorum hominum justorum qui hujusmodi sectam tenuerint adhuc esset parvus atque rarus, ideo eis erat necesse incedere occulte, sicut faciebant Christus et ejus Apostoli." *Ibid.*

[9] "In ipsis tantum sit Ecclesia Dei qui vivunt in paupertate." *Ibid.*, p. 299.

[10] "Credunt quod extra eorum sectam nemo salvatur, et qui sunt eorum sectæ sancti esse dicuntur." *Ibid.*, p. 301.

[11] "Ces ung plen pung de gent que sosten tot le monde, et si aquello gent non era tot le monde saria a fin." *Ibid.*, p. 325.

[12] "Pre quacunque re, vera vel falsa, non licet jurare." *Ibid.*, p. 300. "Est peccatum mortale." *Ibid.*, p. 313.

[13] "Jurare pro quavis occasione vel causa Deum, pro vero vel mendacio, aut aliud quodcunque facere juramentum ubi poneretur ista locutio *per*, erat magnum peccatum." *Ibid.*, p. 322.

micide.[1] Nous reconnaissons à nos Barbes le pouvoir de lier et de délier; c'est à eux que nous sommes tenus de confesser nos péchés,[2] c'est à dire les péchés mortels.[3] En prononçant l'absolution, le confesseur impose la main sur la tête du pénitent.[4] La pénitence consiste à dire un certain nombre de fois la prière dominicale,[5] sans l'Ave Maria,[6] à jeûner, non les jours de fêtes des Saints, ni d'après la règle du carême,[7] mais la veille des quatre grandes fêtes et du dimanche et, en tout cas, le vendredi.[8] Les Barbes ne reçoivent pas la communion à l'Eglise, non plus que leurs ouailles. Ils bénissent le pain, et cela nous tient lieu d'eucharistie. Leur bénédiction a plus de vertu que la consécration ecclésiastique. Celle-ci est nulle.[9] Donc, pas de communion avec les catholiques. On évite aussi de s'unir à eux par les liens sacrés du mariage,[10] ne fut-ce que par respect pour ce dernier sacrement, qui n'est pas mal gardé dans le nid des Alpes.[11]

S'il en est ainsi, comment ajouter foi à certains aveux de mœurs abominables, que l'on attribue à nos coreligionnaires de Frayssinières,[12] et même au Barbe Martin?[13] La forme même

[1] "Pro quovis delicto quantumcunque gravi, quis non tradendus est morti, nisi sit homicida." *Ibid.*, p. 313. C'est la seule exception que nous connaissons à la règle, jusqu'ici plus absolue. De là à admettre que les Vaudois ne se croient pas tenus d'obéir aux seigneurs temporels, "s'ils ne sont pas de leur secte" (*ibid.*, p. 301), il y a loin. Il faudrait du moins distinguer.

[2] "Credunt quod eorum Magistri et Barbae potestatem habeant ligandi et solvendi, et quod illis et non Presbyteris Romanæ Ecclesiæ confitenda sunt peccata." *Ibid.*, p. 299. Cf. p. 323.

[3] *Ibid.*, p. 317.

[4] "Ipsa confessa est peccata sua alteri ex eis, genibus flexis ac si fuisset coram suo proprio sacerdote, et inde, facta confessione, ipsam absolvebat manum ad caput imponendo more sacerdotum." *Ibid.*, p. 327.

[5] "Aliquibus vicibus Pater Noster pro pœnitentia... Frequenter Pater Noster, et hoc tantum quantum possem." *Ibid.*, p. 317, 327.

[6] "Non autem Ave Maria." *Ibid.* p. 317.

[7] *Ibid.*, p. 301, 311.

[8] *Ibid.*, p. 324.

[9] "Viri ecclesiastici sunt mali et pessimæ vitæ et peccatores... Non possunt consecrare corpus Christi, et non valet consecratio per ipsos facta... Ipsi Barbæ, et qui sunt de eorum secta, non recipiunt eucharistiam, sed loco eucharistiæ benedicunt panem et dicunt quod illa benedictio est majoris virtutis quam dicta consecratio, ex eo quia tantum quantum quis habet bonitatis et puritatis, tantum habet et potestatis." *Ibid.*, p. 311.

[10] "Credunt quod non licet hæreticis eorum sectæ cum catholicis matrimonia contrahere." *Ibid.*, p. 301.

[11] Dicebant quod sacramentum matrimonii debebat fideliter et firmiter custodiri." *Ibid.*, p. 323.

[12] "Credunt quod licitum est libidinose convenire, et participare etiam cum omni persona sibi in quovis consanguinitatis vel affinitatis gradu conjuncta, saltem quando conveniunt cum aliis ejusdem sectæ in eorum prædicationibus, et extinctis luminibus." *Ibid.*, p. 300.

[13] On attribue à ce Barbe des distinctions sur les différents degrés de consan-

de ces aveux trahit, d'abord la contradiction,[1] ensuite l'absurdité.[2] N'oublions pas que, peu d'années après, les Vaudois prenaient acte de la cynique injure pour la stigmatiser dans une lettre au roi Ladislas et se plaindre qu'on ne les soumît pas à une enquête.[3] Non, il n'y a plus de doute: ces propos infâmants sont le fait d'un clergé aux abois, qui se venge à sa manière contre ceux qui n'ont pas mis à nu la corruption des prêtres pour en rire, comme tant d'autres, mais pour lui opposer une vie pure. Il est vrai que, par là, le scandale était rendu plus criant et le clergé de plus en plus odieux et impopulaire.

Cela constaté, il nous reste à recueillir quelques détails historiques, à l'occasion du Barbe Martin.

Son père avait nom Girondin. De Spoleto, sa résidence ordinaire, il avait plus d'une fois visité les vallées des Alpes en qualité de Barbe, prêchant, confessant, de village en village.[4] C'est à lui que Martin dût sa première instruction religieuse.[5] Elle fut continuée par quelques autres Barbes de la petite ville de Camerino, dont un avait nom Barnovo, un autre Josué. Il les avait accompagnés plus d'une fois dans leurs tournées missionnaires. Enfin, il fut amené un jour au grand Maître Jean Antoine, qui demeurait à Cambro, sur le territoire du Pape.[6] Il fut consacré Barbe, et échangea à cette occasion son nom de baptême contre celui de Martin. C'était l'usage. Voici comment se faisait l'ordination. Quand on consacre un Barbe, nous dit

---

guinéité, et l'aveu que ses pénitents vivaient dans des rapports incestueux "tamen extra Synagogam." *Ibid.*, p. 311-313 et 317.

[1] Les dissidents accusent eux-mêmes les prêtres du crime d'impureté. "Nimis lubriciter et inhoneste vivebant," disent-ils, "tenendo meretrices... Sic malum exemplum ostendendo in populo." *Ibid.*, p. 323. C'est même là un des motifs de leur dissidence. Seraient-ils conséquents s'ils quittaient les prêtres pour les imiter, que dis-je, pour les dépasser dans le crime?

[2] Ainsi l'on fait dire à ce Barbe Martin que d'après l'opinion commune de ses coreligionnaires, "si in dicta Synagoga generetur filius, ille filius erit in futurum aptior ad exercendum officium Barbarum, prædicationum et confessionum, quam aliquis alius, quia genitus est in dicta Synagoga." *Ibid.*, p. 312.

[3] Voir ci-devant, p. 194, n. 5.

[4] "Ipse ejus pater, qui erat Barba, ibat ad confitendum et prædicandum gentes in illis montibus." *Ibid.*, p. 307.

[5] "Sunt sexdecim anni elapsi quod Girondinus ejus pater ipsum loquentem ipsam fidem Valdensium et hæresim docuit." *L. c.* Voilà prouvé le mariage des Barbes, s'écriera-t-on. Doucement. S'il n'y a que 16 ans que l'éducation vaudoise de Martin a commencé, cela peut signifier que le père Girondin n'avait pas embrassé la règle vaudoise avant son mariage. Morel dira plus tard un mot qui n'invite pas à croire au mariage des Barbes.

[6] "Duxit ipsum ad corum magnum magistrum qui vocatur Joannes Antonii, et qui suam residentiam facit in loco de Cambro de dominio Papæ." *Ibid.*, p. 308.

Martin, le Maître convoque quelques autres Barbes, et on lui impose de jurer ce qui suit: "Toi, un tel, jure sur ta foi de maintenir, multiplier et accroître notre loi et de ne la déceler à personne au monde; promets de ne jurer en aucune façon, d'observer le dimanche et de ne faire à autrui aucune des choses que tu ne voudrais pas que l'on te fît; enfin, tu croiras en Dieu, qui a fait le ciel et la terre." [1] Quand le candidat a prêté ce serment, le grand Maître lui passe une coupe et, à ce moment, il lui assigne un nouveau nom en disant: "Désormais tu seras nommé ainsi." [2] C'est à cette occasion, ajoute notre accusé, que je reçus le nom de Martin, au lieu de celui de François que j'avais auparavant. Car cette solennité tient lieu de baptême. [3] Nous apprenons en outre que les coreligionnaires de Martin portaient divers noms: au delà des monts, en France, on les appelait Pauvres de Lyon; en deçà, c'étaient les Pauvres purs. [4] Il s'était mis en chemin, cette année-là, avec un sien compagnon, nommé Barbe André. Ils avaient visité Gênes, Nice, Acqui et le Vivarais, plusieurs districts de France, tenu conseil à Lyon avec six autres Barbes, vu au retour bon nombre de Vaudois dans les monts de Valence et aux environs d'Embrun et de Gap. Au mois de mars dernier, ajoute Martin, nous rencontrâmes près d'Acqui trois individus réchappés du Dauphiné, d'où on les avait exilés. Ils nous reconnurent à nos manteaux.[5] Nous parlâmes de nos affaires. Ils disaient qu'ils attendaient la grâce pour rentrer dans leurs foyers, et continuer comme par le passé... Pour revenir à mon récit, voici que, à mon retour de Lyon avec un autre Barbe, nommé Pierre, nous arrivâmes à Oulx. Comme, nous traversions la montagne, du côté de Pragelas, nous fûmes arrêtés.

---

[1] "Tu talis jura supra la fide tua de mantenere... nostra lege et de non la discoperire a persona dal monde et que tu prometes de non jurare Dieu a nul modo, et que garda la domenega." *Ibid.*, p. 313. Il s'agit donc d'un serment formel. Cf. p. 308. Peyronette raconte, à son tour, que comme on se défiait d'elle, on lui imposa de jurer qu'elle aurait gardé le silence. *Ibid.*, p. 325. Voilà donc une autre exception à la règle.

[2] "Magnus magister dat eidem Barbæ, sic facto, ad bibendum modicum vini. Ex tunc mutat sibi nomen, dicendo: *Desi en la te chameras tal.*" *Ibid.*, p. 313.

[3] "Quod illa solemnitas habetur loco baptismi." *L. c.*

[4] "Dixit quod de ultra montes in Regno Franciæ appellantur Pauperes de Lugduno, de citra vero montes in patria Italiæ appellantur Pauperes Mundi." *Ibid.*, p. 314.

[5] "Qui tres agnoverunt ipsos Barbas in habitibus eorum, videlicet in mantellis." *Ibid.*, p. 315.

— Saviez-vous qu'il y eut là des gens de votre secte?

— On nous disait que oui. Aussi pensions-nous à y utiliser notre ministère en faveur des Vaudois.[1]

Les deux Barbes que nous venons de mentionner n'avaient pas été les seuls que l'on avait vus arriver aux vallées des Alpes à cette même époque. Une femme raconte en avoir reçu chez elle, au temps de feu son mari, Pierre Fournier. Un jour, elle en vit deux.[2] A les entendre, ils étaient étrangers, car ils parlaient italien ou lombard. Ils étaient vêtus de gris.[3] Son mari les logea "pour l'amour de Dieu." Après souper, l'un des deux tira de sa poche un petit livre. Il annonça que ce livre contenait les Evangiles et les préceptes de la loi, et qu'il allait l'expliquer à tous les assistants; qu'il avait mission de Dieu pour la réforme de la foi catholique et que, dans ce but, il allait par le monde, à l'instar des Apôtres, prêchant sans bruit la manière de servir Dieu et d'observer ses commandements. Là dessus il se mit à lire.[4]

— Comment se nommaient-ils?

— Je n'en sais rien.

— Les avez-vous revus?

— Il y a vingt cinq ans que je les vis pour la première fois. Je les aurai vus, en somme, neuf ou dix fois; pas toujours chez nous cependant.

— Vous êtes-vous souvent confessée à ces gens-là?

— Chaque fois que nous les avons reçus chez nous; donc quatre ou cinq fois... Quand ils s'en allaient, ils nous donnaient parfois des aiguilles, et mon mari leur donnait quelqu'argent pour leur peine.[5]

---

[1] "Animo exercendi eorum officium et ad consolandum dictos Valdenses ibidem commorantes." *Ibid.*, p. 316.

[2] *Ibid.*, p. 312. Deux, c'était la règle. *Ibid.*, p. 297, 298. Quelquefois, c'était ou l'un ou l'autre, ou trois à la fois. *Ibid.*, p. 326-327.

[3] "Duo homines extranei, induti vestibus grisei coloris, qui, ut sibi visum fuit, loquebantur lingua italica, sive lumbardica." *Ibid.*, p. 322.

[4] "Hora nocturna post cœuam unus ipsorum legere cœpit unum parvum librum quem secum deferebat, dicendo in eodem descripta fuisse Evangelia et præcepta legis, quæ ibidem dicebat se explicare et declarare velle in præsentia omnium ibidem circumstantium, quia dicebat se fore missum ex parte Dei ad reformandam fidem Catholicam, eundo per mundum ad instar Apostolorum pro prædicando bonis et simplicibus gentibus de modo et forma serviendi Deo et vivendi secundum ejus mandata." *L. c.*

[5] "Dum recedebant a domo sua aliquoties dabat sibi certam quantitatem acuum sive d'*aiguilles*, et ejus quondam maritus dabat ei pecunias pro pœna ipsorum." *Ibid.*, p. 329.

— Quelle somme? le savez-vous?

— Je n'ai pas vu compter.

— N'avez-vous pas ouï prêcher ces hérétiques à Barillonne?

— Si, il y a de cela une dixaine d'années. Nous étions, mon mari et moi, en visite chez un parent, nommé Jean Favre. Nous logeâmes chez lui. Un soir, nous allâmes faire visite à Monnet Favre, son frère, et voilà que nous y trouvâmes nos deux prédicateurs avec toute la famille réunie. Monnet, qui ne s'attendait pas à nous voir, fut tout marri. Cela était si évident, que nous ne tardâmes pas à nous retirer.

— Que dirent les prédicateurs?

— Rien.

— En vous voyant arriver, suspendirent-ils leur prédication?

— Non.

D'après ces divers témoignages, il faudrait conclure que le chef des Barbes avait ordinairement, en ce temps-là, sa résidence vers le midi de l'Italie.[1] Il présidait leur ordination,[2] assignait à chacun un nouveau nom;[3] enfin, sur l'exemple de notre Seigneur, il les envoyait deux à deux prêcher la repentance et paître les brebis dispersées de l'Israël persécuté, dans les vallées des Alpes, en Ligurie, dans la Pouille et en d'autres localités.[4]

Ces détails un peu longs, mais qui ont ici leur importance, nous amènent à la double conclusion que voici: d'un côté, la dissidence dans les vallées des Alpes au XV[e] siècle se rattache à celles des Vaudois primitifs que nous connaissons; de l'autre, elle trahit une fois de plus une certaine fusion, déjà constatée,[5] avec celle des Cathares.[6] L'influence de ces derniers sur la règle vaudoise avait été assez marquée pour que, à leur tour, ils se

---

[1] C'est tantôt, comme on l'a vu, à Cambro (?), dans le territoire du Pontife, tantôt à Aquila, etc. *Ibid.*, p. 298.

[2] "Barbæ creari solent per eorum supremum in civitate Aquilæ in Regno Neapolitano." *L. c.*

[3] C'était, disaient les malins, pour faire la carte au pape: "In derisum Romani Pontificis, eis nomina mutantur cum ad magisterium hujusmodi afficiautur." *L. c.*

[4] "Quemadmodum Christus redemptor noster discipulos suos binos mittebat ad prædicandum, sic et idiota et bestialis illius sectæ Magniscius alios magistros inferiores per ipsum creatos et probatos, quos vulgo Barbas dicimus, ad docendum... hinc inde binos mittere solitus fuit." *Ibid.*, p. 297-298.

[5] V. ci-devant, à p. 119-121, et p. 184.

[6] Le nom de *mundi*, traduction littérale de *cathari*, est surtout significatif. "Mundos se coram populo... esse simulaut," lit-on dans un écrit attribué à Joachim. V. Schmidt, *Hist. des Cathares*, II, 155.

résignassent à céder sur plus d'un point. Ne dirait-on pas que leur dualisme s'était fondu, peu à peu, au feu des croisades et des bûchers? La fusion est complète; le nom, la place, l'avenir restent aux Vaudois. Décimée, en partie dispersée, la population a reflué de divers côtés, surtout vers les Calabres; mais lors de la visite des Frères de Bohême, elle s'était déjà ramassée et, d'après les écrits qui en sortent, on a pu voir que la foi des pères est loin de s'éteindre.[1] Encore quelques années, et nous voici aux approches de la Réforme. Luther venait d'afficher vaillamment ses thèses, et un prélat savoyard cassé, à la fin de ses jours, car il avait servi la monarchie de France sous trois de ses rois, était monté au siége archiépiscopal de Turin. Il s'appelait Claude de Seyssel. Sans visiter les Vaudois, il s'enquérit d'eux pourtant, examina leur doctrine et se mit à la réfuter dans un traité qui fut publié l'an 1520, après sa mort.[2] Que trouva-t-il à leur reprocher? Ce point a été étudié par Jacques Cappel "ministre du S. Evangile et professeur en théologie en l'Eglise et Académie de Sédan."[3] Il relève par ordre les griefs de l'archevêque, et il suffira de les résumer.[4]

Les Vaudois reçoivent seulement ce qui est contenu dans l'A. et dans le N. Testament. Ils tiennent que les pontifes et les prêtres ont porté atteinte à l'autorité de l'Ecriture par leurs doctrines et leurs gloses. Dîmes, prémices, consécrations d'églises, indulgences, bénédictions, eau bénite, fêtes des Saints, tout cela est condamné comme invention humaine, jusqu'aux suffrages, car, disent-ils, "Christ suffit pleinement à tous et pour toutes choses."[5] D'ailleurs, les Saints ignorent ce qui se passe ici bas. Les images et le signe de la croix sont détestables. L'*Ave Maria* n'étant pas une prière, mais une simple salutation, il est oiseux de le répéter. Le mariage est licite à tout degré, sauf le cas de parenté immédiate. Le purgatoire n'existe pas; tout ce qu'on fait pour en délivrer les âmes est perdu et absurde. Les prêtres n'ont pas le privilège de remettre les péchés; il appar-

---

[1] V. ci-devant, p. 193-196.

[2] *Adversus errores et sectam Valdensium tractatus.* L'auteur mourut en juin 1520. Cl. Coussord, théologien de l'université de Paris, traita encore le même sujet, mais d'après le pamphlet de Seyssel.

[3] *La doctrine des Vaudois représentée par Cl. Seissel archevesque de Turin, et Cl. Coussord théologien de l'université de Paris avec notes dressées par Jacques Cappel* etc. Sedan MDCXVIII.

[4] V. *ibid.*, ch. 4: *Ce que Seissel reprend aux Vaudois.*

[5] "Christo omnibus ad omnia abunde sufficiente."

tient à tout chrétien qui marche sur les traces des Apôtres, et les Vaudois, plus que l'Eglise de Rome, ont droit au nom de catholique. En fait de prière, il ne faut accepter que ce qui nous a été transmis par les auteurs sacrés. Le mensonge est péché mortel.

Ainsi donc les mêmes traits caractéristiques demeurent. Mais il nous tarde d'ouïr un témoin non catholique. Le dernier mot, sur le sujet qui nous occupe, appartient naturellement au Barbe Morel. On n'a pas oublié qu'il s'est ouvert à plus d'un réformateur sur l'état religieux des Vaudois. Sa candeur est si évidente que, pour savoir la vérité toute pure, nous n'avons qu'à l'écouter.[1]

Après les salutations dictées par la circonstance, Morel expose la manière dont se recrute le ministère. L'ordination couronne la préparation. Elle a lieu moyennant l'imposition des mains et l'administration du sacrement de l'eucharistie. Une fois consacrés, les jeunes ministres partent, deux à deux, pour évangéliser. Cela a été dit;[2] continuons.

“ Quant au rang, dit Morel, nous avons égard aux années de service, c'est-à-dire que l'ordre de consécration détermine la préséance en toutes choses, qu'il s'agisse d'honneur, de dignité ou d'office. Celui qui précède est le maître; celui qui suit, le disciple.[3] C'est notre coutume et nous y tenons si fort, que le second ne fait rien sans la permission du premier, quand il s'agirait de la chose la plus insignifiante, comme de boire un verre d'eau, par exemple.[4] Non pas qu'il y ait péché, selon nous, à ne pas en agir ainsi; nous désirons seulement que tout se fasse avec ordre et bienséance. Comme règle, nos ministres ne se marient point; mais il faut vous avouer — car je m'ouvre à vous en toute confiance — que la chasteté n'en est pas toujours mieux

---

[1] V. la lettre latine de Morel à Œcolampade, d'après *Scultetus*, *l. c.*, et les *Mémoires de Morel* en dialecte Vaudois d'après un ms. de Dublin auquel Perrin fait allusion par ces mots: “ Le livre de George Morel, auquel sont contenues toutes les demandes que firent George Morel et Pierre Masson à Œcolampade et Bucer touchant la religion et les responses des dits personnages. ” Herzog a examiné le ms. et il le cite dans ses *Rom. Wald.*, p. 340 et suiv.

[2] V. ci-devant, p. 190-191.

[3] “ Eique magister constituatur.”

[4] “ Ut verbigratia bibere aquam.” D'après les *Mémoires*, “ semilhantament li devant pausa non devon far alcuna cosa sencza la licencia de son compagnon.”

observée pour cela.[1] Le pain, les vêtements nous sont fournis gratuitement, à titre d'aumônes, par le peuple qui reçoit de nous l'instruction. Cela pourrait, à la rigueur, nous suffire. Nous travaillons à divers métiers, pour complaire à nos gens, et afin d'éviter l'oisiveté;[2] mais, à vrai dire, le temps que nous y consacrons ne profite pas pour la connaissance des Ecritures. Nous disons les prières à genoux, à diverses heures: le matin, le soir, avant et après diner, avant et après souper, à midi et quelquefois aussi durant la nuit; enfin, après la prédication. Elles durent un quart d'heure environ. Avant de manger ou de boire, nous disons presque toujours l'oraison dominicale. Du reste, en faisant ces prières nous ne sommes mus par aucune superstition ou vain désir de formalité, ni par respect pour les temps. Nous n'avons d'autre but que la gloire de Dieu et le bien de nos âmes. Nos biens temporels qui, comme je l'ai dit, nous sont assez copieusement assurés, grâce aux aumônes de notre peuple, sont gérés en commun. On nous offre, surtout au lit de mort de l'argent et divers dons. J'avoue n'avoir jamais eu le courage de rien accepter des mourants. Chaque année les ministres se réunissent en conseil général pour traiter de leurs affaires, et deux à deux nous changeons de résidence; car nous ne résidons pas plus de deux ou trois ans dans la même localité, sauf qu'il s'agisse par hasard de quelque vieillard auquel on accorde de fixer quelque part sa demeure pour la fin de ses jours. Tout ce que nous recevons de notre peuple, en fait d'argent, est remis à ce même conseil général pour la caisse commune, entre les mains de nos chefs.[3] On le destine en partie pour les frais de voyage, selon qu'ils le jugent nécessaire; on en réserve parfois une autre partie aux pauvres. Avant de nous séparer, nous nous unissons dans la mutuelle confession de nos fautes. Si quelqu'un d'entre nous tombe dans quelque péché charnel, il est exclu de notre communauté;[4] la prédication lui est interdite, et nous lui

---

[1] "Inter nos nemo ducit uxorem: tamen, ut verum fatear (tecum enim cum multa fiducia omnia loquor), non semper caste nobiscum agitur." Rappelons, à ce sujet, que Morel fait aussi allusion à "nonnullæ nostræ mulierculæ, quas dicimus sorores," lesquelles "agunt vitam in virginitate." Les *Mémoires* ont ici une leçon différente: "Item alcuns de nos ministres de l'evangeli ni alcunas de las nostras fennas non se maridan."

[2] "Ad plebis obsequium," sans doute pour épargner les contributeurs. La leçon vulgaire a omis ce passage.

[3] "Colliguntur a majoribus nostris."

[4] "A nostro consortio."

enjoignous de gagner son pain à la sueur de son front."

Jusqu'ici Morel n'a guère touché qu'à ce qui a trait à l'organisation. Mais il mentionne aussi les croyances, les pratiques religieuses et les mœurs.[1]

"Quant à nos croyances, voici: nous enseignons de notre mieux à notre peuple ce qui est contenu dans les douze articles du Symbole, dit des Apôtres, et toute doctrine qui s'en éloigne est considérée par nous comme hérétique. Nous croyons à un Dieu en trois personnes; nous tenons que l'humanité de Christ est créée et inférieure au Père, qui a voulu racheter les hommes par elle. Mais nous admettons, avec cela, que Christ est à la fois vrai Dieu et vrai homme. Nous tenons, en outre, qu'il n'y a d'autre médiateur et intercesseur auprès de Dieu que Jésus Christ. La vierge Marie est sainte, humble et pleine de grâce. Ainsi en est-il des autres Saints. Avec elle ils attendent au ciel la glorification de leurs corps par la résurrection. Nous croyons qu'après cette vie il n'y a que le lieu des élus, appelé paradis, et celui des réprouvés, nommé enfer. Quant au purgatoire, il a été inventé par l'Antechrist contrairement à la vérité; c'est pourquoi nous le repoussons. Tout ce qui est invention humaine, ainsi les fêtes des Saints, les vigiles, l'eau bénite, les jeûnes à jours fixes, et choses pareilles, surtout la messe, tout cela n'est qu'abomination, selon nous, aux yeux de Dieu. Nous croyons que les sacrements sont signes de chose sacrée ou figure visible de grâce invisible, et qu'il est bon et utile que les fidèles y participent quelquefois, si cela leur est possible; mais nous pensons que si l'on n'a pas l'occasion de le faire, on peut être sauvé quand même. A ce que j'entends, nous avons erré en admettant plus de deux sacrements.[2] Nous tenons aussi que la confession auriculaire est utile, si on l'observe sans distinction de temps et dans le but de consoler et assister les malades, les ignorants et ceux qui réclament nos conseils, suivant l'Ecriture. D'après notre règle, la charité doit procéder comme suit: D'abord, que chacun aime Dieu par dessus toute créature, même plus que sa propre âme; ensuite, son âme plus que tout le reste; puis, l'âme du prochain plus que sa pro-

[1] Nous avons suivi jusque là l'ordre de la leçon latine, d'après Scultetus. Avec Herzog nous suivons, pour ce point ci, celui de la leçon vulgaire, qui est plus satisfaisant; quoique la différence ne soit pas grande.

[2] "In hoc, ut audio, erravimus, credentes plura quam duo sacramenta."

pre vie; puis sa propre vie plus que celle du prochain; enfin, la vie du prochain plus que ses propres biens."

Telles sont les croyances signalées par Morel. Les détails qui suivent ne font que les compléter.[1]

"Nous visitons notre peuple une fois par an, poursuit le Barbe; car il est répandu sur les monts, en divers villages. Chacun nous fait sa confession en secret.[2] Nous exhortons, par cette occasion, les gens mariés à vivre ensemble honnêtement et à se rendre réciproquement ce qui est dû, pour éviter le mal et non par volupté...[3] Enfin, nous conjurons chacun de s'abstenir de tout péché, et leur inculquons de notre mieux la doctrine du péché originel. Quelqu'un est-il malade? Nous le visitons, si on nous y appelle, afin de le consoler par nos exhortations et nos prières. En nous y invitant, on demande parfois que, vu l'indigence du malade, nous apportions en outre le secours matériel. Quand nous prêchons, nous sommes deux à fonctionner. Nous sommes assis l'un à côté de l'autre; l'aîné parle le premier, ensuite le plus jeune. Comme nous n'avons aucune part au pouvoir civil et que, bon gré mal gré, notre peuple est assujetti à la juridiction des infidèles, nous engageons nos gens à élire deux ou trois hommes dont la probité soit reconnue, et à leur confier la solution de leurs affaires.[4] Nous excommunions ceux qui refusent opiniâtrement d'accepter nos instructions et nos avertissements; il s'en suit qu'ils ne peuvent, dès lors, ni vaquer aux affaires ni ouïr la prédication.[5] Si nous en agissons ainsi, c'est dans le but de leur faire honte; car nous rappelons, à cette occasion, qu'il n'est pas séant de donner les choses saintes aux chiens, ni de jeter les perles devant les pourceaux. Aussi y en a-t-il plusieurs

---

[1] Nous revenons, pour l'ordre des matières, à la leçon latine.

[2] "Nos annen per tuit li an una vecz per vesitar nostre poble eu lor meysons, car ilh habitan en las montagnes per diversas borcas e villages; e li auven d'un en un en la confession auricular." La leçon latine dit: "clandestine audimus."

[3] "Debito proprio honeste, et tantum ad medicinam, non ad voluptatis societatem." Il faudrait lire sans-doute "satietatem," car la leçon vulgaire porte: "a medicina de lor debit e non a la saciota (sic) de la volunta." Morel mentionne ici un avertissement fort pratique, vieux comme la loi de Moïse; mais on nous dispensera de le citer.

[4] Le choix tombe sur autant de Barbes, ensorteque Morel ajoute ici, d'après la leçon vulgaire: "Emperczo sen forcza de l'auvir quasi en totas sas differencias."

[5] "Excommunicamus a prasi populi et ab verbi auditione." Herzog renonce à traduire *prasis*, qui est sans doute dérivé de πρᾶξις.

qui, lorsqu'ils sont réadmis à entendre la prédication, répondent par le mépris. Ce n'est pas nous-mêmes qui administrons au peuple les sacrements: ce sont les papistes.[1] Mais nous leur expliquons autant que faire se peut le sens spirituel des sacrements; nous les exhortons à ne point mettre leur confiance dans les cérémonies antichrétiennes et à prier, afin que, s'ils sont forcés à voir et entendre les abominations de l'Antechrist, cela ne leur soit pas imputé comme un péché, mais que ces sortes d'abominations soient bientôt confondues, pour faire place à la vérité, et que la parole de Dieu soit répandue. En outre, nous défendons absolument à notre peuple de jurer; toute danse est prohibée, et, en général, toute espèce de jeux, à part l'exercice de l'arc ou d'autres armes. Nous ne tolérons pas davantage les chansons vaines et lascives, les vêtements délicats, à bigarrures ou à petits carreaux, ou coupés, d'après la nouvelle coutume.[2] Du reste, notre peuple se compose généralement de gens simples, rustiques, n'ayant d'autre ressource que l'agriculture, dispersés par la persécution en beaucoup de localités fort distantes les unes des autres. D'une extrémité à l'autre, il y a plus de huit-cents mille.[3] Bien que nous soyons partout assujettis aux magistrats et aux prêtres papistes, il n'arrive presque jamais que quelqu'un soit appelé en jugement ou condamné, ni qu'il fréquente les lieux de débauche."[4]

Après ces données positives, Morel avoue ses doutes, qui sont ceux de ses coreligionnaires. Ils portent sur quarante sept points. La plupart ont leur importance, s'il s'agit de préciser l'état des croyances, des pratiques en vigueur, et jusqu'aux opinions courantes. Prenons-en encore note, sans nous écarter du texte que nous avons sous les yeux. Ces doutes donnent lieu à autant de demandes.[5]

1. Faut-il admettre des degrés dans la dignité des ministres

---

[1] "Li papista." La leçon latine a une expression plus forte: "Sacramentorum signa plebeculæ nostræ non nos, sed Antichristi membra administrant."

[2] "Neque ullo vestitu, colore diverso, superfluo, scutulato, aut delicato, sive consciso utetur." Ce *consciso* ou *ensemp talha*, comment le traduire? On sait que les lois de ce temps réglaient la coupure des pantalons.

[3] "Nam ab unius extremitate ad aliam intersunt plusquam octingenta milliaria." Herzog soupçonne ici une erreur. Perrin (I, 106) pense que Morel veut dire que le nombre des habitants s'élève à 800,000!

[4] "Per tot sotmes, volha o non volha, a las segnoriias e a li preyre papistica."

[5] "Peticions." Nous suivons les deux leçons à la fois.

de la Parole, par exemple ceux d'évêques, de presbytres et de diacres?[1] On voit bien que l'apôtre l'ordonne à Timothée et à Tite; Christ établit Pierre sur les autres apôtres en lui donnant les clefs du royaume des cieux; et, parmi les apôtres mêmes, il y en avait qui étaient des colonnes. Toutefois ces degrés ne sont pas reconnus parmi nous.[2]

2. Que doit-on entendre par ces clefs données à S. Pierre?

3. Les ministres de la Parole qui mènent une mauvaise vie peuvent-ils annoncer utilement au peuple la parole de Dieu, s'ils l'enseignent selon vérité?

4. Doit-on reconnaître des presbytres qui ne prêchent ni n'enseignent, sauf par leur vie exemplaire?

5. Est-il permis aux ministres de la Parole de posséder quelque chose en propre, quand il est écrit: "Si tu veux me suivre, va, vends tout ce que tu as;" et ailleurs: "Ne possédez ni or ni argent;" et quand le Fils de Dieu n'avait pas même un lieu où reposer sa tête?[3]

6. Est-il permis aux ministres de la Parole de mener vie de célibat?

7. Les dits ministres peuvent-ils conduire avec eux des femmes qui veulent se vouer au célibat?[4]

8. Quelle différence y a-t-il entre les ministres de la Parole de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau?

9. Quel sont les livres de l'Ecriture que nous devons tenir comme véritablement canoniques?

10. L'interprétation allégorique est-elle utile pour l'explication de l'Ecriture?[5]

11. Les préceptes judiciaires et cérémoniels donnés par la loi

---

[1] "Enayma d'episcopa, de preverage, de diacona."

[2] "His tamen gradibus inter nos non utimur." En dialecte: "Emperczo nos non usen d'aquisti gra entre de nos."

[3] "Cum lo sia script: si tu voles venir enapres my, vay e vent totas cosas."

[4] "Si li dit ministre pon licitament amenar fennas, las quals volhon viore en vergeneta." Nous lisons, en outre, la demande: "An mulieres juvenes, requirentes et volentes vitam in virginitate agere, sint in religionem introducendæ." Il y a donc un asile, une classe de sœurs. Cf. ci-devant, p. 190, où il est fait mention de ces sœurs. Voici comment Morel s'exprime à cet endroit: "Ducuntur prædicti recipiendi ad quendam locum, ubi nonnullæ nostræ mulierculæ, quas dicimus sorores, agunt vitam in virginitate." Ce même passage se retrouve dans la leçon vulgaire avec cette variante: "La cals son las nostras serors en Jesu." Un trait de plume a effacé le passage de la leçon vulgaire.

[5] "Si li sen alegoric se son recebu per treyt de l'escriptura sancta profeytivolment." V. pour la leçon latine ci-devant, p. 296, n. 5.

de Moïse ont-ils été abolis par l'avénement de Christ, ou devons nous encore les observer?

12. Les ministres de la Parole doivent-ils enseigner tout ce qui est contenu dans les Ecritures, sans distinction aucune?[1]

13. Comment faut-il entendre la vraie et fidèle interprétation de la sainte Ecriture pour ne pas se laisser égarer par tant de commentaires et d'interprétations diverses qui existent et que l'on accumule, de jour en jour.[2]

14. Y a-t-il plus de deux sacrements?[3]

15. Le mariage peut-il être saintement contracté par des personnes non parvenues encore à l'âge de raison?

16. Le mariage est-il légitime à tous les degrés de parenté, hors ceux qui sont indiqués au chapitre XVIII du Lévitique?

17. Est-il permis à une femme de se remarier, quand son mari n'a plus donné signe de vie depuis nombre d'années?

18. Si quelqu'un déshonore une vierge, est-il tenu de l'épouser? et, s'il est marié, doit-il la doter?

19. Nous exhortons les époux à ne point se marier par luxure ou avarice, et leur disons que les mariages de ce genre sont du diable. Nous les admonestons à se marier pour honorer Dieu et avoir des enfants. Est-ce juste?

20. Est-il permis à la femme de détourner une partie des biens de son mari, à son insu?

21. Y a-t-il dans les Evangiles des enseignements de Christ que l'on doive appeler préceptes, et d'autres enseignements que l'on doive envisager comme des conseils?[4]

22. Serait-il à désirer que les ministres célébrassent les rites et cérémonies des sacrements, quand ils ont l'occasion de le faire?[5]

---

[1] La demande est exemplifiée: ainsi, dit Morel, ce qu'on lit au sujet des filles de Lot, de Judas et " soa nora Tamar, " et des femmes et concubines de Salomon.

[2] " A czo que non sian deceopu per tanti e divers commentaris e interpretacions que son e se fan de jorn en jorn."

[3] " Si son plus de duy sacrament, con czo sia que li papista diczan esser sept." Cette demande est adressée à Bucer. Morel omet ici l'aveu fait à Œcolampade : " In hoc, ut audio, erravimus, credentes plura quam duo sacramenta. "

[4] C'est là du moins le sens que nous croyons devoir donner à ces mots: " Si son alcunas scripturas de Crist, lasquals poissan esser ditas comandament e alcuns conselh."

[5] " Si sara cosa profeytivol que ministres administressan li rit e las ceremonias de li sacrament aqui hont o poyrian far."

23. Parce que Christ a dit: " Ne jurez en aucune façon," doit-on en conclure que tout serment soit défendu comme péché mortel? [1]

24. Est-il permis de pleurer pour les morts? On lit quelque part que les Saints ont pleuré pour eux, tandis qu'ailleurs, d'après ce qu'on lit encore, cela leur est défendu.

25. Est-il permis de se livrer, le dimanche, à des travaux manuels? Y a-t-il des fêtes que l'on est tenu d'observer? [2]

26. Est-il permis à quelqu'un qui serait assailli par des malfaiteurs de se défendre, même s'il ne le pouvait faire sans les tuer? [3]

27. En reconnaissant que Christ seul est notre justice, et que nous ne sommes sauvés qu'en son nom, et non par nos œuvres, comment interpréterons-nous tant de passages de l'Ecriture qui font si grand cas des œuvres? Les âmes des simples peuvent facilement s'y tromper. N'est-il pas écrit: " Tu seras justifié ou condamné par tes propres paroles? " Ne lit-on pas: " Tous ceux qui disent: Seigneur, Seigneur, n'entreront pas au royaume des cieux, mais celui-là seulement qui fait la volonté de mon Père? " Et ailleurs: " Vous posséderez le royaume, car vous m'avez donné à boire? " Et encore: " Comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché? " [4] Les aumônes et les prières de Corneille paraissent avoir eu pour effet l'apparition de l'ange, et c'est ainsi qu'il aurait été justifié. On dirait aussi que le péager qui était monté au temple, se retira justifié par ses prières. Si Jésus aima Jean particulièrement, n'est-ce pas parce que celui-ci l'avait aimé plus que les autres disciples? Madeleine est mieux accueillie que Simon, lisons-nous, parcequ'elle a aimé davantage. Il faudrait conclure de là que les œuvres comptent pour quelque chose. Ne lit-on pas, d'ailleurs, que Dieu a révoqué, plus d'une fois, ses châtiments, en voyant les pécheurs faire pénitence? N'est-il pas

---

[1] " Si tot jurament es defendu sot pena de pecca mortal, diczent Crist, non volha jurar al postot." La leçon latine s'exprime d'une façon identique.

[2] " Si es licit de far alcuna cosa manual al jorn de la diamenja e si al postot se deo gardar alcuna festa. " Dans sa 2me lettre à Œcolampade Morel demande " s'il est permis de travailler les jours de fête."

[3] Ailleurs Morel suppose le cas de quelqu'un qui serait attaqué dans un bois. V. 2me lettre susdite.

[4] " Enayma l'aiga steng lo fuoc, enaymi l'almona steng lo pecca." Il est clair, par ces citations, que la différence entre les livres canoniques et les livres apocryphes est encore à faire.

écrit que nous serons jugés selon nos œuvres? Enfin, il semble qu'il y aura, dans la gloire, une différence entre les justes. Oh! nous te prions de nous éclairer surtout sur ce point.[1]

28. Il est écrit: "Laissez venir à moi les petits enfants, car le royaume des cieux est à ceux qui leur ressemblent." N'en doit-on pas conclure que tous les enfants non parvenus à l'âge de raison seront sauvés par la grâce de Dieu et les mérites de Christ, quel que soit le peuple auquel ils appartiennent? Et d'autre part, parcequ'il est dit qu'il "est impossible, sans la foi, de plaire à Dieu," et que quiconque n'aura pas cru au Fils, ne verra pas la vie, mais la colère de Dieu demeurera sur lui," en conclurons-nous que tous ceux qui ont l'usage de la raison, sans la foi en Christ, sont réprouvés?[2]

29. Les lois civiles ou telle autre de ce genre, que les hommes ont inventées et qui régissent le monde, quant aux choses temporelles, sont-elles légitimes aux yeux de Dieu? Car il est écrit: "Les lois des nations sont vaines."[3]

30. Dieu a-t-il ordonné que les magistrats punissent de mort les meurtriers, les larrons et autres malfaiteurs de cette espèce, ou bien veut-il qu'on leur inflige une punition qui, en les obligeant à faire dure pénitence, les rende meilleurs? Car, au dire de plusieurs, le magistrat porte l'épée pour infliger cette punition, mais non la peine de mort, Dieu ne voulant pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie.[4]

31. Est-il permis aux fidèles de plaider devant un juge infidèle? Cela paraît leur être défendu par S. Paul.

32. Est-il permis à quelqu'un, auquel on aurait injustement enlevé quelque objet,[5] de le reprendre même à l'insu de celui qui le tient, au cas où il ne pourrait le ravoir autrement?

33. Est-il permis à un ouvrier que l'on traite plus durement que de justice, de retenir quelque chose qu'il aurait promis de rendre?[6]

---

[1] Ce même point est touché dans la 2me lettre à Œcolampade avec l'expression : *de meritis.*
[2] "Non havent fe de Crist, son reprova."
[3] "Si las leis civils e las semilhant atrobas de li home... sian valeronas enapres Dio. Car es script: las leys de li poble son vanas." Voilà bien une des conséquences de l'oppression sous laquelle avaient longtemps gémi les Vaudois.
[4] "Car alcuns dison... Dicunt enim nonnulli."
[5] "La soa roba." Herzog traduit "Kleid," cad. vêtement, robe. Il fait erreur.
[6] A ses maîtres, bien entendu. Encore ici la traduction de Herzog est inexacte.

34. L'héritage des enfants revient-il de droit à la mère, s'il n'y a pas de testament? Et, si elle se remarie, est-ce juste que l'héritage passe aux enfants du second mari? Nous en doutons.

35. Doit-on considérer comme usure tout ce que l'on ajoute au capital?[1]

36. Doit-on considérer comme illicite tout gain excédant, dans le commerce, celui du travail?

37. La distinction entre péchés mortels et péchés véniels, est-elle légitime?

38. Y a-t-il une raison de distinguer entre l'ignorance inévitable et celle qui n'est que simulée ou bien l'effet da la négligence?

39. L'ignorance rend-elle le péché excusable?

40. La passion de Christ n'est-elle applicable qu'au péché originel?[2]

41. La passion de Christ n'est-elle d'aucun profit pour ceux qui demeurent dans le péché, et ce qu'ils font de bien leur sert-il à quelque chose?

42. Quel conseil doit-on donner à quelqu'un qui aurait commis un péché énorme, comme celui de meurtre; à tel qui aurait, de la femme d'autrui, des enfants nourris par le mari qui les croit siens, ou à tel autre qui aurait vécu dans le péché jusqu'à sa dernière heure?

43. Si quelqu'un qui a vécu obstinément dans le péché, malgré tous les avertissements qu'il a reçus, nous appelle à la dernière heure, devons-nous l'entendre et lui donner conseil?

44. La pénitence que l'on fait à la fin de la vie, par seule crainte, est-elle d'aucun profit?

45. Quel conseil faut-il donner à celui qui a trouvé par hasard un objet dont le possesseur est inconnu?

46. Pouvons-nous, en notre qualité de ministres de la Parole, recevoir des fidèles nourriture, argent ou autres bien temporels?

47. Nous est-il permis de conseiller à notre peuple d'occire les faux frères qui sont au milieu de nous, quand ils cherchent,

---

[1] "Si tot quant es ajosta al principal, es husura." Cf. *Nov. Serm.*, v. 95-96.

[2] "Si la passion de Christ es tant solament ista per lo pecca original." Cette pensée est énoncée dans la *Cantica*.

comme cela est arrivé, à nous livrer entre les mains des papistes afin de nous faire périr et d'empêcher que la parole de Dieu soit annoncée?[1]

48. Enfin, la question qui nous embarrasse plus que tout le reste, c'est celle du libre arbitre et de la prédestination, sur laquelle Luther et Erasme sont si loin de s'entendre.[2] Ce que nous avons lu là dessus nous a troublés. Nous sommes, hélas! si ignorants! J'avoue que, jusqu'ici, nous avions cru que Dieu avait mis en tout homme une certaine vertu naturelle, selon les individus, comme semble l'enseîgner la parabole des talents. D'ailleurs, l'expérience ne nous dit-elle pas qu'il n'y a pas jusqu'aux créatures inférieures qui ne soient douées d'une certaine capacité qui leur est propre? Ainsi donc, pensions-nous, l'homme doit pouvoir quelque chose; il a seulement besoin que Dieu l'excite et le stimule, comme il fait quand il dit: "Je reste à la porte et je frappe;" en sorte que celui qui ne veut pas lui ouvrir, selon cette capacité qui lui est innée, aura le sort qu'il a mérité par son refus volontaire. S'il n'en est pas ainsi, comment devons-nous entendre tous ces commandements positifs et négatifs qu'Erasme a rappelés? Voilà quant au libre arbitre. Quant à la prédestination, nous avions cru que, avant de créer les cieux et la terre, le Tout-Paissant avait préconnu tant ceux qui devaient être sauvés que ceux qui devaient être perdus, mais qu'il avait néanmoins créé tous les hommes pour la vie éternelle, de façon qu'aucun ne serait damné sans l'avoir voulu, en refusant d'obéir à ses commandements. Mais si, comme dit Luther, tout advient par nécessité, alors ceux qui sont destinés à la vie ne peuvent être damnés, et réciproquement, car la prédestination divine ne saurait être sans effet. Dès lors, pourquoi tant d'écrits, tant de prédicateurs et de médecins? Rien ne saurait changer notre destinée si tout est nécessaire.[3]

---

[1] "Si lo es licit a nos menistres de conselhar al nostre poble qu'ilh tuon li fals frayres, lical son entre de nos e cerchon e an cercha de liorar nos menistres en li mans de li papista, a czo qu'ilh fessan nos morir e que la parolla de Dio non sia anuncia entre lo poble, e moti de li fidel sian destruyt par dit papista d'arma e de cors e de la roba." La leçon latine fournit ici plus de détails. V. ci-devant p. 196-197.

[2] "Outra las predictas demandas non hy a alcuna cosa que contorbe mais nos frevols que del libre arbitre e de la predestinacion de dio, de laqual cosa Luter e Erasme en son tant different."

[3] "Quia necessario contingunt omnia." Ces derniers mots manquent dans la leçon vulgaire.

Ah! nous espérons, conclut Morel, que l'Esprit de Dieu nous éclairera sur tout cela par ton moyen, ô Œcolampade, et que tu nous viendras en aide selon la grâce qui t'a été départie. Nous t'en supplions avec instance, sachant que le bon Pasteur ne laissera pas sans secours les brebis qui le cherchent. N'est-il pas écrit que quiconque demande reçoit, que celui qui cherche trouve, et qu'il sera ouvert à celui qui heurte? Il n'y a qu'un seul Pasteur et un seul troupeau. Comme le grand apôtre se sentait débiteur envers tous, ainsi en est-il de toi, car tu marches sur ses traces. Ici ou là, c'est toujours de la cause de Dieu qu'il s'agit. Or s'il n'y a, auprès de Dieu, aucune acception de personne, ainsi en sera-t-il auprès de toi; car n'es-tu pas son vicaire?[1] Que ne pouvons-nous être unis solidement entre nous![2] Au fond, ne sommes-nous pas d'accord avec vous en toutes choses? Nous avons toujours eu le même sentiment, quant à la foi, dès les temps des Apôtres; seulement, par notre faute, hélas! nous avons négligé l'étude des Ecritures, ce qui fait que nous ne les avons pas comprises comme vous.[3] Nous venons donc à toi pour être guidés, instruits et édifiés. Salut. Dieu est le même pour tous.[4]

Ainsi finit la confession des Vaudois.[5] Elle est touchante; rien n'y manque, ni la sincérité, ni la vérité. Grâce à elle, nous surprenons l'âme vaudoise dans cette heure de crise qui précède la Réforme, alors qu'elle s'ouvre à elle comme la fleur virginale aux premiers rayons du soleil qui lui donna la vie. Si cette confession trahit un certain déclin, ne nous hâtons pas d'y lire autre chose. L'isolement, joint à l'oppression, avait condamné les Vaudois des Alpes à une inaction relative. La lampe encore allumée, ils attendaient, comme la sentinelle, le point du jour; et voici que plusieurs s'assoupirent. Mais le réveil fut

---

[1] "Qui vere es illius vicarius."

[2] "O utinam inter nos firma essemus unitate conjuncti."

[3] "In omnibus tamen vobiscum convenimus, et a tempore Apostolorum semper de fide, sicut vos, sentientes concordavimus, in hoc solo differentes, quod culpa nostra ingeniique nostri pigritiæ, scripturas tam recte quam vos neutiquam intelligimus."

[4] "Omnibus Deus idem." Cette conclusion est puisée, comme le reste, tant dans la leçon vulgaire que dans la leçon latine.

[5] Ce mot est de Herzog. "So beichtete sie ihnen." *Rom. Wald.*, p. 365.

aussi prompt que facile. Dans ce réveil il y a un mouvement de repentir et le gage d'un avenir qui commence. Ainsi tout s'accorde avec l'histoire véritable des origines vaudoises. Ceux qui lui préfèrent la légende sont embarrassés. Ils parlent, non de relâchement, mais de décadence, sinon de chute originelle, afin de pouvoir croire à un âge préhistorique, apostolique et immaculé de la croyance vaudoise. Comparés à leurs ancêtres, les Vaudois d'alors montreraient, du moins, "une infériorité sensible dans la connaissance des choses du salut, et surtout dans la profession de la foi évangélique."[1] Pourquoi donc? C'est qu'ils sont envahis, nous dit-on, par les idées romaines, à tel point que même la confession auriculaire se fait jour parmi eux.[2] Mais la confession auriculaire avait été pratiquée par les ancêtres; on l'a bien vu. Il nous paraît, au contraire, que les Vaudois des Alpes ont bénéficié de la réaction lombarde et hussite, et que, vis à vis des idées romaines, leur manière de voir est, çà et là, en progrès sur la tendance originelle de France.[3] Au fond, la règle demeure toujours la même. Tels étaient les Vaudois à l'origine du premier âge, tels nous les retrouvons à la fin, sauf le zèle qui s'est un peu ralenti, et quelques variations qui s'expliquent, soit par leur dispersion, soit par les circonstances locales. Mais encore ces variations, pareilles à celles qui avaient distingué d'autres groupes de la famille vaudoise, sont si loin d'entamer l'unité de la règle originelle, que celle-ci est reconnaissable dans les vallées des Alpes, comme elle l'a été en France, en Lombardie et jusqu'au fond de l'Allemagne. Maintenant cette règle va se fondre au grand moule d'une réaction nouvelle, générale, puissante, qui est celle du protestantisme. Allons-nous le regretter?

Nous répondrons franchement: non. L'enfance a ses charmes; toutes les origines, vues de loin, à travers le prisme de l'imagination, se parent de tendres couleurs. Elles font rêver. On y retourne par le souvenir, et l'on se prend à pleurer le bon vieux temps, comme dans la chanson de S. Alexis. Nous avons mieux à faire. Les temps des Apôtres ne sont pas exempts d'imperfections, non plus que ceux d'Abraham et de Valdo.

---

[1] Monastier, *op. cit.*, I, 195-197.
[2] *Ibid.*
[3] Herzog, *Rom. Wald.*, p. 297 et *passim*.

Admirons-les, mais sans les préférer à l'avenir. L'idéal est plus haut, c'est à dire en avant, et le chemin qui y mène s'appelle le progrès. L'idée de Valdo jaillit comme une source; elle court au fleuve de la Réforme, et le fleuve marche toujours. Où est le fleuve qui revienne à sa source? Y a-t-il une civilisation qui ramène les nations à l'état primitif de tribu errante? Aucun homme rentra-t-il jamais dans le sein de sa mère? On a vu les Frères de Lombardie se détacher de ceux d'outremonts par ce que, las de penser comme des enfants, ils voulaient raisonner en hommes; et voici le Barbe Morel qui vient de saluer avec un tressaillement de joie le grand jour de la Réforme, qu'il voyait enfin pointer à l'horizon. Apprenons de nos pères à creuser notre sillon sans plus regarder en arrière.

Mais, à commencer par Valdo, n'ont-ils pas regardé en arrière? nous dira-t-on. La légende de nos origines apostoliques, déjà enracinée aux jours de Morel, signifie quelque chose. Elle nous répète, en son langage, la parole du prophète:

> Vous qui cherchez l'Eternel,
> Portez les regards sur le rocher d'où vous avez été taillés.

Certainement. Mais, pour l'Israël des Alpes, ce rocher c'est Christ et son Evangile éternel. Plus d'un de ses enfants le dira bien haut, à la face du monde, et voici en quels termes, pour nous borner à un exemple:

“ Nous croyons tous les commandemens de Dieu, ainsi que Jésus Christ a enseigné à ses sainctz apostres et ainsi que la saincte église catholique tient et croyt. Et ne plaise à Dieu que nous voulons ou entreprenons de vouloir augmenter ou diminuer, corriger ou reprendre la loy et doctrine de Dieu, lequel est tout bon, tout sçaige et perfaict: lequel jamais ne fit ne dict aulcune chose imperfaicte, où il y eust à reprendre ou émander: à laquelle loy comme saincte et perfaicte voulons vivre et morir. Et prenons Dieu en tesmoing que n'avons opinion ne secte particulière, et que ne croyons ne avons creu à Pierre de Vaulde, ne à Leuter, ne autre quel qu'il soyt, sinon qu'il aye anoncé la parolle de Dieu et non la syenne, moyennant que nous l'ayons sceu congnoistre. Voylà comme nous tenons et croyons, protestans devant Dieu et tout le monde, que

si l'on nous faict dire autrement par aulcun moyen que ce soyt, soyt par cautelles, menassez, prisons, tortures et tourmens, que ce sera contre la vérité et contre nostre foy et créance." [1]

Or qui ne sait qu'en portant le regard sur Christ, on voit à la fois celui qui a été, qui est et qui sera? Oui, ce regard embrasse la vie même de la religion qui ne sera pas surpassée; il contemple l'idéal. Notre légende exprime cette contemplation continue, et par ce côté là, elle est historique. On peut même dire que, en ce sens, elle est plus vraie que l'histoire, "car elle serre de plus près et traduit plus exactement l'idéal invisible que les faits réels, qui n'en suivent les évolutions que de loin et d'un pas traînard." [2] D'avance elle résume, en quelque sorte, le programme de notre destinée comme peuple; elle est comme la vision anticipée d'un âge d'or, cru, espéré et toujours en train de se réaliser.

---

[1] Lettre des Vaudois de Cabrières à Jean de Roma inquisiteur, 3 fév. 1533. Herminjard, *Corr. des Réform.*, t. VIIme, p. 466.
[2] Cf. Emile Montégut, *Mélanges Critiques*, Paris 1887, p. 195.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE TROISIÈME

LA DISPERSION

CHAPITRE QUATRIÈME

LA RETRAITE DES ALPES

CHAPITRE CINQUIÈME

LA LITTÉRATURE

CHAPITRE SIXIÈME

LA VIE RELIGIEUSE



FLORENCE, Imprimerie Claudienne, mai 1887.